This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM THE
ERIC G. ROELL
BOOK FUND

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

L'EXPÉDITION

DU

DUC DE GUISE

A NAPLES

LETTRES ET INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

DE LA COUR DE FRANCE

(1647-1648)

DOCUMENTS INÉDITS

Publiés avec une introduction et des notes

PAR MM.

J. LOISELEUR

ET

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1875

L'EXPÉDITION DU DUC DE GUISE

A NAPLES

DES MÊMES AUTEURS

Les crimes et les peines dans l'antiquité et dans les temps modernes, par M. J. LOISELEUR, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Paris, Hachette, 1863. Un vol. in-18 ..... 3 fr. 50

Les résidences royales de la Loire. Paris, Dentu, 1863. Un vol. in-18 ..... 3 fr. 50

Problèmes historiques. Hachette, 1867. Un vol. in-18. 3 fr. 50

Ravaillac et ses complices. Paris, Didier, 1873. Un vol. in-18 ..... 3 fr. 50

Une anthologie d'Horace. Orléans, Herluison, 1875. Un vol. in-8° ..... 5 fr.

Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde-des-sceaux de France, Étude sur la politique française au XVI° siècle, d'après des documents inédits, par Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE, docteur ès-lettres, 2° édition, 1870. Paris, Didier. Un vol. in-18..... 3 fr. 50

Les ducs François et Henri de Guise, d'après de nouveaux documents. Paris, 1867, in-8°..... 2 fr.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

L'EXPÉDITION

DU

DUC DE GUISE

A NAPLES

LETTRES ET INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

DE LA COUR DE FRANCE

(1647-1648)

DOCUMENTS INÉDITS

Publiés avec une introduction et des notes

PAR MM.

J. LOISELEUR

ET

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1875

Presque toutes ces dépêches sont adressées au marquis de Fontenay-Mareuil, notre ambassadeur extraordinaire près la cour de Rome (1). Les États napolitains dépendaient alors de la couronne d'Espagne ; et, la France étant en guerre avec cette puissance, c'était par l'intermédiaire de cet ambassadeur que s'exerçait l'action de notre diplomatie sur le drame révolutionnaire qui se jouait à Naples. M. de Fontenay avait pour secrétaire le célèbre André Félibien, d'une famille qui habitait le pays chartrain, plus connu comme architecte que comme homme politique. Félibien était dépositaire du secret du chiffre, et, à ce titre, c'est à lui sans doute qu'il convient

France d'après les *Mémoires* de M. de Brienne en concevrait une idée fausse en bien des points. En veut-on la preuve? Qu'on ouvre le volume de la collection Michaud et Poujoulat qui contient ces mémoires, à l'endroit où l'auteur raconte l'expédition du duc de Guise; on y trouvera, au bas de la page 9, cette note des éditeurs : « L'expédition du duc de Guise à Naples perdra un peu de son caractère romanesque lorsqu'on verra que ce personnage ne l'entreprit qu'à la sollicitation du roi de France, et sur la promesse formelle qu'on lui donna de lui fournir tous les secours nécessaires à l'accomplissement d'un projet auquel la France était intéressée; les ordres de Louis XIV déterminèrent seuls le duc de Guise à céder à la demande des Napolitains... » Certes, si les savants éditeurs des *Mémoires* de Brienne, MM. Champollion Figeac et Aimé Champollion, avaient eu sous les yeux les dépêches officielles du secrétaire d'État aux affaires étrangères, ils auraient régardé à deux fois avant de hasarder une telle proposition.

(1) On ne trouve nulle trace de ces dépêches dans les nombreux papiers de Brienne, conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et nous croyons que jusqu'ici aucune copie n'en a été faite.

L'EXPÉDITION DU DUC DE GUISE

A NAPLES

décida tout à la fois de publier ces pièces et de solliciter, à cet effet, du Ministre compétent une allocation propre à alléger les frais d'impression.

Sur le rapport de M. Cocheris, l'un de ses membres, le Comité des travaux historiques ayant émis un avis favorable, M. le Ministre prit, à la date du 21 décembre 1872, un arrêté par lequel il octroyait à la Société archéologique de l'Orléanais le crédit sollicité. Dans sa séance du 10 janvier 1873, cette compagnie savante, après avoir reçu communication de la lettre ministérielle, accorda libéralement la majeure partie des fonds nécessaires pour compléter les frais d'impression, et arrêta que le volume distinct contenant les documents dont il s'agit prendrait rang dans la série de ses *Mémoires*.

Des raisons de santé déterminèrent M. Loiseleur à s'adjoindre, pour la publication, un de ses collègues de la même Société, connu déjà par divers travaux historiques : de ce moment la publication devint commune aux deux éditeurs ; mais c'est plus particulièrement à M. Gustave Baguenault de Puchesse que sont dues les tables et la découverte de quelques pièces inédites, empruntées à nos grands dépôts publics de Paris, et qui ont paru de nature à combler certaines lacunes ou à élucider des points douteux.

Conformément au désir exprimé par M. le Ministre

de l'instruction publique, toutes les feuilles de l'ouvrage ont été, au fur et à mesure du tirage, soumises au savant éditeur des lettres de Mazarin (1), M. Chéruel, qui n'a fait de réserve pour aucune des pièces, mais a contribué au contraire à accroître l'étendue et l'intérêt du recueil.

Par une heureuse rencontre, il s'est trouvé, en effet, que M. Chéruel avait entre les mains la suite des dépêches contenues dans le manuscrit de Félibien. Ce complément ne comprend pas seulement ce qui regarde la fin de l'intervention française dans les affaires napolitaines ; il s'étend jusqu'au terme de l'ambassade de M. de Fontenay. Avec l'obligeance la plus gracieuse, M. Chéruel ayant permis aux éditeurs d'user de cette communication, ils en ont extrait tout ce qui se rapportait aux affaires de Naples et l'ont publié dans un appendice spécial (2).

(1) On sait que le premier volume seul de cette importante publication a paru, il y a trois ans, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, sous le titre : *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère,* recueillies et publiées par M. A. Chéruel, t. Ier, décembre 1642 — juin 1646. Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°.

(2) Le manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans ne renferme pas la totalité des dépêches adressées par le comte de Brienne au marquis de Fontenay. Un complément, commençant au mois d'avril 1648, a été retrouvé dans la bibliothèque publique de Chartres, à laquelle quelque membre de la famille Félibien l'avait sans doute légué. Il y porte le n° 57, et c'est là que M. Chéruel, qui ignorait l'existence de la première série, l'a pu faire copier il y a déjà plusieurs années.

L'introduction placée en tête de ce volume donne un aperçu général et une appréciation historique du drame auquel le duc de Guise prit la principale part, et des événements préliminaires. Des notes placées au bas des pages renseignent le lecteur sur les personnages nommés dans les dépêches et sur divers points obscurs que l'introduction ne pouvait suffisamment éclaircir ; enfin, le volume se complète par une table sommaire des sujets traités dans chaque dépêche et par une table générale alphabétique, dressée sur le plan suivi pour le premier volume des lettres de Mazarin.

En nous fournissant ce précieux modèle et en y joignant ses bienveillants conseils, M. Chéruel nous a rendu un nouveau service qui, non moins que son obligeante communication, nous fait un devoir de lui témoigner ici la plus respectueuse gratitude.

Nous devons également des remerciments à Messieurs les membres de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et à nos confrères de la Société archéologique de l'Orléanais, puisque c'est au concours des uns et des autres que ce volume devra d'avoir vu le jour.

J. Loiseleur. — G. Baguenault de Puchesse.

Mars 1875.

INTRODUCTION[1]

La révolution qui, vers le milieu du XVIIe siècle, faillit enlever le royaume de Naples à l'Espagne, surprit l'Europe au milieu des négociations du traité de Münster. Elle ouvrait à la diplomatie des horizons imprévus et venait compliquer encore une situation déjà passablement embrouillée. Quel parti le cabinet français allait-il tirer de ce grand mouvement populaire qui, en contrariant les visées de sa vieille et redoutable ennemie, semblait si propice à ses propres intérêts? Avant d'entrer dans l'examen de cette question, il importe de jeter un rapide coup d'œil, non seulement sur l'état de la Péninsule au moment où le soulèvement de Naples éclata, mais sur les relations que la France entretenait alors avec les puissances qui, par

(1) Les dramatiques événements, dont cette introduction offre un tableau réduit, ont été exposés avec plus de développements et d'après les mêmes sources originales, dans l'étude de M. Loiseleur, l'un des éditeurs de ce volume, qui a pour titre: *Mazarin et le duc de Guise.* Cette étude, d'abord publiée dans la *Revue contemporaine* et soumise au Comité des travaux historiques, a été reproduite, avec quelques remaniements, à la fin de l'ouvrage du même auteur intitulé: *Ravaillac et ses complices,* Paris, Didier, 1873. La présente introduction n'en est, à vrai dire, qu'une condensation, où la plupart des citations ont disparu, mais où la marche générale et les appréciations historiques ont été respectées.

leur proximité du théâtre des événements, avaient le plus de motifs d'y intervenir.

Depuis son entrée au ministère, le cardinal Mazarin avait été, en Italie, l'homme des intrigues et des habiletés diplomatiques. On n'avait jamais vu tant de négociateurs ni de si minces succès aux négociations ; jamais tant d'efforts et si peu de résultats. La France, en dehors des grandes ambassades de Rome et de Venise, entretenait des agents à Turin, à Modène, à Parme, à Florence, à Gènes, à Milan. Une escadre française croisait dans ces mers. Des officiers français commandaient les troupes du Pape et les soldats de Modène; un grand nombre d'évêques, d'abbés, de princes, de cardinaux même étaient pensionnaires du Roi. Cependant l'influence espagnole dominait dans toutes ces cours; et les premières victoires du duc d'Enghien n'avaient point été inutiles au prestige de nos représentants. Mais tandis que Mazarin traitait en Hollande avec les États, à Münster avec toutes les puissances d'Allemagne, en Angleterre avec les rebelles et le roi, le pape Urbain VIII mourut, et tous les efforts du parti français à Rome ne purent empêcher le cardinal d'Espagne d'être promu à la chaire de Saint-Pierre. C'était pour la France un grave échec, auquel les démonstrations militaires du vice-roi de Naples n'avaient point été étrangères. Mazarin sentit le coup et résolut de le parer sans retard. Il se fit hautement à Rome le protecteur des Barberini, neveux du dernier Pape; il réclama la promotion au cardinalat de son frère, l'archevêque d'Aix; enfin, ce qui valait mieux, il s'efforça de faire déclarer ouvertement les princes de Modène et de Parme en faveur de la France. En même temps, une flotte française appareilla de Toulon et vint détacher devant Civita-Vecchia, devant Gaète, devant Naples, vingt galères destinées à encourager les partisans

de la France dans ces provinces, et le prince Thomas de Savoie s'approcha de Maremmes-de-Sienne avec une puissante armée, où l'espoir du pillage de Rome attirait de tous côtés des soldats. Le temps était venu de suivre le conseil du cardinal de Richelieu, et l'on pouvait cesser de dissimuler avec les Espagnols. La flotte s'empara de plusieurs places situées sur les côtes de la Toscane, et particulièrement de Piombino, puis nos troupes débarquèrent dans l'île d'Elbe et prirent Porto-Longone. Malheureusement le duc d'Arcos réussit à nous faire lever le siége d'Orbitello, et il paralysa, par d'habiles déploiements de forces, tout projet de débarquement à Naples.

La situation de l'Espagne dans le royaume des Deux-Siciles n'en était pas beaucoup meilleure. Il restait au vice-roi des soldats à payer, trente galères inutiles à entretenir, des menées à combattre au milieu d'un peuple qui commençait à le haïr, dans un pays épuisé par les longues exactions de ses gouvernements. Les impôts iniques qui enlevèrent à la classe pauvre ses dernières ressources et mirent le comble à son irritation, les émeutes facilement réprimées qui furent le prélude de la grande explosion du 7 juillet 1647, les concessions bientôt révoquées du duc d'Arcos, la courte dictature de Mazaniello, l'anarchie qui suivit sa mort, l'arrivée des troupes espagnoles commandées par don Juan, fils naturel de Philippe IV, et enfin la résolution que prirent les chefs du peuple de se constituer en république et de remettre la direction des affaires à l'armurier Gennaro Annèse, tous ces faits, qui forment ce qu'on peut appeler le premier acte de la révolte napolitaine, nous ont été transmis par des écrivains dignes de foi et dont il n'est pas impossible de concilier les divergences. On n'est pas moins édifié sur les difficultés que rencontra la république naissante et sur les partis qui la divisèrent. On sait com-

ment le peuple napolitain, après avoir, le 16 octobre, massacré trois hommes qui proposaient d'implorer le secours de la France, se convertit huit jours après à cette idée; comment il envoya des députés aux représentants de la France à Rome, pour solliciter l'assistance de leur gouvernement; comment ces députés offrirent au duc de Guise qui le désirait ardemment, de venir tenir le premier emploi dans le drame qui se jouait à Naples, et comment ce prince, doué d'un esprit ardent et impressionnable, imagina de profiter de l'occasion pour faire revivre les droits très-problématiques de sa maison au trône napolitain, et tenta tout à la fois d'abuser le gouvernement français en alléguant un prétendu traité fait avec le peuple de Naples, et le peuple de Naples en se faisant fort de lui obtenir l'appui du gouvernement français.

A partir du moment où ce singulier personnage intervient et où la cour de France essaie de prendre la direction du mouvement, les faits qui jusque-là s'étaient développés avec emportement, mais aussi avec la logique de la passion, dominés maintenant par une politique flottante et irrésolue, en subissent toutes les fluctuations. Comme la main qui tient les fils est hésitante, ceux qu'elle fait mouvoir sont livrés à de brusques oscillations; leur rencontre produit des conflits inattendus; ils se contrarient et se heurtent, au lieu de marcher vers un but commun. Les chefs militaires, les agents diplomatiques envoyés par Mazarin ne s'entendent pas avec le duc de Guise; ils ne reconnaissent pas sa suprématie et prétendent ne traiter qu'avec Gennaro Annèse; ils établissent ainsi, entre le prince et le capitaine général du peuple, une lutte qui ne profite qu'aux Espagnols. Ici, comme dans toute la première partie de cette grande tragédie révolutionnaire, ce qu'on peut appeler la charpente de l'action, les faits généraux, les événe-

ments décisifs sont éclairés d'une lumière suffisante. Mais la pensée inspiratrice, mais les ressorts secrets de la politique qui imprime le mouvement aux principaux acteurs, mais la cause des hésitations, des retards et des tergiversations dont cette politique fit preuve dans une affaire qui exigeait tant de promptitude et de décision, voilà ce qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été suffisamment éclairci.

Il est impossible d'admettre qu'un esprit lucide, qu'un diplomate aussi perspicace que l'était Mazarin n'ait pas compris tout le profit que la France pouvait retirer de l'affaire de Naples. Lui, qui depuis son entrée au pouvoir, soutenait contre Philippe IV une lutte où les avantages n'avaient pas toujours été du côté de la France, comment ne profita-t-il pas de ces désordres pour enlever à notre ennemi le plus beau fleuron de sa couronne? Est-il croyable qu'il n'ait pas senti le poids dont cette révolte habilement menée et conduite à bonne fin devait être dans la balance diplomatique, dans les négociations qui se poursuivaient à Münster au milieu de tant de difficultés et de résistances? A quoi tinrent donc ses hésitations et ses revirements? Faut-il les attribuer à la détresse financière, à l'opposition d'Anne d'Autriche qui se serait retrouvée espagnole en présence de la ruine imminente de sa maison, aux défiances bien légitimes qu'inspirait le duc de Guise, à la crainte de s'embarquer dans une affaire dont il était impossible de prévoir l'issue, et où notre intervention directe aurait pour effet de compromettre la conclusion ardemment désirée de la paix générale, ou bien à toutes ces causes à la fois? En un mot, quelle fut au juste la politique, la façon de voir du ministre français dans cette affaire? C'est là ce que les Mémoires ne disent pas et que sa correspondance ou celle de ses principaux agents peut seule nous apprendre.

I

Lorsqu'éclata la révolte des Deux-Siciles, la France était représentée à Rome par deux diplomates assez connus, l'abbé de Saint-Nicolas, frère du grand Arnauld, et le marquis de Fontenay-Mareuil. Ce dernier avait été envoyé à titre d'ambassadeur extraordinaire, dans l'unique but de décider le Pape à accorder le chapeau à l'archevêque d'Aix, frère du cardinal Mazarin. Ce n'était pas chose facile. Innocent X était dévoué à la cause de l'Espagne. Cependant la vigueur du cardinal et la crainte de la France avaient rendu le Pape plus traitable, et il avait consenti à reprendre les négociations relatives à la promotion de Michel Mazarin. Depuis trois ans qu'il était assis sur le trône de Saint-Pierre, il n'avait laissé échapper aucune occasion de desservir la France, soit en Catalogne, où ses amis faisaient une propagande hostile à l'occupation française, soit au congrès de Münster, où ses ambassadeurs jouaient le rôle d'arbitres. C'était chose notoire que la haine qu'il portait à Mazarin, coupable d'avoir entravé son élection au trône pontifical et donné asile aux Barberini, ses ennemis.

Il était d'usage que les nominations de cardinaux se fissent alternativement par l'initiative personnelle du Pape et sur la proposition des grands états catholiques. C'était cette fois le tour des couronnes; mais Innocent X alléguait sa crainte de mécontenter l'Espagne en conférant le chapeau au frère du plus redoutable ennemi de Philippe IV. En vain Mazarin avait-il trouvé un biais ingénieux qui con-

sistait à faire demander la nomination de son frère, non par la France, mais par le roi de Pologne : le Pape répondait que ce monarque n'avait pas le droit de proposer à son choix un autre qu'un Polonais.

Ce fut dans ces circonstances que le marquis de Fontenay vint à Rome (1). Innocent X se plaignait depuis longtemps des mauvais procédés de l'abbé de Saint-Nicolas, qui, disait-il, lui manquait souvent de respect, et s'oubliait jusqu'à l'outrager dans sa personne et dans sa famille (2). Fontenay avait déjà rempli avec succès une mission à la cour de Rome, et l'on comptait sur son habileté et sur son esprit conciliant pour calmer les ressentiments du Saint-Père et l'amener à se prêter aux désirs du chef du cabinet français.

En partant pour l'Italie, le nouvel ambassadeur n'emportait aucune instruction relative à la révolte des Deux-Siciles, dont on ne prévoyait pas l'imminence. Deux lettres, en date toutes deux du 19 avril 1647, qui ouvrent la série des documents diplomatiques que nous publions, et qui sont signées, l'une du jeune Louis XIV, l'autre du secrétaire d'État Brienne, bornent ses instructions à deux points principaux. Le Roi prévoit la mort du Saint-Père, qu'il croit prochaine, et ce cas échéant, il prescrit à son ambas-

(1) Il a laissé le récit de cette ambassade, et l'on y trouve tout au long l'exposé des négociations qui décidèrent enfin le Pape à accorder le chapeau à Michel Mazarin. Malheureusement ce récit n'est pas terminé, et n'embrasse pas les événements de Naples. Il a été publié au tome LI, 1re série, de la collection Petitot. — Ses dépêches inédites pourraient servir de continuation aux mémoires; elles sont fort intéressantes et comprennent deux volumes in-folio conservés aux archives des Affaires Étrangères de France.

(2) *Mémoires du duc de Guise*, coll. Petitot, 2e série, t. LV, p. 70. — *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V, p. 4.

sadeur de faire en sorte que l'élection du nouveau pape soit retardée jusqu'à l'arrivée du cardinal Barberini. Il faut dire que cette perspective de la mort d'Innocent X fut pendant douze ans la plus douce illusion de Mazarin. Dans sa correspondance datée de 1647, il revient à plusieurs reprises sur cet événement désiré, et qu'Innocent X lui fit attendre encore plus de huit ans. La seconde lettre est signée de Brienne ; elle roule tout entière sur les moyens d'assurer la promotion de l'archevêque d'Aix (1).

Le nouvel ambassadeur, qui ne s'attendait pas à de bien grandes difficultés, commença par trouver le duc de Guise installé dans le palais des Quatre-Fontaines, qu'il comptait habiter, et qui appartenait à la légation française. Ce prince résidait alors depuis six mois dans la capitale du monde chrétien. Il est curieux de rappeler ce qu'il y était venu faire.

Henri de Lorraine, duc de Guise, né à Blois en 1614, était le petit-fils du chef de la Ligue mis à mort par ordre de Henri III, l'arrière petit-fils du vainqueur de Dreux assassiné par Poltrot. Il appartenait à une famille où l'ambition du trône semblait héréditaire, et qui avait plus d'une fois essayé d'y monter. Déçus dans leurs prétentions à la couronne de France, les Guise s'étaient rabattus sur celle de Naples, à laquelle ils se croyaient des droits comme descendants du roi René d'Anjou, du testament duquel ils ne tenaient pas compte. Destiné en naissant à l'Église, archevêque de Reims à treize ans, et pourvu de neuf abbayes, Henri de Lorraine s'était de bonne heure jeté dans les aventures de cape et d'épée avec une ardeur et une fougue de tempérament, qui prouvaient assez son peu de vocation pour l'état ecclésiastique. Tallemant des Réaux nous

(1) Voir les deux dépêches, p. 1 et 3.

a transmis le récit de ses exploits de jeunesse; ses débauches précoces, son esprit d'irréligion, la fureur du libertinage qu'il portait en tous lieux et jusque dans le couvent de Saint-Pierre de Reims, dont sa sœur était abbesse, tout cela a été peint sur le vif par le médisant annaliste. A dix-sept ans, il passa en Allemagne, où son brillant courage, sa témérité, ses exploits chevaleresques le signalèrent vite à l'attention publique. En 1640, devenu duc de Guise et chef de sa maison par la mort de son père et de son frère aîné, il revint en France avec la réputation d'un paladin des anciens âges; c'est le terme que Mme de Motteville emploie pour le peindre.

Cette réputation était brillamment servie par les avantages extérieurs dont la nature s'était plue à douer Henri de Guise. C'était un cavalier accompli, beau, grand de taille, de haute et fière mine; il avait la parole facile, des manières séduisantes, un don inné de charmer et d'attirer les cœurs. A ces qualités il joignait des défauts qui, à cette époque et chez un gentilhomme de sa naissance et de son rang, étaient encore des qualités: le besoin de briller et d'éblouir, la prodigalité, l'humeur batailleuse. Ajoutons comme ombre à ce tableau une extrême mobilité dans les idées et dans les sentiments, un esprit incapable de suite, un grand fond de présomption, une étrange facilite à se jeter dans les entreprises les plus hasardeuses, sans savoir par quelle issue il en sortirait.

Ses débuts à la cour furent brillants; il voulait plaire et rencontra peu de cruelles. Mais de toutes les liaisons qu'il forma, aucune ne fit plus de bruit que celle qu'il entretint longtemps avec la fille cadette du duc de Nevers, Anne de Gonzague, qui fut depuis princesse palatine. « Tout archevêque de Reims qu'il était, dit Mlle de Montpensier, il la recherchait comme s'il eût été dans l'état où il est main-

tenant, d'une manière tout extraordinaire ; il faisait l'amour comme dans les romans. » Henri de Lorraine, compromis dans la conspiration du comte de Soissons contre Richelieu, ayant été contraint de se refugier en Flandre et de prendre un commandement dans les armées de l'empereur, Anne de Gonzague s'enfuit de Nevers, déguisée en homme, et brava toutes sortes de périls pour le rejoindre. La liaison des deux jeunes gens acquit alors une notoriété universelle et fut, en quelque sorte, consacrée par l'opinion. On parla même d'un mariage secret. Mlle de Nevers agit en effet comme si elle eût été unie à son amant par des liens indissolubles ; elle se fit appeler Mme de Guise, et personne ne lui refusa ce nom. Mais pour fixer Henri de Lorraine, il eût fallu ne jamais le quitter : son cœur était aussi mobile que son esprit ; il s'éprenait facilement et se détachait de même ; chez lui, tout caprice devenait aussitôt une passion, et il avait beaucoup de caprices. Anne apprit subitement que l'homme qu'elle appelait son mari venait d'épouser à Bruxelles une femme qui lui était bien inférieure sous le rapport de l'esprit comme de la naissance, Honorée de Glimes, veuve du comte de Bossu. Elle prit héroïquement son parti de cette trahison, revint en France sous son nom de fille, et reparut à la cour « comme si de rien n'eût été (1). »

Quant au duc de Guise, condamné à mort par arrêt du parlement de Paris, il resta en Allemagne jusqu'à la mort de Richelieu. Il revint alors en France, sans autrement se soucier de sa femme qu'il avait ruinée et qu'il laissa à Bruxelles. Il retrouva à la cour la popularité de mode, de bruit et de scandale qui s'attachait à son nom, s'éprit de Mme de Montbazon, qui le jeta dans le parti des Importants,

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier.*

et conspira contre Mazarin comme il avait conspiré contre Richelieu. Son duel contre le comte de Coligny est raconté par tous les Mémoires du temps. Ce duel, motivé par des lettres que Mme de Montbazon prétendait avoir trouvées dans son salon, et qu'elle disait adressées par Mme de Longueville à Coligny, acheva de faire du duc de Guise le héros des ruelles et le modèle des raffinés. Il eut pour conséquence l'exil de Mme de Montbazon. Guise s'endormit fou de désespoir et se réveilla amoureux de Suzanne de Pons, l'une des filles d'honneur de la reine (1). Mais il trouva là une résistance à laquelle il n'était pas habitué et, pour la vaincre, il n'imagina rien de mieux que de promettre à Mlle de Pons de l'épouser.

Ce projet, qu'il publia de suite avec sa légèreté ordinaire, trouva trois oppositions redoutables : celle de la duchesse douairière de Guise, mère de Henri de Lorraine; celle de la reine, déjà blessée par les airs glorieux qu'affectait la demoiselle d'honneur, et qui s'indignait à l'idée de la voir élevée au rang des princesses de la maison de France, et enfin celle de Mme de Bossu qui, tout abandonnée et ruinée qu'elle fût par son mari, n'entendait pas sacrifier ses droits d'épouse légitime. La malheureuse femme fit plusieurs voyages en France et essaya de reconquérir le cœur de son volage époux. Mais elle avait dans Suzanne de Pons une rivale adroite, audacieuse, et que rien ne détournait de son but. A l'instigation de cette dernière, Guise s'adressa au Saint-Père pour obtenir la rupture des liens qu l'attachaient à Mme de Bossu. Bientôt, embrassant cette idée avec l'ardeur qu'il mettait à toute chose, il se rendit à Rome, afin d'activer les lenteurs du tribunal de la rote et

(1) Elle était fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de La Case, et n'appartenait point à la maison d'Albret, comme le dit à tort l'éditeur des *Mémoires du comte de Modène*, t. I, p. 168.

s'installa, comme nous l'avons dit, dans le palais de l'ambassade de France. Sa famille, depuis si longtemps dévouée à la cause catholique, avait des droits particuliers à la reconnaissance de la papauté. Guise les fit valoir avec habileté, fut bien reçu du Pape, et séduisit par ses largesses, autant que par le charme de ses manières, la signora Olympia, belle-sœur d'Innocent X, femme avide et astucieuse, qui avait le plus grand pouvoir sur l'esprit du souverain Pontife.

Les choses marchaient donc au gré des souhaits du prince, lorsque la comtesse de Bossu vint se jeter à la traverse. En qualité de flamande, elle réclama l'appui de l'Espagne, puissance qu'Innocent X avait bien plus à cœur de ménager que la France. L'affaire du divorce de M. de Guise prit ainsi les proportions d'une question politique. Le Saint-Père, fort perplexe, multipliait les difficultés et les lenteurs; Mlle de Pons, connaissant le cœur inflammable et mobile de son amant et craignant pour elle-même l'échec qu'elle avait fait subir à Mme de Bossu, l'accablait de lettres où elle le sommait d'emporter l'affaire d'assaut ou de revenir près d'elle ; et Guise, à bout d'expédients, allait prendre ce dernier parti, lorsqu'un événement inattendu vint donner un nouveau cours à ses idées et lui fournir, tout à la fois, un moyen de s'illustrer et de peser sur les décisions de la cour de Rome.

Le comte de Modène, gentilhomme de la chambre du duc, se promenant un jour sur les bords du Tibre, rencontra des mariniers de Procida qui venaient vendre des fruits à Rome et qui lui apprirent le soulèvement de Naples. Dès qu'ils surent qu'il y avait, tout près d'eux, un descendant de leurs anciens rois, ils demandèrent à lui être présentés, se jetèrent à ses pieds, et dirent que Dieu l'avait amené à Rome tout exprès pour le salut de leur

patrie. Guise fut comme saisi d'une subite illumination. Conquérir une couronne et la mettre pour présent de noces dans la corbeille de Mlle de Pons, emporter à la pointe de l'épée une décision que le Pape n'oserait pas refuser à un souverain victorieux et régnant aux portes de Rome, toutes ces idées bouillonnèrent immédiatement dans sa tête; et, comme il était dans sa nature de passer sans transition de la pensée à l'exécution, il se mit de suite à l'œuvre. Après s'être concerté avec plusieurs napolitains résidant à Rome, il dépêcha des émissaires à Naples pour offrir ses services aux insurgés, espérant se rendre maître de la situation avant même que les puissances intéressées eussent connaissance de ces menées; mais, tous ses agents ayant été arrêtés, il comprit qu'il devait, sinon ajourner ses projets, du moins prendre un biais pour arriver à leur réalisation. Persuadé, non sans raison, qu'il ne pouvait rien sans l'appui de la France, il s'ouvrit aux deux ambassadeurs français qui résidaient à Rome, ainsi qu'à Michel Mazarin, qui venait d'y arriver pour surveiller sa promotion au cardinalat. Son seul but, leur dit-il, était de servir glorieusement le Roi; il demandait, pour toute faveur, en récompense des services qu'il allait rendre, qu'on lui laissât prendre à Naples, la position que le prince d'Orange avait dans les Provinces-Unies. C'est dans ce sens qu'il écrivit lui-même le 16 septembre à la reine et au cardinal Mazarin.

Les agents de la France n'avaient point attendu jusque-là pour instruire leur cour de ce qui se passait à Naples (1). Plusieurs historiens prétendent même que, dès avant le

(1) Il est bon de remarquer que le gouvernement français, n'ayant pas de représentant dans les Deux-Siciles, lesquelles dépendaient de l'Espagne, avec qui il était en guerre, c'était de Rome que lui venaient les informations touchant ce qui se passait à Naples. Ainsi s'explique

commencement des troubles, des ouvertures avaient été faites à l'abbé de Saint-Nicolas touchant le prince de Condé, dont les exploits frappaient partout l'imagination populaire, et que beaucoup de napolitains souhaitaient voir à la tête de leur pays. « Ces avances, dit M. Henri Martin, avaient été négligées par la faute, soit de Mazarin, soit plutôt de Condé lui-même, qui ne les prit pas au sérieux (1). »

Cette assertion serait peu digne de foi, si elle n'avait d'autre garant que le témoignage du duc de Guise, témoignage dicté par la haine et la rancune (2); mais elle est confirmée par l'abbé Arnauld. Parlant du vœu émis par quelques napolitains de voir le cabinet mettre la couronne des Deux-Siciles sur la tête de Condé : « Ce sera toujours, ajoute l'abbé Arnauld, une tache dans le ministère du cardinal Mazarin d'avoir négligé de rendre un si grand service à l'État, pour satisfaire la folle ambition de son frère, qui s'était mis dans la tête de vouloir être vice-roi de ce riche et agréable royaume (3). » Les documents officiels que nous avons entre les mains sont absolument muets sur la demande que les Napolitains auraient faite du prince de Condé et sur le refus que cette demande aurait éprouvé (4). Mais ils témoignent que lorsque Mazarin se fut enfin décidé à intervenir dans les affaires de Naples, ce ne fut point sur le jeune vainqueur de Rocroy qu'il jeta les yeux.

pourquoi ce furent ses représentants à Rome qu'il chargea de diriger l'action qu'il entendait imprimer au mouvement napolitain.

(1) *Histoire de France,* t. XII, p. 247.

(2) *Déclaration du duc de Guise faite à Bordeaux après sa délivrance,* en 1652, *ap.* coll. Petitot, 2e série, t. LV, p. 49.

(3) *Mémoires de l'abbé Arnauld,* coll. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 251.

(4) Les dépêches officielles de l'abbé de Saint-Nicolas n'en parlent pas davantage. *Négociations,* etc., t. V.

Les deux premières émeutes de Naples avaient été réprimées sans grands efforts. Mazarin était fondé à croire que le duc d'Arcos aurait facilement raison de la troisième. Il apprit presque en même temps le succès de Mazaniello, sa brusque démence et la catastrophe qui trancha sa vie. La dictature de ce héros populaire n'avait duré que huit jours (du 7 au 16 juillet). La mort du chef des insurgés n'allait-elle pas mettre fin à la révolte? Le vice-roi, retiré au fort Saint-Elme, était maître aussi des deux autres châteaux qui commandaient la ville; tant que le peuple ne se serait pas emparé de ces trois forteresses, il n'aurait rien fait de solide ni de durable. L'émeute, abandonnée à elle-même, allait peut-être se consumer dans la confusion et le désordre, et la flamme populaire tomber peu à peu faute d'aliments.

Dans un tel état de choses, que devait, que pouvait faire le chef d'un grand pays, placé à vingt-et-un jours du théâtre des événements, car les nouvelles de Naples n'arrivaient à Paris que par la voie de Rome? Fallait-il engager la flotte et l'armée, au risque de les exposer à trouver, en arrivant, les choses retournées et la populace napolitaine fraternisant avec les Espagnols? D'ailleurs, jusqu'au 24 octobre, les chefs se montrèrent hostiles à l'intervention française: les gens sages de tous les partis voient toujours à regret de telles interventions. On risquait fort, en portant aux Napolitains des secours qu'ils ne demandaient pas, d'avoir à la fois contre soi ceux que l'on allait combattre et ceux que l'on allait secourir. Ces considérations si simples n'échappèrent point à Mazarin. Aussi se borna-t-il d'abord à recommander aux ministres de France à Rome d'observer avec soin les événements; de pousser, par leurs agents, le peuple insurgé à rompre définitivement avec l'Espagne, en établis-

sant un gouvernement régulier quelconque, monarchique, aristocratique ou populaire; de promettre même l'appui de la France, mais seulement après la constitution du gouvernement, et quand on serait bien assuré qu'aucun accommodement avec l'Espagne n'était plus à craindre (1). C'est dans ce sens qu'il faisait écrire par Brienne au marquis de Fontenay, en lui rappelant des instructions déjà données (2).

Les choses, du reste, ne marchaient point à Naples selon les désirs de Mazarin. Des idées d'indépendance bouillonnaient bien dans toutes les têtes; mais la crainte de subir le joug de l'étranger empêchait les patriotes de tourner leurs regards vers la France. Aussi, instruit de cette situation, le cabinet hésite-t-il, et après avoir dans les premiers jours d'août, confié le commandement des forces de terre et de mer qui devaient opérer dans les Deux-Siciles au prince Thomas de Savoie, celui-là qui, l'année précédente, avait dirigé le siége d'Orbitello, il revient subitement sur ses ordres. Le 23 août, il prescrit de ne pas engager l'armée avant qu'on ne voie clair dans les dispositions du peuple et que l'intervention ait quelque chance d'être bien accueillie (3). Ce jour-là même, les chefs des Ottines, d'accord avec le peuple, convenaient enfin d'élire un nouveau capitaine-général et de déférer la

(1) C'était la politique suivie depuis longtemps par la France chaque fois qu'un événement quelconque venait mettre en question la domination des Espagnols dans le royaume de Naples. — Voir, par exemple, les instructions envoyées par la cour à M. de Fontenay lors de sa première ambassade à Rome, en juin 1642, plus loin, p. 97.

(2) Entre autres faits intéressants, cette lettre nous apprend qu'une ouverture avait été faite au marquis de Fontenay par Mazaniello, quelques jours avant la mort de ce dernier. (Dépêche du 16 avril.)

(3) Lettre de Brienne au marquis de Fontenay, en date du 23 août 1647. V. plus loin, p. 101.

succession de Mazaniello au prince de Massa, qui ne l'acceptait que comme contraint et forcé. C'était un homme d'un esprit sage et modéré, une de ces digues impuissantes, que les révolutions rencontrent souvent dans leur cours, qui les irritent loin de les arrêter, et qu'elles emportent en les brisant. Pendant trois mois qu'il exerça le commandement, il fut autant le prisonnier que le chef des révoltés. Il avait imaginé d'accabler le peuple de gardes et de corvées, et de le forcer enfin, par lassitude, à accepter un traité avec le vice-roi. Mazarin devina cette tactique : il supposa, non sans fondement, que le duc d'Arcos serait tôt ou tard amené à faire des concessions aux révoltés et à entrer en arrangement avec eux. Il fallait donc se déterminer à appuyer enfin ces derniers d'une manière efficace, afin que se sentant soutenus, ils manifestassent des exigences qui rendissent tout accord impossible. L'armée et la flotte reçoivent donc l'ordre d'appuyer les Napolitains, s'ils ont besoin d'elles pour se mettre en liberté, et le marquis de Fontenay est prévenu de cette disposition par dépêche du 30 août. Mais presque aussitôt les hésitations de la cour de France recommencent : on a appris de source certaine que notre armée n'est pas désirée à Naples, et que l'intervention française serait probablement mal accueillie (1). Cependant on se décide à envoyer du blé à la ville révoltée, bien qu'il y en ait disette en France ; on espère par là s'y créer un parti (2).

(1) Dépêche de Brienne au marquis de Fontenay, 6 septembre 1647. On y lit : « L'après-disnée, Sa Majesté fut informée de ce qui estoit porté dans votre lettre. *Il n'a pas déplu* d'apprendre que l'armée n'étoit pas désirée des Napolitains, mais bien que quelques gens affectionnez ayent esté surpris et exécutez... » On voit combien Anne d'Autriche était peu favorable à l'expédition de Naples. V. p. 108.

(2) Dépêche de Brienne du 28 septembre, p. 122.

C'est à ce moment que le duc de Guise se mêle à l'action, et, par sa brusque intervention, vient compliquer les événements et redoubler les perplexités du cabinet français. La dépêche par laquelle il communiquait au cardinal Mazarin et à la régente les offres que lui-même s'était fait faire est datée du 16 septembre et dut parvenir à Paris dans les premiers jours d'octobre. Il n'est pas inutile de remarquer, et Guise le dit lui-même dans ses Mémoires (1), qu'au moment où il méditait ainsi la conquête d'un royaume auquel il parlait de décerner, de sa seule autorité, le titre de république, tout paraissait rentré dans l'ordre à Naples, et la révolution semblait, sinon apaisée, du moins bien près de son terme : un traité fait avec le prince de Massa et le vice-roi avait été ratifié par les principaux chefs des Ottines, en sorte que, pour réussir, ce singulier conquérant devait ou fomenter de nouveaux troubles, rôle odieux et peu sûr, ou compter sur l'éventualité incertaine, mais qui heureusement se réalisa, d'une violation par l'Espagne des concessions arrachées au duc d'Arcos.

En même temps que, pour établir son crédit près des Napolitains, Guise leur promettait les secours de la France que rien ne l'autorisait à leur offrir, il essayait de tromper Mazarin en arguant de prétendues conventions intervenues entre lui et les principaux capitaines des quartiers révoltés. L'existence de ce traité fantastique est formellement démentie par le comte de Modène, mestre de camp du prince, qui a laissé sur les mouvements de Naples des renseignements empreints d'un haut caractère de véracité. Mazarin ne fut dupe ni du traité ni des prétendues facilités que Guise disait devoir trouver pour conquérir Naples, juste

(1) *Mémoires*, coll. Petitot, 2e série, t. LV, p. 90.

dans un moment où la réconciliation entre les révoltés et le vice-roi paraissait près de s'accomplir. « Il me paraît difficile, écrivait-il à son frère, que tout le peuple de Naples, d'un commun accord, ait appelé M. de Guise dans la manière qu'il dit, d'autant que les derniers avis portent que les troubles s'étaient un peu apaisés dans cette ville... Cependant, qu'il en soit ce que M. de Guise voudra, peut-être aura-t-il un jour quelque peine à se tirer de la position où il se va mettre, mais à coup sûr la France ne peut y trouver que des avantages. »

C'était là un simple acquiescement aux périlleux projets du prince. Mais dans quelle mesure la France interviendrait-elle? Quels secours le hardi condottiere devait-il en attendre? Allait-on se lancer à l'aveugle dans une guerre dont le fruit pouvait être confisqué par celui-là même qui poussait à l'entreprendre? Dans la réponse, en date du 7 octobre, qu'il adressa au duc de Guise, Mazarin s'appliqua à modérer son ardeur; il lui montra les difficultés et les hasards de l'entreprise; il le supplia de ne rien résoudre sans s'être concerté avec Fontenay, très-capable de l'éclairer, « ayant, de son côté, des négociations sur le même fait. » Toutefois, il lui promit d'entretenir à la mer quelques vaisseaux qu'on songeait à désarmer pendant l'hiver, et qui pourraient au besoin lui porter secours. « A dire vrai, ajoutait-il, il ne me semble pas que le fruit soit encore mûr; et si la prudence veut qu'on prenne ses sûretés, c'est surtout avant de s'engager avec une populace inconstante, qui change du soir au matin (1). »

(1) Sa dépêche est publié tout entière dans les *Mémoires du comte de Modène,* t. I, p. 112. Il faut la comparer avec celle que, deux jours avant, M. de Brienne adressait au marquis de Fontenay. V. p. 131 et suiv. du présent volume.

Toute la pensée de Mazarin, à la date du 5 octobre, se résumait dans ces deux points : le fruit n'est pas encore mûr ; Guise ne sera assisté que s'il est appelé à la fois par la noblesse et par le peuple, et s'il parvient à remplir convenablement le rôle qu'il s'attribue. C'était à peu près comme s'il eût dit : Nous ne ferons rien pour aider Guise ; mais, s'il réussit nous essayerons de le maintenir.

Cependant, le 4 octobre, don Juan d'Autriche était arrivé en vue de Naples, à la tête d'une flotte espagnole. Le vice-roi, après avoir conféré avec le jeune prince, avait fait savoir que Philippe IV ratifiait le traité conclu avec le prince de Massa, rétablissait les anciens priviléges et accordait une amnistie générale. Le lendemain, profitant de la confiance et de la sécurité dans lesquelles cette annonce avait mis le peuple entier, don Juan ouvrit un feu terrible sur la ville, qu'il attaqua à la fois par terre et par mer. Cet acte de perfidie n'eut point le succès que ses auteurs en attendaient. La cité tout entière courut aux armes ; trois attaques furent successivement repoussées ; les assaillants se virent obligés de se réfugier en désordre sur les vaisseaux et dans les trois forteresses. De ce moment, toute réconciliation avec l'Espagne était devenue impossible ; dans chaque quartier on entendit prononcer le mot de république.

Cette fois, le fruit était mûr : le 8 novembre, Brienne fait savoir à nos ministres de Rome que la flotte française va faire voile pour Naples sous le commandement du jeune duc de Richelieu (1), assisté du commandeur des Gouttes, grand-prieur d'Auvergne et du bailly de Valançay. Ces trois officiers ont ordre « d'aller secourir la place, assu-

(1) C'était le neveu de la duchesse d'Aiguillon. Il avait à peine dix-huit ans et venait de faire, sur les côtes de Catalogne, sa première campagne maritime.

rer le peuple de l'affection du Roi, combattre l'armée ennemie s'ils en trouvent la commodité et qu'ils aient sujet d'espérer de remporter la victoire, traiter avec le peuple des moyens d'assurer leur liberté ou de porter la couronne sur la tête de quelque prince qui puisse les soulager et les défendre.

Le cabinet français croyait si peu alors aux chances du duc de Guise et à la solidité des offres que ce prince disait lui avoir été faites dès le mois de septembre, que, dans la dépêche du 8 novembre, Brienne écrivait : « Ce serait une grande fortune, à M. de Guise, si les Napolitains l'appelaient pour les commander. Je vous éclaircirai si on se pourroit porter à y envoyer l'un des deux qu'ils désirent, mais je juge que l'un refuserait l'emploi, et qu'à l'autre on ferait difficulté de le lui donner (1). »

La révolution marcha plus vite qu'on ne l'aurait pensé. Le 22 octobre, le prince de Massa, soupçonné d'avoir mis du sable au lieu de poudre dans une mine qu'on faisait jouer, avait été massacré, l'armurier Gennaro Annèse proclamé capitaine-général, et Naples s'était déclarée république. Le 24, le même peuple qui, huit jours auparavant, venait de mettre à mort trois hommes qui proposaient d'implorer le secours de la France, avait décidé d'envoyer des députés à nos ministres à Rome, pour demander l'assistance du Roi et solliciter le duc de Guise de venir prendre à la tête de la république naissante la position que le prince d'Orange avait en Hollande (2). Guise ne se l'était pas fait

(1) Plus loin, p. 154 et 165, le mémoire signé de Louis XIV, adressé à ses représentants en Italie.

(2) La lettre qui contenait la demande adressée au duc de Guise était signée : *La république de Naples*; *Gennaro Annèse, généralissime du peuple*. Cette lettre portait la date du 3 novembre 1647. Voir *Mémoires de Guise*, coll. Petitot, t. IV, p. 144.

dire deux fois. Sans attendre la flotte française, par laquelle il craignait de voir entraver sa liberté d'action, il s'était embarqué, le 13 novembre, à l'embouchure du Tibre, accompagné seulement de vingt-deux hommes, et muni pour toute ressource de quatre mille pistoles et six milliers de poudre. Sa petite flottille se composait de trois brigantins et de huit felouques. Il avait remis en partant, à son valet de chambre, ses dépêches pour la cour, en le chargeant d'ajouter « qu'on ne recevrait plus d'autres nouvelles que celle de sa mort ou de son entrée dans Naples (1). » La felouque qui le portait s'était glissée heureusement, à la faveur des ombres de la nuit à travers les galères espagnoles; et, le 15 novembre, trente heures après son départ, il était débarqué seul, en plein jour, à une lieue au-dessous de Naples, au milieu de la mitraille des châteaux et de la flotte, et des acclamations de la foule émerveillée de son audace. Les onze navires qui le suivaient, et qui s'étaient séparés de lui par son ordre pour donner le change à l'ennemi, abordèrent tous, un ou deux jours plus tard, avec le même bonheur.

Quand la flotte française quitta les côtes de Provence, Guise était déjà maître de Naples depuis onze jours.

II

Dans son histoire du traité de Westphalie, ouvrage recommandable à plus d'un titre et qu'ont suivi avec confiance la plupart des historiens modernes qui ont traité de

(1) *Mémoires du duc de Guise*, p. 168.

la révolution de Naples, le père Bougeant prétend que le marquis de Fontenay fut blâmé pour avoir reconnu la république napolitaine. Il cite à l'appui de ce fait une lettre en date du 13 décembre 1647, adressée par le sécretaire d'État de Lyonne à Servien, alors représentant de la France au congrès de Münster. Cette affirmation et la prétendue lettre sur laquelle elle s'appuie sont en désaccord complet avec les documents officiels que nous avons sous les yeux (1).

Dès que l'établissement de la république napolitaine fut connu à Paris, et avant même qu'on eût appris le départ de Guise, Mazarin s'était hâté de reconnaître la nouvelle république et d'accréditer près d'elle le marquis de Fontenay. Le 26 novembre, Brienne écrivait à ce dernier : « Vous aurez les brevets et l'argent qu'on veut bien employer à cette affaire... et, *par les lettres que Sa Majesté écrit à la sérénissime république de Naples,* vous aurez établi votre créance (2). » Toutefois le gouvernement français remarquait avec beaucoup de sens que la division des grands et du peuple créerait sans doute de sérieux embarras à l'intervention française. Depuis quelque temps déjà, convaincu des périls qu'entraînerait l'acceptation directe de la couronne des Deux-Siciles par Louis XIV, il penchait à refuser ce don, au cas qu'il fût fait ; il préférait porter le choix des Napolitains sur un prince qu'on se bornerait à protéger, et qui, n'existant que par les secours de la France,

(1) C'est en s'appuyant sur le dire du Pére Bougeant, que M. Henri Martin prétend (t. XII, p. 250 de son *Histoire de France*) qu'on avait jugé à Paris que l'ambassadeur de France était allé trop vite en reconnaissant la république napolitaine.

(2) On trouve parmi les documents publiés en tête des *Mémoires du comte de Modène,* édition de 1827, deux lettres du roi de France au peuple de Naples, datées l'une et l'autre du 29 novembre 1647.

lui serait un fidèle allié contre l'Espagne (1). La proclamation de la république venait singulièrement contrarier ce plan. Il était impossible, ainsi que le remarquait judicieusement Brienne, « de ménager ensemblement le peuple et les grands, dont pourtant on avait besoin pour l'établissement d'un roi (2). De plus, n'allait-on pas se brouiller définitivement avec Innocent X? Cela semblait fort à craindre. Le Pape était seigneur dominant de Naples, et, comme tel, il avait droit d'être blessé qu'on disposât sans son aveu d'un royaume dont il avait la suzeraineté, et cela dans un moment où il venait d'acquérir des titres particuliers à la bienveillance de la France, en accordant enfin le chapeau au frère du premier ministre (3).

Pour résoudre ces difficultés, le conseil royal fut convoqué, et de ses délibérations sortit un long mémoire dans lequel toutes les questions soulevées par la révolution de Naples étaient examinées et approfondies (4). L'exacte situation de ce royaume y était établie avec soin, les chances de dissolution de la république naissante signalées avec perspicacité, le programme à suivre indiqué. Ce curieux mémoire, signé de Louis XIV, et qui n'occupe pas moins de quarante et une pages in-folio, dut être l'objet de longues méditations, et l'on mit sans doute plusieurs jours à le rédiger, car il offre, dans ses dernières pages, la trace d'un revirement d'idées dont nous aurons à rechercher les causes. De plus, il est facile d'établir que, bien qu'il soit

(1) Ce sont les termes d'une dépêche de Brienne au marquis de Fontenay en date du 20 novembre 1647.

(2) Dépêche du même au même, en date du 26 novembre.

(3) Il fut nommé le 7 octobre, et prit le titre de cardinal de Sainte-Cécile.

(4) On trouvera ce mémoire publié sous le nº L, et allant de la page 195 à la page 224 du présent volume.

daté du 28 novembre, il dut être terminé avant cette époque, car on s'aperçoit en le lisant que ses rédacteurs ignoraient le départ du duc de Guise, bien qu'une dépêche de Brienne, en date de ce même jour, 28 novembre, prouve qu'à cette date la nouvelle de ce départ était parvenue à Paris (1).

Jusqu'à présent, la conduite des chefs de la flotte française et celle des agents de Mazarin, envoyés à Naples, a été jugée presque uniquement sur les affirmations et les accusations passionnées du duc de Guise. Cet important et décisif document permet aujourd'hui de l'apprécier d'après les instructions mêmes émanées de Paris, et d'attribuer à chacun sa juste part de responsabilité dans les échecs entraînés par le conflit qui s'éleva entre le jeune prince et les émissaires du cardinal.

Le cabinet français pensait que la république napolitaine n'était pas née viable, et que ses auteurs reconnaîtraient bientôt d'eux-mêmes la nécessité de choisir un roi qui achevât, par sa valeur personnelle, ce que le peuple avait commencé, et qui parvînt par sa sage conduite à pacifier le royaume. Il établissait ensuite les raisons qui portaient le souverain de la France à refuser l'offre qui lui serait très-probablement faite de la couronne des Deux-Siciles, et à préférer l'élection d'un roi placé sous sa protection.

D'autre part, le gouvernement français gardait le silence le plus absolu sur les espérances secrètes du duc de Guise, qui ne pouvaient pourtant lui être inconnues. Ce prince avait assuré qu'il n'irait à Naples que pour ranger ce royaume sous les lois de la France. On prenait ou l'on feignait de

(1) Nous parlons du départ, et non du débarquement, qui ne fut connu que onze jours plus tard.

prendre cette affirmation très-au sérieux, et l'on n'admettait pas qu'il pût jouer là un autre rôle que celui de général des armées de la nouvelle république. Encore ne le croyait-on pas apte à remplir cette charge difficile sans être entouré de conseillers expérimentés et dévoués à la France.

Le mémoire ajoutait qu'on avait fait expédier deux pouvoirs pour traiter avec le peuple de Naples. L'un au marquis de Fontenay lui-même, l'autre au bailli de Valençay et à l'abbé de Saint-Nicolas (1).

Ainsi, le duc de Guise était d'avance placé en état de suspicion. On lui donnait des guides et des surveillants; on investissait ces derniers du droit de traiter avec les Napolitains, sans même prendre son avis. Il était impossible qu'une âme fière et bouillante comme était celle de Guise ne fût pas indignée d'une si injurieuse défiance. Il y avait certes imprudence à ne pas traiter avec plus de ménagement l'homme qui disposait à son gré des volontés de la multitude, et l'on verra tout à l'heure quelles funestes conséquences entraîna cette méfiance du cabinet français. Disons de suite que le marquis de Fontenay, brouillé avec l'abbé de Saint-Nicolas, ne lui communiqua point les dépêches de sa cour, en sorte que ce dernier ne se rendit point à Naples (2). Il fut remplacé par un familier du cardinal Mazarin, qui partageait avec Fontenay, le secret des négociations diplomatiques relatives aux affaires des Deux-Siciles.

En résumé, intervention dans la révolution napolitaine, non pour s'aggrandir, mais en vue de contraindre l'Espa-

(1) Ces pouvoirs ont été publiés en tête des *Mémoires du comte de Modène,* édition de 1827, t. I, p. 51. Ils portent la date du 30 novembre.

(2) *Mémoires de l'abbé Arnault,* coll. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 262.

gne à une paix avantageuse pour nous; mise en œuvre de tous les moyens propres à détacher Naples de cette couronne; acceptation du trône par le roi de France, mais avec faculté par lui réservée d'y placer immédiatement un prince de son choix; élection d'un sénat dans le cas où la république naissante aurait la vie plus dure qu'on ne le supposait; défiance envers le duc de Guise; recommandation de ne pas le laisser sortir de son rôle de général des armées de la nouvelle république; pouvoir donné aux agents de France de traiter avec les révoltés sans sa participation : tels étaient les points principaux dans lesquels se résumaient les vues de Mazarin et des ministres placés sous ses ordres à la fin de novembre 1647.

Emportés par la logique de la situation, ces hommes d'État avaient, comme on le voit, autorisé le marquis de Fontenay ou ses représentants à traiter avec le peuple de Naples, c'est-à-dire à régler la nature et l'importance des secours qui lui seraient donnés et à établir, d'un commun accord avec lui, la forme de gouvernement et le chef qu'il conviendrait à ce peuple d'adopter. Toutefois, une recommandation bien curieuse avait été faite aux plénipotentiaires : c'était de ne point promettre aux Napolitains de les faire comprendre dans le traité de paix qui se négociait avec l'Espagne, et d'éviter soigneusement tout engagement sur ce point.

En transmettant au marquis de Fontenay le long mémoire que nous venons d'analyser, et qu'il faut lire en entier dans le texte même, Brienne découvrait le fond de la pensée du cabinet avec une franchise dépouillée de tout voile et qui frisait le cynisme. Il renouvelait la recommandation de temporiser et de laisser à la France, avant qu'elle reçût en sa protection les Napolitains, le temps de voir leur sort se fixer; « car, ajoutait-il, si la paix se

pouvait conclure pendant que leur fortune est incertaine, nous aurions tiré le fruit de leur révolte, et nous éviterions le blâme auquel nous demeurerions exposés si, après les avoir reçus sous notre protection, nous les abandonnions. »

Certes, la politique dont ces lignes témoignent n'était ni franche ni loyale. Il est même douteux qu'elle fût habile. C'est surtout quand on a affaire aux révolutions qu'il faut se décider vite et que le temps perdu ne se retrouve pas. Mais les historiens, qui reprochent sévèrement à Mazarin ses temporisations dans cette grave occurrence, oublient trop les embarras et les complications de toutes sortes au milieu desquels il se débattait alors. Après trente ans d'une guerre qui avait dévoré toutes nos ressources, la paix était devenue le vœu général, un de ces besoins publics auxquels un gouvernement ne résiste pas impunément. La France était épuisée; l'argent manquait pour l'entretien des troupes; les pays mêmes sur lesquels vivaient nos armées étaient ruinés, à ce point que le pillage y était devenu une ressource illusoire. Nos échecs répétés devant Lérida; la mort de Gassion; les Catalans qui se tournaient contre nous, sachant qu'au congrès de Münster Mazarin offrait de les vendre; l'Aragon qui armait pour les aider; la défection imminente de nos alliés qui menaçaient, si nous ne nous prêtions à un arrangement général, de conclure des traités de paix particuliers et de nous laisser seuls en face de l'Espagne; les insolences de Condé, plus exigeant après chaque victoire et qui, sans la paix, devenait un maître insupportable; les discordes intérieures; la Fronde à son début et déjà menaçante, c'étaient sans contredit de graves considérations, et qui devaient faire hésiter le chef du gouvernement à intervenir à la légère dans une affaire pleine d'incertitudes, comme était la révolte de Naples, au risque d'être contraint à se retirer honteusement, en abandon-

nant aux vengeances de l'Espagne les malheureux que leur foi dans nos promesses aurait compromis.

III

La nouvelle de l'heureux débarquement du duc de Guise sous le feu de la flotte espagnole parvint à Paris le 9 décembre; elle y causa plus de mécontentement encore que de surprise. Il s'en fallut peu que le marquis de Fontenay ne fût blâmé pour avoir prêté les mains à cette entreprise, qui pouvait précipiter les événements et forcer le gouvernement français à sortir plus tôt qu'il ne l'aurait voulu de l'état d'expectative où il s'était placé. On lui savait surtout mauvais gré d'avoir hâté par ses efforts et ses représentations le départ du prince, et Brienne, qui lui était dévoué, dut s'employer pour faire agréer sa justification (1). Guise était parti seul, sans aucun des conseils qu'on prétendait lui imposer pour tempérer sa fougue et les capricieux écarts de son esprit aventureux. Cette révolution, qu'on s'était flatté de modérer et de diriger, allait maintenant obéir à un courant nouveau, dont il était impossible de mesurer la force et la direction, car Mazarin était trop peu sincère lui-même pour croire à la sincérité des autres, et trop peu désintéressé pour admettre qu'un homme aussi ambitieux que le duc de Guise se fut allé jeter en de tels périls sans arrière-pensée et dans l'unique dessein de servir les intérêts du Roi. Aussi refusa-t-il d'abord de ratifier les promesses que le marquis de Fontenay avait faites au

(1) Dépêche du 16 décembre 1647.

jeune prince, au moment du départ de ce dernier, et même de l'aider d'aucun subside.

Le 16 décembre, Brienne écrivait à cet ambassadeur : « J'avais bien prévu qu'il serait à propos de disposer le Roi à assister M. de Guise, et j'en avais fait l'ouverture ; j'ai trouvé les plus sages dans un autre sentiment, leur semblant suffire de prier Madame sa mère de s'y porter, ce qui sera pour réussir (1). »

Il était impossible de mieux marquer que l'entreprise du jeune conquérant était considérée comme une affaire privée, qui n'intéressait que sa famille, et où l'État n'avait rien à voir. C'était là, il faut le dire, une appréciation très-fausse de la situation. Que Guise eût trop précipité les choses, qu'il nourrit ou non des desseins ambitieux, contre lesquels du reste il protestait ; il n'en était pas moins vrai qu'il était parti encouragé et stimulé par les représentants de la France à Rome, et après en avoir obtenu la permission de Mazarin lui-même. D'ailleurs les événements marchaient ; le prince déployait, dans les premières mesures par lesquelles il chercha, aussitôt après son arrivée, à asseoir son autorité et à ramener l'ordre, une capacité militaire et même un esprit politique qu'on était loin d'attendre de lui.

Retardée par une tempête, la flotte française n'apparut dans les eaux de Naples que le 18 décembre, un mois après Guise, et quand ce prince était déjà aux prises avec les difficultés inséparables de l'établissement de tout gouvernement nouveau. Chose plus malheureuse encore, cette flotte, attendue par toute la population avec une impatience fébrile, n'apportait presque rien de ce qu'on comptait recevoir, rien de ce qui était nécessaire pour faire

(1) Voir la suite, p. 229.

prendre patience à un peuple affamé et manquant de tout. Loin d'être en état de fournir des vivres aux révoltés, elle n'avait pas même ceux qui étaient nécessaires à sa propre subsistance, et Brienne l'avoue dans une dépêche (1).

Quelle était la cause d'une telle incurie ? Comment Mazarin, qui au mois d'octobre, promettait de fournir des grains au peuple de Naples et en faisait faire des approvisionnements dans les villes du littoral de la Méditerranée (2), put-il laisser partir la flotte sans provisions, au risque de perdre tous les avantages qu'on devait attendre de son intervention? Cette faute lui a été bien des fois reprochée; et elle vaut la peine qu'on s'y arrête.

Il faut dire d'abord que l'équipement de notre flotte se fit fort à la hâte, par le désir qu'on avait de joindre celle d'Espagne avant qu'elle fût en état de combattre. On partit si vite que personne n'eut le temps de se pourvoir d'argent, chose alors beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui. « En mettant tout le monde à contribution disait l'abbé Baschi, on n'eût pas réuni cent pistoles (3). » Voilà pour les ressources des particuliers. Les fonds envoyés par le gouvernement consistaient en cinq cent mille francs de lettres de change sur Gênes, qu'on n'eut pas le temps d'escompter dans cette ville et qu'il fut impossible de placer à Naples. Quant aux grains, le duc de Richelieu, en partant, se borna à laisser l'ordre d'en charger en Provence quelques vaisseaux, lesquels n'arrivèrent pas même à temps pour sauver l'armée de la famine (4). On

(1) Dépêche de Brienne du 17 janvier 1648, p. 253.

(2) Dépêche du même, en date du 18 octobre 1647. On y lit: « Elle (Sa Majesté) a ordonné qu'il en fût faict achapt (de grains), et qu'on dressast des magasins ez villes d'où plus commodément on leur en pourroit fournir. » V. p. 140.

(3) *Mémoires du duc de Guise,* coll. Petitot, 2e série, t. LV, p. 327.

(4) *Mémoires du duc de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 307.

s'était dit qu'on en trouverait à Naples; c'était Naples, au contraire, qu'il eût fallu nourrir et pourvoir de toute espèce de munitions. Lorsque le duc de Guise y arriva, il n'y trouva que pour quinze jours de pain; il n'y avait d'autre poudre que les quelques barils qu'il apportait, et à peine restait-il cinq mille hommes sous les armes; la ville, affamée et presque sans défense, attendait avec impatience les vivres, la poudre, les armes et les troupes que Guise avait promis, et que la flotte, disait-il, devait apporter. Ainsi, le prince avait trompé les Napolitains, en même temps que ceux-ci l'abusaient lui-même, en sorte que les insurgés et leur chef souffraient, en fin de compte, de ce double mensonge, que le ministère français ne sut pas ou ne voulut pas apercevoir.

Mazarin, on l'a vu, croyait peu à la possibilité d'arracher Naples au joug de l'Espagne, encore moins à l'utilité d'y fonder un établissement durable. Persuadé, non sans raison, que la noblesse napolitaine était hostile à l'insurrection, convaincu que, sans son concours, on ne parviendrait pas plus à faire vivre la république qu'à établir une royauté nouvelle, il répugnait à prodiguer l'or et le sang de la France dans une expédition, dont l'heureuse issue lui semblait plus que problématique. Sans doute il eût vu avec plaisir l'Espagne perdant les Deux-Siciles, comme elle avait déjà perdu le Portugal et la Catalogne; mais le soin de la pacification générale passait dans son esprit bien avant cette douteuse éventualité. Il tenait moins à ruiner la domination espagnole qu'à la mettre assez en péril pour que Philippe IV, contraint d'employer ses troupes dans les pays insurgés, fût amené à accepter la paix, qu'il repoussait depuis si longtemps. Que la flotte française arrivât à joindre celle d'Espagne; qu'elle parvînt à la défaire ou seulement à la disperser; que le peuple de

Naples, aidé de deux mille hommes bien disciplinés qu'on mettrait à terre, emportât les châteaux (1) : et l'on pouvait être assuré que l'Espagne, obligée de concentrer dans ces contrées une forte partie de ses troupes, se montrerait moins hostile aux propositions des plénipotentaires français réunis à Münster.

Ainsi, les secours promis aux Napolitains n'était qu'un leurre (2). Les amuser par un semblant de traité dont on retarderait autant que possible la conclusion, les lancer en avant sans s'engager avec eux, rester maître de leur retirer tout appui sans qu'ils eussent le droit de se plaindre d'un manque de foi, tel était le plan du cabinet français. Avec une indifférence cynique, Mazarin méditait de les abandonner aux vengeances de Philippe IV, si l'effroi de notre intervention était suffisant pour pousser ce prince à conclure promptement la paix. Cette secrète et déloyale intention est la clé de toute la politique française dans la première période de la révolte de Naples, dans celle qui s'étend jusqu'au commencement de février 1648.

(1) C'est là une recommandation sur laquelle le cabinet français revient avec insistance, et notamment dans une dépêche de Brienne en date du 10 janvier 1648.

(2) Brienne à Fontenay, 24 janvier 1648, plus loin, p. 257. Dans cette dépêche, le secrétaire d'État constate l'entier dévoûment que le Pape et son entourage manifestaient pour la cause d'Espagne. Notre ambassadeur n'avait pu obtenir la traite des grains ferrarais, qui était nécessaire pour faire vivre les troupes que la France avait alors en Lombardie. En même temps qu'il nous refusait cette faveur, Innocent X permettait à Philippe IV de faire des levées dans l'État ecclésiastique et d'en tirer tout ce qu'exigeait la défense du royaume de Naples.

IV

La flotte française, en arrivant à Naples, portait à son bord un romain embarqué pendant le passage, l'abbé Baschi, familier de Michel Mazarin, son domestique, comme on disait alors. Mis au courant par son maître et par le marquis de Fontenay, des secrètes instructions du cabinet français, il était fort capable de les exécuter dans ce qu'elles avaient de plus subtil et de plus tortueux. L'abbé Baschi était accrédité auprès de « messieurs » de la république de Naples. Quant à Guise, considéré comme général des armées de cette république, l'envoyé des plénipotentiaires français était simplement chargé de lui communiquer les pensées du Roi et de l'assister de ses conseils. Il ne devait traiter qu'avec le chef du peuple.

Dès la première entrevue qu'il eut avec le prince, ce dernier ayant manifesté l'intention de prendre le commandement des troupes qu'on allait débarquer, l'abbé répondit froidement que l'armée et tous les secours étaient envoyés au peuple de Naples et devaient obéir à son principal chef. Le duc répliqua, avec une grande apparence de raison, que les secours et le commandement de l'armée étant choses qui regardaient la guerre, c'était à lui, général des armées de la République, qu'il appartenait d'en disposer. « Gennaro Annèse, repartit l'abbé, est ici le seul chef et le généralissime; jusqu'à présent, toutes les communications officielles ont eu lieu avec lui; c'est donc à lui que je dois m'adresser. » Tout ce que le prince put dire de l'incapacité, de l'ignorance, de la grossièreté, du peu de crédit

d'Annèse, ne parvint pas à ébranler la résolution du diplomate romain. Guise prit aussitôt la résolution de couper court à cette situation, et puisque l'armée devait obéir au chef de Naples, c'est à lui seul qu'il voulut faire décerner le titre.

L'armurier Gennaro Annèse, menacé de la potence, signa lui-même sa déchéance et se contenta de la seconde place dans le gouvernement. Quant à Guise, il se fit proclamer duc de la République pour cinq ans, et prit possession de cette dignité le 21 décembre 1647. Si l'agent français avait eu pour but de le forcer à dévoiler ses desseins, il y avait réussi au-delà même de ses vœux. Le prince venait de brûler ses vaisseaux.]

Peut-être que si, au lieu d'un représentant secondaire et à courte vue comme était l'abbé Baschi, la France avait envoyé à Naples un diplomate d'un esprit mûr et élevé, tel que l'abbé de Saint-Nicolas, les choses auraient pris une marche toute différente. On eût compris qu'après tout le coup d'État du duc faisait assez bien les affaires de la France. Peu importait, en effet, qui aurait Naples, pourvu que ce royaume échappât à l'Espagne. Au lieu donc de travailler à détruire l'autorité mal établie du nouveau chef de la république napolitaine, on se fût appliqué à la consolider en le dirigeant bien et en lui inspirant des mesures prudentes et conciliatrices. Telle fut en effet, comme on le verra, la pensée de Mazarin lorsqu'il apprit la révolution gouvernementale accomplie par le duc de Guise, et tel fut aussi le plan qu'il adopta à la fin, mais trop tard. Malheureusement, il fallait trois semaines pour que les résolutions qu'elle inspirerait au ministre arrivassent à Naples ; il en fallait autant pour que cette nouvelle parvînt à Paris. L'échec subi par la politique française fut dû surtout à ces délais inévitables.

Initié et dévoué aux secrets desseins du cardinal de Sainte-Cécile, l'abbé Baschi savait que ce frère de Mazarin nourrissait l'espérance de se faire attribuer la vice-royauté de Naples, aux lieu et place de celle de Catalogne, dont il refusait d'aller prendre possession. Guise assure même qu'une ouverture lui avait été faite dans ce sens. L'abbé l'aurait engagé à offrir la protection du royaume de Naples au nouveau cardinal, proposition que le prince aurait rejetée bien loin, comme une idée folle et risible (1). Baschi devait donc, pour servir les vues de son maitre, nuire à l'homme qui s'attribuait la place que ce dernier ambitionnait. C'est ce qu'il fit en exploitant habilement les rancunes du chef populaire que Guise venait de détrôner.

Dès avant l'arrivée du duc, Annèse, prévoyant l'amoindrissement dont sa propre autorité était menacée, s'était efforcé de le desservir auprès des ministres de France à Rome et de le ruiner dans l'esprit de la populace (2). Lorsque le duc de Guise l'eut dépouillé de l'autorité suprême, l'armurier parut d'abord se soumettre et accepter le fait accompli. A ce prix, il conserva le gouvernement du donjon des Carmes, position importante, qui pouvait, à un moment donné, le rendre maître des événements. Mais il ne renonça point à l'espoir de se venger, et l'autorité qu'il conservait sur les dernières classes du peuple lui était un sûr garant que, tôt ou tard, il en trouverait l'occasion. Le marquis de Fontenay, mis au courant de ses projets, eut le tort de les favoriser (3).

Annèse accueillit donc avec empressement les ouvertures

(1) *Mémoires de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 330.

(2) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 277.

(3) C'est ce qui résulte de deux dépêches de Brienne, en date des 14 et 28 février 1648; c'est aussi ce dont Guise accuse notre ambassadeur en plusieurs endroits de ses *Mémoires.*

de l'abbé Baschi, et tous deux complotèrent les moyens de perdre le dictateur. On peut lire dans les Mémoires de Guise le détail des intrigues et des complots qui furent dirigés contre son autorité et même contre sa vie. L'illustre narateur accuse formellement l'émissaire de Mazarin d'avoir essayé de le faire tuer dans une émeute populaire, puis d'avoir tenté de le faire poignarder par une conjuration formée de dix-sept personnes, auxquelles l'abbé persuada que Naples n'avait point de secours à attendre de la cour de France tant que le prince serait à la tête de son gouvernement (1). Sans doute il ne faut pas accueillir aveuglément des accusations dictées par le ressentiment et par le désir qu'éprouvait le prince de décliner la responsabilité de l'échec qui mit fin à son entreprise; il est difficile toutefois de n'y pas reconnaître un certain fond de vérité. Il en est une au moins qui paraît bien établie. Le parti républicain, par l'organe de Vincenzo d'Andréa, son chef principal, vint demander au duc de Naples la création d'un sénat, sans l'avis duquel le dictateur ne pourrait rien entreprendre, demande embarrassante et grosse de périls. Si l'on se rappelle que cette élection d'un sénat était une des recommandations faites par la cour de France, on admettra volontiers que l'abbé Baschi ne fut point étranger à cette requête perfide et qui, chose singulière, paraît avoir été inspirée par l'Espagne en même temps que par la France. C'était une véritable arme à deux tranchants. En l'accueillant, le prince se liait les mains et abdiquait l'autorité absolue, dans un moment où la dictature était une nécessité de salut public; en la rejetant, comme il le fit, il donnait un beau champ à ses ennemis; il les autorisait, en quelque sorte, à publier qu'il

(1) *Mémoires de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 336.

aspirait à la royauté et « nourrissait plutôt le dessein d'opprimer la ville et le royaume que de les tirer de captivité (1). »

On comprend à la rigueur que l'agent de Mazarin ait refusé de fournir des secours qui devaient être employés à consolider un pouvoir que son gouvernement désirait plutôt renverser qu'établir. Ce qu'il est moins facile de comprendre, c'est la conduite de la flotte. L'intention formelle du cabinet français était qu'elle cherchât, par tous les moyens en son pouvoir, à joindre l'escadre espagnole, à la forcer d'accepter le combat et à la détruire s'il était possible. Comment donc expliquer le rôle expectant et presque négatif dans lequel les chefs de notre armée navale se renfermèrent? Leurs hésitations, le peu d'avantages qu'ils tirèrent des forces considérables mises à leur disposition et, surtout, leur prompt retour ont été, de la part des écrivains espagnols et des amis du duc de Guise, l'objet d'insinuations malveillantes et même d'accusations, que beaucoup d'historiens français ont eu le tort d'accueillir sans preuves suffisantes.

D'après les amis du duc de Guise, le prince, dès la première nouvelle qu'il eut de l'arrivée des Français dans le golfe de Naples, envoya une felouque pour faire savoir au duc de Richelieu que la flotte d'Espagne était alors dispersée par les rades de Castel-Novo, de Castel-del-Ovo, de Castel-a-mare, de Nisida et du port de Baya, et que s'il le voulait, il en pourrait brûler la plus grande partie et se rendre maître de l'autre. Les chefs de l'armée française s'amusèrent à tenir conseil alors qu'il fallait combattre, et négligèrent ce jour-là une occasion qu'ils ne devaient plus retrouver, en perdant la faveur des vents et l'avantage de

(1) *Mémoires de Guise, loc. cit.*

surprendre des vaisseaux encore sur le fer et dénués de soldats et de matelots (1). Le duc de Guise, dans ses Mémoires, ne mentionne point l'envoi de la felouque dont il vient d'être question, et l'on verra tout à l'heure qu'il ne put faire cet envoi. (2)

Le rapport officiel adressé par le duc de Richelieu au cardinal Mazarin répond en partie à ces accusations; mais on peut affirmer que la mission de la flotte ne se bornait pas, comme l'ont prétendu les écrivains espagnols, à une simple apparition dans les eaux de Naples. Sur ce point important, les instructions, datées du 28 novembre 1647, qui sont signées de Louis XIV, ne sauraient laisser aucun doute. Les chefs de l'armée navale n'avaient pas seulement pour mission de s'emparer de Baya; ils devaient, s'ils en étaient réquis par les insurgés, expulser les Espagnols de Naples et des environs, et même, s'il était possible, se rendre maîtres de Gaëte avec l'aide du peuple. Rien de plus positif que ces ordres, et l'on a lieu de s'étonner de ce qu'ils n'ont pas été exécutés.

V

Après une traversée des plus pénibles, accomplie par un mauvais temps presque continuel, l'armée navale française parut dans le golfe de Naples le 18 décembre. Elle se composait de vingt-quatre vaisseaux de guerre et de cinq brûlots. En passant devant l'île d'Ischia, elle apprit que les

(1) *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 301.
(2) *Mémoires du duc de Guise*, coll. Petitot, t. LV, p. 305-306.

ennemis tenaient toutes les forteresses du golfe, qu'ils avaient quarante-deux vaisseaux et vingt-une galères (1); que la plus grande partie des vaisseaux était mouillée sous les forts du château de l'Œuf et du Château-Neuf; le reste se tenait dans la rade de Baya, dans le port de Nisida et dans celui de Castel-a-mare, tous situés dans le golfe de Naples. Une felouque de la marine de Pausilippe aborda l'amiral et fit connaître que le duc de Guise était sorti de Naples avec une armée de neuf mille hommes, afin de prendre quelques petites places à dix ou douze milles de la ville. Elle réclama de la poudre pour les insurgés, et il lui en fut remis dix-huit barils; c'est tout ce qu'elle pouvait porter.

Cette felouque n'était point envoyée par le duc de Guise, puisqu'il était absent de Naples. C'est seulement le soir, et quand la nuit ne permettait plus de combattre que père Tomaso de Juliis apporta une lettre du prince, le lequel, venait d'entrer à Naples, et priait qu'on lui expédiât de suite de la poudre et quatre pièces de canon.

L'escadre française vint mouiller à une portée de canon de celle d'Espagne et des châteaux. Il était alors deux heures du soir. Le duc de Richelieu fit assembler le conseil et l'on décida de livrer combat dès le lendemain matin.

Par malheur, le vent changea dans la nuit : celui qui soufflait dans la matinée du 19 décembre portait vers la terre, et, comme dit le rapport officiel, « il n'était pas bon pour se pourvoir dégager de dessous les forts, après le combat. » Même vent le 20 décembre. Ce jour-là, pour utiliser ses instants, la flotte française alla brûler cinq vaisseaux espagnols mouillés sous Castel-a-mare. Bref,

(1) Le comte de Modène dit cinquante-deux vaisseaux et vingt-trois galères. Nous suivons le rapport officiel.

l'occasion perdue ne se trouva plus. Les ennemis, d'ailleurs, avaient à la hâte remis le gros de leur flotte en état de combattre. Pendant treize jours que les Français passèrent encore dans le golfe de Naples, de continuelles tempêtes absorbèrent tout leur temps et tous leurs efforts. Ils n'avaient ni galères, ni retraites, ni port, ni même aucun terrain ami ou ennemi où ils pussent mouiller et faire de l'eau : il leur fallait rester toujours à la voile dans un golfe, l'un des plus dangereux de la Méditerranée, et où le moindre accident qui fût arrivé à nos vaisseaux les faisait perdre sans ressource (1). L'ennemi sentait bien que, dans une telle saison et sur une côte aussi périlleuse, la tempête était son meilleur auxiliaire. Aussi toute sa tactique se borna-t-elle à éviter un engagement général, et, quand il se voyait serré de trop près, à se réfugier sous le feu des forteresses.

Ainsi tombe la principale accusation portée contre les chefs de l'armée navale de France. Ils n'eurent qu'une seule fois l'occasion propice pour détruire la flotte ennemie, et cette occasion, l'heure avancée ne leur permit pas d'en profiter.

Une accusation, non moins grave, et plus fondée en apparence, est celle que ces chefs eux-mêmes et les ambassadeurs de France à Rome dirigèrent contre le duc de Guise et qu'on lit dans les écrits du temps relatifs à cette affaire. Les Espagnols, on l'a vu, contraints de pourvoir subitement à l'équipement de leur flotte, avaient été forcés de dégarnir tous les postes de la ville occupés par leurs soldats et leurs matelots. Il semble donc que le nouveau chef de Naples pouvait et devait profiter de cette circonstance pour

(1) Termes du rapport officiel. Voir le tome I des *Mémoires du comte de Modène*, p. 160 et 161.

se rendre maître de ces postes, et les documents les plus authentiques prouvent que tel fut en effet son projet. Le 27 décembre, il fit notifier à l'amiral le titre que le peuple venait de lui donner; en même temps, il priait ce dernier defaire une diversion pendant qu'il attaquerait les postes (1). Le duc de Richelieu se prêta à ce désir, trop conforme, en effet, aux secrets desseins de son gouvernement pour qu'il pût s'y refuser. On avait ainsi le moyen de nuire aux Espagnols, sans donner ouvertement assistance au mouvement révolutionnaire. Pendant six jours, du 28 décembre au 2 janvier, l'amiral français maintint continuellement la flotte ennemie en mer; il lui offrit même la bataille, que cette dernière refusa d'accepter (2).

Selon le duc de Richelieu, Guise était seul responsable de l'insuccès. C'étaient les divisions nées de son coup d'État qui avaient paralysé l'effet de la diversion tentée par notre armée navale. Non seulement le prince n'avait point profité de cette diversion, mais il avait publié hautement qu'il n'avait aucun besoin des Français. Au lieu de réclamer le débarquement des troupes qui lui étaient destinées, il s'était borné à demander de l'argent, des munitions, des vivres et quelques officiers français pour la conduite du populaire.

Bien plus, « afin de rendre la protection et le secours de la France inutiles ou plutôt suspects au peuple, il *avait feint d'avoir avis que, s'il fût allé voir le duc de Richelieu, on l'eût arrêté prisonnier*, et que notre armée était venue pour introduire les Français dans le royaume plutôt que pour secourir les Napolitains (3). »

(1) *Rapport du duc de Richelieu*, p. 150 et 151.
(2) *Rapport du duc de Richelieu*, p. 152.
(3) *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 312.

Telles furent les graves imputations au moyen desquelles les commandants de l'armée navale essayèrent de colorer aux yeux de l'opinion l'insuccès de nos efforts et le prompt retour de notre flotte. La vérité est que les discordes, qui firent manquer l'effet de la diversion tentée par nos vaisseaux, furent l'œuvre des agents français bien plus encore que celle des Espagnols. En refusant de reconnaître l'autorité absolue du nouveau dictateur, en continuant de traiter avec son rival, en minant souterrainement son influence, ces agents le poussaient aux résolutions suprêmes, et il semble que telle fut en effet leur intention. Il n'avait refusé le débarquement des troupes qu'on lui offrait que parce qu'on ne lui donnait ni argent ni munitions pour les payer et les nourrir. En prêtant à ce refus des vues intéressées, on l'incitait à les concevoir. Enfin, on l'accusait de s'être défié de l'accueil que notre amiral lui réservait, et d'avoir feint de savoir que, s'il était allé faire visite au duc de Richelieu, on l'aurait retenu prisonnier. Rien n'était plus fondé que cette crainte; car, dès les premiers jours de janvier, l'ambassadeur de France à Rome qui, comme on le sait, avait carte blanche pour la direction de notre intervention à Naples, ratifiait cet odieux projet, à la seule condition de n'entreprendre d'arrêter le jeune prince que « lorsqu'on serait assuré de réussir (1). »

(1) Dans ses *Mémoires* (coll. Petitot, t. LV, p. 329), Guise parle de ce projet de l'arrêter, sans paraître y ajouter foi. Il prétend que l'abbé Baschi « eut la malice de lui faire dire en confidence, par le Père de Juliis, qu'il se gardât bien d'aller sur l'armée navale, parce qu'on avait l'ordre et le dessein de l'arrêter. »

VI.

Après dix-sept jours de croisière dans le golfe de Naples, la flotte française était partie pour la Provence (3 janvier 1648), autant parce qu'elle manquait d'eau et de munitions de bouche que pour ne pas prêter au duc de Guise l'appui, désormais moral, il est vrai, mais considérable encore, qui résultait de sa présence (1). L'abbé Baschi, qu'elle portait à son bord, se rendit aussitôt à Paris où il arriva au commencement de février (2). Guise, comprenant qu'il allait être, de la part de cet agent, l'objet de dénonciations les plus perfides et les plus passionnées, se hâta d'expédier à la cour un de ses gentilshommes, le sieur de Taillade, lequel fit tant de diligence, qu'il était à Paris dix ou douze jours après l'abbé (3). Mazarin entendit donc presque en même temps l'accusateur et l'avocat du prince; il put se faire une juste idée des fautes commises tant par ce dernier que par les agents de la France, et me-

(1) Guise prétend, en effet, — et cela paraît vraisemblable, — qu'ayant su par le duc de Richelieu que la flotte manquait d'eau et se verrait contrainte de se retirer s'il n'y remédiait, il lui envoya dix-huit felouques pour en faire; « mais, ajoute-t-il, ce nombre n'ayant pas été jugé suffisant, sous ce méchant prétexte elle se mit à la voile. » (*Mémoires*, t. LV, p. 351.) — Dans une dépêche en date du 16 janvier 1648, Brienne constate que ce fut le manque de munitions de bouche qui força la flotte à retourner en Provence. Il revient sur ce sujet dans une dépêche datée du 24 du même mois. (V. plus loin, p. 261.)

(2) Dépêche de Brienne à Fontenay, du 2 février 1648. (V. p. 269 et suiv.)

(3) Dépêche du même au même, du 14 février, p. 275.

surer les conséquences fatales qu'avaient eues ses irrésolutions et ses demi-mesures.

Au dire du duc de Guise, M. de Taillade était chargé de se plaindre de la méchante conduite de l'abbé Baschi, des émeutes qu'il avait suscitées, de la conjuration dont on le disait l'instigateur et dans laquelle Guise devait périr, de la proposition ridicule qu'il lui avait faite relativement au cardinal de Sainte-Cécile, frère de Mazarin. Il devait aussi dénoncer au chef du cabinet les fautes imputées aux commandants de l'armée navale; « le manquement qu'ils avaient fait, à leur arrivée, de ne pas faire périr toute la flotte d'Espagne; » leur refus de secourir efficacement le prince en lui donnant une part du blé qu'ils avaient pris sur deux vaisseaux ennemis capturés à sa vue.

Jusque-là, les instructions que Guise prétend avoir données à son agent sont d'une parfaite vraisemblance et en harmonie avec les ressentiments qu'il devait nourrir. Mais voici où cette vraisemblance s'arrête, et où les dires du prince se trouvent en contradiction avec les documents officiels : suivant lui, Taillade devait conjurer le cardinal Mazarin de renvoyer promptement à Naples un puissant secours de blé, d'hommes, d'argent, d'artillerie et de munitions de guerre, sans lequel le prince avouait qu'il lui serait impossible de se soutenir plus longtemps (1).

Si telles furent, en effet, les instructions données par le prince à son représentant, il faut croire que ce dernier n'en tint aucun compte, car il agit dans un sens absolument contraire à la teneur de ces instructions. Il avait dû, pour obéir à ses ordres, s'aboucher, en passant à Rome, avec le marquis de Fontenay (2). Peut-être les dispositions

(1) *Mémoires,* coll. Petitot, t. LV, p. 359.
(2) *Mémoires,* coll. Petitot, t. LV, p. 360.

dans lesquelles il trouva cet ambassadeur et celles que lui manifesta Anne d'Autriche le déterminèrent-elles à changer complètement ses batteries, à prendre le contre-pied des ordres qu'il avait reçus, et, au lieu d'implorer des secours, à représenter son maître comme très-disposé à s'en passer, et à agir désormais pour son propre compte et avec ses seules ressources.

La régente n'avait jamais été favorable au duc de Guise. Elle ne voyait en lui qu'un écervelé et ne laissait guère échapper l'occasion de protester contre ce qu'elle appelait ses folles visées. Elle agissait ainsi autant par haine contre le duc d'Orléans qu'il protégeait que par fierté naturelle et esprit de famille. On lui avait entendu dire que si les Napolitains voulaient son second fils pour leur roi, elle les soutiendrait de toute sa puissance; mais, qu'elle aimait mieux Naples entre les mains de son frère que dans celles du duc de Guise (1). La conduite de Mlle de Pons n'était pas étrangère au mauvais vouloir dont Anne d'Autriche était animée envers le prince.

C'était, on s'en souvient, le désir d'épouser cette fille d'honneur qui avait poussé Guise à se rendre à Rome pour solliciter la rupture des liens qui l'unissaient à Mme de Bossu; l'amour qu'il lui portait avait été le principal mobile de son audacieuse entreprise. Les hauts faits de son amant n'avaient pas peu enflé l'orgueil de Suzanne de Pons; et la reine, blessée de ses façons glorieuses, l'avait fait entrer dans un couvent de la Visitation. Vivant là aux frais du duc, servie par les officiers de ce dernier (2), elle tenait une espèce de cour et distribuait

(1) *Mémoires de Montglat*, coll. Petitot, 2e série, t. L, p. 107.

(2) *Mémoires de Mme de Motteville*, coll. Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 307-311.

d'avance à ses amis les hautes dignités de son royaume. On la contraignit d'entrer aux filles de Sainte-Marie, près la Bastille, maison que la reine affectionnait et qui était d'une religion plus réformée que la Visitation. Elle s'en plaignit aussitôt à son amant, qui prit fait et cause pour elle et adressa bientôt après d'énergiques représentations à la reine et à Mazarin. Le premier soin de Taillade, en arrivant à Paris, fut naturellement d'aller déposer ses hommages aux pieds de celle qui, dans la pensée des amis de Guise, devait bientôt partager avec ce dernier la couronne de Naples. Mlle de Pons ne put manquer de lui communiquer ses griefs, de lui représenter la reine hostile au prince et à ses projets. Taillade eut-il le tort d'entrer trop facilement dans les idées de la belle offensée, ou bien faut-il croire qu'après avoir pris l'air de la cour, il crut voir qu'on le leurrait de vaines promesses, qu'on n'avait pas l'intention d'aider Guise d'une manière efficace, et qu'il y avait plus à gagner par les rodomontades que par les prières? Toujours est-il qu'il affecta de dire que son maître n'avait nul besoin de secours, et qu'avec ou sans la France il était assuré de chasser de Naples les Espagnols. Ce fier et présomptueux langage donna à réfléchir à Mazarin. Il se dit qu'après tout le duc n'était peut-être pas si dépourvu et si impuissant qu'on le supposait, que la fortune qui, jusque-là, avait si ouvertement secondé son aventure, lui gardait peut-être encore des faveurs imprévues et qu'il faut tout attendre d'un peuple en révolution (1).

La situation du cabinet français était difficile. Il se trouvait entre deux partis à prendre également tranchés, et qui

(1) Voir la lettre émue et fort éloquente que le duc de Guise écrivit à cette occasion à Mazarin, et qui a été si souvent reproduite. — On t, dans l'introduction mise en tête des *Mémoires de Guise* par MM. Petitot et Monmerqué, que cette lettre et celle à la reine furent écrites

pouvaient être fertiles en embarras. Devait-on seconder enfin le duc de Guise ouvertement, au risque de ne travailler que pour lui seul, et de le voir profiter des faits accomplis, ou bien fallait-il se défaire de lui et suivre la politique du marquis de Fontenay, qui, depuis plus d'un mois, déférant aux sommations réitérées de Gennaro Annèse et du parti républicain, avait consenti qu'on arrêtât le jeune prince aussitôt qu'on pourrait le faire sans crainte d'échec?

Selon son habitude, Mazarin s'arrêta à un moyen terme. Il s'appliqua d'abord à gagner Taillade. Il n'eut pas grand peine à le convaincre de la vanité des espérances de son maître. Il résolut ensuite de dépêcher à Naples un homme habile, le sieur Du Plessis-Besançon, conseiller d'État, maréchal de camp et gouvernenr d'Auxonne, muni des pleins pouvoirs du Roi « pour agir en son nom aux circonstances qui pourraient se présenter pour le bien de la ville de Naples et du royaume (1). » Du Plessis devait être accompagné du cardinal génois Grimaldi, diplomate habile, alors engagé au service de la France (2). Les deux envoyés devaient s'aboucher avec Gennaro, aussi bien qu'avec le duc de Guise, apaiser les rancunes du premier, ménager le second, modérer sa fougue et lui faire bien comprendre qu'il ne pouvait rien sans le secours de la France. Ils annonceraient en même temps l'arrivée prochaine d'une ar-

au commencement d'avril. C'est une erreur. Leur date véritable a été indiquée dans les *Mémoires de Modène:* elles sont des 27 et 28 février 1648, ou même toutes deux du 28, d'après le texte donné dans les manuscrits de Dupuy. (Vol. 775, fol. 107, Biblioth. nat.)

(1) Lettre de Louis XIV aux chefs du peuple napolitain, en date du 21 février 1648. — Elle est citée en tête des *Mémoires de Modène,* t. I, p. 163.

(2) Les dépêches de Du Plessis sont à la Bibliothèque nationale.

mée navale qu'on allait équiper avec activité, et qui serait pourvue de galères (1).

Le cabinet était cette fois résolu à agir promptement et énergiquement. La paix avec l'Espagne était regardée comme impossible, et toute hésitation avait disparu avec l'espoir de la conclure. De plus, on avait acquis la certitude que le Pape n'entraverait pas les plans du gouvernement français et ne ferait point valoir le droit de suzeraineté qu'il possédait sur le royaume qu'on allait conquérir. Sa nièce, la signora Olympia, qui avait tout pouvoir sur lui, et dont l'avidité était la passion dominante, n'entendait pas qu'il s'engageât à son âge dans une affaire aussi difficile que coûteuse (2).

Mazarin, il faut lui rendre cette justice, déploya autant de zèle, d'activité et de résolution pour préparer cette seconde expédition, qu'il avait montré de lenteur et d'hésitation lors de la première. Dès le 7 février, il avait autorisé le transport des blés français vers la côte de Naples (3). Ses dépêches témoignent des soins qu'il prit pour hâter l'armement de la nouvelle flotte et la mettre sur un pied respectable. Placée sous les ordres du chevalier Garnier, elle fut successivement portée à douze vaisseaux, dont sept ou huit devaient partir dès le commencement d'avril. Vingt galères, commandées par le chevalier de Châtelux, avaient ordre de les accompagner (4). Les meilleures troupes, le vieux régiment de Sault, celui de Vervins, le

(1) Toutes ces résolutions sont exposées dans deux dépêches de Brienne à Fontenay, en date des 14 et 28 février, qu'on trouvera p. 275 et 289.

(2) Dépêche du 14 février 1648. — Lettre de Gaston à Guise dans le même sens, p. 296.

(3) Ordonnance pour l'approvisionnement de Naples, dans les *Mémoires de Modène,* t. I, p. 161.

(4) Lettre du cardinal Mazarin à Du Plessis-Besançon en date du

régiment colonel, étaient dirigés en grande hâte vers la Provence, afin d'être embarqués sur six autres vaisseaux qui partiraient peu de temps après les premiers (1). Mais il fallait, de plus, des matelots pour monter tous ces vaisseaux, et des forçats pour ramer sur les galères. Deux mois étaient à peine suffisants pour réunir les uns et les autres. Mazarin se flattait néanmoins que les galères françaises seraient en état de prendre la mer le 20 avril; mais dès le 8 de ce mois, il s'aperçut qu'il faudrait remettre au 5 mai le départ de la flotte entière (2).

De leur côté, les Espagnols, faisaient les plus grands efforts pour équiper une armée navale capable de lutter avec la nôtre. N'ayant pas dans l'arsenal de Naples les objets nécessaires pour réparer leur flotte, ils avaient été contraints de l'envoyer hiverner à Port-Mahon, dans l'île de Minorque. Il n'était demeuré dans le golfe de Naples que six petits vaisseaux fort maltraités par les bourrasques si fréquentes en hiver sur cette côte. Les Espagnols les radoubèrent en hâte, et leur adjoignirent bientôt deux vaisseaux neufs de huit cents tonneaux chacun.

Ils comptaient moins, du reste, sur leurs forces navales, dont ils ne se dissimulaient pas l'infériorité, que sur l'effet des discordes qu'ils avaient soin d'entretenir à Naples. Aigrir les esprits, fomenter les mécontentements, surexciter les meneurs du parti populaire, entretenir les regrets et les haines de Gennaro Annèse et de ses partisans, entourer son heureux compétiteur d'un cercle d'embûches et de conspirations, le pousser aux extrémités, l'engager

5 avril 1648, dans les *Mémoires de Modène,* t. I, p. 186, et lettre de Mazarin au duc de Guise, même volume, p. 197.

(1) Même lettre, p. 192.

(2) Lettre de Mazarin au duc de Guise, dans les *Mémoires du comte de Modène,* t. I, p. 197.

dans cette voie de sévérités et de violences sanglantes où les dictateurs entrent si volontiers et qui les mènent infailliblement aux abîmes, user ainsi le peu de popularité qui lui restait à Naples, ramener en même temps par d'adroites concessions ce peuple mobile, tel fut le plan du gouvernement espagnol. Il ne se dit pas, comme Mazarin, que la couronne de Naples serait le prix de la diligence ; il pensa qu'elle serait le prix de l'intrigue et qu'il fallait que la ruse l'eût rendue à ses anciens maîtres, avant même que la nouvelle flotte envoyée de France eût quitté les côtes de Provence.

VII.

La première pensée du cabinet de Madrid, aussitôt après le départ de la flotte française, avait été d'accorder quelques satisfactions à l'esprit public. Don Juan d'Autriche, malgré la perfidie dont il avait fait preuve, n'était point enveloppé dans le ressentiment populaire. Le gouvernement espagnol avait pris soin de ne pas laisser s'attacher cette haine à tous ses agents ; il avait fait en sorte qu'elle se concentrât sur une seule tête qu'on sacrifierait au besoin, et qui jouerait le rôle de bouc émissaire. Un plein succès avait couronné cette politique. C'était au seul duc d'Arcos que le peuple imputait les mesures fiscales d'où était sorti le soulèvement, bien qu'en réalité elles fussent le résultat des exigences iniques de son gouvernement. C'était aussi sur le vice-roi que la noblesse faisait porter la responsabilité de mesures qui l'accablaient ; elle lui reprochait de l'avoir sacrifiée dans les capitulations qu'il avait accordées au populaire. Le duc d'Arcos fut rappelé.

Fidèle jusqu'au bout au rôle odieux qu'on lui imposait, il laissa de sinistres adieux à la ville qu'il avait si durement gouvernée. Par ses ordres, le frère de Mazaniello et deux des élus du peuple, depuis longtemps prisonniers, furent étranglés et leurs corps jetés dans les fossés du château (26 janvier 1648).

Don Juan lui succéda provisoirement, en attendant l'arrivée du comte d'Oñate, alors ambassadeur à Rome. En prenant possession de la vice-royauté, le jeune prince publia un manifeste adroit, dans lequel il exhortait les peuples soulevés à retourner à l'obéissance de leurs anciens maîtres, leur offrant un pardon général, le rétablissement des anciens priviléges et l'abolition de tous les droits extraordinaires mis sur les subsistances. Il s'appliqua en même temps à satisfaire les griefs de la noblesse, à la rapprocher du peuple, à prêcher aux deux partis le pardon de leurs injures réciproques, et à les confondre dans un sentiment commun de haine contre la domination française.

Le comte d'Oñate, qui arriva le 2 mars, était un diplomate vieilli sous le harnais; il n'eut pas de peine à développer les heureux germes de réconciliation semés par le jeune prince. C'était la misère qui avait mis les armes aux mains des pauvres gens de Naples, et, comme il arrive trop souvent, la révolution avait aggravé le mal au lieu de le guérir. Le nouveau vice-roi se fit précéder d'une galère chargée d'argent et de provisions de bouche, avant-garde qui lui gagna bien des gens. Aussitôt après son arrivée, il entama avec les principaux familiers du duc de Guise, ainsi qu'avec les meneurs du parti populaire, des négociations secrètes qui rencontrèrent chez presque tous un accueil empressé (1).

(1) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 350 et suiv.

Depuis longtemps déjà, la plupart des conseillers napolitains en qui Guise avait mis sa confiance étaient acquis à l'Espagne. Deux hommes surtout, le docteur Agostino Mollo et l'avocat Aniello Portio, avaient accepté la tâche de le ruiner dans l'esprit du peuple. Tous deux maintenaient le malheureux prince dans un état perpétuel de défiance et d'irritation, lui montrant partout des embûches et des conspirations, et le poussant aux sévérités et aux représailles.

Il y avait un homme que le comte d'Oñate avait surtout à cœur de gagner, à cause de la haute estime dans laquelle tout le monde le tenait : c'était Vincenzo d'Andréa, le principal chef de cette fraction des Capes Noires, qui, d'accord avec les lazzarones, aspirait à la république. Esprit affable, doux, conciliant, nullement entier ni absolu, Vincenzo était aimé du peuple, dont il défendait en toute occasion les intérêts, particulièrement ceux qui avaient trait à son bien-être et à sa subsistance. C'était lui qui avait demandé la création d'un sénat destiné à partager et à modérer l'autorité du duc de Naples (1). Le refus de Guise, la rancune mal dissimulée qu'il conservait de cette requête, le soin qu'il prit d'éloigner son auteur de toute participation aux affaires, tous ces indices ne permettaient pas à Vincenzo de s'abuser sur les intentions secrètes du prince. Le comte d'Oñate lui persuada que sa vie n'était pas à l'abri de tout danger, et peut-être n'avait-il pas tort : Guise, dans ce moment-là même, faisait emprisonner et juger le meilleur et le plus utile de ses amis, le comte de Modène, cou-

(1) *Mémoires du duc de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 337. Au même endroit, Guise accuse Vincenzo de s'être concerté avec l'abbé Baschi pour le faire tuer dans une émeute. (*Mémoires de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 109.)

pable d'avoir contrecarré ses desseins (1). Vincenzo prêta donc l'oreille aux propositions et aux raisonnements captieux du vice-roi. Puisqu'il fallait renoncer à l'établissement de cette république, objet de tous ses vœux, n'était-il pas plus avantageux pour son pays de retourner sous le joug antique et légitime que de subir une domination nouvelle, d'autant plus rude qu'elle se sentait plus faible et plus menacée (2)?

L'avocat s'entendit avec Gennaro Annèse. Il apercevait aisément le mobile intéressé de cet ambitieux vulgaire, et il ne se dissimulait pas ce qu'il y avait de grossièrement personnel dans ses projets. Mais le péril commun, la haine que l'un et l'autre portaient au duc de Naples, une certaine communauté de but et de principes les réunirent; et ces deux hommes, dont l'influence était grande sur les classes inférieures, se mirent, de concert avec le vice-roi, à organiser les piéges dans lesquels devait infailliblement se prendre l'imprudent et présomptueux dictateur.

Leur première machination échoua misérablement. Le 10 mars, à l'instigation de Vincenzo d'Andréa et d'Antonio Mazzelo, élu du peuple, Gennaro sortit de son terrier, de cette forteresse des Carmes où, depuis l'élection du duc de Naples, il se tenait enfermé. Il s'avança vers le palais du duc, suivi d'une bande de lazzarones et de fainéants de toute couleur et de toute opinion, ramassés dans les quartiers du Marché et du Lavinaro. Guise écrivait quand on vint lui apprendre ce qui se passait : il acheva tranquillement sa correspondance; puis, montant à cheval, il marcha à la rencontre de Gennaro. L'armurier prit la

(1) *Mémoires du duc de Guise,* coll. Petitot, t. LV, p. 109.
(2) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 446 et 448.

fuite dès qu'il l'aperçut, et l'émeute se dissipa comme par enchantement (1).

Ce facile succès, dont les courtisans enflèrent le mérite, augmenta le dédain que le prince avait naturellement pour son rival. Il le fit venir, le tint longtemps prosterné à ses pieds, et l'ayant humilié, il crut l'avoir vaincu : il ne fit que le rendre plus prudent et plus dangereux. Lui qui, peu de temps auparavant, voyait la main de Gennaro dans tous les complots qu'on lui dénonçait, et qui cherchait même à s'emparer de lui par la ruse et par la violence (2), il en vint à le dédaigner au point de ne plus surveiller ses trames. C'est à cette époque qu'il écrivit, tant à Rome qu'à la cour de France, des lettres qui firent impression sur Mazarin, et où il représentait le parti de Gennaro comme annéanti (3). Il sentait bien qu'il était entouré d'ennemis, qu'il marchait sur un terrain miné de toutes parts; mais il refusait de faire à l'obscur armurier l'honneur de le compter pour quelque chose dans les périls qui le menaçaient.

L'orage grossissait cependant; le temps de l'enthousiasme et des succès faciles était passé; celui des déboires et des revers commençait. A la fois léger et présomptueux, Guise ne savait ni faire respecter ses ordres, ni exécuter un plan qui exigeât du temps et de la suite. Il se précipitait sans réflexion dans les entreprises les plus épi-

(1) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 458.

(2) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 444. — Guise avoue même qu'il consentit à ce que Agostino Mallo empoisonnât Gennaro, lequel ne dut la vie qu'à sa forte constitution. (*Mémoires de Guise,* coll. Petitot, t. LVI, p. 109.)

(3) Lettre inédite de Brienne du 10 avril 1648, et lettre de Mazarin au duc de Guise du 8 du même mois, dans les *Mémoires du comte de Modène,* t. I, p. 196.

neuses et les abandonnait avec la même facilité. Chacun commandait chez lui; chacun voulait se rendre indépendant; chacun, parmi ses familiers, considérait Naples comme une proie qu'il fallait dévorer au plus vite, afin de n'être pas devancé par d'autres affamés. Réduit à se défier de ses meilleurs serviteurs, vivant isolé dans son palais, n'écoutant que les intrigants qui flattaient son amour-propre, jaloux des succès de ses lieutenants, jaloux surtout de ceux du comte de Modène, le seul de ses amis qui tentât de l'arracher à la voie fatale qu'il suivait, le malheureux prince se sentait incapable de débrouiller ou de briser les fils des intrigues nombreuses où il était enlacé. Il fermait les yeux sur les désordres de son intérieur et n'accordait pas beaucoup plus d'attention à ceux de la place publique. Il croyait naïvement que sa seule présence devait calmer les tempêtes et imposer silence aux mutins. Sa grande mine, son air délibéré, la grâce et la hauteur de ses paroles, les coups de canne dont il les assaisonnait souvent, l'admiration mêlée de respect qu'inspirait son audace, lui avaient en effet suffi, dans les premiers temps, pour rétablir l'ordre. Mais tout s'use à la longue, même les moyens persuasifs dont Guise appuyait ses discours : des coups de bâton paraissent un médiocre argument à des gens qui demandent du pain. Or, la misère et la famine décimaient les quartiers populeux; les grains n'arrivaient plus à Naples, la cavalerie ennemie ravageant les campagnes et fermant tous les passages; les bandits qui pullulaient par tout le royaume mettaient la main sur le peu qui échappait aux Espagnols. Aussi le meurtre, le pillage, l'incendie, étaient-ils, comme au temps de Mazaniello, des événements quotidiens. Les partis qui divisaient la ville avaient sans cesse les armes à la main. Un jour c'étaient les lazzarones qui coupaient la tête à l'élu du peuple au-

quel ils imputaient la famine (1). Le lendemain, c'étaient les habitants du faubourg delle Vergini qui s'armaient contre les nobles et pillaient leurs demeures (2). A chaque émeute, il fallait que le duc de Guise descendît sur la place publique et se jetât au milieu des furieux. Il usait ainsi le peu de prestige qui s'attachait encore à sa personne.

Il ouvrit enfin les yeux sur la situation. Renonçant un peu tard à l'idée chimérique d'expulser les Espagnols avec ses seules ressources, il humilia son orgueil et jeta vers la France un cri d'alarme. Le 10 mars (3), son capitaine des gardes, Agostino Liéto, fut envoyé à Rome près du marquis de Fontenay, qui convoqua, pour l'entendre, un conseil composé de l'abbé de Saint-Nicolas, du cardinal Grimaldi et de quelques autres prélats dévoués à la France. Devant cette assemblée, Liéto exposa l'état précaire où le duc était réduit; il dit qu'il lui fallait des troupes le plus tôt possible et de l'argent immédiatement; que si les Napolitains n'étaient promptement secourus, ils retourneraient sous l'obéissance de l'Espagne, la faim ayant plus d'empire que la crainte des supplices. Il ajouta que, d'ailleurs, les Espagnols étaient disposés à laisser Naples se constituer en république, pourvu que leur Roi fût déclaré protecteur du nouvel état.

Fontenay, de plus en plus hostile au duc de Guise, disposé à mettre en doute tout ce qui venait de lui, et pré-

(1) *Mémoires du comte de Modène,* t. II, p. 358.

(2) *Id.*, p. 462. Les déclarations du duc de Modène sur ce point si grave, de la disette qui régnait alors à Naples, sont en désaccord avec ce que dit Guise (t. LVI, p. 100, des *Mémoires,* coll. Petitot). Mais le récit de Modène offre bien plus de vraisemblance, n'étant pas, comme celui du duc de Guise, écrit sous l'influence de l'intérêt personnel. Il est d'ailleurs confirmé par tous les écrits contemporains.

(3) C'est Guise qui donne cette date. (*Mémoires,* etc., p. 87.)

venu par les rapports envenimés que Gennaro lui adressait journellement, Fontenay répliqua qu'il ne croyait ni à un changement si prompt dans les intentions de l'Espagne, ni à la résolution qu'on prêtait aux insurgés. Là-dessus, Liéto tira de sa poche et jeta sur la table du conseil une protestation que Guise lui avait remise toute préparée, et dans laquelle il mettait à la charge des ambassadeurs de France la responsabilité des événements qu'allait entraîner leur refus, après quoi il se retira fièrement.

Cette conduite donna à réfléchir aux deux ambassadeurs; ils inventèrent une combinaison savante, d'après laquelle, sans bourse délier, ils trouvaient le moyen de fournir des blés à Naples (1). Peu confiant dans le succès des négociations confiées à son capitaine des gardes, Guise avait d'ailleurs, en même temps qu'il l'envoyait à Rome, expédié à la cour de France un homme habile, le sieur Lambert, chargé d'une dépêche où le prince, renonçant enfin à toute vaine forfanterie, mettait à nu les difficultés de sa situation et réclamait l'envoi immédiat d'argent, de blé et de troupes. Cette lettre parvint à Paris dans les premiers jours d'avril; elle n'eut d'autre résultat que de faire imprimer une activité nouvelle aux préparatifs de l'expédition et ne changea rien à la politique désormais bien arrêtée de Mazarin. Instruit des intelligences pratiquées par les Espagnols dans l'entourage du duc de Guise, des fautes de ce prince, de son impopularité croissante, le ministre n'avait plus qu'une crainte : c'était que cette dictature si mal assise ne croulât avant l'arrivée des troupes

(1) Lettre de Brienne au marquis de Fontenay, du 24 avril 1648. Le ministre y accuse réception d'une dépêche de l'ambassadeur en date du 30 mars, et approuve la combinaison qu'il a adoptée *pour assister le peuple de Naples sans nous exposer à aucune dépense.* (V. p. 333 et suiv.)

envoyées à son secours (1). Bien qu'il crût ou qu'il feignît de croire à ce que lui avait dit le sieur Lambert de l'anéantissement du parti de Gennaro Annèse (2), Mazarin n'en recommandait pas moins à ses agents de ménager ce parti et même d'assurer son chef de la bonne volonté du Roi, mais à l'insu de Guise et en prenant bien soin qu'il ignorât cette démarche (3). Il se réservait évidemment, en cas de succès éclatant remporté par nos armes, d'opposer l'armurier au prince et de les ruiner l'un par l'autre, après avoir renversé la domination espagnole. Ainsi s'explique l'étrange contradiction qu'on remarque entre le langage bienveillant et même flatteur qu'il tenait au duc dans ses lettres, et les termes sévères dans lesquels Brienne et lui, dans leurs dépêches secrètes, appréciaient, à la même époque, la conduite de l'illustre aventurier. Non content de le complimenter sur ses succès militaires, de le féliciter d'avoir détruit le parti de Gennaro, fait dont il avait les plus graves raisons de douter, Mazarin allait jusqu'à lui envoyer des excuses au sujet des sévérités exercées contre sa maîtresse. Il lui donnait même clairement à entendre que l'étroite claustration à laquelle Mlle de Pons avait été condamnée par la reine n'avait eu d'autre but que de la garantir contre de trop faciles entraînements et de sauvegarder ainsi les intérêts de cœur de son amant (4).

(1) Lettre de Mazarin au duc de Guise, en date du 8 avril.

(2) Même lettre.

(3) Après le refus fait à Liéto, le marquis de Fontenay, sur les ordres de Mazarin, s'était résolu à envoyer à Naples l'un de ses agents, le sieur Pennautier, porteur d'argent destiné à acheter du blé qu'il devait revendre au peuple à prix coûtant. Telle était la combinaison inventée par le marquis de Fontenay pour assister Naples sans qu'il nous en coûtât rien. Mais Pennautier n'arriva à Naples qu'après la chute du duc de Guise.

(4) « Quand votre secrétaire vous aura entretenu, vous reconnaîtrez

A la même époque, il faisait écrire par Brienne des lettres où la conduite du duc à Naples était vigoureusement blamée (1), et où la folle passion qu'il portait à Mlle de Pons était représentée comme la principale cause de son aveuglement et de ses mésaventures (2).

Ainsi, Mazarin ne se faisait point illusion sur l'échec qui menaçait le représentant des intérêts français à Naples. Il se flattait toutefois que cette dictature durerait assez pour permettre à notre armée d'arriver et d'emporter les châteaux. Le langage qu'il tint après la catastrophe qui termina l'odyssée du duc de Guise donne même lieu de croire qu'il considérait ce prince plutôt comme un obstacle que comme un appui, et qu'une fois maître des forteresses qui commandent Naples, il l'eût immédiatement sacrifié (3). L'habileté du comte d'Oñate, qui mit tout en

que je n'ai rien oublié pour servir ladite demoiselle. Que si la reine a fait quelque chose qui ne lui a pas plu entièrement, je ne doute pas que vous n'en soyez bien aise sous beaucoup de rapports, lorsque vous saurez comme quoi la chose s'est passée. » (Lettre de Mazarin au duc de Guise, en date du 8 avril 1648, dans *Modène*, t. Ier, p. 200.)

(1) Lettre de Brienne à Fontenay, du 3 avril 1648. Le ministre y attribue le mauvais train que suivent les affaires de Naples « au peu de conduite de M. de Guise, qu'il fault néantmoins mesnager, de crainte que, s'emportant à quelque extravagance, le peuple, qui tesmoigne toujours de l'affection à la France, ne soit accablé par les Espagnols. » (V. p. 314.)

(2) Lettre de Brienne à Fontenay, du 28 avril 1648. (V. plus loin, p. 334.)

(3) Dans l'introduction que les éditeurs de la collection Petitot ont placée en tête des *Mémoires du duc de Guise,* on lit la note suivante : « On prétend qu'il (le duc) écrivit à plusieurs personnes de la cour pour les engager à aller à Naples, les assurant qu'il pouvait disposer de marquisats et de duchés de plus de 20,000 écus de rente. On ajoute qu'il chargea le duc de Brancas d'épouser Mlle de Pons par procuration, et que cette pièce a été faite au nom de *Henri, par la grâce de Dieu, roi de Naples.* » Ce ne sont là que des bruits de cour, dont aucun document authentique ne certifie le juste fondement, du moins à notre

œuvre pour précipiter le dénoument avant l'intervention des armes françaises, épargna cette honte à notre diplomatie. Quelques lignes suffiront maintenant pour rappeler ce que fut ce dénoûment.

La défiance continuelle, l'inquiétude fiévreuse dans lesquelles Guise vivait étaient antipathiques avec sa nature ouverte et audacieuse. Il se dit qu'il serait plus à l'abri du fer et du poison dans un camp qu'au milieu d'une ville insurgée, et que rien n'est plus propre à apaiser les émeutes qu'un grand succès militaire. Il résolut donc de saisir la première occasion qui se présenterait pour sortir de Naples et frapper les esprits par une action d'éclat. Il avait d'ailleurs à prendre sa revanche d'un échec qu'il avait éprouvé le 12 février, lorsque, ayant tenté un assaut contre les postes occupés par les Espagnols, il s'était vu repoussé sur tous les points (1).

Ce projet cadrait à merveille avec les secrets désirs du comte d'Oñate; le temps pressait : encore une quinzaine, et la flotte française ferait voile pour Naples. Il fallait qu'à son arrivée elle trouvât cette ville rendue à ses anciens maîtres. Or, pour tenter ce coup hardi, on devait préalablement en faire sortir le duc de Guise.

On apprit un jour que les Espagnols venaient de s'emparer de l'île de Nisida. Les familiers du prince lui représentèrent aussitôt que ce point était justement celui qui

connaissance. Mais il est certain que Guise fit frapper monnaie à son nom, qu'il reprit les armes des anciens rois de Sicile. Il nous paraît donc hors de doute, malgré qu'il dise le contraire en maint endroit de ses *Mémoires*, qu'il aspirait à se faire à Naples une situation indépendante de la France; et c'est ce que Mazarin, qui voulait placer ce royaume sous la domination, ou tout au moins sous le protectorat de Louis XIV, n'eût certes pas toléré. Toute la correspondance que nous publions ici l'atteste hautement.

(1) *Mémoires du comte de Modène*, t. II, p. 418 à 424.

convenait le mieux au débarquement de la flotte, et qu'ainsi il avait grand intérêt à le reprendre. Le malheureux prince sortit de Naples le 3 avril, à la tête de six mille hommes et de huit pièces de canon. Dans la nuit du 5 au 6, Gennaro Annèse et ses complices livrèrent aux Espagnols la grosse tour de l'Arsenal et une des portes de la ville. Les troupes pénétraient sans difficulté jusqu'au cœur de la cité en criant: « La paix! la paix! plus de gabelles! » En même temps on répandait le bruit que Guise avait traité avec l'Espagne. Il n'y eut pas même de sang répandu. Quand don Juan et le comte d'Oñate arrivèrent au milieu de la place du Marché, s'avançant en cavalcade et comme en partie de plaisir, et suivis de Gennaro et de la noblesse, tous les lazzarones jetèrent leur bonnet en l'air aux cris de: « Vive le roi! vive don Juan d'Autriche! » En quelques heures la ville entière se retrouva espagnole.

Guise essaya d'y rentrer; mais ce mouvement avait été prévu: tous les passages étaient fermés. Il tenta de s'enfuir dans les Abruzzes et fut pris près de Capoue. Le comte d'Oñate voulait qu'on le traitât comme Conradin et qu'on dressât immédiatement son échafaud. Il dut la vie à la générosité de don Juan, qui ne voulut pas souiller d'un sang illustre sa facile victoire. Transféré en Espagne, il y resta quatre ans prisonnier.

Ce fut seulement le 27 avril, vingt et un jours après l'événement, que Mazarin connut ce qui venait de se passer à Naples. « C'est un malheur qui ne me surprend pas, écrivit-il aussitôt. Il y a longtemps que je crois qu'il fallait un perpétuel miracle pour faire durer les affaires au même point, d'après la conduite que tenait le duc de Guise. On n'a rien oublié pour le redresser et pour lui faire connaître que lui-même creusait un précipice infail-

lible, s'il ne prenait d'autres maximes que celles qui l'ont aveuglé (1). »

Mazarin prit donc bien vite son parti de cet échec. Il semble même qu'au fond il ne fut pas fâché d'un événement qui satisfaisait la reine en humiliant Mlle de Pons, et qui le débarrassait d'un homme qui eût singulièrement contrarié ses projets sur Naples. Il le fait clairement entendre dans une dépêche adressée à Du Plessis-Besançon : « Pourvu que nous trouvions dans le royaume quelqu'un qui nous tende la main, les affaires sont en meilleur état que quand M. de Guise en avait la direction, avec les idées chimériques dont il se repaissait, et qu'il nous eût été impossible de lui ôter jamais (2) » De son côté, le comte de Brienne, après s'être presque applaudi de la catastrophe du duc de Guise, écrivait le 1er mai à M. de Fontenay : « Il se peut dire que si l'armée paraissait devant Naples, il ne serait pas difficile d'y rétablir les affaires ; » et le 8 : « Il y a lieu de croire, du moins d'espérer, que si notre flotte arrive la première, que sa diligence sera payée de l'acquisition d'un royaume ; » puis cette phrase très-significative : « Le peu de fortune qu'à eue M. de Guise aura peut-être autant avancé la nôtre que sa présence de par delà y pouvait apporter de traverses. » Plus confiant encore, il ajoute le 15 mai, en parlant du désir de liberté et de soulagement que manifestaient les Napolitains : « On leur procurera l'autre bien, qu'ils passent sous la domination de cette couronne. »

Mazarin se trompait ; Brienne et Fontenay se faisaient

(1) Lettre en date du 27 avril 1648, adressée au duc de Choiseul, maréchal Du Plessis-Praslin, qui commandait l'armée française en Lombardie, sous le duc de Modène.

(2) Dépêche du 5 mai 1648, publiée dans les *Mémoires du comte de Modène*, t. I, p. 213.

d'étranges illusions (1). Il ne se trouva personne à Naples pour nous tendre la main, et l'armée française reparut une seconde fois devant cette côte fatale sans exciter le moindre mouvement parmi le peuple (2). Le seul résultat que produisit sa présence fut de fournir aux Espagnols un prétexte pour mettre à mort Gennaro Annèse, comme coupable d'avoir continué ses intelligences avec la France. Le ministre put mesurer alors l'étendue de la faute qu'il avait faite, en n'aidant pas loyalement et sans arrière-pensée le jeune conquérant, dès la première expédition française, quand il était possible de le faire utilement, et que Guise n'avait point encore perdu le prestige et l'autorité morale qui seuls le soutinrent pendant près de cinq mois dans la position difficile où il s'était placé. La préoccupation de la pacification générale impérieusement nécessitée par l'état de la France, la détresse de nos finances, l'opposition de la reine, le peu de confiance qu'on avait dans le caractère du personnage qu'il s'agissait de maintenir sur le trône de Naples, excusent sans doute le chef du cabinet français. Mais, dit Monglat, « si le cardinal de Richelieu eût été vivant, cette révolte eût eu une tout autre suite. »

(1) On trouverait encore de nouveaux détails sur la triste conclusion de l'entreprise du duc de Guise dans un article publié par la *Revue des questions historiques*, sous ce titre : *Le marquis de Fontenay et son ambassade à Rome, en 1647 et 1648*, d'après une correspondance inédite tirée des archives des Affaires étrangères, par Gustave Baguenault de Puchesse.

(2) Voir, sur cette seconde expédition, les longs extraits des dépêches de Brienne, qui nous ont été communiqués par M. Chéruel, et que nous publions en *appendice* aux pages 343 à 374 du présent recueil.

L'EXPÉDITION DU DUC DE GUISE

A NAPLES

LETTRES ET INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

DE LA COUR DE FRANCE

(1647-1648)

I

Le Roi au marquis de Fontenay (1).

19 avril 1647.

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

La prévoyance m'engage à vous déclarer mes intentions en cas qu'il arrivast vaccation du Saint-Siége et à vous dire, par cette lettre que je vous escris de l'avis de Madame ma mère, qu'ayant jugé la présence de mon cousin le cardinal Barberin (2)

(1) La suscription exacte portée au dos de la dépêche est : *A Monsr le marquis de Fontenay, con^er en mes con^ls et mon ambass^r ex^re à Rome.* — Nommé à l'ambassade de Rome au mois de décembre 1646, le marquis de Fontenay ne quitta Paris qu'à la fin de mars de l'année suivante ou au commencement d'avril. Il venait donc à peine de partir de France et était loin encore de Rome, quand le Roi lui adressa cette première dépêche.

(2) Antoine Barberin ou Barberini, neveu du pape Urbain VIII, se réfugia en France après la mort de ce pontife, arrivée le 29 juillet 1644. Il

absolument nécessaire au conclave prochain, à cause qu'il pourra contribuer à l'élection d'un sujet capable de possedder cette dignité pour le plus grand bien de la Chrestienté, et n'ayant autre but que de voir cette place remplye selon le souhait de tous les gens de bien, vous avez à concerter avec mes cousins d'Est (1) et Grimaldy (2) ce qu'il faudra que vous fassiez chaqu'un de son côté pour faire entendre aux créatures de mon cousin Barberin que, sy l'accident estoit inopiné et qu'on fust prest de procéder à l'ellection, qu'ils ayent à faire en sorte qu'elle soit surcise jusques à son arrivée. Vous fairez part de cette mienne intention à mon cousin le cardinal Machiavelle (3), auquel je n'ai point escrit particulièrement comme j'avois résolu, faute de chiffre. Et m'asseurant que vous scaurez bien agir en ce rencontre selon mon désir, je ne m'étendray davantage que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Escrit à (*en blanc*).

Signé : LOUIS.
Et plus bas : DE LOMÉNIE.

obtint la charge de grand-aumônier et l'archevêché de Reims ; il mourut le 4 août 1671. Son frère, le cardinal François Barberini, principal ministre d'Urbain VIII, se retira aussi en France à la suite de la mort de son oncle ; mais il n'était pas, comme son frère, dévoué à la France, et Mazarin critique vivement sa conduite et son caractère, dans une lettre du 18 décembre 1643, qu'on trouve au t. Ier, pp. 503-504, des *Lettres du cardinal Mazarin,* publiées par M. Chéruel, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

(1) Renault d'Est, frère du duc de Modène, était cardinal depuis 1641. Il fut protecteur des affaires de France à Rome, et devint évêque de Montpellier en 1655 ; il est mort le 30 septembre 1673.

(2) Jérôme Grimaldi fut nommé cardinal en 1643, archevêque d'Aix en 1648. Il mourut dans cette ville, le 4 novembre 1683. Il avait été nonce en France.

(3) François-Marie Machiavelli, Florentin, appartenait à la même famille que l'illustre écrivain de ce nom. Le pape Urbain VIII le nomma cardinal en 1641. Il mourut le 29 novembre 1653.

II

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 19 avril 1647.

MONSIEUR,

Je ne scaurois consentir que ce soit du cardinal Barberin que vous appreniez qu'il a désiré une lettre du Roy portant commandement d'aller à Rome, afin que si il estoit adverty que le Pape (1) fust malade, il peut s'acheminer du costé de la ville et que si, contre son espérance, le Pape se trouvoit eschapé, elle lui serve d'excuse d'avoir entrepris d'estre sorti d'Avignon sans en avoir obtenu la permission; si il ne s'en déclare point, vous ne luy fairez pas cognoistre d'en avoir esté informé. Outre cette lettre, j'en ai signé deux autres, l'une au cardinal d'Est et l'autre au cardinal Grimaldy, pour leur ordonner, le cas advenant de la vaquance, de faire en sorte, envers les créatures des Barberins, qu'ils s'engagent de ne concourir à aucune élection que l'aisné des frères ne soit arrivé, mais j'y ay adiousté ce petit correctif: si ils n'avoient un ordre postérieur à celuy-là. Je ne scaurois vous dire quand le Sr de Pennautier sera depesché: l'on ne parle point du Mémoire qu'il vous doit porter. Les articles les plus importans seront d'apuyer par l'autorité du Roy la nomination que le Roi de Pologne faira de M. l'arch. d'Aix pour estre fait Cardinal. Affin qu'il persiste dans l'engagement qu'il (2) a pris, on se résoudra de lui accorder que, faisant une guerre offensive aux Turcs (3), il sera assisté de cette couronne. A

(1) Innocent X, successeur d'Urbain VIII, élu pape le 15 septembre 1644. Il ne mourut que le 7 janvier 1655, bien que dès 1647, comme on le voit par cette lettre, Mazarin présageât déjà sa fin prochaine et prit toutes ses dispositions en vue de l'élection de son successeur.

(2) *Il* se rapporte au roi de Pologne. L'archevêque d'Aix, dont il est question dans cette phrase, est Michel Mazarin, frère du cardinal.

(3) Les mots « aux Turcs » sont à peu près illisibles et douteux.

donner créance à ses propres ministres et *ab rege* (1), c'est une offre sans péril, estant asseuré que la République (2) ne le consentira jamais ; mais je me ris de voir donner pour si asseuré ce qui dépend de la fantaisie d'un tiers. Il est vray que l'estat ayme la paix et ne se portera pas facilement à la rompre pour complaire à leur roy, auquel cas nous ne serions engagez à rien, pourveu que l'on ne songe pas à promettre quelque chose de plus que ce qui est demandé, je dis même par ce roy qui le désire, affin que la République connoisse qu'on fait cas de son amitié. L'autre, ce sera de demander Beaupuy (3); mais je seray trompé, quelque lumière qu'on die en avoir, si vous avez cette fortune qu'il vous soit rendu

Il est arrivé, contre l'attente de plusieurs, que le D. de Bavière (4) a ratifié le traité dont ses députés avoient convenu avec les nostres, et Monsieur de Tracy (5) m'en a aporté la copie. Et deux jours aprez nous avons sceu que le différend qu'il avoit avec le Palatin (6) est terminé et qu'on luy laisse, du consentement des Suédois, outre la dignité, le haut Palatinat, en donnant trois ou quatre cent mil Richedalles pour tenir lieu de partage à un des puisnez de la maison Palatine (7). C'est un

(1) Le texte porte *ab regi*.

(2) C'est la Pologne qui est ici désignée sous le titre de *République*, son roi étant électif. Depuis le XVIe siècle, on disait toujours, par une singulière association de mots : « La République du royaume de Pologne. »

(3) Le comte de Beaupuy ou Beaupuis, de la maison de Maillé, avait été un des chefs de la cabale des *Importants*. On l'accusait d'avoir voulu, avec Henri Campion et plusieurs autres personnages, attenter à la vie de Mazarin. Il avait réussi à s'échapper après l'arrestation du duc de Beaufort et s'était retiré en Italie. (Note de M. Chéruel, p. 665, t. Ier des *Lettres du cardinal Mazarin*.)

(4) Maximilien Ier, né en 1573, devenu duc de Bavière en 1596, nommé électeur le 25 février 1623, par l'empereur Ferdinand III, en remplacement de l'électeur palatin Frédéric V, privé de la dignité électorale.

(5) Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, servit avec distinction dans les guerres d'Allemagne; il était intendant de l'armée du maréchal de Guébriant, en 1643. Il mourut le 28 avril 1670, au Château-Trompette, dont il était alors gouverneur.

(6) Charles-Louis, comte palatin, fils de Frédéric V, mourut le 28 août 1680. A la paix de Westphalie, il rentra en possession du palatinat du Rhin, enlevé à son père par l'électeur de Bavière.

(7) Outre la branche aînée, la maison palatine comprenait les branches de Neubourg, de Zimmern et de Deux-Ponts.

effet des derniers ordres apportez de Suède, et l'on espère avec fondement que sur les griefs de l'Empire qui restent à adjuster, on trouvera des tempéramens. Je serois trompé si la paix d'entre les couronnes ne se trouvoit aussi bientôt adjustée; et le Trautmansdorff (1), pour rendre à la France ce qu'il a reçu d'elle, veut s'entremettre de cette paix et s'obliger les Espagnols ausquelz elle est absolument nécessaire.

Je ne scay pas si vous entrerez dans les sentiments des Italiens qui désespèrent de voir qu'on songe à faire plus tost progrez en Catalogne qu'en leur pays; mais, pour moy, je suis persuadé que d'estre disposé à faire un effort en Catalogne produira la paix, et qu'il seroit plus important d'y prendre les places que les ennemis y occupent, que d'en prendre proche Piombino, si la guerre se devoit continuer. Et peut-estre pour la grandeur de cette couronne il seroit plus important de s'accroistre dans le principat, sans que les Espagnolz y eussent des places, que d'avoir occupé une partie du royaume de Naples.

Si cette lettre vous est rendue devant que vous ayez veu M. le cardinal Bichi (2), vous lui donnerez part des nouvelles d'Allemagne, et vous aurez la bonté de lui faire mes excuses si je ne luy escris plus souvent que je ne fais; mais l'on a consenty que trois ordinaires partent en un mesme jour, scavoir : celui d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre; et c'est ce qui m'accable et qui m'empesche de trouver le loisir que je voudrois bien avoir de luy donner de nos nouvelles. Je vous prie de m'excuser de ce que j'anticipe de vous importuner, et de m'honorer tousjours de vos bonnes grâces, puisque je suis, Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Le comte de Trautmansdorff, principal ministre de l'Empereur au congrès de Münster. Il en fut rappelé en juillet 1647, après avoir échoué dans le projet de désunir la France et la Suède.

(2) Le cardinal Alexandre Bichi était un des plus intimes confidents de Mazarin. Il avait été nommé plénipotentiaire par la France pour négocier la paix entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme, Odoard Farnèse. Il réussit à la conclure en 1644.

III

Le marquis de Fontenay à M*** (1).

Livourne, 10 mai 1647.

MONSIEUR,

Pour vous rendre conte de mon voyage, je vous diray qu'après avoir esté quatre jours sur la mer, nous sommes enfin arrivez heureusement icy; ma fille a esté fort travaillée dans la galère, mais elle s'est touiours bien portée aussitost qu'elle a esté à terre.

J'ay reçeu à Gennes la vostre du 29 du passé, par laquelle je vois que vous croiez qu'il pourra y avoir quelques difficultez pour mon logement dans le palais de Monsieur le card. Antoine, et que vous pensez que i'envoiray quelqu'un por vous faire scavoir ma résolution, laquelle ne peut estre autre que conforme aux ordres que i'ay et que vous ay mandez quasi par touttes mes lettres; mais affin que vous soyez mieux informé de tout, je vous diray maintenant plus au long comme la chose s'est passée.

Il y a environ un an que Monseigneur le cardinal, voulant que j'alasse à Rome, me dist que je logerois dans le palais de Monsr le cardinal Antoine (2), que c'estoit la volonté de Sa Ma-

(1) Ce personnage ne saurait être que l'abbé de Saint-Nicolas, qui représentait la France à Rome jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur.

Cette dépêche, d'ailleurs, ne fait point partie de la série conservée dans le recueil de la bibliothèque d'Orléans. Nous l'avons rencontrée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, de la collection Dupuy, vol. 727, fol. 46 à 49. C'est une minute du temps, corrigée de la main même de M. de Fontenay.

(2) Il y avait, comme l'on sait, trois cardinaux de la famille Barberini : le cardinal Antoine, surnommé *il Vecchio,* frère d'Urbain VIII, créé cardinal en 1624, mort en 1646; le cardinal Antoine Barberini, *il Giovane*, neveu du Pape, élevé au cardinalat en 1628, à l'âge de vingt ans; et un autre frère de ce dernier, François Barberini, nommé également cardinal par son oncle, et qui mourut en 1679.

jesté et la sienne, et encore l'advantage particulier dudit sieur card[l] et de toutte sa maison; mais comme il se trouva lors quelques obstacles que vous avez sceuz qui m'empeschèrent de faire ce voiage, et qu'en suitte Monsr le cardinal Barberin sortit de Rome et vint en France, il ne se parla plus de cette affaire, ny pour moy ny pour un autre, auquel sans doubte on auroit faict la même proposition, puisqu'en effet c'estoit pour l'interrest de ces Messieurs-là et pour celuy de l'ambassadeur que cela se faisoit. En ces derniers iours, quand S. Ém. trouva bon que je retournasse à Rome, il me proposa, dès aussitost qu'il me parla, toutte la même chose qu'il avoit faict l'autre fois, ainsy que je vous le manday, et i'y résistay, parce que i'espérois que le palais de Cery ou bien celuy de Pasquin se pourroient avoir, et que j'aimerois beaucoup mieux, je vous asseure, estre chez moy, et en une maison que ie payerois, que dans celle de Monsr le cardinal Antoine, quelque belle qu'elle soit, pour une infinité de raisons que j'alléguay à Monseigneur le cardinal, mais que pourtant il n'approuva pas, et demeura ferme à me dire, cette fois-là et touttes les autres que je luy ay parlé depuis, qu'il falloit que je logeasse chez ledit seigneur cardinal Antoine, commandant devant moy à Monsr de Lionne de luy escrire pour cela, et je vous proteste, Monsieur, que ie crois que, quand j'aurois eu l'un ou l'autre pallais que ie prétendois, il n'auroit pas laissé de m'obliger à loger dans celuy dud. sieur cardinal, pour des considérations que vous vous pouvez bien imaginer. En conséquence de cela, le premier discours que m'a faict le cardinal Antoine, arrivant à Avignon (1), a esté qu'il me prioit de prendre son palais à Rome; et, sur ce qu'il vit que i'en faisois quelque difficulté, il me dist que cela ne se pouvoit pas autrement; que c'estoit la maison du Roy; que ses ambassadeurs ne pouvoient pas loger en autre part; qu'il scavoit bien que Sa Majesté et Monseigneur le cardinal l'entendoient ainsy; que ce seroit absolument le désobliger si i'y manquois, et qu'il escriroit à ses gens de me la faire tenir toutte preste pour quand j'arriverois. Monsr le cardinal Barberin me fist aussy tout le mesme discours. Monsr l'arche-

(1) Les Barberini, persécutés par Innocent X aussitôt après la mort de leur oncle, s'étaient réfugiés en France depuis quelques années. — Voir la note de la page 2.

vesque d'Aix (1), qui estoit présent à tout cela, et qui scavoit bien l'intention de Monseigr le cardinal, me confirma le mesme et me dist qu'il ne me falloit point disputer là-dessus et que je ne pouvois aller autre part; qu'autrement je désobligerois M. le cardinal Antoine et toutte sa maison de l'intérest de laquelle il s'agissoit en ce rencontre, et que ie ferois une chose qui ne seroit pas approuvée à la cour.

Voilà, Monsieur, nettement, comme la chose s'est passée, et pour ce que ie vois bien que cela vous embarrasse, à cause que Monsr le duc de Guise y est logé, et qu'en effet i'aurois un extresme déplaisir de rien faire qui luy peust desplaire. Je vous supplie, Monsieur, de luy vouloir présenter que ce n'est point une chose qui touche sa personne en particulier, n'y ayant point de respect qu'on ne voulust que je luy rendisse, en quelque condition que je fusse, si cela ne regardoit que luy; mais qu'il s'agist icy de l'interrest public, et que ie le supplie de considérer s'il seroit de la bienséance et du service du Roy que luy, qui est à Rome comme particulier et pour affaires particulières, occupast un pallais qui porte le tiltre de Palais Royal, et que l'ambassadeur du Roy, à cause de luy, allast loger en une maison d'emprunt et qui ne fust pas telle qu'il faut, mesmement en une saison où la Reyne et Son Ém. veulent tellement maintenir la dignité des ambassadeurs de Rome qu'ilz m'ont deffendu de luy donner la main, ny à quelque autre que ce soit, mesme dans ma propre maison, ce qui me semble devoir vuider toutte sorte de différend.

Quand à moy, Monsieur, ie m'estois imaginé qu'aussitost que Monsr de Guise auroit sceu ce qui s'estoit résolu dans le conseil du Roy, touchant la main qu'il m'est deffendu de luy donner dans ma maison, dont je ne doute pas qu'il n'ayt esté adverty, qu'il penseroit à s'en retourner en France; mais si, après cela, il y veust demeurer, il faut bien croire qu'il entend que ce sera aux conditions qui peuvent estre agréables à Sa Majesté (2).

(1) Michel Mazarin, qui était alors à Avignon, attendant toujours sa promotion au cardinalat.

(2) Cette affaire de la « main » fut une des grandes complications diplomatiques que le marquis de Fontenay rencontra à son arrivée à Rome.

C'est dont je vous supplie de le vouloir rendre capable, et de l'asseurer que de touttes les choses qui despendront de moy il en peut disposer, et que je seray ravy de le servir comme une des personnes du monde que j'honore et respecte autant.

Monsr Board (1), que j'envoye exprès pour cela, vos adioustera encore de bouche ce que je pourrois avoir oublié par ceste lestre, à quoy je vos supplie de donner créance (2).

Je n'escris point de tout cecy à Monsieur le cardal Grimaldy, espérant, par l'honneur que vous me faictes de m'aymer, que vous luy ferez mieux entendre que moy; c'est pourquoy je me remetz tout à vous.

Je ne vous diray point de nouvelles, parce qu'ayant trouvé icy que celle de l'accommodement du duc de Bavière avec le Palatin estoit arrivée à Gennes il y a desjà quelques jours, et ne doutant point qu'elle ne soit passée jusques à Rome, c'est la seulle que j'avois apprise de la cour avant mon embarquement. De sorte que je vous supplieray seulement de croire que j'ay tant d'impatience d'avoir l'honneur de vous voir, que je ne vous le scaurois exprimer. Je me promets que ce sera bientost, car je ne feray que le moins de séjour que je pourray à Florence.

J'ay eu la permission, à Gennes, de faire passer la galère qui m'a apporté jusqu'à Civita-Vecchia pour y prendre les niepces de Mgr le Cl; et elle partira demain pour cela.

Je vous supplie de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces.

A Livourne, ce 10e may 1647.

(1) C'est sans doute le même personnage dont il est parlé dans le passage suivant des mémoires inédits de l'abbé de Saint-Nicolas, Ms. FR. 18,024, fo 213 : « Bottart estant arrivé pour préparer touttes choses nécessaires pour l'entrée du marquis de Fontenay, etc. » (Fin de mai 1647.)

(2) Tout ce paragraphe a été ajouté en marge par M. de Fontenay.

IV

Mémoire de Son Éminence (1), envoyé à M. Bentivoglio (2), nonce à Florence (3).

Monsignore Bentivoglio si contenterà di assicurare il Gran Duca, che la risolutione presa dal signore principe Mattias, circa il comando dell' armata di mare, non è stata ricevuta in mala parte da Sua Maestà, laquale non ha havuta intentione di volere co' gl' effetti e con una dimostratione di somma confidenza et stima, corrispondere a quello che era stato reppre-

---

Monsignor Bentivoglio voudra bien assurer le Grand-Duc que Sa Majesté n'a pas pris en mauvaise part la résolution de Monsieur le prince Mathias, relativement au commandement de la flotte. C'est qu'Elle n'a pas eu l'intention de vouloir répondre par des effets et par un témoignage d'estime et de haute confiance aux représentations qu'on avait adressées ici

(1) Le cardinal Mazarin. C'est lui, comme on voit, qui donnait toute l'impulsion aux instructions diplomatiques envoyées par la cour de France.

(2) Ce Bentivoglio, qui représentait alors le Saint-Siége à Florence, était sans doute Jean Bentivoglio, abbé commendataire de Saint-Valeri, et neveu de cet illustre cardinal Gui Bentivoglio, camérier secret de Clément VIII, nonce apostolique en France, qui fut choisi ensuite par Louis XIII comme protecteur de la cour de France auprès du Saint-Siége, et mourut en 1644, laissant un nombre considérable de mémoires historiques sur les événements auxquels il avait été mêlé. Cette famille, originaire de Bologne, fut presque constamment dévouée aux intérêts français dans la Péninsule. — Voir plus loin le Mémoire adressé par Bentivoglio lui-même au marquis de Fontenay, dans lequel il explique fort clairement à l'ambassadeur du Roi la conduite qu'il tenait à Florence, et comment il y servait la France.

(3) Le marquis de Fontenay avait reçu, en quittant la cour, — en outre de plusieurs mémoires étendus semblables à celui que nous publions ici, —

santato quà più d'una volta a nome del signore principe suddetto, anche col consenso del medèsimo Grand Duca.

Che pero non si volse far portare l'offerta a diruttura a Sua Altezza a nome di Sua Maestà. Senza prima scoprire i suoi sentimenti, accio potesse risolversi sensa respetto alcuno e con ogni sorte di libertà, secondo quello che se fosso stato dettato dallo propria inclinatione o da qualsivoglia altro interesse, e che tutto questo essendo proceduto da una affectuosa volontà della Regina verso questa serenissima Casa, Sua Maestà glie la farà apparir sempre tale in ogni altra occasione,

---

plus d'une fois au nom du dit prince, d'accord avec le même Grand-Duc.

C'est pour ce motif qu'on n'a pas voulu faire porter directement à Son Altesse l'offre du commandement au nom de Sa Majesté. On voulait chercher d'abord à découvrir ses intentions, pour qu'il pût prendre sa résolution en toute liberté, et sans être arrêté par aucune considération de respect, suivant ce que lui aurait suggéré son propre penchant ou tout autre intérêt, quel qu'il fût. D'ailleurs, toute cette manière d'agir procédant uniquement d'une volonté affectueuse de la Reine à l'égard de cette Maison sérénissime, Elle lui en donnera toujours les mêmes témoignages en toute occasion, et, pour qu'on

un grand nombre de lettres du Roi, adressées aux principaux personnages qu'il devait rencontrer en se rendant à Rome, et aussi aux membres les plus influents du Sacré-Collége et à presque tous les hommes un peu importants qui entouraient le Pape. Les tomes 121 et 122 des Mélanges manuscrits de Clairembault à la Bibliothèque nationale, fol. 7135 et 7203, nous ont conservé la liste complète de ces personnes, ainsi que le texte même des lettres. Elles sont toutes conçues sur le même modèle et fort insignifiantes pour la plupart. Une seule présente quelque intérêt : c'est celle destinée à « Monsr Mazzarin, » père du cardinal. Le Roi lui écrivait : « . . . . Les recommandables services de mon cousin le cardinal votre fils, et ses soings et travaux continuels pour la grandeur de mon Estat et pour l'éducation de ma personne m'obligent à la reconnaissance envers ses proches. Vous avez plus de part qu'aucun autre à la réputation qu'il s'est acquise par sa vertu; aussy aurai-je plus de joye de vous faire recueillir les fruits de ma bienveillance et protection royalle. Sur quoy ledit sieur ambassadeur s'expliquera plus particulièrement.... » *Ibid.*, fol. 7049.

e perche Sua Altezza possi vedere dalle lettere che se li scrivano da Sua Maestà e dal cardinal Mazarini, a che passi si caminava per stringersi sempre in maggior confidenza con la sua serenissima Casa, se ne mandano a vostra signoria illustrissima le coppie, rimettendosi pero alla sua prudenza di communicarle confidentimento a Sua Altezza o di lassarlo di fare.

Quanto alla propositione fatta dal signore principe Leopoldo, potrà Monsignore far conoscere a Sua Altezza il gradimento col quale è stata sentita dalla Regina, e il rammarico insieme ch' ha Sua Maestà di non poter compiacere l'Altezza Sua, poiche non prima si ebbe avviso della resolutione del signore principe Mattias, che Sua Maestà s'impegno con altro sogetto, dal quale non puo hora in modo alcuno ritirarsi. Conserverà pero la Maestà Sua viva memoria dell' affettuose esibitioni di cotesto principe e si riserberà a testificare in altre occorrenze la stima che fa di esso e delle singolari qualità di Sua Altezza, che sono ben note alla Maestà Sua.

---

puisse voir, d'après les lettres que lui écrivaient Sa Majesté et le cardinal Mazarin, quelle marche on comptait suivre pour se lier d'une confiance de plus en plus étroite avec sa Maison sérénissime, on en expédie les copies à Votre Seigneurie, s'en remettant à sa prudence du soin de les communiquer confidentiellement à Son Altesse, ou de s'abstenir de cette communication.

Quant à la proposition faite par Monsieur le prince Léopold, *Monsignor* pourra faire connaître à Son Altesse la satisfaction qu'en a éprouvée la Reine, et en même temps le regret qu'éprouve Sa Majesté de ne pouvoir lui complaire, parce qu'au premier avis de la résolution de Monsieur le prince Mathias, Sa Majesté a pris d'autres engagements dont, à présent, Elle ne peut se délier en aucune façon. Sa Majesté conservera pourtant un vif souvenir des offres affectueuses de ce prince, et se réserve de lui témoigner, dans une autre occurrence, l'estime qu'elle fait de lui, et des qualités singulières de Son Altesse, qualités bien connues de Sa Majesté.

Il sera encore à propos de dire au Grand-Duc qu'ici on s'est

Sarà ancor a proposito di dire al Gran Duca che quà si è sempre caminato con questa massima, di non applicare alle cose d'Italia, se non in benefitio et advantaggio dei principi di essa, e con l'unione et assistenza di qualcheduno si più considerabile di essa, sensa laquale si crede che non torni bene al Re di portar lo sforzo maggiore dell' armi sue in Italia, di modo che dalli sentimenti et dalle resolutioni che se sapesse antecedentemente fosse per prender in tal caso, dependono in grand parte quelle di Sua Maestà.

Non deve parer strano ai principi d'Italia che si pretenda qui d'esser ben informato della loro dispositione e che devano contribuere con le forze loro a gl' acquisti che si possono fare, per che il Re non pretende di retener per se cosa alcuna, ma che il tutto ceda in utile e vantaggio dei medesimi principi, liquali se non sanno prevalersi di questa cosi bella congiuntura, è segno evidente che essi voglino piutosto la conservatione de' Spagnuoli, che il proprio loro agradimento, nel qual caso non è bene che Sua Maestà applichi alle cose d'Italia nè

---

toujours conduit d'après cette maxime, de ne pas s'occuper des affaires d'Italie, sinon au profit et à l'avantage de ses princes, et avec l'accord et l'assistance de quelqu'un des plus considérables d'entre eux, assistance sans laquelle on pense que le Roi finirait par se trouver mal de porter en Italie le plus grand effort de ses armes; de sorte que c'est des sentiments de Son Altesse, et des résolutions que d'avance on la saurait disposée à prendre en tel cas donné, que dépendent en grande partie celles de Sa Majesté.

Les princes d'Italie ne doivent pas trouver étrange qu'on prétende ici se bien renseigner sur leurs dispositions, et les faire contribuer, avec les forces dont ils disposent, aux acquisitions qu'on pourra faire, puisque le Roi n'entend rien garder pour lui, mais qu'il cède le tout au profit et à l'avantage des mêmes princes. S'ils ne savent pas profiter d'une si belle occasion, ils font connaître clairement qu'ils préfèrent l'intérêt des Espagnols à leur propre avantage, auquel cas il ne convient pas que Sa Majesté s'occupe des affaires d'Italie ni des intérêts des princes, contre leur propre volonté.

agl' avantaggi de' principi di essa contro la loro propria volontà.

Nel rimanente, il fine delle Loro Maestà essendo di continuare a compartir tutti li maggiori e più efficaci segni di affetto al Gran Duca et alli suoi fratelli, si rimette alla prudenza di Monsignore Bentivoglio di assicurarne le Altezze Loro con ogni più vera espressione, e condursi in modo che riconoschino che possono far sicurissimo capitale della buona gratia delle dette Maestà.

Qui non si crede che vi sia mai pensiero d'inviar il marchese Guicciardini, e se vi si penso, si sia cambiato di piacere, per non dar ombra alli Spagnuoli, con quali, a dire il vero, Sua Altezza mostra maggiore unione, non amandoli, che con la Francia, verso laquale protesta aver tanta inclinatione e partialità.

Monsignore Bentivoglio incontrerà interiamente il gusto delle Maestà Loro assistendo, come ha sine hora fatto, il signore Destrade in tutto quello potesse occorrerli per la conservatione

---

Au reste, le but de Leurs Majestés étant de continuer à donner au Grand-Duc et à ses frères les marques les plus fortes et les plus efficaces de leur affection, on s'en remet à la prudence de *Monsignor* Bentivoglio du soin d'en donner l'assurance dans les termes les plus expressifs, et de se conduire de façon qu'ils reconnaissent pouvoir compter très-sûrement sur les bonnes grâces desdites Majestés.

On ne croit pas ici qu'on ait jamais pensé à donner une mission au marquis Guichardin, ou, si l'on y a pensé, on est revenu de cette idée, pour ne pas porter ombrage aux Espagnols, avec qui, à dire vrai, Son Altesse a l'air de se montrer plus d'accord, tout en ne les aimant pas, qu'avec la France, pour laquelle il proteste avoir tant de penchant et de préférence.

Monsignor Bentivoglio ira au-devant du désir de Leurs Majestés en assistant, comme il a fait jusqu'ici, le sieur d'Estrades dans tout ce qui pourra lui faire besoin, pour la sûreté des postes de Toscane, l'augmentation des troupes et

de' posti di Toscana, accrescimento delle truppe e rimonta della cavalleria, quando li convenisse marciare per intraprender qualche cosa in quelli contorni.

---

la remonte de la cavalerie, quand il lui conviendra de se mettre en marche pour quelque entreprise aux alentours de ce pays.

V

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 12 mai 1647 (1).

MONSIEUR,

Depuis que vostre lettre du XXVIIIe du passé, qui me fust rendue le VIIe du courant, m'a fait sçavoir que vous estiez prez de vous embarquer, j'ay redoublé mes soingz pour faire résoudre vostre instruction ; mais les affaires nous ont en sorte accablez, et l'on y veut traitter de tant de si différentes affaires, qu'il n'y a pas moyen de la vous envoyer que nous ne soyons à Amyens où pour toutte la sepmaine nous nous rendrons. Cependant, craignant que vous ne fussiez en peine, et que, pour n'avoir point aucune lettre de créance, soit pour le Pape, le Grand-Duc (2), les cardinaux de la faction, qu'autres prélatz de la cour romaine, avec lesquelz vous auriez à traitter, vous ne vous trouvassiez empesché de la faire, et par ce manquement

(1) A cette date, le marquis de Fontenay était à Livourne, débarquant d'un navire qui l'avait amené de Gênes, et sur le point de partir pour Florence. Il ne fit son entrée solennelle à Rome que le 21 mai. Il y fut précédé par la lettre qu'il avait écrite à l'abbé de Saint-Nicolas, et que nous avons publiée plus haut, page 6.

(2) Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane depuis le 28 février 1621, mort le 23 mai 1670.

le service de Sa Majesté retardé, j'ay pris la résolution de faire partir le secrétaire Pennaultier (1) et le charger de touttes lesdites lettres. Par celle du Roy, vous apprendrez deux choses : l'une, si de fortune elle vous estoit rendue avant que vous fussiez arrivé à Florence, ce que vous aurez à dire au Grand-Duc; l'autre, ce que vous mettrez pour fondement de vostre négotiation envers le Pape, afin qu'il se destrompe de diverses faulces opinions desquelles il s'est nourry, et qu'il en établisse de solides et qui peuvent ayder à establir la confiance absolument nécessaire entre luy et Sa Majesté au bien général de la Chrestienté. Je n'ay rien à ajouster à ce que vous inférerez de la dépesche de Sa Majesté, sinon que l'affaire du Portugal ne sera point un obstacle à la conclusion de la paix, et que ce roy s'est oublié bien sûr, ayant refusé des navires pour joindre à nostre flotte après les avoir promis, ce qui nous servira de prétexte à ne pas faire divers efforts dont nous eussions eu peine à nous défendre, s'il se fust mis en devoir de combattre avec nous nos communs ennemis

D'une lettre de M. de Saint-Nicolas (2), en date du xve (3), j'ay

(1) M. de Pennautier, dont il est déjà parlé page 3, était un secrétaire attaché à l'ambassade de M. le marquis de Fontenay. Nous retrouverons plus d'une fois son nom dans la suite de ces dépêches. Il ne partit de Paris pour Rome qu'un certain temps après son ambassadeur.

(2) L'abbé de Saint-Nicolas était le frère du grand Arnauld. Il avait été envoyé à Rome comme simple « résident, » au mois de mars 1646, et chargé de traiter les affaires de France de concert avec le cardinal Grimaldi, qui depuis sa nonciature avait embrassé sans réserve le parti du Roi. — On a toutes les pièces de sa mission dans une curieuse publication diplomatique faite au siècle dernier par P.-D. Burtin, et intitulée : *Négociations à la cour de Rome de Messire Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas*, Paris, 1748, 5 vol. in-12. — De plus, ce même abbé de Saint-Nicolas a laissé de curieux mémoires personnels, pleins de renseignements sur les affaires auxquelles il a été mêlé, et qui sont demeurés inédits. Ils sont conservés dans un volume de la Bibliothèque nationale, coté FR. 18,024, qui faisait partie autrefois de la collection léguée par le duc de Coislin au monastère de Saint-Germain-des-Prés. Nous les avons déjà indiqués dans la note 1 de la page 9. — De plus, ce diplomate avait pour secrétaire son neveu, l'abbé Antoine Arnauld, qui a également rédigé des mémoires sur cette époque, mémoires publiés dès 1756 par Pingré, et reproduits dans la collection Petitot, 2e série, t. XXXIV, 1824, in-8°.

(3) Cette lettre du 15 avril 1547 existe en effet dans le recueil des *Négo-*

sceu que le duc de Bracciano ne se désiste point de la prétention de la main; mais il faut qu'il ait beaucoup de présumption si l'égalité de traittement avec les princes ne le peut satisfaire. Je ne scay encores ce qui sera résolu sur un long mémoire qu'il a envoyé; et j'ay fait sçavoir à Mademoiselle de Bouillon (1) que Monsieur son frère ne la doibt pas demander, et que si il ne se résoult de vous voir sans la prétendre, il faudroit qu'il sortist de Rome et prist son chemin pour revenir, à présent que les affaires sont touttes accommodées.

Quand vous serez à Rome, vous pénétrerez si Pamphilio (2) seroit pour se contenter d'une pension; mais il doit estre destrompé de l'espérer sur l'abbaye de Corbye, et il me semble qu'on n'a point eu de peine à se déclarer qu'il ne la doibt prétendre ny ne scauroit l'avoir. Je commence à estre accablé de diverses importunités de moynes et de religieuses, qui touttes me demandent des lettres pour M. l'ambassadeur. Pour me descharger, je les signe touttes, sans prétendre qu'elles vous nécessiteront à aucune chose; mais de cette règle trouvez bon que j'excepte les filles de la Visitation et du Carmel, qui poursuivent, les unes la canonisation d'un saint évesque, leur fondateur, et les autres d'une sainte fille qui les a gouvernées avec beaucoup de charité et de prudence pendant plusieurs années.

Je recommande aussy à vostre bonté les religieux de la réforme de St-Benoist, ditz de St-Maur, et mes bons voisins les Augustins refformez. J'ai dit aux amis de M. Dulieu qu'il avoit

ciations (t. V, p. 62); elle est adressée au cardinal Mazarin. On y lit, au sujet de l'affaire dont il est ici question :

« M. le cardinal Grimaldi écrit amplement à Votre Éminence sur ce qui regarde les Mrs Ursins. M. le duc de Bracciano a désiré me parler : nous nous trouvâmes, il y a deux jours, aux Carmes déchaussés ; c'était pour me faire voir un mémoire dans lequel sont les raisons sur lesquelles il appuie la prétention qu'il a d'avoir la main droite chez nos ambassadeurs. Votre Éminence le verra, et y fera telle réflexion qu'elle jugera à propos..... »

(1) Charlotte de la Tour d'Auvergne, duchesse de Bouillon, sœur de Turenne et du duc de Bouillon, morte sans alliance en 1662.

(2) Il s'agit probablement ici du cardinal Camille Pamphile, neveu du pape Innocent X, qui, ayant déposé la pourpre, épousa Olympia Aldobrandini, princesse de Rossano, petite-nièce du pape Clément VII, héritière de sa maison, alors veuve de Paul Borghèse, morte le 18 décembre 1681.

tort de ne s'estre pas accommodé à ce que vous aviez désiré, et peut-estre se rendra-t-il plus traittable. Ce n'est pas seulement en une affaire de si peu d'importance que vous debvez attendre d'estre servy de moy, mais en touttes celles qui vous concerneront. J'y prendray tousjours la part que nostre antienne amityé m'oblige, et la profession que je fais d'estre,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

DE LOMÉNIE BRIENNE.

A Paris, le 12 may 1647 (1)

(1) Nous avons trouvé une lettre du cardinal Mazarin lui-même, adressée à M. de Fontenay, en date du 22 mai de la présente année. (Bibl. nat., ms. Dupuy, vol. 775, fol. 80). Nous la donnons ici tout entière, non à cause de son importance, mais pour le sujet fort imprévu qu'elle traite :

Le cardinal Mazarin au marquis de Fontenay.

Amiens, le 22 may 1647.

MONSIEUR,

Cette lettre vous sera présentée par la s^ra^ Anna-Francesca Costa, qui a, sans flatterie, donné telle satisfaction à la Reyne et à toute la cour, dans la représentation qui fut faicte ce carnaval de la comédie en musique d'*Orphée,* que ie ne puis la laisser partir et scavoir qu'elle doibt se rendre à Rome après les chaleurs, sans vous la recommander, et sans la mettre soubz vostre protection particulière durant le séiour que vous y ferez. Je scay qu'il y a mille rencontres où la seule ombre de nostre auctorité luy peult extrêmement servir ; c'est pourquoy ie vous prie de l'en favoriser aussy souvent qu'elle y recourra, et qu'il ne se présente point d'occasion qu'elle ne ressente des effects de ma recommandation. Cependant ie vous asseure que ie mettray fort volontiers sur mon propre compte toutes les grâces que vous luy aurez départies, et demeure,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur et très-véritable,

Le Card^l^ MAZARINY.

VI

Le Roi au marquis de Fontenay (1).

Chantilly, 12 mai 1647.

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

Le mémoire que i'ay commandé estre dressé pour vous servir d'instruction contient tant de différentes matières, qu'il n'a pas esté possible l'achever devant mon partement, et iugeant par les lectres que vous avez escrites que vous estes prest d'arriver en Italie, ie fais partir présentement le secrétre Pennautier, et luy ordonne de faire toute diligence pour se rendre auprès de vous avant que vous soiez à Rome. Il est chargé de toutes les lettres dont vous pourrez avoir besoing pour vous donner créance et droict de négocier et traicter de mes affaires, soit avec Sa Steté, mes serviteurs, que les autres personnes avec lesquelles vous serez obligé d'y entrer. Vous aurez une lettre adressante au Grand-Duc, affin que si vous n'aviez encores passé par ses Estats et que vous soiez nécessité de le voir, vous luy fassiez cognoistre, selon l'inspiration que vous en avez euë, combien ie suis satisfait de sa manière de procéder, que i'ay pour luy toute l'estime qu'il scauroit désirer et une telle confiance en son affection, que i'ay passion de luy donner des marques solides de la mienne. 474 23 355 19 8 32 12 6 86 28 19 8 23 92 12 23 17 84 12 36 7 90 63 12 6 90 62 12 80 481 544 7 le

(1) Cette dépêche manque au recueil de la Bibliothèque d'Orléans. Nous avons été assez heureux pour la retrouver dans le volume 727 des manuscrits de Dupuy, à la Bibliothèque nationale, fol. 50; mais elle contient certaines parties en chiffres dont nous n'avons pu découvrir la clé. Nous la reproduisons telle que nous l'avons collationnée sur l'original. Il est, du reste, fort naturel qu'ayant échappé au secrétaire de l'ambassadeur, elle n'ait pas été traduite entre les lignes comme les autres. Elle est de format absolument identique aux dépêches ordinaires du Roi et a dû partir par le même courrier que celle du comte de Brienne qui précède.

pourront promettre. Il est bien vray que la disposition présente des affaires me donne bien autant de lieu d'espérer la conclusion de la paix que de craindre la continuation de la guerre; mais comme l'une est le dernier des biens et l'autre des maux, et que ceux-cy se font pour l'ordre sentir plus que les premiers, et que bien souvent les hommes abandonnent ou rejectent ce qui est souhaitable pour embrasser ce qu'ils devroient fuir, ie suis touché de quelque apréhension que le peu de prudence avec laquelle nos ennemis se sont conduits ne les porte à refuser ce qui leur est offert, auquel cas les premières pensées que 54 3 19 3 19 7 592 69 me reviendraient, si ce n'est qu'il fallust préférer à nos communs avantages ce qui est absolument nécessaire à la Chrestienté. Si vous prenez audiance du Pape avant qu'avoir receu led. mémoire, vous aurez à dire à Sa Stété que ie vous ay choisy, par l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, pour aller me servir auprès d'Elle et luy lever le prétexte de douter que toutes les offres qui ont esté passez à son endroict par mon cousin le cardinal Grimaldy n'eussent esté en conformité des ordres que ie luy avois adressez, espérant que se voyant de nouveau prié des gràces de justice dont si souvent il a esté importuné, il se disposera à me les accorder; et, sans entrer trop avant en matière avec luy, vous luy insinuerez qu'il se flatte et qu'il se trompe, s'il espère que ie seray pour m'en relascher, car enfin il y a des choses qui doivent estre demandées après plusieurs refus, et l'on ne doit jamais avoir honte de poursuivre ce qui est juste; mais il ne faut pas en tirer cette conséquence faulce, qu'on peut partant persister à en faire le refus. Vous prendrez information, de mes cousins les cardaux d'Est et Grimaldy et du sr abbé de St-Nicolas, du dernier estat où les affaires sont demeurées, afin d'agir en conformité de ce qui a esté avancé par eux, ce qui servira puissamment pour insinuer au Pape que nosd. cousins et led. abbé n'ont en rien outrepassé les ordres qu'ils ont euz, et qu'il ne peut espérer d'establir entre nous une parfaicte confiance qu'en se disposant à consentir à ce dont si souvent il a esté requis. Je vous ferois entendre comme 59 13 7 70 33 7 5 8 91 12 7 n'est pas encores résolu de ne point 598 83 59 64 15 12 35 65 7 249 7, bien qu'il luy ait esté déclaré 80 54 5 87 13 7 75 15 70 23 60 32 13 64 12 35 8, n'estoit que ce

sera un des points dont vostre instruction se trouvera chargée, et qu'on mettra en considération 39 10 85 95 12 96 11 12 35 136 qui en attireroit d'autres sur ce rencontre, 492 s'estant desià laissé entendre qu'après que le sien 59 19 5 19 23 68 12 7 95 8 19 14 60 10 7 6 19 12 20 87 15 21 6 35 59 35 64 12 35 8 23 87 63, et c'est un grand 11 22 7 94 21 60 23 59 10 83 93 12 96 11 12 35 30 356 80 30 14 60 35 492. Sur ce, ie prie Dieu qu'il vous ait, Monsr le marquis de Fontenay, en sa s^te garde. Escrit à Chantilly, le XIIe may 1647.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : DE LOMÉNIE.

VII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens (1), le 23 mai 1647 (2).

MONSIEUR,

J'ay pris occasion de parler à M. le cardinal Mazarin du contenu en vostre lettre du ve du courant, et luy fis remarquer l'impossibilité qu'il y auroit que vous et M. de Guise (3) lo-

(1) La guerre se poursuivait en Flandre, où le duc d'Orléans venait d'enlever successivement aux Espagnols Courtray et Dunkerque. Une armée de réserve était en même temps rassemblée auprès d'Amiens, pour faciliter, au besoin, la conquête de la Belgique. On y conduisit le jeune Louis XIV, âgé de huit ans, et il enthousiasma l'armée par sa présence. Nous verrons, par les dates mêmes des lettres du comte de Brienne, que la cour séjourna dans cette ville jusqu'au 8 août 1647, c'est-à-dire près de trois mois.

(2) Sur le dernier feuillet de presque toutes les lettres qui suivent, le secrétaire d'ambassade chargé de la transcription des parties chiffrées a écrit la date de l'arrivée du courrier à Rome. Ainsi, la présente dépêche porte la mention : « Resseue le 11 juin. »

(3) Henri de Lorraine, IIe du nom, duc de Guise, de Joyeuse, prince de Joinville, né le 4 avril 1614, mort le 2 juin 1664. Il était fils de Charles de Lorraine et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse.

geassiez en mesme logis, affin de lui oster de l'esprict que le palais des Quatre-Fontaines (1) fust assez grand pour y demeurer ensemble.

Il me sembla ne demeurer pas entièrement persuadé; mais il ne mist jamais en doute que vous n'y deussiez descendre et l'occuper pendant un tempz raisonnable. Toutesfois, il insista tousjours qu'il y auroit quelque chose d'indécent d'en faire sortir M. de Guise. J'appuiay mon dire sur la difficulté que je prévoyois qui seroit entre vous et luy sur la main, car bien que vous aiez ordre de ne la point donner, sinon aux princes du sang, les autres ne lairront de la prétendre, et, leur estant refusée, ce leur sera un sujet de s'abstenir de rendre visite aux ambassadeurs de Sa Majesté. Il pourra estre qu'on mandera à M. de Guise de s'y porter, affin que son exemple donne règle et que l'aisné des Ursins (2), qui insiste pour l'avoir, en perde l'espérance et n'ait nul suject de s'y affermir. Par ce que j'escris à l'avance, je laisse avec incertitude ce poinct, aimant mieux par un appostil vous mander que j'ay rencontré les sentiments de Sa Majesté, ou que je m'y suis mescompté, que retarder à commencer ma dépesche, et estre forcé de l'escrire avec telle précipitation qu'il ne me reste aucun loisir de la considérer, et avoir une excuse toute parée si je m'estois oublié de plusieurs choses qui peuvent concerner le service de Sa Majesté. J'escris présentement à M. l'abbé de Saint-Nicolas (3) qu'on trouveroit estrange si vous n'occupiez pas le

(1) On voit qu'à la date de cette lettre le duc de Guise était à Rome, logé dans le palais « Royal, » alors vacant, puisqu'il n'y avait pas d'ambassadeur en titre. Il était venu suivre de plus près l'affaire de son divorce d'avec Honorée de Glimes, veuve d'Albert-Maximilien de Hennin, comtesse de Bossu, qu'il avait épousée à Bruxelles, le 11 novembre 1641.

(2) Il s'agit ici de Ferdinand des Ursins, duc de San-Gemini et de Bracciano, père de Virginie des Ursins. Il avait un frère, qui était le cardinal Ursin.

(3) La dépêche du comte de Brienne à l'abbé de Saint-Nicolas, datée d'Amiens, le 23 mai 1647, se trouve dans le recueil des *Négociations à la cour de Rome,* etc., t. V, p. 123 à 132. Voici le passage auquel il est fait ici allusion : « Il seroit à craindre qu'à l'arrivée de M. de Fontenay à Rome, il se passât quelque chose entre lui et M. de Guise qui ne fût ni bien séant, ni honnête : que ce prince prétendît la main que l'autre a défense d'accorder à aucun, s'il n'est de sang royal, et que le duc de Guise, s'opiniâtrant à demeurer dans le palais Royal, il y eût entre leurs gens quelque désordre.

palais qui porte le nom de Royal et, sur le suject de la main, ce qui ne plaira pas à Monsieur de Guise; mais il luy est facile d'en esviter le déboire, ne demeurant point de par delà, ou il peut bien louer un palais, s'il veut attendre le dernier jugement qui sera rendu sur son affaire (1); car, quelque bon visage qu'il reçoive du Pape, il est trompé s'il est persuadé que les offices, qui seront portez contre luy par les ministres d'Espagne, n'obligent Sa Sainteté à ne se point départir des formes ordinaires, et qui les establist convient qu'un procès qui doit estre décidé en la Rotte n'est pas l'ouvrage d'un jour.

Le party que vous avez pris selon le sentiment du sr Giustiniani ne scauroit choquer personne, sinon le cardl arch. de Gennes, et la Rép., ne rendant pas les honneurs accoustumez aux ambeurs de cette couronne, s'exclust de sa propre volonté d'estre recherchée de leur donner audiance, ne devroit point trouver à redire qu'on complist envers les cardinaux, qui n'ont rien innové aux usances establies, ce qui leur est deu; mais comme la Rép. est un prince et que c'est dans son Estat qu'on est convié à ce qu'on faict, il est pourtant honneste que ce soit en une manière qui ne les puisse blesser. Il ne me souvient pas qu'on ait trouvé à redire à ce que fist M. de St-Chamont (2)

Le remède consisteroit à lui faire scavoir que Sa Majesté, pour des respects de sa grandeur et pour le bien de son service, n'a pas voulu introduire une coutume nouvelle de faire donner la main par des ambassadeurs, afin que, ne s'en tenant point blessé, il donnât exemple à tous de ne la point prétendre; je dis aux barons romains qui s'en flattent et qui s'en pressent, nommément l'aîné de la maison des Ursins; et, cela concerté de la sorte, l'ambassadeur et le duc de Guise pourront demeurer dans le palais Royal, où l'on dit qu'il y aura du logement de reste, puisque M. le cardinal Grimaldi sera parti de Rome avant que ledit ambassadeur y arrive. »

(1) Cette affaire était le divorce du duc et de la comtesse de Bossu.

(2) M. de Saint-Chamont avait été envoyé comme ambassadeur de France à Rome, au mois de janvier 1644; il n'y resta que jusqu'à la fin de l'année et fut remplacé par M. de Grémonville, qui n'y séjourna lui-même que quelques mois. Ces deux missions ayant été peu heureuses, et la France se trouvant à peu près brouillée avec le Saint-Siége, on n'avait plus accrédité près d'Innocent X qu'un simple résidant, qui fut, comme nous l'avons dit, l'abbé de Saint-Nicolas. — Le recueil complet des dépêches de l'ambassade de M. de Saint-Chamont à Rome se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 16069, in-fol. (anc. S.-Germ., 737).

passant par Gennes; mais c'est de qui il ne faut point prendre exemple, et réconcilier les deux avis qui vous ont esté portez, sans en condamner aucun, mais je loüe celui que vous avez embrassé.

Ce sera des lettres de M. le cardinal ou de M. de Lionne que vous recevrez un remerciement de l'instance que vous avez faite à la mesme Rép. pour avoir une galaire pour apporter en France les nièces de Son Éminence (1), et je n'avois jamais doubté qu'ilz ne s'y disposassent; car, outre que c'est une courtoisie qu'on ne scauroit honnestement refuser, il leur peut estre si utile et leur a desjà tant esté, que c'est une recognoissance des premières grâces reçuës, plustost qu'un engagement pour en retirer d'autres que ce qu'ilz font; et il se peut dire qu'ils lui doivent la liberté dont usent leurs marchands de naviguer, aiant faict révocquer toutes les commissions décernées pour aller faire le cours, et bien expressément deffendu aux capp^nes de vaisseaux du Roy de rien entreprendre qui puisse donner sujet de plainte à cette Rép.

Quelque diligence qu'ait peu faire Pennautier, il ne vous aura sceu joindre que depuis vostre arrivée à Rome, puisque dez le 8e vous vous embarquiez pour Livorne et qu'il estoit encore à Paris mesme au 13e, n'aiant sceu retirer plus tost de M. de Lionne quelques dépesches qu'on luy avoit commandé d'attendre.

Je serois en une extresme peine comme vous vous seriez démeslé du G.-Duc, n'aiant point de lettres pour luy, n'estoit que je suis asseuré que vostre suffisance et vostre expérience vous aura fourny divers partis, et que vous aviez couvert vostre manquement avec tant d'adresse, que cette Altesse ne vous condemnera point. J'aurois achevé ma lettre si je n'avois qu'à respondre à la vostre; mais ce n'est pas la matière de mon travail, iugeant qu'il importe au service de Sa Majesté que vous soiez averty de l'estat présent des affaires de la paix et de la guerre. Il semble que les plénipotentiaires qui sont à Munster aient avancé leur ouvrage, puisque ceux de cette couronne se sont enfin expliquez aux médiateurs que,

(1) Voir à ce sujet la fin de la lettre de M. de Fontenay du 10 mai, plus haut, p. 9.

de tous les poincts qui restent indécis entre nous et les Espagnols, celuy d'une trève demandée pour Portugal ne sera point en sorte contestée qu'il puisse donner lieu à rompre, ny quelques avis qu'on a consenty de remettre au jugement des Estats, ce qui æquipole à dire qu'on les abandonne, y aiant lieu de croire et de craindre qu'ilz se rendront à ceux qui les presseront le plus, et que, pour assurer leur paix, ilz ne se feront pas prier de condamner la France en des choses de petite conséquence comparées aux plus grandes qui luy sont délaissées. Pourtant on les flatte de l'honneur qu'on leur deffère, et sy on les prie de considérer les intérests d'un ancien allié et ne demeurer point préoccupez que, bien que ce soit l'Espagne qui en a fait l'ouverture, qu'ils luy en soient obligés, et que la France n'eust ozé en faire la proposition, parce qu'il luy pourroit estre reproché qu'elle recherchoit des juges intéressez dans leur cause, mais que l'ennemy aiant eu toute confiance dans leur æquité, la France veut bien s'y soubzmettre, qui induist de l'ouverture faite par les Espagnolz qu'ilz ne recherchent qu'un prétexte pour céder ce qui leur est demandé.

Nous ne scaurions tarder à scavoir ce qui réussira, qui sommes assurez que les Suédois se modèreront, car desjà ilz ont proposé qu'il y eust deux évesques catholiques consécutifs à Osnabruck contre un administrateur luthérien, ce qui signiffie qu'ilz ont perdu l'espérance d'envahir ce diocèze, et leur Reyne leur a mandé qu'Elle ne veut point que pour les intérests de la maison Palatine, ny pour l'agrandissement des protestants, la Chrestienté soit privée du bien de la paix. Ce qui sera le plus difficile à accorder sera la récompense qu'Elle prétend pour son armée; pourtant, quand les affaires sont réduites au poinct de l'argent, sur le plus et le moins il s'y trouve divers expédients qui donnent facilité d'en sortir. Si ces ouvertures se fussent faictes au commancement de l'hiver, j'aurois espéré que les choses se seroient ajustées; mais comme la saison est beaucoup avancée, il est à craindre que l'on en voudra voir le succez, et il peut arriver de telles révolutions que l'on ne se contentera plus de ce qu'on estoit demeuré satisfaict, ou que l'on n'y voudra plus acquiesser. De faict, la suspension concluë entre les couronnes alliées et Bavières a de sorte enor-

gueilly les Suédois qu'ilz ont bien osé faire de nouvelles demandes; mais notre modération les surprit, et ils ont bien cogneu que si d'une guerre d'Estat ilz en faisoient une de religion, nous ne serions pas pour y prendre part avec eux, et au contraire que nous estions résoluz de garentir la religion catholiqne. Cette susp^on a donné lieu à remander le maréchal Thurenne (1), et la reyne de Suède a avoüé que le peu de fidellité que nous avions rencontrée aux Holandois nous obligeoit de le faire.

Ce n'est pas qu'ylz aient encores faict esclatter leur mauvaise volonté; les provinces ne sont pas d'accord entre elles, et plusieurs se trouvent dans les vrays sentiments d'honneur et de recognoissance que nous pouvons désirer, jusques à insister qu'on mette en campagne et qu'on reçoive les offres qui lui sont faictes de les assister; mesmes la province de Holande se trouve divisée sur ce poinct comme sur les autres; mais il reste tant à craindre que leur division nous feust nuisible, que nous leur conseillons de n'y pas tomber, et nous cherchons à faire embrasser les bonnes résolutions à ceux qui en sont éloignez. Pendant le tempz que nous donnons conseil aux autres d'esviter le dernier mal dont ilz sont menacez, et néantmoins de faire comprendre aux autres qu'ilz seroient capables de l'y porter plustost que de manquer à la France, de l'appuy de laquelle ilz avoüent que leur Estat a pris, sinon sa naissance, au moins son accroissement, M. Servien (2), qui est sur les lieux, void de fois à autre des lumières qui le consolent; mais elles ne sont entretenues que par des matières si légères, qu'elle s'esteignent aisément. Toutesfois, n'estoit que sa prudence luy deffend de porter son jugement, il ne lairroit de prendre la liberté d'assurer qu'enfin les sages prévaudront au-dessus des malins.

Je ne sçay point encore quel mouvement aura excité dans

(1) Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, né le 11 septembre 1611, maréchal de France en 1643, tué à Sasbach le 27 juillet 1675.

(2) Abel Servien, marquis de Sablé, né en 1593, maitre des requêtes en 1624, fut exilé sous Louis XIII. Il avait été désigné, en 1643, aux lieu et place de Chavigny, comme plénipotentiaire de la France au congrès de Munster. Il devint ministre en 1650, surintendant des finances avec Fouquet en 1653, et mourut en 1659.

leurs esprits le siége d'Armentières. L'ennemy l'a formé; mais il y trouve plus de résistance qu'il n'en avoit préveu, et M. du Plessis-Bellière, y ayant plus de deux mille chevaux et près de deux mille cinq cents hommes de pied, leur faict une vigoureuse résistance. Il ne manque que d'un bon corps de place; mais les dehors sont telz qu'il les deffendra bien quinze jours, et il a des munitions suffisamment, six compagnies de gardes françaises et trois ou quatre de Suisses. Navarre et la Melleraie sont avec lui; peu d'officiers des premiers, mais des autres un nombre raisonnable.

Pendant que les ennemis sont occupez à cette attaque, nous mettons ensemble nostre armée, et l'on n'est pas sans espérance d'y porter du secours. Si leurs retrenchements sont telz qu'on ne puisse les attaquer, on entrera dans leur païs pour y faire diversion, et telle place pourroit estre emportée qu'ilz auroient bien plus perdu que gaigné, et l'on se flatte de croire qu'Ipres pourroit bien tumber.

Ce qui passe pour constant, c'est que, quelle que soit leur fortune, elle se bornera dans la conqueste d'Armentières, et pendant le temps qu'ilz l'assiégent, Lérida s'est aussy trouvée investie et attaquée. La deffense pourra y être gaillarde, parce qu'il y a nombre d'hommes dedans; mais M. le Prince, faisant desjà de nouveaux projectz, assure fort qu'il l'emportera, et bientost. En renvoyant notre flotte en Provence, il a désiré qu'on ne l'occupast en rien, affin d'en pouvoir faire estat pour une seconde entreprise. Et on a pris ce party et, hors la liberté qui leur sera donnée de tenir nos mers pour empescher la communication d'Espagne et d'Italie, de deux mois elle n'entreprendra rien, et on veut même qu'ilz soient si sages de ne se point esloigner de nos costes, affin d'y prendre abri si la flotte d'Espagne estoit à la mer, et esviter de ne la point rencontrer qu'une esquadre que nous avons en Ponent et celle qui vient de Suède ne les ait joints, et lors nous nous tiendrons en estat de rechercher plustost que de fuir la bataille.

Je ne doute point que M. l'archevesque d'Aix (1) ne vous ait déclaré le désir qu'il a d'aller à Rome, et que sur un présuposé

(1) Le marquis de Fontenay l'avait vu à son passage à Avignon, ainsi que les Barberini. — Voir plus haut, p. 7.

qu'il en avoit la liberté il ne s'y soit engagé; mais présentement je luy escris pour l'en dissuader, et je luy envoye tant d'ordres qu'il aura à faire exécuter et qu'on ne voudroit confier à un autre, qu'il sera malaisé qu'il ne change de résolution. Je ne vous parle point de ce que vous aurez à faire avec le Pape sur le sujet de l'ouverture qui luy aura esté faite d'entrer en une ligue pour garentir les traittez de paix : ce sera l'un des poincts de vostre instruction. M. l'abbé de St-Nicolas en aura fait l'ouverture selon les avis qu'il en a euz de Munster; mais il y prévoit beaucoup de difficulté. Pour moi, je me persuade qu'il n'y en aura poinct, si l'on se restrainct à la prétendre pour maintenir l'Italie en paix et par les raisons qu'on dict y faire empeschement, qui sont la crainte de la continuation de nos prospéritez et la jalousie qu'on en a. Je suis en oppinion qu'on y pourra venir et qu'on sera bien aise de voir un obstacle formé aux vaines pensées qu'on croit que nous nourrissons.

J'ay appris par les lettres de M. l'abbé de St-Nicolas, en date du 29e du passé (1), que les cardinaux de la faction (2) n'ont pas approuvé l'ordre qui luy avoit esté donné de faire une espèce d'affront au cardinal Mathey, et qu'ils sont en pensée de les modérer, estimant que ce cardinal s'est plus blessé que n'a offensé l'autre, aiant voulu un tesmoing de ce qui se passoit entre eux, et j'avoüe que je ne seray pas fasché qu'on esvite les suittes qu'une telle action pourroit produire. Il semble de ses lettres que l'on estimoit que passer sans s'arrester, le rideau du carrosse tiré, estoit assez tesmoigner de ressentiment; mais quand on en seroit allé plus avant, cela sera

(1) Cette lettre, qui se trouve dans le recueil des *Négociations*, etc., t. V, p. 89 à 96, est adressée au cardinal Mazarin. Elle commence, en effet, ainsi : « Monseigneur, j'ai reçu l'ordre du Roi touchant le cardinal Mathei, et nous avons fort agité, Mrs les cardinaux et moi, de quelle façon on l'exécuteroit, afin de le faire en telle sorte que l'affront lui en demeure tout entier.... » Quant à la lettre du Roi, elle est du 5 avril, et elle ordonne formellement à l'abbé de Saint-Nicolas de « se retenir de visiter le cardinal Mathei, » de la conduite duquel on a à se plaindre; « s'il vouloit lui rendre visite, de ne la point recevoir, comme aussi, le rencontrant par les rues, de ne point arrêter devant lui. » (*Id.*, ib., p. 32.)

(2) Les cardinaux « de la faction » étaient les membres du sacré collége dévoués à la France.

appuyé, car outre que l'ordre est précis, on veut establir cette maxime que les choses qui auront esté commencées seront soutenües jusques au bout.

Vous pourrez tirer avantage de la résolution qui a esté prise de tenir un ministre de cette couronne auprès du duc de Bavières, puisque cela faict voir qu'on fait fondement sur son amitié et qu'on veut avoir liaison avec les catholiques. Les plus déliez croiront que c'est pour le veiller de près; mais s'ilz considèrent que nous faisons repasser nostre armée en deçà du Rhin, ilz seront forcez d'avoüer que nous avons une entière confiance en la prudhommie de ce prince; car, enfin, il nous passe bien par l'esprit que ce luy pourroit estre une tentation, se trouvant armé, de se joindre à l'Empereur et donner un eschec aux Suédois qui l'ont toujours hay et bien malmené en ces derniers temps. Nous attendons une ambassade solennelle qu'il nous envoye. Je suis, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

J'envoye à M. l'abbé de St-Nicolas une lettre pour M. le duc de Guize (1), pour s'en servir en cas que vous jugiez luy debvoir estre rendue.

(1) C'était une lettre du Roi. M. de Brienne dit à ce sujet, dans sa dépêche du 23 mai, adressée à l'abbé de Saint-Nicolas : « Au cas que M. de Guise ne fût point sorti du palais Royal, ou qu'il fit quelque difficulté, y demeurant, de voir M. le marquis de Fontenay, et qu'il prétendit la main, vous aurez à rendre la lettre du Roi à M. le duc de Guise. Mais si, bien conseillé, il avoit quitté le logis, ou du moins le principal appartement, et qu'il cédât volontiers la main, il faudroit réserver ladite lettre, puisqu'il seroit inutile de faire voir qu'on aura voulu une chose qui se trouvera exécutée. »

VIII

M. Bentivoglio au marquis de Fontenay (1).

Fiorenza, li 28 di maggio 1647.

Il signor Grimaldi al suo partire di Roma disse al signore ambasciadore Ricardi che sarebbe passato per Fiorenza per vedere il Gran Duca. Dopo scrisse al signore di Villanova che, senza particolare bisogno di Sua Altezza, sarebbe passato per la corta. Questa mutatione ha messo in sospetto il Gran Duca, alquale non potei lasciare di dire che mentre il signore cardinale Grimaldi cercava di brigarsi per suoi particolari interessi e che Sua Altezza non si disponeva a dichiare i suoi sensi, perche la Francia potesse sapergli, il signore cardinale Grimaldi haveva creduto valersi della stagione fresca, sanza perder

---

Florence, le 28 mai 1647.

Monseigneur Grimaldi, à son départ de Rome, a dit à Monsieur l'ambassadeur Ricardi qu'il passerait par Florence pour voir le Grand-Duc. Il a écrit ensuite à Monsieur de Villeneuve qu'à moins d'un besoin particulier de Son Altesse, il passerait par la voie la plus courte. Ce changement d'idée a inspiré des soupçons au Grand-Duc, à qui je n'ai pu m'empêcher de dire que Monsieur le cardinal Grimaldi cherchait à s'employer activement pour ses intérêts particuliers, tandis que lui-même hésitait à déclarer ses sentiments, pour les faire connaître à la France; que ledit cardinal avait donc cru pouvoir, sans perdre de temps, profiter de la fraîcheur de la saison et des moments où Son Altesse n'avait pas besoin de ses services, car, dans le

(1) Cette courte lettre ne porte ni adresse, ni suscription; mais on voi facilement à qui elle s'adresse. M. de Fontenay n'avait quitté Florence que depuis quelques jours quand le nonce Bentivoglio lui envoya la présente dépêche, accompagnée sans doute du plus long mémoire qui suit.

tempo, mentre non haveva di servire Sua Altezza, nel qual caso haverebbe lasciato anche i suoi proprij interessi.

Hieri poi con l' occasione della lettera di Monsignore Mazarini, della sua venuta quà e dell' attaco di Lerida, dessi al Duca che poteva riflettere se le armi di Sua Maestà ben presto vittoriose in Catalogna, havessero potuto voltarsi a queste parti, et in consequenza se hora era il tempo di considerare quel che contineva quella scrittura che Monsignore Bentivoglio gli haveva fatta vedere. A questi discorsi resto tutto sospeso e non si rispose altro se non, sono cose grandi et da pensarvi bene; e soggiundo mi che tutte queste truppe di Piombino sarebbero passate a Modena, e che a quel Duca si davano cento mila scudi. Io gli replicai che cio non mi era noto, ma si era vero e che se si faceva tanto per Modena, quanto più si farebbe per lui, e che Monsignore Bentivoglio voleva haver questa consolatione di non haver mai lasciato occasione di ricordagli quel che stimava suo servitio.

---

cas contraire, il aurait laissé de côté même ses intérêts propres.

Hier encore, à l'occasion de la lettre de Monseigneur Mazarini (1), de sa venue ici et de l'attaque de Lérida, j'ai dit au Duc qu'il pouvait réfléchir s'il y avait lieu de croire que les armes de Sa Majesté, sitôt victorieuses en Catalogne, auraient pu se tourner de ce côté, et, en conséquence, si le temps était arrivé de prendre en considération le contenu de l'écrit que *Monsignor* Bentivoglio lui avait montré. A ces paroles, il demeura tout pensif et ne me répondit autre chose, sinon que c'étaient là de grosses affaires, et auxquelles il fallait penser mûrement; puis il ajouta que toutes ces troupes de Piombino seraient passées à Modène et qu'on donnait au Duc cent mille écus. Je lui répondis que le fait ne m'était pas connu; mais, s'il était vrai et si l'on faisait tant pour Modène, il devait en conclure qu'on ferait beaucoup plus pour lui; que d'ailleurs *Monsignor* Bentivoglio voulait avoir cette consolation de n'avoir jamais

(1) Michel Mazarin, l'archevêque d'Aix.

Di tutto cio do parte a Vostra Eccelenza, perche vegga che in conformità di quel che mi honoro di dire, io non lasciero perder le occasioni che, a misura della prosperità delle armi, bisognerà scaldar gli officii con autorità e vigore, non senza speranza almeno credere che alla fine cacceremo il nostro profitto.

---

manqué une occasion de lui rappeler ce qu'il estimait l'intérêt de son service.

De tout cela je fais part à Votre Excellence, pour qu'elle voie que, conformément à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, je ne laisserai pas perdre les occasions, à mesure qu'elles nous seront fournies par le succès des armées, et qu'il faudra réchauffer avec vigueur et autorité le zèle de ceux qui peuvent nous servir, non sans garder quelque espoir que tous nos efforts ne seront point sans profit.

IX

Mémoire pour le marquis de Fontenay (1)

Io hebbi la nuntiatura di Fiorenza per gli officii che efficacissimente furono passati in nome de Sua Maestà dal signore di Gremonville; et è certo che senza di essi io non haverei ottenuto cosa alcuna; poiche la nuntiatura già era data, e senza la

---

J'ai obtenu la nonciature de Florence, grâce à l'appui très-efficace que m'a prêté, au nom de Sa Majesté, Monsieur de Grémonville, et il est certain qu'à défaut de cet appui, je n'aurais rien obtenu, puisque la nonciature était déjà donnée; et

(1) Le titre exact en italien est: *Memoria per l'illmo sigre marchese di Fontaine, ambasciatore della Maiesta christiannissima;* et on lit de plus au dos: *Mandabli del sigr Bentivoglio.*

richiesta per me cosi gagliarda, haverei in quell' occasione esperimentato il poco buono animo del Papa verso la mia persona, in riguardo alle cose passate le quali sono ben note a Vostra Eccellenza; ne tarderà ella a chiarirsi di questa verità, giunta che sia a Roma, poiche la Santità Sua tra le gratie, che pretende haver fatte alla Francia, vi munera questa.

Quando fui a baciar e piedi al Papa, gli dissi, ch' erano ducent' anni, che la mia casa viveva sotto la protettione della corona di Francia, che ultimamente il cardinal mio zio era morto actual servidore di Sua Maestà, che a Roma egli haveva vivuto con il solo denaro di Francia, che al presente vi havevo l' abate, mio fratello, e che se fosse stato di gusto di Sua Santità, che anche per suo servitio, io havessi continovata la corrispondenza di lettere, che tenevo già seco (chéro pronto a lasciare quando mi fosse dato comandato). La Santità Sua mi rispose, ch' in ogni maniera la continovasse non solo per i miei

---

sans la requête si ferme qu'on adressa pour moi, j'aurais, dans cette occasion, fait l'expérience du peu de bon vouloir du Pape à mon égard, à cause des faits passés, lesquels sont bien connus de Votre Excellence. Elle ne tardera pas à s'apercevoir de cette vérité dès son arrivée à Rome, puisque Sa Sainteté compte cette faveur parmi celles qu'il prétend avoir accordées à la France.

Quand je fus admis à baiser les pieds du Pape, je lui dis que depuis deux cents ans ma maison vivait sous la protection de la couronne de France; que dernièrement mon oncle était mort au service de Sa Majesté; qu'il n'avait vécu à Rome que des deniers de la France; que maintenant encore j'avais mon frère dans ce pays (1) et que, s'il eût été agréable à Sa Sainteté, j'eusse continué, dans son intérêt autant que dans le mien, la correspondance que j'entretenais depuis longtemps avec lui, (correspondance à laquelle j'étais tout prêt à renoncer aussitôt que j'en aurais reçu l'ordre). Sa Sainteté me répondit que de toute façon je devais la continuer, non seulement pour mes

(1) Sans doute le marquis Bentivoglio.

particolari interessi, ma per suo proprio servitio, e che di cio m' intendessi col signore cardinal Pamphilio.

Il quale mi assicuro poi, che ne haverebbe sentito gradissimo gusto, e che io dovessi scriverli a parte, avvissandolo di quanto io havessi potuto credere esser di servitio, non meno di nostro signore, che della Francia.

Giunto a Fiorenza cominciai a scrivere al signor cardinale communicandogli e particolari avvisationi da fratello, e che erano motivi per far nascere una reciproca et buona corrispondenza.

Apena hebbi scritto quattro, o cinque volte, che le lettere cominciarono ad esser vedute e publicate, et in effetto mio fratello m' avviso, che non si poteva caminar avanti, mentre non si era sicuro del secreto.

A proportione di quel che se è caminato a Roma con gl' interessi della corona, si è sempre caminato meco, non essendosi

---

intérêts particuliers, mais pour son propre service, et il me pria de m'entendre pour cela avec le cardinal Pamphile.

Ce cardinal m'assura depuis que cette commission lui faisait très-grand plaisir et que je devais lui écrire en particulier, lui donnant avis de tout ce que je croirais de l'intérêt de notre maître, aussi bien que de la France.

Arrivé à Florence, je commençai à écrire au seigneur cardinal les avis particuliers qui me venaient de mon frère, motifs bien suffisants pour faire naître entre nous une correspondance mutuelle et amicale.

A peine eus-je écrit quatre ou cinq fois, qu'on commença à montrer et à publier mes lettres, et en effet mon frère m'avisa qu'on ne pouvait continuer sur ce pied-là, puisqu'on n'était pas sûr du secret.

Dans tout ce qui s'est fait à Rome d'accord avec les intérêts de la couronne, on a toujours marché de concert avec moi, jamais lettre n'ayant été écrite dans laquelle il ne fût question d'une affaire de confiance; et ici le peu de conventions passées entre le Pape et le Grand-Duc ont été conclues par l'intermédiaire de M. l'ambassadeur de Toscane à Rome.

stato scritta, mai una lettera, nella quale vi fosse pur un negotio di confidenza, e qui pochi, che sono passati fra il Papa, et il Gran Duco, si sono conclusi con il signore ambasciadore di Toscana in Roma.

Il Papa, che puo credere, ch' io m' accorga del modo, co'l quale son trattato, ha tenuto diverse strade per metter sopra di me la colpa, affin di mostrar mi incapace della sua gratia, e confidenza.

Il più forte suo motivo è, ch' io sia Francese, più ministro della corona di Francia che suo, e che senza di me il Gran Duca non si sarebbe portato alle dichiarationi che sono sequite, e che hanno lasciato metter piedi alle armi di Sua Maestà in queste parti. Io mi glorio, che cio venga ascritto a mia colpa; ma è ben vero ch' essendo in primo luogo obligato alla Santa Sede, et al Papa, debbo dire a Vostra Eccellenza, che tutto cio, che io possa haver contribuito al servitio di Sua Maestà non è stato con altro fine, che di metter bene il Gran Duca con la

---

Le Pape, qui peut croire que je m'aperçois de la façon dont on me traite, a pris diverses voies pour faire retomber la faute sur mon compte, dans le but de montrer que je ne mérite ni sa faveur, ni sa confiance.

Son motif le plus fort est de prétendre que je suis Français, moins son ministre que celui de la couronne de France, et que sans moi le Grand-Duc ne se serait pas porté aux déclarations qui ont suivi et ont permis aux troupes de Sa Majesté de mettre les pieds dans ce pays. Je me glorifie de l'idée qu'on a eue de mettre cette détermination sur mon compte; mais il est bien vrai qu'étant, avant tout, obligé envers le Saint-Siége et le Pape, je dois dire à Votre Excellence que tout ce que j'ai pu faire pour le service de Sa Majesté, je ne l'ai pas fait dans un autre but que de mettre le Grand-Duc dans de bonnes relations avec la couronne, sans jamais penser le moins du monde à ce qui pourrait avoir en vue quelque dommage pour Sa Sainteté. Au reste, je n'ai jamais reçu d'instructions contraires à cette conduite, et je n'ai jamais cru que le Pape, étant le père commun des fidèles, pût avoir un autre sentiment, et que le

corona, senza mai nè meno pensar a cosa, che potesse haver riguardo a damni di Sua Santità. Di cio non ho mai havuto ordine in contrario, è non ho mai creduto, ch' il Papa, essendo Padre commune, potesse haver sentimento diverso, e ch' il Gran Duca non fosse bene con un Re cosi grande e cosi potente.

Dopo queste querele si è procurato di muover qui tutti quiei, che sono nimici della corona, accio che dalle loro relationi si potesse formar concetti, che avessero a rovinar mi; et in effetto il Papa, con chi sia avuto occasione di parlare, hà parlato di me in modo, che con tutta la mia innocenza mi si rende insopportabile di sentir mi intaccato nella riputatione. Il signore abate di Santo Nicolas ha saputo rispondere a Sua Santità, e render buon conto delle mie attioni, contro lequali, pur hoggi si continova a cercar de' (1), et mille altre inventioni, e questo non per altro fine di questo che si dirà più sotto.

Grand-Duc ne dût pas garder de bonnes relations avec un Roi si grand et si puissant.

A la suite de ces plaintes, on a cherché à mettre en mouvement ici tout ce qu'il y a d'ennemis de la couronne, afin que de leurs rapports on pût former un projet qui aboutît à ma ruine; et en effet le Pape a parlé de moi à tous ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre, d'une façon telle que, malgré mon innocence, il me devient insupportable de me sentir attaqué dans ma réputation. Monsieur l'abbé de Saint-Nicolas a su répondre à Sa Sainteté et rendre bon compte de mes actions. On continue pourtant encore le même système de dénigrement, sans parler de mille griefs inventés contre moi, et tout cela dans un seul but que je vais vous faire connaître.

Quand Votre Excellence trouvera l'occasion de parler en ma faveur, au nom de Sa Majesté, on veut avoir un motif de m'exclure de toute prétention, non comme serviteur de Sa Majesté, mais comme n'étant pas digne, par mes propres démérites, de

(1) On lit ici *frati* ou *frali*, mot qui ne présente pas de sens convenable, mais auquel la clarté de la phrase permet de suppléer facilement.

Et è, che quando venga il caso, che il Vostra Eccellenza parli, in nome de Sua Maestà, in favor della mia persona, haver modo da escluder mi di ogni pretensione, non come servidore di Sua Maestà, ma per incapace per i proprii demeriti, di qualsivoglia gratia che per me Vostra Eccellenza pensasse di poter ottenere.

Giuro a Vostra Eccellenza, che non posse haver maggiore interesse, anzi esser questo l' unico, ch' io possa havere; cioè di meritar la buona gratia, e confidenza di Sua Santità, e che per questo fine, io non lascero mai di fare tutto cio che possa un huomo da bene. Sono ecclesiastico e suddito de Sua Santità, e fuori della Stato ecclesiastico la mia casa non hà interesse alcuno.

E non sarà mai, ch' io habbia a perdere la protettione che Sua Maestà si degna havere della mia povera casa, ne so intendere come possa disdire il Papa d' haver servidori confidenti d' una corona si grande; anzi che col commune juditio delle persone più sensate, e più qualificate Sua Santità doverebbe cercare soggetti di questa sorte, quando non gli havesse, per il suo proprio, e buon servitio.

---

toute espèce de faveur que Votre Excellence penserait à obtenir pour moi.

Je jure à Votre Excellence que mon plus grand intérêt, ou plutôt le seul que je doive avoir, est de mériter les bonnes grâces et la confiance de Sa Sainteté, et que pour y arriver je ne manquerai jamais de faire tout ce que peut un homme de bien. Je suis ecclésiastique et sujet de Sa Sainteté, et hors de l'État ecclésiastique ma maison n'a aucun intérêt.

Comme je ne crois jamais avoir à perdre la protection que Sa Majesté daigne accorder à ma pauvre maison, je ne puis comprendre non plus comment Sa Sainteté pourrait refuser d'avoir des serviteurs ayant la confiance d'une couronne si puissante, quand, au contraire, de l'aveu des personnes les plus sages et les plus qualifiées, elle devrait chercher des sujets de cette sorte, si elle n'en avait pas pour son propre et bon service.

Da quel che di sopra si è detto, Vostra Eccellenza più ben vedere quel che si possa sperare per i miei avanzamenti. Si cercheranno à Roma a sola mia esclusione i soggetti per la nuntiatura di Francia; et se Sua Maestà desidera d' haver vi persone, che siano confidenti, et che quest' honore potesse cadere sopra la mia persona, Vostra Eccellenza vedrà quel che si anderà trovando, et inventando per escludermi.

Sono andati in predicamento diversi prelati, che per le notisie havute da mio fratello, intendo che non saranno accettati, et dall' istesso mio fratello più d' una volta mè stato scritto, che, nella difficoltà di trovar soggetti, io poteva sperar la mia fortuna. In cio sono tanto sicuro della benignissima protettione di Vostra Eccellenza, che non ho da metter in dubbio di doverne provare intieramente gl' effetti; lasciando in questo, ch' ella operi conforme alle occasioni che si presentaranno, et che crederà esser di maggiore servitio della Sua Maestà.

Di due gratie supplico Vostra Eccellenza per la particolare

D'après ce que j'ai dit plus haut, Votre Excellence est à même de connaître ce qu'on peut espérer pour mon avancement. Dans l'intention de m'exclure, on cherchera à Rome des sujets pour la nonciature de France, et, si Sa Majesté désire avoir auprès d'elle des personnes en qui elle ait confiance, Votre Excellence devra voir ce qu'on pourra trouver et inventer pour m'exclure de cette charge.

On a mis en avant les noms de plusieurs prélats que, par les informations reçues de mon frère, je sais ne devoir pas être acceptées, et ce même frère m'a écrit plus d'une fois que, dans la difficulté de trouver des sujets convenables, je pouvais espérer de réussir. En cela je suis si certain de la très-bienveillante protection de Votre Excellence, que je ne peux mettre en doute son désir de m'en donner des preuves effectives, laissant à son bon plaisir le soin d'agir conformément aux occasions qui se présenteront, et suivant ce qu'il croira le plus utile au service de Sa Majesté.

J'ai deux grâces particulières à vous demander pour moi. La

mia persona La prima è, che riguarda l' unico mio avanzamento, è il valersi delle congiunture per portar mi alla nuntiatura di Francia, e quando cio non possa riuscire, o che fosse, come ho detto in voce à Vostra Eccellenza, servitio di Sua Maestà, che io mi trattenga in questo carico; disgombrar almeno l' anima di Sua Santità dalle male impressioni, accio la mia casa non sia perseguitata, che pur troppo sono quiei prejuditii che si ricevano col solo sapersi che Sua Santità non ci ama.

Se Vostra Eccellenza vuol' entrar mia sicurta, per assicurare il Papa della volontà determinata che ho, di bene et fedelmente servirlo, io impegno con l' Eccellenza Vostra ogni mia parola, et la rendo certa, che non haverà mai da pentirsi d' haver mi fatto quest' onore.

L' altra gratia della quale io devo supplicarla è di compiacersi di dirmi liberamente, quando Vostra Eccellenza conoscesse infruttuosi tutti gli officii da farsi in mio favore, lo stato

---

première, qui ne regarde que mon avancement, est de profiter des conjectures pour me porter à la nonciature de France; et, si ma demande ne peut réussir, ou s'il est de l'intérêt du service de Sa Majesté, comme je l'ai dit de vive voix à Votre Excellence, que je garde la charge que j'occupe maintenant, de chercher au moins à effacer dans l'esprit de Sa Sainteté les mauvaises impressions qu'il a conçues contre moi, pour que ma maison n'en éprouve pas de mauvais effets. Le seul fait connu que Sa Sainteté ne nous aime pas nous cause déjà trop de préjudice.

Si Votre Excellence veut être ma caution pour assurer le Pape de ma volonté déterminée de le servir bien et fidèlement, j'engage ma parole à Votre Excellence, et je lui donne toute certitude qu'il n'aura jamais à se repentir de m'avoir fait cet honneur.

L'autre grâce que je dois implorer d'Elle, c'est qu'il lui plaise de me dire franchement, si Votre Excellence reconnait que tous ses efforts en ma faveur sont infructueux, l'état réel dans lequel il aura trouvé mes affaires, pour que je puisse reprendre

nel quale haverà trovato le cose mie, perche io possa quietarmi d' animo, et aspettare tempi migliori, sempre fisso pero di star, se bene espotto ad ogni pericolo, ove mi sarà comandato per servitio di Sua Maestà.

---

ma tranquillité d'esprit et attendre des temps meilleurs, bien résolu d'ailleurs et tout prêt à m'exposer à toute espèce de danger pour ce qui me sera commandé en vue du service de Sa Majesté.

X

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, le 30 mai 1647.

MONSIEUR,

Les dernières lettres que j'ay eües de M. de Villeneufve (1), qui sont datées du IXe du courant, m'ont appris comme vous n'estiez pas encores desbarqué à Livorne et que M. le Grand-Duc s'estoit avancé dans l'une de ses maisons pour vous y receuvoir. Je ne me prometz pas de petites choses de vostre abouchement avec Son Altesse; et j'espère que vous vous serez rendu à Rome dans ce mois dont, le 6 du même, il m'estoit mandé, par M. l'abbé de Saint-Nicolas (2), qu'il avoit proposé au Pape qu'il donnast pouvoir à M. le nonce Chigy (3), qui est à Munster,

(1) M. de Villeneuve représentait alors la France près le Grand-Duc de Toscane.

(2) La lettre du 6 mai est adressée au cardinal Mazarin. Elle contient de longs et intéressants détails sur une audience que l'abbé de Saint-Nicolas a eue du Pape au sujet du projet de « ligue. » (V. *Négociations*, etc., t. V, p. 90 à 110.)

(3) Fabio Chigy, nonce du Pape à Munster.

d'entrer dans une ligue qui est demandée par la France, et de laquelle les Espagnols ne doivent pas estre esloignez, puisque c'est pour maintenir la paix qui aura esté conclûe, et estre en obligation à courir suz à celluy des deux roys qui la voudroit rompre, dont il est aysé de justiffier de nostre intention. Il luy fut respondu par Sa Sainteté qu'il n'avoit pas encores sceu que cette ouverture eust esté faitte, ce qui n'est pas croyable; et feignant d'estre persuadé que les princes d'Italie ni voudront pas entrer, ausquelz je demandois si elle avoit esté proposée, il ne pouvoit se résoudre à prendre part dans les affaires publiques qu'autant qu'elles ont de relation aux particullières de leur pays : c'est, à mon sens, se déclarer du sien. Il vous sera mandé, dans le mémoire auquel on travaille, comme vous aurez à vous conduire sur cette affaire; mais, en attendant qu'il vous soit remis, vous aurez à continuer l'instance qui en a esté faitte et exécutter ce qui vous sera mandé pour ce regard par Messieurs les princes, si vostre instruction ne contient quelque chose de formellement oposé à ce qui sera désiré par eux. En la mesme audience, ledit sieur abbé ayant encore parlé que Beaupuy fût renvoyé en France et remis entre les mains du Roy, s'apperceuvant que le Pape ne luy voulloit point faire de responce, il luy dict qu'il croyoit qu'il différoit cette grâce jusques à votre arrivée. Surquoy luy ayant esté demandé si vous en continueriez l'instance, feignant d'estre persuadé du contraire, il luy fut réplicqué par ledt de Saint-Nicolas qu'il n'en devoit point doutter et qu'il luy avoit sy souvent déclaré que l'on persisteroit tousiours dans cette volonté, qu'il luy eust esté plus honneste de s'en relascher, affin qu'on luy eust eu l'obligation entière, laquelle désormais aura esté acheptée par l'importunité qui luy en a esté rendue. Ce que vous avez à faire pour ce regard est aysé à estre entendu, et vous estes party bien instruict des raisons solides qui nous font continuer dans l'instance que nous en avons tousiours faitte.

Ensuite, estant entré sur les affaires de Portugal, il a semblé audit sieur abbé que le Pape commençoit de se lasser de veoir tant d'églizes destituées de pasteurs, et néantmoins il n'obtient pas qu'il les rempliroit sur les nominations du roy de Portugal, mais se plaignist de ce qu'il n'avoit pas voullu receuvoir les trois qu'il avoit pourveuz *motu proprio*. Sur quoy ledit

abbé de Saint-Nicolas luy ayant proposé qu'il fist expédier les bulles aux autres, et qu'on trouveroit quelque expédient pour sauver et maintenir ce qui avoit esté fait, il lui semble que cela ne seroit pas absolument impossible, ayant bien fait comprendre au Pape, qui voudroit renverser sa proposition, que ce seroit perdre du tempz que de l'espérer, et que la conséquence estoit trop grande allencontre de ce Roy. De suitte il fust parlé de quelques grâces qui sont demandées par le cardinal Anthoine, que ledit abbé de Saint-Nicolas ne peust obtenir. J'esvitte de vous les mander, sachant trop bien qu'en la conférence que vous prendrez avec luy, il vous en informera entièrement, comme des prétentions des Ursins, auxquelz on aura peine de consentir; et, à mon sens c'est faire pour eux tout ce qu'ilz pourroient prétendre que de ne rien accorder aux princes des maisons de Savoye, Lorraine et Mantoue, qui sont nez en France, que ce qu'ils recevront; mais de voulloir des expressions claires et nettes de l'élite de leur maison et une déclaration vérifflée au Parlement, c'est à mon sens ce qu'ilz ne doivent pas espérer. Sur cette matière, tant M. le cardinal Grimaldi que M. l'abbé de Saint-Nicolas ont eu plusieurs responses, et je serois trompé sy on s'engage à plus que ce qu'on leur a mandé. Pourtant, jusques à ce que vous ayez veu vostre instruction, vous ne vous descouvrirez d'aucune chose. Et je ne pense pas qu'on diffère de la vous envoyer.

Les autres affaires dont sa despesche estoit remplie ne peuvent faire part de celle-cy. C'estoient des nouvelles sur lesquelles il n'a pas esté fait de refflexion, et comme, pour l'ordinaire, les avis qu'on reçoit sont trompeurs, il faut veoir les choses accomplies pour y donner créance jusques au point de se déterminer à croire ou à agir.

Ce qui m'est mandé de Munster vous surprendra, puisque la face des affaires n'est pas sy riante aux Espagnols qu'ilz doivent faire difficulté de donner audience aux médiateurs, et néantmoins ils l'ont reffusée en y voullant donner des conditions ; mais ces Méssieurs s'en estant plaintz, et l'assemblée en ayant esté scandalisée, les Espagnols leur en ont fait faire des excuses. Nous serions trompez sy dans peu ilz n'adjoustent à l'excuse quelque chose de plus, et si les deux courriers qui ont passé de Flandres, qui vraysemblablement portent

l'advis du siége de Lérida, n'estoient chargez d'ordres précis d'essayer de conclure le traité. Deux ouvertures ont été faites aux médiateurs et par eux aux Espagnols : l'une, que Sa Majesté consentoit de remettre au jugement de Messrs les Estatz tout ce dont nous n'étions pas convenuz après avoir avisté les choses accordées; l'autre, de rompre ouvertement avec le Turc et se faire un puissant ennemy duquel on a depuis longtemps cultivé l'amitié, pourveu que le roi d'Espagne (1) s'oblige tant que durera cette guerre de ne point attaquer le roy de Portugal.

Sur le premier, les Espagnols ont respondu qu'ilz divisoient la proposition et estoient d'accord de la première partie; mais, quant à la seconde, qu'ilz n'y pouvoient entendre sy il devoit demeurer à la décision de Messieurs les Estatz, si le Portugal seroit en paix pendant un an ou autre terme sur lequel on avoit tousjours insisté, et ont mesme laissé concevoir de leurs discours qu'il y pouvoit avoir des affaires de telle nature qu'elles ne pouvoient laisser déterminer par personne; d'où nous tirons cet avantage que les dits srs les Estatz remarqueront que l'offre des Espagnolz n'a jamais esté faitte en intention qu'elle eust effect, au lieu que nous voullons bien les avoir pour juges.

Sur l'autre ouverture estant demeurez en silence, les médiateurs et toutte l'assemblée, comme de suitte tous les princes chrétiens, seront destrompez de leur bonne intention au bien public, et tous cognoistront que l'Ottoman et l'Espagne c'est le Portugais, et que peu leur importe que le vray Ottoman accroisse sa domination aux despens et au malheur de la crestienté, pourveu qu'il aye moyen de ruiner ce prince.

J'espère que devant que d'estre obligé de signer ma lettre, que j'auroy des nouvelles du siége d'Armentières et de ce qui aura esté entrepris ou pour la secourir ou pour faire divertion. Le XXIIIIe du mois, l'ennemy n'estoyt qu'à XX pas de la contrescarpe, et environ ce tempz on avoit embarqué des canons et des munitions à Donkerke, et on estoit en pensée d'aller ou à Dixmuide ou à Ipres, si l'une de ces places estoit emportée. Quand bien les ennemys auront pris Armentières, peu de personnes croiront qu'ilz ayent eu fortune.

(1) Philippe IV, né le 8 avril 1605, roi d'Espagne à dix-sept ans, mort le 17 septembre 1665.

Il faut advouer que celluy qui y commande, qui est le Plessis-Bellière, y acquiert grande réputation. Car enfin une place, qui n'a duré que peu de jours devant nous, arreste les armes d'Espagne depuis dix-huit jours.

Les lettres d'Hollande ne me font pas concevoir que M. Servien emporte sur les Estatz de mettre en campagne : le désir de la paix en plusieurs, la jalousie que d'autres ont de noz prospéritez et la hayne de quelques autres sont les moyens qui contribuent au bonheur des Espagnolz; et les bonnes inclinanations du prince d'Orange (1) sont sans effect par le contrepoidz qu'il reçoit de tous ceux-là; mais, de ce mal, nous en tirerons cet avantage, et nous sommes persuadez que Dieu l'a permis pour la plus grande gloire de cette couronne et humiliation de celle d'Espagne, que, sans l'assistance d'aucun allié, nous remporterons de telz avantages sur celle-là, que tous les peuples se destromperont de l'opinion en laquelle ilz ont vescu que, sans l'ayde des Hollandois, nous aurions eu peyne à nous deffendre des Espagnolz; l'expérience leur faisant cognoistre que la France, bien gouvernée et dans l'entière union, est capable de donner la loy à ses voisins, qui faira paroistre sa modération, que l'avantage qu'elle remporte en ne changeant point les conditions qu'elle a proposées pour parvenir à la paix, se contentant de garder ce qu'elle aura conquis, sans demander la restitution de plusieurs provinces injustement détenues par les Espagnolz.

M. le maréchal de Villeroy est party pour aller à l'armée. Son Altesse Royalle est arrivée en très-bonne santé de son voyage des eaux de Bourbon. On croit séjourner encore icy quelque temps.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Guillaume II, prince d'Orange. Son père, Frédéric-Henri de Nassau, était mort le 14 mars 1647. Il lui succéda, le 23 janvier 1648, dans la dignité de stathouder de Hollande; mais il se brouilla presque immédiatement avec les États qui lui refusèrent des secours pour son beau-père, Charles Ier, roi d'Angleterre. Il mourut le 6 novembre 1650.

XI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, 6 juin 1647.

MONSIEUR,

Vous aurez devant cette lettre M. l'archevesque d'Aix, et le sr Pennaultier aussy, duquel j'eusse hasté le partement, si j'eusse peu prévoir qu'on eust employé tant de tempz à dresser le mémoire qu'il vous debvoit porter, et il est fascheux que vous n'ayez point eu de lettres à rendre à M. le Grand-Duc (1), car bien que l'excuse que vous avez avancée ne l'est pas sans quelque apparence, c'est tousjours donner mauvaise impression de nostre conduicte de ne faire pas à tempz les choses de cette nature. Mais vostre esprit et les advis que vous avez eus tant de M. le nonce Bentivoglio que de M. de Villeneufve vous ont donné moyen de parler en sorte à cette Altesse qu'il ne scauroit croire que vous n'eussiez eu des ordres précis pour ce qui le regardoit. La lenteur ordinaire de son naturel ou une prudence affectée et, à vous dire mon sentiment, beaucoup de crainte des Espagnolz et des choses de l'advenir le font estre si retenu que, comme vous le luy avez bien faict entendre, il laisse perdre les belles occasions de s'accroistre et de s'affranchir, et en tel temps en pourroit-il estre touché, que nous ne serons plus en estat de luy servir. Il me semble que les mesmes considérations luy font souffrir avec un flegme particullier divers mauvais traittements des Espagnolz; et il faut qu'il ayt le cœur bien pressé, puisqu'il s'est porté à vous dire qu'il n'y avoit de leurs ministres que les seulz gouverneurs de Milan et vice-roy de Naple qui l'eussent en considération. Mais il est

(1) Fontenay avait, comme nous l'avons dit, passé par Florence, et il avait vu le Grand-Duc; mais il n'avait séjourné que fort peu de temps en Toscane, et à la date du 6 juin, il était depuis quinze jours a Rome.

aizé de pénétrer qu'ilz luy gardent le respect, parce qu'ilz cognoissent combien il luy seroit facile de proffiter de leur faiblesse et de leur mauvaise fortune; et comme il n'est pas possible qu'il ne pénètre ce secret, il debvroit se prévaloir des tempz et des occasions favorables qui se présentent pour asseurer sa liberté et s'accroistre d'estendue d'Estats; et il a observé trop fidellement la neutralité qu'il a acceptée et a vendu trop librement ses galères, pour se pouvoir imaginer qu'ilz le luy pardonnent. De sorte qu'estant infaillible qu'ilz en auront tost ou tard du ressentiment, la prudence lui debvoit inspirer de se rendre puissant; et si la fortune l'eslevoit au comble où il pourroit monter, il seroit en estat d'estre craint, et les autres hors de celuy de luy mal faire.

Je ne suis pas surpris qu'il ayt apporté beaucoup de difficulté à oublier les mescontentements qu'il a receus des Barberins : il est du pays et de la famille qui professent de ne pardonner jamais. Mais il aura bien de la peine de reffuser aux instances de Sa Majesté, sinon le cœur, au moins les apparences de la réconciliation, si bien le cœur n'y sera point entré. Depuis la déclaration que cette Altesse a faitte d'estre neustre et que divers témoignages de son respect envers la France l'ont rendu suspect aux Espagnolz, il pourra passer pour estrange que M. de Vandosme (1) eust continué sa demeure en ses Estats. Mais si la bienséance a empesché le Grand-Duc de le presser d'en sortir, il debvoit avoir assez de discrétion pour ne lui donner nul subjet de mescontentement; mais estant tombé dans ce manquement et ayant faict connoistre la trempe de son esprit, il arrivera qu'il en sortira parce qu'on luy fera cognoistre qu'il le doibt, ou du moins il ne pourra rien dire qui puisse donner mauvayse impression de notre conduite. Je souhaitte que M. l'archevesque d'Aix, par la sienne, avance ce qu'il désire; mais il est à craindre qu'il ne réussira pas et, pour estre nommé par le roy de Pologne (2), il est tousjours frère de M. le cardinal, de sorte qu'il y a des oppositions à sa fortune qui ne peuvent estre surmontées jusques à ce que la confiance soit

(1) César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort le 22 octobre 1665.

(2) C'était, on le sait, par le roi de Pologne, que Michel Mazarin se faisait proposer au choix du Souverain-Pontife comme cardinal. Il partit en

restablie entre le Pape et le cardinal son frère, lequel n'a pas approuvé ce voyage; car bien qu'il ne l'ayt pas contredit, même qu'il y ayt donné son consentement, c'estoit dans la pensée que M. l'archevesque ne s'en serviroit que lorsque les affaires seroient plus avancées; et depuis qu'il s'est déclaré qu'il se voulloit servir de la liberté qu'il en avoit eue, je luy ay escrit pour l'en détourner, et au moins pour reculer son voyage.

En arrivant à Rome, vous trouverez le Pape aheurté à ne point concourir à la ligue (1) qui luy a esté proposée. Il ne s'en défend plus par la raison que je vous ai mandée, mais par une autre très-peu appuyée et très-désobligeante pour la France, puisque c'est pour blasmer le traité de la paix, parce qu'il présuppose qu'il est dommageable à la religion catholique et que les protestans y ont de très-grands advantages (2). Pour moy, je me suis persuadé que c'est un effet de sa partialité pour l'Espagne et que, quand elle perd, tout le fasche; et, pour destruire son opinion, je dis que Bavières presse qu'on la conclue, comme estant le seul moyen de conserver la religion catholique, et qu'il est bien estably que la continuation de la guerre tire après soy le relaschement des mœurs, et ceux-cy celuy de toutte discipline, sans laquelle la religion ne sauroit subsister. Nous avons Dieu pour juge et les hommes pour tesmoingz que nous n'avons obmis à passer aucun office qui peust modérer les prétentions des protestans, et que nous n'avons pas craint

effet pour Rome fort peu de temps après M. de Fontenay, et il était arrivé dans cette ville le 10 juin. (V. la lettre de l'abbé de Saint-Nicolas au cardinal Mazarin, *Négociations*, etc., p. 168.)

(1) M. de Brienne savait cela par la dépêche déjà citée de l'abbé de Saint-Nicolas à Mazarin, du 6 mai. (*Négociations*, etc., p. 96 et suiv.)

(2) Dans une nouvelle dépêche au cardinal Mazarin, en date du 13 mai, l'abbé de Saint-Nicolas avait écrit : « Votre Éminence aura vu par ma dernière dépêche ce qui s'étoit passé dans une audience que j'avois eue du Pape quelques jours auparavant. J'ai scu depuis qu'il se trouvoit embarrassé sur l'instance que je lui avois faite touchant la ligue que Leurs Majestés demandent que l'on fasse pour la sûreté de la paix, et qu'il avoit dit que la France le vouloit engager dans la garantie d'un traité qui étoit extrêmement préjudiciable à la religion catholique en Allemagne. Il faudra voir quel ordre il aura donné sur cela à son nonce à Munster. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 114.)

de laisser croire à nos alliez que nous nous séparerions d'eux plustost que de consentir qu'il fust apporté aucun préjudice à la religion catholique; et le zèle et la précaution du feu Roy, de glorieuse mémoire, pour le maintien de notre sainte foy ont paru dans les traittez d'alliance qui furent passez avec les Suédois, la force desquels les a contraincts de se relascher de l'injuste prétention qu'ils avoient sur le diocèse d'Osnabrug.

Ayant été mandé à Mrs les plénipotentiaires de cette couronne qu'on ignoroit sur quoy le traitté estoit arresté, c'est les presser et leur donner l'entière liberté de le conclure, et nous serions en quelque manière trompez si les Espagnolz, enorgueillis du succez qu'ilz ont eu par la prise d'Armentières, les empeschoient d'y donner leur consentement. Je dis avec raison que nous serions en quelque manière trompez, parce qu'ilz ont plus perdu que gaigné de réputation en ce siége, et qu'il ne nous est pas caché que les Espagnols ont depuis un long temps résolu d'esprouver pendant cette campagne leur fortune. Ainsy combattus de deux différentes cognoissances, il nous doibt estre pardonné si nous ne nous déterminons pas à l'une des deux opinions. Ce que je puis vous dire pour asseuré, c'est que la reyne de Suède veut la paix, et qu'elle ne continuera pas la guerre, pour faire céder aux protestans un évesché, ou au Palatin un bailliage de plus, et qu'elle croit que les couronnes alliées ont beaucoup fait pour cette maison, obligeant l'Empereur à leur restituer le bas Palatinat et leur conserver le titre d'Électeur, et que les mesmes couronnes ont entièrement satisfait à l'engagement qu'elles avoient pris pour les princes de l'Empire, par les conditions advantageuses que l'Empereur a esté forcé de leur consentir. Je ne les exprime point, parce que vous en avez cognoissance, et qu'il ne leur scauroit rien rester à désirer, quand il ne peut estre rien jugé contre eux que dans les Estats de l'Empire assemblez, et que la guerre ne peut estre entreprise que de leur volonté, comme nulle imposition, soit sur les rivières que sur les villes et estatz dudit Empire, que par leur consentement. La reyne de Suède n'a non plus approuvé que ses plénipotentiaires eussent insisté que l'Empereur seroit obligé de permettre le libre exercice de la religion luthérienne dans les Estatz héréditaires; mais pour ne donner cet avantage à ceux d'Austriche que de croire posséder à mesme titre le

royaume de Bohême, il pourra bien estre fait mention de la liberté que les sujectz auront de l'exercice de la religion qu'ilz agréront, en conformité des conditions de paix arrestées par Sigismond, et depuis par plusieurs empereurs roys.

Des lettres de M. de St-Nicolas, en datte du XIIIe (1), qui me furent rendues avec les vostres du XVIIe (2), j'ay appris comme M. de Guise vous avoit cédé le principal apartement du pallais des Quatre-Fontaines, et, pourvu qu'il apporte autant de facilité à se relascher de la prétention de la main, son séjour de par delà aura esté en quelque sorte utile, car l'ayant abandonnée, ou ne l'ayant point eue, les Ursins auroient honte d'insister et déclarer qu'ilz sont de condition esgale à ceux de Nemours et de Guise. Il y aura bien de la difficulté, mais c'est beaucoup faire pour eux que de leur dire qu'on ne donne à ceux-là ce qu'ilz prétendent, car c'est un terme fort approchant et désignant l'esgalité qu'ils demandent avec eux.

Les dépesches de La Haye ne sont point décisives : on espère, mais l'on craint bien davantage les résolutions qui s'y pourront prendre, et il est certain que la province de Hollande est si mal disposée et a mesme tant de jalousie de ce que les autres ne suivent pas aveuglément leurs sentiments, qu'elle fait tout ce qu'elle peult pour favoriser les ennemis, jusques à déclarer que quand les autres voudroient mettre en campagne qu'elle n'y contribuera pas, et il semble selon les termes précis de la lettre de M. Servien, que, depuis quatre-vingts ans, nous leur faisons la guerre, et que l'Espagne les protége. Les provinces ont convenu entre elles de ce qu'elles doibvent désirer des Espagnolz soit au sujet du hault quartier de Gueldre, du traittement qui sera fait aux ecclésiastiques dans l'étendue de la mairie de Bolduc, que pour leur traffic aux Indes; la seule Zélande a protesté contre la résolution qui a esté formée sur ce dernier poinct, et, à la pluralité de voix, il a esté dit que leurs

(1) L'abbé de Saint-Nicolas, dans la dépêche du 13 mai que nous venons de citer, disait, en annonçant qu'il avait reçu des lettres de M. de Fontenay de Gênes, du 6 mai : « M. le duc de Guise lui cède le grand appartement et se retire dans un autre. Son affaire s'avance très-peu, et néanmoins il continue à dire à tout le monde qu'il ne partira point d'ici qu'elle ne soit entièrement terminée. » (*Négociations*, etc., p. 117.)

(2) A la date du 17 mai, le marquis de Fontenay devait être à Florence.

plénipotentiaires ne partiront point pour Munster qu'on ne se soit adjusté avec la France; et bien que nous nous relaschions de diverses choses, et que nous proposions les autres tout autant que l'on peut dans leur sentiment, si ne pouvons-nous venir à bout de ce que nous prétendons. Il est vray que les amis comme les ennemis nous traversent, mais c'est par des mouvements bien différents : ceux-là veulent la guerre, et les autres prétextent pour conclure avec l'Espagne, sans se soucier de ce que nous ferons, et ainsi ilz s'accordent en ce point qu'ils empeschent la garantie que nous poursuivons.

Je ne manqueray pas de faire savoir tant à M. d'Estrades (1) qu'à M. de Villeneufve les tesmoignages avantageux que vous rendez de la conduicte de l'un et des services de l'autre, et il est asseuré que le moyen d'estre aymez en Italie et d'y estre considérez dépend de la sagesse de ceux qu'on y employe. La diligence dont vous avez uzé de vous rendre à Rome vous y aura fait trouver M. le cardinal Grimaldi (2). Par l'ordinaire arrivé le second de ce mois, j'eus de ses lettres, et il ne me mandoit point qu'il eust résolu le jour de son partement; mais, selon les ordres qu'il a eus, il me paroist en demeure. Bien est vray qu'il se sera réglé sur les advis qu'il aura eus de M. Duplessis-Besançon et du mesme d'Estrades.

Ce matin est arrivé un courrier dépesché par M. le mareschal de Villeroy, lequel a passé heureusement d'Arras à Béthune, ayant esté rencontré sur le chemin par Mrs les mareschaux de Gassion et de Ransau. Les ennemis ne s'estant ozé mettre en debvoir d'empescher la jonction, ne se trouveront plus en estat de rien entreprendre, et nos forces grossissent de jour en jour et les leurs de beaucoup diminuées.

Dans le jour M. le prince Thomas (3) sera en cette ville.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Godefroi, comte, puis maréchal d'Estrades, né en 1607, nommé, en 1646, ambassadeur de France auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, et l'année suivante gouverneur de Porto-Longone et de Piombino.

(2) Fontenay ne trouva pas le cardinal Grimaldi à Rome. Il en était parti depuis le 20 mai pour Gênes; mais il dut le rencontrer sur la route, et ils se croisèrent sans doute à Radicofani. (Voir la lettre de l'abbé de Saint-Nicolas à Mazarin, du 20 mai, *Négociations,* etc., p. 119.)

(3) Thomas-François de Savoie, cinquième fils de Charles-Emmanuel.

XII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, 13 juin 1647 (1).

MONSIEUR,

Vostre conduicte a esté si prudente tant à Florence qu'à Sienne, qu'on en est resté avec beaucoup de satisfaction, et la prudence du Grand-Duc n'a pas, ce me semble, empesché que le prince Mathias (2) ne vous ait découvert leur secret. Pourtant il en peut rester un dans la pensée de l'aisné, quoy que peut dire l'autre. Jusques à présent nous avons remarqué deux désirs en ces princes : et Mathias, du consentement mesme de son frère de prendre le service de cette couronne, et l'autre de le faire espérer, mais de n'y engager jamais si avant qu'il ne luy reste un moyen de se raccommoder avec les Espagnolz. En quoy, selon mon foible sens, il pesche contre les règles de la vraye politique, qui ne saura jamais consentir qu'un foible donne de la jalousie à un plus puissant, et qu'il perde l'occasion de s'accroistre par l'affoiblissement de celuy-là. Mais comme il a avancé pour excuse et pour raison de son irrésolution que le traitté de paix semblait en état de se conclure, on a fait semblant de les tenir pour légitimes, et on s'est contenté de luy insinuer qu'au cas que, contre les vœux publicz et les apparences, les espérances qu'on en a conçues s'évanouissent, qu'il faloit qu'il prist party et profitast de l'occasion qui se pré-

duc de Savoie, était né en 1596; il fut la tige de la branche de Savoie-Carignan. Après avoir été attaché au parti espagnol, il devint un des chefs de l'armée française en Italie. Il fut le grand-père du célèbre prince Eugène, et mourut en 1656.

(1) Reçue à Rome le 3 juillet.

(2) Mathias de Médicis, né le 9 mai 1613, mort le 11 octobre 1667. Il était fils de Côme II de Médicis, grand-duc de Toscane et frère du grand-duc Ferdinand II, né en 1610 et mort le 24 mai 1670. Il avait un frère nommé Léopold, dont il sera question dans la lettre du 20 juin 1647.

sente d'eslever sa dignité et sa puissance au point de grandeur que, de ses seules forces, il fust en estat de résister à qui voudroit entreprendre sur luy, et qu'il fust l'objet de l'envie des princes italiens, pour sa grande puissance. Jusques à présent, je ne me suis pas apperceu qu'il y ayt couru bien viste dans cette carrière, et j'ay bien remarqué que le prince Mathias y paroissoit plus enclin, soit pour estre d'un tempérament plus chaud, que pour n'avoir rien à perdre et beaucoup à gagner quand la guerre se feroit avec tel succès en Italie que les Espagnols en fussent chassez. Si c'est avec raison qu'il a reffusé l'employ qui luy estoit offert ou par ordre du Grand-Duc, vous en aurez jugé, mais je serois trompé, s'il se met à la teste de nos troupes, que son frère ne soit résolu à profiter de ce que la fortune nous pourroit présenter, bien qu'il nous ayt semblé qu'il ne craignoit pas que ses puisnez s'engageassent avec nous, mais avec cette visée, et affin de se faire plus considérer et rechercher des Espagnolz, sans avoir de dessein de tenter aucune entreprise.

Entre Aquapendente d'où vous m'avez écrit et Rome, vous aurez esté rencontré du cardinal Grimaldi ; et de luy, comme de M. l'abbé de Saint-Nicolas (1), en arrivant à Rome, vous aurez appris ce qui se pourra faire pendant cette campagne. Car ledit cardinal a eu l'ordre de traiter avec plusieurs princes mesme avec des Napolitains, et le Plaissis-Besançon a celuy de tenir adverty ledit sieur abbé de ce qu'il auroit négotié aux cours où il a esté envoyé, lequel m'escrit de Boulongne, du XXIIe du passé, qu'il avoit envoyé une ample relation de tout ce qu'il avoit géré audit abbé, lequel, par l'une des siennes du XXe (2), me mande de l'avoir eue au moment qu'il signoit sa lettre et qu'il estoit après à la faire deschiffrer. Si le Grand-Duc et Modène estoient pour entreprendre sur Luques, et que leur

(1) L'abbé de Saint-Nicolas n'avait point manqué de mettre le marquis de Fontenay, dès son arrivée à Rome, au courant de toutes les affaires intéressant la France. « J'ai fait voir à M. l'ambassadeur, écrivait-il le 27 mai au cardinal Mazarin, la dernière dépêche de laquelle m'a honoré Votre Éminence.... » (*Négociations*, etc., p. 134.)

(2) Lettre de l'abbé de Saint-Nicolas au cardinal Mazarin, du 20 mai 1647 : « Nous n'avons point encore reçu de nouvelles de M. du Plessis-Besançon depuis son passage à Gênes. » (*Négociations*, etc., p. 122.)

force n'aydast à la nostre, nous ne serions pas esloignez d'y contribuer, et ledit cardinal a un pouvoir très-ample d'ajuster toutes sortes de ligues et associations avec les princes d'Italie, lequel lui aiant esté envoyé depuis que le marquis Calcanini s'est retiré de cette court et que Modène a mis des forces ensemble et au tempz qu'il y avoit beaucoup d'apparence d'espérer la paix, vous peult faire juger des dispositions où nous nous trouvons. Le pouvoir dudit cardinal est de conclure ligues offensives et deffensives, mais il ne l'avoit pas encores eu le jour que vous m'avez escrit, ne luy ayant esté dépesché que depuis que nous sommes en cette ville; sans doute il vous participera tout ce qu'il fera et, s'il s'en oublyoit, j'y satisferois de mon costé. Le Plessis-Besançon est trompé ou le Goffridi (1) est bien intentionné, estimé de la maison Farnèse (2), et il juge que le chevalier de la Guette, qui avoit avancé le contraire, s'est entièrement trompé; mais il ne luy a pas pleu ajouster à sa dépesche ce qui a engagé ledit chevalier à tenir de telz discours. Le cardinal Farnèse (3), comme son nepveu, ont receu fort agréablement les brevetz de pention qui leur ont esté remis, lequel néantmoins s'est laissé entendre qu'il prétend estre traitté comme Modène, et il ne m'a pas semblé qu'on ayt eu d'autre intention, bien entendu néantmoins, que ce qui est affecté à la protection ne peult pas estre prétendu. Si le Grand-Duc et Modène attaquoient les lieux désignez par vostre lettre, ils auroient rompu avec l'Espagne, au moins celuy qui prétendroit s'emparer de Pontremoli; mais, jusques à présent, n'en ayant point tesmoigné d'envie, je doubte qu'ilz s'y disposent. J'ay fait remarquer qu'on tardoit beaucoup de vous envoyer le mémoire qui vous avoit deub estre baillé avant vostre partement; mais les affaires de la guerre nous occupent de sorte qu'il est mal aizé qu'on y travaille, et j'ay regret de n'avoir pas préveu ce qui est arrivé et d'avoir tardé Pennaultier, puisque le deffault d'une lettre vous a fait perdre un bel ameublement; peut-estre

(1) Il s'agit ici du marquis Goffredi, ministre du duc de Parme.

(2) Le duc de Parme et de Plaisance était alors, et depuis le 10 septembre 1646, Ranuce Farnèse, né le 17 septembre 1630, mort le 8 décembre 1694.

(3) François-Marie Farnèse, créé cardinal le 14 décembre 1645 par le pape Innocent X, mort le 21 juillet 1647.

que la lettre estant envoyée avec la response, vous recevrez le présent.

Je serois trompé si l'on changeoit la résolution qui a esté prise sur le sujet des Ursins, et ilz se feront tort s'ilz persistent à prétendre la main de l'ambassadeur, laquelle vous avez ordre de refuser à Guise, ainsi que je vous l'ay mandé. Il seroit à souhaitter qu'il ne la prétendist pas, affin que son exemple emportast sur Ursin ce qu'il ne veut pas céder à la raison.

Depuis vous avoir escrit, j'ay eu des lettres de Munster, Osnabrug et Lahaye, et villes destinées pour traitter de la paix. On y remarque plustost qu'elle se diffère que de s'avancer, et que les impériaux recherchent les protestans et leur concèdent tout ce qu'ilz demandent, pour s'en appuyer contre la France, qu'ilz voyent recherchée par Bavière. M. de Lacour tient que Suède n'entrera pas dans la liaison, et il me semble qu'il en juge bien, car elle est accoustumée à tenir la première place et ne se scauroit contenter de la seconde, et si Dieu permettoit que la liaison d'entre les deux couronnes s'estraignist, et que le party catholique fust dépendant de celle de France, celuy que l'Empereur voudroit réunir pour y faire contrepoids seroit bien foible, car Brandebourg, Brunzvic ny Mekelbourg ne sont pas assez puissants pour arrester les Suédois d'entrer dans l'empire quand la fantaisie leur en prendra. Il fault que M. de Longueville (1) tienne la paix bien reculée, puisqu'il demande la permission de revenir, et l'on s'est contenté de lui en remontrer les inconvéniens, sans lui en oster l'espérance ny la liberté. J'ai escrit à M. Davaux (2) de l'en destourner, et j'ay tant de raison que je suis persuadé que M. le duc de Longueville y acquiescera; et, comme il ne lui est pas incognu que Mrs Davaux et Servien ne se peuvent compatir, il ne seroit pas excusable de résister à ce qui luy sera dit. Peut-estre que la crainte qu'en auront le Trautmensdorff et le Pennaranda empeschera l'un d'aller à Vienne et l'autre à Spa, et il y a beaucoup d'apparence que, par le prochain ordinaire, nous serons esclaircis de

(1) Henri d'Orléans, duc de Longueville, plénipotentiaire de la France au congrès de Munster depuis l'année 1644, mort le 11 mai 1663.

(2) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, surintendant des finances en 1643, et envoyé pour négocier la paix de Munster. Il mourut en 1650.

diverses choses, nommément si les plénipotentiaires des premières couronnes auront persisté en leur dessein. Pour preuver comme les impériaux cèdent tout aux protestants, je n'ay qu'à vous dire qu'ilz ont consenty qu'il y aura un évesque et un administrateur *alterius* à Osnabrug, tant que les familles de Brunsvic subsisteront, et nous avions subject de croire que Trautmensdorff s'y opposeroit avec beaucoup de vigueur, estant asseuré que la France appuyeroit ses résolutions, et ne pouvant ignorer que la reyne de Suède (1) condamnoit la demande des protestans.

En Hollande, les affaires sont tousjours en mesme estat, et il est fascheux que sous divers respects, amis et ennemis s'opposent à ce que nous désirons. On ne doute point que si vous trouviez jour à faire que le Pape remplisse les chaires épiscopales qui ont vacqué et auxquelles le roy de Portugal (1) a nommé, que vous n'y insistiez fortement. L'ambassadeur m'a asseuré que le cardinal Capponi (3) s'est déclaré de vouloir appuyer l'instance qui en sera faicte de la part du Roy; pourtant m'ayant prié de vous taire le nom du cardinal, et me contenter de vous escrire qu'il y a des cardinaux dans cette résolution, je doute que celuy-cy s'en soit expliqué si nettement. De l'assistant jésuite de leur nation qui est auprez du général, vous scaurez ce qu'il a mesnagé sur ce sujet : c'est une affaire qui ne doibt pas estre négligée, mais elle a son ordre et ne tient pas le premier lieu entre les quatre sur lesquelles nous avons toujours insisté. Les ministres de Portugal se persuadent que c'est une chose de la dernière conséquence pour l'affermissement de leur Roy, et ilz se consolent de ce qu'ilz scavent que nous n'insistons plus pour une suspension entre eux et Castille, estant persuadez que la paix ne se scauroit conclure entre

(1) Christine, reine de Suède, née en 1626. Elle succéda en 1632 à son père, Gustave-Adolphe, et abdiqua en 1654. Elle mourut en 1659.

(2) Jean IV de Bragance, né en 1604, roi de Portugal en 1640, mort en 1656. Ce fut en partie par le secours de la France que la maison de Bragance, dont il commença la dynastie, enleva le Portugal à la domination espagnole.

(3) Aloys ou Louis Capponi, créé cardinal en 1608 par Paul V. Il faillit arriver au souverain pontificat après la mort d'Innocent X; mais le parti des Barberini entrava son élection. Il mourut en 1659.

France et Espagne ; mais ilz se sont si mal conduitz, qu'ilz ne nous engageront pas à faire une condition essentielle de la paix qu'ilz y estoient receus.

On a résolu de mener le roy à Abbeville, mais cela est retardé de quelques jours. L'archiduc a pris Commines, qui est un chasteau proche de Courtray, ayant esté neuf jours devant depuis la tranchée ouverte. Vous n'en direz mot, car l'avis ne sera porté à Rome par les Espagnolz de plus de huit jours après celuy-cy. Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

XIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, 20 juin 1647 (1).

MONSIEUR,

Pour me venger de ce que vous ne m'avez pas fait part de tous les honneurs qui vous ont esté rendus arrivant à Rome, et de ne vous estre pas seulement souvenu de moy, je ne vous envoieray point de lettre de la Reyne en response de la vostre du XXVIIe du passé (2). Ce que vous avez mandé et du soing et de la despense du cardinal d'Est, affin que vostre entrée fust une des plus solennelles qu'on eust veu de par delà a pro-

(1) Reçue le 10 juillet.

(2) Cette dépêche du 27 mai dut partir en même temps qu'une autre de l'abbé de Saint-Nicolas au cardinal Mazarin, dans laquelle il était dit : « M. l'ambassadeur rendra compte à Votre Éminence de son arrivée ici, et de quelle sorte s'est passée son entrée. Il y a longtemps que Rome n'en avoit vu une plus belle par la quantité de carrosses qui allèrent au-devant de lui, et l'affluence de peuple qui sortit hors de la ville et qui se trouva dans toutes les rues par où il passa, mais surtout par la joie que tout le monde fit paroitre de le voir revenir en cette cour..... M. le cardinal

duict l'effect que cette Éminence et vous en avez deub espérer, puisque Sa Majesté est restée si satisfaicte qu'Elle a résolu de songer aux moyens de luy fournir de quoy soustenir ce qu'il a commencé, et faire voir à la cour de Rome que celle de France récompense tout autrement ceux qui la servent que ne font pas les Espagnolz, lesquelz promettent beaucoup avec intention de ne point accomplir ce qu'ilz font espérer et, en la suite des temps, cherchent à donner des dégoustz à ceux qui ont espouzé leur fortune, affin que, s'en retirant, ilz demeurent quittes de ce qu'ils ont si souvent promis.

Le récit de vostre audience (1) donna du divertissement, et peut-estre Sa Majesté se seroit laissée prendre aux belles espérances qu'on vouloit donner, si l'humeur du Pape n'estoit pas pénétrée; mais ses artiffices à desguiser tout ce qu'il scait faire, pour persuader qu'il ayme, et que ce qu'il reffuse, c'est pour ne l'oser accorder, sont désormais si connus, qu'il n'y a plus de moyens que personne s'y prenne. Ainsy force luy sera de consentir aux choses justes dont il sera recherché, ou bien de s'expliquer si nettement qu'il ne le veut faire, que, comme on perdra l'espérance de les obtenir, luy aussy celle de tenir le monde en opinion qu'avec le temps on seroit pour y réussir, et c'est ce qu'on a remarqué de sa conduicte qu'il veut tout reffuser, mais en des termes si obscurs, qu'on se flatte qu'il seroit pour en revenir (2). Il nous a semblé qu'il s'est beaucoup déclaré avec vous et qu'il vous a donné beau champ de le presser,

d'Est a fait en cette rencontre tout ce que l'on pouvoit attendre de sa magnificence ordinaire et de cette haute générosité qui accompagne toutes ses actions. » (*Négociations*, etc.. p. 134.)

(1) La première audience de M. de Fontenay eut lieu le 2 juin. Il ne parla presque au Pape que de la promotion de l'archevêque d'Aix. Il ne dit rien de Beaupuy, et ne s'entretint des affaires des Barberini qu'en termes généraux. Le Pape lui répondit qu'on ne lui avait pas fait entendre que le cardinal Mazarin prit tant à cœur l'affaire de son frère. Et pourtant le cardinal Grimaldi et l'abbé de Saint-Nicolas lui en avaient parlé plusieurs fois en termes très-significatifs. L'abbé de Saint-Nicolas écrit le 3 juin à Mazarin : « Votre Éminence apprendra par la dépêche de M. l'ambassadeur ce qui se passa hier dans une très-longue audience qu'il eut du Pape. » (*Négociations*, etc., p. 157.)

(2) Cette phrase est incorrecte et obscure. Il s'en rencontre un assez grand nombre de semblables dans les dépêches de M. de Brienne.

dez vostre première audience, des quatre ou cinq choses essentielles qui sont à présent sur le tapis. A la vérité, elles sont si justes qu'il est surprenant qu'il ayt tant différé d'y consentir, et pourtant vous n'avez pas peu de fortune si vous en disposez. Je les cotterois touttes, si par mes précédentes dépesches je ne m'en estois expliqué, et si je ne restois persuadé que M. le cardinal Grimaldi et M. l'abbé de Saint-Nicolas ne se seront pas oubliez, et de les vous dire, et de quelles raisons ilz se sont servis pour y porter Sa Sainteté, comme de celles qu'il a alléguées pour s'en excuser. Je puis, ce me semble, en cet endroict, sans qu'il me puisse être reproché d'avoir interrompu l'ordre que vostre lettre me prescrit, vous dire qu'une de cette Éminence, en date du dernier de may, escritte en la ville de Lausanne, m'a appris qu'il y avoit esté visité de M. l'archevesque d'Aix, et qu'ayant rencontré à Sienne, outre le prince Mathias, son frère Léopold, et compris de leur discours que M. le Grand-Duc n'estoit point en disposition de faire aucune déclaration précise d'entrer dans les interretz de cette couronne, et qu'il s'estoit mis des bornes assez difficiles à estre rencontrées, puisqu'il voudroit estre asseuré des événements des choses où la prudence de l'homme ne scauroit arriver. Il avoit jugé inutile de passer à Florence; mais je suis trompé si le Grand-Duc a pris pour excuse celle qu'il a advencée, que c'estoit luy donner de la peine par les fréquentes visites qui lui estoient faites; et M. de Villeneufve m'a bien fait remarquer qu'elles plaisent fort au Grand-Duc, et après avoir accepté une neutralité, il ne luy parroist pas désadvantageux d'estre recherché, au veu et au sceu de toutte l'Italie, du plus puissant roy chrestien.

Je retourne à voz audiences, et j'entre en votre sentiment que la senora dona Olympia (1) se commande peu, puisqu'elle ne vous a sceu celler le mescontentement qui luy reste de la conduicte de son filz, et, d'un esprit aussi léger que le sien et qui a un tel ascendant sur celuy du Pape, touttes choses en sont à craindre, je dis pour le neveu, qui, éloigné de l'ordre

(1) Dona Olympia Maldachini-Pamfili, belle-sœur du pape Innocent X, exerçait sur lui un ascendant presque sans limites. Brugs dit qu'elle lui avait appris l'art de tout dissimuler, sauf l'affection qu'il avait pour elle (*Histoire des Papes*, 1752, t. V, p. 202). — Il sera souvent parlé d'elle dans cette correspondance, ainsi que de son avidité. Elle était, en effet,

establi, se trouve banni de Romme dans le temps qu'il y debvoit régner, et il fault avouer que s'il y avoit certitude qu'il ne peust espérer de lignée de la femme qu'il a espousée, il n'y auroit point d'excuse à ce qu'il a fait, et le Pape seroit à blasmer qui l'a porté d'y entendre, ou bien il faudroit convenir qu'entre l'oncle et la mère que, jugeant peu des talens qu'ilz avoient, ilz avoient affecté de trouver un subject de l'esloigner des affaires et de l'authorité, pour y eslever un nepveu de cette dame; mais ilz pouvoient satisfaire et à cette passion et aux obligations de la nature en le mariant à leur fantaisie et à une femme qui peult luy donner des enfans, sans souffrir qu'il se revestist de la pourpre qu'on dist estre l'origine de ses maux, parce qu'il l'a quittée.

Laissons aller l'homme et la femme, soit en l'une de leurs maisons jusques à Parme, et, estant incapables de servir, oublions-les, mais avec cet esprit que, si leur fortune change, de changer de conduite à leur esgard.

Il eust esté à désirer que M. de Guize et M. l'abbé d'Elbeuf (1), qui avoient satisfait à leurs premiers debvoirs en allant à vostre rencontre, eussent continué, et que le premier ayant esté esclaircy des ordres que vous avez eus de ne donner point la main à personne, ne l'eusse prétendue, ny aucun tempérament qui peust laisser croire que vous la luy donneriez, ou du moins qu'on ne la luy debvoit pas reffuser. Mais sa conduite ne fera point changer l'ordre que vous avez eu, et Sa Majesté a tesmoigné colère de sa prétention. Ce n'est point pour la refuser à l'aisné Ursin qu'on ne la veut pas donner à Guise; mais on n'a pas esté fasché que celuy-là en perdist la prétention, puisque celuy-ci en estoit exclus, mais diverses considérations qui importent à la gloire de cette couronne, et, comme vous le luy avez fait savoir, ce seroit en quelque manière l'abaisser que son ministre la donnast à quelqu'un, pendant que les Espagnolz

d'une avarice sordide, et les historiens l'accusent d'avoir abusé de son influence sur l'esprit du Souverain-Pontife pour s'enrichir et vendre au plus offrant les charges civiles et ecclésiastiques. La haine que le peuple lui portait devint telle, qu'en 1649 Innocent X fut contraint de la renvoyer. Elle avait un fils unique, le prince Camille Pampili, et un neveu, François Maldachini, qui fut nommé cardinal le 7 octobre 1647.

(1) Henri de Lorraine, abbé d'Homblières, mort le 3 avril 1648, en sa vingt-sixième année. Il était frère de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf.

la refusent à tous, et qu'ilz ont enchéry sur ce qui estoit en prattique, puisque les grands d'Espagne espagnolz s'en trouvent privez, comme les autres qui avoient jusques à présent conservé cet advantage.

Ce qui vous fust dit par M. de Modène de la part de ce duc ne pouvoit estre mieux rejetté, et vous estiez un tesmoing infaillible des ordres que vous avez eus, lesquelz n'estant pas précis, vous avoient peu permettre d'user de quelque civilité envers ses puisnez; et, quant à M. de Créquy, ce ne fust qu'en revenant et que l'ambassade estoit acheuvée, laquelle ayant pour fin l'obédience, cesse dès qu'elle a esté prestée et qu'on est sorty des Estats de l'Église.

Puisque le cardinal d'Est a fait prier Mathei de grossir vostre cortége de son carrosse et de sa famille, et qu'il s'y est porté, il a esté jugé qu'il falloit que vous vescussiez avec luy comme avec les autres cardinaux et que, de divers partys qui avoient esté proposez, qui debvoient et pouvoient estre prattiquez à son esgard par l'abbé de St-Nicolas (1), il avoit esté résolu par les cardinaux de la faction de se contenter des plus doux, ou peut-estre de n'en mettre aucun en usage; et cela n'a pas esté sans beaucoup de raison, puisqu'insensiblement on faisoit revivre une querelle entre les nations, et qu'il suffisoit que lorsqu'elle estoit née la France eust remporté l'avantage, sans en rechercher une nouvelle.

Il est mandé à M. l'abbé de St-Nicolas (2) que le soing que l'on prend de la conservation de sa santé oblige Sa Majesté de luy deffendre de sortir de Rome qu'après que les pluyes de l'automne auront raffraischy l'air, et il y a toutte apparence qu'en cette saison le cardinal Grimaldy y retournera. Ce n'est pas qu'on croye que vous ayez besoing de l'assistance d'aucun pour soutenir les affaires : vostre suffisance est esprouvée, mais vostre modestie a esté louée; et les tesmoingnages que vous avez rendus des services de ces MMrs a esté bien agréable, et l'on l'a mis en considération.

(1) Voir sa dépêche déjà citée du 29 avril. (*Négociations*, etc., p. 89.)

(2) Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil, si complet pourtant, des *Négociations*, etc. — Il est fait allusion seulement au retour de l'abbé de Saint-Nicolas dans deux dépêches du comte de Brienne, en date des 30 mai et 25 juin. (V. p. 147 et 192.)

Si M. de la Vrillière eust esté en cette ville, je luy aurois parlé de l'avis contenu en vostre lettre, et pour n'estre pas surpris de ce qui pourroit arriver, je mande à M. le comte d'Alais (1) de faire soigneusement veiller à la conservation de la tour de Bone. Il seroit à désirer que touttes telles prattiques cessassent; mais il vaut mieux consentir à ce qu'on ne peult empescher que se priver du moyen d'en estre adverty, et comme ça est la raison qui vous a porté de consentir que le nommé Scipion de Rabustin allast à Naples, tant que nostre flotte sera dans nos costes, sur le cap Corse, où elle se soutient pour essayer de faire rencontre de l'esquadre de Naples qui doit aller en Espagne, nous n'aurons pas à craindre; mais néantmoins il est bon de se tenir en estat de n'estre pas surpris, ny à la tour de Bone ny ailleurs, et si les avis que vous receuvez estoient si pressez, et qu'il y eust du péril à n'estre pas sceus d'heure par M. le comte d'Alais, il vous plaira de luy escrire, ou à Gennes, au secrétaire du Mesnil, qui aura ordre de luy dépescher une felouque, pour lui porter ou voz lettres ou les advis que vous luy auriez commandez de lui faire scavoir. Ceux que nous avons eus de Munster nous insinuent deux choses, l'une que les plénipotentiaires de Suède s'y estants renduz, il y a toute apparence de croire que c'est pour mettre la dernière main au traitté qu'ilz ont à conclure avec l'Empereur, et les conditions des protestants estant touttes ajustées, il semble qu'il ne reçoive plus de difficulté, car quant à la satisfaction de leur milice, il passe pour estably que le Trautmensdorff n'y apportera pas de difficulté, puisqu'elle se doibt prendre sur les Estats et villes de l'empire. Les Suédois ont laissé indécise l'affaire de la maison Palatine, bien que leur Reyne se soit déclarée qu'on avoit fait pour ceux de ce nom tout ce qu'ilz pouvoient prétendre; mais c'est à dessein d'emporter le consentement des plénipotentiaires de France sur diverses choses qui concernent particulièrement la religion, auxquelles nous n'avons pas voullu acquiescer, sachants

(1) Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, né en 1596, mort en 1653. Après avoir suivi l'état ecclésiastique, il entra dans la carrière militaire et devint gouverneur de Provence. Au mois de mai 1644, Mazarin le chargea de défendre Toulon contre les Espagnols. Il prit le titre de duc d'Angoulême à la mort de son père.

très-bien que, pour mettre à couvert les affaires de l'Eslecteur de Bavières, il n'y a guaires de choses que nous ne puissions reffuser; l'autre que les Espagnolz paroissent esloignez du désir de conclure la paix, parce qn'ils sont yvres de mil espérances d'améliorer leur condition et faire changer la face des affaires pendant la durée de cette campagne; mais ilz pourront se mescompter, et je ne fermeray point cette lettre que je ne vous mande ce qui aura esté entrepris par nostre armée ou les obstacles qu'ilz auront rencontrez à exécuter ce qui avoit esté commandé.

Entre les impériaux et nous, il ne reste qu'une difficulté : ils veullent demeurer en liberté d'assister de leurs forces les Espagnolz, si la guerre se continue entre les couronnes, et nous soutenons qu'ilz ne le doibvent pas, parce que ce seroit rester en guerre, bien que nous eussions conclu la paix; mais en toutte extrémité nous pouvons bien nous accommoder à leur intention, si la reyne de Suède estoit persuadée, comme le paroissent estre ses ministres, que nostre prétention est inusitée, pourveu que la liberté qui restera à l'Empereur soit limitée des forces qu'il tirera des pays héréditaires. Il seroit à désirer que les deux paix cheminassent d'un mesme pas; mais c'a esté une chose impossible, quelque soing qu'on y ait apporté; et l'Empereur concluant la sienne avec les couronnes, sans se donner le loisir que celle d'entre la France et l'Espagne soit ajustée, il se sera départy de la déclaration qu'il avoit faicte de ne pouvoir y condescendre que soubz condition que celle d'entre les couronnes se trouveroit aussy résolue. Ce qui reste à terminer entre France et Espagne n'est pas le plus difficile, et on ne manqueroit pas d'expédient dez l'heure qu'on y sera résolu.

Il nous paroist qu'en Hollande les affaires se restablissent. L'honneur de six de leurs provinces fait honte à la Hollande, et celle-là, pour éviter de mettre en campagne et qui seroit du désir des autres, conviendra de la guarentie dont ilz ont fait beaucoup de difficulté : au moins c'est l'opinion de plusieurs et celle des ministres de Sa Majesté qui sont à La Haye. Demain au plus tard M. de la Thuillerie (1) doibt partir pour s'y rendre,

(1) Gaspard Coignet de La Thuillerie fut, au commencement du règne de

et, y estant arrivé, M. Servien sera en liberté ou d'y continuer son séjour, ou de retourner à Munster, d'où M. de Longueville demande la permission de revenir; mais ayant receu les dernières dépesches de la court, et ayant fait réflection par ce qui est avancé par les Espagnolz, il pourra bien changer d'avis, estant asseuré que, dez que nous reprendrons un peu d'avantage sur l'ennemy, qu'il nous recherchera de vuider d'affaires. Ne nous laissez point surprendre à ce qui sera mandé par le nonce Chiggi. Il paroist en quelque sorte partial d'Espagne, et nous avons subjet de faire ce jugement. Néantmoins sa conduite est avec tant d'artifice et de précaution, qu'il n'est pas aisé de l'en convaincre, et ce n'est que la suite de ses actions qui peut donner cette opinion. Si celuy qui réside en Irlande se plaignoit de ce que nous n'avons pas voulu permettre qu'on y transportast cinquante mil escus pour lesquelz il avoit eu lettres sur les places de Paris et Lion, vous aurez à respondre que l'ordonnance deffend toutte sorte de sortie d'argent et que, pour faciliter les affaires des confédérez, nous avions voulu accorder le transit en espèces qui seroient apportées d'Italie. Mais, soit pour ce que les ministres du Pape se trouvoient pressez de faire remettre cette somme, ou qu'ilz espérassent d'obtenir enfin la permission qu'ilz nous demandoient, ilz ont mieux aymé insister de l'obtenir que de s'appliquer à ce qui eust esté à faire, et il ne seroit pas bien raisonnable qu'on prist créance à ce qui seroit mandé par ledit nonce d'Irlande, puisqu'il faict profession ouverte d'adhérer aux Espagnolz, et il ne considère pas qu'il ruine les affaires du roi d'Angleterre (1), empeschant l'union des confédérez avec ceux qui soubstiennent son party; et il paroist content, pourveu que les affaires succèdent à l'avantage des catholiques, et le Digbi debvroit s'employer qu'il eust des ordres de travailler à la réu-

Louis XIV, ambassadeur de France auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. Il mourut le 14 août 1653. — Voyez le t. 1er des *Lettres du cardinal Mazarin,* auquel nous empruntons ces renseignements.

(1) Charles Ier, mis à mort le 30 janvier 1649. A l'époque où cette lettre fut écrite, la reine, son épouse, et le prince de Galles avaient quitté l'Angleterre pour la France, après la reddition de Bristol (1645); et le malheureux roi s'était remis aux mains des Écossais, qui ne tardèrent pas à le livrer au Parlement anglais (1647).

nion desditz confédérez et des serviteurs du roy d'Angleterre, sans laquelle je juge que l'Irlande est perdue pour ce roy, et la religion y demeurera exposée aux dernières extrémitez, le Parlement d'Angleterre faisant des levées pour faire passer en ce royaume-là.

J'estois examinant s'il ne me restoit rien à vous escrire, quand le courrier que nous attendions de l'armée estoit arrivé, duquel on avoit sceu que les ennemis ayant esté advertis de nostre marche, ayant jugé que nous voulions surprendre le faubourg de Sainct-Omer du costé du hault pont, s'estoient [si] bien préparez à le deffendre, qu'il n'a pas esté possible de l'emporter. Si nous eussions eu cet advantage, la ville eust esté emportée en peu de jours; mais y ayant manqué, il faut songer à quelque autre entreprise, et, au pis aller, nous n'avons plus que quelques jours à attendre de le pouvoir faire hautement, puisque le mareschal de Turenne ne scauroit tarder jusques à la fin de ce mois à se rendre sur la Somme. L'armée qu'il amène est composée d'un corps de cinq mil chevaux, qui est le vieux de Veymar, et de quatre mil hommes de pied desquels il faut aussy faire grand estat, estant ce qu'on a conservé d'un grand nombre de régiments qui ont longuement servi en Allemagne.

La prétention de l'ambassadeur du duc de Modène a fait cognoistre qu'il n'avoit point encores esté employé; mais la faute qu'il a commise est bien réparée de l'excuse de son maistre, qui ne prétend que ce qui se rend à ceux de sa condition, à quoy il est bien asseuré qu'on ne voudroit pas manquer, et pour ce que la chose en soy est juste et qu'on voudroit bien plutost esleuver que diminuer sa condition.

Environ le troisième ou le quatrième du courant vous aurez eu M. l'archevesque d'Aix (1), et avec luy le sr Pennaultier. Dieu veuille que M. l'archevesqne reçoive de par delà ce qu'il y est allé chercher, et que vous ayez pleine satisfaction sur les affaires principalles que vous aurez à y négotier! De mes souhaitz

(1) Michel Mazarin n'arriva à Rome que le 10 juin. L'abbé de Saint-Nicolas alla au devant de lui jusqu'à Viterbe, l'ambassadeur et le duc de Guise jusqu'à Storte seulement. Voir la dépêche de l'abbé de Saint-Nicolas au cardinal Mazarin, du 10 juin 1647. (*Négociations*, etc., p. 168.)

n'inférez pas que j'en doubte; ce n'est pas que je ne le pense, et avec quelque fondement, mais j'espère que la fortune de la France emportera touttes choses et que votre dextérité à la luy ménager surpassera l'obstination qu'on pourroit avoir prise pour y contredire.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

XIV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay (1).

Amiens, le 27 juin 1647 (2).

Monsieur,

La Reyne s'est donné la patience d'entendre lire vostre lettre du IIIe de ce mois, et, comme je vous l'ay desjà mandé, l'expérience qu'elle a faicte du peu de sincérité avec laquelle le Pape traite lui fait juger qu'il cherchera des eschapatoires pour se desgager des choses dont il s'est laissé entendre, et ne les ayant pas formellement promises, il a son déclinatoire à la main; mais, quoy qu'il puisse dire, c'est beaucoup s'engager quand on ne contredit point aux choses qu'on confesse estre justes, mesme par l'opinion d'autruy, surtout quand c'est un homme de grande expérience comme est la personne du Grand-Duc. Vous ferez, si desjà vous n'avez fait, l'épreuve du crédit que vous

(1) Cette dépêche était accompagnée d'une autre de la même date, adressée par le comte de Brienne à l'abbé de Saint-Nicolas, et commençant par ces mots : « Je fais une ample réponse à la lettre de M. de Fontenay en date du 3 du courant. » Et plus loin : « M. l'ambassadeur vous communiquera ce que je lui mande. » (*Négociations,* etc., t. V, p. 189.)

(2) Reçue le 3 juillet.

avez sur le Pape ; et vostre première dépesche nous apprendra ce que vous jugez qu'on s'en puisse promettre.

Qu'il puisse différer la promotion ny priver Poulongne du droit qui luy est acquis de nommer, après l'usage establi et ce qu'il vous a dit sur ce sujet, l'un et l'autre seroient surprenants ; car ayant fait une promotion, mesme deux, pour ces créatures, sans avoir considéré les princes, celle-cy leur appartient, et peu importe au Pape de la différer pour espérer par la mort de quelques cardinaux la rendre plus nombreuse, puisque maintenant il ne peut éviter d'en donner aux couronnes, et qu'estant en sa liberté d'en faire une seconde qui sera toutte pour luy, il peult la reculer, en sorte qu'il y aura plus de vacquances et de moyens de remplir ses créatures ; et, comme vous lui avez bien fait remarquer, le chapeau donné à un Vénitien n'est pas creu perdu, puisque ceux-là sont toujours considérez comme créatures. Comme l'intérest de la promotion est commun aux autres princes, nous ne doutons point que leurs ministres n'en pressent Sa Sainteté, qui scait que les Papes ses prédécesseurs ont toujours eu de la répugnance d'eslever au cardinalat des Poulonnois et qu'ilz n'ont pas fait difficulté de conférer cet honneur à des Italiens, et à la recommandation de Poulongne et des autres couronnes. Vous estes si bien instruit de ces choses qu'il seroit inutile de vous cotter les exemples ; néantmoins, en une mesme promotion, et en celle que Visconty fust rejetté pour des haines particullières, Modène, Mazarin et Peretti furent honorez de la pourpre (1), et trois Italiens se trouvèrent proposez par trois princes. De toutes ces raisons il résulte que le Pape se lairra vaincre, et si les autres [choses] que vous luy avez représentées eussent fait sur son esprit l'impression qu'on s'en debvoit attendre, il y a desjà du temps que M. l'archeuvesque d'Aix auroit eu satisfaction, et le Pape bien conseillé auroit deub proffiter de l'occasion qui lui estoit présentée d'obliger une puissante couronne.

(1) Cette élection, dont Mazarin faisait partie, fut préconisée dans un consistoire tenu le 16 décembre 1641. Voyez Ciaconius, *Historiæ pontificum Romanorum et cardinalium*, édit. de 1677, t. IV, col. 613. — Qu'on nous permette de renvoyer aussi sur ce sujet à un travail publié dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1874, et ayant pour titre *Comment Mazarin est devenu cardinal*, par Gustave Baguenault de Puchesse.

Ce que vous lui avez fait remarquer de l'avantage qui lui en fust resté, en s'acquérant le principal ministre, a esté si bien et adroitement expliqué, qu'il doibt avoir du regret d'en avoir laissé passer la conjoncture, et, après les cognoissances que vous lui avez données du crédit qu'il s'est acquis dans nostre cour et du pouvoir qu'il y a, ce seroit pescher contre les principes de la vraye politique si, par opiniâtreté, il persiste en sa première conduicte, à laquelle certainement c'est contrevenir, ayant consenti au restablissement des Barberins, de différer l'exécution de certaines choses qui en font perdre le mérite. Aussy sommes-nous persuadez que Sa Sainteté, mieux conseillée qu'elle n'a esté du passé, ne s'arrestera plus à ces bagatelles; et ce seroit donner aux Barberins et l'avoir refusé à la France, d'attendre le retour du cardinal Barberin, lequel aura bien changé d'esprit et de résolution si, du vivant du Pape, il s'en va à Rome; néantmoins telz advis pourroit-il avoir eus qu'il seroit pour s'y disposer, et comme il a toujours esté asses irrésolu et néantmoins opiniastre, il pourroit bien suivre le mouvement de son naturel et exécuter le changement du second mouvement dont il estoit agité, sur ce qu'ayant changé de posture et n'ayant plus l'auctorité, il ne convient plus à ses intérestz d'avoir tant de fermeté. Pour lever aux Ursins le prétexte de dilayer à se déclarer serviteurs de ceste couronne, on vous envoye les brevetz des grâces qu'on leur a fait espérer, et on est très-content qu'ils ayent acquiessé à ce qui leur a esté dit pour estre exclus de prétendre la main des ambassadeurs, ce que j'ay recueilly d'une lettre de M. l'abbé de Saint-Nicolas (1). Et affin qu'ilz y ayent moins de répugnance et qu'ils s'en sentent moins blessez après l'avoir demandé, j'escris présentement à M. de Guise pour lui dire que Sa Majesté se trouve blessée de sa manière d'agir, et que bien conseillé il doibt donner l'exemple à tous de ne la point prétendre, et à la vérité, il a paru estrange qu'il y ayt apporté de la difficulté, et qu'il soit logé dans le mesme palais que vous. On a jugé que vous aviez pris un party conforme à vostre prudence ordinaire, de vous estre excusé d'entreprendre de mesnager la réconciliation du Pape et de son nepveu, car, outre que c'est un suject de peu de

(1) Cette lettre ne se retrouve pas dans le recueil des *Négociations*.

valeur, il a espousé une femme toute espagnole, et l'adversion que la signora Olympia a contre elle pouroit aider à la disposer sinon à estre Françoise, [du moins] de n'estre plus partiale d'Espagne, et ayant plus d'esprit et d'auctorité que le mari et la femme, il semble qu'il est plus expédient d'essaier de la mesnager, au moins s'abstenir de rien faire qui la fasche, que de s'embarquer en une affaire difficile qui se trouve exposée à divers inconvéniens.

Il seroit à craindre que ce que le Pape vous a dit sur le sujet de l'abbaye de Corbie et de Piombin fussent des advances qu'il fist pour réussir à prétendre et une pension pour Pamphilio, et la restitution et jouissance des biens appartenant à Ludovisio ; et comme le dernier a refusé la grâce qui lui estoit offerte et que le Pape ne s'est pas sceu prévaloir de l'expédient auquel nous avions consenti, nous ne sommes plus en la pensée que nous estions, de quoy suis estimé vous devoir advertir, affin que vous soyez en sorte sur vos gardes, quand il vous en parlera, qu'il perde, sans néantmoins que vous en fissiez déclaration ouverte, l'espérance qu'il en pouvoit nourrir ; et certes la prudence a défailly et au Pape et au prince en ces rencontres ; et le nepveu ne scauroit sans deschoir de réputation prétendre à aucune pension sur Corbie, et il doibt imputer à son peu de crédit et à la dureté du Pape qu'il n'ayt jouy de l'effect de la grâce pendant qu'il en estoit pourveu.

Je vous rendz voz propres raisons et ne vous fais point de response sur ce que vous a peu dire le prince Savelli de la disposition où pouvoit estre le Duc, d'autant qu'on n'a pas appuyé sur la proposition, et que je commence à craindre que nous desgousterons bien des personnes, si Mrs des finances ne sont plus ponctuelz qu'ilz n'ont esté jusques à présent de faire le fondz nécessaire pour le payement des pensions étrangères, qui augmentent chaque jour par le nombre de serviteurs qui s'acquièrent et qui se déclarent. Le service qu'offre de rendre le chevalier Cesi traîne après soy tant de divers périlz que, quand on seroit pour espérer qu'il réussiroit, on feroit difficulté d'y entendre, et tout commerce avec l'ennemy par des personnes qui sont en des lieux si jaloux est tousjours suspect : ainsy il sera bon que ce chevalier s'en désiste, et que M. d'Estrade le veille de prez, comme vous lui avez mandé. Et, quoy qu'on soit

préparé à attendre les ennemis et qu'on puisse lever le pont de la place quand on veust, tel estonnement pourroit prendre à un officier, qui en auroit l'ordre, et à la garnison mesme, que la place pourroit estre en péril, et c'est si peu de chose que de tirer trois ou quatre cens hommes, que cet avantage n'est pas bastant pour exposer au moindre hazard : au moins c'est le jugement qui en a esté fait, et Sa Majesté a le cœur trop noble pour rechercher des victoires où la perfidie auroit part.

J'attendray à la dernière extrémité à signer et de fermer cette lettre, affin que s'il vient des nouvelles de Catalongne je puisse vous en faire part. Désormais nous attendrons avec impatience la prise de Lérida, qui n'avons pas eu la satisfaction que nous nous estions deub promettre de l'armée commandée par M. de Turenne, de laquelle partie de sa cavalerie a reffusé de passer en Flandre, soubz prétexte qu'il leur est deub des sommes notables, et néantmoins ont offert de continuer ce service en Allemagne. Pour les disposer à s'avancer et avant que d'en venir à la dernière extrémité, on a despesché à l'armée le sieur de Mondevergne ; mais, n'estant party que mardy à la nuict, nous ne scaurions de prez de quinze jours avoir de ses nouvelles, puisqu'elle est logée dans les montagnes de Saverne. Le bruict en estant respandu fera reprendre courage aux ennemis, qui commençoient à mollir et appréhender de venir aux mains avec nous. Les lettres de Flandres et d'Allemagne ne contiennent aucune chose de considération, hormis que les princes de l'empire seront pour nécessiter l'Empereur de renoncer au droict qu'il se voulloit réserver, de pouvoir assister le roy d'Espagne, si la paix de l'empire n'estoit suivye de celle de France et d'Espagne ; et l'un des plénipotentiaires de Suède s'est ouvert avec Mons. Davaux, qu'il se feroit fort de faire passer la chose, si la France vouloit se contenter de relever l'Alsace de l'empire ; à quoy nous serons pour donner les mains, car il vous peult souvenir qu'il n'a pas passé d'une voix à l'aymer mieux en souveraineté qu'en feudalité.

Je m'estois oublié de vous dire que Sa Majesté a approuvé la résolution que vous avez prise de passer envers le Pape l'office dont vous avez esté recherché par M. le duc de Modène, et il sera escrit à M. de Sainte-Marthe en la manière que vous le désirez, c'est-à-dire de s'abstenir de dire que celuy duquel il

est sorty fust ny bastard ny légitime ; mais l'ouvrage de ces Messrs estant desjà publié, je dis la troisième ou quatrième édition, je crains que ma lettre viendra à tard. Je suis, etc.

— Je vous envoieray par le prochain ordinaire les brevetz dont est cy-dessus fait mention.

Signé : De Loménie Brienne.

XV

La Reine au marquis de Fontenay.

Amiens, le 28 juin 1647.

Monsieur le marquis de Fontenay,

J'ai veu, par le récit de ce qui s'est passé en vostre audience du Pape, qu'on doibt beaucoup se promettre de ses bonnes dispositions, et, s'il exécutte ce qu'il laisse croire voulloir accorder à mes instances, j'auray suiect de me loüer de sa bonté. Sur ce point et sur plusieurs autres contenus en vostre despesche, j'ay commandé au sieur comte de Brienne de vous expliquer mes résolutions et vous donner cognoissance de tout ce que j'ay à désirer présentement de vostre ministère par delà (1). A quoy je veux croire que vous travaillerez avec tant de soing et d'affection que j'en verray bientost quelques effects, et pendant que je m'applique à tout ce qui peut servir pour advancer le repos de la Chrestienté, je ne scaurois me persuader que Sa Sainteté voullust oppiniastrément me desnier quelques satisfactions particulières, que je luy demande avec grand fonde-

(1) Ce sont justement ces instructions qui se trouvent dans la dépêche de Brienne qui précède immédiatement la lettre de la Reine, et qui dut vraisemblablement partir par le même courrier.

ment de justice. J'en laisse la conduite à vostre prudence, et prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Escrit à Amyens, le XXVIIIe jour de juing 1647.

Signé : ANNE.

Contre-signé : DE LOMÉNIE.

XVI

La Reine au marquis de Fontenay (1).

Amiens, le 3 juillet 1647.

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

Vostre lettre du Xe du passé ne m'aiant appris que ce que vous aviez jugé devoir dire au sieur Paolo Macarani, les responses qu'il a eües du Pape, et les plaintes que Sa Sainteté faict de ce qu'elle n'a pas ressenty les effects des choses qu'on luy a laissé espérer, je n'ay rien à y respondre; et puisque vous n'avez pas creu le devoir satisfaire sur les deux points qui vous estoient proposez, bien que vous fussiez pleinement informé de ce qui estoit de mes intentions, il y a lieu de juger que la cognoissance que vous avez de l'assiette de la cour de Rome vous a fait prendre cette résolution, de laquelle je ne me promettray pas de grandes satisfactions, si on ne m'accorde pas les moindres de celles que j'ay à prétendre.

Ce qui vous a esté dict au sujet d'une mine d'allun qui se

(1) Une copie de cette lettre, absolument conforme à l'original, se trouve à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Brienne, *Mélanges mss. de Clairembault*, vol. 123, fol. 7943.

trouve dans l'isle de l'Elbe m'avoit desjà esté mandé, et j'avois escrit qu'on eust à retirer les contracts qui furent autresfois passez entre les Papes et les Scipions, affin de cognoistre le fonds de cette affaire, et qu'on s'informast pendant ce temps-là de la bonté de la mine, affin de n'en ordonner point l'ouverture qu'on ne fust certain qu'on en tireroit du profit.

J'ajousteray que mon cousin le prince de Condé aiant jugé qu'il seroit difficile d'emporter Lérida sans ruiner entièrement mon armée, s'est résolu d'en abandonner le siége, aimant mieux préférer ce qui est du bien de mon service à sa gloire particulière. Les Espagnolz sans doute en feront plusieurs discours, mais ilz seront contraires à la vérité s'ilz ne sont conformes à ce que je vous en escris, priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde. Escrit à Amiens, le IIIe juillet 1647.

Signé : ANNE.

Contre-signé : DE LOMÉNIE.

XVII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, le 4 juillet 1647 (1).

MONSIEUR,

Les lettres que je ne pouvois espérer plus tost que dimanche ou lundy me furent rendues dez hyer, ayant esté par le sr Gennetin Guistinian (2) ordonné au courrier de presser sa course.

(1) Reçue à Rome le 26 juillet 1647.

(2) Janetin Justiniani on Giustiniani recevait une pension du cardinal Mazarin. — Voyez le t. Ier des *Lettres* de ce cardinal, p. 124.

J'apprendz des lettres de ce gentilhomme ce que j'avois sceu d'ailleurs, qu'entre noz gallères et celles d'Espagne il se pourroit passer un combat duquel nous debvrions espérer la victoire (sy depuis quelque tempz nous ne nous estions apperceuz que la fortune regarde d'un aspect favorable les Espagnolz), puisque nous excédons en nombre, qui est un avantage tout extraordinaire en matière de vaisseaux longz, et que les nostres sont bien armez ; et il y a beaucoup d'apparence que ceux d'Espagne ayans desbarqué à Final l'infanterie dont ilz estoient chargez, et ne craignant point sur leur retour de faire de rencontre, n'ont conservé que peu d'hommes. Sy, sans combattre, ilz se sont séparez, l'ordinaire qui arrivera de dimanche en huit jours nous en esclaircira, et sy il s'est passé quelque chose, sans doutte nous en serons advertys par un extraordinaire, estant esgallement du debvoir de celluy qui commande de faire scavoir les mauvais succez qu'il a euz, comme les avantages qu'il a remportez.

Je souhaitte pour diverses fins que la victoire penche de nostre costé, qui sommes en grande impatience de recepvoir des nouvelles de noz généraux, lesquelz, depuis trois jours, peuvent estre en présence de l'ennemy, avec ordre de jeter des hommes dans Landrecy qu'ilz ont assiégé, sans néantmoins hasarder un combat général, s'ilz le peuvent esvitter ; et il leur a esté deffendu de l'engager ni de faire tentative de jetter des hommes, s'il ne leur en reste nul moyen sans s'exposer à ce péril.

Cette lettre, que je commance à escrire aujourd'huy IVe du courant à IX heures du matin, pourra bien porter l'advis de ce qui se sera passé entre les armées, et je ne la signeray point que ce soir, affin d'avoir proffitté de la journée pour vous tirer de l'inquiétude en laquelle vous demeureriez, sy vous ne scaviez point qu'il ayt encore esté combattu ou que l'on n'ayt rien entrepris. Sy nous avons cette fortune que le secours entre dans Landrecy, nous sommes asseurés ou que l'ennemy quittera le siége ou qu'il y consommera son armée ; et quand il emporteroit la place, pourveu que ce fût à ce prix, nous en demeurerions consollez, qui sommes persuadez que le siége sera très-long et que l'ennemy y recepvra des secours. Sy l'archiduc l'appréhendant prenoit résolution de la retirer devant qu'il eust fait

ouverture des tranchées, il pourroit se servir des raisons qu'a données M. le Prince (1), pour faire loüer la résolution qu'il a prise de se retirer de devant Lérida, de l'intérest du service de Sa Majesté, et, pour luy conserver une armée, il avoit abandonné sa propre réputation; mais la chose ne sera pas semblable, car l'archiduc l'auroit exécutée de crainte de venir à la journée, et devant une place toutte de terre, au lieu que M. le Prince n'avoit personne ny en présence ny seullement mis ensemble pour le pouvoir combattre, et qu'il estoit attaché à une place assize sur un roc dur, que les mineurs ne pourroient entamer, et qui ont fait voir par une espreuve oppiniastrée qu'il falloit plus plus de xx jours pour estre soubz la première muraille qu'ilz avoient rencontrée, qui a esté bâtie pour faire un fossé à la citadelle, qui occupe le sommet du rocher et qui se pert insensiblement, et est de telle étendue qu'il occuppe une partie des environs de la place, estant pour autant couvert de quelque trois piedz de terre.

Aiant cette Altesse exécutté cette résolution le 18e du passé, il est ayzé de supputter qu'il n'eust esté soubz cette première muraille que le 8e du courant, et, quand il l'eust emportée, il luy restoit tant de choses à faire pour gagner la place, qu'il ne pouvoit esviter les extraordinaires challeurs de juillet, durant lesquelles son armée se fust achevée de perdre, qui commençoit desjà à se débander : ce que vous concevrez ayzément, pour peu qu'il vous souvienne de ce que vous avez veu quand vous avez commandé. Pour fermer la bouche à tous ceux qui pourront dire que les advantages que les Espagnolz ont remportez en deçà, et que le peu de fortune que nous avons eüe en Catalongne pourra esloigner la paix, Sa Majesté, qui a souffert avec beaucoup de constance ce qui est arrivé, et qui scayt

(1) Louis II de Bourbon, né en 1621, mort en 1686, prince de Condé après la mort de son père, arrivée le 26 décembre 1646. On sait qu'en 1647 il avait été envoyé en Catalogne, où le vice-roi, le comte d'Harcourt, venait d'essuyer des revers. Il reprit alors le siége de Lérida et fit ouvrir la tranchée au son des violons; mais après d'énormes pertes, il fut obligé de lever le siége. Cette lettre donne les motifs de cette grave résolution. Avant de repasser les Pyrénées, Condé se dédommagea de cet échec par la prise de la ville d'Ager, et l'année suivante par la victoire de Lens, qui amena la paix de Westphalie, signée avec l'Empereur le 24 octobre 1648.

bien que d'un costé les Espagnolz n'ont autre advantage que de n'avoir rien perdu, et que de l'autre ce qu'ilz ont emporté, comme dire, Armentières, Commines et Lens, ne sont des places de considération, faira scavoir à ses plénipotentiaires que, sy ces légers advantages disposent les Espagnolz à la paix, comme la pouvant faire avec quelque réputation, Elle bénira Dieu de ce qu'ilz les ont emportez ; mais sy, enorgueilliz en choses de sy peu de valeur, ilz veullent en prendre autre advantage, et prétendre qu'on se relascheroit des conditions arrestées, ou que l'on apporteroit plus de facilité sur celles qui sont encores indécises, ilz verront que, dans la prospérité, Sa Majesté se sceust modérer, et que, quelque adversité qui nous peut arriver, nous la supporterons avec courage, qui pouvons avec beaucoup de vérité advancer que, de moment à autre, nous pouvons espérer un changement aux affaires, puisque, à proportion que l'armée de l'ennemy diminue, l'autre se fortiffie et, comme il leur en peut souvenir par l'exemple de ce qui arriva en 36 [1636], nous ne scaurions tarder à estre sy puissans qu'ilz seront réduitz à chercher le couvert.

Et sans que nous avions espéré que l'armée commandée par le maréchal de Thurenne seroit sur la Somme dez le xx ou xxv du passé, nous aurions faict faire de telles levées que desià ils y auroient esté réduitz. C'est à quoy nous travaillons depuis que nous avons sceu que neuf régiments de Veymart avoient fait une espèce de mutinerie et qu'ilz avoient refusé de continuer leur marche, mesme après la route d'Allemagne, ayant repassé le Rhin soubz le commandement de Roses (1), s'estant trouvez séparez en divers quartiers, ilz auroient obéy à l'ordre qui leur fut donné de passer le Rhin, mais, dès l'heure qu'ilz se peurent communiquer, ilz formèrent la résolution de ne point venir en Flandres, se donnant pour excuse que le pays estoit estroit et qu'il leur estoit deu diverses monstres, desquelz voulant conserver la prétention, ilz ajoustèrent qu'ils continueroient leur service en Allemagne. Mais il a paru qu'ilz ont aprehendé que, si une fois nous les tenions en deçà, que nous les

(1) Reinholt, comte de Rose ou Rosen, l'un des chefs de l'armée weimarienne, lieutenant-général en 1644, gouverneur général de l'Alsace en 1652, mort en 1667.

séparerions et qu'ilz seroient réduitz à obéir, ce qu'ilz ont voulu esvitter.

En escrivant, je viens d'estre adverty que le gouverneur de St-Quentin a despesché un courrier qui dit que l'ennemy est retranché à merveille devant Landrecy, et qu'on y a jetté cinq cens hommes. L'une fait juger qu'il sera difficile de l'en chasser, et qu'il est résolu de se défendre dans son logement, l'autre qu'il reste encores quelque espérance d'y pouvoir encores jetter des hommes dans la place. Sy un pareil nombre au premier y estoit, la garnison seroit bonne, puisqu'elle seroit de seize cens soldatz effectifz. Quant j'auray veu le courier ou une plus ample information, je feray un post-crit, si il y a suject de le faire.

Cependant je vous diray que Sa Majesté, qui a fait responce à l'une de voz lettres, loüe vostre manière d'agir et veut bien se flatter d'espérer que le Pape considérera les intérêts de M. l'archevêque d'Aix ; mais tant de parolles de civilité sont inutiles, qui ne tranche la bonne, et parce que je vous ay desià amplement escrit sur son suject, je ne vous en feray de plus long discours, et me contanteray de vous faire remarquer que pour estre couronné il faut remporter la victoire et qu'il ne suffira pas d'avoir combattu. Il vous plaira luy faire part des nouvelles que je vous écris, me devant suffire d'accuser la réception de l'une de ses lettres, et le remettre à celle-cy pour savoir ce qui se passe.

Je vous envoye les brevetz pour le duc et le cardinal Ursin, et je souhaitte que, devant que l'ordinaire arrive à Rome, qui porte une de mes lettres à M. de Guyse, qui luy fait cognoistre qu'on le blasme de continuer en sa prétention, qu'il soit parti de Rome, jugeant bien qu'il ne sera pas pour y defférer, et que on pourra dire que si les intentions de Sa Majesté luy eussent esté cognues, qu'il n'y eust pas manqué, ce qui ayderoit à faire avaler la pilule avec plus de douceur audit Ursin. Il me souvient d'avoir escrit, il y a desjà du tempz, qu'on lui donnoit la pension des princes, et que pour n'estre tiré en conséquence, puisqu'il prétendoit en toutes choses le traittement à esgal à celuy qui se rend à ceux de cette qualité, qu'il ne pouvoit en désirer une plus forte qui sera de vingt mil livres de nostre monnoye. On asseure que tant la sienne que celle de son frère sera de dix-huit, et les autres qu'on a promises seront acquittées ponctuellement. Je feray bien mon possible affin qu'on n'y manque

pas, qui estois en peyne de ce que trois ordinaires estoient arrivez sans m'avoir apporté de voz lettres. Je suis en colère contre les Cordelliers, les Carmes et les Minimes, et je suis résolu de ne me point tourmenter de leurs affaires. Des mains d'un minime, nommé St-Romain, vous recepvrez une despesche de la Reyne qu'elle a commandée bien expressément, au contenu de laquelle je me remetz pour vous dire que je viens de veoir une lettre signée de Mrs de Gassion (1) et de Rantzau (2), qui porte que tous ceux qu'ilz avoient destachez pour essayer de faire entrer dans Landrecy sont revenuz, à la réserve d'un party de sept cens hommes commandez par M. de Villequier (3), ce qui leur fait croire qu'il a esté plus heureux que les autres ; et les canons qu'on a entenduz de la ville leur fait croire que ce sont de réjouissance du secours qui est entré. Il pourra estre que, devant que je ferme ma lettre, j'auray quelque autre avis, qui suis, Monsieur, etc.

— Ayant expédié les deux brevets des pentions, Son Eminence m'ayant dit qu'elle voulloit y joindre une autre pour les prérogatives du duc de Bracciane, et envoyer le tout ensemble, vous les recevrez sans faulte par le prochain ordinaire.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Jean de Gassion, né à Paris en 1609, maréchal de France en novembre 1643. Au mois d'octobre 1646, le prince de Condé confia son armée à lui et au maréchal de Rantzau. Ils se réunirent en 1647 pour attaquer Lens, où Gassion reçut une blessure à la tête dont il mourut à Arras, le 2 octobre.

(2) Josias, comte de Rantzau, né en Danemark, le 18 octobre 1609, après avoir successivement servi les Provinces-Unies, la Suède et l'Autriche, passa, en 1635, au service de la France. Chargé du commandement des troupes françaises d'Allemagne en 1643, il fut nommé maréchal de France le 30 juin 1645. Il mourut le 4 septembre 1650.

(3) Antoine, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, né en 1601, lieutenant-général en 1645, maréchal de France en 1651, mort en janvier 1669.

XVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, 9 juillet 1647 (1).

MONSIEUR,

Je veux proffiter du retour de ce courrier, lequel vous porte les expéditions de Mrs les Ursins (2), pour vous dire que nous sommes encores en cette ville et que nous avons perdu l'espérance de sauver Landrecy (3), car outre qu'il est impossible d'y jetter des hommes, l'ennemy est si fortement logé qu'on ne conçoit pas qu'il y ait moyen de l'en chasser. Si je n'avois que

(1) Reçue le 5 août.

(2) Ces fameux brevets pour le cardinal Ursin et le duc de Bracciano, dont il a été plus d'une fois question, existent en minute, datés du mois de juillet 1647, dans un volume manuscrit de la Bibliothèque nationale, où nous les avons retrouvés (Dupuy, 727, fol. 52). Ils ne semblent pas présenter assez d'intérêt pour que nous les donnions ici. — Le 10 juillet, M. de Brienne écrivait de même à l'abbé de Saint-Nicolas : « C'est à ce coup que l'on envoie les brevets dont je vous ai si souvent parlé, et que les Mrs Ursins connoistront qu'on a mis en grande considération leur prétention. Il me semble vous avoir écrit les raisons qui empeschoient de hausser les pensions au-delà de dix-huit et de vingt mille livres. » (*Négociations*, etc., p. 200.)

(3) Après la prise d'Armentières et de Comines, l'archiduc Léopold, qui commandait les forces espagnoles, s'était porté rapidement vers l'Escaut, qu'il passa sur trois points à la fois; il avait ensuite gagné les bords de la Sambre et investi Landrecies (27 juin 1647). Les maréchaux Gassion et Rantzau, renforcés par la garde du Roi, accourue d'Amiens où était la cour, marchèrent au secours de cette place. L'ivrognerie de Rantzau fit échouer le plan adopté pour l'attaque. Landrecies capitula le 18 juillet. Gassion, furieux de la conduite de Rantzau qui partageait avec lui le commandement, l'avait quitté pour aller assiéger la Bassée; quant à Rantzau, il retourna vers la mer et assiégea Dixmuide : les deux villes capitulèrent le même jour (19 juillet). La dernière ne tarda pas à être reprise par l'archiduc.

ces nouvelles du camp à vous mander, je me serois dispensé de vous escrire ; mais ayant à ajouster celles que nous avons de Munster et de Lahaye, j'ay jugé que je pouvois me prévalloir de l'occasion. Ce qui nous est mandé se réduit à cecy, qu'à Munster nos gens seront pour se laisser emporter aux Suédois, et, de craincte qu'ilz ne facent leur traité séparé, consentiront au désir des impériaux, et que la liberté d'assister le roy d'Espagne leur demeure, mais ce sera après avoir réclamé l'assistance des princes de l'Empire qui condamnent cette pensée, et avoir apporté tout ce qui aura esté de leurs soingz, et mesnagé jusques aux derniers moments pour éviter ce mal, et proposé divers expédients qui le pourroient adoucir, comme de convenir d'un temps pendant lequel cela seroit deffendu ; mais les remèdes se trouvant foibles, pour esviter pis, de nostre consentement, on pensera à signer la paix de l'empire et, pour empescher que les Espagnolz ne se gloriffient et fortiffient des forces qu'il leur seroit libre de retirer de l'Allemagne, on essayera d'y en faire encores et d'engager divers princes à nous ayder, l'Empereur rendant ce bon office au Roy Catholique, et plusieurs nous le font espérer et offrent mesme d'entrer en alliance et en ligue avec nous, qui avons différé d'estraindre avec Bavières pour ne donner suject à la Suède de s'en plaindre, qui n'a pas encores ratiffié le traité d'Ulm ; mais ilz ne scauroient tarder d'en envoyer l'acte, et, cet empeschement se trouvant levé, nous ne tarderons aussy de traiter d'une ligue deffensive avec ledit électeur de Bavière. De l'affaire offensive j'y prévoys divers inconvéniens, et cet Électeur ne le pouvant faire qu'à l'exception de ce qu'il doit à l'Empereur, il obtiendroit de nous une condition qu'il ne nous pourroit pas acorder réciproque. Et comme, pour éviter en Allemagne un mauvais rencontre, nous sommes conseillez de ne pas contredire le sentiment des aliez, nous pouvons aussy suivre ceux des Hollandois et prendre ce qu'ilz nous voudront donner, de crainte que, nous opiniâtrant à ce qui est juste, ilz commettent une haute injustice et la dernière infidélité traittant séparément avec l'Espagne, ce qui est si fort du génie et du sentiment de la province de Hollande, que les autres auront peine à y résister, esquelz il paroist des sentiments généreux et prudents, mais qu'ilz n'ozent soustenir ou ne le peuvent avec la force qu'il seroit à désirer, et le prince

d'Orange s'applique si peu aux affaires ou y a si peu de crédit, que son affection, quoyque sincère, ne nous est de nul advantage.

Si le général des Capucins a bien entendu et bien pris ce qui luy a esté dit par la Reyne, il en aura tiré cette conséquence, que Sa Majesté est très-disposée à la paix, mais qu'elle ne se relaschera d'aucune des conditions qui luy ont esté promises, et qu'elle ne sera plus facile sur les indécises, quelque advantage qu'il semble que les Espagnolz ayent remporté, et, à la vérité, qui leur donneroit leur juste prix, on ne croyroit pas qu'ilz ayent rien deub altérer. Ce seroit rentrer dans une matière esclaircie par mes précédentes, et que je n'ay eu intention de traitter que pour vous donner information de ce qui a esté dit à ce bon général.

Je suis, etc.

— Depuis ma lettre escritte, on a pris résolution de séparer nostre armée en deux corpz, l'un commandé par M. le mar^al de Gassion qui va attaquer la Bassée, sur l'advis qu'il a qu'il n'y a que trois cens hommes en garnison, et l'autre par le mareschal de Ranzau qui va attaquer Dixmuid. Si on peut réussir en ces deux entreprises, nous aurons plus gaigné que perdu en Flandres.

M. le président le Bailleul ayant demandé d'estre deschargé du pesant fardeau des finances, on a mis en sa place M. d'Hémery.

Le courrier ayant esté retardé, je vous envoye cette despêche par l'ordinaire.

Signé : De Loménie Brienne.

XIX

M. Bentivoglio au marquis de Fontenay (1).

Di Fiorenza, li 15 di juglio 1647.

Volsi far veder subito al Gran Duca la relatione di Vostra Eccellenza, che non haveva saputo encor cosa alcuna d'un tal'accidente, e ne sono rimasi storditi; con tutto cio, mostran di credere che, senza la nobiltà, sia per cessare il tomolto e non haver il negotio quelle consequenze che a prima faccia sia mostrato. Mi son servito di quest' occasione. Se bene non si colpisce, si fa pero qualche cosa, et in questa congiuntura, non si mancherebbe noi altro che la presa di Lerida. Il signore cardinale Giovanni Carlo fà il bravo et ostenta che non sarà niente, ma come

---

Florence, le 15 juillet 1647.

J'ai voulu, sans perdre de temps, faire voir au Grand-Duc le récit de Votre Excellence. Il ne savait rien encore de l'événement. Ils en sont restés tout étourdis. Malgré tout, ils font mine de croire que, privé de l'appui de la noblesse, le mouvement cessera bientôt, et que l'affaire n'a pas les conséquences qu'elle semble avoir au premier abord. J'ai profité de l'occasion. Si cela ne réussit pas, il en restera toujours quelque chose, et dans cette conjecture, il ne nous manquerait que la prise de Lérida. Le cardinal Jean-Charles fait le brave et répète avec affectation que cela ne sera rien; mais quand de mois en mois il attendra vainement le traitement qui lui revient, il changera de façon de

(1) On lit au dos de l'original : *De M. le nonce à Florance, du 15 juillet 1647.*

sarà senza il suo pagamento di mese in mese, muterà forma di parlare. Non bisogna che s' adulino, sono colpi per loro sensibili, e le gravezze che qui si impongono tutto il dì, fanno sentire molto brutto.

Sua Altezza mi disse, che popoli strapavano la corda quando era troppo tirata. Gli soggiunsi che se contentasse che gli dicessi, che gia questo hanno da guardar tutti principi, massimè quegli d' Italia. Resto senza risponder mi un poco, e poi mi replico : Si haveranno a pensar tutti ; et io soggiunsi : Beati questi che saranno gli ultimi, accorgendo che voleva parlar della Francia.

Ho saputo di certo ch' il marchese Calcagnini è andato a Milano, a negotiare con quel governatore, et il Gran Duca, che mi l' hà detto, ne fà gran caso, dubitando che il signore duca di Modena non potesse stringersi con Spagnuoli. Io non lo credero mai. In ogni modo ho voluto dar à Vostra Eccelenza questo cenno.

---

parler. Il ne faut pas qu'ils se flattent : ce sont là des coups sensibles pour eux, et la contrainte chagrine qu'ils s'imposent ici, à chaque heure du jour, fait deviner que leurs affaires vont mal.

Les peuples, m'a dit Son Altesse, rompent la corde, quand elle est trop tendue. Je lui ai demandé la permission de lui dire que tous les princes dorénavant ont à y regarder de bien près, surtout ceux d'Italie. Il resta un instant sans me répondre ; puis il me repartit : Oui, tous auront à y penser ; et moi j'ajoutai : Heureux ceux qui seront les derniers, m'étant aperçu qu'il voulait parler de la France.

J'ai su de source certaine que le marquis Calcagnini est allé à Milan pour négocier avec le gouverneur de cette ville ; et le Grand-Duc m'a dit qu'il attache une grande importance à cette démarche, craignant que Monsieur le duc de Mantoue n'arrive à se lier étroitement avec les Espagnols. Je ne le croirai jamais. Quoi qu'il en soit, j'ai voulu faire connaître le fait à Votre Excellence.

Ils ont pris ici d'un seul coup toutes les selles qu'ils ont pu

Hanno qui in un tratto prese tutte le selle che han potuto trovare, e messele in fortezza. Sopra tutti questi andamenti Vostra Eccellenza faccia il riflesso che bisogna.

---

trouver, et les ont mises dans la forteresse. Sur toutes ces façons d'agir, que Votre Excellence fasse les réflexions que besoin sera.

XX

M. Le Tellier au marquis de Fontenay (1).

Amiens, le 17 juillet 1647 (2).

MONSIEUR,

J'ai receu la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, du XVIIe du mois passé, qui n'est que pour faire donner la chapelle de Sainte-Pétronille, de Saint-Pierre de Rome, au s^r Evandre de la Royne, à qui vous l'aviez faict asseurer par divers brevetz, au lieu du nommé Ponty, en faveur duquel elle avoit desjà esté expédiée. Sur quoy ayant faict entendre à la Royne ce que

(1) Beaucoup de lettres de ce genre, adressées au marquis de Fontenay et concernant des intérêts tout privés, collation de bénéfices, affaires ecclésiastiques, etc., se trouvent dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, n°s 727 et 775. Elles sont presque toutes contre-signées de Le Tellier. Nous n'avons pas cru devoir les reproduire ici, vu leur peu d'importance.

On a pu remarquer plus haut (p. 18) que nous avons déjà extrait d'un de ces recueils une lettre du cardinal Mazarin, datée d'Amiens, le 22 mai 1647, écrite spécialement pour recommander à l'ambassadeur du roi à Rome la comédienne Costa.

(2) Reçue le 8 août.

vous demandiez, Sa Majesté l'a très-vollontiers accordé à votre recommandation. Et Monseigneur le cardinal a, de sa part, consenty de bon cœur que celuy que vous considérez fust préféré à celuy pour lequel il avoit obtenu ce bénéfice; et encores que la chose ne soit que de petite conséquence, néantmoings j'ay cru que je debvois vous rendre ce tesmoignage, en vous addressant l'expédition de cette chapelle, en laquelle vous remarquerez, s'il vous plaist, Monsieur, qu'elle est en forme de nomination, suivant l'advis de Monsieur Gueffier (1), au lieu de la provision qui en avoit été expédiée pour ledit sr Ponty, que l'on avoit faicte sur ce que l'on avoit cru que le Roy estoit fondateur et collateur de ce bénéfice, et que, comme vous scavez, nous tendons toujours à l'advantage des droictz du Roy, auxquelz aussy l'on est fort asseuré que de vostre part vous ne souffririez pas qu'il arrive aucune diminution. Et parce que la provision donnée audit sr Ponty sera en toutes façons inutille, je vous supplie très-humblement de me la renvoyer et de croire que je suis de tout mon cœur, etc.

Signé: Le Tellier.

XXI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, 18 juillet 1647 (2).

Monsieur,

Bien que l'on m'ait représenté, et que par ma propre expérience je sois persuadé que le Pape n'agist jamais sincèrement,

(1) Agent du roi à Rome, dont il sera souvent question plus loin.
(2) Reçue le 8 août.

si est-ce que je suis esbranlé de croire qu'il donnera un jour contentement à Sa Majesté sur l'affaire de M. l'archevesque d'Aix, et qu'il s'est trop engagé pour s'en pouvoir desdire, hormis qu'il eust desseing de rompre entièrement avec nous. Ce que vous avez remarqué qu'il aymoit mieux le faire à la considération de Sa Majesté qu'à la recommandation du roi de Pologne, M. le cardinal en tesmoigna quelque peine, par les mesmes considérations qui sont touchées en vostre lettre du XXIIIIe du passé et qui vous auroient porté à contredire le Pape si, mieux conseillé, vous ne vous en fussiez retenu; mais il fut combattu de nous tous, et s'apercevant qu'il auroit de la peine de me faire escrire dans son sens, il dist qu'il vous escriroit; mais, quoy qu'il mande, alez vostre chemin, et la Reyne sera satisfaite, pourveu que M. l'archevesque d'Aix soit fait cardinal. Je n'oubliay pas d'appuyer sur ce que vous avez remarqué, qu'on peut tirer l'avantage qu'on se promettoit de M. l'archevesque d'Aix, si l'on obtient du roy de Pologne qu'il nomme un subject agréable, et que lors on auroit plus de hardiesse à presser qu'on hazardoit moins quand on en seroit refusé.

Je ne me suis pas apperceu qu'on ait trouvé à redire que vous ayiez différé à faire la demande de Beaupuis, ny de ce que le Pape vous a respondu au suject des bénéfices de Catalogne; et certes, contre toutes les apparences et contre les avis qu'on reçoit, les choses semblent s'approcher à la paix, puisque les Estatz ont consenty la garentie du traité, et de rompre si l'Espagne nous attaquoit dans la Catalogne, le Roussillon, la Lorraine et Pignerol. Il pourroit estre pensé que, n'aiant pas ajousté qu'ilz feront la guerre à l'Espagne, si elle ne s'accommode présentement avec nous, qu'ilz n'offrent rien bien asseuré que la paix ne se concluera pas. Mais ce n'est pas l'oppinion de ceux qui sont sur les lieux, qui croient que Mrs les Estats veulent la paix, et que nous l'aions aussy, l'un parce qu'ilz la croient nécessaire à leur République, et l'autre qu'elle ne leur scauroit estre seure que leur estant garentie par cette couronne; et, à la vérité, des Flamands seroient trop fins, s'ilz pouvoient avoir un dessein aussy caché. Ilz sont venus à ce qu'on désire d'eux de mauvaise grâce et en ont perdu le mérité, mesme ilz n'ont pas satisfaict à touttes les conditions ausquelles ilz s'estoient engagés, et n'ont pas correspondu aux bien-

faicts qu'ilz ont receuz de cette couronne ; et néantmoins ses serviteurs sont persuadez que nous avons tiré de grandz avantages de ce qu'ilz ont faict, puisque la princesse d'Orange et ceux qui s'estoient engagés avec les Espagnolz en ont tesmoigné une extrême douleur : c'est ce qui m'est mandé de La Haye. De Munster, que les Suédois qui nous avoient pressez ont prié qu'on ne se hastast point de remettre le procez du traité ez mains des médiateurs, sur ce que les intérêts de M. le Landgrave n'estoient pas encores ajustez; et comme nous en avons d'indécis, il ne nous a pas desplu d'estre recherchez de ce que nous avons à désirer. Pourtant, je ne juge pas que la paix de l'Empire soit pour longtempz retardée, bien que les députez de Bavières en soient en apréhension, et que les Suédois veulent faire succéder une guerre de religion à celle d'estat qui a tant affligé l'Allemagne. Mais je leur ai dict qu'il n'y a pas d'apparence, et que les Suédois aiant acquiessé à tous les avantages de leur maistre et s'estant départiz de prétendre ez diettes la séance au-dessus de luy, qu'il falloit mieux juger de leurs intentions. Nous ne scaurions tarder d'en estre esclaircis, ny guères d'estre assurez de la prise de la Bassée, puisque Dixmude a esté emporté, et sans que le pont rompît, c'eust esté damblée, quelques officiers qui donnoient les premiers estant entrez pesle-mesle avec les ennemis, qui estoient sortiz pour deffendre leurs dehors : car le moyen qui nous reste de fortiffier notre armée d'une partie qui en estoit séparée lèvera à l'ennemy la pensée d'aller au secours, et, quand il l'ozeroit tenter, l'espérance d'y pouvoir réussir.

Si j'ay des nouvelles du camp devant que je sois obligé de signer ma lettre, je vous en feray part, qui ne dois obmettre à vous dire que l'Angleterre et l'Escosse sont dans une horrible confusion, et sans que les Hamiltons (1) (je parle après M. de Montereuil) (2) veulent laisser perdre leur Roy, le royaume

(1) James Hamilton, compagnon d'enfance et favori du roi Charles Ier, qui le créa duc d'Hamilton en 1643. Il mourut sur l'échafaud le 16 mars 1649. Son frère, William Hamilton, comte de Lanark, créé duc d'Hamilton après la mort du précédent, fut blessé et fait prisonnier par Cromwell à la bataille de Worcester, en 1651, et mourut quelques jours après de ses blessures.

(2) Jean de Montreuil, de l'Académie française, fut secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil en 1642 et 1643. — Voyez le t. Ier des *Lettres du cardinal Mazarin*, p. 22, 27, 83 et 418.

d'Escosse auroit desjà armé pour entrer en Angleterre, craignants que, l'armée et le Parlement s'accordants, qu'ilz n'aient à souffrir à leur tour, puisque l'une et l'autre estants indeppendants voudront destruire l'autorité des presbytériens qui est fondée sur celle du royaume d'Escosse.

Je feray savoir à M. de la Rochelle ce que vous avez écrit que vous essaierez de faire, en sorte que l'on ne paie rien pour la translation de la cathédrale de Maillesais, qui se doit establir à La Rochelle (1), mais qu'il faut qu'il songe à faire remettre de l'argent pour paier les bulles de l'évesché dont il a esté pourveu.

Ce qui m'étonne, c'est qu'il y a des gens qui ne se rebuttent point et ne laissent de nous demander des lettres, bien qu'ilz aient esté refusez. Il en est presque ainsi du Pape, lequel, sachant que nous avons tout suject d'estre offensez du prince de Piombino, et se repentant de n'avoir pas accepté ce qu'on lui avoit offert, revient aujourd'hui à désirer la chose, mais soubz le nom de sa femme, affin que le mary demeure en la subjection qu'il a embrassée, et néantmoins qn'il jouisse paisiblement du sien.

Sur cela il ne vous sera rien mandé, Sa Majesté étant persuadée que, sans s'engager ny à promettre, ny à refuser, vous mesnagerez en sorte cette affaire qu'elle ira à la longue, y aiant péril et à l'un et à l'autre de ces partis, puisqu'un refus formel pourroit porter le Pape à se desdire de ce qu'il semble avoir offert, comme aussy d'y avoir consenty refroidir, tenant avoir recueilli le fruit de ce qu'il pouvoit mériter en vostre endroit, faisant les grâces et les justices dont nous le recherchons. Et l'expérience du passé nous a enseigné que le Pape se laisse plus conduire quand il espère que quand il a la possession des choses.

Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) L'évêché de Maillezais fut en effet transféré à La Rochelle en 1648.

XXII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Amiens, le 26 juillet 1647 (1).

MONSIEUR,

Estant allé ce matin chez M. le cardinal pour luy parler de ce qui est porté en votre lettre du IXe qui me fut rendüe hier, je l'ai trouvé en une si mauvaise humeur de ce que l'on sacrifioit, selon son dire, toutes choses à la passion de M. l'archevesque d'Aix, et de ce que le Pape nous vouloit faire une grâce, refusant une justice qu'il doit au roy de Pologne, et qu'il prive, en ce faisant, cette couronne d'un sujet (2), que je me suis résolu, non seulement parce qu'il m'en a fort pressé, mais parce que l'amitié qui est entre nous ne souffre point de secret, de vous en tenir averty. Il m'a dict qu'il avoit escrit en termes si mortifiants à Mr d'Aix, qu'il est assuré qu'il ne dormira pas toute la nuit, si sur le soir elle luy est rendüe. Ce qui m'a plus contenté, c'est qu'il m'a dict qu'en toute extrémité et plustost que les rois perdissent un droit qui leur est acquis, que de deux promotions l'une se fait pour eux et Sa Majesté le Vénitien, qui pour l'ordinaire est dans les intérests de cette couronne, il se résoudroit à faire nommer son frère pour cardinal national, aimant mieux perdre un sujet que deux ; et

(1) Reçue le 10 août.

(2) On a vu déjà que l'archevêque d'Aix, frère de Mazarin, se faisait présenter par le roi de Pologne au choix du Souverain-Pontife pour la prochaine promotion de cardinaux. Le Pape repoussait cette combinaison et voulait qu'il fût présenté par la France. Ce refus du Pape avait pour résultat d'éliminer l'un des autres candidats que la France espérait voir nommer, si le roi de Pologne avait fait agréer l'archevêque d'Aix.

peut-estre se persuade-t-il qu'il ne soit pas impossible d'obtenir du roy de Pologne sa nomination en faveur de quelque autre, comme il l'a bien voulu bailler pour M. d'Aix. Et sur ce que je luy avois dict que M. d'Aix ne tiendroit nul lieu n'ayant point de nomination, et qu'avec le temps on auroit trois autres créatures, s'apliquant à mesnager le roy de Pologne et estant comme infaillible l'Empereur voir le Vénitien (1), il m'a respondu : Faictes-vous fondement que le Pape vive assez de temps pour faire une nouvelle création? Car, outre qu'il faut qu'il vacque des places, il pourroit estre surpris de la mort, et le successeur, selon l'usage, fairoit la première promotion pour soy, et qu'il falloit considérer que le Pape s'exemptant de faire ce qu'il doit pour les princes, donnant une légère satisfaction à la France, faisoit beaucoup pour l'Espagne, non seulement en gratifiant son party d'un suject naturel, mais luy donnant les autres dont il prive les princes, estant assuré que les créatures ne peuvent estre que deppendantes d'Espagne, et qu'il en augmente le nombre des places qu'il doit au roy de Pologne et à Venize. J'ay jugé que je me devois taire, d'autant plus qu'il m'a dict : Pour une chose assez ordinaire et que j'ay appris ne me pouvoir estre refusée, voudriez-vous que je fisse donner contentement au Pape sur ses diverses prétentions, lequel, soubz prétexte d'avoir faict une grâce, croit que toutes sortes de choses luy sont deues et qu'on ne sera plus en droit de luy rien demander, mesmes les choses justes, comme Beaupuy?

C'est à vous à bien prendre vos mesures et à ne rien faire qui rende incertaine la promotion de M. l'archevesque d'Aix, ny aussy qui blesse M. le cardinal. Je suis assuré que la Reyne vous deffendroit; mais il est bon de ne pas demeurer exposé à receuvoir ce tesmoignage de sa bonne volonté. Je souhaiterois que le Pape se fust hasté et que, le courrier arrivant, la chose fust faicte. Il faudroit tesmoigner qu'on en est content, et,

(1) Parmi les places de cardinaux alors vacantes, il y en avait pour lesquelles le droit de présentation appartenait à la Pologne, à Venise et aux autres grands États catholiques.

La phrase, du reste, est assez obscure, comme beaucoup de celles qui étaient primitivement en chiffres, et que le secrétaire d'ambassade a traduites au-dessus des lignes. Le mot *voir* a sans doute ici le sens de *même* et doit s'écrire *voire*.

quand on prendroit un autre sentiment, M. l'archevesque seroit cardinal; et il ne seroit pas impossible que vous adouciriez le Pape, et que vous mesnageriez les choses qui le pourroient contenter.

Il a esté mandé à Grimaldi de vous donner part des traittez qu'il fait; mais comme c'est une chose hors l'ambassade, il me semble que vous devez vous contenter de ce qui vous sera participé, sans en prétendre plus; et comme rien n'est si important, pour faire apréhender aux Espagnolz la perte de leurs estatz d'Italie, que de voir le Grand-Duc en résolution d'entrer dans le bal, qu'on scait bien ne pouvoir estre si bien mesnagé que par vous, vous scaurez tous les desseins qu'on peut former. Je serois trompé s'ilz sont pour réussir, si ce n'est que les Napolitains se créassent un roy et que les Siciliens les imitassent, si mieux ilz n'aymoient s'establir en répuhlique et jouyr de la liberté, à quoy il me semble qu'ilz seroient plus enclins que les Napolitains, et s'estant conservez de certains priviléges, comme avoient faict les Catalans, la chose me semble assez facile.

Cette lettre joincte à l'autre vous devra estre importune. J'y dois pourtant ajouster que les ministres de Portugal m'ont dict que les amis qu'ilz ont à Rome leur mandent que, si vous eussiez insisté que les évesques nommés par le Roy eussent esté præconisez et que leurs bulles leur eussent esté expédiées, que vous y auriez réussy. Je vous dis cela pour simple information, et pour vous faire souvenir que cette affaire est une de celles que vous aurez à mesnager, mais dans son ordre et dans son tempz.

Je suis, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

XXIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, ce 9 août 1647 (1).

MONSIEUR,

Je me serois dispensé de vous escrire et croyois en estre excusé par le voyage du Roy (2), et de n'estre que d'hier bien tard en cette ville, n'estoit que j'ay craint que vous seriez en inquiétude de voir arriver deux ordinaires sans lettres, et comme je me propose et que le tempz me force d'estre succint, je me contenteray de vous dire que voz lettres du (*en blanc*) ont esté receues. Je juge qu'il est vraisemblable, non seulement que Sa Majesté vous escrive pour vous tesmoigner combien elle est satisfaicte des soingz que vous apportez à l'exécution de ses commandements, mais pour faire cognoistre à ceux ausquelz vous jugerez debvoir donner communication de sa dépesche, qu'elle l'est beaucoup des bonnes dispositions qui paroissent au Pape de la voulloir satisfaire, et qu'il semble qu'il n'y ait plus rien à désirer pour l'exécution de l'une des affaires qui vous avoit esté recommandée, sinon que Sa Sainteté prenne un jour pour faire la création, mais mesme d'escrire à Sa Sainteté, et j'essaieray de faire prendre cette résolution au conseil qui se tiendra lundy, n'ayant peu, pendant que nous avons marché, trouver une heure de loisir pour faire voir à Sa Majesté vostre dépesche; et je suis très-asseuré qu'elle aura joye, quand elle luy sera leue, d'entendre que le Pape s'est laissé vaincre sur un point auquel on estoit aussy attaché, et qu'il semble

(1) Reçue le 30.

(2) La cour avait quitté Amiens pour revenir à Paris, où elle était arrivée le 8 août.

mesme qu'il n'en puisse ny n'en veuille tarder l'exécution : et ce sera comme un erre de se porter aux autres, y aiant lieu à croire qu'il ne voudra perdre le fruict de ce mérite en s'opiniastrant sur d'autres affaires, ezquelles nous sommes fondez en justice. Ce sera donques à la huitaine que je vous envoieray la lettre où je vous éclairciray des raisons qu'on auroit eues, si on s'en estoit dispensé.

Cependant j'ajousteray qu'il a esté commandé à nostre armée de mer de servir aux desseins de celle de terre, qui agira en Italie soubz la direction du cardinal Grimaldi, lequel ne manquera de vous donner information exacte (1) de tout ce qui se debvra entreprendre, et de consulter avec vous ce qui sera de plus utile à faire, et reprendray occasion de luy en escrire de rechef, affin qu'il cognoisse qu'on l'entend de la sorte et qu'on le désire. Il y a bien de l'apparence que, pour peu que les desseins réussissent, que la paix en sera avancée, car les Espagnolz une fois destrompez que la France sans l'assistance des Estatz est capable de luy faire du mal, seront pour reprendre les pensées de l'accommodement, desquelles ilz s'estoient retirez, espérants divers avantages pendant cette campagne, et de plus ayants sceu que les Estatz ont signé le traitté de guarantie et s'apercevants que leurs députez agissent de bonne foy en nos intérestz ; cela mesme les pourra forcer de venir à ce qu'on désire, et enfin la raison, la justice et l'intérest de Mrs les Estats les oblige à prendre fiance avec nous, et à estre en apréhension de la prospérité des autres.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Voir la dépêche suivante.

XXIV

Le cardinal Grimaldi au marquis de Fontenay (1).

Genova, li 10 agosta 1647.

Il corriere Ciaccaferro giunse quà giovede dopo mezzo giorno, e non fù trattenuto se non poche hore per scriver qualche cose alla corte delle negociationi correnti in queste parti, proseguendo il suo viaggio il medesimo giorno por mare verso Canes; et incontro per buona fortuna, che si trovava qui il signor balio di Valençay di passagio con la galera capitana di Monaco verso Portolongone, dove mi assicuro che sarà eseguito tutto cio che sarà possibile, et judicato più avantaggioso al servitio del Re, conforme agli ordini dati dal signore cardinal Mazarini, havendo io communicato al medesimo Valençay quanto Vostra Ecce-

---

Gênes, le 10 août 1647.

Le courrier Ciaccaferro est arrivé ici jeudi dans l'après-midi, et je ne l'ai retenu que quelques heures, pour écrire à la cour certains détails relatifs aux négociations entamées de ce côté. Le jour même de son arrivée, il a poursuivi son voyage par mer vers Cannes, et le bonheur a voulu que M. le bailli de Valençay se trouvât en même temps dans cette ville, de passage sur la galère capitane de Monaco, qui se rendait à Portolongone. J'ai donc pu m'assurer qu'on fera tout ce qui sera possible et qu'on jugera nécessaire au service du Roi, conformément aux ordres donnés par M. le cardinal Mazarin, puisque j'ai pu communiquer audit Valençay tout ce que m'ont écrit

(1) D'après l'indication qui se trouve au dos, M. de Fontenay reçut cette dépêche à Rome « le 16 aoust. »

lenza, il Monsignore illustrissimo d'Aix et il signore abbate di Santo Nicolas mi scrivano.

Son certo, havrà Vostra Eccelenza inteso coll' avviso del ultimo ordinario di Lionè che è venuto con diligenza, tutte le risolutioni della corte; e peradesso io non posso dire altro a Vostra Eccellenza delle cose di queste parti dependendo dalle risolutioni di signore principe di Condé e da quel che si concerterà co'l signore principe Thomaso e co'l signore maresciallo di Plessis, al quale effetto si io non potro abbocarmi con i suddetti signori in qualche luogo quà vicino, mi valero del mezzo del signore di Besanson, che ancora qui si trattione, o vero d' altro soggetto, quando mi fosse necessario inviarlo in Lombardia. Sopra le buone intentioni che di nuovo si sono ricevute della corte di Modena et di Parma, si come suppongo che Vostra Eccellenza possa esser informata per mezzo del signore cardinal d'Este, io lasciero d'avvisarne pontualmente l' Eccellenza Vostra. Subito che vi sia qualche cosa di certo, accio con

---

Votre Excellence, Monseigneur d'Aix et Monsieur l'abbé de Saint-Nicolas.

Votre Excellence, j'en suis certain, aura appris par les lettres du dernier ordinaire de Lyon, qui est venu en toute diligence, les résolutions prises par la cour, et pour le présent je n'ai rien de plus à dire à Votre Excellence des affaires de ce pays, puisque tout dépend des résolutions de M. le prince de Condé, et de ce qui sera arrêté de concert avec Monsieur le prince Thomas et Monsieur le maréchal du Plessis. A cet effet, si je ne peux m'aboucher avec les susdits seigneurs dans quelque endroit voisin d'ici, j'emploierai l'intermédiaire du sieur de Besançon, qui se trouve encore ici, ou d'une autre personne, s'il m'est nécessaire de l'envoyer en Lombardie. Quant à la nouvelle qu'on a reçue encore une fois des bonnes intentions des cours de Modène et de Parme, comme je suppose que Votre Excellence a pu en être informée par le moyen de Monsieur le cardinal d'Este, je négligerai de l'en aviser de point en point. Aussitôt qu'il y aura quelque chose de certain, je le ferai connaître à Votre Excellence, afin qu'avec sa pru-

la sua somma prudenza, sene possa valer opportunamente in ordine al conseguimento di quelle satisfationi che con tanta ragione si desiderano e si sperano dal Papa. Senza maggiore dilatione, etc.

---

dence supérieure, Elle puisse s'en prévaloir au moment opportun pour obtenir du Pape ces satisfactions qu'on désire et qu'on espère avec tant de raison. Sans plus tarder, etc.

XXV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, ce 16 août 1647 (1).

MONSIEUR,

En arrivant en cette ville, je vous escrivis (2) et j'accusay la réception de vos dernières despesches, desquelles je me réservois de faire lecture à la Reyne au lundy suivant. J'y satisfiz et pressai Sa Majesté de voulloir escrire au Pape, mais je l'en trouvai très-esloignée, ne s'immaginant pas qu'il y en y ayt du suject; et je serois trompé sy une despesche qui vous sera faicte par M. le cardinal Mazarin n'estoit une suitte d'une que je vous escriviz d'Amyens, puisqu'il me parroist tousjours dans ce sentiment que le Pape blesse le roy de Pologne pour nous priver d'une création, et qu'il veut faire valoir à la France ce qu'il faict en faveur de l'Espagne. Cela pourtant ne reculera pas la satisfaction de Monsieur l'archevesque, si ce n'est que le

(1) Reçue le 6 septembre.
(2) Voir plus haut (p. 91) la lettre du 9 août.

Pape s'oppiniastrast à ne point faire de promotion pour les couronnes, car il en sera convié, nommément par Poulogne ou, en toutte extrémité, par Sa Majesté, qui a mandé au cardinal Grimaldi non seulement de vous donner part de ce qu'il aura résolu avec les princes avec lesquels il a pouvoir de traitter, mais de consulter avec vous ce qui seroit de faire pour le bien de son service.

Si ce qui se passe à Naples a des suittes (1), et que l'appréhention du chastiment donne lieu aux coupables de songer à leur seureté en se faisant un Roy, ou à establir un Estat soit aristocratique ou populaire, Leurs Majestez, ainsy qu'il vous a esté mandé, ne deffaudront point de les assister et seront bien aises de profiter de cette occasion pour diminuer la trop grande puissance d'Espagne (2); mais jusques à ce que les peuples ayent pris cette résolution, on estimera peu celles qu'ilz font parroitre pour obtenir la diminution de quelques gabelles.

Ce qui vous a esté dit et ce que vous avez respondu à un qui vous avoit esté trouver de la part du chef du peuple a esté considéré, et vous avez esté loué de vous estre si bien résolu sur une affaire de cette conséquence. Mais il faut attendre des nouvelles de celuy qui est retourné devant que de pouvoir

(1) C'est la première dépêche qui parle ouvertement de l'affaire de Naples. Elle répond sans doute à une lettre de M. de Fontenay annonçant les événements qui venaient de se passer. A Rome, c'est au milieu de juillet qu'on apprit la révolte soudaine des Napolitains contre les Espagnols. L'abbé de Saint-Nicolas écrivait le 13 juillet à M. de Grémonville, ambassadeur de France à Venise : « L'on ne parle ici que du soulèvement de Naples ; aussi est-il très-grand, etc. » (*Négociations*, etc., p. 202.)

(2) Une allusion aux complications possibles à Naples et en Sicile avait déjà été faite par M. de Brienne à la fin de sa dépêche du 26 juillet. (Voir plus haut, p. 90.) Il y revient aujourd'hui, et il ne cessera plus maintenant de se préoccuper de la manière dont on pourrait, au sud de l'Italie, faire échec à cette puissance espagnole que nous combattions déjà si ardemment dans le nord. Les agents français, et le marquis de Fontenay en particulier, ne devaient pas ignorer, d'ailleurs, les intentions du gouvernement français et les espérances qu'il fondait sur l'impatience avec laquelle les Napolitains supportaient depuis longtemps le joug des Espagnols. Durant la première ambassade de M. de Fontenay à Rome, c'est-à-dire cinq ans auparavant, la cour de France avait déjà prévu cette éventualité vivement souhaitée, et elle avait donné à son représentant des instructions fort précises. Ces instructions, nous avons pu les retrouver

faire un jugement solide de ce qu'on en peut espérer. Et il est à craindre, ainsy que le mesme a jugé, que la mort

dans un manuscrit du temps, et nous les donnons ici, pour bien faire voir quelle fut sur ce point la marche constante de la politique française :

Mémoire au sieur marquis de Fontenay, ambassadeur du Roy à Rome, du dernier juin 1642 (*).

L'affaire de Naples proposée par Monsieur le comte de Chasteauvillain est telle qu'elle mérite d'estre entretenue pour s'en prévaloir en temps et lieu, l'occupation que les armes du Roy ont ailleurs ne luy permettant pas de les employer si promptement.

Non seulement ledit comte se monstre contraire au roy d'Espagne, mais aussi au duc de Médina, vice-roy, qui a dessein de se rendre maistre de l'Estat.

Sur quoy il est à considérer qu'il est comme indifférent au Roy d'avoir le royaume de Naples, et que le principal intérêt de Sa Maiesté est qu'il sorte des mains du roy d'Espagne.

Cela estant, Elle ne seroit pas faschée que le duc de Médina se fist roy de Naples, et ne luy dénieroit pas sa protection, s'il la recherchoit sur ce sujet, comme il le fera sans doute. S'il a ce dessein, il semble qu'il luy seroit facile de l'exécuter, veu les avantages que sa charge luy donne dans les places du royaume et sur les esprits, qu'il peut ménager et gaigner.

Si le duc de Médina entreprenoit cette affaire, elle ne pourroit estre qu'utille à celles du Roy, quoyqu'elle succédast ou non, parce qu'elle mettroit au moins le royaume de Naples en tel estat que le roy d'Espagne n'en pourroit tirer aucun secours.

Cependant il ne faut point négliger l'ouverture du comte de Conversane, mais au contraire luy tesmoigner qu'on la gouste icy extrêmement, et que le Roy, faisant profession d'employer ses armées pour la liberté des opprimez, sera très-aise de contribuer à celle du royaume de Naples.

Que Sa Maiesté est maintenant occupée vers la frontière d'Espagne, mais que si ledit comte veut disposer les affaires dans son pays en telle sorte qu'il y ait lieu d'espérer y réussir, Sa Maiesté disposera aussi les siennes pour agir l'année qui vient en Italie et envoyer ses forces maritimes vers Naples, avec bon nombre de gens de guerre, pour assister ledit comte et autres de son party.

Il semble que, en attendant cela, il peut faire la levée de quatre mil hommes qu'on luy demande, pourveu qu'elle demeure dans le royaume ; ce sera autant de gens qu'il aura sur pied, et qui seront désià un corps assez considérable.

Ledit sieur ambassadeur parlera ainsy de cette affaire audit sieur comte de Chasteauvillain, luy fera bien connoistre que le Roy luy scait beaucoup

(*) Bibl. nat., mss. fr. 15870, fol. 388 à 391.

d'Anelli (1) n'ayt changé la face des affaires, qu'il fault soutenir avec toute la chaleur qu'on sçauroit imaginer, pourveu qu'on ne face rien qui puisse estre repris pour s'estre trop avancez sur de simples apparences; mais la despance qu'on pourra faire pour les esclaircir ne scauroit estre condamnée, et affin que vous ayez le moyen de continuer d'envoyer sur les lieux, il a esté ordonné qu'il seroit remis en vos mains une somme de dix mille livres, sur laquelle vous reprendrez vos avances, et qui servira pour cet usage, avec assurance que, quand vous serez entré en de plus fortes despenses, qu'il y sera sur l'heure mesme pourveu (2); et on désire que vous espargniez l'envoy des courriers

de gré de l'affection qu'il témoigne en cette occasion pour le bien et avantage de son service, et l'obligera à escrire de cette affaire au comte de Conversane fort chaudement, afin de le maintenir dans sa bonne humeur.

Il devra l'exhorter à se fortiffier d'amis avec grande discrétion et prudence de peur d'estre découvert, et de l'avertir de temps en temps de quelle sorte il disposera l'exécution de son dessein.

Si ledit sieur comte de Conversane presse de faire un traicté avec le Roy, ledit sieur ambassadeur en donnera avis icy, sur quoy il est à observer qu'il ne s'y faudra pas engager jusqu'à ce qu'on voye que son affaire soit en estat de succéder, et s'il aura pour cet effect fortiffié son party de bon nombre d'amis et adhérents. Cependant, on pourra voir ce que le duc de Médina fera, et s'il aura recours à l'assistance de Sa Maiesté. Il y a grande apparence que son party seroit pour réussir plustost que l'autre; mais par le moyen de l'un ou de l'autre il sera bon de susciter du trouble dans le royaume de Naples.

(1) Tommaso Aniello, par contraction *Masaniello*, né en 1623 à Amalfi, chef de l'insurrection de Naples qui éclata le 7 juillet 1647, assassiné le 16 du même mois par quatre bandits aux gages du duc d'Arcos, vice-roi de Naples, fut inhumé le lendemain par le peuple, dans l'église *del Carmine*, avec une magnificence royale.

(2) Par une rare bonne fortune, nous avons rencontré dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale la fort curieuse pièce intitulée : « Estat de la recepte et despense faicte par M. le marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire pour les affaires de Sa Majesté à Rome. » Les « despenses » y sont établies jour par jour depuis le 20 juin 1647. Inutile de dire qu'elles ont toutes trait à la révolution de Naples. Ainsi, à cette date du 20 juin, nous lisons la mention suivante : « Au courrier Jean Faro, pour mener à Piombino un cordelier anglois qui avoit esté longtemps prisonnier à Naples, et qu'on a jugé debvoir estre envoyé en France pour donner advis de ce qu'il scavoit de ces pays-là, 24 pistolles vallant 240 livres. » A la date du 27 juillet, on lit : « Au sieur Bon, capitaine, pour aller à Naples, 50 pistolles, qui font 500 livres, » etc. (Mss. fr. 20502, fol. 107 à 171.)

extraordinaires et que vous vous contantiez, horsmiz qu'il survinst une affaire de telle conséquence qu'elle despendist d'un moment, de faire donner quelque chose aux courriers ordinaires pour dilligenter leurs courses jusques à Lion ou à la court, d'où après, si la chose est jugée méritter une responce pressée, il vous sera despesché.

Il est envoyé au prince Thomas un ordre pour pouvoir monter sur nostre flotte, et aux chefz qui la commandent de lui obéir, et on croit qu'il fera quelque chose qui sera de conséquence, puisqu'il a soubz son commandement une armée de terre et de mer, et parroist plus de disposition que du passé à plusieurs de vouloir profitter de la conjoncture présente des affaires : et je m'asseure qu'après que Grimaldi aura receu la lettre qui luy est escritte, vous aurez tant de communication des desseins qu'on debvra exécuter et tant de part aux délibérations qui se formeront, que, de vous, nous scaurons à l'avance ce qu'on s'en pourra promettre, puisque vostre premier mestier a esté celuy des armes, et que votre suffisance n'est pas diminuée pour avoir employé quelques années à faire celluy d'ambassadeur.

Les lettres que j'ay reçues de Munster me font craindre que cette grande assemblée se séparera sans avoir conclu la paix, et les Suédois s'en estans retirez et déclaré qu'ilz ne tenoient rien de fait, puisque le traitté n'estoit pas arresté, il y a lieu de croire que c'est avec ordre. Néantmoins, sy on donne créance aux advis de Suède, la Reyne et le Sénat y parroissent enclins; mais les fortunes qui leur arrivent leur donnent des pensées d'en proffitter et de prétendre l'ultérieure Pomméranie. Bien qu'ilz s'en soient départiz, néantmoins il ne faut point tant s'asseurer sur ce qu'ilz avancent, qu'on ne s'applique à considérer leur conduicte : et tel accident pourroit arriver ou telle fantaizie les prendre, qu'en peu de jours ilz s'ajusteroient avec l'Empereur, et force nous seroit d'en faire autant, pour ne pas demeurer exposez à divers inconvéniens que vostre prudence pénétrera ayzément. Car il y a lieu d'espérer que les Holandois, qui ont enfin conclud avec nous le traitté de la garentye, estans arrivez de delà, fairont effort pour disposer les uns et les autres à se rapprocher, et, lorsque l'on tient l'affaire plus éloignée, il pourroit arriver qu'elle seroit conclue ; il parroist même quelque disposition en Pall et Knut, d'amander leur première con-

duitte, et on travailloit à en tirer les dernières asseurances. Pour moy, ou sur les parolles et les engagements qu'ilz pourront prendre, je vœux veoir des effects, avant que de demeurer persuadé qu'ilz agiront en gens de bien.

Il m'a esté dit qu'on propose de par delà de révoquer le nonce et que M. l'archevesque d'Aix n'a pas hésité de dire que Sa Majesté s'y accommoderoit. Je n'ose en faire rapport, car, bien que je ne doubte pas que l'on s'y pourroit porter, c'est une matière qui jusqu'à présent a esté sy dellicate, qu'on a estimé debvoir esvitter de la mettre en proposition, ce que j'ay creu vous debvoir mander, mais soubz la condition que j'y appose que vous n'en lairrez rien sentir à qui que ce soit et, le cas advenant, que sur l'ouverture qui en seroit faitte, Sa Majeté y consentist. Vous savez ce qui est de l'usage et de la prétention, et, quand il faudroit s'en relascher, on ne perdra jamais ce qui est en pratique, de ne point souffrir qu'il soit pris résolution d'envoyer un nonce qui n'ayt auparavant esté agréé.

J'avois desjà escrit ce que dessuz quand, hyer, sur les 9 à 10 heures du matin, Cacciaferro (1) est arrivé. J'ai veu vostre despesche avec la continuation de relation de ce qui se passe à Naples. Je n'estime pas qu'il y ait rien à changer aux précédens ordres qui vous ont esté envoyez, que vous exécutterez aux sens qu'ilz vous ont esté escriptz. On vous despeschera dans la sepmaine vostre courrier qui vous portera touttes nouvelles de ce qui se passe. Cependant je vous puis asseurer qu'il a esté baillé des victuailles à toutte l'armée navale, jusques au dernier jour d'octobre.

Je suis, etc.

Monsieur, vous ne scauriez rendre un service plus agréable à Leurs Majestés que de continuer à presser l'expédition des bulles de M. l'abbé de St-Wast, d'Arras.

(1) C'est le courrier extraordinaire dont il a été parlé plus haut, au commencement de la dépêche du cardinal Grimaldi. (V. p. 93.)

XXVI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 23 août 1647 (1).

MONSIEUR,

Je ne suis guières en estat d'escrire beaucoup, estant dans les remèdes des eaües, que je finiray dans quatre ou cinq jours. Je ne laisseray pourtant de vous dire qu'ayant fait voir au conseil vostre grande dépesche du IIIe de ce mois (2) avec la relation de l'affaire de Naples, on n'a point pris d'autres résolutions que celles qui vous ont été mandées par les dernières lettres, et on ne désire point engager l'armée du Roy, que les choses ne soient si bien disposées et traittées qu'on soit asseuré de l'effect. M. le cardinal Grimaldi vous donnera communication des ordres qu'il reçoit, comme vous ferez le semblable envers luy de ceux que vous recevrez, affin que, par cette mutuelle intelligence, les affaires succèdent plus heureusement.

M. le mareschal de Gassion a deffait huit cens chevaux des troupes du duc Charles, et M. de La Ferté-Senneterre (3) a pris

(1) Reçue le 5 septembre.

(2) Malheureusement, cette « grande dépêche » ne se retrouve point, pas plus que celle écrite le même jour par l'abbé de Saint-Nicolas. Une lettre de ce dernier, datée du 5 août, et adressée à M. de Brienne, commence ainsi : « Je me donnai avant-hier l'honneur de vous écrire, et vous aurez été pleinement informé par ces dépêches de l'état présent de toutes les affaires de ces quartiers. J'aurois grand regret que nous ne pussions profiter d'une conjoncture aussi favorable qu'est celle qui se présente. Nous attendons avec impatience la résolution que Mrs les commandants de l'armée navale auront prise avec M. d'Estrades. » (*Négociations*, etc., p. 219.)

(3) Henri, duc de la Ferté-Senneterre, né à Paris en 1600, créé maréchal de France en 1651, mort le 27 septembre 1681. En 1646, il s'empara de Longwy, puis il passa en Flandre, mais ne put empêcher la perte de Landrecies.

à discrétion les chasteaux de Bridimus et de Greveneaken, sur la Mozelle, entre Cirkes et Trèves.

M. le mareschal de Turenne a esté contrainct de charger les mutinez; il leur a tué plusieurs officiers et environ six ou sept vingt hommes. Ilz ont faict retraitte au nombre de deux mil cinq cens, et ont pris la routte d'Egra, pour se joindre sans doute aux Suédois. Nous ne sommes pas faschez, puisque ce malheur nous est arrivé, qu'il leur tourne à avantage en l'occasion présente qu'ilz ont les impériaux devant eux.

Nous n'avons point eu de lettres de Munster ce dernier ordinaire. Nous y avons despesché ce jourd'hui le sr de Monbas, pour participer à Mrs les plénipotentiaires ce qui se passe en Italie, et leur donner compte de la confession du secrétaire de Monsr de Vandosme (1), nommé Chasteaunières, arresté et mené prisonnier à Heilbron, lequel s'est trouvé chargé de lettres de créances de la part de son maistre à nos ennemis. Il paroist qu'il n'avoit pas de moindres pensées que de faire naistre quelque division dans l'Estat et de se joindre aux malcontens.

Un Français qui a esté porté par luy s'est offert à l'archiduc, s'il vouloit envoyer quelqu'un en France et le faire aboucher avec Son Altesse Royalle (2) et M. le Prince, qui traiteroient avec lui, de sorte qu'il a envoyé un secrétaire de Salamanca, pour accompagner ledit Français incognu, qui avoit pris le nom de Raré, chambellan de Son Altesse, mais, après avoir usé de plusieurs deffaites, s'est évadé et a laissé ledit secrétaire qu'on a arresté à Péronne. En se retirant ainsy, on a descouvert touttes ces illusions chimériques, qui n'ont pas laissé de retarder la négociation de la paix, comme il nous est mandé que Pennaranda a reçu l'ordre de l'archiduc de ne la pas avancer, s'estant persuadé qu'il y auroit division dans la famille royalle, qui pourtant ne fut jamais plus unie qu'elle n'est à présent. Et il y a de quoy s'estonner que les Espagnolz s'arrestent davantage

(1) Louis, duc de Vendôme, fils ainé de César de Vendôme et frère du duc de Beaufort, était né en 1612 et s'était distingué au siége d'Arras, en 1640. Il s'éloigna de la cour, lors du procès intenté à son père, et n'y reparut qu'après la mort de Richelieu. Il mourut à Aix, le 6 août 1669.

(2) Gaston, duc d'Orléans, frère de Henri IV, qui commandait alors l'armée française dans le Nord.

aux espérances de nous nuire, qu'à guérir le mal réel de la révolte de deux royaumes, qu'ilz peuvent aisément sauver en signant la paix. Peut-estre qu'au retour de M. Servien et des ambassadeurs de Mrs les Estatz à Munster, on pressera davantage l'accommodement.

Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

XXVII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, le 30 août 1647 (1).

MONSIEUR,

La Reyne s'est donné la patience de voir lire la lettre que vous lui avez escritte le xe de ce mois, et le mémoire qui l'accompagnoit, duquel vous mandez devoir envoyer le double (2) à

(1) Reçue le 15 septembre.

(2) Le « double » de cette pièce du 10 août, dont parle ici M. de Brienne, se trouve dans les *Mémoires du comte de Modène sur la révolution de Naples de 1647*, publiés en 1827 par J.-B. Mielle, 2 vol. in-8, t. I, p. 104. Ce mémoire est justement adressé au sieur Crescentini Fieschi, qui venait d'être nommé par le Roi administrateur général à Piombino, et il faisait suite à une précédente dépêche envoyée le 12 juillet. Le marquis de Fontenay donne de nombreux détails sur les troubles croissants qui ont lieu à Naples et en Sicile. « J'envoyai, dit-il, aussitôt que j'eus avis de ce qui se passoit, diverses personnes tant à Palerme qu'à Naples, pour convier ces peuples d'achever ce qu'ils avoient si bien commencé et se mettre en liberté, les assurant des bonnes intentions de Leurs Majestés, et que l'armée navale seroit bientôt ici pour les secourir de tout ce dont ils avoient besoin. » Il ajoute qu'il presse le plus vivement possible l'arrivée de la flotte, afin que les rebelles soient « secourus à temps, faute de quoi ils seront contraints

Piombino (1), afin que les avis qu'il contient donnent lieu à ceux qui ont charge de l'armée de prendre quelque résolution advantageuse et proportionnée en l'estat où se trouvent les affaires. Desjà il vous a esté mandé que ces messieurs ont, non seulement les derniers ordres, mais le pouvoir absolu de prendre le party qu'ilz jugeront le meilleur, et, affin que le manque de victuailles ne serve point de prétexte à l'armée pour s'en revenir, qu'il a esté pourveu à sa subsistance pour tout le mois d'octobre, et une partie de nos navires ont les choses nécessaires pour une partie de novembre, de manière que si sa présence est nécessaire et que les Napolitains en ayent besoin pour se mettre en liberté, ilz en peuvent faire estat, mais l'on ne commandera pas à l'armée d'aller à eux, si elle n'en est recherchée

de plier et de s'accommoder avec les Espagnols. » M. d'Estrades, dit-il encore, qui a toute la confiance du Roi et qui commande les forces françaises en Toscane, est chargé de diriger les troupes de débarquement, qu'il prendra en aussi grand nombre que possible, tout en laissant des garnisons suffisantes à Portolongone et à Piombino. Enfin, l'ambassadeur expliquait longuement tous les projets de son gouvernement et la façon dont il fallait les exécuter selon les circonstances, afin « qu'il ne se trouvât point de diversité. » Puis il donnait à l'agent français les noms des espions qu'il envoyait à Naples. Mais à cette époque il n'était point encore question du duc de Guise.

(1) La flotte française était arrivée depuis quelques jours près de cette ville, qui est située, comme l'on sait, sur le littoral de Toscane, en face de l'île d'Elbe. L'abbé de Saint-Nicolas mandait de Rome, le 3 août, à M. de Grémonville : « Vous aurez desjà scu que notre armée navale arriva le 29 juillet dans le canal de Piombino. Elle est composée de 27 vaisseaux de guerre, de sept brûlots et de dix-neuf galères. La vingtième galère est demeurée derrière et joindra bientôt. On attend les vaisseaux de Portugal et l'escadre de Ponent commandée par M. de Montade. L'armée s'avancera bientôt, à ce que je crois, vers Naples. Nous verrons ce que cela produira. Entre nous, elle n'est pas pourvue de vivres pour autant de temps que cela seroit nécessaire. Il y a cette campagne quelque désordre dans nos affaires de tous les côtés. Apparemment M. d'Estrades s'embarquera avec environ 4,000 hommes. Je ne vois pas que le peuple de Naples se conduise bien. Il manque d'un chef. Le vice-roi, cependant, ne s'endort pas; il sert fort bien son maître. De notre côté, nous ne nous endormons pas, et nous n'omettons rien de tout ce que nous croyons pouvoir contribuer à nous faire tirer avantage de cette conjoncture. Ce seroit un coup mortel à la monarchie d'Espagne, si on lui pouvoit ôter ce royaume. » (*Négociations*, etc., p. 217.) Voir la note de la p. 101.

et qu'il y ayt probabilité qu'il sera pour faire quelque chose d'utile. Vous avez remarqué que la noblesse sera enfin forcée de s'armer pour s'opposer aux peuples, et nous le croyons comme vous, mesme que le vice-roy passera du costé du peuple, croyant que, l'ayant par ce moyen du sien, il asseurera les affaires de son maistre, et qu'ayant une fois fait cesser les désordres qui continuent, qu'il luy sera facile de remédier aux appréhensions dont la noblesse sera touchée; mais pendant le tempz qu'il voudra qu'ilz souffrent, soubz l'espérance d'un changement incertain et qu'on promettra, ilz pourroient prendre résolution de s'unir et de songer à leurs affaires; et si ceux-là commancent un mouvement, il pourroit estre de plus de conséquence que le premier, et ceux qui s'y seroient embarquez, nous appelant à leur secours, nous trouveroient aussy disposez de leur donner que les autres en pouvoient estre asseurez; et on ne doubte point que, si ce mouvement venoit à parroistre, que vous n'ayez autant de vigueur à l'appuyer que vous en avez tesmoigné pour celuy excité par le peuple. Il a esté mandé que deux de ceux que vous aviez envoyez à Naples ont esté pris et qu'ils courroient fortune d'estre exécutez. J'avois eu le mesme avis, mais si peu circonstantié, que je n'y avois pas fait réflection, et j'avois résolu de n'en point parler; mais les mesmes qui me l'ont escrit ou d'autres en ont donné avis à Son Éminence, qui croit que ces bonnes gens ont esté vendus pour s'estre découverts à un tiers qui faisoit le zélé pour la liberté publique, en intention de descouvrir ce qui se mesnageoit par ceux qui ont excité le trouble dans la ville de Naples.

Il y a apparence que les lettres que nous recevrons demain ou dimanche nous en esclairciront; et les premières que vous aurez de moy vous feront scavoir si ce qui se publie par cette ville du retour de M. de Longueville est avec quelque fondement, car, bien qu'il ayt la liberté de revenir, je doute qu'il la prenne sans avoir veu ce qui sera mesnagé par les plénipotentiaires de Mrs les Estatz, qui estoient sur les termes d'arriver à Munster, et ayant sceu qu'on avoit consenty qu'il peut traitter avec Pau, et que cela aura encore aydé à le porter à prendre cette résolution. Je puis vous dire qu'il n'a point escrit à la Reyne qu'il voulloit partir le samedy XXIIIIe, comme plusieurs

lettres, dont les unes sont escrittes par des siens, l'ont avancé ; et le XIXe ilz ne scavoient point à Munster la résolution que l'archevesque de Coulongne avoit prise de retourner dans le service de l'Empereur, qui donne pour excuse de sa légèreté les mauvais traittemens que les Suédois luy ont fait sentir depuis la déclaration qu'il avoit faicte d'accepter la suspension qui avoit esté conclue à Ulm entre sa maison et les couronnes. Je ne doute point que l'électeur de Bavières n'en soit estonné, et il est mesme à craindre, bien que ce prince soit très-sage, que la crainte qu'il aura que les Suédois luy en imputent quelque chose ne soit pour le porter à quelque chose de semblable ; d'autant plus qu'il est recherché des impériaux et qu'ilz luy offrent, comme l'on dit en commun proverbe, la carte blanche. Mais la solidité de son jugement qui combat mes appréhensions me fait croire qu'il se deffendra de la poursuite des autres et qu'il demeurera attaché à ce qu'il a promis.

Il nous a esté mandé de Suède comme un furieux qui avoit paru toujours assez sage avoit eu dessein d'attenter sur la vie de la reyne de Suède; mais, n'ayant point esté interrogé quand le courrier fust dépesché, nous n'avons rien sceu de ce qu'il pourra dire pour sa deffense. Il est estrange qu'on ayt des desseins contre une personne de cette dignité, l'esprit de laquelle paroist si modéré, qu'il est difficile de croire qu'elle ayt donné sujet à personne de se plaindre d'elle.

Je ne vous escriray rien de ce qui m'est mandé d'Angleterre, car touttes les affaires y sont embrouillées d'une manière si extraordinaire, que j'avoue que je ne puis point faire jugement de ce qui y succèdera, et néantmoins, je persiste dans ce que j'ay toujours faict que le Roy ne se relèvera point (1) et qu'il faudra, ayant consenty à ce qu'il ne pourra éviter, qu'il mesnage les moindres choses, affin de trouver dans la durée des temps les occasions de revenir au point où vous l'avez veu, et vous laisse à juger, par la cognoissance que vous avez de sa capacité, quand il sera en ce période. Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Brienne n'avait que trop raison : à cette date, Charles Ier, battu par ses sujets et réfugié en Écosse, était sur le point d'être livré aux troupes de Cromwell, pour monter sur l'échafaud deux ans après, en 1649.

XXVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 6 septembre 1647 (1).

MONSIEUR,

La Reyne ayant bien voulu se donner la patience d'entendre la lecture de vostre lettre, m'a commandé de vous dire qu'elle ne recevra pas la promotion de M. l'archevesque d'Aix pour une grâce toutte extraordinaire, d'autant que l'on luy veut faire valloir celle qu'on faict au roy d'Espagne, et qu'elle eust bien désiré que Sa Saincteté eust receu la nomination du roy de Poulongne, et elle s'en fust tenue obligée, puisque ces instances avoient esté considérées pour faire valloir un droict sur lequel on apportoit des difficultez. Et il pleust à Sa Majesté de me dire que si, sur ses premières instances, le Pape se fust porté à la contenter, elle en auroit ressenty beaucoup de joye, s'estant tousjours imaginée que pour la luy faire entière, il n'auroit pas voulu faire un sujet à la recommandation d'Espagne, car, pour un Espagnol naturel, il ne luy estoit jamais entré dans la pensée qu'il pût avoir cette imagination. Ainsy Sa Majesté ne se tient en rien obligée pour ce qui sera faict et prétendra des grâces, sachant bien que le Pape, après s'estre porté à faire cette promotion, esloignera celle qu'il doibt aux princes, croyant qu'il auroient tort de l'en presser, au moins la France et l'Espagne. Son Altesse Royalle appuya fortement les pensées de Sa Majesté; néantmoins elle aura gratitude de ce qui aura esté faict par Sa Sainteté, mais elle sera faschée que le Pape croye avoir satisfait à tout ce qu'on peut prétendre de luy, et estre en droit de tout demander et de tout espérer pour s'estre porté à une chose dont l'Espagne tire profit. Car, enfin,

(1) Reçue le 27.

la promotion de M. l'archevesque d'Aix n'a rien d'extraordinaire, et c'est un suject de tel mérite, qu'il eust esté assez difficile que, dans la suitte des tempz, il ne fût parvenu à cette dignité

Ce qui est cy-dessus escrit est un ordre, et on a pezé jusques aux sillabbes, ce que je vous prie de remarquer, affin de prendre vostre conduicte sur ce qui peut estre des intentions de la court, l'amitié et la confiance qui se passe entre nous ne me permettant pas de vous rien déguizer, et de vous voir dans une carrière que je courrois volontiers avec vous, soubz l'espérance d'en trouver le ban bien sablé, et qui se rencontre bien glissant. La Reyne m'en a parlé à part et dans des termes très-obligeants pour M. l'archevesque, et bien plus pour Monsieur son frère, m'ayant dit qu'il importe, pour le repos de tous deux, de suivre les intentions de l'aisné, de crainte qu'en s'en esloignant, on ne les divisast ; et j'aurois peur que, si on passoit par dessus, et que la chose tirast en longueur, dont je ne suis pas sans quelque appréhension, il prist et fist prendre une résolution à laquelle on ne s'attend point et dont il a bien voulu que je le creusse capable, en me disant qu'il l'auroit digne d'un Romain. J'avoue que je n'oze pas le presser de s'expliquer davantage ; et je serois trompé si M. de Lionne (1) n'escrivoit à l'archevesque combien luy et moy avons souffert pour soustenir que ce que vous aviez entrepris avoit esté à bonne fin, et en suivant les sentiments de tous ceux qui ayment la France qui sont de par delà, qui ont jugé comme vous que la promotion de l'archevesque sans nomination faisoit parroistre au Pape une démonstration de le bien mettre avec la France, et que l'Espagne, pour obtenir un suject agréable, n'estoit pas récompensée de ce qu'elle perdoit, ayant affecté de persuader au monde que le Pape se gouvernoit par ses conseils et ses mouvements.

Le courrier qui debvoit arriver samedy, aiant eu ordre de M. le cardinal Grimaldi de faire diligence, se rendist dez hier matin en cette ville, et, l'après-dinée, Sa Majesté fust informée de ce qui estoit porté dans vostre lettre : il n'a pas dépleu d'apprendre que l'armée n'estoit pas désirée des Napo-

(1) Hugues de Lionne, né à Grenoble en 1611, neveu d'Abel Servien, était secrétaire du cardinal Mazarin. Il mourut en 1671.

litains, mais, bien que quelques gens affectionnez ayent esté surpris et exécutez (et de longue main on avoit appréhendé quelque chose de semblable), on est en deffiance de celuy qui vous a esté envoyé, et vous faites un jugement digne de prudence, demeurant en suspend et ne condamnant pas sa bonne foy, bien qu'elle vous soit suspecte.

Si nos forces, jointes et fortiffiées de celles de Modène, entreprennent quelque chose en deçà, il y a lieu d'espérer que la fin de la campagne sera glorieuse et, selon touttes les apparences, ceux qui seront attaquez ne pourront point estre secourus. Le gouverneur de Milan n'osant demander de l'argent, n'en ayant point pour les troupes, espérer d'en tirer service (1). Parme s'est engagé à permettre le passage de celles de cette couronne par ses Estats et fournir l'estape moyennant payement. Le cardinal Grimaldi, le Plessis-Besançon (2) et le prince Thomas ont pris un rendez-vous pour conférer de ce qui sera à faire et pour adjuster quelques prétentions de Modène. Il semble qu'ilz espèrent d'y réussir, et je veux me flatter comme eux; mais ils pourroient bien y rencontrer plus de difficulté qu'ilz ne se sont imaginez, bien que la qualité de souverain puisse et doibve donner tout l'advantage à Modène; mais vous scavez que le prince Thomas ne manque ny de prétentions ny de fierté et, ayant bien songé à se faire roy, ne croyra pas qu'il soit au-dessus de luy de commander au duc de Modène.

(1) Ce passage est chiffré, et il y a probablement quelques mots omis dans la traduction interlinéaire. Il se peut qu'il faille lire : « *ne peut* espérer. »

(2) Bernard, seigneur du Plessis-Besançon, gouverneur de la place d'Auxonne, près Dijon, était maréchal de camp de l'armée du Roi à l'armée d'Italie. En dehors de ces attributions militaires, il remplissait une sorte de rôle diplomatique, et il paraît avoir eu pour mission de susciter des ennemis à l'Espagne dans toute la péninsule. Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale conserve dans un beau manuscrit du XVIIIe siècle la copie d'une grande partie de ses dépêches (1 vol. in-fol. coté Fr. 16100). Elles sont adressées à M. de Brienne et commencent au 13 mai 1644, pour se terminer au 29 décembre 1656.

Le 3 septembre, après avoir exposé les efforts qu'il vient de faire pour gagner à la France le duc de Parme, il ajoute, dans une lettre inédite datée de Gênes :

« . . . . J'espère plus, Monsieur, puisqu'il y a grande apparence que les

La subtilité du duc Ursin m'a surpris. J'estime que Monsieur le cardinal luy escrit qu'il est peu fondé de la soutenir, car, excluz de la main positivement et par beaucoup de raison, il est estrange qu'il marchande d'aller chez vous, après l'exemple que luy en a donné M. de Guise. Il m'a escrit, et je luy fais response que vous agréérez luy estre présenté par le sr Pennaultier.

J'escris parce que vous le voullez au sr Dulieu de s'accommoder à ce que vous voullez, luy disant qu'il ne la deub reffuser, aiant esté informé des intentions de Son Éminence par les lettres de M. de Lionne, et, s'il ne s'y dispose, m'estant engagé en vostre intérest, je l'appuyerai comme vous le scauriez désirer.

En eschange des nouvelles que vous m'avez escrittes, je vous diray que j'ay reproché à l'ambassadeur de Venise que la République ayt donné des conseilz de paix et de modération à Modène, en luy faisant remarquer que c'est l'esloigner d'entrer dans nostre guerre, et mal recognoistre les assistances que la République a eues de cette couronne, mesme en cette guerre contre le Turc, et je luy ay fait sentir qu'on n'avoit pas approuvé ce qu'il avoit dit à M. le duc d'Orléans après la perte d'Armentières et de Commines. Il ne convient pas de s'estre emporté jusques à avoir dit que c'estoit un chastiment pour n'avoir pas accepté la paix, mais il ne desnie pas d'avoir insinué que la prise de quelques places, bien que de petite considération, debvoit faire appréhender que de plus considérables pourroient

Napolitains, ayant enfin perdu le respect et levé le masque par l'attaque des chasteaux et de 700 batous (*sic*) que le vice-roy voulloit jetter dedans que le peuple a taillez en pièce, ainsy que M. de Fontenay l'escrit pour nouvelle certaine; et par les grandes apparances qu'il y a que Milan est à la veille de suivre l'exemple de Naples, on peut croire que Parme et Mantoue voudront aussy proffitter de l'occasion, et que le voyage que Monseigneur le cardinal Grimaldy va faire en personne en Lombardie faira tout-à-fait pancher de nostre costé les volontés de ces deux maisons, qui ne sont encores jusques ici que dans l'équilibre d'une neutralité. »

Et, le 9 septembre, il écrit de Mantoue au même comte de Brienne :

« J'espère qu'on donnera bientost occasion aux Espagnols de se repentir à leur dommage d'avoir préféré la guerre à la paix. Le Millannois commence à se ressentir de la contagion de Naples, aussy bien que Bresse et Véronne, qui n'en sont pas exemptes. . . . »

tomber, et que le moyen d'asseurer nos conquestes ne dépendoit pas d'essayer de les continuer, mais bien en faisant la paix.

J'apprends de l'une de voz lettres que vous avez informé Mrs les plénipotentiaires que les Espagnolz qui sont en Italie avoient avisé les ministres de leur Roi qui sont à Munster qu'il falloit haster les conclusions des traittez, et qu'il se voyoit de si grandes dispositions à la ruine de leur monarchie, qu'il falloit s'affermir par la paix. S'ilz en auront fait leur proffit nous en serons bientost esclaircis, puisque M. de Longueville, à la prière des médiateurs, a surcis son retour, et qu'ils s'employent avec chaleur envers les Espagnolz pour les porter à la raison. Si ce qui se dit et qui est mandé de divers lieux d'Allemagne estoit vray, que Wrangel (1) eust deffait l'arrière-garde de l'armée impériale, ce seroit une forte persuasion, mais estant utile d'un costé elle pourroit bien (2) de l'autre, car un succès de cette nature pourroit bien enfler le cœur des Suédois, et néantmoins ils craignent que la France et l'Espagne s'adiustent sans que leurs affaires soient terminées, et nous nous servons (3) du remède en le faisant apréhender, quand ilz sont trop farouches. Comme on nous promet de grandes nouvelles pour mardy, vous les debvez attendre le mercredy. C'est ce que vous aurez de moy, en response des vostres du XIIe et XIXe du mois passé, et que je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Charles-Gustave Wrangel, comte de Sylfnitzbourg, général suédois, né le 13 décembre 1613, mort en juillet 1676, dans l'île de Rugen. En juillet 1646, son armée, réunie à celle de Turenne, assiégea Augsbourg, mais sans résultat. L'année suivante, il dirigea quelques expéditions sur les points faibles de la Bavière et de la Bohême. Il rejoignit ensuite Turenne et remporta avec lui, le 17 mai 1648, la victoire de Zusmarshausen, près d'Augsbourg.

(2) Il y a ici quelques mots omis, probablement : « être nuisible. »

(3) Ce mot est douteux ; il y a dans l'original : « et nous nous en servins. »

XXIX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 12 septembre 1647 (1)

MONSIEUR,

Je ne doutte point que vous n'ayez esté adverty de ce qui fut arresté en l'entrevue qui se fit à Gênes du cardinal Grimaldi et du prince Thomas, et comme le duc de Modène s'est enfin résolu d'entrer avec son armée dans le Milanais, que Parme et Mantoue donnent la liberté et l'usage de leur pays, de sorte que, sy je n'avois autre chose à vous mander, je pourrois me dispenser de vous escrire, d'autant plus que, par ma précédente, j'ay fait response aux dernières des vostres qui m'ont esté rendues. Mais ce qui m'est mandé de Munster m'y oblige, et le jour me convie affin que le courrier n'arrive pas à Rome les mains vides.

Ce que vous aurez de moi se réduit à ce seul point : que les médiateurs ayans faict diverses ouvertures au Pennaranda, qui leur avoient esté proposées par les plénipotentiaires de France pour pouvoir terminer l'affaire de Portugal, et ne l'ayant sceu persuader de s'y accommoder, les ayant trouvées justes, ils ont déclaré qu'ils estoient obligez d'informer leurs maistres qu'il ne tenoit pas à la France que le traité de paix ne s'achevast, et que les Espagnolz, pour trop subtiliser sur ce qu'ils ont mesme consenty, recullent ce bien. Ce que n'ayant pas scélé au Pennaranda, il les avoit priez de luy donner deux jours de tempz, pendant lesquelz il recevroit des nouvelles de l'archiduc. Nous serions trompez, sy il ne lui escrivoit de conclure promptement, puisque nous sommes en estat de nous faire craindre, non seulle-

(1) Reçue le 28.

ment en Flandres, mais en Italie et en Espagne. Néantmoins, comme il est évident que les Espagnolz mesme se sont flattez de diverses chymères, il ne faut rien asseurer d'eux, et les mesmes vaines espérances peuvent encores les retenir.

Il y a de l'apparence que l'ordinaire qui arrivera mardy, s'il n'est devancé par un extraordinaire, nous esclaircira de l'intention dudt Pennaranda, et les plénipotentiaires de Mrs les Estatz estant tous joints à Munster, le presseront sans doute au delà de ce qu'il croit. A l'un d'eux a eschapé d'avouer que les Espagnolz avoient passé divers offices envers leurs principaux pour les empescher de faire partir leurs députez. Ce qui est une conviction contre du peu d'envie qu'ilz ont que les affaires se terminent, et il y a de l'apparence que cela leur aura nui, car les Estats veulent la paix, mais ayment mieux que celle d'entre les couronnes soit arrestée que de les voir en guerre, appréhendant que le sort n'agrandist trop l'une ou l'autre. Et en l'une des parties de ce raisonnement, ils peschent contre le devoir d'un fidel allié, mais ilz croyent en estre excusez par un d'une politique. Peut-estre que, bien examiné, il se trouveroit faux, mais ilz sont sy aheurtez à leur sens, qu'ilz ne peuvent rien escoutter qui les chocque.

Nous ne sommes pas sans quelque appréhention que Bavières n'ait eu part au conseil qu'a pris l'électeur de Coulongne, et il a escrit à Wrangel en des termes si obscurs, qu'il laisse pénétrer quelque chose de plus qu'il ne voudroit. Jusques à présent le docteur Crebz, qui est en ceste cour de la part de Mr de Bavières, ne nous a point parlé de la part de son maistre sur la résolution embrassée par son frère, et a feinct l'ignorer et en avoir eu de moy les premiers advis ; mais il est malayzé qu'on s'en persuade, et quand on se ressouvient de tout ce qu'il a dit, on pénètre quelque chose qui taxe de mauvaise foy cet Électeur ; mais la prudence voullant qu'on dissimulle, et la justice qu'on ne donne son jugement que sur des cognoissances certaines et asseurées, son maistre, au lieu d'envoyer à Wrangel la ratification du traicté d'Ulm, recevant celle de la reyne de Suède, s'est plaint que la Landgrave ne luy avoit envoyé la sienne, et qu'elle et les Suédois y avoient contre-

venu, continuant à faire la guerre à l'électeur (1) de Coulongne. Un peu de tempz vous rendra scavant de ses résolutions.

Il est arrivé un grand malheur au roy de Poullongne, ayant perdu son fils; et le peu d'espérance qu'on a qu'il en ayt de la Reyne sa femme faict appréhender une division dans sa court: chacun de ses frères fera sans doute ses practiques pour luy succéder. Ce Roy avoit telle jalousie d'eux, que bien que la Reyne ne fût que la belle-mère de son fils, il eust essayé de la porter à la régence s'il se fût senty affoiblir.

Nous partirons lundy pour Fontaineblcau et lairrons Monsieur en cette ville, qui revient à veüe d'œil de la foiblesse que la maladie luy a laissée. C'est par cette nouvelle, comme la meilleure que je vous puisse mander, que je finiray, qui suis, Monsieur, etc.

Depuis ma lettre escritte, on a pris au Conseil la résolution contenue dans un Mémoire du Roy, auquel cette despesche est jointe : vous y verrez clairement les intentions de Leurs Majestez.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Ce mot est illisible dans le texte; et la phrase elle-même est assez obscure. Toute cette partie de la lettre est en chiffres; mais le secrétaire d'ambassade, dépositaire du secret, a écrit plus d'une fois des lettres correspondant aux chiffres qui ne présentent pas de sens. Il en est de même de divers autres passages chiffrés de cette correspondance, passages heureusement peu nombreux.

XXX

Mémoire du Roi au marquis de Fontenay.

Paris, 12 septembre 1647 (1).

Leurs Majestés aiant de nouveau faict une réflexion particulière à ce qu'Elles ordonnèrent par la dépesche du VI du courant audit sieur marquis de Fontenay de représenter au Pape, de leur part, sur le fait de la promotion, et aiant considéré le dégoust que pouroit avoir le Pape que cette couronne fist naistre des obstacles à l'exécution de ses intentions, croyant possible que nostre dessein n'est autre que de l'embarrasser et empescher qu'il ne fasse de promotion de façon ni d'autre, Leurs dites Majestez, désirants s'accommoder, autant qu'Elles le peuvent, aux sentiments de Sa Sainteté en cette affaire, ont résolu de mettre à part toutes les considérations portées par ladite précédente dépesche, et de préférer la satisfaction du Pape à tout autre respect.

Pour cet effet, Elles trouvent bon que ledit Sr Marquis de Fontenay remette absolument à la [volonté du Pape de faire présenter la promotion pour les Princes, et ainsi promouvoir M. l'archevêque d'Aix sur la nomination du roy de Polongne, laissant la place pour celui que le Roy et la Reyne nommeront pour cette couronne, ou bien de faire ladite promotion purement pour soy, et y comprendre de son propre mouvement Monsieur l'archevesque comme sa créature, et un Italien du party du roy d'Espagne, ou mesme un Espagnol naturel, si bon lui semble, pourveu que ce ne soit pas celuy que le roy d'Espagne a nommé au cardinalat, ce qu'on ne croit pas qui puisse tomber dans la pensée de Sa Sainteté, si ce n'est qu'Elle eust résolu de faire entièrement la promotion pour les Princes, n'y

(1) Reçu le 28.

ayant ny justice ny apparence qu'outre la différence qui seroit desjà entre un Espagnol naturel et un Italien, le Pape y voulust encore en mettre une autre si notable que seroit celle d'un subjet nommé par S. M. le roy d'Espagne avec un qui ne l'auroit pas esté par le Roy.

En ce dernier cas, on ne doute pas que ledit Sr marquis ne tire facilement une nouvelle confirmation de Sa Sainteté de la promesse qu'elle a faite que dès qu'il y aura, après cette promotion, assez de places vaccantes pour contenter les couronnes, Sa Sainteté, sans plus de délay, promouvera aussy tost au cardinalat les sujetz qu'elles auront nommez.

Ledit marquis a beau champ de faire valoir au Pape les facilitez que le Roy aporte de son costé en cette affaire, donnant à la seule satisfaction de Sa Sainteté l'avantage qu'aura l'Espagne par dessus la France, si elle fait cardinal un Espagnol naturel en cette promotion; mais on se promet en eschange que Sa Sainteté, voyant les pensées de la Reine tout à fait portées à ce qui peut davantage satisfaire Sa Sainteté, puisque, par nostre condescendence, Elle profitera dès à présent de tous les lieux vaccants pour ses créatures, au lieu qu'Elle eust esté obligée d'en donner cinq aux princes, le Pape aura pour le moins esgard de ne jetter les yeux que sur des sujets neutres et indeppendans, ce qui, d'ailleurs, ne sera pas moins utile au bien du Saint-Siége et au service de Sa Sainteté que convenable à la qualité de Père commun et aux conjonctures présentes.

Fait à Paris, ce XIIe septembre 1647.

Signé : LOUIS.

Contre-signé : DE LOMÉNIE.

XXXI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Fontainebleau, 21 septembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Plusieurs de mes lettres vous ont donné de l'inquiétude; mais la dernière vous en a tiré, qui est celle aussy que j'ay escritte avec plus de plaisir, et je vous avoüe que j'ay leu avec un tout esgal la vostre du XXVI du passé, en laquelle vous avez sy naïfvement représenté ce qui s'est passé entre vous et le Pape, qu'il y a lieu de croire qu'il s'en sera souvenu, et sy le courrier despesché il y a huit jours a faict tant soit peu de dilligence, la despesche qu'il porte estant arrivée au moment que la promotion devoit estre faicte, elle aura servy à faire cognoistre au Pape que Sa Majesté aura du ressentiment de la grâce conférée à Monsieur l'archevesque d'Aix, que sy aussy il l'avoit recullée soubz prétexte d'attendre, sinon le consentement du Roy catholique à la promotion dudit archevesque, au moins la désignation d'un suject qui luy auroit esté agréable, elle vous aura aydé à luy en faire du reproche, en luy faisant veoir qu'il a beaucoup perdu. Il passe pour prince si accoustumé à promettre ce qu'il n'a pas envie de tenir, que plusieurs sont persuadez qu'il recherche des difficultez avec l'Espagne, pour se desgager de ce qu'il vous a promis, et j'advoüe que je suis du nombre qui seray ravy de m'estre trompé. J'ay tout suject de louer la bonne conduitte que vous avez tenue en cette affaire, car, comme en plusieurs de mes dépesches vous l'avez pu veoir, j'ay tousjours, non seullement espéré, mais fermement cru que Son Éminence reviendroit aux sentiments de ceux qui ont beaucoup d'affection pour sa maison et qui

(1) Reçue le 11 octobre.

font profession d'estre ses serviteurs. Il croyt, sur voz lettres et sur celles de ses particuliers serviteurs, que son frère est cardinal, et il s'en laisse entendre, d'où vous pouvez juger quel seroit son ressentiment sy le Pape l'avoit trompé. Car, bien qu'il eust cet advantage de reprocher à plusieurs qu'il n'avoit pas jugé qu'on en deust faire la poursuitte avec la chaleur que vous avez faicte, sy est-ce qu'il s'est trop déclaré depuis quelques jours pour pouvoir dire qu'il ne s'y attendoit pas.

Je n'ay pas eu ordre d'escrire au cardinal Antoine que le Pape trouveroit à redire qu'il passast à Gennes; mais je ne doutte point que Son Éminence n'en ayt adverty le cardinal Françoys, et la prudence avec laquelle il se mesnage me faict croire qu'il en aura adverty son frère et luy aura desconseillé de faire une chose inutille et qui luy pourroit apporter du préjudice (1). Car sy c'est le désir d'estre plus prez du lieu où nostre armée doit agir, c'est une considération trop foible pour passer au-dessus de celle qui luy aura esté représentée.

Nous croyons Modène en action et probablement devant Crémone; pourtant telle garnison y auroit esté jettée par le gouverneur de Milan qu'il n'auroit pas esté conseillé de l'attaquer, et de la nécessité qu'il auroit fait force pour songer à quelque autre entreprise. Mais je pose un cas que nous n'appréhendons pas, nous estant mandé que le gouverneur de Milan a peu de troupes, et ayant à faire teste à deux armées, que sy il songe à garentir les places, il donne moyen de se poster sy advantageusement que Pavie sera en péril, de laquelle place vous scavez les conséquences, et c'est du costé de cette place que tire le prince Thomas. Il est probable que dans ce soir nous aurons des nouvelles de l'armée, et le nepveu du Plessis-Bezançon, despesché de Gennes le III, se rendist le 15 à Paris.

Je voudrois vous pouvoir exprimer en quels termes le cardinal Grimaldy escrit de vous; vous auriez, ce me semble, suject d'en estre très-content, et je serois trompé sy il n'affectoit de conserver une entière intelligence avec vous. Sans doute il vous aura mandé comme il faisoit advancer le Plessis pour pressentir si,

(1) Il s'agit ici des deux Barberini. François, l'aîné, s'était réconcilié avec la France; c'est lui que les dépêches désignent ordinairement sous le nom du *cardinal Barberin*. — Voir plus haut les notes des pages 2 et 6.

avec Parme et avec Mantoue, il restoit quelque chose à faire, affin de s'approcher d'eux selon les avis qu'il en recepvroit.

Ceux venuz de Naples, et dont nous avons eu information par vostre despesche susdattée (1), sont bien de toutte autre importance que les premiers, car, après avoir taillé en pièces les hommes qu'on voulloit mettre dans les chasteaux, le peuple s'est engagé à les assiéger, et sy une fois ilz en viennent à cette extrémité, il n'y a plus à craindre qu'ilz se puissent raccommoder avec le Roy catholique qu'on asseure avoir reffusé de ratiffier ce qui avoit esté promis au peuple par le vice-roy, et ce reffuz et ce qu'ilz auroient auzé engageroit les affaires aux termes que l'espérance de toute réconcilliation se trouveroit perdue.

Sy c'est un sujet pour attirer nostre flotte de ce costé-là, le jugement en est laissé à ceux qui la commandent et au cardinal Grimaldi, qui est le pivot sur lequel noz affaires tournent, qui juge que c'est un exemple qui sera suivi que celui que Modène a donné. Que Parme le prenne, ce n'est pas mon sens, parce que Florence ne s'y rangera pas, et pour Mantoue, la Princesse croira avoir satisfaict à tout ce qu'on peut prétendre d'elle, donnant le passage et la liberté de tirer de ses estatz tout ce dont l'on pourra avoir besoing. Mais il est vray qu'on croyoit Modène aussy retenu que les autres, et celluy-là ayant frayé le chemin, on peut espérer que les autres le suivront.

Puisque vous ne me mandez point que le duc Ursin soit allé chez vous, j'ay suject de croire qu'il s'en faict encore prier, ce qui est trouvé si estrange, mesme d'Ondedei (2), qui est celluy

(1) Nous ne savons au juste ce qu'avait mandé M. de Fontenay dans la dépêche mentionnée ici; mais nous pouvons du moins le pressentir aisément par ces quelques lignes que l'abbé de Saint-Nicolas adressait de Rome à M. de Brienne vers le même moment (2 septembre 1647): « J'ai vu ce que vous avez écrit à M. l'ambassadeur, qui vous envoie de très-amples relations de ce qui se passe à Naples, où les affaires sont désormais réduites en un estat qui doit laisser peu d'espérance aux Espagnols de les pouvoir accommoder. C'est un coup mortel pour eux, et il ne leur est pas possible de faire, au moins ici, que le mal paraisse moins grand qu'il n'est, encore qu'ils se servent pour cela de tous les artifices imaginables. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 244.)

(2) Giuseppe Zongo Ondedei, l'un des plus intimes confidents de Mazarin. Nommé en 1654 à l'évêché de Fréjus, il mourut le 23 juillet 1674.

auquel il s'addresse, que je ne metz point en doutte que sur les lettres qui luy auront esté escrittes, qu'il n'ayt pas un meilleur conseil. Je n'ai point eu de lettres de M. de Bregy qui porte la confirmation de la mort du Pce de Poullongne; mais par l'une des siennes il l'a si bien circonstantiée, que je ne la metz point en doute, ni que le prince Cazimir (1) ne renvoye le chappeau, puisque l'espérance de parvenir à la royauté ne peut que luy confirmer le dessein qu'il en avoit tousjours conservé dez le jour qu'il partit de Rome, voire mesme dez l'instant qu'on luy reffusa le tiltre d'Altesse, sy mesme il n'en avoit l'esprit remply dans celluy que le bonet lui fût baillé, ce qui se trouve sy bien estably qu'il n'y a pas grande peine à y defférer.

Ce qui nous est mandé de Munster donne quelque suject de croire que les affaires se pourroient adjuster, et les Espagnolz ont enfin consenty à l'article trois du project du traicté, et que, pour les termes de la déclaration qui doit estre baillée par les médiateurs, qu'il en sera convenu quand les autres affaires seront ajustées; d'où j'infère deux choses : l'une que l'on trouvera des termes à la commune satisfaction, et l'autre que les Espagnolz songent à la paix, abandonnantz un point sur lequel ilz pourroient rompre. Des médiateurs nous avons satisfaction, et on n'en espère pas recevoir des depputez de Hollande; néantmoins, s'estant portez à favoriser le party d'Espagne, ilz pourroient revenir dans le nostre, pressez de mil raisons auxquelles ilz ne scauroient résister.

Je suis bien ayse que M. le cardinal se soit enfin laissé vaincre et qu'il ayt consenty que le sr Evandre fût pourveu de la chappelle de Sainte-Patronille (2). La patience que j'ai eue de ne point condamner ce qui avoit esté signé par M. Le Tellier a aydé à ce bon œuvre, et dez que vous eustes accepté d'aller servir à Rome, je jugeay bien que cette affaire se termineroit

(1) Casimir V, roi de Pologne, né en 1609, mort en 1672. Il avait été élevé au cardinalat en 1647. A la mort du fils de son frère, il se démit de cette dignité; et, son frère lui-même étant mort peu après, en 1648, il revint en Pologne, se mit sur les rangs pour la couronne et fut élu en 1649. Relevé de ses vœux par le Souverain-Pontife, il épousa Marie-Louise de Gonzague, veuve de son frère, Sigismond Ladislas IV.

(2) Voir plus haut, p. 83, la dépêche de Le Tellier, consacrée tout entière à cette petite affaire.

à vostre satisfaction, qui avez eu suject de faire prendre possession audit Evandre, dez le moment que vous en avez esté en pouvoir, et désormais c'est une affaire achevée qui pouvoit estre débattue. Pour peu de difficulté qu'il y ayt à trouver la fondation du bénéfice, ne vous en tourmentez point; il n'y a point de titre qui vaille la possession d'y pourveoir, et je ne l'avois jamais demandé que pour gagner du tempz, ce qui n'a pas mal réussy, ayant tousjours espéré qu'enfin il produiroit ce qui estoit de vostre contentement.

Du consentement des Suédois, nous traitons une alliance avec Bavières. Ce n'est pas que nous leur ayons demandé, car cela estoit indigne de cette couronne; mais nous n'avons pas esté marris qu'ilz ayent recogneu qu'il estoit utille d'y venir. Et si le député de cet Électeur porte avec la franchise qu'il doit, et qu'il donne à la grâce qu'on luy faict le prix qu'elle mérite, nous serons asseurez de la bonne foy du maistre, et nous aurons de quoy convaincre les Suédois qu'ils ont eu tort de soupçonner qu'il désiroit se départir du traitté conclu à Ulme, ce qui pouvoit estre deffendu, et de ce qui a esté exécutté par son frère l'Électeur de Coullongne, et par la manière dont il avoit parlé pour l'excuser de ce qu'il avoit tanté: sy nous y réussissons comme avec les esvesques de Franconie, vous en serez adverty. Depuis peu de jours nous l'avons esté que M. de Vendosme, à la prière du Grand-Duc, s'estoit retiré de ses estatz; mais on ignore encores où il a dessein de faire sa demeure.

Je ne doibz pas m'oublier de vous dire que l'union et l'obéissance des sujectz envers Leurs Majestez est venue au dernier point, et que les grandz conspirent à la grandeur de la monarchie; que Monsieur, qui est allé à Bloys pour huit jours, est en collère de ce qu'on ne peut trouver cet imposteur, lequel, soubz le nom de Raré, s'estoit addressé aux Espagnolz comme sy c'eust esté luy qui luy eust envoyé; et une chose inventée à sy mauvais dessein a produit un effect tout contraire, car Son Altesse Royalle, offencée qu'on eust advancé son nom, s'efforce en touttes occasions de donner des marques de son affection et de sa fidellité à Leurs Majestez, qui ont permis à M. de Chasteauneuf de leur baiser les mains. Il y fut mené par M. le Card^al^, et dès hyer il repartit de ce lieu, n'y ayant demeuré

qu'un soir. Je vis l'accueil, qui ne luy doit pas faire croire qu'il eust peu recevoir cet honneur sy Son Éminence ne s'y fût employée pour le luy procurer. Vous trouverez bon que le secrétaire Pennautier porte une lettre que j'escris à M. le cardinal Ursin, la lettre qu'il m'a escritte ne m'ayant esté rendue que quelques jours après celle de M. son frère. Excusez la faulte en laquelle je suis tombé; si il la voulloit relever, vous m'aymez assez pour me deffendre, qui suis, Monsieur, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

XXXII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Fontainebleau, 28 septembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Il y a aujourd'huy huict jours que j'accusay la réception de vostre lettre du IIe du courant; mais c'estoit devant que de l'avoir leue, m'ayant esté rendue comme je signois la mienne, et il en pourra bien arriver de mesme aujourd'huy et que j'auray la vostre du IXe, mais non pas le loisir d'y respondre avant que celle-cy soit consignée au courrier.

En mesme tempz que la vostre me fut rendue, j'en reçus une de M. Gustiniani qui portoit qu'on avoit veu passer devant Gennes nostre flotte, les gallères ayant paru les premières et ensuite les gallions, et j'en avois de la peine, jugeant que cela feroit un mauvais effect. Mais ne s'estant avancez en deçà que pour aller au rencontre de quelques barques chargées de vivres qu'ilz attendoient, bien que le mauvais tempz les ayt poussé

(1) Reçue le 18 octobre.

soubz les isles, si est-ce que, quatre jours après, ilz se sont mis à la voile et ont navigué du costé de Gennes, de manière que si vous, Monsieur, et M. le cardinal Grimaldi jugez qu'elle se doibve faire plus loing, en estans convenus, il le pourra ordonner à ceux qui la commandent. De croire qu'elle puisse se tenir en mer pendant les moys de l'hiver, j'en fays grande difficulté, car la longueur des montz expose les vaisseaux à de grandz périlz, mesmement ayant à estre en veue des terres, puis qu'un coup de mer les y peut jetter, qui sont assez ordinaires en la saison. Mais comme ce n'est point à moy à leur chercher des prétextes, qui n'ignore pas combien les gens de mer sont inventifs pour en trouver, je leur en laisseray le soing et prendray celuy de faire en sorte qu'ilz ne manquent d'aucune chose pour le tempz qu'il leur sera commandé de tenir la mer. Si le courrier de Lion qui doibt se rendre dans ce jour en ce lieu ne nous apporte des nouvelles de ce qui se passe en Lombardie, ou qu'un extraordinaire qui ne l'aura sceu devancer ne le joigne ou ne le suive de près, nous serons en peine, car, bien que nous soyons asseurez que l'armée soit puissante et qu'elle a esté fortiffiée de prez de quatre mil hommes que nostre flotte a escortez, la raison de nostre appréhension sera fondée sur la crainte que la division des chèfs ne face préjudicier au service, et comme nous en sentons les effets du costé de la Flandre, ce n'est pas sans raison que nous craignons.

Ce que vous mandez se passer à Naples me fait juger comme vous que les affaires y sont à l'extrême et que les peuples, pour s'asseurer contre le chastiment, songeront à quelque nouveau establissement. Et certes, si la couronne d'Espagne se trouvoit diminuée de deux royaumes aussy considérables que les Siciles, leur monarchie auroit bien de la peine à se soustenir, d'autant plus que, dans le confinent de l'Espagne, il y a de grandes provinces qui s'en sont aussy soustraictes.

Il semble que les Espagnolz mesprisent ce qu'ilz debvroient craindre, et qu'ilz sachent les moyens de s'en guarentir, puisqu'ilz sont délicatz jusques sur les moindres propositions qui peuvent avancer la paix, et ilz n'ont sceu cacher le peu de disposition qu'ilz y ont. Je vous manderois le détail, n'estoit que, comme vous estes soigneux de donner information aux pléni-

potentiaires de cette couronne, auxquelz le soing de cette affaire est commis, de ce qui se passe en Italie, je présuppose aussy qu'ilz vous informent de ce qui se passe en Allemagne, et ils seroient trompez si les relations du nonce Chigy et celles de Contarini (1) n'exaltoient nostre franchise et la disposition que nous avons à l'accommodement, et ne blasmoient les Espagnolz comme autheurs des longueurs qui s'y rencontrent. Et il est asseuré qu'ayant gaigné l'Empereur et peut-estre le Trautmensdorff, ils ont eu assez de crédit pour empescher la conclusion de la paix de l'Empire, à laquelle nous avions consenty pour faire voir au public que nous souhaittons son repos. Il nous est mandé que ce ministre parle de continuer la guerre, et il peut estre que c'est pour avoir pris les sentiments d'Espagne ou bien qu'il le fait avec adresse, affin de destruire les soubçons qu'on a voulu donner de luy à son maistre. Si c'est par ce principe qu'il agist, bientost il pourra changer de conduitte, surtout si les couronnes alliées remportent quelque advantage. Je remetz à la huitaine de vous mander ce que nous aurons arresté avec le député de Bavières, et il y a de l'aparence que nous scaurons cy et là ce qui s'est passé en l'Allemagne entre les armées de l'Empereur et des Suédois, qui sont si proches l'une de l'autre qu'il sera assez difficile qu'ilz se séparent sans combattre, et d'autant plus que la fierté de Wrangel et quelque léger advantage qu'ont emporté les autres ayderont encores à en venir à cette résolution.

Je ne vous diray plus rien sur le suject de la promotion de M. l'archevesque d'Aix, ny n'en veux plus parler désormais; elle doibt estre accomplye ou reculée, et l'un donnera autant de suject de contentement que l'autre . . . . (2) de fascherie. Si le Pape nous avoit trompé, vous et M. l'archevesque auriez à vous préparer aux fortes réprimandes sur ce qu'il a defféré à vos conseils et a retardé son partement, et vous pour les luy avoir donnez à l'advance. J'ay dit que vous ne vous y estiez pas porté de vostre seul mouvement, que les serviteurs du Roy qui sont de par delà y avoient tous concouru, et cela a

(1) Contarini, ambassadeur de Venise au congrès de Munster, et l'un des médiateurs de la paix de Westphalie.

(2) Ce mot est impossible à lire; mais le sens n'est pas douteux.

esté bien receu (1). Ce n'est point à moy que M. de Brégy a envoyé l'expédition dont vostre dépesche fait mention, qu'il doibt avoir retirée du roy de Poulongne. Je luy manderay ce qui est porté dans vostre lettre, et il est sur les lieux où il peut mieux estre informé des intentions du cardinal de Poulongne, lequel, à la vérité, a si souvent parlé de renvoyer le chapeau, que je croys qu'il l'aura exécuté, s'estant mesme

(1) Le duc de Guise, au commencement de ses *Mémoires*, raconte à sa façon toute l'affaire de la promotion de l'archevêque d'Aix. Dès son arrivée à Rome, il s'entremit activement, prétend-il, pour faire réussir cette difficile négociation. Et voici ce qu'il ajoute :

« .... Je m'étudiai avec soin de reconnoître par quelle raison le Pape y étoit si peu porté; et après un long entretien que j'eus un jour avec lui sur l'état de toutes les affaires de l'Europe, je le mis insensiblement sur le sujet qui l'obligeoit à maintenir une division si préjudiciable à toute la chrétienté.... D'abord il m'assura qu'il aimoit tous les François.... mais qu'il avoit de trop grands sujets de se plaindre de M. le cardinal Mazarin pour le pouvoir oublier. Il me raconta par le menu toutes ses doléances; que l'on n'avoit pas voulu approuver son élection; que les ministres du Roi qui étoient à Rome (le marquis de Fontenay et l'abbé de Saint-Nicolas) lui perdoient le respect en toutes occasions, le menaçoient et l'outrageoient en sa personne et en sa famille.... » Comme il insistait, dans des entrevues suivantes, le Pape continua, écrit-il, à opposer à ses demandes un refus absolu. « Les discours que lui avoit tenus M. le cardinal Grimaldi, et la manière de négocier de M. de Fontenay et de M. l'abbé de Saint-Nicolas, lui tenant fort au cœur, lui étoient insupportables, publiant partout, à ce qu'il disoit, qu'il étoit un fourbe, et qu'on ne devoit ni ne pouvoit pas se fier à sa parole.... » Ce fut d'après ses conseils, écrit encore le duc de Guise, que l'archevêque d'Aix se rendit à Rome; ce fut grâce à son influence que le chapeau lui fut enfin accordé, et le cardinal Mazarin se montra fort touché du service qu'il avait rendu en cette circonstance à son frère, à lui-même et à la cour de France. Quant au Pape, ajoute-t-il, « il me témoigna m'en savoir beaucoup de gré, et je crus avec raison que, quelque affaire ou prétention que je pusse avoir, je pouvois compter sur la protection et l'appui de la France, aussi bien que sur la personne de Sa Sainteté. Il n'y eut que les ministres du Roi qui, perdant à Rome aussi bien qu'à la cour une partie de leur crédit et de la confiance, piqués au vif qu'à leur vue et contre leur sentiment une négociation si importante se fût faite, conçurent une haine irréconciliable contre moi, d'autant plus dangereuse que, n'osant la faire éclater, ils la tinrent secrète jusqu'à ce qu'ils m'en pussent faire ressentir les funestes effets. » (*Mémoires du duc de Guise*, liv. I.)

Il faut avouer qu'il n'y a nulle trace de tout cela dans les pièces officielles.

pressé de le faire à l'occasion de la mort de son nepveu. Ce que vous me mandez du sieur Horacio Perinelli m'auroit davantage surpris, n'estoit que nous traittons si mal ceux qui nous servent, que cela en des âmes basses peut donner de semblables mouvements. Vous avez en ce moment agy avec vostre adresse et vostre prudence accoustumée, l'un en descouvrant ce qui se passoit, et l'autre en y apportant le remède. J'adjousteray que les dernières nouvelles venues de Paris nous ont extresmement resjouys, ayant sceu que la maladie de Monsieur, qui continue depuis un long temps, est sans aucun péril, et qu'il y a des signes d'une prompte convalescence.

Sans que le Résident de M. le Langrave entre, je vous ferois un plus long discours, et que l'heure est preste à sonner qu'il m'a donnée pour luy rendre la visite.

Je viens de lire vostre lettre du 9e, que je feray voir demain au conseil, et feray considérer ce que vous me mandez d'assister les Napolitains de nos bleds de Provence; je crois qu'on s'y portera, bien que nous en ayons grande disette. Je répondray au surplus de vostre dépesche au prochain ordinaire, puisque celui-ci monte à cheval pour partir.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

XXXIII

Le Roi au duc de Guise (1).

Fontainebleau, 5 octobre 1647.

MON COUSIN,

Ayant eu advis par vos lettres (2) et par celles du sr marquis de Fontenay, mon ambassadeur à Rome, de la recherche qui vous est faicte par ceux de la République de Naples pour aller commander leurs armées contre les Espagnols, j'ay bien voulu vous tesmoigner par celle-cy, que je vous escris de l'advis de la Reyne régente, Madame ma mère, que j'agrée que vous

(1) La suscription exacte est : « A mon cousin le duc de Guise, pair de France. » Cette dépêche se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté FR. 20475, fol. 39.

(2) Ces « lettres » dont il est parlé dans la dépêche du Roi ne sont autre chose que les pièces qu'on retrouve dans les *Mémoires du duc de Guise*. Dès que le duc aperçoit le moyen, qui lui est offert par quelques Napolitains révoltés, de se faire dans le royaume des Deux-Siciles, ou plutôt dans la république nouvelle, une situation analogue à celle « que les princes d'Orange avoient obtenue dans les Provinces-Unies, » selon sa propre expression, il dépêche un courrier à la cour, « avec des lettres pour le Roi, la Reine régente, le duc d'Orléans et le cardinal Mazarin; » il envoie en même temps à son frère, le chevalier, une « instruction sur les choses qu'il le prie de vouloir traiter pour lui à la cour. » Cette « instruction, » datée de Rome, le 16 septembre 1647, indique clairement le but qu'il se propose en intervenant de sa personne dans la révolution qui a éclaté à Naples au commencement de juillet. — Les *Mémoires du duc de Guise* ont été publiés pour la première fois par Saint-Yon, son secrétaire, en 1668. Nous nous servons ici de l'édition de la collection Petitot, t. LV et LVI de la 2e série, 1826, in-8o, t. Ier, p. 91 à 94. — Quelques pages plus loin, p. 102 et 103, se trouve un autre « mémoire » de M. de Guise, daté du 18 septembre, que l'archevêque d'Aix envoie a son frère, et qui contient les mêmes choses à peu près que « l'instruction. »

acceptiez les offres qui vous sont faictes de leur part, et que vous ne différiez pas un moment de vous rendre près d'eux, estimant qu'il y va du bien de mon service qu'il y ait une personne de vostre condition en qui je me puisse confier pour faire réussir à leur advantage et à l'establissement de leur repos et de leur liberté toutes les assistances que j'ay résolu de leur donner, soit de troupes qui seront soubz vostre commandement, soit de toutes les autres commodités qui sont en ma puissance. Et afin que cette affaire se fasse avec toutes les précautions nécessaires, je désire que vous confériez des voies que vous aurez à tenir avec mes cousins les cardinaux Grimaldi, Ste-Cécile et le sr marquis de Fontenay, mon ambassadeur à Rome, avec lesquelz ayant pris vostre résolution, vous exécutterez ce qui sera à faire en cette occasion pour l'advantage de mondt service.

La présente n'estant à autre fin, j'ay prié Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Signé : LOUIS.

Contre-signé : DE LOMÉNIE.

XXXIV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Fontainebleau, 5 octobre 1647 (1).

MONSIEUR,

Le courrier dépesché par M. de Guise se rendist dez le premier de ce mois en ce lieu, et, par ses mains, j'ay receu voz

(1) Reçue le 25.

dépesches du XVIIIe et le dupplicata de celle du XVIe que j'attendz dans ce jour, et même dez le matin. A ces deux et à celle du IXe dont desjà j'ay accusé la réception, je vais faire response.

Vous avez esté loué d'avoir fait cognoistre aux Napolitains, lesquelz, avec ordre de ceux qui commandent en la cité, se sont addressez à vous, que, d'avoir tant différé à faire quelque chose qui levast tout suject de croire qu'ilz sont pour se pouvoir accommoder avec les Espagnolz, ils ont gasté leurs affaires; et il faudroit s'aveugler comme faict M. de Guise (1) de s'engager à une deffence et à une despense telle que celle qu'il est de nécessité de faire pour porter leurs affaires bien hault, sans espérance d'en tirer autre fruit, mais plustost faciliter leur accommodement avec le roy d'Espagne, ce qui est esloigné de noz intérests, qui sont à séparer de la monarchie l'une et l'autre Sicile. Il y a desjà du tempz qu'on est persuadé que le peuple de Naples obtiendra la descharge des gabelles et de nouveaux priviléges, et il y en a aussy qu'on scait que ce sont des piéges qu'on leur dresse et qu'ilz n'esvitent point, pour n'avoir autant de résolution qu'il leur seroit nécessaire pour asseurer leurs

(1) Comment concilier les termes dont se sert ici M. de Brienne, sans doute sous la dictée de Mazarin, avec l'esprit fort nettement accusé et absolument contraire de la lettre que les mêmes hommes d'État faisaient écrire le même jour au jeune Louis XIV, et que nous venons de publier intégralement? Ce sont là de ces secrets diplomatiques et de ces doubles jeux politiques qui, pour être très-fréquents, ne sont, le plus souvent, ni bien honnêtes, ni bien habiles. Le résultat le plus clair de cette conduite ambiguë sera de faire manquer toute l'affaire de Naples et de consolider la domination espagnole, qu'on voulait justement ruiner. Il faut dire cependant, pour être juste, que dans une lettre écrite le 7 octobre au duc de Guise par Mazarin lui-même, et qui nous a été conservée dans les *Mémoires de Modène* (t. I, p. 112), le cardinal s'efforçait de modérer l'ardeur du prince, et il lui disait, avec une foule de précautions oratoires : « Si ce que vous proposez était en tel état que vous pussiez être assuré d'y réussir, je serois le premier à vous conseiller de l'entreprendre, et Leurs Majestés seroient ravies de vous en faciliter l'exécution.... Mais, à dire le vrai, il ne semble pas que le fruit soit encore mûr.... Et Leurs Majestez ont d'autant plus d'intérêt à ne pas souffrir que vous vous sacrifiiez ainsi, que tout le blâme du mal qui nous pourroit arriver rejailliroit sur Elles.... » Au fond, Mazarin manœuvrait de façon à écarter complètement le duc de Guise; mais ce prince aventureux et léger n'était pas de ceux qu'on arrête à demi-mot.

vies et leurs fortunes. Car, comme vous l'avez sagement fait remarquer aux Napolitains, une enseigne blanche qu'on arbore leur fait faire des démonstrations de subjection et d'aymer la domination qui les oppresse. Pour estre capables de faire de jour en jour de nouvelles demandes, on ne juge pas qu'ilz le soient d'en venir à la dernière extrémité, car, bien que c'en soit un chemin, ilz en sortent avec tant de facilité, qu'il est aizé de comprendre qu'ilz le tiennent traversé de quelque grand principe. Si pourtant ilz estoient pour oser ce à quoy ilz paroissent enclins, la France ne deffaudroit jamais de les assister, sans prétendre autre advantage que de les voir délivrez d'une injuste tirannie, ayant assez à profit de despences esquelles elle s'engageroit si le roy d'Espagne estoit privé de ce beau royaume.

Le retour de nostre armée, et qui a fait prendre port à une partie de celle d'Espagne dans celuy de Gennes, aura peu faire croire à ceux avec lesquelz vous estes pour l'ordinaire en conférence que, sur voz ordres, elle s'est avancée, et on leur en a donné de bien précis, à ceux qui la commandent, de tenir la mer tout autant de tempz que la saison le leur pourra permettre; mais cela ne sçauroit outrepasser la fin de ce mois, non seulement pour ce qu'ilz n'ont de victuailles que pour ce tempz, mais parce que ceux de l'hiver sont trop rudes et que ce seroit exposer une force très-considérable à être perdue, sans espérance d'aucun proffit, qu'on ne pourroit pas aizément restablir, car les gallions ne se fabriquent qu'en un long tempz, et les chiormes des galères ne se peuvent restablir que par le mesme. L'argent qui peult faciliter d'avoir des corps de navires se trouvoit inutile pour ce regard, et, néantmoins, affin de proffitter d'une bonne occasion, on a donné ordre de s'asseurer des choses nécessaires pour la nourriture de l'armée pour un terme de quinze jours, ce qui faict que l'armée pourra parroistre pendant le cours de ce mois et avoir de quoy se maintenir jusques au quinziesme du prochain et n'estre point nécessitée de chercher plus tost d'abry.

Les lettres dont le courrier de Guise estoit chargé (1), soit pour Son Altesse Royale, Madame sa mère et ses frères, n'ont

(1) Voir la note 2 de la page 127.

pas opéré qu'ilz ayent approuvé son dessein, mais au contraire ilz ont tous résolu de l'en destourner, jugeant, ce me semble, avec beaucoup de prudence qu'il est mal aisé qu'un particulier conquerre un estat qui n'a de force que celle qu'il espère d'en tirer; mais s'il estoit apelé à cette grandeur de tous les grands et du peuple, et qu'il la possédast, il pourroit bien estre asseuré que nous ne manquerions pas à l'assister. Mais pour lui faciliter la conqueste d'un royaume, nous aurions de la peine à nous y résoudre, parce que la despense seroit asseurée, et le proffit en resteroit incertain.

Il se parle de faire achapt de bledz; mais le prix en est excessif, et nous doutons qu'il y en ayt assez dans le royaume pour le nourrir jusqu'à la récolte prochaine, et comme ce n'est pas une chose facile de pourvoir à la nourriture de tout un peuple, je crains que l'impossibilité d'y pouvoir fournir nous empeschera de faire ce bien à celuy de Naples. Ne désespérez pas pourtant qu'on ne s'y applique, mais je ne puis vous laisser croire qu'on s'y portera que je ne sois mieux esclaircy si la volonté qu'on en a se pourra exécuter.

Nous n'avons point encores d'avis que l'armée qui est pour entrer en Lombardie ayt exécuté aucune chose; seulement sommes-nous asseurez que le prince Thomas a envoyé un corps de cavallerie au rencontre du duc de Modène, ce qui marque la parfaicte intelligence qui se passe entre eux. Les avis que nous avons eus du colonel d'Erlac (1) portent que Bavières s'est déclaré pour l'Empereur, et ses ministres s'en vantent en sorte à Munster, que les plénipotentiaires de cette couronne ne scavent qu'en croire. Néantmoins les Suédois se louent tant de cette Altesse, qu'il y auroit lieu de se mocquer des premiers advis, n'estoit que les lettres venues de Brisac sont fort fraîches, et le Rhin est si peu esloigné de la Suabe, qu'il est facile de scavoir ce qui s'y passe. Des discours du député de cet Électeur, comme de son Résident en cette court, on collige qu'il cherche les moyens d'eslargir ses quartiers; mais

(1) Jean-Louis d'Erlach, né à Berne en 1595, mort en 1650. Après avoir servi sous les ordres de Bernard de Saxe-Weymar, il passa, après la mort de ce général, au service de la France et devint gouverneur de Brisach. Le premier volume de la correspondance de Mazarin contient plusieurs lettres de ce ministre adressées à Louis d'Erlach.

il n'est pas nécessaire de mettre son armée ensemble pour l'entreprendre, d'autant plus qu'il n'y en a point d'amys ny d'ennemys que très-éloignée de luy, et ilz ne me satisfont pas plainement sur les doubtes où je suis entré. Pourtant les intérêtz du duc asseurent de sa bonne foy et l'extraordinaire prudence dont il est remply, et il affecte fort d'asseurer par diverses lettres qu'i escrit à Monsieur le cardinal Mazarin qu'il est incapable d'oublier les grâces qu'il a receues de cette couronne; mais il ne s'empesche pas de faire cognoistre qu'il se deffie tousjours des intentions des Suédois, comme s'il estoit asseuré qu'en finissant une guerre d'Estat, ilz voulussent entreprendre une de religion. Ce qui nous paroist de leurs sentimens en est esloigné, car ilz veullent la paix, mais ce pourroit estre parce qu'ilz ne trouvent plus les princes protestantz disposez de continuer la guerre soubz le premier prétexte et que, soubz un autre, ilz les y pourroient bien embarquer. Pour faire voir audit duc que nous sommes pleinement persuadez qu'il n'est capable d'une telle infidélité, et pour le flatter dans sa passion, nous consentons que le docteur Krebs, qui est l'un de ses ministres plus confidens, retourne vers luy, bien persuadé que nous souhaittons la paix, et qu'il ne tiendra pas à nous qu'elle ne se conclue, affin que, l'imprimant fortement en l'esprit de son maistre, nous ayons envers luy l'advantage que nous avons sur les médiateurs qui en sont demeurez convaincus. Et nous n'avons pas oublié de faire remarquer audit Krebs que si l'Électeur veut la paix, il fault qu'il se garde bien de se joindre à l'Empereur, ny seulement de luy faire espérer, soubz quelque cas que ce puisse estre, ny de désarmer et de donner trop de jalousie aux Suédois; car ceux-là nous peuvent entraisner à tout ce qu'ilz voudront, de crainte qu'ilz ne s'accommodent avec l'Empereur qui les en a recherchez et qui les en pressera tousjours, s'il se peut promettre de les porter à un traitté particulier. A l'esgard de ceux-là, nous nous conduisons en sorte qu'ilz demeurent persuadez que nous souhaittons la paix, mais que, quand il faudroit continuer la guerre, que nous n'en serions pas esloignez, affin qu'ilz ne facent rien de précipité.

Nous aurions à désirer de scavoir de vous si le nonce Chigi rend témoignage de notre bonne disposition à la paix, comme aussy si le Contarini l'escrit à l'ambassadeur de Venise, et vous

pourrez en pénétrer quelque chose, faisant scavoir au Pape comme nous avons gaigné cet avantage, que nostre bonne intention est recognue d'un chacun, et, parlant à l'ambassadeur, louant la franchise avec laquelle le Contarini publie ce qu'il a recognu de nos bonnes dispositions. Je me suis bien gardé de donner cognoissance de ce que vous m'avez escrit soubz l'asseurance du secret, et je me suis aperçu qu'on a impatience de scavoir ce que le Pape aura résolu de faire au subject de la promotion de M. l'archevesque d'Aix, ensuitte de l'arrivée du courrier dépesché en Espagne, lequel, ayant passé par ce royaume, doibt estre arrivé à Rome peu de jours après le départ de celuy qui estoit porteur de voz dernières lettres; et certes on sera offensé si, après tant de promesses et tant d'engagemens, il venoit à nous manquer; mais plusieurs s'y attendent, et moy, comme je vous l'ay mandé, suis touché de cette appréhension, qui ay eu beaucoup de satisfaction, lisant la beauté dont vostre cortége a esté accompagné, d'avoir remarqué que cela en donnoit une entière et à la Reyne et à Son Éminence. J'ajouste que les nouvelles d'Allemagne nous ont asseuré qu'à la veue de Camboy, la ville de Renen a esté emportée, et son infanterie entièrement deffaicte par les trouppes de Hesse et une partie de celle de Konigsmar, et qu'il estoit poursuivy, et sa cavallerie qu'ilz essayent de sauver par une fuite honteuse, qu'il se gloriffie d'avoir pris des fortz dans l'Ost-Frise qui ne peuvent pas tarder un moment de se rendre. Si ne scauroit-il que blasmer son outrecuidance d'y avoir osé aller, et l'archevesque de Coulongne qui lui avoit baillé ses forces se trouvera bien estonné, desnué de la deffense qu'il en pouvoit tirer, d'avoir rompu l'armistice qu'il avoit obtenue des couronnes alliées et de Madame de Hesse; et le peu d'argent qu'il a reçu des Espagnolz coustera des millions à ses sujectz, qui auront autant de raison de le hayr que la France de le mépriser de sa légèreté.

Il me souvient que depuis quelque tempz Madame de Lorraine (1) presse la Reyne de luy faire bailler par copie colla-

(1) Il s'agit ici de Honorée de Glimes, veuve du comte de Bossu, que le duc de Guise (Henri de Lorraine) avait épousée à Bruxelles, et contre laquelle il dirigeait alors près la cour de Rome une demande en nullité de mariage, dans le but de s'unir avec Suzanne de Pons.

tionnée certains tittres qui furent pris dans le chasteau de la Motte et apportez à Paris, desquelz elle prétend induire que son mari n'a point esté forcé de l'espouser, entre autres certaine sentence rendue par le roy Charles septiesme, auquel les parties prétendants au duché de Lorraine avoient compromis, l'une comme fille du duc dernier décédé, et l'autre comme masle, mais au degré plus esloigné, par laquelle la fille est préférée au nepveu, mettant en fait que les auditeurs de la rotte déléguez pour cognoistre de la validité ou invalidité de son mariage l'ont condamnée à les faire apparoir en forme autentique et, à faute d'y satisfaire, l'ont déclarée deschue des inductions qu'elle en prétend tirer. Et ces pièces ne nous semblant point absolument nécessaires à la duchesse, puisque ce n'est point à elle à prouver que ce mari n'a pas esté violenté, mais luy qui allègue sa force de le preuver, il nous est entré dans l'imagination qu'elle les demande à toutte autre fin, et, pour nous en esclaircir, nous aurions à désirer que vous sceussiez adroittement si lesdites pièces n'ont point esté recherchées pour en prendre advantage, et servir de tittre contre la possession en laquelle nous sommes du duché de Lorraine, et si c'est une chose concertée entre le mari et la femme, ou recherchée par les Espagnolz, car, bien que sur le soubçon où nous sommes entrez nous ayons refusé ladite Duchesse, il seroit néantmoins advantageux d'estre esclaircis de ce qu'on désire. Je n'en ay pas voulu escrire à M. du Noset (1), parce qu'il est probable qu'on se sera caché de luy, et qu'il m'est souvenu que vous avez grande familiarité avec le frère du cardinal Bichi, l'un des auditeurs, et que, par luy, vous scaurez plus de choses que je n'en pourrois apprendre de l'autre.

Nous attendons d'heure à autre le gentilhomme qui nous doibt apporter la prise de Lans, qui a demandé à capituler. Devant cette place nombre d'officiers ont esté blessez, entre autres le mareschal de Gassion et La Feuillade, tous deux à la teste, mais avec cette différence que, du premier, on tenoit sa plaiye mortelle, et celle de l'autre de nulle conséquence, et que maintenant l'on change de langage, faisant beaucoup espérer

(1) Ce nom est à peu près illisible dans l'original. Nous ne savons, du reste, quel personnage il désigne.

de la guérison de l'un, et estant entièrement désespéré de celle de l'autre. La bale dont Monsieur le mareschal Gassion a esté blessé luy a rompu les deux tables de la teste, et s'est aplatie contre, et les esquiles ayant esté ostées par le trespan, n'y aiant nulle appréhension d'un contre-coup et la playe estant belle, donne suject d'en bien espérer.

Celle-cy sera la dernière que je vous escriray de ce lieu, et Leurs Majestez en partiront au premier jour, ne pouvant souffrir l'esloignement de M. le duc d'Anjou, qui se trouve tousjours indisposé ; car, bien que la dissenterie dont il est travaillé soit sans aucun péril, selon l'avis des médecins, il leur semble que de s'approcher de luy cela avancera la guérison, et de fait il y a lieu de le croire, puisqu'il parust un merveilleux amandement à sa santé, dez qu'il eust eu la joye de voir la Reyne, qui partist dimanche dernier pour Paris, et est revenue le mercredi en suivant. Je souhaitte que par le prochain courrier je vous puisse mander sinon sa parfaite guérison, au moins un si grand amandement, que vous puissiez attendre une seconde dépesche sans aucune appréhension.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

M. le mareschal de Gassion est mort de sa blessure, et Lans s'est rendu à composition.

XXXV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Fontainebleau, 12 octobre 1647 (1).

MONSIEUR,

Il y a aujourd'huy huit jours que je fis responces à voz despesches du XVI et XVIII du passé, et néantmoins je ne puis pas consentir que le courrier parte sans vous escrire. Ce que vous aurez de moy se réduira à peu de choses. Car il me suffit de vous dire que j'attendz avec impatience de voz lettres, et que la journée ne passera pas que je n'en reçoive, voire mesme de sy bonne heure que j'en pourray faire mention dans celle-cy. Ce que j'adiousteray sera aussy escrit en peu de lignes, n'ayant rien à vous mander, sinon qu'il est pour assûré que Bavières a rompu avec les Suédois, que ses ministres le désadvoüent, mais ilz tiennent des discours qui en servent de preuve, et il est vray qu'il y a desia du tempz qu'il en a envie; mais il n'a pas sceu réussir à faire que ce fût nous qui lui en donnassions le prétexte, quoyqu'il ayt fait diverses attacques pour y réussir, et, au contraire, il nous a tousiours trouvez très-résoluz de n'avoir point pour amis ceux qui se voudroient rendre ennemis des Suédois, qu'il aura beaucoup irritez par cette mauvaise conduitte, et qui seront pour s'en ressentir; car sy ilz ont assez de fortune pour combattre les forces de l'Empereur et celles de Bavières joinctes, ilz ne l'épargneront pas, poussez du désir d'une juste vengeance et satisfaisant à celle qu'ilz ont tousiours désiré prendre de luy de les avoir une fois trompez. Et quand il luy réussiroit, ce qu'il peut espérer de la jonction de ses forces à celles de l'Empereur, qui seroit de prendre avantage

(1) Reçue à Rome le 7 novembre.

sur l'armée de Suède, il agist contre ses solides intérêts, qui le doivent porter à songer à faire la paix, qu'une telle rencontre pourroit esloigner, excitant en ceux-là un désir de vengeance et laissant espérer à ceux-cy qu'ilz pourroient prendre advantage sur les alliez.

L'Électeur a fait dire qu'il veut garder l'armistice qu'il a tant et si longuement recherchée avec cette couronne, mais ce n'est pas un moyen asseuré de nous persuader sa bonne foy que de veoir qu'il la rompe avec d'autres. Pourtant on ne laisse pas de faire faire des offices pour modérer le ressentiment des Suédois, parce que il a esté jugé que sy Dieu nous donne la paix, ce prince peut être très-utile pour faire qu'elle dure, et mesme pour disposer l'Empereur à s'y porter et à consentir à la satisfaction des couronnes. Sur ce suject il s'explique nettement, et il ne craint point de dire que ce qui a esté consenty à leur advantage ne peut être révoqué; mais, agissant comme il fait, il laisse un soupçon bien fondé, qu'il ne parle de cette sorte que pour se conserver un moyen de se raccommoder avec elles, si les affaires de l'Empereur venoient à empirer. Les lettres de Nuremberg portent que l'armée impérialle a abandonné son camp, et qu'il se retire. Si cela se trouve confirmé, l'avantage est du costé des Suédois, qui ne manqueront pas de la poursuivre.

Des despesches de La Haye on pourroit presque colliger que Mrs les Estatz commancent à recognoistre que les Espagnolz n'ont jamais traitté avec eux en intention de les contenter, mais seullement d'essayer de les séparer des intérêts de la France, et qu'ilz sont en pensée de rentrer en guerre sy les Espagnolz ne leur abandonnent le haut quartier de Gueldre et à leur discrétion la relligion catholique dans l'estendue de la mairie de Bolduc. Il est à craindre que les Espagnolz, selon leur coutume, saccriffient les intérêts de la relligion pour conserver ce qui leur est demandé de temporel, et mesme qu'ilz reslaschent l'un et l'autre, pourveu que les autres veullent traitter avec eux sans nous attendre, et l'on n'est pas sans soupçons qu'ilz seroient pour y consentir, d'autant plus que Pall et Knut, qui ne font qu'arriver à Munster, pressent désià leurs principaux de leur permettre de les venir trouver.

Nous n'avons point de nouvelles de nostre armée de Lom-

bardie : vous jugez bien que cela nous donne de l'inquiétude ; et celle de Flandres a pris en sorte le dessuz, que celle de l'ennemy n'est que sur la simple deffensive. Le maréchal de Ramzall, qui commande seul depuis la mort du maréchal de Gassion, a ordre d'entreprendre, et il ne fait point de difficulté de promettre de reprendre Armentières, voire quelques places de plus de considération. Il doit estre devant Armentières, si ce n'est qu'il soit arrivé quelque accident bizarre qui l'en empesche.

Puisque nous vous escrivons encores de ce lieu, vous pouvez estre asseuré que la guérison de Monsieur s'advance; néantmoins on parle de retourner à Paris, et l'impatience que Leurs Majestez ont de le veoir fait oublier ou mespriser la beauté de ce lieu où la cour est grosse.

Je suis, Monsieur, etc.

L'archiduc est retourné à Dixmude, et M. le mareschal de Ramsau marche pour en chasser les ennemis.

Signé : De Loménie Brienne.

XXXVI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Fontainebleau, 18 octobre 1647 (1).

Monsieur,

Le XIIe du courant, vostre lettre du XXIVe du passé me fust rendue, de laquelle Sa Majesté ayant ouy la lecture, Elle tesmoigna estre bien contente que son armée se fust avancée du costé

(1) Au dos, de la main du secrétaire : « Resseue le 9 novembre. »

de Naples (1), puisque vous continuiez à juger qu'elle y pouvoit estre nécessaire, et sans doute les avis que vous aurez donnez à M. le cardinal Grimaldi l'auront disposé de luy en donner l'ordre. Si celle d'Espagne ne l'a devancée, elles en pourront venir à la bataille que nous n'avons pas suject d'appréhender, la nostre estant plus forte que celle de l'ennemy, et comme la victoire nous peult apporter de grandz advantages, et la perte mille disgrâces, nous debvons rechercher l'occasion du combat,

(1) On trouve dans l'ouvrage de M. de Pastoret, *Le duc de Guise à Naples* (p. 148), une lettre fort intéressante, écrite d'Amiens, le 17 octobre, par le cardinal Mazarin, à son frère, l'archevêque d'Aix, qui avait alors, on le sait, une grande part dans la direction des affaires; mais comme l'auteur n'indique jamais la provenance des documents qu'il cite, et qu'il a en outre la mauvaise habitude de rédiger à sa façon une lettre ou une dépêche, en résumant dans une seule pièce des idées et des faits contenus dans plusieurs de dates différentes, nous n'avons qu'une très-légère confiance dans ses révélations. Ici particulièrement, la ville d'où la lettre est datée (Amiens) nous semble présenter de grandes chances d'erreur. La cour se trouvant le 18 octobre à Fontainebleau et résidant dans cette localité depuis un mois, on ne voit pas trop ce que Mazarin aurait fait alors à Amiens. De plus, rien, dans le style et la tournure de la phrase, n'indique un document du milieu du XVIIe siècle. Nous donnons toutefois, sous ces réserves, cette curieuse lettre, espérant que M. Chéruel, dans la savante publication qu'il poursuit des papiers du grand cardinal, viendra compléter et rectifier quelque jour la citation fort imparfaite de M. de Pastoret.

« Amiens, 17 octobre 1647.

« Le courrier du duc de Guise m'a rendu votre lettre, en même temps que les ordinaires m'en apportent deux autres. J'avois vu déjà, le mois dernier, un homme à lui, qui m'étoit venu rendre compte, en son nom, du traité qu'il dit avoir avec le peuple et de l'espérance qu'il a, tout d'abord, d'être élu pour général, ce pourquoi il demandoit l'assentiment de S. M., promettant de n'agir que pour le bien de son service. M. l'ambassadeur, qui m'en écrivit en même temps, pensoit que M. de Guise pourroit bien se tromper. Pour moi, je pense aussi qu'il se laisse aller trop facilement à son désir, et, dans le fait, il me paroît difficile que tout le peuple de Naples, d'un commun accord, ait appelé M. le duc de Guise en la manière qu'il dit, d'autant plus que les derniers avis portent que les troubles s'étoient apaisés en cette ville; mais il seroit possible, selon l'expression de Vagnozzi, que ce fût le calme qui annonce la rechute dans les maladies. On ne peut porter un jugement assuré sur les résolutions d'un peuple extravagant qui ne sait encore ce qu'il veut, et à qui, certes, il est malaisé de faire quitter les armes quand une fois il a goûté les douceurs du libertinage.

au lieu que celles (1) qui suivroient la victoire, si elle estoit de nostre costé, ruineroient entièrement les affaires d'Espagne, doibt porter ceux qui commandent leur flotte de l'evister, et y entrantz avec tant de crainte, ils nous laissent de grandes espérances de l'emporter, puisque c'est un grand acheminement au triomphe que de combattre des gens qui ont peur et qui ont sujet d'en avoir.

Ce que vous avez asseuré à ceux qui se déclarent affectionnez à la France, et qui donnent chaleur aux mouvements de Naples sera effectué, pourveu (qui est la condition que vous avez opposée) qu'ilz le méritent, en faisant en sorte que leur patrie recouvre liberté. Mais ilz n'auront pas cet avantage de se mocquer de nostre facilité, car sans avoir exécuté ce qu'ilz vous ont faict espérer, nous n'entrerons en aucune advance; mais s'ilz prenoient le vice-roy, les galères ou les chasteaux, ou seulement qu'ilz les attaquassent, il seroit juste et nécessaire de s'eslargir envers eux, et Sa Majesté, sans prétendre autre advantage que leur satisfaction, s'y porteroit volontiers en leur endroit. Et s'estant souvenu de ce que vous avez escrit, et ayant bien compris que l'un des moyens le plus facile dont les Espagnolz se peuvent prévaloir pour faire rentrer ces peuples en leur subjection seroit de les priver de grains et par la nécessité les réduire à se soubmettre, affin qu'ilz ne s'en trouvent point pressez, Elle a ordonné qu'il en fust faict achapt et qu'on dressast des magasins ès villes d'où plus commodément on leur en pourroit fournir. L'ordre en a esté donné à Monsieur le sur-intendant, qui travaille desjà à l'exécution; mais il faudra les faire passer le destroit, parce que le Languedoc, aussy bien que la Haute-Guienne et la Provence, en manquent, comme

Qu'il en soit donc ce que M. de Guise voudra; peut-être aura-t-il un jour quelque peine à se tirer de la position où il va se mettre; mais, à coup sûr, la France ne peut y trouver que des avantages. On auroit pu, en attendant, se faire honneur auprès du Pape, et à peu de frais, par une offre que je sais bien qu'il n'acceptera pas, qui est de l'assister des forces de cette couronne en nombre suffisant pour, avec les princes, recouvrer le royaume de Naples qui appartient à l'Église. J'en écrirai à M. de Fontenay, avec qui vous consulterez ce qui se doit faire, au cas que cela puisse avancer la promotion et le chapeau qui vous est promis. Et sur ce, je demeure, etc. »

(1) Les disgrâces. Cette phrase est très-mal construite.

font partie des provinces de deçà de la Loyre. Mais on juge l'affaire de trop de conséquence pour ne pas faire un effort pour pouvoir secourir une ville de la conséquence de celle de Naples, l'exemple de laquelle sera sans doubte suivi dans le royaume. Ce qu'ils voyent du mauvais traittement fait à une ville qui s'est laissé surprendre, et l'avantage que reçut une autre pour s'en estre guarantie, les doibt faire sages, et il semble qu'il ne leur reste de voye de salut que de porter les affaires aux dernières extrémitez, et l'asseurance d'estre assistez au besoin les doibt faire embrasser le conseil, lequel est si solidement estably, que c'est heurter contre les règles de la prudence que d'en doubter, laquelle enseigne de précipiter les résolutions quand le délayement peult apporter du dommage à ceux qui ne peuvent trouver leur conservation qu'à oser ce que d'autres debvroient fuir.

Sur le sujet de la promotion, je n'ay rien à vous dire; nous attendons avec impatience de voz nouvelles, et Dieu veuille que je sois trompé, qui ay tousjours esté en opinion que le Pape ne manqueroit pas de deffaites pour s'excuser, et que les Espagnolz n'oublyeroient aucuns offices pour la retarder (1).

Ce qui se passe au sujet de l'un de voz lacquais n'a pas contenté Sa Majesté, qui ne voudroit pas souffrir qu'on violast le respect qui est deub aux palais des ambassadeurs, qui ne peult croire que la protection qu'on donne aux marchants soit une chose dont on se doibve gloriffier, et Sa Majesté désire que vous donniez si bon ordre à vostre famille, que pareille chose n'arrive plus, car, comme elle ne feindroit pas de faire chastier l'estaffier ou un domestique du nonce qui auroit attaqué des archers, elle ne s'intéresseroit pas, si le Pape en avoit usé de la mesme sorte contre un des vostres.

Il fust dit que vostre prudence a retranché diverses choses qui pourroient donner lieu d'aigreur entre le Pape et vous, mais que ce n'est pas assez de s'estre porté jusques là, si on ne va plus avant, et je vous conseille de ne pas souffrir qu'on vous manque au respect qui vous est deub, mais aussy d'évi-

(1) A cette date, la promotion de l'archevêque d'Aix au cardinalat était faite depuis quelques jours, puisqu'elle est du 7 octobre; mais M. de Brienne ne l'apprit qu'au moment du départ du courrier, comme on le verra par le dernier paragraphe de cette lettre.

ter ce qui vous pourroit attirer de l'embarras et du déplaisir. Cependant je ne laisse pas de vous envoyer des lettres pour le cardinal et le duc Ursin, auxquelz, comme elles ne sont qu'en créance sur vous, vous donnerez telle explication qu'il vous plaira, et si quelqu'un de leur part vient en cette court, je ne m'oublieray pas de luy dire quel soing vous prenez de faire valloir leurs services. Ce seroit une chose qui seroit bien considérée au lieu où vous estes, si l'entrée dans le Milannois estoit suivy des prises de Crémone et de Lodi, et, comme vous l'aurez sceu, l'espouvante qui y est nous laisse de grandes espérances.

J'ay eu grande joye de la nouvelle qu'a apportée ici le courrier de la signora dona Olimpia (1), et que Mgr le cardinal d'Aix ayt esté satisfait de Sa Sainteté. La Reyne en a tesmoigné beaucoup de contentement et se promet doresnavant que ses instances pour les autres choses seront plus considérées à

(1) La nouvelle si impatiemment attendue de la nomination au cardinalat de l'archevêque d'Aix ne pouvait manquer d'être connue promptement de la cour. Dès le jour de la promotion, 7 octobre 1647, l'ambassadeur, M. de Fontenay, envoyait une longue dépêche au cardinal Mazarin, et une aussi à M. de Brienne. En même temps l'abbé de Saint-Nicolas écrivait à la fois au cardinal et au secrétaire d'État deux lettres qui nous ont été conservées dans ses *Négociations*, t. V, p. 277 et 278. Enfin, ce jour même encore, le Pape fit partir un courrier pour aller porter en France la preuve, à laquelle on tenait tant, de son désir, sinon de son empressement à satisfaire les exigences de famille du puissant ministre; et de plus, afin que son courrier arrivât le premier, on ne donna des chevaux que le lendemain à M. de Grinville, qui allait à Paris comme envoyé spécial de l'ambassadeur. Le messager du Pape était sans doute également porteur d'une lettre de la signora Olympia, puisque c'est la dépêche de celle-ci qui parvint la première, d'après ce qu'écrit ici M. de Brienne. La dépêche du secrétaire d'État étant datée du 18 octobre, c'est donc ce jour-là au plus tard qu'arriva le courrier romain, faisant ainsi bien grande diligence, puisqu'il ne mit que dix jours à faire un trajet qui en demandait d'ordinaire quinze ou vingt.

La courte lettre de l'abbé de Saint-Nicolas à M. de Brienne résume trop bien toute la fin de cette affaire pour que nous ne la donnions pas ici presque en son entier :

« Enfin ce courrier vous porte la grande nouvelle de la promotion de M. l'archevêque d'Aix, qui s'est faite ce matin. Je ne doute point qu'elle ne soit bien reçue, et certainement on en doit avoir une satisfaction toute extraordinaire, car l'on peut dire qu'il ne s'est jamais fait en cette cour

Rome, le Pape ayant donné le bonnet de si bonne grace qu'on a grand suject de le remercier.

Je suis, Monsieur, etc.

Nous venons d'avoir avis de la mort de l'archevesque électeur de Mayence, et que l'administration est defférée, en attendant nouvelle élection, à Monsieur l'archevesque de Trèves. Nous avons envoyé à l'évesque de Virtsbourg pour le porter, si on peult, à l'électorat. Vous tiendrez nostre pensée secrette. Vostre courrier nous a dit avoir trouvé nostre armée au-deçà de Gennes ; nous avons pourtant creu qu'elle estoit bien avant au-delà, et que deux de nos galaires s'estoient destachées pour donner la chasse à une galaire espagnolle et à un brigantin.

Signé : De Loménie Brienne.

une affaire plus difficile que celle-là. Présentement ceux qui passent ici pour les plus habiles, et qui se mêlent de faire des spéculations sur l'avenir, en sont dans un étonnement merveilleux et ne peuvent presque croire ce qu'ils voient. Je vous avoue, Monsieur, que je suis quasi comme eux, quand je repasse dans ma mémoire toutes les choses qui m'ont été dites par le Pape sur ce sujet-là, et qu'après ceci je ne désespérerai jamais de rien. Enfin dona Olympia a cru qu'elle n'avoit que ce moyen-là pour se mettre à couvert de la vengeance de Mrs Barberini, et la considération de cet intérêt a péri alors dans l'esprit de Sa Sainteté. Voilà en peu de mots le secret de toute l'affaire, ce qui demeurera, s'il vous plaît, entre nous deux. »

XXXVII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 23 octobre 1647 (1).

MONSIEUR,

Je me sens de la commodité qui se présente du passage de M. de Besmans à nostre armée de Lombardie, pour vous dire que plus l'on a considéré la manière dont le Pape a faict cardinal M. l'archevesque d'Aix, l'on en reste de plus en plus satisfaict, et, par le retour de nostre gentilhomme (2), qui sera dépesché plus tost que le courrier de la signora Olimpia, vous aurez des ordres bien précis de la façon dont vous aurez à remercier Sa Sainteté ; et je m'assure que les termes des lettres qu'elle recevra, et ce que la suicte des tempz donnera lieu de le gratiffier, il recognoistra qu'on est en disposition d'observer en son endroit les derniers respects, et il aura tout suject d'estre content des obligations qu'on luy a voulu avoir. Et vous, Monsieur, vous cognoistrez aussy que vostre conduicte a esté loüée, et qu'on en est très-satisfait. Je m'estendray davantage avec vous lorsque je vous escriray sur ce suject, et, présentement, je ne vous feray point de plus long entretien, que pour

(1) Arrivée à Rome le 16 novembre.

(2) C'était, comme nous l'avons dit dans la note précédente, M. de Grinville, dépêché extraordinairement en France par l'ambassadeur pour porter la nouvelle de la promotion de l'archevêque d'Aix, et qui n'arriva que quelques jours après le courrier de la cour de Rome. M. de Fontenay n'avait dû pourtant rien négliger pour hâter le voyage, car nous trouvons dans ses comptes, à la date du 8 octobre 1647, la mention suivante : « A un courrier qui est allé à Modène porter la nouvelle de la promotion, 50 escus. » Bibl. nat., ms. fr. 20562, nº 107 à 171, *Estat de la recepte et despense faicte par Monsieur le marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire pour les affaires de Sa Majesté à Rome.*

vous dire que, par ordre, je confirme au cardinal d'Aix ce qu'il apprendra de la lettre de Monsieur son frère, qui veut bien qu'on croye, comme il en est quelque chose, qu'il a esté estonné de l'estonnement qui parust au visage de plusieurs du Conseil lorsqu'on sceut que M. l'arch. d'Aix s'estoit arresté à Rome, et que le désir d'y parroistre revestu de la pourpre luy avoit peu faire différer d'un seul moment son partement pour Catalongne (1). On se promet de grandes choses de sa présence de par delà, et les Catalans ont impatience de son arrivée (2).

Vous aurez sceu que le château d'Ager a esté emporté d'assault, ce qui tourne à grande gloire à ceux qui l'ont deffendu, n'y estants en nombre que de trois à quatre cents, et que Dixmude a esté rendu par composition, bien que la garnison fust de plus de deux mille quatre cents soldatz, de bien deux à trois cents officiers, et de plus de trois cents chevaux, sans qu'il y eust manque de munitions de guerre ny de bouche, et M. de Clanleu n'a point donné d'autre raison de ce qu'il a faict que, ne jugeant pas que la place peust durer au-delà de vingt-quatre heures, il avoit estimé qu'il estoit du service de conserver ses hommes, desquelles heures, s'il luy eust pleu de se servir, il passe pour indubitable qu'il eust esté secouru. Bien luy prendra d'estre à M. le duc d'Orléans, car, sans sa considération, on ne laissoit pas la chose sans chastiment, ou il acquiéreroit une nouvelle gloire, se trouvant absouds par un conseil de guerre qui ne pourroit rendre une sentence à son avantage sans le loüer de ce qu'il a faict pendant le siége.

Je ne viens que de recevoir mes lettres d'Allemagne, et comme elles ne sont pas encores deschiffrées, je ne scaurois

(1) Michel Mazarin venait, en effet, d'être nommé vice-roi de Catalogne; mais, malgré les ordres formels de la cour, il n'avait qu'un médiocre désir de quitter Rome et de se rendre à son nouveau poste. « Il n'y a nulle apparence qu'il le fasse, » écrivait le 2 novembre l'abbé de Saint-Nicolas à M. de Brienne. Quelques écrivains contemporains ont même prétendu qu'il eût préféré la vice-royauté de Naples et qu'il n'était point fâché d'attendre sur les lieux les événements. L'ambition connue de sa famille a pu autoriser une semblable supposition. — Voir, entre autres, les *Mémoires de l'abbé Antoine Arnauld*, collection Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 251.

(2) On sait que la Catalogne, dont Richelieu avait par ses menées fomenté sous main la révolte, s'était donnée à la France en 1641. Michel Mazarin succédait comme vice-roi au prince de Condé.

vous faire part de ce qu'elles contiennent; néantmoins, les aiant trouvées accompagnées d'un article, sinon résolu entre les députez des couronnes, du moins présenté par ceux de France, qui establit la restitution de Casal à M. de Mantoue, et comme la place devra estre gardée pendant trente ans, j'augure que la dépesche me donnera contentement, devant croire, veu le contenu dudit article, que les commissaires des Roys en ont convenu. Soit que je me sois trompé ou non, je vous en esclaiciray au premier jour, lequel sera suivi de bien près du retour de M. de Bellièvre de son ambassade d'Angleterre, et, hors qu'il arrive des choses que la raison, la prudence ny les apparences ne donnent pas lieu de prévoir, le roy d'Angleterre se trouvera privé de l'autorité et de la liberté.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

XXXVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 30 octobre 1647 (1).

Monsieur,

Affin que vous n'ayez point d'inquiétude, voyant arriver un courrier à Rome, que raisonnablement vous devriez prendre, s'il n'estoit chargé de noz lettres, je luy fais bailler celle-cy, de laquelle vous apprendrez que la liberté qu'il a de passer par le Milanois fait qu'on s'en sert et que, contre ce que je vous avois mandé, il devancera le gentilhomme que vous nous avez dépesché.

(1) Reçue à Rome le 22 novembre.

Par celuy-là vous aurez la responce aux dépesches qu'il a apportées et de la substance dont je vous l'ay mandé.

Cependant je vous diray qu'ayant perdu l'espérance d'occuper des places dans le Milanois, on songe à y conserver des postes, desquelz on prétend de deux avantages l'un, qui seroit de forcer les Espagnolz de venir à la paix, ou que, dans le renouveau la guerre ayant à se continuer, pousser nos conquêtes dans le Milanois, duquel l'entrée nous est acquise, si nous pouvons réussir en nostre dessein ; et il y a de la raison de hasarder quelque chose pour se conserver l'avantage qu'on a emporté de passer le Pô, ce qui s'attribue à la brave résolution de noz gens et à la peur et foiblesse des ennemis. Si nous sommes contraincts de continuer la guerre, aussy bien contre l'Empereur que le roy d'Espagne, nous ne sommes pas sans de grandes espérances de voir nostre parti s'accroistre de plusieurs princes, et je juge qu'il en faut faire une provision, bien que l'on soit persuadé que la paix de l'Empire sera aisément conclue. Car enfin la peur dont les Suédois ont esté touchez venant à diminuer, et quelques protestants engageans de nouveau avec eux, il est aisé de croire, d'autant plus que leur inclination les porte à la guerre, qu'ilz la continueront, et la satisfaction de leur milice n'estant pas encore accordée, l'on ne peut pas dire que la leur soit arrestée, qui ont tousiours fait capital qu'elle leur sera accordée, et si ample qu'ilz auront de quoy contenter ceux qui les ont servis. On essayera bien de les disposer à convenir d'un traité séparé, et l'exemple des Estats leur estant souvent proposé ; mai ils ne parroist pas qu'ils soient pour s'y relascher, ayant bien recognu qu'il ne leur sera pas facile de conserver ce qui leur doit demeurer, si la France n'avoit un pied au-delà du Rhin, et que l'union et l'intelligence qui a paru et qui est entre les couronnes ne fust renouvellée.

Il nous a esté mandé que l'ennemy a esté contrainct de lever un siége qu'il avoit formé devant une place de peu de nom et proche de Terragone, et que, s'estans mis ensemble et ayans marché avec dessein de rechercher l'occasion d'un combat ou de former un siége, que les nostres se disposoient de s'y opposer. Voicy les mots de la lettre de Mgr le Prince : Au cas d'un siége, nous ferons ce qui est de nostre debvoir pour les empescher d'y réussir ; si ilz recherchent la bataille, ilz nous

trouveront disposez de la donner, et soyez en asseurance, jusques à ce que nous ayons esté esclairciz de ce qui se sera passé de par delà. Il nous est à pardonner si nous sommes touchez de quelque inquiétude, qui ne voyons ni aux Espagnolz ni aux impériaux aucune disposition à la paix, mais bien que les ministres de Suède n'en sont plus si esloignez qu'ilz avoient paru; mais peut-estre leur Reine y apportera à présent moins de facilité qu'elle n'eust fait du passé, et si les ministres ne changent point, on verra bientost un escrit qui sera publié soubz le nom des couronnes alliées qui détrompera le monde, faisant cognoistre leur disposition à la paix et combien les ennemis en sont éloignez.

On deschiffre mes lettres de l'Allemagne. Si elles contiennent quelque chose de positif, surtout dont on puisse croire que le traicté s'avance, j'en ferai un postcrit, qui ne scaurois finir ma lettre par une nouvelle plus agréable que de l'asseurance de la parfaite santé de Leurs Majestez et de Monsieur.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé: De Loménie Brienne

XXXIX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 8 novembre 1647 (1).

Monsieur,

La peine que vous aurez de lire ma lettre vous sera bien agréable, puisque vous y trouverez la response précise sur la

(1) Reçue le 22 novembre, c'est-à-dire le même jour que la precedente, écrite pourtant huit jours plus tôt.

plus grande partie des poinctz contenus en la vostre du XIIIIe du passé. Il n'a pas esté jugé qu'il fust possible d'imposer au Pape une nécessité et une loy à laquelle aucun prince ne se voudroit soubmettre, et le priver de la liberté de faire choix de ses ministres, et ainsy on acquiesse de traiter avec le cardinal Panzirole (1); mais l'on voudroit bien, s'il estoit possible, en tirer quelque avantage. Sur quoy il y a grande apparence que vous recevrez les volontés du Roy par le retour de vostre gentilhomme; mais comme on s'en pourroit oublier ou qu'il seroit retardé, j'ay jugé vous debvoir informer du sentiment que l'on a pris, affin que vous ne tombiez pas en engagement qui s'y trouveroit opposé. Et j'ose dire que le conseil que l'on embrasse est remply de beaucoup de prudence et qu'il y a beaucoup à espérer dudit cardinal, car pour effacer les impressions qui estoient fortement establies qu'il estoit d'inclination d'Espagne, il y a de l'apparence qu'il se portera aux choses raisonnables qu'on prétendra de luy et que, croyant même flater la passion du Pape s'il continue à estre peu satisfait des Espagnolz, qu'il ne les aimera que de bonne sorte, au moins en apparence, et essayera de conserver (2) avec les couronnes, pour n'en voir ni l'une ni l'autre contraire à son exaltation, à quoy l'on dit qu'il songe plus fortement que jamais, et qu'il espère se mesnager en sorte les créatures du Pape qu'il en pourra faire capital, de sorte que, pour n'avoir l'exclusion de l'une ni de l'autre couronne, qu'il agira avec beaucoup de circonspection et de respect à leur endroit.

Il faudra bien aussy acquiescer à la révocation du nonce (3): son tempz est expiré, et le siége n'est plus remply de celuy qui l'avoit choisy; mais l'on voudroit bien que le Pape le considérast, et par les mérites qui sont en sa personne et par ceux qu'il a acquis envers cette couronne, en se conduisant avec toutte l'adresse et la complaisance qui pouvoit s'accorder

(1) Jean-Jacques Pancirol, Romain, patriarche de Constantinople, élu cardinal en 1642, mort à Rome le 3 septembre 1651. Naudé dit de lui qu'il était grand partisan des Espagnols et fort ennemi du cardinal Mazarin.

(2) Il y a sans doute ici un mot omis, et ce mot a probablement le sens de: « bonnes relations. »

(3) Le nonce de France était alors Nicolas Bagni. — Voir plus loin la note qui lui est consacrée, p. 162.

avec la dignité de son employ, et à l'œquité et rectitude de laquelle il fait une exacte profession : ce que vous aurez à insinuer avec vostre adresse ordinaire, affin de luy mesnager les avantages qui luy sont deubz, comme de conserver celuy de ne point souffrir estre fait déclaration d'aucun prélat pour cette nonciature que l'on n'ait pressenti s'ilz seroient agréables. Vous scavez nostre prétention de la nomination de plusieurs, et comme l'on n'en convient pas et que, si nous n'en sommes en pleine possession, que nostre droit ne laisse d'estre en quelque manière estably, ce que j'ay jugé vous debvoir escrire, affin que vous essayez de faire recevoir nostre prétention et la mettre en prattique, tout autant qu'il vous sera possible, pour la personne de Monsigr Corsi. Je ne trouve pas qu'elle choque; au contraire il y a bonne disposition à la favoriser, et n'estoit qu'on a quelque inclination pour quelques autres, on iroit sans doute au devant; et, nommé entre plusieurs, j'en scay peu qu'on luy voudroit préférer. Pour moy, par la considération des qualités que j'ay recognues en luy et pour l'estime que je fais de M. le marquis del Buffaco, je le serviray de tout ce qui sera de mon pouvoir, et pour peu qu'il sonde, j'estime qu'il aura contentement.

L'ouverture que vous avez faicte de la disposition à laquelle se trouvoit le cardinal Savelle (1) de se déclarer serviteur de cette couronne a été reçue avec applaudissement, et d'en avoir la volonté on infère qu'il juge que les affaires de Naples sont plustost pour s'empirer que pour s'accommoder. Mais comme il y a des biens et des bénéfices, il pourroit peut-estre prétendre tant de choses, surtout si, contre les apparences, les Espagnolz en demeuroient les maistres, qu'il sera difficile de le contenter, et c'est la seule raison qui fait qu'on ne se précipite pas en cette résolution et qu'on juge debvoir attendre à la prendre et à s'en déclarer que l'on ayt esté informé par vous ce qu'il pouvoit prétendre, ce qu'on désire que vous présentiez, asseuré que vous le ferez avec tant d'adresse, qu'il ne

(1) Fabrice Savelli, Romain, archevêque de Salerne, nommé en 1647, le même jour que Michel Mazarin, cardinal prêtre du titre de Saint-Augustin et légat de Bologne. Il mourut en 1659. Il appartenait à une maison puissante qui a donné deux papes à l'Église : Honoré III et Honoré IV.

paroistra pas que vous en ayez ordre, et que quand l'excez des demandes nous empescheroit d'y entendre, que ce cardinal n'en demeureroit pas offensé.

Enfin on est résolu de commander à l'armée navale de faire voile à la coste de Naples et de donner le pouvoir à ceux qui la commandent de livrer la bataille, si les ennemis la recherchent, et de traiter avec ceux de la ville s'ilz en sont recherchez. Ces résolutions ont esté prises sur vos dépesches, et elles ont bien fait autant d'impression que celles que Bidaut a apportées, et il a esté jugé qu'il estoit nécessaire qu'il y eust de par delà de l'argent dont vous puissiez vous servir aux occasions. Je ne doubte point qu'il n'y soit pourveu, et cela par le retour de Grainville, qui aura bien peu scavoir que la demeure (1) du card[l] archevesque d'Aix a despleu à M. son frère. J'oserois vous dire qu'il en estoit oublié, et le service du Roy, qu'il jugeoit en souffrir, estoit la cause de sa colère.

Je vous escrirois très-particullièrement ce qui se passe à Munster, si M[rs] les plénipotentiaires ne me faisoient scavoir qu'ilz ne s'en oublient pas. Ce que j'ay peu recueillir de leurs dernières dépesches est que les Espagnolz amusent le tapis sur les affaires qui ne le méritent pas et évitent de donner résolution sur les points principaux de la négociation. Et il semble ou qu'ilz ne veullent point de paix, ou bien qu'ilz attendent les derniers ordres de leur Roy. L'estat de leurs affaires les doibt porter à la paix, surtout si nous pouvons conserver des quartiers dans le Milannois, ce qui est en sorte de l'opinion de ceux qui y commandent qu'ilz seroient offencez si on en doubtoit. Mais je ne tiens pas la chose ny si facile ni si seure qu'ilz la représentent; néantmoins j'espère que, contre ce que j'en imagine, qu'il leur réussira.

En Flandres, la saison est si avancée, qu'il sera désormais impossible d'y rien entreprendre; néantmoins l'archiduc Léopold fait faire des tentes et amas de tourbes, et se vante de ne voulloir point rentrer dans les villes qu'il n'ayt encores entrepris quelque chose. Il y a lieu de croire que s'il persiste en cette résolution, qu'il recevra un affront, quelque foible que

(1) Le fait par l'archevêque d'Aix d'être demeuré à Rome, contrairement à la volonté de son frère.

soit la place qu'il pourroit attaquer, et qu'il ruinera entièrement son armée; et comme les Espagnolz seroient sans ressource, si cela arrivoit, nommément ne paroissant pas dans l'Empire de disposition à la paix, cela me fait croire que, suivant leurs anciennes maximes, ilz préféreront la conservation de leur armée à toutte autre chose qu'ilz pourroient entreprendre.

Aucuns des plénipotentiaires de Mrs les Estatz sont allez informer leurs principaux de l'estat où sont les affaires. Il semble qu'ilz soient bien disposez et qu'ilz ayent recognu que nous marchons de meilleur pied que les Espagnolz; mais les mesmes nous ayant desjà trompez, on ne scauroit juger de leurs intentions que par les effectz. Si la lettre de M. de la Thuillerie (1) me donne lieu d'asseoir un jugement asseuré de leurs intentions, je vous en feray part.

De Londres il m'est mandé que le roy d'Angleterre n'espère plus que l'armée se déclarera pour luy, mais qu'elle se divisera et que l'une des parties le recueillera. Je doubte de la chose et qu'il fust capable de prendre cette résolution; mais vous en cognoissez si bien le génie, qu'il me doibt suffire de vous poser l'estat des affaires pour vous en laisser faire le jugement.

Ayant desjà escrit cette lettre jusques en cet endroit, le courrier que vous avez chargé du Carme, dont vos dépesches des XXIe et XXIIe font mention, est arrivé, duquel nous avons appris qu'il avoit laissé ce religieux en Provence, et je ne doubte point que ce qu'il représentera au duc de Richelieu (2), au grand-prieur d'Auvergne (3) et au bailly de Valençay (4) ne les

(1) Gaspard Cognet de la Thuillerie, ambassadeur de France auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, avait été chargé, en mars 1644, de travailler à l'accommodement de la Suède et du Danemark. — Voir plus haut, sur ce personnage, la note de la page 62.

(2) Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, petit-neveu du grand cardinal, général des galères, né en 1629, n'avait encore que dix-huit ans et venait de faire sur les côtes de Catalogne sa première campagne maritime, lorsqu'il fut mis à la tête de l'expédition dont il est ici parlé, et qui avait pour but de secourir Naples. Il mourut à quatre-vingt-six ans, le 10 mai 1715.

(3) Le commandeur des Gouttes, grand-prieur d'Auvergne, l'un des chefs de l'armée navale de France.

(4) Louis d'Étampes, chevalier de Malte, d'abord bailli, puis commandeur de Valençay.

encourage à exécuter les ordres que nous leur avons envoyez, qui sont d'aller à Naples secourir la place, asseurer le peuple de l'affection du Roy, combattre l'armée ennemie, s'ilz en trouvent la commodité et qu'ilz ayent subject d'espérer de remporter la victoire, traitter avec le peuple des moyens d'asseurer leur liberté, ou de porter la couronne sur la teste de quelque prince qui puisse les soulager et les deffendre, et enfin ilz ont tous le pouvoir que les autres et eux aussy pourroient désirer; et je ne doute point que le bailly, qui a offert d'y aller avec une escadre de vaisseaux, ne face son possible pour engager les autres d'estre de la partie, et il y a toute apparence qu'il les disposera, au moins le duc de Richelieu, et quand le grand-prieur d'Auvergne s'en dispenseroit, on n'en seroit pas marry, car il a tant de considération quand il s'agist de combattre, que souvent il est cause que l'occasion s'en perd, et l'on tire moins d'avantage de sa grande expérience que de service de plusieurs gens de mer qui n'en approchent point.

Il faut que je vous confesse que j'ay esté un tempz assez froid sur cette entreprise. Je craignois que la présence de don Joan changeroit la face des affaires; mais à présent, je change d'avis, apprenant par diverses despesches qu'il n'a pas réussy en sa première tentative; et, ayant donné juste suject de deffiance au peuple, il y a toutte raison de croire qu'ilz se porteront aux dernières extrémités, n'y ayant que cette seule voye qui puisse asseurer leurs fortunes, et bien souvent le désespoir cause de plus grandz succez que l'intelligence des hommes ne peut prévoir.

Je ne doubte point que sur l'arrivée de ce courrier on ne prenne la résolution de faire partir Grainville; il me semble mesme que l'on a trop tardé, mais vous aurez esté informé par l'une de mes précédentes du motif que l'on eust de faire partir le courrier dépesché par la Sra dona Olympia avant luy. Et comme on est en disposition de complaire en touttes choses au Pape, je m'asseure qu'il ne se repentira point d'avoir considéré les instances de Sa Majesté et, à sa prière, d'avoir honoré de la pourpre M. le cardinal d'Aix, de la sagesse duquel on debvoit se promettre ce qu'il en a fait cognoistre.

Ce qui est porté en l'une de voz dernières lettres fera voir qu'on a juste suject de désirer d'apprendre ce qui pourra con-

tenter le cardinal Savelle, et ayant levé le masque avec l'ambassadeur d'Espagne, il fait cognoistre qu'il est homme de valeur et que ce ne sera pas un petit acquest que celuy que l'on fera de sa personne.

Je n'acheveray pas cette lettre que les vostres des XXIe et XXIIe n'ayent esté leües en conseil, ce qui ne sera que demain; ainsy j'auray le tempz de veoir ce qui m'est mandé de Munster et de La Haye, et j'essaieray d'y faire résoudre le retour de Grainville, et je n'oublieray pas, bien que le Pape n'ayt point escrit au Roy au suject de la promotion, de vous envoyer une lettre en conformité de celle de la Reyne qui luy fera cognoistre que Sa Majesté se sent obligée de la considération en laquelle il a eu les prières de la Reyne sa mère. Je n'oublieray pas aussy de vous envoyer une lettre pour le cardl Ragi (1), et généralement tout ce que vous me demanderez qui pourra estre utile au service du Roy.

Ce seroit une grande fortune à M. de Guise, si les Napolitains l'appelloient pour les commander (2). Je vous esclairciray par celle-cy si on se pourroit porter à y envoyer l'un des deux qu'ilz désirent; mais je juge que l'un refuseroit l'employ et que l'autre se feroit difficulté de le luy donner. Il est parlé de faire que M. de Lorraine y allast; mais nous n'avons pas encore sceu son intention, et un religieux minime qu'il a envoyé diverses fois par devers nous est retourné le trouver, et m'ayant esté dit, qu'il estoit ces jours derniers à Gand, il aura esté facile audit religieux de faire bonne diligence.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Laurent Raggi, Vénitien, évêque de Catane, en Sicile, intendant général des galères de l'État ecclésiastique, fut créé cardinal en 1647 par le Pape Innocent X; il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, en janvier 1687.

(2) Cette « grande fortune, » M. de Guise l'avait obtenue depuis le 24 octobre; mais on l'ignorait encore en France à la date du 8 novembre, les nouvelles mettant en moyenne vingt jours pour aller de Rome à Paris.

XL

Le duc de Richelieu au comte de Brienne (1).

Toulon, 10 novembre 1647.

MONSIEUR,

J'ai receu par le courrier que vous avez dépesché la lettre du troizième de ce mois, que vous avez pris la peine de m'écrire, qui accompagnoit celle du Roy, et le pouvoir dont il a pleu à Sa Majesté de m'honorer touchant l'affaire de Naples. Nous serons bientost en estat de partir pour exécuter ses ordres. Et comme je ne suis pas si bien instruit que Monsieur le baillif de Vallancey du détail de touttes les choses, vous trouverez bon que je ne vous en dise rien icy, et il prendra la peine de vous informer particulièrement de tout.

Je vous remercie très-humblement des tesmoignages qu'il vous plait de me donner de vostre affection; je vous en suis infiniment obligé, et je vous prie de croire que vous n'en scauriez avoir pour une personne qui soit plus véritablement que moi, Monsieur, vostre très-humble serviteur.

Signé : LE DUC DE RICHELIEU.

(1) Nous avons trouvé cette lettre dans les *Mélanges de Clairambault*, t. 125, fol. 9169, Bibl. nat. — On rencontre dans le même recueil (fol. 9233) une lettre du bailli de Valençay, en faveur de M. de Gastines, « qui se propose de transporter du bled pour l'armée navalle. » Elle est datée de Toulon, le 17 novembre 1647.

XLI

Mémoire du Roi au sieur marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire à Rome.

Paris, 15 novembre 1647 (1).

Leurs Majestez ont eu très-grande joye de la promotion de M. le cardinal d'Aix, y aiant longtempz qu'elles souhaittoient avec beaucoup de passion de voir eslever à cette dignité un sujet qu'elles n'ont pas seulement raison de chérir et d'estimer infiniment pour son propre mérite, et pour les services recommandables qu'il a desjà rendus à cette couronne, et pour la proximité dont il touche à Monsieur le cardinal Mazarin, mais à qui, par l'intérêt propre de leur service, elles devoient désirer et procurer cet avancement, se jugeant assez, par les oppositions que les Espagnolz y ont formées avec tant d'opiniastreté jusqu'au dernier moment, combien d'avantage la France en doit espérer aux rencontres.

Leurs Majestez escrivent au Pape en remerciement de cette grace, et désirent que le sr marquis de Fontenay, présentant les lettres à Sa Sainteté, y ajouste de leur part tout ce qui pourra le plus la persuader d'une parfaite recognoissance et du désir qu'elles ont d'y correspondre en toutes les occasions qui se présenteront, soit pour le bien du Saint-Siége, soit pour la gloire particullière de la personne de Sa Sainteté et de son pontificat, ou pour les avantages de sa famille, et que les effectz justiffieront la sincérité des assurances qu'on luy en donne, aussytost qu'elle aura agréable de leur faire cognoistre ce que Sa Sainteté peut désirer d'elle.

Ledit sr ambassadeur asseurera aussy Sa Sainteté qu'elle ne pouvoit jamais eslever de créature sur qui elle eust un pouvoir

(1) Reçu à Rome le 30 novembre.

plus absolu qu'elle en aura tousjours sur M. le cardinal d'Aix, et que Leurs Majestez n'exigeront jamais rien de luy qui choque le moins du monde la gratitude qu'il doit à Sa Sainteté et à sa maison, le flatant mesme qu'on ne scait pas si, quand Sa Majesté seroit capable de vouloir lui demander quelque chose de semblable, elle en pouroit venir à bout, chacun conoissant assez combien ledit cardinal est sensible à ses obligations, et avec quelle chaleur il se pique d'y satisfaire.

Et il sera bon que ledit sr ambassadeur rebatte souvent ce mesme discours qu'on ne considère icy ledit sieur cardinal que comme créature du Pape, non seulement pour plaire en cela à Sa Sainteté, mais afin de l'engager toujours de plus en plus à ne pouvoir pas prétendre de s'exempter de satisfaire les couronnes sur le suject qu'elles nommeront dans la première promotion qu'Elle fera, quoyque l'on croye bien qu'après les paroles qu'elles en a données, il ne scauroit y avoir la moindre difficulté dans ce tempz-là (1).

(1) Nous donnons ici une note assez curieuse écrite en italien, sans doute par un ami du marquis de Fontenay ou par M. de Fontenay lui-même, et qui est loin de juger favorablement le cardinal Mazarin. Elle se trouve intercalée, sans date et sans titre, entre deux dépêches du recueil manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans. Elle complète assez bien les renseignements fournis sur ce long épisode de la promotion du cardinal d'Aix, qui fit à l'époque tant de tort à Mazarin.

« Giuncando dunque da lui l' ultimo atto di questa comedia, ricevette la novella dell' esaltatione del fratello con sembianti indifferenti, e come si nulla si tocasse. Tratenne lungamente il corriere, che stancava i suoi segretarij per ritorno, e nelle lettere di ringratiamenti non eccedeva i termini ordinarij. Allora li annevandosi i presagi, conobbe il Papa con quella ultima prova, che invano faticava in consiliarsi l' affetto di quell' huomo, che havendo il sole nell' auge calpestava con piè superbo le potenze mag-

« Donc, pour jouer le dernier acte de cette comédie, il reçut la nouvelle de l'exaltation de son frère avec un air indifférent, et comme si cette nouvelle ne le touchait en rien. Il retint longtemps le courrier, qui fatiguait les secrétaires de ses instances, pressé qu'il était de s'en retourner, et dans ses lettres de remerciment il ne dépassait pas les termes de la formule ordinaire. C'était de la glace jetée sur l'espoir que le Pape avait conçu, et il put alors connaitre clairement, par cette dernière expérience, que c'était en vain qu'il cherchait à se concilier l'affection de cet homme qui, parvenu à son apogée, foulait d'un pied superbe les puissances les plus respectées.

Quant aux autres sujectz qui ont esté compris dans cette promotion, on voudroit bien pouvoir sans s'abuser se flatter icy des mesmes advantages que ledit sr ambassadeur y remarque pour cette couronne; mais certes on ne voit pas comme quoy la voix seule de M. le cardinal d'Aix en peut contrepeser

giori. All' incontro fra le nebbie di molti diffetti del cardinale Santa Cecilia, sfavillando i raggi della virtu d' una generosa liberalità, benche tal volta inconsiderata, spasimava di voglia d' adempire la promessa fatta a dona Olympia di quaranta mila scudi, e ne importunava continuamente il fratello con infiamatissimi uffici, senza poter già mai spremerne altro che varie galanterie e manifatture francezi pel valsente di circa otto mila scudi; onde ne velle egli in tanta ira che publicamente tempestava contra la tenacità del fratello, e per farli onta e dispetto vie più si strinse alla persona e alla famiglia del Papa, che riconosceva per supremo suo benefattore.

« Al principe Ludovisio non si restituè Piombino et in fine nulla si attiene delle tante promesse avanzate, e per tutto operare nel medesimo tenore, non diede alcun segno d' animo grato al marchese di Fontenay bene merito delle sue consolationi, e che n' era il precipuo stromento, non guardandole ne meno quando ritorno in corte christianissima, ancorche nelle lettere che scrisse a Roma li 12 novembre, coll' occasione del ritorno del corriere, desse intentione a tutti di far maraviglie, poiche quanto egli scarseggiava ne' fatti, tanto sovrabbondando nelle parole. Espresse al ambasciadore che non

Tout au contraire, le cardinal de Sainte-Cécile, dont les qualités sont obscurcies par de nombreux défauts, laissait percer l'éclat d'une libéralité généreuse, bien que parfois inconsidérée, qui lui faisait souhaiter vivement de remplir la promesse de quarante mille écus faite à dona Olympia. Il en importunait continuellement son frère avec une ardeur officieuse, sans avoir pu jamais tirer de lui autre chose que de belles paroles et des objets de fabrication française pour la valeur d'environ huit mille écus. Il en conçut tant de colère, qu'il s'emportait publiquement contre son frère, et pour lui faire honte et dépit, il se lia beaucoup plus étroitement avec la personne et la famille du Pape, qu'il reconnaissait avant tout pour son bienfaiteur.

« On n'a pas restitué Piombino au prince Ludovisio, et pour tout dire, on n'a tenu aucune des grandes promesses qu'on avait faites. Enfin, pour que sa conduite ne se démentit en rien, il n'a donné aucune marque de reconnaissance au marquis de Fontenay, à qui il devait la consolation de son succès, dont cet ambassadeur avait été le principal instrument. Il ne montra pas le moindre égard pour lui quand il fut revenu à la cour du Roi très-chrétien. Et pourtant, dans les lettres qu'il écrivit à Rome à la date du 12 novembre, à l'occasion du retour du courrier, il avait exprimé à tous son intention de faire merveille; mais il est aussi avare de faits qu'il est prodigue de paroles. Il avait dit expressément à l'ambassadeur qu'il ne

deux autres que le party contraire y gaigne infailliblement, pour ne point parler de la crainte que nous devons tousjours avoir que le chapeau, que le Pape s'est réservé de déclarer, ne soit à la fin donné à la satisfaction du roy d'Espagne, et vraysemblablement à un Espagnol naturel (1).

Les protestations que fait le cardinal Savelli de son inclination à ceste couronne, et les offres de s'y attacher n'empêchent pas qu'il n'ait mis dès le jour de sa promotion les armes de la maison d'Autriche sur sa porte, qu'il ne soit d'une maison entièrement dépendante d'Espagne, que son oncle, le duc Savelli, qui a eu plus de part à sa promotion, ne soit encore aujourd'huy ambassadeur de l'Empereur à Romme, et un des plus dangereux instruments que la France ayt à craindre dans cette

sapeva ringratiarlo del partialissimo affetto testificato a lui et a suo fratello in sua questa promotione, pel cui buon successo s' era tanto adoperato; che l' assicurava una volta per sempre che non li fuggerebbe della memoria un si segnalato servigio; che questo pero non aggiunse cosa alcuna al disiderio che haveva di procurarli oggi (*) possibile vantagio, che dipendesse della sua autorità, la stima sempre mai fatta del suo merito et la maniera con qui li parlo nella partenza, havendolo di già disposto a benificarlo a segno; che questo ultimo successo era riputato un opera superogatoria; continovasse a servire in Roma, poiche lo faceva si utilmente, e si assicurasse della sua amicitia in quel grado che potrà bramar la. . . . »

saurait assez le remercier de l'affection qu'il avait témoignée à lui et à son frère au sujet de cette promotion, pour le bon succès de laquelle il s'était employé si activement. Il l'assurait une fois pour toutes qu'il ne perdrait jamais la mémoire du service signalé qu'il lui avait rendu; que ce service, d'ailleurs, n'ajoutait rien au désir qu'il avait de lui procurer tous les avantages qu'il serait en son pouvoir de lui faire obtenir, l'estime qu'il avait toujours faite de son mérite et la façon dont il lui parla à son départ l'ayant déjà disposé à lui faire tout le bien qu'il désirerait; que ce dernier succès était réputé ne venir là que par surcroît; qu'il continuât à servir le Roi à Rome, puisqu'il le faisait si utilement, et qu'il gardât l'assurance d'une amitié de sa part aussi vive qu'il la pourrait désirer. . . . »

(1) La promotion du 7 octobre 1647 comprenait six cardinaux: trois prêtres, Savelli, Mazarin et Cherubini, auditeur du Pape, et trois diacres, qui furent Vitman, Vénitien, auditeur de la chambre; Raggi, Génois, trésorier, et Maldachini, fils du frère de la signora Olympia, âgé de quinze à seize ans.

(*) Le sens indique plutôt « ogni. »

cause-là; de sorte que, joignant à cela que ledit cardinal ne scauroit quitter le parti où il est sans courir fortune de perdre d'abord douze mille escus de revenu que luy vault l'archevesché de Salerne, il est aizé à juger que les avances qu'il fait, et qui ne l'engagent pas de façon qu'il ne puisse s'empescher aizément d'en venir à l'effect, ne procèdent que de l'incertitude où il est de la fin que pourront avoir les révolutions de Naples, voyant que Salerne suit le mesme branle et s'entend avec l'autre peuple. Quant au cardinal Vitman, la considération qu'il n'a esté promeu que pour gaigner le prix de sa charge n'empesche pas non plus qu'il n'ait mis sur son palais les armes de l'Empereur, et que le parti contraire ne puisse en touttes rencontres disposer absolument de luy et de son suffrage.

Que si, après cela, les Espagnolz paroissent mortiffiez et se plaignent du mauvais traitement qu'ilz ont reçu en cette promotion, ce ne peut estre pour n'y avoir pas esté plus considérez que nous, puisque ilz y gaignent deux voix pour une, et peut-estre trois, mais parce qu'ils sont assez injustes pour croire qu'on leur fait grand tort quand ilz n'ont pas tout, comme ilz l'eurent en l'autre promotion, et qu'ilz n'empeschent les autres d'avoir quelque chose.

On ne dit pas cecy audit sr ambassadeur pour chicaner la grace qu'il a faicte, ny pour en voulloir diminuer l'obligation, qu'on auroit plustost intention d'augmenter au-delà de ce qu'elle vaut en effect, mais affin que si, dans les autres affaires importantes qu'il aura à poursuivre, comme la réintégration entière de la maison Barberine, la remise de Beaupuy, le Pape prétendoit s'en exempter comme ayant desjà obligé la France au dernier point par la promotion de M. le cardinal d'Aix, ledit sr ambassadeur ait moyen de faire conoistre avec respect et adresse à Sa Sainteté que, sans vouloir amoindrir en rien le prix de la grace, Leurs Majestez conoissent fort bien que les Espagnolz y trouveront leur compte très-avantageusement, et qu'elles se sont resjouyes aussy que, par les facilités qu'elles ont apportées, elles ayent donné lieu à Sa Sainteté de pouvoir différer la promotion deue aux Princes, et la faire telle qu'elle convenoit à ses intérests particuliers et à sa famille. Ce n'est pas que Leurs Majestez ne soient pleinement satisfaites des soingz et de l'adresse dudit sr ambassadeur en cette affaire,

cognoissant bien qu'elle n'a pas deub estre médiocre pour surmonter les obstacles qu'y ont formé jusqu'au bout les ministres d'Espagne, lesquelz ont tant de facilité de faire insinuer dans l'esprit du Pape à toutte heure les choses qu'ilz désirent, par le moyen de leurs adhérens qui environnent continuellement Sa Sainteté.

Leurs Majestez désirent que ledit sr ambassadeur remercie vivement de leur part la Sigra donna Olympia, belle-sœur du Pape, de l'affection qu'elle a témoignée pour la promotion de M. le cardinal d'Aix, et de ce qu'elle a contribué pour faire surmonter les obstacles que les Espagnolz y formoient, l'asseurant qu'elles auront à plaisir de s'en ressentir en toutes les occasions qui se présenteront pour son advantage ou pour sa satisfaction, et n'oubliant rien pour luy bien persuader qu'elle peut faire un estat certain de l'affection de Leurs Majestez; ledit sr ambassadeur se réjouira aussy à leur nom avec ladite dame de la promotion du cardinal Maldachini, son neveu (1).

Quant aux deux choses que Sa Sainteté a tesmoigné désirer, dans la dernière audience que ledit sr ambassadeur a eue d'elle, et sur lesquelles il demande d'estre esclairci des intentions de Leurs Majestez :

Premièrement, pour ce qui est d'aller traiter avec le cardinal Pansirolle, comme les ministres de roys et de princes qui résident en la court de Romme ont accoutumé de faire avec les cardinaux neveux, ledit sr ambassadeur s'adressera à la Sigra dona Olimpia et luy dira qu'il a ordre de Leurs Majestez de faire sur ce suject tout ce qu'elle trouvera bon, après qu'elle en aura sceu plus particulièrement les sentiments de Sa Sainteté, adjoustant que comme Leurs Majestez font capital de son affection, et veulent aussy en toutes occasions luy donner de véritables marques de leur bienveillance, Elles ont ordonné à leur ambassadeur de se conformer en cette affaire à ce qu'elle tesmoignera désirer, ne voulant à l'advenir reconoistre que d'elle seule et de son entremise les graces que Sa Sainteté aura agréable de faire à la France, et, en cas que ladite Sig. Olimpia lui face conoistre que Sa Sainteté souhaite la chose, et

(1) François Maldachini, natif de Viterbe, créé cardinal en 1647, mort en l'année 1700.

qu'elle en son particulier n'y a point de répugnance, ledit sr ambassadeur verra, comme il est dit cy-dessus, le cardinal Pansirole, et luy dira qu'il exécute avec plaisir la volonté de Sa Sainteté, et que Sa Majesté le croit si plein d'honneur, que la partialité que les Espagnolz se vantent qu'il a pour eux n'empeschera pas que la France ne prenne entière confiance en luy.

Quant au changement des nonces, comme on a receu quelques avis que le Pape pourroit bien se disposer, pour obliger la Reyne à la continuation du sr Bagni (1), si on tesmoigne vivement à Sa Sainteté le désir que Sa Majesté en auroit, on désire que ledit sr ambassadeur luy en parle aux termes les plus efficaces dont il pourra s'aviser, et néantmoins, s'il reconnoist que cela ne se puisse sans faire trop de violence sur l'esprit du Pape, il pourra donner les mains à ce changement, et mesme, s'il croyoit que cet office pût choquer le Pape, sans qu'il produisît aucun effect pour ledit sr nonce, il est remis à sa prudence de ne le pas faire ; mais en cas de mutation il faudra se tenir à l'usage introduit avec beaucoup de raison, et que l'on doit prattiquer en tempz de guerre plus exactement qu'en un autre, à cause des diverses dépendances des prélatz de la cour de Rome, que le Pape nomme quatre ou cinq sujectz, et que Sa Majesté face après scavoir à Sa Sainteté confidemment celuy d'entre eux qu'elle auroit plus agréable.

Leurs Majestez désirent que ledit sr ambassadeur prenne cette occasion de tesmoigner au Pape l'estime singulière qu'elles font de la personne dudit nonce Bagni et le désir qu'elles auroient de voir exercer la générosité de Sa Sainteté envers un si digne suject, et qui a tant mérité du Saint-Siége, et tant fait paroistre de passion pour les intérêtz et les satisfactions de Sa Sainteté depuis qu'il est en cet employ, que Leurs Majestez ne doutent point aussy qu'elle n'ayt la bonté de le considérer ; et, là-dessus, ledit sr ambassadeur pourra toucher adroitement quelque chose comme de luy-mesme du mau-

(1) Nicolas Bagni, général des troupes du Pape dans la Valteline en 1624 ' puis nonce en France, sous le pontificat d'Innocent X et les deux premières années de celui d'Alexandre VII, fut créé cardinal par ce dernier en 1657, et mourut à Rome le 23 août 1663. Il fut lié avec Descartes.

vais estat où se trouvent les affaires de ce bon prélat, qui est tellement endebté par deçà, qu'on doute, si on ne luy donne moyen de satifaire les marchands, s'ilz pourront se résoudre à le laisser partir ; et en effet, depuis ce pontificat, il n'a touché que deux mois des apointements que l'on donne aux nonces, ce qui vraysemblablement n'est pas sceu de Sa Sainteté et ne peut estre son intention. Il faudra que ledit sr ambassadeur se conduise avec grande dextérité pour empescher que Sa Sainteté ne trouve mauvais qu'il entre avec elle en cette matière; mais ledit nonce croit qu'à moins d'un office semblable, il sera entièrement oublié et ensuite réduit dans un estat à ne pouvoir se relever pour les grandes debtes qu'il a faites en servant. Quant aux sujects que Sa Sainteté pourra choisir pour envoyer en sa place, on désireroit en premier lieu le sr Mansini, qui a l'honneur d'apartenir à Sa Sainteté, et dont la douceur d'esprit, les mœurs et le mérite sont cognus et estimez de toutte la court de Rome, outre qu'estant agréable icy encore pour d'autres respectz, il semble que personne ne seroit plus capable d'y bien servir le Saint-Siége et Sa Sainteté en tout ce qu'elle luy commettroit.

En second lieu, on voudroit le sr Bentivoglio, que Sa Sainteté a autreffois voulu choisir pour cela, et qui a desjà l'honneur de la servir en la mesme qualité auprès du Grand-Duc.

En troisième lieu, le sieur Baglioni, qui est un sujet qui a beaucoup de mérite, et a esté nonce près de l'Empereur avant le cardinal Mathei.

En quatrième lieu, le sieur Corsi, à présent vice-légat d'Avignon.

Le sieur Bonvisi, doyen des clercs de Chambre, a escrit une lettre à Monsieur le cardinal, le priant de luy rendre office prez de Leurs Majestez en cette rencontre. Après les 4 nommez cy-dessus, on auroit eu icy bien agréable le choix de ce prélat, eu esgard au lieu de sa naissance et aux bonnes qualités qu'il possède ; mais l'estroitte amitié et l'union qu'il a de longue main avec le cardinal Sforce (1), qui est si peu affectionné à ceste couronne, apprend mesme qu'il est résolu de se déclarer bientost tout ouvertement pour l'Espagne, doit estre mise en

(1) Frédéric Sforce, Romain, élu cardinal en 1645, mort en 1676.

considération et oblige d'examiner meurement la chose, et si la prudence permet que l'on y consente. Son Éminence lui répond en termes généraux, se remettant sur ledit sr ambassadeur, lequel en mandera icy son sentiment, s'il est proposé par Sa Sainteté et, en quelque cas que ce soit, lui donnera tousjours de bonnes paroles, et taschera de ne luy point laisser de mauvaise satisfaction.

Quelque suject que le Pape nomme, quand mesme ce seroit des quatre premiers qu'il est dit cy-dessus que le Roy désire, ledit sr ambassadeur demandera tousjours du tempz pour en escrire icy avant qu'y donner son consentement, affin que nous nous conservions par ce moyen dans la possession d'obliger les Papes à proposer divers sujectz. C'est pourquoy il ne tesmoignera pas présentement avoir autre ordre sur cette matière, si ce n'est de donner les mains aux changements de nonce, en cas que Sa Sainteté ne veuille pas favoriser Leurs Majestez de continuer le sr Bagni dans cet employ.

Il doit empescher adroitement, autant qu'il sera en son pouvoir, qu'on ne soit pas réduit icy à donner icy une exclusion formelle au sieur Torreggiani qu'on ne peut agréer, et on sera bien aise d'éviter de désobliger en cela le cardinal Capponi son oncle (1).

On a veu dans un avis de Rome que les Espagnolz ont dessein de faire de vives instances pour la continuation du sr Rospigliosi qui est en Espagne, et qu'ilz n'estoient pas sans espérance de l'obtenir; en ce cas, Sa Majesté ne pourroit pas consentir d'estre traittée différemment, et qu'on rappellast de cette cour le sr Bagni qu'elle y souhaitte autant pour le moins que scauroient faire les Espagnolz le sr Rospigliosi, et que l'autre fût continué.

Sa Majesté a appris par les dépesches dudit sr ambassadeur des 8, 14 et 22e du passé (2) les nouvelles révolutions arrivées à

(1) Louis Capponi, Florentin, nommé cardinal en 1608. Voir la note 3 de la p. 55.

(2) C'est-à-dire du mois d'octobre. A la date du 21, l'abbé de Saint-Nicolas écrivait au cardinal Grimaldi, alors en mission pour le compte de la France près le duc de Modène :

« Votre Éminence verra le manifeste du peuple de Naples que M. l'ambassadeur lui envoie. Par le dernier avis que l'on en a, il ne laissoit pas

Naples depuis l'arrivée de Don Jean d'Austriche (1) avec l'armée navalle d'Espagne, et que les choses sont enfin venues au point où l'on avoit tousjours jugé qu'elles viendroient, pourveu que nous ne nous précipitassions pas à y vouloir prendre part hors de temps, c'est-à-dire avant que y estre appellez par les peuples mesmes ou qu'ils n'eussent mis les affaires dans les dernières extrémitez et hors d'apparence de réconciliation avec les Espagnolz.

C'est pourquoy Sa Majesté a esté surprise de voir que ledit sr ambassadeur, par une desdites dépesches, tesmoigne estre encore dans son premier sentiment qu'il eût esté bon d'y envoyer nostre armée navale dès le commencement de ces mouvemens, estant aisé à voir qu'elle n'auroit servi alors qu'à donner lieu aux ministres d'Espagne de faire croire aux peuples qu'ilz avoient un beau moien en mains d'expier leurs fautes, en s'opposant aux François, et, pour une preuve indubitable qu'ilz s'y fussent opposez en ce temps-là, il ne fault que se souvenir de l'offre que tout le peuple alla faire unanimement au vice-roy de son assistance et de touttes ses forces, sur la première nouvelle qu'ilz eurent que nostre armée qui estoit arrivée à Piom-

d'envoyer des députés à Don Juan d'Autriche pour parler d'accommodement..... Votre Éminence sçaura aussi par M. l'ambassadeur que le peuple a envoyé un Carme pour demander notre armée navale..... » (*Négociations*, t. V, p. 288.)

Les « articles proposés par les députés de la ville de Naples à Don Juan d'Autriche, » et qui ne furent pas acceptés, se trouvent dans les *Mémoires de Modène* (t. I, p. 114). On y rencontre aussi la « lettre du marquis de Fontenay à Gennaro Annésé, capitaine général du peuple de Naples, » laquelle lettre est une réponse à celle qui avait été apportée à l'ambassadeur par le « Carme » Jean-Thomas de Juliis. M. de Fontenay, à la date du 22 octobre, assurait les Napolitains des bonnes dispositions du Roi et de la Reine à leur égard; il leur disait que la flotte était déjà depuis plus d'un mois à Piombino, et qu'il envoyait le Père Thomas au duc de Richelieu, afin qu'il pût presser lui-même le départ de l'armée française pour Naples. Le présent mémoire dit donc plus loin avec raison que, dans cette conjoncture, l'ambassadeur était pressé d'agir et qu'il montrait moins de « retenue » que son gouvernement.

(1) Don Juan d'Autriche, fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV et d'une comédienne nommée Marie Caldérona, était né à Madrid en 1629; il avait alors dix-huit ans et était, par conséquent, à peu près du même âge que le duc de Richelieu, qui commandait la flotte française.

bino s'avançoit vers leurs costes (1). En quoy nous n'eussions pas seulement receu l'affront d'avoir entrepris une chose sans y pouvoir, mais nous y eussions encore eu le désavantage de n'y pouvoir rien espérer à l'advenir, quoy qu'il arrivast, parce que le peuple s'estant porté une fois contre nous et croyant nous avoir offencez, n'eust jamais après cela pris de confiance.

D'ailleurs, le succez qu'a eu nostre retenue fait bien voir maintenant si elle a esté prudente et si ç'a esté avec grand fondement qu'on a tousjours crû icy que celle des deux couronnes qui feroist paroistre la première son armée navale à Naples seroit la plus mal conseillée et prendroit le plus mauvais parti.

En tout cas, personne ne peut nier que, si nous y avions esté les premiers, quand mesme nous y aurions fait quelque progrez, ilz nous seroient trez-préjudiciables aujourd'huy, puisqu'ilz auroient indubitablement obligé les Espagnolz de ratifier pas seulement les articles accordez au peuple par le vice-roy, mais d'aller au-devant avec toute sorte de douceur et de flateries des autres satisfactions qu'il eût pu désirer, sans oser jamais songer d'entreprendre de le réduire par la force, ce qui néantmoins estoit seul capable de mettre les affaires hors de tout accommodement entre eux, et par conséquent ce que nous avions le plus à souhaitter, voire plus que nous emparer d'aucun poste de ce royaume-là, pour important qu'il soit.

Il eût esté seulement à désirer que nostre armée navale eût pu paroistre en ces costes-là un peu après que l'ennemye y est arrivée, comme tous les ordres en avoient esté donnez d'icy; mais les tempz qui ne luy ont pas esté favorables et le deffaut de victuailles l'en a empesché.

Dez que Sa Majesté eut avis qu'elle avoit relasché dans les portz de Provence, elle y dépescha un courrier pour ordonner à M. le duc de Richelieu et à tous les officiers et cappnes de préparer touttes choses à grande haste pour se remettre à la

(1) Le rédacteur de ce « mémoire » aurait pu ajouter, s'il l'avait su, que le 16 octobre, à Naples, on avait mis à mort trois hommes qui, dans une assemblée du peuple, avaient proposé d'implorer le secours de la France, ce qui n'empêchait pas ce même peuple, huit jours après, d'envoyer une adresse enthousiaste au Roi.

mer sans aucune perte de tempz (1), à quoy elle aura trouvé facilité, parce que l'on avoit donné ordre par avance à Toulon d'y faire faire grande quantité de biscuit, de sorte que le Père Carme, que M. le cardinal d'Aix et ledit sr ambassadeur avoient jugé à propos d'y envoyer pour le mesme effect, aura trouvé qu'ilz se préparoient en grande diligence, et si le vent peut estre favorable, ilz ne tarderont pas à paroistre à la vue de Naples.

Le bailly de Valançay mande qu'ayant sceu dudit Père que le peuple manquoit de canons et de poudres principalement, il pourroit bien faire devancer l'armée de quelques jours par deux bons vaisseaux qui leur porteroient ce secours.

On a envoyé audit bailly une longue instruction de tout ce qu'il aura à faire sur les divers cas qui peuvent arriver des résolutions que le peuple pouroit prendre, ou de se donner au Roy, ou d'en choisir un dans la famille royalle. On a envoyé aussy un pouvoir, soubz le nom de M. le duc de Richelieu qui commande l'armée, pour traiter avec eux, et tant ledit sr duc que ledit bailli ont ordre de s'entendre avec ledit ambassadeur, luy donner part soigneusement de tout ce qui se passera et prendre ses bons avis sur les choses importantes, quand le temps pourra permettre qu'ilz les attendent.

Il pourroit mesme arriver tel accident que la présence dudit sr ambassadeur y seroit très-nécessaire; en ce cas Sa Majesté trouve bon qu'il puisse quiter sa résidence pour le tempz qu'il faudra qu'il mette à faire ce voyage, et on mande audit sr duc que son pouvoir de traiter debvra estre commun avec ledit sr ambassadeur.

Sa Majesté recommande audit sr ambassadeur de reprendre maintenant avec chaleur et grande application le soing des affaires de la maison Barberine qui vont en grand désordre, et que l'on avoit un peu laissées en arrière à la prière mesme de Mrs les cardinaux Barberins, qui ont cru qu'il ne falloit pas traitter auprez du Pape deux choses importantes tout à la fois, et que quand Sa Sainteté se seroit portée à promouvoir M. le cardinal d'Aix, elle ne voudroit pas perdre après le mérite de

(1) L'ordre de départ donné par le Roi au duc de Richelieu est du 3 novembre. Voir la lettre officielle dans les *Mémoires de Modène*, t. I, p. 121.

cette grace, en mal traittant leur famille, et auroit plus de disposition à les favoriser.

Les gens d'affaires desdits s^rs^ cardinaux informeront ledit s^r^ ambassadeur des choses qu'ils ont à désirer de Sa Sainteté, qui sont pour la pluspart tellement de justice qu'elle ne peut quasi les reffuser, sans se faire plus de tort à soy-mesme qu'à eux.

Si le Pape veut remettre à leur en faire faire raison lorsque M. le cardinal Barberin sera à Rome, ledit s^r^ ambassadeur représentera à Sa Sainteté que ledit sieur cardinal n'estant pas encore bien remis de la maladie qu'il a eue, ne sçauroit songer à faire ce voyage dans une saison si fascheuse, sans courir grande fortune de retomber ; que cependant leurs affaires sont de telle nature qu'elles ne peuvent souffrir cette dilation sans que la maison en receut des préjudices extrêmes. C'est pourquoy Leurs Majestez se promettent de la bonté de Sa Sainteté qu'elle ne les renvoyera pas à ce tempz-là, d'autant plus qu'il n'y a personne en France qui ne croye que ladite maison jouit pleinement de tout ce qui luy appartient depuis le tempz que Sa Sainteté l'a remise dans ses bonnes graces, en considération de Leurs Majestez. Aprez tout, ledit s^r^ cardinal Barberin a grand intérest de désirer qu'arrivant à Rome quand il y ira, il n'ayt qu'à remercier Sa Sainteté des bons traittemens qu'il aura receus, et non pas à luy parler de choses fascheuses qui pourroient une seconde fois aliéner de luy l'esprit de Sa Sainteté par les artiffices de ses ennemys.

Fait à Paris, le xve jour de novembre 1647.

Signé : Louis.

Et contre-signé : De Loménie

XLII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 16 novembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Enfin M. de Grainville se trouve dépesché, et il a tant d'impatience d'estre auprez de vous, que je suis asseuré qu'il fera bonne diligence. Il vous porte un mémoire du Roy (2), et plusieurs lettres, et je ne me suis pas oublyé de celle que vous m'avez demandée pour le cardinal Raggi. Je m'asseure que, lorsque vous aurez leu ledit mémoire, vous ne nous condamnerez pas de paresse pour avoir esté bien du tempz à le dresser, et je serois trompé s'il vous apprenoit rien de nouveau, car vostre expérience vous a fait cognoistre que nous entrerions dans les pensées que nous avons embrassées. Je n'ay pas esté de l'opinion de quelques-uns, mais cela n'aura point de response ny ne vous passera pas, qui ont crû que la Sigra Olimpia ou n'avoit point de part à la résolution en laquelle le Pape est entré de commettre le soing des affaires sur Pansirolle, et s'en descharger de la plus grande partie, ou qu'il luy seroit aisé de le faire changer, soubz prétexte que cela blessoit son nepveu, parce que son peu d'expérience lui en fait exclusion, et que celle de l'autre, jointe à l'amitié que le Pape lui a tousjours portée, contribue beaucoup à ce que l'on fait pour luy, et pour m'estre laissé persuader qu'il est si adroit courtisan qu'il n'auroit eu garde de rien entreprendre sans en avoir esté recherché par cette dame ou du moins sans en avoir eu son consentement;

(1) Reçue le 30, par le même courrier que le mémoire du Roi.

(2) C'est le mémoire précédent, daté du 15 novembre et rédigé par Brienne, sans doute sous la dictée de Mazarin.

mais, quoy qu'il en soit, par le crédit qu'il fait remarquer avoir bien estably, il ne scauroit jamais nuire de luy faire le compliment dont vous estes chargé. Je ne doute point que les bonnes paroles que vous donnerez ne se trouvent suivies d'une partie des effectz qu'on s'en peut promettre, et je demeure aussy persuadé que le Pape, qui a si bien commencé à nous obliger, voudra continuer, pour ce que c'est l'ordinaire des princes, et qu'il est trop habile pour pouvoir consentir de perdre le mérite de ce qu'il a fait, surtout si les révoltes de Naples continuent, et qu'il y ait apparence que le peuple gaigne l'auctorité, et qu'ilz passent à avoir le mesme pouvoir dans le royaume qu'ilz ont pris dans la ville.

Si nostre flotte avoit la fortune de rencontrer et de battre celle d'Espagne, je ne douterois point qu'on ne vist un changement dans ce royaume, et la perte qu'en feroient les Espagnolz donneroit le dernier coup à leur monarchie; mais il fault cette double fortune, qu'on peut espérer, mais qu'on n'est pas asseuré d'obtenir, parce que Dieu est le maistre des événements et des victoires, et les donne selon son bon plaisir, luy estant esgalement facile de faire vaincre par peu de trouppes comme par une grande multitude. A parler selon l'étendue et les lumières de l'entendement humain, nous n'avons qu'à désirer de rencontrer la flotte de l'ennemy pour la deffaire, parce qu'elle se trouve ruynée et que la nostre est au meilleur estat qu'on la pouvoit souhaiter.

Comme j'escris ce samedy matin, et qu'il me faut bien la journée entière pour achever les lettres dont je veux charger Grainville, et que c'est celle en laquelle arrive d'ordinaire le courrier de Lyon, je ne suis pas sans espérance de vous mander et que nostre armée est sur les voiles, et de quel nombre de gallions et de gallères elle est composée; car il seroit estrange qu'elle n'eust serpé, y ayant desjà bien prez d'un mois que ceux qui la commandent ont eu l'ordre de s'acheminer à la coste de Naples, et de dresser leur manœuvre droit à cette routte.

Le mesme ordinaire de Lyon sera aussy chargé de voz dépesches, et j'ay grande impatience de les avoir; mais, sans qu'elles contiennent quelque chose du tout extraordinaire, je ne seray pas d'avis de tarder un moment M. de Grainville, y aiant

trop de tempz qu'il est en cette ville, et nostre court pourroit estre blasmée d'avoir trop tardé de faire les remerciements au Pape, si n'étoit qu'il est Italien, et ses ministres de la mesme nation, qui ne sont jamais pressez ny du temps ny d'aucune autre considération, et tirants vanité de cette conduite lente et posée, ne nous blasmeront pas de l'imiter.

Vous trouverez un peu de différence entre ce qui est porté audit mémoire et ce que je vous ay escrit au sujet du cardinal Savelli ; mais je ne juge pas impossible que, comme nous avons changé une fois, nous ne changions encores, et il n'aura jamais nuy d'avoir pénétré soubz quelles conditions il auroit voulu entrer dans notre service. Il y a grande apparence qu'il préjuge mal des affaires des Espagnolz, puisqu'il veut estre François, possédant des grandz bénéfices dans le royaume de Naples. Et des désordres qu'on y remarque et qu'avec beaucoup de prudence vous avez fomentez (1), j'augure de deux choses l'une, sçavoir, ou la prompte conclusion de la paix générale, ou l'entier subversement de la monarchie d'Espagne. Et il semble qu'il ne reste aux Espagnolz de moyen de rasseurer leur fortune chancelante qu'en embrassant ce moyen qui, outre qu'il est honneste, leur est très-utile. Et comme à Munster il paroist des lumières qui la font espérer, je m'en laisse aizément esblouir, parce que je la souhaitte par divers respectz.

Il passe pour asseuré que, sur les instances de Bavières accompagnées de menaces de retirer ses trouppes de l'armée impérialle, si cette Majesté ne s'appliquoit à faire la paix, que le Volmar estoit sur les termes de s'acheminer à Osnabrug pour entrer en conférence avec les Suédois et les protestants, et le mesme électeur s'est bien laissé entendre qu'il ne pouvoit mettre en doute qu'on ne confirmast ce qui a esté promis pour la satisfaction de la France. Nous avons consenti qu'il demeurast juge à quelques autres électeurs si nous estions fondez de prétendre que l'Empereur n'assisteroit point le roy d'Espagne comme archiduc, présuposé que la paix se conclust dans l'empire, et que nous restassions en guerre avec cette couronne-là. Et il n'est pas impossible d'y trouver des tempéraments, en sorte

(1) Aveu grave. C'est la France qui fomentait les désordres, pour ruiner l'Espagne.

que cette difficulté sera aizément surmontée, et, quant à l'autre, sur laquelle nous avons tousjours insisté, que l'Empereur et le Roy catholique abandonnent la protection du duc Charles (1), outre qu'il y a des raisons qui les y doibvent convier, nous sommes asseurez que les Estats de l'empire y forceront l'Empereur, plusieurs de leurs députez n'ayant pas fait difficulté de s'en ouvrir, et peut-estre tant ledit Empereur que le roy d'Espagne ne seront pas faschez d'avoir ce prétexte pour se desgager d'avec ce prince, lequel, se voiant sur les termes d'estre abandonné, pourroit bien nous faire rechercher, ainsi qu'il a fait du passé, mais avec cette pensée de lier avec nous et de ne plus faindre, comme il a paru que c'estoit son intention.

On entretient le commerce, et on espère que les Estats donneront des ordres bien précis à leurs députez retournant à Munster, d'appuyer fortement les intérêtz de cette couronne, et de nécessiter les Espagnolz à se mettre à la raison et les empescher de proposer des termes qui destruisent ce qui est accordé, et pour la liberté qui nous reste d'assister le Portugal, et qui puissent donner lieu de desbattre ce qui fait partie de nostre satisfaction, comme à dire les pays, baillages et jurisdictions dépendant des places que nous avons conquises.

Il reste bien encores quelques différents à ajuster mesmement au suject de la Catalogne et de la liberté que nous avons demandée d'y fortiffier pendant la trefve. Mais sur celuy-là, comme sur les autres qui sont bien moins difficiles, on ne manquera pas d'expédiens pour en sortir, et nous sommes si bien disposez d'y entendre que ce seroit un extrême maleur que, pour ces petits différends, un bien aussi absolument nécessaire que la paix fust retardé.

Contre l'opinion de plusieurs et qui avoit esté receue, le prince d'Orange gaigne de l'autorité, et la mère (2) perd le pouvoir qu'elle vouloit bien qu'on creust qu'elle avoit gaigné sur son esprit, et pour l'en destromper et faire voir à un chacun qu'il se veut conduire par son sens, il a fait un nouveau Conseil

(1) Charles IV, devenu duc de Lorraine en 1632, mort en 1675.

(2) Émilie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande, décédé le 14 mars 1647. Elle était mère de Guillaume II, prince d'Orange, qui est celui dont il s'agit ici.

et a fait remercier ceux qui estoient de celuy de son père du service qu'ilz luy avoient rendu. Ainsi il pourra arriver que nous demeurerons considérez en Hollande, et de fait, les plus censez de l'Estat ont plaint et despleu la conduite de la multitude qui les a emportez à ne pas conserver envers nous le respect qui nous est deub et la gratitude que nous debvions attendre de leur Estat.

Vous aurez sceu comme de M. Thurenne a repassé le Rhin et qu'il a contraint les ennemys de quitter la campagne, et comme il a repris sur eux diverses petites places, comme aussy la mort de l'électeur de Mayence et la liberté que nous avons accordée à un inter-nonce du Pape et à un commissre de l'Empereur, d'assister à l'élection d'un successeur. Le tempz qu'on y doibt procéder est désormais échu, et nous ne scaurions tarder de scavoir sur qui le Saint-Esprit sera tombé ; mais il y a bien de l'apparence que l'élection s'estant faicte au lieu accoustumé, que l'évesque de Vertsbourg y aura eu grand part, car il est homme de bien, aymé de plusieurs du chapitre, et se trouve appuié de notre protection.

Vous pourrez faire valloir la modération avec laquelle nous venons de permettre la liberté d'une élection en une place conquise, et d'y laisser intervenir un commissaire de l'Empereur, et que nous espérons que l'inter-nonce n'aura point sollicité pour personne, et se sera contenté d'exhorter les chanoines de faire choix d'un suject digne de cette grande prélature.

Et parce que vous avez esté en Angleterre, et qu'il ne vous desplaist pas d'en scavoir des nouvelles, je vœux bien vous participer celles que j'en ay eues, desquelles je n'augure aucun avantage pour le Roy, puisque touttes les délibérations qui se prennent ne tendent qu'à s'asseurer de sa personne et à luy diminuer non seulement l'autorité, mais l'ombre, et Monsieur le président de Grignon, qui y est demeuré et qui y accomplist l'office d'ambassadeur depuis que M. son frère a eu la permission de revenir, y voit un si grand préparatif contre le Roy qu'il espère peu de sa fortune.

Pour nous, graces à Dieu, nous vivons en grand repos d'esprit, bien que le Roy soit indisposé (1) et prez d'entrer dans le

(1) Le jeune Louis XIV fut en effet atteint très-gravement de la petite

septième de sa fiebvre, qui se trouve accompagnée de la petite vérolle, parce qu'il est sans aucun des accidens qui la font craindre, et qu'elle soit tout autant bien qu'on le scauroit désirer ; et les seignées, qui ont esté jusques au nombre de trois, ont produit tout le soulagement qu'on en avoit attendu. Sa patience est extraordinaire et la douceur avec laquelle il se soubmet aux remèdes, ce qu'il fault attribuer à la tendresse qu'il a pour la Reyne, aux prières de laquelle il ne scait rien reffuser, et comme du costé du Roy il n'y a rien à désirer à l'esgard de la Reyne, sa tendresse envers luy et son assiduité aussy surpassent ce qu'on en scauroit dire. Enfin la maladie du fils a fait voir l'amour réciproque qui est entre Leurs Majestez ; j'espère que par le premier courrier je vous manderay l'agréable nouvelle de la convalescence de Sa Majesté, que nous avons grand suject de demander à Dieu, et parce qu'il est nostre maistre et qu'il ne paroist en luy que des inclinations au bien et aux grandes choses.

Il m'estoit oublié de vous dire qu'il m'est mandé de Venize qu'on parle d'une ligue entre le Pape, le roy d'Espagne et la République, prétextée à la vérité de la commune deffense de leurs Estatz contre l'ennemy commun, mais qui aura son extention au mesme effect contre nous, dont les prospéritez sont aussy suspectes aux alliés que dommageables à l'ennemy. Il ne nous a pas semblé que cela soit fondé, parce que le Pape ne paroist pas ni tant esloigné de nous, ni si approché des Espagnolz, et qu'il auroit esté difficile que vous ne l'eussiez pénétré. Il se peut mesme dire que Venize pescheroit contre les règles de leur prudence de se faire un ennemi aussi puissant que la France, lorsqu'ilz sont attaquez par l'Ottoman, et qu'il n'est pas possible qu'ilz guarantissent leurs Estatz de la mer, si toutte la chrestienté ne s'unist avec eux pour les deffendre. Et quand bien l'on seroit entré en quelque ouverture semblable à celle qui se publie, il y a de l'apparence qu'on en surceroit la conclusion que l'on ne fût désespéré de la paix générale, dont la médiation estant entre les mains du Pape et de la Républi-

vérole et donna pendant quelques jours les plus vives inquiétudes. La maladie du Roi dura du 11 au 29 novembre. Né le 5 septembre 1638, le Roi venait alors d'avoir neuf ans.

que (1), ne peuvent ignorer que la France y est très-bien disposée, et ayant cognoissance du mauvais estat où sont réduittes les affaires d'Espagne, et comme elles sont sans resource, si elle ne se porte à la paix, ilz jugent par la nécessité qu'ilz en ont qu'ilz seront pour y entendre. Que si, contre les règles de la vraye politique, ilz préfèrent la guerre, qui pourroit douter qu'ilz ne fussent tombez dans le dernier aveuglement, et l'on y participeroit, faisant liaison et association avec eux, ce qui n'est pas aisé à présumer d'un prince aussy consommé dans les affaires du monde que le Pape, et aussi désireux de son repos, ny d'un sénat aussy sage que celuy qui gouverne la République, qui n'ignore pas que ses forces ne nous scauroient pas faire de grands empeschements : de manière que, quand ilz seroient oubliez de ce que nous faisons, la prudence leur enseigneroit de dissimuler avec nous, et la nostre de profiter de l'occasion qui se présente de notre agrandissement.

Aymant parfaitement Monsignor Bagni, je vous recommande ses intérests, et qu'en n'obtenant pas du Pape ce que vous avez ordre de demander, vous ne vous laissiez pas surprendre au choix qu'il pourroit faire de son successeur, car entre ceux qu'on y pourroit nommer j'appuyeray celuy que vous recommanderez.

Je suis, etc.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir la vre par vre courrier extraordinaire qui s'est rendu icy le XVIIe jour. Ce que vous mandez de la résolution courageuse des Napolitains (2) ira sans doute encore plus avant, et je ne vois pas que ce peuple puisse

(1) Il y a probablement ici un mot omis, sans doute le mot « ils. »

(2) Une députation de Naples était venue à Rome, conduite par Nicolo-Maria Marmara, et, en présence de l'ambassadeur français, elle avait supplié le duc de Guise, au nom du peuple de Naples, « d'être son défenseur, comme l'est aujourd'hui en Hollande M. le prince d'Orange. » Le duc leur déclara qu'il acceptait « avec autant de joie que de reconnoissance et de respect; » et il dit qu'il ne donnait cette réponse que sur l'avis même de M. de Fontenay, du cardinal de Sainte-Cécile, de l'abbé de Saint-Nicolas et des cardinaux de la faction de France. La lettre de la « République de

jamais escouter les propositions de réconciliation. Dieu fait cognoistre sa puissance à chastier ceux qui reffusent la paix. Je ne vous recommande point l'affaire de M. le premier président; vous avez assez d'affection pour ses intérests. J'oublyois de vous renouveller le souvenir des affaires de Portugal. L'ambassadeur qui est icy croit qu'il est temps de parler à Sa Sainteté des choses que désire son maistre : cela sera conduit par vostre prudence ordinaire.

Signé : De Loménie Brienne.

XLIII

Le comte de Brienne à M. Gueffier (1).

Paris, 19 novembre 1647.

Monsieur,

J'accompagne la lettre que le Roy vous escript de ce peu de lignes, en intention de vous tesmoigner la joye que j'ay eu de l'avoir veu commander que pendant l'absence de M. l'ambr,

Naples » au duc de Guise et celle de Gennaro Annésé, en date du 24 octobre 1647, se trouvent dans les *Mémoires du duc de Guise*, édit. Petitot, t. I, p. 127. On peut voir le texte original des deux pièces dans un volumineux recueil manuscrit italien qui fait partie du fonds de la Bibliothèque nationale, après avoir été donné au siècle dernier, par M. A. Baudrand, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce recueil forme six volumes in-folio, nos 1193-1198, *Ital.* C'est dans le ms. 1194 que se rencontrent les deux lettres en question, ainsi qu'un grand nombre de documents inédits sur les affaires de Naples en 1647 et 1648.

(1) Cette lettre est une simple minute sans signature, tirée des papiers de M. de Brienne (*Mélanges Clairembault*, t. 125, fol. 9281). M. Gueffier

vous auriez à prendre le soing de ses affaires (1); l'employ, s'il est de durée, sera plus considérable que le dernier que vous avez eu, puisque vous serez seul à Rome, et que M. l'abbé de Saint-Nicolas va faire le voyage de Naples; et comme je ne puis point deviner en quel estat seront les affaires de Sa Majesté au moment que M. l'ambassadeur partira pour son voyage, je ne puis vous donner aucune instruction de ce que vous aurez à faire, et il est remis à M. de Fontenay de vous les donner. Ce que vous aurez le plus à cœur sera d'estre soigneux d'informer Sa Sainteté de ce qui se passera à Naples, et l'ambassadeur de ce qu'il vous aura dit, et de ce que vous pénétrerez de son intention à favoriser ou à défavoriser cette entreprise, de laquelle nous ne prétendons de part, la faisant reüssir, que d'affoiblir un ennemi. Il faudroit pour nous faire changer que nous feussions recherchez et pressez, et par la noblesse et par le peuple, et nous ne nous résoudrions jamais sans leur avoir fait cognoistre que leur estat mérite bien la présence d'un roy, et que d'y en scavoir un étably, obéy et aymé aidera beaucoup au repos et au bien de toute la chrétienté.

Sy l'astrologue estoit en vie qui vous avoit averty que le Roy estoit menacé d'estre malade de la petite vérole, je vous prierois de l'asseurer que sa prédiction est complette, puisque la grandeur de sa maladie n'a point causé aucun accident. Mais vous serez exempt de cette peine, seulement de faire rechercher avec soing ce qui se pourroit trouver dans ses papiers qui traictent

était un de ces agents sans mission bien déterminée, comme la France en entretenait alors à Rome et dans quelques cours d'Italie. L'abbé Arnauld l'appelle, dans ses *Mémoires,* « le bonhomme M. Gueffier, résident perpétuel. » Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, t. III, n° 30802, indique un manuscrit ainsi intitulé : « Lettres de M. Gueffier, chargé des affaires du Roi à Rome, écrites à Sa Majesté depuis le 23 avril 1645 jusqu'au 22 novembre 1649, in-fol., 4 vol. » — Nous ignorons ce qu'est devenu ce recueil.

(1) Il fut, en effet, un moment question d'envoyer à Naples le marquis de Fontenay, pour diriger la révolution selon les vues de la cour de France; mais l'ambassadeur renonça à ce projet, et crut plus utile et plus prudent de rester à Rome. Il se contenta de faire partir pour Naples l'abbé Basqui. Quant à l'abbé de Saint-Nicolas, il ne désirait aucunement y aller, croyant, disait-il, « n'y pouvoir pas rendre le peu de service que l'on pourroit attendre de lui. » (*Négociations,* t. V, p. 356.)

de cette matière, car l'événement ayant fait cognoistre qu'il estoit habile en son art, on seroit bien aise de recouvrer ce qu'il peut avoir escript sur ce sujet. En cette cour, nous ne donnons pas de créance aux prédictions qui gênent la liberté, mais à celles qui marquent ce à quoy nos inclinations et nos tempéraments nous portent (1).

XLIV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 20 novembre 1647 (2).

MONSIEUR,

Le mauvais temps a bien tardé sur les chemins le gentilhomme que vous nous avez dépesché; et le suject de son envoy nous a paru si juste que, contre nostre ordinaire, nous nous sommes portez à le faire partir en diligence. Il est chargé d'un mémoire du Roy qui vous explique ce qui est des intentions de Sa Majesté, sur les affaires de Naples, et qui vous fera cognoistre qu'on ne les mesprise pas et que, bien loing de les vouloir abandonner, on ne veut rien oublier à faire qui y puisse donner chaleur jusques à là de laisser à vostre liberté d'y aller, sy vous jugez que vostre présence y puisse apporter quelque chose, et c'est le suject de la lettre particulière que Sa Majesté

(1) Cette dernière partie de la lettre de M. de Brienne, bien que tout à fait en dehors du sujet, nous a paru assez curieuse pour mériter d'être rapportée. — Voir plus loin, sur la maladie du Roi, la dépêche de M. de Brienne du 26 novembre, p. 187.

(2) Reçue le 14 décembre.

vous escrit (1), en laquelle vous verrez qu'Elle donne ses ordres par degrez, et que la conduite générale de cette affaire est remise à votre prudence.

Il est mandé au bailly de Valancey que vous en estes le premier mobile, et qu'il ait à exécuter ce que vous luy ordonnerez, et que luy ne s'engage à aucune chose envers ce peuple sans vous avoir communiqué ce dont il aura esté recherché, et ce qu'il juge devoir faire, si c'est sur luy et l'abbé de St-Nicolas que vous vous deschargiez du voyage de Naples, préférant de demeurer à Rome à estre veu en ce royaume-là, comme ministre principal de cette couronne, qui iuge bien de quelle conséquence il est, et pour elle et pour le public, que celle-là soit soustraicte de la monarchie d'Espagne.

Comme on s'applique plus à la diminuer qu'à accroistre celle-cy, on préférera de faire un roy à Naples, à en acquérir le royaume, et c'est un conseil de prudence authorisé par l'empereur Charles, qui aimoit mieux voir la France divisée que de songer à l'acquérir, iugeant la chose très-difficile, et s'en frayant le chemin, ou à ses enfants, par l'autre voye. Il est bien asseuré que Naples ayant un prince, il seroit difficile au roy d'Espagne de le reprendre, et c'est un pas où il faut mener les peuples en leur faisant espérer leur liberté, car c'est le désir d'en jouir qui les anime, et l'exemple des Suisses et des Hollandois leur faict croire qu'il est aisé de l'establir; mais le grand nombre de seigneurs dont le païs est rempli faisant une opposition à cet establissement, il leur paroistra doux de demeurer soubz un roy, et eux et le peuple prenant des précautions qui en diminuera ou mitigera l'authorité, ilz se trouveront très-heureux.

Je ne puis m'empescher de contredire la pensée en laquelle on est entré de demander les chasteaux au peuple, présuposé qu'il s'en empare, car c'est destruire ce dont on fait parade, et ilz aimeroient peu leur liberté s'ilz vouloient conserver les mar-

(1) Cette lettre, qu'on trouvera plus loin, nº XLVII, et qui est datée du lendemain même de celle-ci, ne se retrouve pas dans le volume de la Bibliothèque d'Orléans; mais l'ayant rencontrée dans les papiers de M. de Brienne, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, nous avons pensé qu'elle complèterait la série de ces documents, bien qu'elle se borne à peu près, comme on le verra, à reproduire les instructions données à M. de Fontenay dans la présente dépêche.

ques de leur servitude. Aussy j'ajouste que quand ils consentiroient à s'eslire un Roy, ils ne laisseront de les ruiner, et c'est, ce semble, le prix sensible de leurs actions, estant les moïens de les assujectir aux gabelles et aux autres impositions dont les levées les ont jettez dans le désespoir.

J'aurois achevé s'il ne m'estoit souvenu que vous avez commancé vostre dépesche en datte du 1er par le récit de ce qui s'est passé entre vous et le cardinal Savelli (1). Il a esté blasmé et vous avez esté loüé, et si j'ose dire, encore plus de ce que vous avez dict au Pape ce que vous avez faict à son endroit; et j'avoüe que les raisons que vous avez alléguées sont si convaincantes qu'il est difficile d'y respondre, d'autant plus que vous les avez appuyées par des exemples qui font force envers ceux qui sont sans passion. Néantmoins on n'a pas estimé qu'il fust nécessaire d'en escrire avec beaucoup de ressentiment, parce que le Pape en auroit de la peine, et qu'on scait qu'il ne hayt rien tant que ce qui luy est donné, et qu'il n'a pas esté jugé à propos de mettre l'affaire hors de tout accommodement, au contraire de recevoir tout ce que le cardinal peut offrir pour vostre satisfaction, et l'escrit qu'on vous laissoit espérer, que vous avez rejecté, n'a pas semblé le devoir estre, et que c'estoit tout ce que vous pouviez exiger de luy, qui ne scauroit mieux condamner son action, ny plus offenser les Espagnolz que faire une déclaration publique qu'il est tombé en faute.

Peut-estre que ce gentilhomme sera assez tardé pour donner lieu au courrier de Flandres d'arriver. Si cela est, vous trouverez un post-script, surtout si ce qu'il nous apportera le mérite.

(1) Le conflit entre le cardinal Savelli, l'un des promus du 7 octobre, et l'ambassadeur de France occupait Rome fort vivement à cette date. Voici ce qui s'était passé : le 23 octobre, le cardinal Savelli avait voulu faire à M. de Fontenay la visite officielle que les nouveaux cardinaux font aux représentants des puissances catholiques près le Saint-Siége; mais ayant commencé par se rendre chez l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Fontenay refusa de le recevoir et réclama avec hauteur ses droits à la préséance. De là une longue querelle, que le Pape chercha à apaiser, et qui se termina finalement à l'honneur du diplomate français. — Voir à ce sujet diverses dépêches de l'abbé de Saint-Nicolas (t. V, p. 391 à 404), une entre autres dans laquelle il écrit à M. de Brienne : « L'affaire du cardinal Savelli a fait ici plus de bruit que n'en feroit la perte entière du royaume de Naples. »

Je ne dois pas finir sans vous dire que la guérison du Roy s'avance, que la petite vérolle n'a esté accompagnée d'aucun accident, ainsy que je vous l'ai desjà mandé, et nous sommes près d'entrer dans le dix de sa maladie, et dans le huit que les pustules ont paru ; ainsy, selon le cours ordinaire de cette fascheuse maladie, il ne reste plus au venin qu'un jour pour croistre et pour sortir. Le Roy en est tout couvert, et c'est le mieux, qui se trouve pressé de deux craintes, l'une de sa mort, l'autre d'estre marqué. Si Dieu le préserve de l'effect de la dernière, comme il me semble qu'il a fait de la première, il aura autant de contentement que l'Estat en ressent de l'espérance en laquelle il est de sa parfaite guérison. Je suis, etc.

MONSIEUR,

On vous envoie les lettres de nomination du Roy à l'abbaye de Chatelade, ordre de Cisteaux, scituée en Argonne, près Clermont, diocèze de Verdun, vaccante par la mort d'un nommé Liron, en faveur de M. l'abbé de Palluau, qui porte avec luy sa recommandation. Je vous prie néantmoins de le servir et de presser son expédition, et en cas de difficulté, ce qu'on ne croit pas, ou que le Pape ou ses officiers eussent quelque prétexte pour retarder, ou qu'ilz eussent opinion que cette abbaye fust dans le païs du concordat germanique, vous empescherez qu'il ne s'expédie rien au préjudice dudit sr Palluau.

Je vous prie aussy de vous souvenir d'obtenir le bref par lequel Alexandre Bernard de Loménie, mon fils, chevalier de Malte (1), soit habilité à posséder des biens de l'ordre dans touts les prieurez, et notamment dans touts ceux du royaume de France ; vous chargerez, s'il vous plaît, le sr Penautier (2) de cette sollicitation.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Alexandre-Bernard de Loménie, chevalier de Malte et commandeur de La Rochelle, était le troisième fils de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montbron, secrétaire d'État au département des affaires étrangères pendant la minorité de Louis XIV, et auteur de la plupart des lettres contenues dans le présent volume.

(2) Nous publierons plus loin une lettre de M. de Brienne, qui remercie M. de Pennautier de ses bons services à l'égard de son fils, « le chevallier. »

XLV

Le Roi au duc de Modène (1).

Paris, 20 novembre 1647.

MON COUSIN,

Sans doute vous avez esté informé des révolutions qui ont paru à Naples, et comme ce peuple, ne pouvant plus souffrir le joug insupportable de la couronne d'Espagne, a pris la résolution de se mettre en liberté et d'avoir recours à la protection de cette couronne. Je n'ay peu la leur reffuser, parce que ma propre expérience me faict cognoistre combien il est difficile de compatir avec les Espagnolz, et que la cognoissance que j'ay des affaires de la chrétienté me faict pénétrer que le moyen d'en asseurer le repos deppend de diminuer leur puissance, principalement en Italie, où ilz ont estably la baze de leur grand édiffice et de tant de projectz qu'ilz ont faictz pour tendre à la monarchie universelle.

Deux raisons m'ont convié, par l'avis de la Reyne régente, Madame ma mère, de vous participer la résolution que j'ay prise, l'une qui est en quelque sorte du debvoir d'un bon allié, de vous faire scavoir ce que j'entreprends qui peut advancer le bien commun ; l'autre que si ce peuple avoit besoing de quelques trouppes et de quelques officiers, qu'il vous plust de les en assister, ainsy que je vous en prie, puisqu'il en réussira grand advantage à la cause commune, et que la saison où nous sommes vous empesche d'en tirer aucun service. Cependant il me sera très-aise de remplacer un pareil nombre que celluy dont vous vous serez desgarny.

(1) Cette lettre est extraite des *Mélanges Clairembault*, vol. 125, fol. 9287.

Ce ne sera pas sur les lettres du peuple de Naples que vous vous porterez à les assister, mais plus tôt sur celles du sieur marquis de Fontenay, mon ambr extraordre à Rome, auquel ayant confié toutte la négociation qui estoit à faire avec eux, j'ay remis à sa prudence de juger la quantité d'hommes ou d'officiers dont vous pourrez estre recherché. Et, en ce rencontre, je me prometz d'esprouver la continuation de votre bonne disposition aux avantages de cette couronne, sur la protection de laquelle vous devez faire estat, asseuré par l'union de vos intérestz aux miens, qui prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa ste garde.

Escrit à Paris, le xxe jour de novembre 1647 (1).

XLVI

Le bailli de Valençay au comte de Brienne (2).

Toulon, 24 novembre 1647 (3)

MONSIEUR,

Nous n'attendons plus qu'un tempz propice pour sortir du port et faire voille du costé de Naples d'où nous aprenons

(1) En même temps Brienne écrivait à M. d'Estrades, qui venait d'être nommé maréchal de camp et commandant de toutes les troupes de débarquement, pour l'avertir de la lettre que le Roi adressait au duc de Modène. (*Mélanges Clairembault*, vol. 125, fol. 9301). Une seconde dépêche du Roi au même duc de Modène, relative aux affaires de Naples, et conçue dans des termes presque semblables, porte la date du 29 novembre. (*Ibid.*, fol. 9391.) Nous nous contentons d'indiquer ici ces documents, afin d'éviter les redites inutiles.

(2) *Mélanges Clairembault*, vol. 125, fol. 9333.

(3) Reçue à Paris le 29.

tousjours des nouvelles qui nous font espérer un heureux succès et quelque chose d'avantageux pour la France (1).

Je receus hyer une lettre de Monsieur le prince Thomas, qui me mande qu'il seroit bien ayse que l'armée passast devant Gênes, pour m'y aboucher avec luy à Monsieur le Card^al Grimaldi. Je croy que Monsieur le duc de Richelieu le voudra bien ainsy; c'est pourquoy je ne manqueray pas à y satisfaire, non plus qu'à vous donner avis des choses que j'aprendray.

Je croy, Monsieur, que la satisfaction que Leurs Majestez tesmoignent avoir de ma personne est plustost un effect de vos bons offices que d'aucuns services que j'aye rendus. Aussy je m'en ressens infiniment vostre obligé. Quant aux emplois que je pourrois désirer et où vous me faites l'honneur de me promettre vostre assistance, je vous asseure, Monsieur, que mon intention n'est autre que de servir aveuglément en touttes choses dont l'on me jugera capable, et que hors l'inclination que j'ai de rendre service à son Ém^ce, je n'aurois point d'autre pensée que celle de finir mes jours avec un bréviaire, et suivre le chemin que doit tenir un religieux comme moy, qui seray toutte ma vie en touttes sortes de professions, Monsieur, etc.

Signé : Le Bailly de Vallançay.

(1) L'ordre de départ pour Naples avait été donné à la flotte dès le 3 novembre. Cet ordre est constaté par une série de lettres adressées ce même jour de Paris par le Roi, par le cardinal Mazarin et par M. de Brienne, au duc de Richelieu, au bailli de Valençay et au grand-prieur d'Auvergne, et qui ont été publiées dans les *Mémoires de Modène,* t. I, p. 117 à 123.

XLVII

Le Roi au marquis de Fontenay (1).

Paris, 21 novembre 1647.

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

Par vos soings les affaires de Naples sont venues au point où je pouvois souhaitter, et ce peuple, lassé de la domination d'Espagne, se veult mettre en liberté soubz l'espérance de ma protection. Je la leur accorde volontiers, et, à mieux parler, je leur en confirme l'asseurance que vous leur en avez donnée, ainsy qu'ils l'apprendront de la lettre que je leur en ay escritte par l'avis de la Reyne régente, Madame ma mère. Le mot de liberté est si doux, surtout à des peuples qui n'ignorent pas que les Suisses et les Hollandois en jouissent, et qu'ils l'ont obtenue par la mesme voye qu'eux, qu'il y a une grande raison de leur en proposer l'établissement. C'est le sens des plus sages et le vôtre particullièrement, qui en touttes rencontres les pouvez asseurer que je ne veux point leur royaume, mais bien les assister, et ce sera l'avoir gaigné pour la chrestienté que d'en avoir privé le Roy catholique. Pour maintenir ces peuples en la disposition qu'ils font parroistre, il est absolument nécessaire que quelqu'un se rende auprès d'eux, et qui ayt le pouvoir de convenir des conditions soubz lesquelles ils pourront vivre soubz ma protection. Je vous en ay fait expédier le pouvoir pour, conjoinctement avec les sieurs bailly de Vallançay et

(1) Cette dépêche — ainsi que nous l'avons indiqué plus haut (p. 179, *note*) — ne fait point partie de la série conservée dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans. Nous l'avons retrouvée dans les *Mélanges de Clairembault*, vol. 125, fol. 9305. C'est une minute surchargée de quelques corrections, écrite par la même main que les dépêches ordinaires et sur papier du même format.

abbé de St-Nicolas, ou à deux ou un de vous en l'absence des autres, traicter et conclure tels articles dont vous aurez convenu avec eux, laissant toutes choses à votre discrétion, soubz la restriction néantmoins de l'instruction que je vous envoye, que vous communicquerez aux deux autres associez en la négociation. Il est laissé à votre prudence de demeurer à Rome, si votre présence y est nécessaire, ou d'aller à Naples. Au premier cas, vous informerez de mes intentions ledit sieur abbé de St-Nicolas, auquel vous remettrez le pouvoir que j'ay faict expédier, soubz son nom et de celuy du sr bailly de Valancé, qui agiront ensemble selon mes ordres et vos conseils ; au second cas, il sera de votre choix de laisser à Rome lesdits sieurs abbé de St-Nicolas ou bien le mener avec vous, ce qu'estant ainsy, ce sera sur les soings du sr Gueffier que vous lairez reposer mes affaires, sans quitter la qualité de mon ambassadeur extraordinaire, et avec cette intention d'en venir reprendre le poids au plus tost. Je vous adresse deux lettres pour eux, affin d'en faire rendre l'une à celluy qui debvra rester. Et ayant considéré que le peuple de Naples pourroit avoir de la peyne que vous ne fissiez le voyage, si ils avoient cognoissance que je l'eusse désiré, ce qui leur pourroit faire croire, ou que vous auriez quelque meffiance d'eux, ou bien que vous ne jugeriez pas aussy avantageusement de leurs affaires qu'ils font, j'ay trouvé à propos de faire expédier deux pouvoirs en l'un desquelz vous éstes nommé, et non pas dans l'autre. Je me remectz au mémoire cy-joint et à la lettre particulière du sieur Cte de Brienne de vous faire scavoir mes intentions, et sur ce qui est à faire à Naples et à Rome au suject du cardinal Savelli. J'escris aussy au Pape sur ce qui concerne l'estat présent des affaires de Naples, et je me remetz à vous de luy explicquer bien au long les raisons qui me portent à ce que je faiz, qui prie Dieu vous avoir, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Escrit à Paris, le XXIe jour de novembre 1647.

Signé : LOUIS.

XLVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 26 novembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Plusieurs choses ont contribué à retenir le gentilhomme que vous avez despesché, car outre que l'on a diverses fois examiné la response qui devoit estre faite à vostre lettre du premier du courant, il a encore fallu du tempz pour pourvoir à l'argent qui vous sera remis, et à celuy dont on aura besoing pour l'armée navale, affin qu'elle rende le service qu'on s'en promet, qui aura bien de la peine d'en rendre d'assez considérables pour nous faire oublier le peu de satisfaction qui nous reste de ceux qui la commandent, pour avoir esté négligeans d'exécuter ce qui leur estoit commandé.

Ces choses, et plus encores la maladie du Roy, nous ont rendu plus paresseux que nous ne devions estre. Il est vray que nous n'avons jamais désespéré de sa santé, mais souvent nous avons esté abbatuz de diverses crainctes que nous ne pouvions surmonter, ne voiant pas, ny que la nature, ny que les remèdes aidassent comme nous avions à le désirer. Néantmoins Dieu nous a toujours regardés en sa miséricorde, et soulagé nos ennuys de quelque lueur de bien, au moment qu'il paroissoit quelques dispositions à l'un des accidents que nous devions craindre. Hier s'acheva le quatorze de sa fièvre, et le douze de la sortie de la vérolle, et la nature s'estant desgagée par un desvoyement, nous feusmes touts consolez, mais néantmoins touchez d'apréhension, ou qu'il cessast trop tost ou qu'il continuast avec violence, et

(1) Reçue le 14 décembre, le même jour que la dépêche du 20 publiée plus haut, p. 178.

après deux selles telles que les médecins les désiroient, ilz furent d'avis, voyant que la nature s'apesantissoit, de l'aider par un clistère. Ce matin ilz se sont résoluz de le purger, et je vous manderay par un post-script l'effect du remède.

M'engageant à cela je puis reprendre le discours des affaires, sans que vous ayez sujject de me blasmer. Du mémoire qui vous est envoyé, vous cognoistrez nostre intention qui est bien de proffiter de tout ce qui se passe à Naples, mais autant pour parvenir à la paix qu'à une nouvelle grandeur. Et la raison sur laquelle on se fonde, c'est que la conqueste de ce royaume-là n'est pas une chose asseurée, et que la paix est absolument nécessaire ; pour en laisser perdre les désirs, il faudroit estre appellez par les grands comme on l'est par le peuple, et du moins par le peuple de tout le royaume comme par celuy de la ville, lequel ne scauroit s'establir en République, estant traversé par les gentilzhommes, et ceux-cy y consentir pour le peu de part qu'ilz pourroient espérer dans le maniement des affaires, puisqu'ilz sont autant hays que les Espagnolz, de la domination desquelz le peuple se veust soustraire. Il sera pourtant de vostre prudence de mesnager les affaires en sorte que, sans qu'on nous puisse reprocher d'avoir fait une bassesse ou une laschetté, nous puissions abandonner le dessein pour lequel nous travaillons, et demeurer en estat de le pousser à bout : la nécessité et l'avantage nous y oblige. Ce sentiment, qui nous semble trop raisonnable pour pouvoir estre contredit, se trouve appuyé de vostre lettre du IVe, reçue le XXIIIe, laquelle nous apprend que, parmy cette foule de peuple qui crie la liberté et réclame la protection de cette couronne, il y en a dont les inclinations sont pour les Espagnolz, et qui dissimulent pour esviter le péril présent, mais avec cet esprit de se prévaloir des moindres occasions pour avancer le service du roy d'Espagne. Il y a seulement de l'aparence, mais c'est une vérité constante que les lettres qui avoient esté desrobées à l'ambassadeur de France, et qui a esté exposé à un extrême péril, estoient ez mains de ceux de la faction contraire quand on les luy demanda, car bien que la flotte, pour avoir tardé de se faire voir ayt esté le prétexte de l'appréhention dont addroittement on s'est servy, on ne fust pas tombé à mettre en doute ce que l'autre avoit avancé, si on n'eust esté asseuré qu'il ne luy

restoit pas le moien de se justifier, et je suis estonné que parmy des gens accoustumez au sang, il se soit trouvé assez de modération pour donner lieu à ce particulier de se justiffier ; cela en ce que i'ay remarqué pourroit donner lieu d'espérer quelque fermeté en eux qui sortent de leur naturel quand on leur parle de la France.

Vous aurez les brevets de l'argent qu'on veust bien employer pour cette affaire ; mais pour des blancs, on n'a pas estimé en devoir envoyer pour ce qu'il n'est pas impossible que le gentilhomme qu'on en auroit chargé fust pris par les ennemis qui s'en pourroient bien prévaloir, et contre nos intentions, et contre nostre service, et aussy que par le pouvoir qui vous est envoyé et au bailly de Valançay, et à l'abbé de Saint-Nicolas, et par les lettres que Sa Majesté escrit à la sérénissime République de Naples (1), vous aurez les uns et les autres estably vostre créance, et au reste à Rome vos lettres seront considérées comme le pourroient estre celles de Sa Majesté, puisque vous ne vous oublierez pas de leur mander que vous aurez eu de la cour les ordres que vous iugerez leur devoir départir.

Le prince Preffect est décédé au grand desplaisir de ceux qui le cognoissoient (2), qui se trouve excusé de payer le milion d'or offert en son nom pour l'assistance des Napolitains, et il sera difficile qu'on destrompe les Espagnolz qu'il n'eust part en cette révolte, ce qu'ils n'oublieroient pas aisément, et pendant un siècle il sera de la prudence des Barbarins d'estre François, bien que qui cognoistra les Italiens difficilement se per-

(1) Ces lettres, datées du 29 novembre, se trouvent dans les *Mémoires de Modène*, t. I, p. 125 ; elles annoncent aux Napolitains le départ immédiat du duc de Richelieu avec la flotte, et les engagent à se fier entièrement au marquis de Fontenay, qui a reçu les pleins pouvoirs de Sa Majesté pour la représenter dans cette affaire et pour agir, sans « autre but ni désir que celui de leur plus grande satisfaction et de la sûreté de leurs vies et biens. » Ils devront aussi donner « même confiance » au bailli de Valençay et à l'abbé de Saint-Nicolas.

(2) C'est le neveu du pape Urbain VIII, Taddeo Barberini, qui s'était réfugié en France, ainsi que presque tous les membres de sa famille, dès l'avènement du nouveau pontife, Innocent X, et qui mourut en effet à Paris en 1647. Les deux cardinaux, ses frères, durent enfin à l'active intervention de Mazarin leur réconciliation avec la cour de Rome. Ils revinrent en Italie, et leur maison conserva la propriété de Palestrine.

suadera-t-il qu'ilz fussent pour hazarder une somme aussy notable que celle-là. Ce que vous avez escrit au sieur Del Ferro est un effect de vostre prudence de suivre les mouvements du peuple et ne se point mesler de leur donner des conseilz, car, entre vous et moy, sy les chasteaux ne se prennent et Gayette, et que les grands du royaume ne s'eslèvent contre les Espagnolz, ce feu qui parroist si violent n'aura point de durée. Il est vray qu'il y en a d'entre eux qui se font entendre, mais comme vous remarquerez du péril de les recevoir, il est bien difficile de rien faire qui puisse subsister, puisque vous convenez que l'establissement d'une République est impossible, et qu'on ne peut mesnager le peuple, et les grands ensemblement dont on a besoin pour l'establissement d'un Roy. Je serois trompé si les Espagnolz ne songent à faire la paix, car outre que la raison les y force, il me semble apercevoir quelques lumières qui peuvent aider à en faire le prognostic; mais s'ils n'y donnent de la nourriture, il est assuré qu'ilz sont en résolution de continuer la guerre, et s'exposer à plus perdre pour essaier de regagner ce qu'ilz ont perdu, imitant les joueurs que la mauvaise fortune aveugle, ou le pilote qui veut forcer les vents, et naviguer de celuy qui luy vient de proüe.

Il a esté mandé que la maison du Pape se divise et que ses sœurs, mesmes ses nièces, trouvent à redire à la dureté avec laquelle il traitte le P. Pamphile, et que le cardinal Dataire aura bien de la peine à se soustenir contre les efforts de la Sig^ra^ Olimpia. Comme je n'ai rien veu de pareil dans vos dépesches, i'ay jugé vous en devoir donner un mot d'avis, affin que vous faciez force pour pénétrer ce qui en est, et à quoy cela pourra parer. L'on veut que ce soit la cause de l'incommodité dont la Sig^ra^ a esté travaillée, mais je croy que le désir d'esviter de parler, et à vous et à l'ambassadeur d'Espagne, y peut bien avoir contribué, et je ne doute point que son esprit ne soit merveilleusement agité, voiant un moïen d'agrandir le Saint-Siége s'il s'en scait prévaloir, ou d'obliger une famille s'il se portoit à l'en vestir du royaume de Naples; mais en l'un et l'autre cas tombant à offenser les Espagnolz qu'il a beaucoup considérez, il semble excusable de se trouver partagé. Quand vous luy aurez parlé sur ces affaires, vous nous manderez ce que vous en aurez recogneu, qui ne devez

point avoir de regret de vous estre embarqué en l'ambassade où vous estes, puisque vos solicitations et vos offices ont aidé à porter au cardinalat M. l'archevêque d'Aix, qui a de tout tempz esté de vos amis, et que vous avez eu cette fortune de faire courre au roi d'Espagne, celle de perdre un royaume, et qui estes encores en espérant d'y réussir, voire de le faire tomber soubz la domination de la France ou de quelque prince qui luy seroit agréable. Au lieu que je vous avois escrit qu'on vous envoyeroit pour cinquante mil livres de lettre de change, vous n'en aurez que pour vingt ; mais c'est qu'on en faict toucher trente au bailly passant par Gennes, et qu'il a esté iugé que c'estoit vous les envoyer que les faire porter à Naples, où cette somme sera despensée selon vos ordres, puisque ceux qui sont adressez au bailly, c'est de les exécuter, et de ne rien faire de sa teste sans vostre participation.

Nous avons sceu que le P. Thomas revient vers le Piémont et le Montferrat, ce qui me faict craindre que le duc de Modène aura bien de la peine à se maintenir où il est ; et ce seroit un mauvais rencontre s'il estoit forcé de s'en retirer, car les Espagnolz s'en tireroient vanité, et cela mesme pourroit donner de la crainte aux Napolitains.

Peut-estre serons-nous obligez de songer aux affaires d'Irlande, et comme nous trouvons le nonce, soit par mauvaise volonté ou emporté d'un zèle indiscret, tousjours contraire à nos desseins, il n'y aura pas grand mal faire comprendre qu'en s'opposant à la paix qui avoit esté conclue entre les desputtez des confédérez et le marquis d'Ormont, il a hasardé la fortune des premiers qui ont esté mal menez par les parlementaires, affin que si l'on prenoit la résolution de s'intéresser en ces affaires, et qu'il fust jugé absoluement nécessaire de faire effort pour l'en faire retirer, les mauvais offices qu'on luy auroit rendus peuvent servir à y réussir ; mais il faut le faire avec tant d'adresse, qu'il ne semble pas qu'on en ait le dessein, et d'autant plus qu'on balance encore à ce que l'on doit faire. Le secrétre que M. de Gremonville a laissé à Venize s'appelle le Sr Matharel, lequel s'aquictera bien de tout ce que vous luy ordonnerez de faire vers ces Seigneurs.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

XLIX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 28 novembre 1647 (1).

MONSIEUR,

La bonne diligence du courrier, que vous avez dépesché le XV, qui arriva en cette ville le XXVI, donne lieu à ajouster à mes précédentes dépesches, non plus l'espérance de la guérison du Roy et l'effect d'un remède qu'on lui avoit fait prendre, mais la certitude de ce bien, et que tant celuy-là qu'un autre qu'il a pris ce matin l'a mis en l'estat que nous le pouvons désirer, se trouvant à présent sans fiebvre et mesme sans chaleur jusques à avoir peine à boire, et ne se trouvant pas attacqué d'un caterre, qui quelquefois produit cet effect mesmes pendant la violence de la fiebvre si nous n'en avons pas.

..... (1) ce qui arrivera à M. de Guise, nous ne sommes pas délivrez de beaucoup d'inquiétudes, et la résolution avec laquelle il s'est allé exposer à des périlz évidens les augmente, car on ne scauroit cognoistre autant de vertu, et n'estre pas en peine de ce qui luy succédera; mais comme c'est pour la cause publique, qui pour l'ordinaire est accompagnée des bénédictions du ciel, qu'il s'expose aux fortunes de la mer, et à celles qui sont inhérentes aux siéges qu'il doit entreprendre ou aux combatz qu'il doit rechercher, nous espérons qu'il en sera protégé.

Ce que j'ay à vous dire, c'est que les raisons que vous avez

(1) Plus en retard encore que les précédentes, cette dépêche ne parvint également à Rome que le 14 décembre.

(2) Il y a ici dans le texte un mot remplacé par un petit trait; c'est sans doute « sur. »

alléguées pour justiffier ce que vous avez consenty, ou sont approuvées ou du moins ne sont point condemnées, et que, si il succède quelque chose d'avantageux, le conseil que vous avez pris sera loué. Ne tirez point de conséquence que pour ne réussir pas vous en serez blasmé, car l'on scait bien que la prudence, après avoir fait ce qu'elle peut, demeure exposée aux accidents et aux coups de la fortune. Celle dont les Espagnolz se trouvent menassez parroist avancer la paix, et elle auroit esté bonne et pour eux et pour nous, qui avons apris, par les dernières lettres de Munster, que les impériaux, après avoir ajusté avec nos plénipotentiaires nostre satisfaction, essayent de s'approcher avec les Suédois, et que les Espagnolz mesme, qui en sont surpris, seront pour suivre l'exemple qu'il leur en donne; et Castelrodrigue passant par cette ville s'est laissé entendre que le Roy son maistre n'est pas assez présomptueux pour espérer que le duc Charles sera restably dans ses Estatz, mais qu'il espère que la France, qui s'est desjà relaschée de quelque chose à son avantage, pourra se contenter de l'avoir chastiée et enrichie d'une partie de ses despouilles, donner cet exemple aux princes dont la puissance n'esgale pas la sienne, de n'ozer entreprendre de la fascher. Ainsy le point qui semble le plus difficile pourra s'accommoder : car nous serons pour nous modérer, ou nostre fermeté obligera le Roy catholiq à abandonner les intérestz d'un tiers qui sacrifie le sien pour avoir la paix; et ses ministres croyent avoir justiffié qu'il y est porté, puisqu'il se soubmet à la faire, nous laissant ce que nous avons conquis sur luy. Et comme les Princes de l'Empire déclarent assez nettement qu'ilz ne demeureront pas en guerre pour fait qui ne les regarde pas, ce qui est par eux expliqué aux intérestz du duc Charles, il pourroit estre que le roy d'Espagne, prenant pour prétexte la presse qui luy sera faite et par eux et par l'Empereur, et l'exemple que celuy-cy luy donne, pourroist enfin venir en nostre poinct, ou s'en approcher si fort que, rendant une partie des Estatz de ce prince, nous ne serions en rien apauvris. Il est à craindre qu'un combat, qui est recherché par la France et que l'Espagne semble disposée de donner, ne change quelque chose en cette bonne disposition ; mais vostre prudence pourra remédier à cet inconvénient, et la fortune mesme. Elle est rendant la mer si haute, qu'il n'y ayt

pas lieu de venir à la journée, et vous, en temporisant en sorte que, devant que la France reçoit en sa protection le peuple de Naples, qu'il y ait eu assez de tempz pour pouvoir voir le païs des Espagnolz ; car si la paix se pouvoit conclure cependant que leur fortune est incertaine, nous aurions tiré le fruit de leur révolte, et nous esviterions le blasme auquel nous demeurerions exposez si, après les avoir reçus soubz nostre protection, nous les abandonnions. Enfin, nostre intention est si clairement desduicte par le mémoire du Roy, et nostre suffisance et adresse est telle qu'il ne nous semble pas devoir rien craindre.

J'escris aux cardinaux Ursin, Théodoly et d'Aix les bonnes nouvelles dont je vous ay fait part, et il vous plaira les faire scavoir aux autres affectionnez à la France. La raison qui m'oblige d'escrire à ces trois-là, c'est que l'un fait la fonction du Protecteur, l'autre est Français par les attachements et les obligations qu'il nous a, et l'autre me fait quelquefois l'honneur de m'escrire.

Il m'estoit oublié de vous dire que l'on a extrêmement approuvé ce que vous avez dit au Pape (1); et à proportion qu'on vous loüe on le blasme de ne pas songer à s'enrichir, l'occasion en estant ouverte, et c'est avoir gagné souvent sur luy de luy avoir fait cognoistre que M. de Guise ne pouvoit pas estre blasmé d'estre party sans recevoir ses commandemens ; c'est, ce me semble, déclarer qu'il n'envoiera point de légat, et comme vous l'avez bien remarqué, ç'auroit esté favoriser les Espagnolz : et le déclin de leurs affaires leur fait perdre des amis et refroidir plusieurs de se charger de cette commission, qui offenseroit la France, qui triomphe aujourd'huy.

Je suis, etc.

Je pensois envoyer à M. de Valencé autant du mémoire du

(1) On trouve dans les papiers du comte de Brienne, conservés à la Bibliothèque nationale (*Mélanges Clairembault*, vol. 125, fol. 9417), un projet de lettre au Pape, daté de novembre 1647, pour lui expliquer la conduite de la France dans les affaires de Naples, conduite qui avait été dénaturée, paraît-il, par « le ministre du Roy catholique. » Cette lettre, est-il ajouté en note, n'a pas été envoyée, « mais une autre dictée par Son Éminence. » La pièce, qui doit être intéressante, n'aura pas échappé, sans doute, aux recherches du savant éditeur de la correspondance du cardinal Mazarin.

Roy qui vous est adressé, mais il sera mieux que vous le faciez chiffrer du chiffre que vous avez ensemble, et que vous luy envoyez avec les lettres qui sont pour luy, et avis de ce qu'il aura à faire conforme aux intentions de Leurs Majestez. J'ay ajousté les lettres à M. de Modène, à M. le mareschal Duplessis, au P. Thomas, à M. d'Estrades et de Reffuges. Tout ce qui leur sera demandé de votre part ou de celle de M. le bailli de Valencé sera incontinent dellivré.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

L

Mémoire du Roi au sieur marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire prez du Pape.

Paris, 28 novembre 1647 (1).

Sa Majesté a veu par la dépesche dudit ambassadeur, qu'a apportée le sr du Quesnoy, du 30e du mois passé (2), comme les

(1) Ce document, le plus long de tous ceux que contient le recueil manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans, et qui ne comprend pas moins de quarante-une feuilles grand in-folio, fut apporté, avec la précédente dépêche, par un courrier spécial, qui arriva à Rome le 16 décembre.

(2) Il est facile de savoir d'une façon fort précise ce que contenait cette dépêche du 30 octobre, par quelques extraits de la correspondance de l'abbé de Saint-Nicolas vers la même date.

Il écrivait de Rome, le 28 octobre, à M. de Brienne :

« Voici la crise des affaires de Naples ; elles sont réduites à un point qu'il faut presque un coup de miracle pour sauver ce royaume aux Espagnols, qui paroissent ici extraordinairement abattus.... »

Et le 29 :

« Je vous mandois hier que peu de temps nous éclairciroit du dessein des Napolitains, et une heure après arrivèrent ceux qu'ils ont envoyés à

mouvements de Naples sont enfin arrivez à un point qu'il semble malaizé qu'il puisse désormais y avoir lieu à aucun accomodement ny réconciliation entre les Espagnolz et le peuple, puisque, celuy-cy perdant entièrement le respect qu'il avoit jusqu'à présent conservé, au moins en apparence, à la personne du roy d'Espagne, s'est porté à déclarer pour rebelles tous ceux qui obéyront à l'advenir audit Roy et à ses ministres, implorant la protection et l'assistance de cette Couronne pour l'établissement de la République qu'il a dessein de former.

S'il ne s'agissoit des résolutions d'un peuple dont l'inconstance et la légèreté sont des qualitez ordinairement inséparables, il n'en faudroit pas tant pour faire juger, avec beaucoup de vraysemblance, que l'affaire ne sçauroit plus finir que par la ruyne en ce pays-là de l'un des deux partys, et mesme qu'il ne seroit pas difficile de soutenir celui du peuple, en sorte qu'il vînt à bout de l'autre. Néantmoins, comme l'expérience a fait voir en tant de rencontres, que les peuples s'émeuvent et s'appaisent, ont, d'un moment à l'autre, de la haine et de l'amour, selon les différens mouvemens dont ils sont agitez, et que leur donnent les personnes accréditées par eux, et que le moindre petit accident imprévu est capable de les faire changer du blanc au noir dans un même jour, Sa Majesté ne

M. l'ambassadeur et à M. le duc de Guise. Il n'est plus question que d'avoir notre armée navale, et ce seroit une chose bien cruelle si elle ne se trouvoit point en état de venir, et que cela nous fît perdre une occasion telle que celle-ci, en laquelle il ne s'agit de rien moins que d'achever de ruiner la monarchie d'Espagne. Enfin ce pays a entièrement levé le masque, et l'on vous mandera, entre autres particularités, comme ils ont déchiré en mille pièces un tableau du roi d'Espagne. Que si M. le duc de Guise peut s'établir parmi eux, aussi bien que M. le prince d'Orange l'est parmi les Hollandois, sa condition ne sera pas mauvaise, et il en aura obligation à la comtesse de Bossu.... Il faut espérer que M. Pennautier fera venir notre armée navale, et l'on ne pouvoit choisir personne pour faire ce voyage qui fût plus propre que lui. »

Ajoutons que ce M. de Pennautier, dont parle ici l'abbé de Saint-Nicolas et dont nous avons déjà vu le nom plusieurs fois, était un jeune secrétaire du marquis de Fontenay. Ce fut lui, en effet, que l'ambassadeur envoya à Toulon, à la fin d'octobre 1647, pour hâter le départ de la flotte. Il revint de Toulon à Rome le 22 novembre et fut plus tard chargé d'une mission à Naples. La cour appréciait beaucoup ses services, comme on le verra par une lettre inédite de M. de Brienne, que nous publions plus loin.

fait que le fondement qu'elle doit sur tout ce qui se passe en cette affaire, et cognoit fort bien que divers événemens en peuvent renverser, en un instant, la face, qui paroist ajourd'huy si belle et si haute, pour l'avantage de cette Couronne, et pour la dépression de ses ennemys.

Elle fait beaucoup de réflection sur ce qu'il ne s'est point veu encores qu'aucune personne considérable du Royaume se soit engagée avec le peuple dans tous ces mouvemens, et qu'au contraire tous ceux de la noblesse qu'il a choisis pour en estre commandé, ou s'en sont excusés soubz divers prétextes, ou se sont retirez aussy tost dans les chasteaux, ou ayant accepté cette charge se sont entendus soubz main avec les Espagnolz, quelque péril qu'il y eust pour eux à le faire ; et, touttes fois, il est assez probable que, s'ilz eussent veu lieu à espérer que le parti du peuple eust pu se maintenir ou prévaloir à l'autre, quelqu'un d'entr'eux s'y fust volontiers embarqué pour hazarder de faire une grande fortune.

Elle considère d'un autre costé que, quand les ministres d'Espagne qui sont encores là auront veu que la voye de la force n'a pû leur réussir, ilz auront sans doute changé de batterie ; et, sur les résolutions qui ont esté prises à notre avantaige, et sachant que notre armée navalle s'avance pour les soutenir, ilz auront mis touttes pièces en œuvre pour flatter le peuple et le faire revenir, n'espargnant ny artiffice, ny bassesse, ny argent pour corrompre ceux qui ont crédit, de sorte qu'il se pourroit faire que le peuple se fust, une seconde fois, laissé mener par le nez et esblouir de belles promesses, et que toutes choses fussent accommodées lorsque notre armée y arrivera.

Avec tout cela, comme d'un costé il pourroit y avoir quelque légèreté de se trop confier à toutes ces belles apparences qui nous font espérer un grand succez en ce pays-là, il y auroit de l'autre beaucoup d'imprudence de négliger la chose et ne pas apporter tout ce qui dépendra de nos soings, et qui sera en notre pouvoir pour essayer de faire perdre à nos ennemys le plus beau fleuron de leur monarchie, qu'ilz nous détiennent depuis longtemps injustement, et qui a esté jusqu'icy l'Inde véritable d'où ils ont tiré les hommes et l'argent pour faire tant de mal à la France et pour tenter l'oppression des autres Princes, ayants toujours en teste leur grand dessein de mo-

narchie universelle. Et nous devons d'autant plus nous promettre d'y réussir, que nous avons suject d'espérer d'y estre favorisez des bénédictions du ciel, puisqu'il est certain que Sa Majesté n'est portée en cela d'aucune ambition de s'agrandir ny d'estendre sa domination, comme la suite le justifiera quoy qu'il arrive, mais que toute sa visée est d'oster de plus en plus aux ennemis de cette Couronne les moyens de luy nuire à l'advenir, et de les forcer présentement de donner les mains à la paix, dont la Chrestienté a tant de besoing et pour laquelle, néantmoins, ilz ont fait paroistre une si manifeste aversion, nottamment depuis quelque temps qu'ils se sont flattez assez légèrement que leurs affaires changeroient de face (1).

Les soulèvements des peuples sont comme un torrrent desbordé que sa précipitation et sa propre violence rendent de peu de durée, si la prudence de ceux qui veulent en profiter ne luy faict un lict pour le faire coucher doucement, et luy donner quelque reigle.

Touttes les résolutions que le peuple de Naples a pris jusqu'icy n'ont esté que tumultuaires, et causées plustost par le désespoir et la rage pour ne pouvoir porter le pesant fardeau dont le chargeoient les Espagnolz que par aucune propension ou amour envers la France et la nation; c'est pourquoy il est à craindre qu'on n'en tire pas toute l'utilité qui paroist, si on ne scait faire jouer à propos tous les traicts de la politique, et que l'on ne prattjque des moyens propres au suject, c'est-à-dire qui s'adaptent au naturel d'un peuple que l'on veut conduire, et à l'impétuosité duquel on veut donner quelque ordre et quelque forme.

Il se pourra faire mesmes que pour y parvenir, il faudra le se-

(1) La paix qui se négociait à Munster, dans les célèbres conférences où le duc de Longueville représentait avec tant d'éclat la France, était toujours le grand objectif de Mazarin, et peut-être le secret de ses hésitations; car si un succès marqué de nos armes pouvait faciliter l'accord, un demi-échec en aurait singulièrement compromis l'issue. Les longs et un peu confus raisonnements de ce mémoire trahissent à merveille les incertitudes de ceux qui dirigeaient alors nos affaires. Mais, dans de telles conjonctures, combien devenait difficile le rôle des agents qui représentaient la France, et dont ces hésitations paralysaient tous les mouvements!

conder en certaines choses qui seroient d'ailleurs contre toute bonne politique et opposées à nos intérestz et au but que nous avons. Car il vaut bien mieux dans ces commencementz et jusqu'à ce que l'affaire soit dans un courant ordinaire, commettre quelque faute pour contenter le peuple, affin d'acquérir crédit et l'engager de plus en plus à s'accoutumer à nous et à nous aymer, que d'observer exactement les reigles que voudroit sans cela la prudence, contre l'intention et les inclinations qu'il auroit. C'est pourquoy, quand on verroit qu'il s'opiniastrât à désirer des choses qui peuvent, avec le tempz, lui estre préjudiciables ou à nous, après luy avoir représenté avec douceur et adresse les considérations qui l'en doivent divertir pour son propre bien, s'il persistoit encore dans les mesmes résolutions, il faudroit bien prendre garde de ne s'y point opposer, si ce n'estoit qu'elles fussent de la dernière conséquence et entièrement ruineuses, ce que la discrétion de ceux qui y seront employez devra juger ; car les ayants secondez et nous estants de cette sorte accommodez à leurs sentiments, on pourra après, insensiblement, les remettre dans le bon chemin et les réduire par d'autres voyes au point que nous pouvons souhaitter.

Il est indubitable que le bon état auquel est aujourd'huy cette affaire est deu principallement à la conduicte que l'on a tenue de n'y vouloir, ce sembloit, prendre aucune part, ayant empesché que nostre armée navalle n'ayt paru dans ces costés-là de toutte cette campagne, pour des raisons qu'il seroit superflu de redire icy, puisqu'elles sont contenues au long dans le dernier mémoire de Sa Majesté, que le sr de Grainville a porté au sr marquis de Fontenay (1).

Au moins est-il bien certain que, quand l'approche de notre armée de Naples, sans y estre appellée, n'auroit pas obligé les peuples, comme touttes les apparences y sont, à s'unir avec les Espagnolz contre nous, croyant par là de bien expier leur crime contre le roy d'Espagne, elle auroit tousjours produit le mauvais effet d'empescher que D. Jean d'Austriche ne tentast, comme il a fait, la voye de la force ; et ainsy, au lieu des extrémités où les choses sont entr'eux, elles seroient encore

(1) C'est le mémoire du 15 novembre 1647, publié plus haut (p. 156, no XLI), et dont celui-ci n'est, à vrai dire, que la continuation.

au mesme estat que les avoit mis le vice-roy par divers accomodemens, et les ennemis auroient eu tout loisir de prendre des mesures plus certaines qu'ilz n'ont fait pour ramener le peuple à l'obéissance.

On a seulement esté fasché que notre armée navale, qui s'estoit retirée en Provence pour y prendre des victuailles, n'ayt pas mis à la voile aussy tost que l'occasion l'a requis et qu'il eust esté à désirer (1); et le déplaisir en a esté d'autant plus sensible, que l'on avoit, il y a plus de quatre mois, résolu d'entretenir vingt bons vaisseaux à la mer durant tout l'hiver, quant mesmes Naples eust esté aussy tranquille qu'il est aujourd'huy agité, et que l'on avoit dès lors pourveu au fondz nécessaire pour leur subsistance, et fait préparer à Toulon par avance bonne quantité de biscuit.

Mais on espère que ce petit retardement n'aura nuy en rien au gros de l'affaire.

Il est maintenant de la dernière importance de profiter de tous les momens, se bien prévaloir de l'ardeur et de l'animosité dans laquelle est le peuple contre les Espagnolz, et empescher qu'on ne leur donne du relâche.

Car, comme ses passions d'amitié et de haine ne durent pas longtempz ordinairement, au moins avec la mesme véhémence, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, et serrer de prez l'ennemy; estant certain qu'on fera plus de chemin aujourd'huy en trois mois avec peu de troupes, qu'on en feroit après en trois ans avec des grandes armées, si on luy laisse le loisir de songer à ses affaires, et de se préparer à la deffense, et qu'il puisse maintenir un parti dans le pays (2).

C'est pourquoy il faudra vivement et continuellement représenter au peuple combien il importe de chasser les Espagnolz de tous ces lieux qu'ilz occupent dans le royaume, avant qu'ilz puissent faire revenir d'Espagne plus grand nombre de troupes

(1) En effet, l'ordre de départ, donné à la flotte, comme nous l'avons vu, le 3 novembre, n'avait pas encore, à cette date, c'est-à-dire près d'un mois après, reçu même un commencement d'exécution.

(2) Ces ordres d'action immédiate ne sont pas bien d'accord avec les incertitudes du commencement du mémoire; mais il semble malheureusement que ce soit la marche constante de la diplomatie française dans toute cette affaire.

que celles qu'ils ont, parce que si alors ilz n'y ont plus aucun pied, ilz n'auront pas des forces suffisantes pour y en prendre ; au lieu qu'y conservant quelque poste, ilz pourront s'en servir et faire une dangereuse guerre, avec l'assistance de ceux de la noblesse qui leur adhéreroient.

Il semble que la principale application de ceux qui commandent l'armée navalle de Sa Majesté, en arrivant, devra estre de s'emparer de Baya avec l'aide du peuple, affin d'avoir une retraite asseurée pour nos vaisseaux.

Qu'après cela, ilz doivent tascher de bien nettoier Naples d'Espagnolz et tous les environs, assistant le peuple de tout leur pouvoir, mais en la manière seulement qu'il voudra l'estre.

Il faudra voir aussy s'il y auroit moyen de venir à bout de Gaiète avec les forces du peuple et l'assistance de nostre armée. Ce seroit là le coup de partie, et qui achèveroit l'affaire de tout point ; c'est pourquoy Sa Majesté y recommande une extraordinaire application, et qu'il n'y soit rien obmis de possible.

Il faut bien se garder, arrivant à Naples, de faire débarquer aucune soldatesque sans en estre recherché par le peuple, voire plus d'une fois, et, en ce cas, choisir dans toute l'armée les officiers et les soldats les plus sages et les mieux disciplinez, donner tous ses soingz à les faire vivre en grand ordre, et pour cela reigler leur fait et chastier pour l'exemple les fautes mesmes qui seront légères, rien ne pouvant plus contribuer que cette conduitte à nous concilier bien tost l'amour de tout le pays.

Nous y avons d'autant plus d'intérest, que s'il arrivoit jamais que le peuple, voyant quelque désordre, se portast luy-mesme à en faire la vengeance, deux batailles gaignées ne scauroient donner tant d'avantage aux Espagnolz qu'un semblable accident lui en apporteroit en un instant, parce que le peuple, croyant nous avoir offensez, perdroit d'abord toute la confiance qu'il auroit eue en nous, et ne songeroit plus qu'aux moyens de se rajuster avec l'autre party (1).

Cette vérité n'est que trop justiffiée par l'exemple de ce qui se passe aujourd'huy en Sicile, où, quoyqu'ilz ayent commencé

(1) Ces minutieuses instructions s'adressaient plus particulièrement aux chefs militaires, auxquels le mémoire était également destiné.

plustost à se déclarer contre les Espagnolz, que leur haine contre cette nation ne soit pas moins implacable que celle des Napolitains, qu'ilz ayent plus de facilité qu'eux pour beaucoup de raisons à pouvoir soustenir une affaire de cette nature, qu'ilz sachent que la France est preste de les assister, qu'elle y a intérest et en a le pouvoir. Jamais pourtant ilz ne nous ont fait dire un seul mot, et cela sans doute par la crainte qu'ilz ont que nous ne fussions un jour capables de songer à venger l'excez que leurs ancestres commirent autreffois contre les François aux Vespres Siciliennes; et certainement cette considération est une des meilleures citadelles que les Espagnolz ayent dans le pays, et qui les asseure le plus que nous n'y mettrons pas aisément le pied.

Que si la mémoire d'une chose si esloignée cause encore aujourd'huy un effect qui nous est si dommageable, on laisse à juger de là quel pourroit estre le préjudice que nous recevrions d'une offence récente que les Napolitains connoistroient nous avoir faits.

On estime icy que la forme de gouvernement que le peuple de Naples a choisie dans ces commencements, qui est de faire une république, est comme impraticable, et qu'il s'en apercevra bien tost quand il voudra la mettre à exécution. L'humeur des Napolitains n'y a aucun raport, et dans la division et les animositez qui sont entre le peuple et la noblesse, soit que celle-cy fust admise à l'administration ou en fust exclue, il est aizé à voir que cette sorte de gouvernement ne scauroit subsister, que les dissentions domestiques les rendroient bien tost la proye de leurs ennemys, et que cette république seroit destruitte avant qu'estre formée et ses fondemens sappez pendant qu'on travailleroit à les establir.

Outre que l'on ne sçait pas si les autres grandes villes du royaume voudroient s'assujétir à celle de Naples, et on ne voit pas non plus, en cas quelles eussent part au gouvernement, comme, dans cette multiplicité de directeurs et de différens intérestz, toutes les affaires n'iroient pas en confusion, dans ces commencemens où l'ennemy est encore tant à craindre. D'ailleurs, un des principaux fondemens de l'establissement de quelque république que ce soit, c'est la situation du pays qui est extraordinairement à considérer. Il est bien vray qu'elle ne

l'est pas tant, quand les principes en sont petits, et que sa foiblesse fait sa seureté, personne ne prenant garde à elle et n'en ayant jalousie, et de cette sorte elle peut s'agrandir avec le temps, se gouvernant avec prudence et proffitant des conjonctures qui arrivent. Telle a esté l'origine et le progrez autrefois de la République romaine, et plus récemment de celle de Venize.

Mais quand il s'agit de se soustraire d'une domination puissante, qu'il faut combatre longtemps avant que gaigner entièrement sa liberté et se la conserver après par la force, en ce cas il est comme impossible qu'on puisse jamais faire rien de bon, si l'assiette du pays n'est favorable, et il fault quasi nécessairement que ce soient ou montagnes et lieux difficiles comme la Suisse, ou marescages comme la Hollande.

Et pour preuve bien concluante de cette vérité, il n'y a qu'à faire réflexion sur ce que la révolte des Pays-Bas commença par le Brabant, et néantmoins il est encores aujourd'huy en la possession des Espagnolz, parce que c'est un pays plat et ouvert, et les soulevez furent bientost réduictz à se retirer dans les pays coupez de la Holande et de la Zélande, où ilz ne se sont pas seulement conservez, mais ont eu le moyen de s'eslever au point de grandeur où on les voit à présent (1).

Or, qui est-ce qui ne voit que l'assiette du royaume de Naples n'est en aucune façon propre à un semblable establissement, surtout devant commencer par une guerre non seulement contre les forces que les Espagnolz ont au dehors et au dedans, mais contre le parti de toute la noblesse, et le peuple mesme n'estant pas encore si bien uni en soy qu'il n'y en ait bonne partie à la dévotion et dans le service de ses ennemis estrangers et domestiques ? De plus, comme cette république seroit nécessairement obligée d'avoir une armée de mer et une armée de terre, à quelles mains pouroit-elle confier le commandement général et subalterne de ses troupes, pour pouvoir s'asseurer d'estre toujours bien maistresse de ses forces ?

(1) Ces longs développements théoriques et géographiques sur les difficultés que rencontre l'établissement de toute république sont assez curieux à relire à deux siècles et demi de distance, surtout signés par le plus grand représentant de l'idée monarchique qui fut jamais, Louis XIV, âgé de neuf ans.

L'exemple de Farfax envers le Parlement d'Angleterre, dont il commandoit l'armée, ne luy feroit-il point de peur? Choisiroit-elle son général et ses autres officiers de guerre parmi le peuple, qui ne scauroit en fournir de bien expérimentez? Quand ils le seroient, vivroit-elle bien en repos que l'argent d'Espagne et d'autres advantages qu'on pourroit leur donner dans le pays ne pût les corrompre? Prendroit-elle aussy lesditz chefs et officiers dans le corps de la noblesse, ayant desjà esprouvé à ses despens de quelle façon ont servy presque tous ceux que le peuple a mis à sa teste pour les commander?

Il est aizé à juger que ce nom spécieux de liberté les chatouille, et on ne s'en estonne point, parce qu'il est tousjours bien doux de commander et ne dépendre pas d'autruy; mais la prudence veut qu'on examine si la chose est praticable et si, pour vouloir trop acquérir cette liberté, on ne tombera point à une plus dure servitude et en des misères infaillibles.

On voit pourtant bien que, pour faire mieux gouster au peuple ce changement, il a fallu le conduire par degrez; mais on croit qu'après le premier pas fait, il cognoistra bien tost luymesme la nécessité d'en faire un second, et qu'il ne scauroit jamais bien assurer son repos sans l'acclamation d'un Roy, qui achève par sa valeur de chasser entièrement les Espagnolz, et par sa bonne conduite de pacifier le royaume et qui, faisant cesser par sa prudence et son autorité tout suject de division entre ses sujectz, fasse régner les loix et lui rende sa première splendeur et tranquilité.

Il y a, à nostre esgard, une considération bien forte contre l'establissement de cette république, qui est que, comme les Espagnolz n'ont jamais voulu condescendre à inclure le Portugal dans le traitté de paix, ilz y donneroient encore bien moins les mains pour une république qui ne feroit que de naistre, de sorte que, ou la paix ne se feroit point, ou l'on courroit fortune de voir succomber bien tost après ladite république.

Au lieu qu'ayant un Roy particulier, il luy seroit fort aisé, mesme avec les forces seules du royaume, d'empescher les Espagnolz, affoiblis comme ilz sont de tous costez, d'y pouvoir jamais faire aucun progrez.

Mais il faut prendre garde de ne point parler à ces peuples sans nécessité de ce qui regarde la paix, parce qu'en toutes

façons Sa Majesté veut éviter l'engagement qu'ils pourroient désirer d'elle de ne la conclure point sans les y comprendre, que si eux-mesmes en faisoient les instances, on ne manquera pas d'excuses, pour s'en deffendre honnestement, sans que ce refus puisse nous préjudicier auprès d'eux, et on pourra leur alléguer ce qui a esté prattiqué à l'esgard du roy de Portugal, avec qui nous n'avons point d'alliance qui nous oblige à ne pouvoir faire la paix sans lui, quelques pressantes prières qu'il en ayt fait depuis sept ans ; et néantmoins, par raison de bienséance et par celle de nostre intérest, il n'a jamais esté au pouvoir des Espagnolz de nous faire relascher de la faculté, que nous prétendons de nous conserver par le traité de paix, de pouvoir assister ledit Roy de toutes nos forces s'il est attaqué, bien que, si on eust voulu condescendre à céder ce point, on nous en eust accordé en eschange beaucoup d'autres qui sont très-importants.

On a examiné dans le Conseil, en présence de la Reyne, lequel des deux partys seroit plus avantageux à cette couronne : ou que les Napolitains se donnassent au Roy, ou que, de concert avec Sa Majesté, ils eslussent un Roy particulier, soubz la perpétuelle protection de France ; et il a esté conclu unanimement que ce dernier estoit plus à désirer pour plusieurs raisons longues à déduire, dont on touchera seulement en passant les principales.

On doibt premièrement mettre en considération que toutes conquestes en général, quand elles sont esloignées, sont mal aizées à garder ; et la nation françoise sur les autres a tousjours esté accusée de ce deffault de scavoir aussy mal conserver au loing que bien acquérir partout.

Il n'est pas question d'en rechercher ici les causes, et on croit bien qu'avec une application extraordinaire il y auroit moyen de le corriger ; mais tousjours ne seroit-ce pas sans peine et sans courir de continuelz dangers. Les exemples de Naples mesmes et de la Sicile et duché de Milan en font foy avec beaucoup d'autres.

On considère, en second lieu, que si les Espagnolz, dont l'humeur et les coustumes approchent bien plus de celles des Italiens que les nostres, ont tant de peine à se maintenir dans la possession de ce royaume-là, quoyqu'ilz y soient habituez

depuis plus d'un siècle, la France s'y conserveroit beaucoup moins, en des tempz qui seront maintenant plus difficiles, après que les peuples auront recogneu, par l'expérience qu'ilz viendroient de faire, qu'il est en leur pouvoir de se donner le maistre qu'ilz veulent.

En troisième lieu, nous avons extresmement à considérer la disposition des autres Princes envers nous. Et si la prise que nous faisons parfois d'une seule place recueille l'envie et excite des jalousies jusqu'à faire tramer aussitost des ligues et des unions contre nous, voire jusqu'à nous faire abandonner par nos propres alliez, qui auroient plus de raison pour leur intérest de se resjouir de nostre prospérité et de noz avantages, on peut juger à quel point s'augmenteroit cette jalousie et combien s'eschaufferoient semblables négociations de ligues, dès que l'on verroit accroistre tout à coup la puissance de cette couronne, non d'une place, mais d'un Royaume entier, ce qui feroit craindre aux autres princes d'en estre opprimez avec le tempz et que, si celà n'arrivoit pas, ilz n'en seroient obligez qu'à nostre modération et à ce que nous n'aurions pas vouleu l'entreprendre.

Au lieu qu'en un Roy particulier de Naples qui fust soubz la protection de la France, nous aurions presque tous les mesmes advantages qu'en le possédant, sans estre exposez à aucun des préjudices marquez cy-dessus. Nous serions certains de l'attachement et de l'assistance dudit Roy et de toute sa postérité en tous noz besoingz, et que tous les traittez que nous aurions faictz seroient observez inviolablement par son intérest propre, ne pouvant avoir de meilleur ni de plus seur appui que le nostre pour sa conservation contre les tentatives des Espagnols, qui seroient les seulz ennemis, et avec lesquelz il seroit impossible qu'il pust avoir jamais de réconciliation.

En outre, comme si le royaume de Naples devoit estre nécessairement possédé par l'une des deux couronnes, les princes d'Italie aymeroient mieux y voir l'Espagne que la France, soit parce qu'ilz y sont desjà accoustumez de longue main et qu'ilz ne scavent pas de quelle façon nous userions de cette puissance, soit parce que, si l'Espagne vouloit les opprimer, la France est plus proche et plus en estat de les secourir que ne seroit l'Espagne, si la France possédant ledit royaume avoit le

mesme dessein; aussy ne faut-il pas douter qu'ilz ne préférassent à touttes les deux un Roy particulier, de quelque nation qu'il fust, parce qu'ilz espéreroient avec raison qu'il deust en touttes rencontres espouser les intérestz communs de la province, et qu'estant moins puissant que ne seroit la France ou l'Espagne, ilz seroient délivrez pour tousjours de cette jalousie qui les a minez jusqu'icy sourdement par les despenses qu'ilz ont esté sans cesse obligez de faire pour se garentir des continuelles oppressions que l'ambition espagnole leur faisoit souffrir ou appréhender; et ainsy tous prendroient part à ce qui concerneroit ledit Roy et s'intéresseroient à sa conservation. Les Papes nommément, dont l'adhérence ou l'opposition est tant à estimer, le soustiendroient de tout leur pouvoir pour l'intérest qu'ilz auroient d'avoir un feudataire plus foible.

Et enfin ledit Roy, se conciliant par sa présence l'amour des peuples et mettant luy-mesme en personne ordre à ses affaires, seroit beaucoup plus en estat avec les assistances de ceste couronne de s'opposer aux desseins des Espagnolz et de rendre son royaume paisible que ne le seroit le Roy mesme, qui seroit forcé d'en faire administrer la conduite par des vice-roys, dont les moindres fautes ou les sujectz de plainte que le peuple croiroit avoir d'eux seroient capables d'allumer le mesme embrasement que l'on voit aujourd'huy en ce pays-là contre noz ennemis (1).

On peut mettre aussy en considération le nouvel obstacle qui se formeroit pour la conclusion de la paix, laquelle, après tout, sera tousjours le principal but des actions de sa mémoire et son plus grand souhait, si le Roy, aquérant pour soy et pour cette couronne le royaume de Naples, vouloit se maintenir en ceste possession, n'estant pas vraysemblable que les Espagnolz y donnassent aizément les mains, surtout s'ilz conservoient encore quelque pied dans le pays et espérans d'y pouvoir remettre leurs affaires. Au lieu que cette difficulté cesseroit s'il y avoit

(1) Tous ces raisonnements sur les avantages qu'un roi feudataire de la France procurerait à Naples sont fort justes; mais pourquoi, alors, n'avoir pas secondé l'entreprise du duc de Guise? Nous allons voir tout à l'heure le gouvernement indiquer à l'ambassadeur d'autres candidats, qui n'avaient que le grave inconvénient de n'être ni connus ni désirés des Napolitains.

un Roy particulier, soit par eslection qu'en feroit le peuple présentement, soit par la cession qu'en pouroit faire Sa Majesté à quelque autre prince, après avoir esté eslevée elle-mesme, parce qu'en cas qu'il n'y eust pas moyen de comprendre ledit Roy dans le traité, la paix ne laisseroit pas de se pouvoir conclure par le mesme expédient que l'on a pratiqué à l'esgard du Portugal, c'est-à-dire nous réservant la faculté d'assister le nouveau roy de Naples, comme nous ferions celui de Portugal.

Il y auroit beaucoup d'autres raisons à dire que l'on supprime, parce que celles-cy seules semblent assez convaincantes pour le suject que l'on a entrepris de prouver.

Ce n'est pas qu'on ne juge que les Napolitains, venans à conoistre les inconvéniens de la république qu'ilz ont maintenant en teste, songeront à avoir un Roy, ilz ne choisissent plus tost Sa Majesté, dont ilz croyent estre puissamment assistez, qu'ilz ne se détermineront à jetter les yeux sur aucun autre prince. Mais comme il y auroit imprudence, nonobstant tout ce qui est dit icy dessus, de n'accepter pas alors avec joye un si beau présent, aussy aurons-nous le moyen après çela, en cas que la chose soit estimée plus avantageuse pour cette couronne, lorsqu'on verra plus clair dans l'affaire, de porter ces peuples, par la considération de leur propre bien, à recevoir de la main de Sa Majesté un Roy particulier, qu'elle leur donnera avec assurance d'avoir les mesmes assistances et secours de la France que si Sa Majesté le possédoit encore.

En quoy la France n'acquerroit pas seulement auprez de tous les autres Princes la gloire d'une modération dont il y auroit peu d'exemple; mais elle auroit aussy l'avantage que le nouveau Roy ne tiendroit sa couronne que de la pure générosité de Sa Majesté et seroit d'autant plus attaché à ses intérests, n'en ayant l'obligation qu'à elle.

Que si les choses prenoient dès à présent un autre train et que, contre cette croyance et ce qu'en mande ledit sr ambassadeur, que les peuples aymeroient mieux se donner au Roy qu'à tout autre, ilz changeroient de sentimens et voulussent dez à cette heure en eslire un particulier qui les gouvernast, Sa Majesté désire, en premier lieu, que, préférablement à tout autre prince, ledit sieur ambassadeur appuie et porte les intérestz de ceux de Sa Maison Royale, ce qui semble qu'il ne sera

pas mal aizé de faire réussir, leur faisant cognoistre quelle sorte de protection et d'assistance ilz pourront se promettre à jamais de cette couronne.

Que si, pour des raisons qu'on ne peut juger, il s'y rencontroit des obstacles qui ne pussent estre surmontez, on pourroit servir le duc Charles de Loraine, affin que la juste aquisition que la France a faite de la Lorraine fust de plus en plus affermie par le nouveau consentement qu'il y donneroit et toute sa maison. On ne peut nyer que ce prince n'ayt beaucoup de bonnes parties, surtout celles de la hardiesse et de la valeur; il a un corps de troupes à soy qui est fort considérable, les meilleures certainement en qualité qui soient dans l'armée des ennemis en Flandre, et qui seront tousjours prestes à le suivre, en quelque lieu esloigné qu'il veuille aller.

Peut-estre aussy que les peuples voudront plustost avoir un prince italien et plus cogneu d'eux, espérans d'en estre mieux gouvernez selon leur naturel et leurs coustumes, et, en ce cas, on pourroit appuyer le duc de Savoye ou quelque autre avec qui nous pourions mesnager nos intérestz, l'advantage qu'il recevroit par nostre moyen estant assez considérable pour désirer quelque chose de luy en eschange.

Mais comme cette affaire n'est pas encore si meure qu'il n'y ayt assez de tempz pour y délibérer et faire scavoir plus particulièrement les intentions de Sa Majesté sur ce que ledit sr ambassadeur mandera de la disposition et inclination des peuples, on ne s'étendra pas davantage à en discourir.

On ne croit pas et il n'y a aucune apparence aussy, soit que l'on regarde la raison, soit pour tout ce qu'en escrit au contraire ledit sr ambassadeur, que le peuple persiste longtemps dans la pensée de se maintenir en république. Néantmoins, en cas qu'elle luy durast encores, il faudra examiner quelle meilleure forme on pourra donner à leur conduicte dans ces commencemens, et, autant que l'on peut juger de si loing des choses où il peut d'un moment à autre arriver des changements, on estime que, comme le soubçon et la méfiance d'estre trahi par ceux qui ont part à la direction des affaires seroit capable de faire changer au peuple en un instant toutes ses résolutions, le meilleur moyen pour prévenir cet inconvénient seroit de composer un conseil de cent ou deux cens personnes,

affin que plus grand nombre d'entre eux participassent à l'honneur et que le peuple y ayt aussy plus de créance, voiant qu'il seroit mal aizé aux ennemis d'en corrompre tant à la fois. On se remet néantmoins là-dessus à ce qui sera jugé plus à propos sur les lieux.

L'attribut le plus inséparable des Napolitains, en général, c'est la vanité; ils sont tous dans l'apparence et le faste; c'est là leur foible, et particulièrement de la noblesse, et pour peu qu'on prenne soing de seconder leur humeur et les flatter, il ne sera pas mal aizé de leur gaigner le cœur et de les porter à tout ce qu'on désirera d'eux; c'est pourquoy Sa Majesté recommande que l'on ayt tousjours présent en la mémoire cet advertissement, parce qu'en plusieurs rencontres on gaignera plus avec un peu de fumée et monstrant faire grand cas de leurs bonnes qualitez et de leurs conditions qu'on ne feroit avec des choses bien essentielles.

Parmy les moyens que les Espagnolz ont prattiqué continuellement pour rendre le nom françois odieux en Italie, ilz se sont servis malicieusement de la familiarité avec laquelle on vit en France avec les dames et de la coustume de les saluer, qui est de soy très-innocente, pour leur imprimer une crainte de la licence de cette nation à l'esgard des femmes (1), et comme c'est le poinct où ilz sont les plus chatouilleux, nous savons que cela, avec d'autres bruitz semblables que nos ennemys ont semé sans cesse à nostre désavantage, les a nourris dans quelque aversion contre nous de meffiance de nostre sagesse, qu'il faut absolument guérir, comme il a desjà esté mandé, en faisant voir par les effetz la fausseté des mauvaises impressions qu'on a données.

Il n'y a rien aujourd'huy de plus nécessaire, ayant à vivre en intelligence et union avec eux, que de se conduire en sorte qu'ilz n'ayent aucun sujet de plainte de ce costé-là, et comme ils improuvent extrêmement, entre autres choses, cette liberté de saluer les dames, il faudra bien se garder de les choquer

(1) On ne saurait reprocher au mémoire de ne point prévoir toutes choses et de ne point entrer dans les plus minutieuses recommandations. Mazarin se souvenait-il de ce qu'on appelait en France, un siècle auparavant, « le mal de Naples? »

en cela, mais leur faire cognoistre que les François s'accommodent aizément aux coustumes des pays où ilz sont, alléguant pour tesmoins les Catalans, qui ne sont pas moins délicatz sur cette matière, et avec qui nous vivons en si parfaite intelligence et amitié; tesmoigner grande retenue pour les femmes; chastier sévèrement les moindres fautes de ce genre-là; les détromper aussy de l'impression que nos ennemys leur ont donnée que toute la France est luthérienne et hérétique, leur faisant toucher le contraire au doigt par une observation exacte de tout ce à quoy oblige le devoir d'un bon catholique, monstrant grand respect pour tous les ministres de la religion, et particulièrement grande vénération pour les reliques.

Outre cela, ledit sr ambassadeur pourra s'informer à Rome, des personnes qui ont plus de connoissance du pays, quelz moyens on pourroit pratiquer les plus propres pour se bien asseurer de la volonté de ces peuples-là, comme aussy pour chasser entièrement les Espagnolz du Royaume et pour leur oster toute espérance d'y pouvoir jamais remettre le pied.

Il semble que, parmy beaucoup de considérations qu'on peut représenter aux Napolitains pour les confirmer de plus en plus dans leur résolution, il y en a deux bien puissantes et qui pourroient faire grande impression sur leur esprit, pourveu qu'on prenne soing de les leur dire souvent et de les exagérer, comme elles le méritent: l'une que s'ilz scavent poursuivre vivement leur pointe, ilz ne doivent pas appréhender que les Espagnolz leur puissent jamais faire aucun mal tant qu'ilz auront l'appuy de cette couronne, lequel ne leur manquera en aucun temps, prouvant cette vérité par une raison démonstrative, qui est l'exemple du Portugal et de la Catalogne, car si le roy d'Espagne dans son propre pays, ayant tous ses estatz au derrière et la mesme commodité d'attaquer par mer et par terre, pouvant faire transporter par son armée navale autant de troupes qu'il a voulu des autres Royaumes et estatz qu'il possède détachez de l'Espagne, et l'ayant fait en effet, parce qu'il s'agissoit de secourir la partie sensible et de délivrer le cœur qui estoit attaqué, enfin agissant luy-mesme en personne et faisant tous les efforts possibles et imaginables, n'a jamais pu rien advancer dans le dessein de réduire ces deux pro-

vinces-là soubz son obéissance; à plus forte raison, estant desjà tellement affoibly de ses autres pertes, il ne pourra jamais faire aucun progrez dans le royaume de Naples, dont il est si esloigné, qui est de soy-mesme si puissant, d'une si grande étendue et si peuplé, qu'il ne scauroit faire attaquer que par des lieutenants et par des troupes qui ne seront pas animées par sa présence, et enfin qui aura les secours de France plus prompts et plus considérables pour sa deffense, que ne scauroient estre les préparatifs pour l'invasion, bien que, comme tout le monde scait, il faut avoir de bien plus grandes forces pour attaquer qu'il n'en est de besoing pour deffendre.

L'autre considération qu'il faut leur dire est que, quelque promesse que puissent leur faire les Espagnolz, comme chacun tombe d'accord que c'est la nation du monde la plus altière et la plus vindicative, et que d'ailleurs on scait qu'elle a pour maxime de n'estre point obligée à tenir une parole que la nécessité auroit exigée d'eux, et particulièrement envers des subjects, dès que cette nécessité ne sera plus si grande et que, par la conclusion de la paix avec cette couronne, ilz auront pu remettre leurs affaires en meilleur estat qu'elles ne sont a présent, non seulement ilz n'observeroient aucune des choses promises, — dont Naples mesme a un bon exemple et qui luy couste assez cher pour s'en bien souvenir, qui est la ratification qu'a apportée Dom Jean d'Austriche des traitez arrestez avec le Vice-Roy; — mais toutes leurs pensées et leur application seroit à se garentir d'un pareil accident pour l'advenir, punissant les plus coupables de ces mouvemens et chastiant tout le Royaume, mesme par de nouveaux imposts qu'ils adjousteroient aux antiens, affin de rendre le joug encore plus dur et plus insupportable qu'il n'a esté, ayant bien pris auparavant toutes les précautions requises pour oster tout moyen aux peuples de pouvoir lever la teste. Au lieu que la France, ou un Roy particulier sous sa protection, aura un si grand advantage dans l'acquisition qu'il fera d'un si puissant Royaume, par la bonne volonté du peuple à qui il en aura obligation, qu'il n'est pas à présumer qu'il puisse jamais manquer et n'exécute mesme avec plaisir tout ce qu'il aura promis se mettant en possession du Royaume.

Enfin, quelque privilége, pour petit qu'il soit, que l'Espagne

leur accorde, ce ne peut estre qu'en perdant et à la diminution; et au contraire, quelque prérogative et franchise que la France leur donne, elle ne peut qu'y gaigner beaucoup. Ainsy, l'une n'accomplira jamais que par pure nécessité ce que l'autre observera religieusement avec une singulière satisfaction, et ilz peuvent juger de là si, des deux partys qu'ilz ont à choisir, l'un n'est pas tout rempli d'espines, de ruines et de précipices, et l'autre seulement de fleurs, de douceur et de tranquilité.

Il sera bien à propos aussy de leur faire vivement craindre que nous avons advis que les Espagnolz, dans ceste rencontre qui leur est si importante, sont résolus de mettre le tout pour le tout, affin de faire venir promptement à Naples toutes les forces qu'ilz pourront tirer d'Espagne; qu'ilz font grand amas de tous costez d'hommes et d'argent pour y envoyer; qu'ilz songent à y faire passer par l'Estat ecclésiastique bonne partie du Milanois, et notamment la cavalerie; qu'ilz demandent de grands secours à l'Empereur et prétendent faire embarquer quantités de troupes à Trieste pour venir par le golfe Adriatique, et autres choses semblables qui pourront les obliger plustost à prendre la résolution d'eslire un Roy particulier ou de se donner à Sa Majesté, pour le recevoir après de sa main.

Il faudra pourtant se conduire avec discrétion en cette grande exagération des efforts des ennemis, affin que nous ne soyons pas nous-mesmes imprudemment les instruments de leur réconciliation avec les Espagnolz, par la crainte que nous leur aurions imprimée de leur puissance. Le jugement doit régler cette conduite selon les estatz des affaires, et on s'en repose sur la prudence dudit sr ambassadeur et de ceux qui seront employez en ces négociations.

En tout cas, nous avons en main le correctif de ce discours, car à mesure qu'on leur représentera les maux et les inconvénients à craindre, on leur pourra monstrer aussi les remèdes et les moyens de les éviter, comme quand on leur dira la pensée des Espagnolz d'envoyer à Naples des troupes du Milanois, on les pourra informer des ordres que S. M. a donnez pour faire détacher, en cas que cela soit, sans perte de temps, après elles un corps plus considérable tiré des deux armées

que commandent le duc de Modène (1) et le prince Thomas ; et de mesme, touchant les renfortz qui peuvent venir d'Espagne, dire que les trouppes qu'on envoyera aussitost de France les surpasseront en nombre et en qualité.

Si nostre armée navale, arrivant à Naples, peut encores trouver les choses au mesme estat qu'elles estoient le XXVIe du mois passé, que l'on fit à l'église Nostre-Dame-des-Carmes la déclaration qu'on a veue imprimée (2), il est à croire que les principaux du royaume et la noblesse, qui jusqu'icy avoient eu mauvaise opinion, comme il est remarqué cy-dessus, des affaires du peuple et de leur issue, et, par cette raison ou par la trame qui est entre eux, n'ont pas voulu s'embarquer dans son party, quoyqu'ilz ne soient pas moins animez que luy contre les Espagnolz, changeront à présent de conduite, et que, quand ilz verront que le peuple est assisté de noz forces et que la France a la volonté et le pouvoir d'en envoyer chaque jour de nouvelles s'il est nécessaire, et qu'il sera bien mal aizé que le roy d'Espagne, qui a d'ailleurs tant d'embarras et si peu de forces et de moyens de soustenir ses affaires dans le Royaume, ne succombe, ilz accourront tous à Sa Majesté, et la résolution du peuple en sera bien mieux affermie.

Que si, à l'esgard de ceux qui demeureront encore esloignez, on publie la restitution de tous leurs biens et facultez, en cas qu'ilz reviennent dans un terme certain que l'on désignera, et à faute d'y satisfaire, que lesdits biens seront confisquez et distribuez à ceux qui se trouveront dans le parti, il y a grande aparence que la plus grande partie retournera pour son propre intérest, se voyant autrement à la veille d'estre despouillez de tous leurs biens et presque hors de toutte espérance d'y pouvoir jamais rentrer, veu le peu d'appuy que pourroit leur donner le roy d'Espagne, pour les raisons marquées en divers endroits de ce mémoire.

On peut inférer de là que l'establissement de ces affaires

(1) On a pu remarquer plus haut l'ordre donné au duc de Modène. — Voir, p. 182, la dépêche n° XLV.

(2) C'est l'adresse du peuple de Naples à la France, en date du 26 octobre, à laquelle répond une sorte de manifeste du Roi, du 29 novembre, destiné sans doute à être imprimé et distribué, et qui se trouve dans les *Mémoires de Modène*, t. I, p. 127.

ne dépend pas simplement de la bonne volonté et de l'adhérence du peuple, mais des moyens que le Roy aura d'y paroistre fort, et se rendre considérable soit par son armée navale, soit par un bon corps de trouppes que l'on puisse desbarquer, et faisant cognoistre qu'on est en estat d'envoyer des renfortz continuelz et aussy nombreux que le besoing le requerra, soit en s'emparant de quelques bons postes, avec le consentement et l'assistance du peuple, soit enfin se mettant en possession des chasteaux dont il sera parlé cy-après.

La principale chose que nous ayons présentement à désirer, et à laquelle il faut travailler de tout nostre pouvoir, c'est d'empescher que la noblesse, pour qui le peuple dans tous ces mouvemens a fait paroistre une mortelle haine et une aversion pour le moins aussy grande que contre les Espagnolz, pour l'oppression qu'il prétend en avoir reçue, ne forme un parti dans le Royaume pour assister les Espagnolz. Il faudra se conduire avec grande dextérité et délicatesse pour faire comprendre au peuple, sans le choquer, l'intérest qu'il a de ne refuser pas avec elle des accommodements raisonnables que l'on pourra proposer. Pourveu qu'il puisse se bien asseurer qu'elle n'entreprendra rien en faveur des ennemis, on pourra luy représenter adroitement qu'il est impossible, sans cet accord, qu'il jouisse d'un repos bien seur, au lieu qu'y acquiessant, comme il est en sa main de le faire avec avantage et réputation, il se peut mocquer après cela de tous les efforts des Espagnolz, à bien plus forte raison que les Catalans et les Portugais ne l'ont fait, comme on a dit cy-dessus.

Si ces deux partis sont en armes et en hostilitez l'un contre l'autre, quand nous arriverons, il faudroit, s'il y a lieu, sans donner de la méfiance au peuple, essayer de mesnager une suspension entre eux, affin d'avoir plus de facilité à faire conclure l'accommodement.

Il y a beaucoup de noblesse napolitaine à Rome, qui s'y est retirée depuis ces moments-cy. Ledit sr ambassadeur pouroit leur faire parler par quelque personne capable et de confiance réciproque, afin d'essayer de les disposer à ce que nous pouvons désirer, et descouvrir aussy adroictement quelz senti-

ments ilz ont sur ce qui se passe. Le cardinal Grimaldi (1) pourra, de son costé, pratiquer le mesme avec la noblesse qui a choisi Gennes pour sa retraite, et le nonce Bentivoglio à Florence (2) avec ceux qui s'y sont réfugiez pendant cet orage.

Ledit s^s^ ambassadeur pourroit aussy, le jugeant à propos, faire parler de tout confidemment à M. le cardinal Brancaccio (3), qui a tousjours eu inclination pour cette couronne et l'a servie [secrettement en plusieurs occasions, et qui, estant du pays et ayant esté très-mal traité des Espagnolz en toute condition et toute sa maison aussy, pourra nous donner de bons conseilz et nous procurer l'assistance de ses amis.

On juge icy que s'il a pu réussir au peuple de s'emparer des chasteaux de Naples avant que nostre armée arrive, considérant le mal qu'il en aura reçu et celuy qu'il en pourroit souffrir à l'advenir, soubz quelque domination qu'il tombe, il pourroit bien prendre la résolution de les démolir et mettre d'abord la main à l'œuvre. Que si nostre armée y arrive assez à tempz pour avoir part à l'expugnation desdits chasteaux, on aura plus de moyens de les destourner avec adresse de cette pensée, sans leur donner trop de mesfiance que nous songions à les assujétir contre leur gré par cette voie. Il ne faudra pas perdre l'occasion de le faire, car, certes, il seroit un peu dur et dangereux, quelque Roy qu'ilz aient, qu'il eust tousjours à dépendre dans la ville capitale des caprices d'un peuple léger. C'est un poinct qui nous est de la dernière importance, mais qui pourtant veut estre manié bien délicatement, et il semble que le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de n'en montrer guères d'envie. Il peut estre mesme que, comme ilz ont besoin d'une grande assistance dans le désir qu'ilz auront de bien engager le Roy à leur protection, ilz iront au-devant et nous

(1) Le cardinal Grimaldi avait quitté Rome au mois de mai 1647, pour aller représenter et défendre à Gênes les intérêts de la France. Depuis, on lui avait donné la direction de la flotte.

(2) Sur le nonce Bentivoglio, voir ce que nous avons dit plus haut, p. 10, 30 et 81.

(3) Ce cardinal était de la famille Ursini, depuis longtemps dévouée à la France, et à laquelle l'ambassadeur était chargé par le Roi de servir des pensions. — Voir plus haut, p. 78.

offriront d'eux-mesmes, dans la première chaleur, ces gages de leur fidélité et de leur affection, voire de plus grands, surtout si, sans rien gaster d'ailleurs, on peut tesmoigner avec adresse d'avoir répugnance, et faire des difficultez affectées à certaines choses que l'on pourra recognoistre qu'ilz souhaitent fort. On pourroit aussi se confier là-dessus à quelqu'un des principaux qui auront la direction des affaires et qui tesmoignera affection pour nous, luy promettant quelque bonne récompense s'il fait réussir la chose par le biais qu'on luy pourra suggérer.

Et sur cela, parmy d'autres motifs qu'il sera bien aisé de trouver, on pourroit leur faire entendre que l'on est desjà convenu à Munster que toutes choses doivent demeurer en l'estat qu'elles se trouveront le jour de la délivrance des ratifications du traité qui s'y fera, sans qu'il se fasse aucune restitution de part ni d'autre des places et forts que chacun des partis aura occupez, et partant que si la France a en main les chasteaux de Naples, les Espagnolz n'y pourront plus rien prétendre.

On peut encores faire toucher au doigt à ceux qui ont le plus offensé les Espagnolz, comme le capitaine Gennaro et Luigi del Ferro et autres, que ce seroit leur entière seureté et qu'ilz n'auront jamais rien à craindre si nous pouvons nous bien establir, au lieu qu'il sera fort périlleux pour eux de demeurer toujours sans appuy ni retraite asseurée, exposez d'un costé aux insultes et à la vengeance des Espagnolz et de leurs adhérens, et de l'autre à la discrétion d'un peuple volage qui peut changer d'inclination et de maxime du soir au matin.

Naples estant bien asseurée et les environs, il faudra songer aux moyens de ranger dans le parti les autres villes principales du royaume, et se bien prévaloir de la chaleur qu'auront tous les peuples dans ces commencemens de se venger des oppressions que leur ont faites les Espagnolz.

L'armée navale de Sa Majesté pourra hiverner à Naples en tout ou en partie, selon que le peuple tesmoignera le désirer; et, en ce cas, il ne reffusera pas son assistance pour s'emparer de petits forts que les Espagnolz occupent en divers havres qui sont aux environs, particulièrement de celuy de Baya, non seulement pour avoir une retraite seure à nos vaisseaux contre

les mauvais tempz, mais pour oster aux ennemis la commodité desditz portz.

Ledit sieur ambassadeur examinera s'il seroit à propos d'envoyer quelques vaisseaux en Sicile, pour offrir à ces peuples-là ce qui peut dépendre de nostre assistance et reconoistre de quoy ilz sont capables. Il semble que cela ne peut produire qu'un très-bon effect, leur faisant cognoistre que nous n'avons aucune envie de nous y establir, mais de contribuer seulement ce qui dépendra pour leur liberté en la manière qu'eux-mesmes le désireront. Il y a quelque advis icy que Palerme et beaucoup d'autres villes du Royaume ont chassé tous les Espagnolz et se gouvernent en république; et il ne faut pas douter que, s'il nous peut réussir de bien establir les choses à Naples, la Sicile n'en suive l'exemple sans beaucoup de peine.

Si le peuple de Naples persiste à vouloir M. le duc de Guise pour général de ses armées, que ledit sieur duc soit en estat d'y aller et en disposition de s'hazarder parmi eux, ledit sieur ambassadeur prendra grand soin de le bien instruire de la conduite qu'il devra tenir.

Sa Majesté désire aussy que l'abbé de Saint-Nicolas l'accompagne, et que ledit sieur duc se conduise entièrement à ses conseilz dans toutes les occurrences et affaires que le tempz ne permettra pas de pouvoir communiquer audit sieur ambassadeur et en attendre sa response.

Ledit sieur ambassadeur pouroit aussy bailler le sieur Board (1) audit sieur duc, ou quelque autre des siens, pour luy servir de secrétaire, et il est remis à ce qu'il jugera à propos de luy donner encores de ses gentilzhommes et d'autres personnes de sa maison qu'il choisira les plus sages et les plus capables. Et comme pendant que l'armée navale séjournera à Naples, le bailly de Vallançay et l'abbé de Saint-Nicolas traiteront les affaires et prendront les résolutions conjointement, soubz la direction dudit sieur ambassadeur, quand il y aura tempz de les luy communiquer, Sa Majesté entend qu'ilz prennent aussi grand soin d'assister de leurs conseilz ledit sieur duc de Guise, ne doutant point qu'il n'y deffère beaucoup de son costé, pour le cas qu'il fera de leur suffisance et de leur

(1) Nous avons déjà vu le nom de cet agent secondaire, p. 9.

affection, soit parce qu'ilz ne luy diront rien qu'il ne doive prendre pour estre l'intention de Sa Majesté, qu'elle fait entendre audit sieur ambassadeur par le présent mémoire, affin qu'il la face scavoir audit bailly et abbé, et reigle là-dessus leur conduite. Si ledit sieur duc n'estoit point en estat ou volonté d'aller commettre sa personne parmi ces peuples, on leur fera scavoir que Sa Majesté leur envoyera un autre général; mais que ce soit ledit sieur duc ou un autre (1), il semble qu'il ne scauroit se passer d'avoir une garde françoise ou de gens qu'il conoisse bien affidez à sa personne, affin qu'il puisse se garentir des conspirations qu'il ne faut pas douter que les Espagnolz ne facent pour attenter à sa vie. Cela veut néantmoins estre mesnagé délicatement, pour ne point donner d'ombrage au peuple.

Si ledit sieur ambassadeur estimoit que, sans courir fortune d'engager trop légèrement la dignité de cette couronne à cause du caractère qu'il a, sa présence à Naples pust faire quelque grand coup, S. M. remet à luy d'y aller et, en ce cas, faisant venir un vaisseau de l'armée pour le transporter, il pourroit laisser les affaires à Rome à l'abbé de St-Nicolas, et s'il estoit desjà parti avec le duc de Guise, ou que ne l'estant pas encore, il trouvast bon de le mener avec luy, il en commettroit le soing au sr Gueffier (2).

Pour cet effect on a fait expédier deux pouvoirs pour traitter avec le peuple, et généralement tout ce qui pourra concerner directement ou indirectement le royaume de Naples, l'un audit sr ambassadeur et l'autre aux bailly de Vallençay et abbé de Saint-Nicolas, conjointement ou séparément, en l'absence l'un de l'autre, soubz la direction pourtant dudit sr ambassadeur, aux sentimens duquel ilz auront ordre particulier de se conformer en tout et partout (3). Si M. le duc de Richelieu se

(1) Le mémoire semble ici attacher fort peu d'importance à la personne du duc de Guise et croire qu'il sera toujours un instrument facile à manier au gré du gouvernement français. La cour devait cependant être bien informée de ses menées ambitieuses et de l'espoir qu'il avait d'exploiter à son profit la révolution de Naples.

(2) Voir sur le Sr Gueffier la lettre que lui adresse M. de Brienne et que nous publions plus haut, p. 176. — L'éventualité d'un voyage de l'ambassadeur à Naples était prévue par la cour depuis quelque temps.

(3) Ces choses nous sont connues déjà par les deux pièces publiées dan

trouve présent, on pourra aussy par honneur luy faire signer le traité, en cas qu'on en fasse.

Ledit sr ambassadeur scaura que Sa Majesté a escrit d'un costé à M. le duc de Modène et au sr d'Estrade, et de l'autre à M. le prince Thomas et au sr Mareschal du Duplessis-Praslain, comme aussy à Piombin au sr de Reffuge (1), de donner touttes les assistances d'hommes et d'autres choses qui seront en leur pouvoir, quand ledit sieur ambassadeur ou lesd. bailly et abbé leur en feront instance, ou qu'elle leur sera faite par M. le cardinal Grimaldy, de sorte que dans le besoing il suffira, au moins pour ce qui regarde la Lombardie, qu'ilz s'en adressent audit sr Cardinal, qui prendra soing après, envers les autres, de l'exécution. Pour Piombin, comme il est plus prez que ledit cardinal, il sera bon qu'ils escrivent directement audit sr de Reffuge. Cependant, en cas qu'ilz demandent des trouppes, soit en Lombardie, soit aux portes de Toscane, il sera bon que, pour ne perdre pas un moment de tempz utile, ilz y envoient une escadre de vaisseaux pour les transporter.

On donne aussy ordre en Provence d'assister de tout ce qui pourra dépendre de la province; et ledit sr ambassadeur ou lesdits bailly et abbé pourront en escrire, quand l'occasion le requerra, à M. le comte d'Alaiz en général et au sr d'Infreuille pour le détail, ou à celuy qui aura soing de la marine pendant le voyage qu'il pourra faire par deçà.

Sa Majesté escrit une lettre au cardinal Philomarin, archevesque de Naples, qu'il est remis audit sr ambassadeur de faire rendre ou non, selon qu'il estimera plus à propos; mais toujours il faudra que ce soit avec la participation du peuple et son agréément.

Il est aussy remis à sa prudence de rendre au Pape ou de supprimer la lettre que Sadite Majesté luy escrit sur ces affaires-cy (2); et quoy qu'il résolve là-dessus, il ne faudra pas

les *Mémoires de Modène* (t. I, p. 125 et 127), que nous avons signalées plus haut, p. 189, note. Les pouvoirs eux-mêmes, datés du 30 novembre, se trouvent à la p. 131 desdits *Mémoires*.

(1) Ce sont les lettres que nous avons retrouvées dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale et publiés plus haut, p. 182, et note 1 de la p. 183.

(2) C'est sans doute une lettre analogue à celle dont nous avons parlé dans la note de la p. 194.

qu'il oublye de bien persuader à Sa Sainteté que le St-Siége ne scauroit que receuvoir beaucoup d'avantage des changemens qui pourroient arriver dans le royaume de Naples, pourveu que cette couronne y aye du crédit.

Il sera bon aussy que ledit sr ambassadeur face asseurer M. le duc de Parme, par le moyen des ministres qu'il a à Rome, qu'il jouira beaucoup plus seurement des richesses qu'il a dans le Royaume, et qu'autant qu'il dépendra de S. M. on pourra mesme le mieux augmenter, mais qu'elle se promet aussy de son affection qu'il donnera tous les ordres que nous pouvons désirer à ses amis et adhérentz, affin qu'ilz assistent nostre party de leurs forces et de leurs bons conseils.

Ledit sr ambassadr pratiquera le mesme à l'esgard de M. le Grand-Duc, à qui il fera parler en cette conformité, comme aussy à tous les princes et divers particuliers qui ont des biens dans le Royaume et y ont quelque crédit. Il pourra faire parler aussy au cardinal et au connestable Colonne par l'abbé Basqui, leur disant que s'ilz prennent parti de bonne heure, ilz ne seront pas seulement asseurez de la conservation de leurs biens, mais que la France considérera leur maison beaucoup plus que l'Espagne n'a fait. La Reyne escrit de sa main à la signora dona Anna sur le mesme suject.

On a pourveu à un fondz de cinquante mil livres pour estre employé à ces affaires, et notamment à faire des gratifications à diverses personnes qui ont bien servi et qui peuvent le faire encore utilement. Ledit sr ambassadeur, à qui on adresse la lettre de change payable à Rome à lettre vue, s'entendra avec le bailli de Vallançay pour ce qui devra estre distribué à Naples, et se remboursera luy-mesme par préférence des six mille livres qu'il a avancées pour le service de Sa Majesté (1).

On a fait expédier vingt brevetz de pension de diverses sommes pour estre distribuez selon la condition des personnes et la qualité des services. On en enverra plus grand nombre s'il est jugé nécessaire par ledit sr ambassadeur.

(1) Nous avons dit déjà qu'il existe dans un manuscrit de la Bibliothéque nationale un très-curieux « estat » de la dépense faite à Rome par M. le marquis de Fontenay au sujet des affaires de Naples, en exécution sans doute des instructions qu'on rencontre ici.

On envoye aussy vingt médailles d'or de différends pois. On pourra en attacher quelques-unes à des chaisnes que l'on estimera devoir donner, comme au capitaine Gennaro; il sera bien à propos de luy en présenter une belle, et à Luigi del Ferro une autre un peu moindre, et ainsy à d'autres des plus apparens, plus accréditez et plus zélez. Quant au sr Laurenso Tonti, on pourra luy donner quelque bon présent, soit en argent et en une chaisne, ou tout en argent s'il l'ayme mieux, et avec cela un brevet de pension des meilleurs.

Le sr de Grémonville estant party de Venize (1), il sera nécessaize que ledit sr ambassadeur instruise continuellemeni le secrétaire qu'il y a laissé de la manière dont il debvra parler à la Républiqne selon que les affaires se passeront, et en général il devra toujours appuyer le plus sur là modération du Roy, et que Sa Majesté ne prend part en toutes ces révolutions que pour avoir plus de moyen de forcer les Espagnolz à la paix.

On a mandé au bailly de Valancé d'envoyer audit sr ambassadeur la copie de diverses lettres que Monsieur le Cardinal luy a escrittes depuis cinq sepmaines sur ces révolutions de Naples, et Sa Majesté se remet à ce que contiennent lesdites dépesches en de certaines choses seulement, parce que les affaires ayants depuis changé tout à fait de face, il y en a beaucoup qui ne seroient plus à propos ny de saison.

Il faudra tascher, par toutes sortes de moyens, de tirer des mains des Espagnolz sain et sauve le prince de Gallicane, qui est prisonnier dans l'un des chasteaux, car, outre qu'il est tombé dans ce malheur pour les intelligences qu'il entretenoit avec nous, c'est une personne qui pourra fort utilement servir le parti, ayant esté maltraité au dernier point par les ennemis, estant hardi et entreprenant, et ayant un bel estat et grand crédit dans l'Abbruzzo. Il faudroit adroitement insinuer tout cecy au peuple, et que ledit prince, luy ayant obligation de sa liberté, employera sans doute avec grand plaisir sa vie et ses moyens pour son service.

A mesure qu'on aura nouvelles de ce qui se passera de delà,

(1) M. de Grémonville était ambassadeur de France à Venise. L'abbé de Saint-Nicolas lui adressa plusieurs dépêches; le marquis de Fontenay devait également correspondre avec lui.

on ajoutera ou changera à cette instruction, selon que l'occasion pourra le requérir. Cependant, l'object que ledit sr ambassadeur doibt continuellement avoir devant les yeux, c'est de ne s'engager point mal à propos à des choses qu'on ne puisse soustenir et qui soient capables d'apporter des obstacles à la conclusion de la paix, en cas que les Espagnolz, par la crainte de cette révolution, s'y rendissent plus facilement qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Et c'est une raison principale qui feroit souhaitter à Sa Majesté que le peuple, venant à bout des chasteaux, songeast à la réclamation d'un Roy, parce qu'il luy seroit incomparablement plus aisé, pour les raisons touchées cy-dessus, de se conserver dans la possession de ce Royaume qu'il ne sera au roy de Portugal de se maintenir dans le sien.

Depuis ce mémoire achevé, on a considéré que peut-être seroit-il plus à propos que ledit sr ambassadeur et bailli ou abbé différassent sous diverses prétextes de faire aucun traité avec les Napolitains, attendant que les affaires fussent plus advancées et en estat de ne pouvoir plus retourner en arrière, si ce n'est que dès à présent ilz voulussent eslire un Roy particulier. Hors de cela, le peuple persistant dans sa pensée de république, ils pourroient remettre ledit traité aux ambassadeurs que le peuple a dit vouloir envoyer à la cour dès que nostre armée navalle y seroit arrivée, d'autant que, voyant plus clair dans la suitte, on pourroit prendre après des mesures plus certaines et faire toutes choses avec plus de fondement, et sans courir fortune de rien gaster en la négociation de la paix, parce que, dans cet intervalle de temps, on verra si la crainte de perdre ce Royaume pourra porter les Espagnolz à la conclure, au lieu qu'autrement, se donnant à nous, il seroit malaisé que nous puissions nous empescher de nous engager à les deffendre, et notamment s'ilz nous remettoient les chasteaux entre les mains.

Mais cependant, quoyqu'il n'y ait point de traité entre la France et les peuples, on ne devra pas laisser de faire pour leur assistance toutes les mesmes choses et efforts que l'on feroit s'il y en avoit un qui nous y obligeast.

Enfin, ce point de faire ou différer le traité est seulement

mis en considération audit sieur ambassadeur, et S. M. n'y détermine rien, mais s'en repose entièrement sur sa prudence, après qu'il aura entendu les avis desdits sieurs bailli et abbé, sachant bien qu'il prendra, selon que les conjonctures luy permettront, la résolution qui sera la meilleure et la plus convenable au bien de son service.

C'est tout ce qu'on peut dire de si loing dans une affaire qui peut changer de face de moment à autre; mais tousjours croit-on que ce mémoire aura assez donné de lumière des intentions et des sentimens de Sa Majesté pour estre asseuré que ledit sieur ambassadeur ne seroit pas en peine de les rencontrer dans tous les divers cas et événementz qui peuvent arriver, dont il ne seroit point fait icy de mention.

Fait à Paris, le XXVIIIe jour de novembre 1647.

Signé : LOUIS.

Et contre-signé : DE LOMÉNIE.

LI

Le Roi au duc de Guise (1).

Paris, 15 décembre 1647.

MON COUSIN,

J'ay receu beaucoup de joye d'avoir appris par vostre lettre du 17 novembre (2) vostre heureuse arrivée en la ville de

(1) La suscription porte : « A mon cousin le duc de Guise, pair de France et général de mes armées au royaume de Naples. » Cette pièce est extraite des manuscrits de la Bibliothèque nationale, FR., 20475, fol. 39.

(2) Le duc de Guise avait en effet quitté Rome le 13 novembre, accompagné jusqu'à Saint-Paul par l'ambassadeur et l'abbé de Saint-Nicolas. Il

Naples et la bonne réception qui vous y a esté faicte, ce qui me donne lieu d'espérer des effects advantageux d'un si bon commencement. Et afin de vous secourir promptement, je fais travailler aux préparatifs nécessaires pour tenir mon armée navalle preste de bonne heure et assez forte pour combattre celle des ennemis, cependant que vous disposerez les choses à attaquer les postes occupez par les Espagnols, estant nécessaire de vous rendre maistre des chasteaux le plus promptement qu'il se pourra. Et pour vous en faciliter le moyen, je feray débarquer de l'infanterie et passer beaucoup d'officiers et de gens de guerre, vins et vivres, au royaume de Naples, qui vous obéiront suivant le pouvoir que je vous envoie. Je vous feray aussy fournir canons, munitions et vuivres de boucbe

avait écrit, avant son départ, à sa mère et à son frère deux lettres qui leur faisaient part de ses intentions. (Elles sont publiées dans les *Mémoires du duc de Guise*, t. I, p. 140.) Dans la nuit du 13 au 14, il s'embarqua presque seul, avec une singulière audace, et arriva le 15 à Naples. Il y fut fort bien reçu par le cardinal Filomarini, et envoya aussitôt un valet de chambre à la cour pour donner avis de son succès. Ce courrier arriva à Rome le 20 novembre et poursuivit aussitôt sa route vers la France. Il était porteur d'un certain nombre de lettres, datées en effet du 17 novembre; celle que le duc de Guise écrivit au cardinal Mazarin se trouve dans les *Mémoires de Modène* (t. I, p. 123). En voici quelques lignes :

« .... Ma présence ayant esté jugée nécessaire pour maintenir le peuple de Naples, et par Monsieur votre frère le cardinal et par Monsieur l'ambassadeur, je hazardai de passer en felouque au milieu de toute l'armée d'Espagne.... J'ai trouvé tout ici dans un désordre et une telle confusion, que sans une puissante assistance il est difficile de pouvoir réussir. J'ai été reçu dans un applaudissement merveilleux; et enfin, quelque peine qu'il y ait à régler les choses, j'espère de réussir heureusement, pourvu que Votre Excellence ait la bonté de m'assister puissamment.... »

Nous n'avons point la réponse du cardinal; mais à une lettre précédente, datée du 30 octobre, dans laquelle le duc de Guise lui annonçait que le peuple de Naples l'avait choisi pour commander son armée, Mazarin répondait, le 26 novembre, en disant :

« .... Pour mon particulier, vous pouvez être assuré que, quand le service du Roi ne s'y rencontrerait pas comme il fait, votre personne m'est aussy chère, et votre seul intérêt est assez considérable pour m'obliger à contribuer de tout mon pouvoir à vous faire donner toutes les assistances possibles de cette couronne et vous fournir les moyens d'acquérir beaucoup de gloire.... Cependant, ajoutait-il, je vous prie de prendre entière confiance à MM. le bailli de Valençai et l'abbé de Saint-Nicolas, comme vous pourriez la prendre en moi-même.... » (*Mémoires de Modène*, p. 124.)

et toutes autres choses nécessaires pour l'exécution d'un sy grand dessein, duquel me reposant sur vostre prudence, valleur, bonne conduicte, je prieray Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa saincte garde.

Signé: LOUIS.

Contre-signé : DE LOMÉNIE.

LII

Le Roi au peuple de Naples (1).

Paris, 15 décembre 1647.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Ayant appris par le manifeste du très-fidelle peuple de Naples en quelle misère et désolation l'avoit réduict don Jehan d'Austria, qui, se prévallant de la confiance dans laquelle vivoit ledit peuple sur la foy de son accommodement arresté avec le duc d'Arcos, leur vice-roy, les a attaqués à l'improviste avec les gens de guerre qui estoient dans les chasteaux et son armée navalle, et faict toutes sortes d'efforts pour mettre cette grande et opulente ville à feu et à sang. Et ayant aussy veu comme ledit peuple très-fidelle implore, dans le pressant besoin qu'il en a, les secours de tous les rois, princes et potentats de la chrestienté, nous avons esté touchez de très-grande compassion et résolûmes dès lors de leur donner toutes les assistances possibles. Et, veu ce que nostre très-cher et très-

(1) Ms. fr. 20475, fol. 37.

amé cousin le duc de Guise, s'estant trouvé en la ville de Rome durant tous ces mouvemens, a esté convié par lettres expresses, de la part dud. peuple très-fidelle, d'aller en personne apporter le remède à leurs maux, il nous en auroit faict donner advis par le s^r marquis de Fontenay, conseiller en nostre conseil et nostre ambassadeur extraordinaire à Rome, auquel nous avons déclaré que nous avions non seulement agréable qu'il passât au royaume de Naples, mais que nous luy voulions donner le commandement des forces que nous ferions mettre à terre, et de tous les gens de guerre de notre nation et autres qui tiendroient nostre party. Et comme nous avons pour l'exécution de ce dessein préparé une très-puissante flotte, et que nous y avons embarqué grand nombre de soldats pour faire leur descente audit royaume de Naples, il est maintenant nécessaire de pourvoir à ce que toutes nos troupes soient commandées et exploitées par quelque personne capable. Et scachant que nous ne pourrions faire un plus digne choix que de nostre cousin le duc de Guise, pair de France, tant à cause de ses grandes qualités, de sa haute naissance, de sa vertu, de son courage, expérience au faict des armées, fidélité et affection à nostre service : pour ces causes et autres avec, nous mouvant de l'advis de la Reyne régente, nostre très-honorée dame et mère, nous avons donné et donnons par ces présentes, signées de nostre main, plein pouvoir et authorité à nostre dit cousin le duc de Guise de commander toutes les troupes tant françoises qu'étrangères, tant chefs, cappitaines, officiers que soldats qui auront mis pied à terre et se réuniront à nostre party dans le royaume de Naples; icelles exploiter contre nos ennemys, les attaquer par toutes voyes, forcer leurs places et chasteaux, livrer assaut et les emporter s'il est possible, donner bataille, se joindre à ceux du party du peuple très-fidelle et agir avec eux conjoinctement ou séparément, avec hostilité contre ceux du party contraire, et généralement faire tout ce que doibt et peut faire un général d'armées. Mandons et ordonnons à tous chefs, cappitaines, officiers et soldats tenant nostre party audit royaume de Naples de recognoistre nostre dit cousin le duc de Guise en ladite qualité et lui obéir et entendre ès choses touchans et convenans le présent pouvoir, jaçoit que le cas requist mandement plus

spécial qu'il n'est porté par cesdites présentes. Car tel est nostre plaisir, etc.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : PAR LE ROY, LA REINE RÉGENTE.

DE LOMÉNIE.

LIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 16 décembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Le courrier que vous dépeschastes le 21e du passé ne se rendist en cette ville que le 9e du courant, et lui aiant reproché qu'il avoit bien tardé, il n'a pas manqué de raisons pour luy servir d'excuse. La première dont il a esté le porteur fust leue avec plaisir, et les advantures qu'avoit courues M de Guise serviront à l'embellissement de l'histoire de sa vie, comme à avancer la paix, ce qu'il ozera estant une fois estably cappitaine général de la république de Naples. On convient avec vous de cette vérité, que la présence de ce prince estoit nécessaire pour conforter les bons et empescher que les mal affectionnez ne retirassent le peuple de l'engagement qu'ilz ont pris. Ceux-là estantz persuadez que, sauvant leurs fortunes, il leur importoit peu de celles des autres, lesquelz désormais ne peuvent trouver aucune sorte d'assurance qu'en portant les

(1) Reçue le 5 janvier 1648.

affaires à la dernïère extrémité et faisant un changement du gouvernement de l'estat, ou bien, la disposition des esprits du pays ne s'y pouvant accommoder, changer au moins de maistre.

Sur ce qui est à faire pour y réussir, cela vous est connu, et voz lumières auront encores esté esclairées d'un mémoire du Roy (1), qui vous a esté envoyé présentement. C'est à vous à agir, qui serez secondé des autres, auxquelz on a bien voulu faire part de la gloire qui est inhérente à une chose d'autant d'esclat et d'utilité que celle dont il s'agist.

J'avois bien préveu qu'il seroit à propos de disposer le Roy à assister M. de Guise, et j'en avois fait l'ouverture; mais j'ay trouvé les plus sages dans un autre sentiment, leur semblant suffire de prier Madame sa mère de s'y porter, ce qui sera pour réussir, et je crois mesme que les lettres que ce prince a escrittes, et auxquelles il sera bientôt fait response (2), me donneront lieu de faire pour une fois la mesme ouverture, et je ne suis pas sans espérance d'y réussir.

De nostre armée navale nous sommes en peine; il nous tarde qu'elle ne comparoisse ès mers de Sicile, et jugeant de l'esvénement des choses par les apparences, nous souhaittons que celle de l'ennemy l'attende et en veuille esprouver la force, puisque la victoire nous semble certaine, et il est vray que le nombre d'officiers dont elle est montée supplée de beaucoup à quelques vaisseaux dont elle a esté diminuée.

Je me réserve de respondre à la lettre particulière chiffrée de vostre propre main, et qui n'a esté vue que de Son Éminence, après vous avoir dit qu'hier, 15 du courant, vostre lettre du 25 me fust rendue, laquelle nous donne lieu d'espérer que M. de Guize se sera sans doute mis en campagne, et que la foiblesse de l'ennemy luy aura donné l'avantage, qui est le moindre qu'on attend de la nostre de mer, d'avoir au moins fait esloigner les ennemys. S'ilz n'ont esté deffaitz, ce qu'ilz auroient peine d'éviter, si cette porte ne leur estoit ouverte, le

(1) C'est le long mémoire qui précède.

(2) M. de Brienne n'avait-il pas eu connaissance des pièces qui précèdent, ou bien seraient-elles antidatées, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire?

prix de ces avantages, soit par les victoires remportées, ou seulement d'avoir chassé l'ennemy, sera le ravitaillement de la ville de Naples et ensuite la prise des chasteaux, qui donnera lieu au Pape de se repentir d'avoir voulu despescher un courrier à son nonce, avec ordre de proposer quelques choses à l'avantage des Espagnols, et de se louer de sa prudence et de s'estre voulu embarquer davantage dans cette affaire, qu'il juge sans doute appuyée de beaucoup de raison du costé du peuple, puisqu'il les a louez d'avoir rejetté les premières ouvertures qui lui estoient faites d'escouter les propositions de l'ennemi qu'ilz ont, en sorte..... (1) qu'ilz ne peuvent se fier à luy, quelques asseurances qu'ilz leur voulussent donner, et certes il est malaizé que le Souverain publie qu'on l'a voulu chasser; la perte de l'estat luy est plus facile à supporter que le désir de se vanger.

Vous aurez, au premier jour, un Palermois qui vous va proposer que cette grande ville, animée de l'exemple de celle de Naples, songe à se mettre en liberté. On s'est contenté de le bien accueillir et de luy dire que le souvenir des Vespres siciliennes s'est perdu avec les maisons qui en avoient senti le dommage, et que la France n'ayant pas oublié que leurs premiers Roys estoient ses enfants et qu'une partie de leurs maisons estoient françoises, elle a pour eux l'amour et la tendresse que les pères ont pour leurs descendans, et qu'il ne fault qu'un tesmoignage d'affection pour faire oublier le mescontentement que des fautes pouvoient avoir causé. Au lieu d'ambassadeur, on désire de simples députez, parce qu'on esvite divers rencontres qui leur pouroient faire de la peine, et on establit avec eux les choses tout aussi solidement que s'ils avoient les tiltres, ce que vous mesnagerez avec vostre adresse, sans vous ouvrir ny d'en avoir eu ordre, et bien moins de ce qui nous fait pénétrer dans ce sentiment, car des peuples fiers et légers comme ceux-là pouroient faire des raisonnements qui ne nous tourneroient pas à compte. J'ay..... (2) après ce point, afin qu'il me servist de moyen pour rentrer en discours de vostre première dépesche, laquelle m'oblige de vous dire que

(1) Mot illisible.
(2) Mot illisible.

l'argent, que vous augmenterez à celuy qui offre de grands services moyennant ceste récompense, sera très-bien employé, pourveu qu'il vous donne les connoissances que vous vous en promettez, et que pour le gaigner il ne fasse des nouvelles, car en y defférant, il nous en pouroit arriver du mal, et il pouroit, d'un autre costé, être si retenu, que quand il n'inventeroit pas, le profit en seroit médiocre.

Dieu nous donne autant de fortune qu'ont eu les ennemys qui ont veu ce que nous avions escrit à Munster, et nous n'en pouvons doubter, puisque, s'en estant voulu prévaloir envers les Suédois, ils leur ont dit mot pour mot ce qui estoit porté en nos dépesches sur l'instance des Suédois. Et pour ne pas deffaillir à Madame la Landgrave, nous avons rompu avec Bavière; mais luy faisant la guerre que nous avons justifiée d'une nécessité absolue, nous n'avons pas laissé à luy faire voir que s'il travaille puissamment à advancer la paix de l'Empire, on ne laira de la considérer; et comme nostre satisfaction à estre asseuré par ses officiers, nous voulons bien qu'il évoque que nous aurons pour luy la volonté qu'il a recherchée, et que nous nous opposerions qu'il fasse rien révoquer de ce qui a esté consenti à son advantage et de sa maison.

Par une lettre de M. le cardinal Grimaldy, dattée du 20e du passé, j'apprends qu'il s'en retourne à Rome (1). Vous aurez en luy un bon secours, et je croy que vous vous y debvez confier, au moins conserver avec luy toutes les apparences, car il fascheroit de deçà qu'il ne se passast pas entre vous une parfaite intelligence, et quand bien le cardinal d'Aix demeureroit à Rome, on n'osteroit pas la conoissance des affaires à celuy-cy.

Cela est de moy à vous, s'il vous plaist, qui ay jugé après vous que l'on fait faire le vaillant et le résolu à Dom Juan, mais qu'il y a lieu de croire que le mauvais estat où est la flotte d'Espagne oblige ceux qui ont expérience de la mer de publier leurs conseilz, affin de donner de la réputation à ce prince. Il aura eu la fortune de son grand oncle: celuy-cy a perdu les Flandres, comme celuy-là aura veu perdre le royaume de Na-

(1) Le cardinal Grimaldi, qui avait quitté Gênes pour aller à Modène, revint à Rome au commencement de décembre.

ples. Il y a lieu de croire que la République de Venise a refusé d'entrer dans les intérests de l'Espagne; l'estat où elle se trouve et sa propre prudence l'en ont divertie, car, bien qu'il leur fasche de nous voir prospérer, ilz voudroient bien pourtant s'accroistre en Lombardie, et la modération dont nous usons les surprend; et certes le conseil a esté profond, animant un chacun à sa liberté de s'agrandir, de faire connoistre que nous n'avons point d'autre intention que de diminuer nostre ennemi et que nous sommes contens que d'autres en recueillent les fruits; peut-estre que c'est nous qui gasterons les plus sains, et eux savoureront les plus délicieux, puisque la passion de s'accroistre ne cède de guaires à celles qu'on peult avoir de se venger.

Le commerce de lettres qui est entre Mrs les plénipotentiaires (1) et vous me pouroit dispenser de vous dire que leurs dernières nous ont appris que les Espagnolz font bonne mine et ne se hastent point, bien qu'ilz ne puissent désavouer que les affaires de Naples les pressent, et que s'ilz avoient lieu d'espérer des advantages dans la continuation de la guerre, il semble qu'ilz tentent à la continuer. Cela m'estonne par deux raisons: l'une qu'ilz ont esprouvé par une expérience de quatre années que la France n'est point en estat de se diviser, bien qu'ilz ne se soient pas oubliez de tenter d'y semer la pomme de la discorde; l'autre que l'aage de leur Roy, qui s'avance vers le déclin, luy doibt faire désirer du repos, et que nostre maistre s'avançant vers celuy où le sang prédomine, ilz pourroient bien l'engager à aymer le mestier d'un capitaine, et ses inclinations paroissent si relevées, qu'il y a sujet de faire ce jugement de luy.

Je n'ai peu refuser à l'abbé Barclay, que j'ay présenté au sacrement de baptesme, des lettres de recommandation qu'il présentera au Pape; mais s'il en osoit inférer, et le Pape aussi, qu'elles pussent donner lieu à sa promotion à l'église de Toul, vous ferez conoistre que ce n'est point l'intention du Roy, et comme on n'est plus esloigné que luy à ce qu'il puisse estre consacré, il me semble que l'autre n'y peult plus prétendre. Néantmoins, ayant esté adverty qu'il pouroit bien avoir ce des-

(1) Ce sont les plénipotentiaires de Munster.

sein et qu'il ne me demande des lettres que pour essayer de parvenir à son intention, j'ay jugé vous en devoir avertir, remettant à vostre prudence de prendre les devants s'il sera nécessaire, ou d'attendre à vous déclarer que l'affaire pouroit estre mise sur le tapis; mais il est bon que le Pape sache que, bien que l'on veuille conserver envers sa personne tous les respectz qu'il doibt attendre d'une couronne très-disposée et obligée, que néantmoins on ne consentira jamais qu'il pourvoye à ce bénéfice qu'il n'ait fait pressentir si la personne qu'il en voudroit charger seroit agréable. Sans que vous avez été gouverneur de la Lorraine, et que vous estes très-informé d'ailleurs des raisons qui nous font la considérer, je vous en dirois davantage.

Le duc Charles nous a recherchés. Je soubçonne que c'est avec participation des Espagnolz; mais cela ne me desplaît pas, puisque ce seroit une marque qu'ilz veulent la paix. Touttesfois, comme la continuation de la guerre nous peult apporter de grandz avantages, je me crains d'estre emporté d'une passion juste, mais au-delà de ses justes bornes.

Si la duchesse presse pour ses papiers, je n'oublieray pas ce que vous m'avez mandé; et sur le récit de l'auditeur de Buque, je trouve que son procès est bien en meilleur estat que ne déclarent ceux qui ont soing de ses affaires.

Si le courrier qui fust dépesché la sepmaine passée n'eust point oublié quelques lettres dont je l'avois chargé, je serois en peine comme excuser ma paresse; mais en ayant usé avec la mesme indiscrétion de celles de Monsieur le cardinal, j'ay suject de le blasmer et de vous prier, faisant rendre à Mrs les cardinaux Theodoli et Ursin les lettres que je leur ay escrittes pour leur donner part de la convalesceuce du Roy, de leur faire cognoistre que l'imprudence de ce galand homme est cause qu'ilz auront à tard. Sur ce suject, je doibz vous dire que la beauté revient comme la santé, et que la malignité de la maladie n'a point changé les traictz du visage du Roy, qui pourra bien rester avec des marques, mais de celles qui ne deffigurent point, car, grâces à Dieu, elles sont des plus légères.

Signé : De Loménie Brienne

LIV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 16 décembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Vostre lettre du 25e, dont j'ay accusé la réception par une qui vous sera rendue avec cettecy, ayant esté leue dans le conseil qui a esté tenu cette après-disnée, il a semblé à Sa Majesté que je vous debvois faire souvenir que son intention seroit, si Dieu permettoit que les affaires de Naples eussent la prompte issue que vous en espérez et le succès que l'on a subject de s'en promettre, qu'il y eust un Roy pour régir ce royaume, à l'eslévation duquel Sa Majesté eust eu part, et que, ce party ne pouvant réussir pour la disposition et l'inclination qui parroist en plusieurs de se donner à cette couronne, de suivre le mouvement de ceux-là, s'il estoit secondé de prez, ou, en toute extrémité, selon le désir du peuple, de former une seigneurie. Mais pour y parvenir, il semble absolument nécessaire, comme aussy pour establir une royauté, de faire en sorte que le peuple et la noblesse fussent d'accord, car tant qu'ilz demeureront divisez, ce qui semble plus du goust du peuple, toutte autre proposition qui leur pourroit estre faicte paroist du tout impossible. Ce sera à vous à en jetter les fondemens, et l'on se promet de vostre prudence qu'ilz seront si solides, qu'il sera ensuite aizé sur iceux d'eslever un bastiment. Il vous plairra aussy d'appliquer à mesnager en sorte les esprits de ce peuple, que sy l'armée navalle ou une partie hyverne dans leurs mers pour leur service, qu'ilz se disposent à pourvoir à son entretenement; qu'ayant chassé leurs ennemis et réussi à ce qu'ilz

(1) Reçue le 5 janvier 1648.

désirent, qui seroit leur liberté, ayant disposition à recognoistre les obligations que Sa Majesté se sera acquises sur eux, d'obtenir plustost des assistances en argent que des trouppes pour ayder à chasser les Espagnolz de l'Estat de Milan. Ils parviendront mesmement plus aizément à leurs fins, en suivant ce conseil, qu'ilz ne feroient en joignant des troupes, car outre qu'il n'est pas aizé d'en mettre ensemble et que les nouveaux corps de Napolitains sont de petit service, ilz se desbanderont avec tant de facilité, que l'on perdroit en un moment le profit d'une extraordinaire dépense, et eux ce qu'ilz auroient attendu, puisque n'y a point de moyen solide de chasser les Espagnolz du Milannois qu'en continuant à y faire la guerre, sans leur donner aucun relasche.

On croit que l'entretien de Rome n'est présentement que de l'indisposition du Pape, et ayant duré quelques jours, plusieurs eslèvent leurs espérances, et sans doute, comme la France aura part à l'eslection, plusieurs vous font cognoistre qu'ilz ont de l'affection pour cette couronne. Il n'y a pas lieu de croire que l'indisposition du Pape soit pour avoir quelque suitte; car, selon votre propre avis, elle peut estre autant simulée que véritable.

Du mémoire joinct à vostre dépesche on a recognu que vous estes bien averty; il contient des particularités qui pourroient bien engager Don Juan de hasarder la battaille, et comme nous la désirerions, cela mesme fait que nous y donnons plus de créance. Mais pourtant il est à craindre qu'il se lairra emporter à la pluralité de voix et fera que son courage cèdera aux advis des autres, qui sont sans doubte esloignez d'en venir aux mains, pour estre aussy bien advertys que l'ambassadeur de l'estat auquel est nostre armée; et il me semble que le soing qu'ilz prennent d'embarquer leurs richesses et celles des Napolitains est encore une marque qu'ilz ne veulent point combattre, y ayant raison de croire qu'ilz ne le feront que sur l'espérance de la victoire, laquelle obtenue, ilz jouiroient des mesmes richesses qui peuvent estre un empeschement dans l'occasion du combat, et qui peuvent servir de motif à ceux auxquelz elles appartiennent de ne se pas opiniastrer, pour peu qu'il parust se balancer dans le commencement, affin de mettre à couvert ce qui leur tient lieu de toutes choses. Il nous

a esté dit par M. le Prince que Don Juan parroist plein de feu, selon le rapport de plusieurs personnes qui l'ont veu, et qu'on juge à sa contenance qu'il est résolu. Il n'est pas si jeune que sa voix ne doibve estre comptée et qu'il ne s'en peust faire accroire. A l'heure que j'escris, le combat peult avoir esté donné, et ce sera sans doute de vous que nous en scaurons l'issue (1). Par deux moyens nous pouvons vaincre, défaisant ou chassant les Espagnolz, qui n'en ont qu'un qui est le plus mal aizé, puisqu'il faut qu'ilz battent nostre flotte, qui est si puissamment armée, que c'est une chose assez difficile, car, selon le rapport de plusieurs, l'armement est double de ce qu'il debvroit estre, et nul des officiers des vaisseaux qu'on a désarmez n'avoit voulu se priver de voir une si belle occasion.

Ce postcrit (2), joinct à une dépesche, la rend trés-longue, je dirois en un besoing importune, n'estoit qu'elle porte des ordres du maistre qu'on a plaisir de recevoir, et des louanges de vostre conduicte que je ne répète pas, pour ne blesser pas vostre modestie. Qu'il vous souvienne de ne point parler de Son Éminence dans les lettres que vous jugerez qui auront à estre veues. Je suis, etc.

Je viens de recevoir la vostre du 2e de ce mois, sur le contenu de laquelle on a pris tempz pour y délibérer, et dans quatre ou cinq jours on vous dépeschera Acciacaferro (3).

Son Éminence escrit à M. le cardinal d'Aix, qui peut cognoistre ce qu'on désire de luy par deçà.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) M. de Brienne se faisait beaucoup d'illusions quand il comptait ainsi sur une victoire certaine. Après une foule de contre-temps, la flotte française était bien, à cette date même du 16 décembre, près des îles Ponces, presque à l'entrée du golfe de Gaète; mais quelques vents contraires arrêtèrent encore sa marche, et les Espagnols, mieux instruits sans doute de nos forces, supérieures aux leurs, purent s'éloigner et refuser la bataille. — Voir la relation officielle du duc de Richelieu, publiée dans les *Mémoires du duc de Modène*, t. I, p. 136 et suivantes.

(2) Cette dépêche n'est en effet qu'un long *post-scriptum* ajouté à la précédente; la suivante sera également datée du même jour et partira par le même courrier.

(3) C'est le nom d'un courrier extraordinaire, qui allait et revenait de Rome, portant les dépêches de la France.

LV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 16 décembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Depuis que j'ay achevé ma lettre dattée de ce jourd'huy, j'ay entretenu le prestre sicilien qui m'a dit ses raisons pourquoy il estoit venu de son païs sans lettre de créance, qu'il estoit beau-frère du consul, et que par une délibération secrette il avoit esté députté pour venir icy recognoistre si on leur pardonneroit l'action des Vespres siciliennes, et si on leur despartiroit la protection de France, en cas qu'ilz en eussent besoin contre les Espagnolz qui les tiennent dans l'oppression, de laquelle ilz auroient résolu de se délivrer courageusement, et suivre l'exemple de Naples. Je luy ay respondu, de la part de la Reyne, que ceux qui avoient souffert le mal et ceux qui l'avoient faict estoient morts despuis longtemps, ainsy qu'ilz ne debvoient pas croire qu'il nous en restast aucun souvenir à leur désavantage; au contraire, leurs anciens Roys estants sortis de la maison de France, et en ayant eu les plus beaux priviléges de leur nation, nous aurons d'autant plus de raison de leur ayder à les conserver et à les accroistre; que M. le Cardinal advouant que ses ayeulz estoient nez en Sicile, il auroit encore plus de soin de leurs intérests; que nous n'avons aucune pensée de nous prévaloir de leurs mescontentemens pour les attirer soubz la domination de cette couronne; que n'avions à prétendre autre advantage que de leur faciliter les moyens d'establir leur repos et tranquilité soubz telle forme de gouvernement qu'ilz vou-

(1) Reçue le 5 janvier 1648.

dront choisir, et qu'ilz peuvent agir sur ce fondement de la protection et assistance de Leurs Majestez.

C'est un nepveu de Monsieur de Vinceguerre qui a amené ce sicilien de Marseille icy, et qui le remène jusques à Marseille. On lui donnera deux cens écus. Il vous doibt aller trouver avec une lettre du Roy, et vous verrez, après que vous aurez parlé à luy, ce qu'il vous semblera de faire le plus à propos; s'il avoit besoin encore de quelque argent pour achever son voyage, vous l'en pourrez assister. Vous aurez trois lettres de moy d'un mesme jour; c'est assez pour finir celle-cy, en vous disant toujours que je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LVI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 21 décembre 1647 (1).

MONSIEUR,

Si l'on mettoit, avec le mémoire et la lettre du Roy qui sont soubz un mesme ply (2), encores cette lettre, on pourroit dire que c'est plustost un livre qu'une dépesche que je vous adresse. La vostre du 2e du présent, reçue le XVIIe, donne lieu à tant es-

(1) Reçue le 9 mars 1648. — Les cinq dépêches suivantes de M. de Brienne portent cette même mention, qui est difficilement explicable et doit provenir d'une erreur du secrétaire.

(2) Le mémoire et la lettre du Roi qui sont ici indiqués ne figurent point dans le recueil de pièces de la Bibliothèque d'Orléans. Nous ne les avons pu retrouver ni dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, ni aux archives du ministère des affaires étrangères.

crire, car non seulement il a esté jugé vous debvoir estre envoyé l'ordre que vous avez désiré, si l'occasion du conclave se présentoit, mais mesme de vous convier de vous ouvrir de ce que vous estimez y pouvoir estre mesnagé et les personnes qui sont pour y estre considérées. La raison de la demande procède de ce que l'on croit le Pape guéri, mais pour peu de temps, son grand âge et la mesme incommodité luy debvant faire comprendre qu'il n'est pas pour la faire longue, et d'autant plus que l'on asseure que c'est la maladie de sa famille, et que son père et son frère en sont mortz. Vous pouviez désirer, affin de donner un esclaircissement plus solide, d'avoir eu communication de ce que nous avons pensé ; mais pour divers respects nous n'avons pas jugé en devoir user de la sorte, et, ayant pris résolution de changer selon les ouvertures que vous nous pouvez faire, c'est ce qui donne lieu à cette semonce de laquelle vous ne vous debvez pas plaindre, puisque c'est un tesmoignage asseuré de l'estime et de la confiance que Leurs Majestez ont en vous.

Avec la liberté et la nayveté, je vous diray que la Reyne a souvent esté surprise, se donnant le loisir d'entendre la lecture de vos dépesches, qu'il n'y estoit fait aucune mention des affaires qui vous avoient esté recommandées, et que vous ayez imaginé qu'ayant satisfait à l'une, vous avez accompli vostre ministère, cela mesmement, apprenant de divers lieux que les affaires de Mrs les Barberins n'advançoient point, et que souvent un mot en eust terminé plusieurs, et qu'ilz n'avoient besoing que de ce simple secours : les grandes comme les petites intéressent Sa Majesté, et il y va du sien ; c'est le jugement qu'elle en fait qu'ilz souffrent en leurs biens, après avoir esté mis en la protection de la couronne, et s'estre déclarée en la manière qu'elle a fait à leur advantage.

Cet estonnement fut suivi d'un plus grand, aprenant par vos mesmes dépesches que M. le cardinal archevesque d'Aix estoit encore à Rome. Il n'a pas seulement surpris la Reine ; mais toute la cour en murmure, et croyez-moy qu'il fault que la chose me presse beaucoup, puisque j'entreprens de vous l'écrire. On ne scait à quoy atribuer les continuelz délais que Son Excellence prend pour partir, et l'on infère qu'il n'a pas grande disposition d'aller en Catalongne, et son voyage est jugé si né-

cessaire et si important au service du Roy, que cela augmente le murmure de plusieurs (1).

Je m'estendrois sur les raisons qu'on en allègue, si ce n'estoient les mesmes dont vous avez eu information. Il fust dit avec cognoissance, entendez, dans ce conseil, que quand l'on donne des ordres précis sans laisser la liberté de les examiner, qu'on doit les exécuter sans remise; M. le cardinal est avec des peines sensibles et extrêmement avec raison, parce qu'il entendoit et il scait que plusieurs disent qu'il connive au retardement de M. son frère. Nous croyons qu'à présent il sera parti, à moins que le Pape fust décédé ou qu'il fust en estat de ne pouvoir durer plus de 8 à 10 jours.

Depuis vostre dernière dépesche, l'intention de Sa Majesté est que vous ayez grand esgard et que vous employez tous vos soings pour mettre en bon estat les grands et les petits intérêts qui regardent les Barberins et leur maison, parce qu'outre que la réputation de cette couronne est engagée à ne permettre pas qu'ilz souffrent du mal pour s'en estre déclarez serviteurs, Leurs Majestez ont grand sujet d'estre satisfaites de leur conduicte, qui sont entièrement résignez à leurs volontés, et ilz font paroistre que leur plus grande passion est de sacriffier tout ce qu'ilz ont pour le mesme advantage de cette couronne.

On a escrit aux cardinaux qui sont en France de s'avancer vers la province pour estre près à s'embarquer, en cas que l'on ait des nouvelles de la continuation de l'indisposition du Pape, et on tiendra à Toulon ou à Marseille un équipage près pour faire le voyage en diligence et en seureté. J'ay mesme mandé au cardinal Antoine, qui s'acheminoit vers Casal, de prendre suject de séjourner à Marseille, à Toulon, à Antibes, à Morgues et mesmes à Savonne, jusqu'à ce qu'il soit esclaircy de la convalescence du Pape, afin de ne s'esloigner pas de la route qu'un tel accident l'obligeroit de suivre.

On verra bien tost que les fortunes qui nous regardent ny les

(1) Michel Mazarin n'avait, comme nous l'avons vu, que peu d'envie d'aller en Catalogne, et il est étonnant qu'on ne le sût pas encore à la cour. Il partit cependant de Rome le 8 janvier; mais ce fut pour se rendre d'abord en Provence. Puis, à peine fut-il arrivé en Catalogne qu'il n'eut pas d'autre pensée que de retourner à Rome, ainsi que les dépêches suivantes nous l'apprendront.

nfortunes des Espagnolz ne nous empeschent pas de désirer la paix ; et la reffusant, comme il y a sujet de craindre qu'ilz feront, nous agirons avec tant de vigueur, qu'on cognoistra que nous n'avons pas besoin de la paix, et que nous n'y avons jamais consenty que pour estre touchez de compassion des maux que la guerre cause. Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LVII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 10 janvier 1648.

MONSIEUR,

Vostre lettre du XVIe du passé fust entendue par Sa Majesté avec une extraordinaire patience ; et il luy sembla que vous n'estiez pas entré dans ses sentimens, différant d'aller à Na. ples, de ne pas convier M. l'abbé de St-Nicolas de s'y acheminer- Il souvint à Sa Majesté de deux choses : l'une que vous ordonnant ou plus tost permettant d'y aller, si vous jugiez que par vostre présence vous pourriez avancer son service, l'ordre n'estant pas déterminé, et que vous aviez esté en droit de le faire ou de vous en retenir ; l'autre, qu'il ne vous estoit pas permis, jugeant n'y debvoir pas aller, de retenir ledit abbé, sur la prudence duquel on se seroit bien volontiers remis de tout ce qui seroit à faire de par delà ; et de fait, le mémoire (1) duquel vous avez envoyé la coppie au bailli de Valencé porte que ledit bailli et l'abbé prendront correspondance pour ensemblement agir et faire ce qu'ilz conoistront pouvoir estre utile au service de Sa

(1) C'est le mémoire en date du 28 novembre, publié plus haut.

Majesté. Il vous sera amplement escrit sur cette matière par une dépesche du Roy, ce qui empesche de m'y estendre davantage. Je ne vous puis pourtant céler qu'il a paru estrange que vous ayez donné suject de plainte aud[t] abbé, et que vous vous soyez contenté de luy dire bien succinctement que si vous alliez à Naples, que vous le laisseriez à Rome chargé des affaires du Roy, qui avoit entendu qu'il auroit entière communication de la dépesche qui vous avoit esté adressée, et que, sans avoir résolu de la despescher à l'advance ou de le mener avec vous, vous avez fait remettre à M. Gueffier une lettre de Sa Majesté (1), qu'il ne debvoit recevoir que lorsque vous auriez résolu vostre partement et que ledit abbé fust desjà à Naples ou qu'il y allast avec vous. Cette manière de procéder ayant obligé ledit abbé à presser de nouveau, comme il avoit fait il y a plus de six mois, son retour, Sa Majesté luy a fait cette grâce, qu'il a fait cognoistre mettre à bien hault prix, s'appercevant très-bien que vous le souffriez avec impatience et chagrin, et ayant pris à tasche de luy donner divers desgoutz, affin de le nécessiter de redouter les instances qu'il avoit faites sur ce sujet. Si je ne professois de longue main estre vostre serviteur, et si je ne croyois que l'amitié qui est entre nous me pouvoit acquérir la liberté de vous parler franchement, je me serois bien gardé de m'ouvrir tout autant que je fais ; mais je demeure persuadé que cela ne vous desplaira pas (2).

(1) Voir plus haut, sur M. Gueffier, la dépêche XLIII, p. 176, et la note de la même page.

(2) Cette mésintelligence entre le marquis de Fontenay et l'abbé de Saint-Nicolas, dont M. de Brienne se montre fort peu satisfait, devait remonter déjà à quelque temps. Elle seconda d'ailleurs, jusqu'à un certain point, les projets de l'abbé, qui ne désirait rien tant que de retourner en France. Il dut même, vis-à-vis de la cour, exploiter sa querelle avec l'ambassadeur dans le but d'obtenir son rappel ; mais nous ne trouvons trace que fort tardivement dans ses lettres de cette affaire. Ainsi, à la date du 28 décembre, il écrit au cardinal d'Est :

« ..... Pour ce qui est de M. le duc de Guise, nous continuons à n'en avoir aucune nouvelle, ce qui est tout à fait étrange, de sorte que nous ne scavons rien d'assuré de ce qui se passe à Naples ni aux environs. Je ne scais si Votre Éminence a scu que M. l'ambassadeur y pourra bien aller pour essayer de donner quelque bonne forme à ce gouvernement-là ; mais on veut voir auparavant ce que fera notre armée navale et quel train en-

Par les lettres interceptées que vous avez envoiées, et dont vous avez la copie, il a paru que l'homme que vous avez mesnagé, qui vous donne des advis, sert avec fidélité, car bien que la dépesche n'ait pas esté entièrement deschifrée, et qu'il y ait des endroits où l'on aura bien de la peine à mordre, du demeurant qui a esté plus facile, on a recognu cette vérité, et que la jalousie ne laisse de prendre des personnes qui nous sont plus proches. C'est l'interprétation qu'on a donnée aux ordres envoyez d'Espagne à Don Juan de retourner, auxquelz il a esté empesché de différer par l'advis de tous ceux qui sont les plus confidens de son père, et qu'il l'a voulu partager avec luy les périls et la gloire de ce qu'il luy avoit commandé. Ce n'est pas qu'il n'y ait une autre interprétation à donner aux mêmes ordres que la tendresse laisse concevoir ; mais le mal de Naples est si grand, et la perte de cette couronne tire après soy tant de conséquences, qu'il n'est pas aizé de se persuader qu'on voulust se priver du remède qui semble le plus apparent et le plus prompt, s'il n'y avoit rien qui y forçast que la seule affection que le père peut avoir pour son filz ; et, s'estant mis au-dessus

suite prendront les choses. Que s'il n'y alloit point, on a eu aussi pensée à la cour de m'y envoyer ; mais c'est ce que j'éviterai le plus qu'il me sera possible, y ayant plusieurs raisons qui me feroient appréhender de n'y pouvoir pas rendre le peu de service que l'on pourroit attendre de moi. D'ailleurs, comme je l'ai déjà mandé à Votre Éminence, je souhaite avec passion de pouvoir bientôt retourner en France. Je suis toujours dans l'espérance de recevoir au premier jour mon congé, ensuite de l'instance puissante que j'ai faite pour cela..... »

Il dit encore, le 13 janvier 1648, dans une lettre adressée à M. Bentivoglio :

« On m'a refusé mon congé, et l'on croit à la cour que je suis à Naples (ce qui, nous l'observons en passant, est démenti par la dépêche de M. de Brienne). M. l'ambassadeur avoit dit jusqu'ici qu'il y vouloit aller ; mais depuis deux jours il a changé de résolution et prétend que je dois y aller. Il faut auparavant résoudre s'il est à propos d'y envoyer présentement quelqu'un de la part du Roi. On n'a point de nouvelles de M. de Guise, qui, entre nous, va à ses fins particulières. Il faudra voir ce que deviendra tout cela.... »

C'est seulement le 27 janvier que, après s'être plaint de la négligence de l'ambassadeur au sujet d'une autre affaire, il parle pour la première fois à M. Bentivoglio de ses griefs personnels. Voici ce qu'il lui écrit :

» .... Il est très-vrai que notre armée navale s'en est retournée en

en l'envoyant, il semble qu'il y ait raison de soubçonner, agissant contre sa première intention, qu'il y a quelque sujet de ce changement, et qui vraysemblablement ne peut procéder que de la crainte que la facilité qu'il avoit de s'emparer de cet Estat ne luy en donnast envie, et d'autant plus qu'il n'est pas nouveau qu'un *Don* en ait été investi.

Il paroist de la mesme dépesche interceptée que les Espagnolz n'ont pas la résolution de combatre notre flote, et qu'ilz sont bien advertis qu'elle ne portera pas grand secours aux Napolitains ; mais si elle chasse la leur, comme eux-mesmes prévoyent bien qu'il arrivera, elle donnera moyen à plusieurs d'y conduire des vivres, et ilz n'espèrent la réduction de la ville qu'en les en privant. Pour les chasteaux, quoyque le duc d'Arcos y conserve tout autant qu'il pourra de soldats, il sera difficile qu'il les deffende, si une fois ilz sont attaquez ; et nostre armée pouvant mettre deux mil hommes en terre et bon nombre d'officiers, il sera aisé au peuple de les emporter. Il est aizé de juger qu'ilz sont sans espérance de les deffendre, puisqu'ilz sont résolus de les donner au Pape, ou mesme au peuple, pourveu qu'ilz reviennent soubz leur obéissance. Et cela, qui est bien de la dernière affaire, doibt estre mesnagé par degrez, et il est clair que le Pape s'engage à les attirer.

Provence. M. l'ambassadeur reçut, il y a quelques jours, des paquets qui l'instruisoient de tout cela et des affaires de Naples, et comme on me remettoit à ce qu'on lui écrivoit, j'en suis très-mal informé, ne me communiquant plus rien, contre les ordres exprès de la cour, et cela par jalousie qu'il a pris de moi, qui ne devois pas attendre un tel procédé de la part d'un parent que je croyois être de mes amis. Mais je m'en soucie fort peu, je vous assure, ne songeant qu'à m'en retourner en France. Je ne le vois point du tout. Il fait aussi peu de part des affaires à M. le cardinal Grimaldi.... L'abbé Basqui, son grand confident, qu'il avoit envoyé à Naples et qui en est revenu avec l'armée navale, y a fort embrouillé les affaires. Il a cabalé contre M. le duc de Guise, qui s'en est piqué au dernier point ; et cela a causé cette mésintelligence entre ce prince et les commandans de l'armée navale. M. de Guise a dépêché à cette occasion à la cour un gentilhomme, nommé de Taillade.... » (*Négociations*, etc., t. V, p. 355, 365, 374.)

Tous ces détails ont leur intérêt, d'autant qu'ils sont écrits sur les lieux par un homme fort au courant de la situation, et ils jettent une lumière presque complète sur la façon singulière dont cette étrange affaire fut conduite.

Mais comme il demande un extraordinaire secret, cela nous apprend que ce sera foiblement, et nous laisse espérer beaucoup de nostre fortune. Ludovisio, son neveu, ne fait point difficulté de promettre son crédit et sa personne ; et cela surprend, veu que la signora Olimpia se laisse entendre qu'il n'y a point de grâce qu'il sentist comme de le voir restablir en la jouissance de son bien, et c'est en faire perdre l'envie quand on le voit si attaché aux intérestz d'Espagne, et que le Pape se laisse porter dans une particularité qu'il debvroit ... (1) peu important au St-Siége, qui sera roy de Naples, pourveu qu'il en soit servi, et estant de la dernière importance qu'il passe en une main beaucoup au-dessoubz de la puissance d'Espagne. Si vous avez des lumières qu'il fasse des choses qui vous puissent donner lieu de vous plaindre, on ne doubte pas que vous ne vous en prévaliez, et cela avec tant d'adresse, qu'il n'en pourra pas inférer que l'on soit pour luy refuser les grâces qu'on luy a laissé espérer pour la gratitude qu'on doit avoir de ce qu'il a fait, mais qui vous laisse le moyen de les délayer et qui luy donnent telle appréhension que cela puisse aider à le faire marcher encore avec plus de retenue envers les Espagnolz.

Depuis quelque tempz, un religieux Augustin, nommé le père Ripa, m'a rendu une lettre de son général, demandant permission à Sa Majesté de venir faire visite en ce royaume, à l'exemple de celle accordée au général des Prescheurs et des Capucins ; mais comme cela se doibt octroyer ou reffuser selon la cognoissance que l'on a de leurs inclinaisons, et que bien souvent l'on pare des coupz de leur partialité, il a esté résolu que je tiendrois la chose en suspens jusques à ce que j'eusse reçu de vostre part information exacte des conditions de ce général. Si le protecteur est bien disposé, qui est Palotta, il semble qu'il y ayt moins à craindre, car ce religieux en despend absolument, bien qu'il se soit plaint, selon ce qu'il m'a esté rapporté, qu'il le prévoit de son autorité, faisant les fonctions de sa charge. Ce que vous manderez luy donnera l'entrée du royaume, ou la luy fera refuser.

L'affaire qui vous a esté proposée par un religieux Carme de la

(1) Quelques mots sont ici mal déchiffrés par le secrétaire, ce qui rend la phrase fort incorrecte.

maison d'Ornano mérite d'estre examinée, et il est remis à vostre prudence et au bailly d'aviser ce qui seroit à faire, car s'il y avoit facilité de s'emparer de l'isle de Sardaigne, ce n'est pas une conqueste à mespriser, et il sera assez difficile aux Espagnolz de naviguer d'Espagne en Italie, s'ilz n'y pouvoient espérer d'abri, d'autant que, n'ayant pas retraité depuis qu'ilz avoient fait leur partance des bastages, ilz feroient leur navigation avec de grandes incommodités, forcez de s'approcher de la coste de Barbarie qui leur est ennemie et qui est très-dangereuse, pour estre extresmement basse. Il ne peult jamais nuyre d'escouter, pourveu qu'on ne tente pas intempestivement, et que pour se trop haster ou pour présumer trop de ses forces on ne perde l'espérance d'une affaire de cette conséquence; mais les testes de l'ambassadeur et du bailly sont si bonnes, qu'il n'y a rien à craindre et tout bien à espérer de ce qu'ilz auront ensemble résolu.

Je vous ay mandé comme les espérances de la paix se perdoient, et qu'il se voit que les Espagnolz songent à continuer la guerre, plus tost qu'à consentir à un juste accommodement, persuadez qu'ilz ont gaigné tout ce qu'ilz pouvoient désirer, ayant achevé leur traitté avec Mrs les Estatz. Cela vous doibt d'autant plus convier d'appliquer aux affaires de Naples, Sicile et Sardaigne; et, si Dieu nous donnoit tant de fortune que de destruire les deux premières de ces couronnes de la monarchie d'Espagne, sans nous les approprier, nous aurions gaigné ce que nous avons souhaité depuis plus d'un siècle, que leur puissance ne nous fust plus formidable; et pour la troisième, elle nous seroit très-nécessaire pour estre en estat de porter nos secours aux deux autres, si les Espagnolz y pouvoient entreprendre; mais je prévoy un cas hors de toute apparence, surtout si la Catalogne et le Portugal demeurent séparez de la mesme monarchie, proposant la Sardaigne pour le duc Charles et en eschange de ses estats. Vous m'avez fait souvenir qu'il fut autresfois offert au roy Anthoine de Navarre, pour ses prétentions sur son royaume, ce qui n'eust d'effet, parce que celuy qui l'offroit n'avoit pas grande envie de s'en dessaisir, estimant que sa grandeur consistoit à posséder divers estatz et de ne point agrandir un prince qui estoit son ennemy, ou, pour mieux dire, jugeant bien que, si elle passoit en une main puis-

sante, elle donneroit moyen d'entreprendre sur les Estatz d'Italie.

En escrivant, le courrier de Flandres arrive, lequel m'a remis une ample despesche des plénipotentiares, de laquelle j'apprendz que les Espagnolz pourroient enfin prendre des tempérammens sur les différends qui restent à ajuster entre eux et nous ; car bien que deux des députez de M. les Estatz facent semblant de ne parler que de leurs lumières, et à bonne fin, pour empescher leurs collègues de signer leur traitté avec les autres, il semble que l'on voit bien qu'ilz ne s'avancent pas tant sans ordre, ou du moins sans des cognoissances que les autres seront pour s'y ranger. Il nous restera sans doute quelque advantage de leur entremise, car nous aurons la paix, qui seroit le plus grand que nous prétendons, ou les alliez seront pour ne rien faire qui nous soit préjudiciable, ou au moins le public cognoistra que nous avons tout abandonné pour luy procurer du repos. Ayant veu, par une lettre de Monseig. le cardinal Ursino, que l'on faisoit de grandes difficultés d'accorder plusieurs *gratis,* dont luy et vous avez fait les instances, je luy ay mandé que ce sont des officiers qu'on ne peult reffuser, mais que le reffus qu'on fait d'y concourir n'offense point le Roy, et certes les cardinaux, qui proffitent de ce que l'on paye, ont suject de se plaindre de la multitude des *gratis* qu'on poursuit.

Je serois trompé si cette déclaration ne satisfait ces Mesrs, et si elle ne convie les poursuivants des titres de donner ordre à leurs banquiers d'acquiter les droits ordinaires. On se plaint qu'ilz sont augmentez, et c'est ce qu'il vous plaira d'examiner, pour en un cas en faire plaincte, si vous jugez le debvoir faire.

Je suis, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

LVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 10 janvier 1648.

MONSIEUR,

Bien que le courrier ait tardé à vous estre dépesché, si vous sera-t-il aisé de cognoistre qu'on ne doit pas me blasmer de paresse, se trouvant chargé de diverses lettres de dattes différentes, qui sont autant de tesmoings de ma défense. Depuis qu'il fust résolu qu'il partiroit et qu'on n'escriroit pas par l'ordinaire, il en est arrivé un de Rome avec vos lettres du xxe du passé. Par elle vous accusez la réception d'aucun des miens, et vous avez répondu à plusieurs points, sur lesquelz ne me restant rien à vous dire, il me suffira d'ajouster qu'on attend de vos soings divers offices pour les Barberins, et qu'on effectüra soigneusement tout ce qu'on a laissé entendre qu'on pourroit faire et qui tesmoignera à la signora Olimpia qu'on est très-satisfaict de sa conduicte. Il y a grande apparence que ses soings ont avancé la promotion, et lorsqu'elle l'a entreprise, que le Pape, dont le naturel est très-lent, auroit aisément consenti de la différer, croyant ne nous pas blesser beaucoup et tesmoigner aux Espagnolz qu'il avoit de l'affection pour eux. De là il n'y a plus de sujet de parler, ny de ce que doit faire M. le cardinal d'Aix, car tant de fois cela mesme a esté rebattu qu'un chacun en demeure importuné, et quoy qu'on luy escrive et qu'il se persuade, il luy estoit expédient d'aller en Catalogne, où sa présence est absolument nécessaire. Mais n'aiant nul ordre de rien ajouster à mes précédentes, ny nulles cognoissances nouvelles, j'escris ce fascheux discours.

Vostre lettre a donné lieu à quelque chose de plus qu'on n'avoit résolu sur le sujet du conclave ; et vous trouverez, en-

tre le premier mémoire et une lettre particulière, un second sous la couverture du paquet, qui ne doit estre ouvert que le siége vaccant, dans lequel sera l'exclusion de ceux qu'on auroit peine de voir en la chaise (*sic*) de St-Pierre, et qu'on juge en devoir estre privez pour avoir fait paroistre trop de partialité en faveur de l'Espagne, laquelle nous donne l'exemple et force la modestie de la Reyne d'y travailler, qui s'estoit contentée de faire des ouvertures pour favoriser de très-dignes sujets, et qui sans doute sont sans excepter les autres recogneus les plus dignes. En toute la conduicte de cette affaire, vous donnerez des preuves de vostre suffisance, et si M. le cardinal d'Aix est dans le conclave, combien sa présence y estoit nécessaire. Comme vous et luy aurez le secret de l'action, il sera de vos prudences de vous ménager en sorte que les autres cardinaux affectionnez ne croyent pas qu'on ne le leur a pas voulu donner, et qu'il conoistront que si l'on en a, ce n'est pas pour se meffier d'aucun d'eux, mais qu'il est difficile que le secret soit entier, quand plusieurs y sont en part. Je ne répéteray point qu'on a escrit au cardinal de Lion, au cardinal Bichi et au cardinal Antoine, et que le cardinal Barberin est parti, ny qu'on a donné ordre à vous avoir des vaisseaux prestz pour leur passage, car vous devez croire que nous n'y avons pas manqué. Ce que vous avez dit pour oster au Pape tout suject de croire que le bruit de son indisposition eust obligé de l'acheminer vers l'Italie, mesme d'y aborder, c'est un effet de vostre application aux affaires; et il est asseuré que le Pape auroit esté meu de colère contre luy, s'il s'estoit imaginé qu'il n'eust d'autre motif de son voyage que pour prendre part au conclave, et il seroit à craindre que s'il vivoit, il n'eust des ressentimens contre luy, ce qu'on doit esviter, afin d'obtenir plus facilement ce qu'on a à demander en leur faveur. Car, bien que la justice y deust porter le Pape, ce sera toujours au moins en sa pensée des grâces qu'il départira, qui sont pour l'ordinaire difficiles envers ceux qu'on soubçonne de désirer nostre mal. Et, bien que le procédé du cardinal Casi ait déplu, et qu'il ait esté remarqué qu'il a affecté de voir l'ambassadeur d'Espagne avant vous, on n'a pas jugé devoir former de résolution sur ce qui est à faire et vous en laisser la liberté, Sa Majesté estant très-asseurée que vous la prendrez avec beaucoup de prudence et

que de cette fascheuse affaire vous en tirerez avantage pour son service, qui ne requiert pas présentement que vous en faciez une qui puisse porter à de grands engagemens. Pour Savelli, il continuera à faire dire qu'il est au désespoir de ce que l'on luy impose, et je ne doute point qu'il ne vous face une satisfaction qui surpassera de beaucoup ce que vous nommez offense, dont il proteste de n'avoir jamais eu la pensée. Puisque vous avez celle d'aller à Naples, si le service de Sa Majesté vous y appelle, nous serons en repos, qui jugeons que cette affaire requiert un homme sage pour la conduire. Je ne ferois pas grand avantage à l'abbé de Saint-Nicolas de le préférer à Sérisantes (1), mais au contraire, un extrême tort de les balancer l'un à l'autre, et ça est le sentiment universel de ceux qui ont sceu que, pour ce que Sérisantes estoit à Naples, vous jugiez la présence de M. de Saint-Nicolas inutile.

L'événement a justiffié ce que souvent vous aviez mandé, que l'arrivée de M. de Guise estoit nécessaire pour asseurer les bien intentionnez et abatre les malins. Que quelques-uns des principaux barons l'aient recherché et qu'ilz aient embrassé le party du peuple, que le mesme ait eu avantage sur les Espagnolz, tout cela aide à ce que l'on peut désirer, et la patience et l'adresse des ministres achèvera le surplus, car la raison qu'ilz auront les uns et les autres d'assurer leurs fortunes disposera les plus farouches à ce qui semble le plus esloigné de

(1) Marc Duncan de Sérisantes était un gentilhomme d'origine écossaise, qui fut longtemps employé par la couronne de Suède en qualité de résident près diverses cours, mais ayant abjuré à Rome la religion réformée, au mois d'août 1647, et ne pouvant plus servir un pays protestant, il résolut de s'attacher à la France. Il s'adressa aux ministres du Roi pour avoir un emploi, et on lui donna celui de suivre le duc de Guise à Naples en qualité de représentant du Roi près de la République. Il était dépositaire du chiffre de l'ambassadeur et envoyait à Rome des nouvelles exactes de ce qui se passait. On trouve dans les *Négociations* de l'abbé de Saint-Nicolas, si souvent citées (t. V, p. 342 et 392), deux longues dépêches de ce Sérisantes, écrites de Salerne et de Naples, le 17 décembre 1647 et le 13 février 1648. Dans la première, il rend compte d'une expédition à laquelle il prit part à la suite du duc de Guise, et où le prince déploya la plus grande valeur. Dans la seconde, il parle d'une blessure qu'il venait de recevoir, blessure au pied qui semblait peu grave, et qui cependant l'enleva en trois jours. (*Mémoires du duc de Guise*, t. II, p, 48.)

leurs sentimens, et ç'a toujours esté la pensée de S. E. de laisser embarquer l'affaire, sans donner lieu de croire que la France en prétendist autre avantage que celuy qui en reviendroit à ceux qui se seroient mis en liberté. Et n'estant pas possible qu'ilz en jouissent, ilz tomberont dans le parti de se laisser choisir un Roy, lequel ne pouvant se conserver sans le soutien de ceux qui l'auront establi, regardera la France comme son nord et ne naviguera que soubz l'aspect de cette estoile.

Ce que vous avez mandé au bailli de Valencey est en tout et partout conforme aux ordres qui luy ont esté envoyez de mesnager en sorte nostre argent que peu nous tienne lieu de beaucoup, ce qui est infaillible s'il est dépensé avec justesse et justice, et qu'il tourne à l'avantage de ceux qui ont servy, ou qui sont en estat et puissance de le faire. Au lieu que, s'il estoit comme on dict prodigalisé à tous venans, outre qu'il seroit impossible de fournir à cette dépense, elle nous tourneroit à honte, et ledit bailly a des ordres précis de ne rien faire, soit sur cela, ny sur aucune autre affaire, sans vous en avoir communiqué. Vous aurez eu la lettre de change de mil pistoles que j'ay deu vous faire remettre, et quand cette somme aura esté despensée, on vous en fournira de plus considérables, et telles que les affaires du Roy le pourront permettre, sur l'assurance que l'on a que vous en serez aussy bon mesnager que vous l'avez été jusques à présent.

J'ajouteray que l'on juge bien que les Espagnolz ne veulent point la paix; ils ont sacriffié l'intérêt de la religion, abandonnant la mairie de Bosleduc aux estats, pour y exercer toute la même puissance et souveraineté que dans lesdites provinces de l'Union. Ainsi le nonce Ghisi, qui avoit eu ordre de leur donner la bénédiction de Sa Sainteté, sur ce qu'Elle luy avoit faict dire qu'ilz avoient tout hasardé pour cet intérest, s'est déclaré qu'il la garderoit pour une autre occasion; et les Holandois ont bien voulu gaigner cet avantage au prix de se déshonorer, concluant avec leur ennemy sans que la France ait convenu avec luy, qu'ilz croient paier en disant qu'ilz désirent et qu'ils prient que les deux traitez se signent à mesme heure; ce qu'estant venu à la cognoissance de M. de Longueville, il a demandé la permission et la liberté qu'il avoit eüe dez l'esté passé de s'en revenir, laquelle luy est accordée sans aucune restriction, hors

celle qu'il s'imposera luy-mesme s'il juge que sa personne peust avancer les affaires de la paix. On mande à Mrs Davaux et Servien de demeurer à Munster, bien que l'on juge qu'il seroit malaisé qu'ilz peussent servir sans avoir un tiers qui eust le pas devant eux ; mais ce n'est que jusques l'on ait entendu M. de Longueville, et qu'on ait pris la dernière résolution sur ce qui les regarde. Les médiateurs se sont déclarez de deux choses l'une, que l'Espagne a tort, qui rétracte tout ce qu'elle a promis, parce qu'ilz tiennent leur accommodement résolu avec les Estats, l'autre qu'il leur pèse de voir la résolution qu'embrasse M. de Longueville. On s'est espuisé pour donner lieu à la paix, je dis mesme de l'avis de ceux qui la doivent traicter qui ont recogneu tant de mauvaise foy aux Espagnolz, qu'ilz n'ont pas jugé se devoir ouvrir de ce qu'estoit remis à leur discrétion. Ce seroit peu d'apporter de la difficulté à ce qui n'est pas résolu, si avec une effronterie toute extraordinaire on ne veut plus recongnoistre ce qui a esté convenu. Je dis sur le point des conquestes, qu'on voudroit réduire aux simples eschevinages des places occupées, et sur les intérêts du duc Charles, qu'on appuye avec tant de fermeté qu'il sembleroit qu'ilz ne l'eussent jamais voulu abandonner ; et il seroit difficile de trouver des termes assez foibles et restrainctifs pour le secours que nous devons donner au roy de Portugal, lequel gaigne son procès en la continuation de la guerre, car son autorité croist avec les ans de sa domination, la haine des nations se fortiffie, et les sujectz s'accoustument à la guerre. Il pourra mesme arriver que nous prendrons le dernier engagement avec luy, et l'imprudence des Espagnolz prévaudra au-dessus de nostre prudence, laquelle nous a toujours faict rejecter les ouvertures qu'il nous a fait faire. Cette nouvelle ne déplaira pas aux Portugais qui sont à Rome, ny à vous celle qui suict, que le Roy au sortir de sa maladie a paru si creu (*sic*), que nous en sommes demeurez estonnez.

Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LIX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 17 janvier 1648 (1).

MONSIEUR,

Si j'estois asseuré que le courrier qui vous doibt porter plusieurs dépesches, et les responses à touttes celles que j'ay receues de vostre part jusques au 12e du courant, seroit pour partir demain, je lairrois courre l'ordinaire, comme j'ay fait ceux des vendredy 20 et 27 du passé, 3e et 10e du présent; mais aiant juste suject de croire qu'il sera encore retardé, j'ay jugé qu'il estoit de mon obligation de vous faire ce mot, lequel arrivant postérieurement au courrier, vous aura témoigné mon soing, et le devançant vous tirera de peine.

Ce que je vous puis dire, c'est que voz lettres ont fait prendre diverses résolutions et qu'on s'est résolu sur les affaires plus importantes qui peuvent arriver pendant vostre ambassade, et ayant mis en grande considération l'advis que vous avez donné de faire aller à Rome le cardinal Barberin, dont vous ne nous aviez pas pressé que par vostre lettre du quatrième, on luy a escrit de faire diligence, et on lui a envoyé une lettre du Roy pour la présenter au Pape. Il est d'une extrême conséquence, ce juge venant à manquer, qu'il soit en exercice et en possession de la charge de camerlingue, et s'il est possible, qu'il soit dans la ville, car sa présence asseurera ses créatures, et il pourra mesnager avec telle adresse ses affaires, qu'il donnera loisir aux autres affectionnez à la France d'y arriver. Sans

(1) Reçue le 9 mars. — C'est l'indication donnée, pour cette dépêche comme pour les deux précédentes, par le secrétaire de l'ambassadeur; mais elle semble assez invraisemblable.

que vos despesches nous ont fait voir que vraysemblablement nous ne serions pas surpris du temps, nous aurions usé de plus de diligence et à vous envoyer le courrier qui est prest dez le 20e du passé, et à faire tenir noz lettres aux cardinaux de Lion et Bichi, et peut-estre aussy aurions-nous moins pressé Aix de partir pour Catalogne ; mais l'on a jugé qu'il importoit de la conservation de cette grande province dans le service du Roy qu'il s'y rendist en diligence. Quant à Lion, on luy a escrit en des termes qui luy feront cognoistre qu'il peust se dispenser d'aller à Rome, sans qu'on y trouve rien à redire.

Ce qui nous a occupé pendant ces derniers, ç'a esté de prendre résolution sur une dépesche des plénipotentiaires, qui nous ont fait scavoir qu'en nous relaschant en quelque chose en faveur du duc Charles, la paix se pourroit conclure, mais que, sans l'y comprendre, il ne la faloit point espérer, et Sa Majesté a eu assez de bonté pour leur permettre d'escouter les propositions qu'on avoit à leur faire, et leur a mandé jusques à où ilz se pouvoient relascher, ou, pour mieux parler, consentir qu'ilz donnassent les mains à ce qui leur estoit proposé, pourveu que, devant que de s'en déclarer, ilz fussent asseurez que, moyennant cela, la paix estoit conclue, ou que, si les Espagnolz y apportoient encores des difficultés, que les Hollandois se déclareroient de leur voulloir continuer la guerre; il est très-juste, puisque nous faisant des ouvertures il y a lieu de croire qu'ilz les ont jugé raisonnables, et que nous soubmettant à l'équité, ilz contraignent les autres de s'y porter. On doubte qu'ilz facent ce pas, et il est vraysemblable que c'est de concert avec les Espagnolz qu'ilz ont avancé l'autre, et ainsy les apparences donnent lieu de bien augurer de la paix. Nous avons déclaré que les victoires que la République de Naples remporteroit, ou nostre armée, nous donneroit lieu à prétendre de nouveaux avantages, et nous aurions aisément consenti que les Espagnolz pourroient assister le duc Charles, pourveu qu'il nous fust permis de secourir cette république naissante.

Depuis dix jours il s'est veu quatre lettres, deux de Gennes et deux de Provence, qui portoient les unes que l'admiral d'Espagne et don Joan estoient prisonniers, l'autre que sept gallions de leur flotte avoient esté pris ou bruslez ; les dernières qu'ilz se retiroient vers la Sicile, n'ayant ozé combattre nostre

flotte, et pour marque de leur appréhension, que dans la nuict ilz n'ozoient faire fanal; mais tant de choses contraires et mesme ayant esté publiées, on s'est résolu de n'y faire nulle considération, qu'un courrier dépesché exprez, ou de l'armée ou de vous, nous asseurast de ce qu'il leur seroit succédé (1).

Si l'on publie de par delà qu'il y a du trouble dans l'Estat, mocquez-vous-en. Deux marchandz ont esté cherchez, contre lesquelz le Parlement avoit décrété pour avoir parlé insolemment contre une taxe à laquelle ilz estoient condamnez, et pour ce que l'on craignoit qu'ilz ne fissent quelque rébellion à la justice, l'on fist armer des compagnies pour la faire valloir; mais l'on a veu que la prévoyance avoit esté inutile, et qu'il ne s'est pas trouvé la moindre résistance de la part des coupables ou de ceux qui s'intéressent avec eux. Ensuite le Roy a esté au Parlement, où l'on n'a publié que cinq esdits et qui ne blessent en rien le peuple, bien quelques officiers, parce qu'on en augmente le nombre, les acquéreurs, possesseurs des domaines auxquels on demande une taxe, et quelques autres officiers par la jurisdiction qu'on attribue à quelques-unes; mais cela n'est pas contre les pauvres ny contre les bourgeois, qui ont esté ravys aiant veu révoquer une déclaration portant la taxe des aizés. Les maîtres des requestes ont esté interditz de l'entrée du Conseil, parce qu'ilz avoient parlé en leurs assemblées avec trop de liberté; et c'est la seule chose qui ayt esté faicte depuis la Régence, qui en ayt fait sentir la puissance et l'autorité.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

(1) Voir, sur les événements qui eurent lieu en mer à cette époque, les notes des pages suivantes.

LX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 24 janvier 1648.

MONSIEUR,

Bien que les nouvelles que vous avez eues de Naples ne soient pas si solidement establies qu'il seroit à désirer, pour y donner une entière créance, si est-ce que vous nous avez fait grand plaisir de nous les mander, car on en peult recueillir que les Espagnolz n'ont pas eu aucun avantage sur nostre flotte, puisque leurs partisans dans Rome advouent qu'ilz ont perdu quatre vaisseaux à Castelmare (1), et qu'ilz ne publient rien qui soit à leur gloire. Si ceux qui commandent l'armée sont persuadez que nous soyons satisfaictz de leur paresse, ilz sont de légère créance ; et à la vérité ilz debvoient faire un effort ou pour vous avertir, ou pour nous avertir de ce qui s'est passé entre eux et l'ennemy, et quand mesme le temps les auroit empesché de rien entreprendre, ilz debvoient estre soigneux de nous le faire scavoir, ne pouvant pas ignorer que nous sommes en peine, et du moins en impatience de ce qui se passe. Si ce qui vous avoit esté dit se fust confirmé, ou pour mieux dire advéré que la flotte d'Espagne s'estoit retirée vers la Sicile, la nostre sans combattre avoit remporté la victoire, au moins Sa Majesté eust eu le proffit de leur gloire, et, comme vous l'avez bien remarqué en vostre lettre du pénultiesme de l'année passée, il y a grande apparence que la victoire n'est différée que de quelques jours, car l'armée ennemye qui a serpé

(1) Il y eut en effet, le 21 décembre, près de Castel-à-Mare, un petit combat heureux, dans lequel cinq vaisseaux ennemis furent détruits ; mais l'affaire fut de peu d'importance. — Voir le rapport officiel du duc de Richelieu, *Mémoires du comte de Modène,* t. I, p. 142.

pour aller au-devant de la nostre, ayant esté contraincte de prendre abry soubz les chasteaux, ayant fait perte de douze vaisseaux, puisqu'on asseure que quatre ont esté coulez bas, que quatre autres ne comparoissent plus, et qu'un pareil nombre ont esté bruslez à Castelmare, et que la nostre se trouve fortifflée des trois gallions de Portugal qui n'avoient sceu la suivre, n'ayant peu si diligemment se restablir, il se peult dire avec beaucoup de vraysemblance que, s'estant mis en lieu où ilz ne pourront éviter de combattre, ou y périr de misères, que nostre flotte en réduira celle-là en un si mauvais, ou la maltraittera en sorte si elle oze songer à sortir de dessoubz les chasteaux, qu'avec leur perte elle avancera beaucoup celle du royaume de Naples (1).

Ce que vous avez mandé à Messieurs les plénipotentiaires est bien digne de vostre prévoyance; ilz ont charge, s'ilz ne concluent la paix en peu de jours, de faire cognoistre que Sa Majesté sera embarquée en la protection des Napolitains, et que

(1) La cour avait raison d'être peu satisfaite de la « paresse » des chefs de la flotte à lui donner des nouvelles. Elle ne dut pas être plus contente de leurs hauts faits. Ils perdirent toutes les occasions qui s'offrirent à eux de combattre l'escadre ennemie et la laissèrent facilement s'échapper, comme elle le voulait. Le duc de Guise les accuse très-vivement dans ses *Mémoires,* et il ne semble pas que ce soit à tort. « Lorsque notre armée navalle arriva devant Naples, écrit-il, la flotte d'Espagne étoit sur le fer, tous les vaisseaux démâtés et n'ayant personne dessus, de sorte que la nôtre, qui venoit avec un vent frais, la pouvoit sans nul péril brûler et prendre quasi toute, sans qu'il s'en pût échapper que fort peu de vaisseaux, lesquels auroient été rendus inutiles, n'osant pas tenir la mer devant une armée puissante et victorieuse comme l'auroit été la nôtre. Je ne sais par quelle raison ce coup si important et si facile ne fut pas entrepris, dont lès Espagnols ne se seroient jamais relevés; mais au moins puis-je dire qu'ils m'ont avoué dans ma prison qu'ils n'ont jamais été si près de leur perte, qu'ils n'auroient jamais pu éviter si on l'eût voulu. Tous ceux qui montoient l'armée sont demeurés d'accord de cette vérité, sans que personne puisse donner ni de raison, ni d'excuse de cette faute, ni savoir à quoi l'attribuer. » (*Mémoires du duc de Guise*, t. I, p. 306.)

La faute de cette inaction ne semble pas pouvoir être imputée à la cour, car nous voyons M. de Brienne, dans toutes ses dépêches, souhaiter ardemment la rencontre des deux flottes et la presser de toutes ses forces. Serait-ce donc la jalousie et la prévention des représentants français en Italie et des chefs de l'armée qui auraient été cause de cette impuissance, aussi désastreuse qu'un échec?

si la fortune nous en dict de ce costé-là avant la conclusion du traité et la ratification d'iceluy, déclarer que nous ne serons point obligez à ce que nous promettons à présent, ce qui produira de deux effets l'un, scavoir est : que les Espagnolz se presseront de finir et d'arrester les articles de la paix, ou bien que nous pourrons continuer la guerre avec de grandes espérances de réussir en de grandes choses, si les Espagnolz n'ayment mieux consentir qu'estant en paix avec eux, nous continuions nos assistances aux Napolitains comme aux Portugais. Je ne me scaurois flatter de ce troisième party. Ils résistent trop puissamment et s'opposent avec trop de fermeté à ce qui confine le Portugal pour y entrer, à l'esgard de Naples, et ainsy la paix ou la continuation de la guerre sera déclarée en peu de jours, et sans doute M. de Longueville ne différera pas son partement s'il ne peult espérer de mettre la dernière pierre à l'œuvre. Il paroist des lumières de bon augure, selon l'opinion de plusieurs; mais comme ces feux s'allument par les Hollandois, je crains qu'ilz auront peine à mestriser les nuages épais qui sortent pour l'ordinaire de dessus les marais, et que ces Messieurs ont plustost affecté de nous mettre en nostre tort, que d'avoir espéré qu'ilz réussiroient en leur médiation, et mon opinion semble d'autant mieux appuyée, que les plénipotentiaires de Mrs les Étatz ne sont pas tous aussy eschauffez qu'il seroit à désirer en cette affaire, et que, de deux qui en prennent le soing, l'on a sujet de douter de la bonne foy. Mais, pour avoir cet advantage qu'un chacun cognoisse avec quelle franchise nous avons traitté et avec quelle passion nous avons désiré avancer le repos de la chrestienté, non seulement nous escoutons ce qui nous est proposé, mais nous nous sommes résolus de donner une entière liberté à Mrs les plénipotientiaires de résoudre le point qui semble aujourd'huy faire la difficulté du traitté sur les ouvertures et soubz les conditions qui nous ont esté proposées, car, pour cinq autres qui estoient indécis, ilz ont passé, et un peu plus viste qu'on n'avoit creu qu'ilz feroient, à les soubmettre au jugement et à l'arbitrage de Mrs les Estatz. Je ne m'explique pas davantage avec vous sur cette matière, parce que je vous ay desjà donné information de ce qui se passe à Munster, et avec toutte sorte d'ouverture d'esprit, parce que je suis bien asseuré que vous n'en donne-

rez cognoissance à qui que ce soit, et vous jugez bien quel mauvais effect cela feroit sur les Napolitains, s'ilz avoient pénétré que nous sommes en perte de les abandonner (1). Mais j'ay jugé qu'il ne faloit pas vous desguiser nostre sentiment, de crainte que vous ne vous engageassiez avec les mesmes Napolitains au-delà de ce qui seroit à désirer et au-delà de ce qui est porté par le mémoire qui vous a esté adressé pour régler vostre conduicte avec eux.

Par vostre mesme lettre vous nous avez confirmé ce que nous avions toujours bien creu, que tant le Pape, comme ceux qui l'aprochent, sont Espagnolz, et prennent la mesme part aux intérestz de leur couronne que pourroient faire leurs propres sujects, et ayant à négotier avec des personnes si peu disposées à embrasser les nostres, la prudence vous nécessite de vous contenter de ce que vous pouvez arracher d'eux, et par des voyes indirectes d'essayer de parvenir à voz fins. Je dis cela en apprenant ce que vous nous avez mandé que vous faictes pour essayer d'obtenir la traite des grains du Ferrarois, à laquelle on désire que vous appliquiez, comme à une affaire de la dernière conséquence, estant très-difficile, voire impossible, que nostre armée subsiste dans la Lombardie sans tirer ce secours, et il ne nous debvroit pas estre refusé, si le Pape n'estoit partial pour l'Espagne, donnant à ce Roy la permission de faire des levées et de tirer de l'Estat ecclésiastique tout ce dont il peult avoir besoing pour deffendre le royaume de Naples. Vous le scaurez mieux que personne, car vous estes sur les lieux où cela se passe, et comme c'est de vos dépesches que nous en avons une entière information, il me doibt suffire de vous remonstrer noz besoingz et laisser à vostre discrétion de trouver les moyens pour nous y secourir.

Je fais coppier de voz dépesches des XXIIIe et XXXe décembre les articles qui font mention du désir que le Pape tesmoigne de voir M. le cardinal Barberin et des espérances qui vous restent que sa présence avancera son contentement en toutes les

(1) Voici une déclaration importante, car elle expliquera toute la conduite du gouvernement français dans la suite. Peut-être M. de Fontenay prévoyait-il cette issue, ce qui l'aura rendu plus réservé dans sa façon d'appuyer le duc de Guise.

choses où il n'a pas esté encores pourveu, et je les luy envoye, affin de l'encourager à achever son voiage, et pour l'asseurer contre diverses craintes dont il est touché. Je veux croire que le Pape, se croyant près de sa fin, ne dissimule point, et que la signora donna Olympia ne sera pas faschée de voir la maison Barberine satisfaicte, croyant par ce moyen avoir esvité tous les ressentiments qu'elle pouvoit apréhender. Si quelqu'une de leurs créatures plus recongnoissante que n'a esté le Pape venoit à luy succéder, je ne doubte point que ce cardinal ayant reçu ma lettre et l'ayant particullièrement informé que, bien que le Pape ait assisté aux chapelles des fêtes de Noël, que l'on ne laisse de juger mal de la disposition, qu'il ne haste son arrivée à Rome, jugeant bien de quelle importance il luy est et au service qu'il a embrassé d'asseurer de bonne heure les confidens, et de rentrer en la possession des charges dont il est pourveu, et de gaigner ceux du collége qui voudroient faire des brigues dans ses créatures. Il n'y a point de temps à perdre, puisque le Pape s'est ressenti de son incommodité, et qu'à mesure que l'un des solstices est passé, l'autre s'aproche, qui portent pour l'ordinaire changement mesme aux plus robustes, qu'ils donnent lieu de craindre beaucoup pour ceux qui sont avancez en quelque âge.

Je ne vous scaurois asseurer si ce sera par Acciacaferro ou par l'ordinaire que cette lettre vous sera portée, que je lairray imparfaicte jusques à ce moment qu'il la faudra consigner à l'un des courriers, afin que, s'il arrivoit quelques nouvelles de Munster, j'aye lieu de vous en informer, qui ne doibz vous céler qu'enfin on s'est laissé vaincre aux prières de M. l'abbé de St-Nicolas, en luy permettant de revenir, si mieux il n'ayme aller à Naples, ou demeurer à Rome; et comme je vous l'ay mandé (1), on a peine de scavoir qu'il se soit passé de vous à luy quelque chose qui l'ayt convié à redoubler les instances qu'il faisoit il y a désià du temps d'obtenir la liberté de son retour.

Les affaires ont de sorte empiré en Angleterre que le Roy est prisonnier (2), et le gouverneur de Vic, obéissant aux ordres du parlement, luy a osté ses gens et a redoublé ses gardes. On a

(1) Voir la dépêche n° LVII et la note de la page 242.

(2) Charles Ier avait été livré par les Écossais aux troupes de Cromwell, en 1647. On sait qu'il ne mourut sur l'échafaud qu'en 1649.

affecté de publier qu'il y avoit un capitaine qui luy avoit promis de le retirer d'où il est, et d'autres asseurent que c'est une nouvelle controuvée pour donner lieu à ce qu'ilz avoient résolu. Il semble que les Écossois pleignent son maleur, d'où l'on infère qu'ils sont pour luy tendre les bras; mais comme ilz ont désarmé et qu'il n'y a point d'autre moyen de l'assister que d'entrer à main armée dans l'Angleterre, cela me semble bien difficile.

J'avois desjà commencé cette lettre, quand l'ordinaire de Lion, que vous aviez dépesché le 6e, se rendist en cette ville, l'arrivée duquel m'auroit surpris, si par luy-mesme je n'avois eu des lettres de M. le cardinal de Ste-Cécile, dattées de Gennes, où il a esté suivi d'un gentilhomme dépesché par M. le duc de Richelieu, lequel nous a apporté la nouvelle de son arrivée et de toutte l'armée dans le port de Toulon (1). Je vous avoue que cela m'a en sorte accablé, jugeant bien le préjudice qui en poura arriver au service du Roy, que j'ay moins senti que je n'aurois fait et deub l'advantage qu'il a remporté sur les ennemys; car, à vous parler avec la liberté qui nous est ordinaire, et soubz la condition du secret, pour les avoir battus, ilz ne laissent d'avoir le bon de leur costé, et pour les avoir souvent recherchez d'un second combat, ilz n'ont pas perdu l'advantage qui leur reste de nous avoir empeschez de débarquer à Naples des sommes et des munitions, j'entens de celles de

(1) Ayant quitté les eaux de Naples dans les premiers jours de janvier, la flotte passa devant Gênes le 12, et dut peu de temps après arriver à Toulon. L'expédition n'avait pas été glorieuse. Dans sa « relation, » datée du 25 janvier, le duc de Richelieu écrit que « notre armée a demeuré dix-sept jours continuellement à la portée du canon de l'armée ennemie, à laquelle elle a ôté neuf navires, scavoir: cinq brûlés ou coulés à fond à Castel-à-Mare, trois coulés à fond par suite du combat, et un pris chargé de blé. Elle a présenté deux fois la bataille aux ennemis.... et leur a fait dire clairement qu'ils n'en vouloient plus tâter. Ils auroient été entièrement perdus ou dissipés, si le peu d'intelligence qui s'est rencontré parmi les chefs du peuple et l'ambition des particuliers (ceci est sans doute à l'adresse du duc de Guise) n'eussent causé un engourdissement général sur tous les Napolitains.... ce qui a causé ce manquement d'eau de notre armée et ôté la pensée à ce peuple de se saisir de quelque port pour donner retraite de sûreté à nos navires. » (*Mémoires de Modène*, t. I, p. 161.)

Telle n'est point la version donnée par Guise. « L'on me fit savoir de

guerre, car de bourse nous avions plustost besoin d'en estre secourus que nous n'estions en estat d'en distribuer, et le manque qu'il est difficile de remédier nous a forcez de revenir en Provence, ce qui sera bientost réparé, puisque l'on verra dans la coste d'Italie et particulièrement dans celles de Naples une esquadre de quinze gallions, laquelle malgré les vents et sans apréhension d'un second combat, y tiendront pendant la rigueur de la saison. N'estoit que la liberté du peuple de Naples nous touche, et à vous dire le vray que noz affaires nous forcent d'y appliquer, puisque les Espagnolz s'esloignent plustost que de s'approcher de la paix, nous aurions juste sujet de nous descharger de cette despense et de n'exposer pas nos vaisseaux aux extrêmes périlz, que les longueurs des nuictz et les orages fréquens de l'hiver les exposent, n'ayant tiré nulle assistance de ce peuple contre touttes sortes de raison, et l'espérance qu'on en pouvoit avoir. Et attribuant cela à manque de conduicte plustost qu'à manque de volonté, on a résolu d'envoyer quelque personne capable d'agir pour servir de conseil à M. de Guise, et qui, s'appliquant aux affaires solides, nous tienne adverti de ce qui s'y passe, et qui aura ordre d'empescher que ce prince, par son emportement pour se flatter de diverses chimères, mesme d'une grandeur qu'il avoit peine de porter, ne cause de la division entre le peuple, car la prudence enseigne d'unir ceux sans l'assistance desquels il seroit impossible de réussir en ce que l'on veut entreprendre. Et, à la vérité, il ne nous a jamais bien passé par l'esprit que la lie du peuple peust former une république, au contraire qu'il falloit,

l'armée, écrit-il, que, faute d'eau, elle seroit contrainte de se retirer si je n'y remédiois. Je leur envoyai aussitôt dix-huit felouques pour en faire; mais ce nombre n'ayant pas été jugé suffisant, sous ce méchant prétexte, elle se mit à la voile et reprit le chemin de Porto-Longone.... Cette puissante armée ne voulut point contribuer à la ruine de l'Espagne, qui étoit infaillible, en prenant ou brûlant toute sa flotte, qu'elle trouva sur le fer et toute désarmée et désabordée à son abord; me consuma la moitié de mes vivres inutilement et, si j'ose dire, avec malice, prit deux vaisseaux de blé à ma vue et les envoya à Porto-Longone; me refusa le peu d'argent que je demandois pour faire subsister les troupes dont je pressois avec tant d'instance le débarquement, et je n'en tirai d'assistance que l'arrivée de quelques officiers.... Encore firent-ils tous les efforts possibles pour les empêcher de me venir trouver.... » (*Mémoires du duc de Guise*, t. I, p. 351.)

pour leur asseurer la durée, faire qu'elle fust conduite par les gens qualifiez, ou que la noblesse s'y opposant, par celle-cy et par les bons cittadins porter la couronne sur la teste d'un prince.

En cecy avons-nous toujours esté d'accord, et voz pensées se sont portées plus loing que les nostres, car vous aviez jugé que c'estoit un moyen de faire tomber ce grand royaume dans la sujection du Roy, et que nous considérions comme un bien, mais difficile et esloigné, et que c'estoit assez gaigner que d'en priver les Espagnolz. Conservant néantmoins quelques espérances qu'il pourroit enfin nous venir, voullant agir pour parvenir à ces diverses fins, nous avons jugé qu'il falloit envoyer quelque personne consommée aux affaires et très-capable du mestier de la guerre, ce que nous exécuterons aydant Dieu, en peu de jours. L'ordre le plus précis qu'il aura sera de faire cognoistre à ce peuple que pour nous engager en leur protection, il fault qu'ilz agissent selon les règles de la bonne politique et en gens de guerre; l'un en faisant valoir les lois, et l'autre en mettant ensemble un corps capable de résister à l'ennemy, et mesme de l'attaquer, et que, ne s'y portant pas, ilz ne doibvent point trouver estrange si nous advançons la paix, n'estant pas raisonnable d'en différer la conclusion pour favoriser un peuple qui hait à la vérité les Espagnolz, mais qui ne l'ayme pas. J'ai jugé vous debvoir donner ce petit advertissement, affin que vous prissiez vos mesures sur la disposition en laquelle nous sommes (1), qui n'est pas de sacrifier le bien de la paix à des espérances peu appuiées, et de nous bien garder de nous en laisser pénétrer ni à Munster ny à Naples, de crainte d'enorgueillir les Espagnolz et abatre le courage des Napolitains. Je suis asseuré que ce que je vous escris ne sera veu de personne; car, sans cela, j'aurois différé à le faire, jus-

(1) Tous ces renseignements sont fort précieux à recueillir et éclairent beaucoup la situation. Quelle était cette « personne consommée aux affaires et très-capable du métier de la guerre, » que le gouvernement avait l'intention d'envoyer à Naples? C'était probablement M. du Plessis-Bezançon, comme nous le verrons plus loin. La flotte repartit bien de Toulon vers la fin d'avril 1648; mais cette seconde expédition fut encore moins glorieuse, s'il est possible, que la première, et constamment arrêtée dans sa marche par des hésitations plus grandes encore.

ques à ce que le voyage de celuy qui doit estre envoyé à M. de Guise fust résolu et rendu public, et je n'aurois point appréhendé qu'il m'en peust estre reproché aucune chose, puisque par le mémoire qui vous a esté envoyé pour ces affaires, il vous est prescrit de ne vous y engager que bien à propos, et avec des apparences approchant d'une certitude morale que nous en tirerons de l'utilité.

Je serois trompé si les affaires ne prennent pente à la durée de la guerre, et, pour avoir voulu avancer la paix, nous courons fortune de l'avoir reculée. Si vous considérez que je vous escris cette lettre à reprise, vous ne serez point surpris de quelque contrariété que vous y rencontrerez, et il me paroist bien clairement que les Espagnolz n'ont point de pensée de paix, mais seulement de signer leur traitté avec les Hollandois, et nous ne sommes pas si touchez de l'appréhension qu'on nous en veut faire, que pour cela nous plyons à tout ce que l'on scauroit désirer de nous sur le point de la Lorraine.

Ce sera la mattière d'une autre lettre, et bientost, car pour nous justifier d'avoir accepté ou reffusé, nous serons en obligation d'escrire. Cependant je me contenteray de vous dire qu'on permet à M. l'abbé de St-Nicolas de s'en revenir (1), mais avec peine, car on jugeoit en luy des conditions dont on pourroit tirer de grands avantages pour le service du Roy. Je puis vous asseurer qu'il n'y a pas plus d'un mois qu'il m'a fait cognoistre qu'il ne pouvoit plus demeurer à Rome, bien qu'il y en ait plus de six qu'il pressoit son congé, et je ne scay qu'en gros qu'il se plaint de vous, sa discrétion ayant esté telle, qu'il n'a pas voulu entrer dans le particulier. Je ne désavoue pas que j'ay peine de ce petit désordre, et pour l'amour de vous, et pour l'amour de luy, qui ne désire pas scavoir rien de ce qui a peu causer quelque froideur entre vous, puisqu'il ne me reste pas le moyen ny l'espérance de le raccommoder. J'auray pour vous les respectz que vous debvez attendre de nostre antienne amityé, et pour luy ce à quoy celle qui a toujours esté professée entre nous m'oblige d'avoir, qui suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Il ne quitta Rome, cependant, qu'à la fin d'avril.

LXI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 24 janvier 1648 (1).

MONSIEUR,

Il est bien juste que je vous remercie du soing que vous voulez prendre des intérestz de mon filz, et, ayant passion d'obtenir du Pape cette grâce pour luy, que je vous supplie de vous souvenir de luy voulloir demander au plustost, mais que ce soit dans une conjoncture si favorable, qu'il n'y en aye point d'autre que vous ayez à poursuivre, car je ne voudrois pas que Sa Sainteté mist en ligne de compte au Roy qu'il m'eust favorisé en quelque chose.

Je ne me contenteray pas de vous rendre cette importunité; je suis pressé par un ordre très-sainct, par des personnes de l'habit auxquelz je deffère beaucoup, et par celles du monde auxquelles je doibz davantage, voir touttes choses, de vous supplier de ne perdre aucun moment ny aucune occasion d'avancer la béatiffication de la mère Magdeleine, religieuse carmélite. Et comme dans ce saint ordre on scait que d'autres poursuivent la mesme chose, pour des âmes eslevées en saincteté qui les ont gouvernées ou qui ont vescu parmy elles, dont les preuves ne sont pas plus avancées que celles qu'elles ont produictes, et que Dieu n'a pas révélé par des miracles plus fréquens que ceux qu'il luy a pleu de faire par l'intercession de leur Mère, ilz craignent qu'on advançast davantage l'honneur des autres, et prient qu'on ne les mortiffie point en une cause aussy sensible que seroit celle-là. Il est constant que

(1) Reçue à Rome le 16 février 1648. — Cette dépêche est la seule qui ne soit pas chiffrée, ce qui s'explique par le sujet tout spécial qu'elle traite.

Dieu opère journellement des choses touttes extraordinaires à la prière de cette sainte fille, et qu'elle a laissé grande odeur de sainteté et d'une prudence toutte consommée pendant le cours de sa vie. En mon particulier, je l'ay toujours honorée, et la cognoissance de sa vertu m'a porté à avoir pour elle les derniers respectz; ainsy j'entreray en part de l'obligation que tant de personnes vous veullent avoir, et je ne doute point que Dieu, qui se plaist à gloriffier ses saincts, ne vous donne la récompense de la peine que vous prendrez pour avancer la gloire de cette saincte âme, qui, et avec les autres sainctz dont la charité les fait prendre part à ce qui est rendu à ceux qui jouissent de la dernière fœlicité, seront voz intercesseurs envers Sa Majesté divine, en recognoissance de ce que vous aurez bien voulu prendre soing de cette affaire. Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 1er février 1648.

MONSIEUR,

Enfin on s'est résolu de faire partir le courrier Acciacaferro (1), et des lettres qu'il vous rendra je seray justifflé de tout ce que vous pourriez m'accuser d'avoir laissé partir divers ordinaires sans vous avoir escrit. Je retiens deux dépesches qui estoient le vray suject de sa course, parce que la santé du Pape se trouvant affermie, il est inutile de songer qui luy doit succéder,

(1) Voir la note 3 de la p. 236.

et, lorsque l'occasion s'en présentera, il pourra estre que nous serons en une autre disposition que celle où nous estions il y a quelque tempz, non pas que nous puissions jamais changer de volonté pour ceux que nous jugeons dignes de la première dignité de l'Église et du monde; mais pour leur pouvoir adjouster et substituer quelques autres subjects, si nous n'avions assez de fortune pour les y pouvoir porter et pour l'exclusion qui se doit réduire à peu de personnes, il pourra arriver que ceux contre lesquelz nous avions adversions seront passez en une meilleure vie, ou bien nous auront donné telle satisfaction que nous ne serons plus contraire à leur agrandissement.

De ma précédente dépesche, qui part pourtant avec celle-cy, vous apprendrez ce qui avoit esté dit sur la mésintelligence qui paroist entre vous et M. l'abbé de St-Nicolas, sur le sujet duquel vous recevrez une lettre de Sa Majesté (1). Je la signe par ordre exprez, et c'est ce que j'ay à vous dire.

Quant aux affaires du monde, il ne me semble pas qu'elles ayent changé : les Espagnolz et les Hollandois n'ont point encore pris de résolution sur le point qui concerne le duc Charles, et nous n'avons pas creu nous pouvoir avancer au-delà de ce que nous avons fait. Ainsy, sur son sujet, la guerre se

(1) C'est le 31 janvier que le Roi écrivit à l'abbé de Saint-Nicolas, en l'autorisant, sur ses vives instances, à revenir en France. Il l'engageait cependant à ne pas persister dans cette résolution et lui disait : « J'eusse plutôt désiré, ou que, conformément à la première pensée que j'avois eue, vous fussiez allé à Naples assister de vos bons conseils mon cousin le duc de Guise, ou que vous eussiez continué de demeurer à Rome, scachant que les habitudes et l'estime que vous y avez acquises vous auroient donné lieu de m'y servir fort utilement. » Il ajoutait : « Je remets donc à vous-même de choisir de trois choses l'une : ou de demeurer encore à Rome, ou d'aller à Naples, ou de revenir de deçà. J'écris en ce sens à mon ambassadeur et lui mande qu'au cas que vous choisissiez l'un des deux premiers partis, il vous communique le mémoire dont fut chargé le courrier Monts et les autres dépêches qu'il a reçues depuis sur les affaires de Naples.... » (*Négociations*, etc., p. 381.) — C'est la lettre du Roi à l'ambassadeur dont parle ici M. de Brienne et qui, comme celle que nous avons sous les yeux, devait être contre-signée : De Loménie. Cet ordre envoyé à M. de Fontenay, d'avoir à communiquer à l'abbé de Saint-Nicolas les dépêches qu'il refusait de lui laisser voir, montre assez que, dans ce long conflit entre les deux représentants français à Rome, la cour donnait tort complètement à l'ambassadeur.

pourra continuer ou, pour parler plus véritablement, ce sera le prétexte qu'en prendront les Espagnolz, qui ne peuvent couvrir le feu de leur ambition, ny celuy qu'excite en eux une jalousie démesurée qu'ilz ont de nostre grandeur, et il pourroit arriver que s'appliquants dans les pensées de ravoir ce que nous avons justement conquis sur eux et qui est le nostre, qu'ilz perdront le leur, et que Dieu, lassé de leur ambition, pourroit bien se servir de nous ou du peuple de Naples pour ruiner leur monarchie. Je doibz ajouster que la Suède condamne librement le procédé des Hollandois, et qu'il paroist en leur Reyne un désir d'estraindre de plus en plus l'alliance qu'ilz ont avec nous, et qu'elle n'a point esté capable de consentir que le cercle de Bourgogne fust estimé faire partie de l'empire et estre compris dans la paix à nostre esgard, si son véritable seigneur continuoit à nous faire la guerre et à deffendre à ses ministres d'appuier la prétention des autres, et bien faire cognoistre aux Estats de l'empire que c'est un piége dressé par les Espagnolz de les faire rentrer en guerre contre la France, de sorte qu'ayant mesprisé cette prière et l'ayant condamnée, les provinces qui composeront ce cercle demeureront exposez à noz armes, quand bien la paix de l'Empire auroit à se conclure, ce qui paroist assez esloigné et hors d'apparence d'arriver, si la paix d'entre les couronnes ne s'arrête, car la crainte de nous voir prospérer est un des plus puissants moyens qui presse noz amys d'y voulloir entendre, et, sur un présupposé d'une chose ou sur le bruit qui s'en est espandu, ilz ont dépesché en Suède pour recevoir les derniers ordres; mais je serois trompé s'ilz ne rencontrent ce qu'ilz désirent, c'est-à-dire la durée de la guerre.

Cette lettre ne faisant qu'une partie de la dépesche seroit sans doute ennuyeuse, si elle estoit continuée, et je tomberois dans une faute que les gens d'affaires évitent avec peine, qui seroit la reditte de ce qui est escrit dans les précédentes, pour peu que je m'abandonnasse à mon inclination, qui est de prendre un plaisir extraordinaire à vostre entretien.

Je vous envoye plusieurs lettres en response de celles qu'aucuns de Mrs les cardinaux ont escrit à Sa Majesté sur le sujet des bonnes festes, mesmement une à Savelli, affin que vous les leur faciez rendre et à celuy-cy, si vous estiez radjusté

avec luy. C'a esté M. le marquis de Rambouillet qui me l'a apportée.

Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 2 février 1648 (1).

MONSIEUR,

Votre lettre du 13e du passé, qui m'a esté rendue le dernier, nous a fait scavoir ce qui s'estoit passé en l'audience que vous avez prise du Pape, en laquelle il nous a semblé que vous vous estes conduit avec toutte l'adresse qu'on eust peu souhaitter, et mesme, en l'une des affaires que vous avez proposée, avec le succez qu'on pouvoit désirer. Et certes ce n'est pas une chose de petite conséquence d'avoir fait cognoistre au Pape que le Roy ne peut jamais rien désirer pour luy, ny procurer à personne aucun advantage qui porte préjudice aux droitz de l'Église, et qu'au contraire Sa Majesté songera toujours à les estendre et sera libéralle et mesme prodigue de ses biens et de sa vie pour y réussir. Si cela a fait l'impression que vostre lettre en marque, il y a lieu d'espérer que le Pape ne s'intéressera point en cette affaire, et qu'il aymera autant d'estre servi et recevoir le tribut d'un prince que d'un autre. Je ne parle point de le reprendre d'une république, parce que je croy comme vous que ce gouvernement, désiré à la vérité par plu-

(1) Reçue le 9 mars.

sieurs, porte avec soy tant de difficultés, qu'il faudra qu'il tombe et que la royauté y succède, laquelle, modérée par des lois qu'on pourra establir, fera jouir le peuple du véritable effect de la liberté, si bien il n'en aura pas besoin ; mais c'est un secret qu'il faut garder jusques au point de rien faire qui puisse faire conoistre qu'on en ait l'intention, affin que l'espérance de la liberté anime le peuple de plus en plus contre les Espagnolz. A ce que vous dites que le duc de Guise se conduit mal, dont je conviens avec vous, et ce qui vous donne juste suject d'establir desjà des fondemens avec des seigneurs qui ne sont pas capables de porter un bastiment qui estoufera celuy qui l'auroit voulu eslever, j'ajouste qu'il est surprenant que luy ny la Répub. ne vouz eussent point advisé, au jour que le courrier est party, du succez et de la victoire remportée par nostre armée navalle sur celle de l'ennemy, et qu'elle avoit esté contraincte de faire voile vers le ponant, n'aiant point d'abri dans leurs costes. Et cela mesme ne vous aiant point esté rapporté par ce religieux dont vostre lettre fait mention, je conclus ou qu'il a esté bien longtempz sur les chemins, ou qu'il n'est point party du lieu qu'il dit; et je suis aussy asseuré de l'une des propositions que vous l'estes de ce qui s'est passé aud^t combat, y aiant lieu de croire que quelque barque, partie de la Provence ou de la rivière de Gennes, vous aura depuis ce tempz-là fait scavoir le succez de noz entreprises, et les Espagnolz mesme, qui ont intérest de diminuer la réputation que nous avons acquise, n'auront pas manqué d'en donner quelque information au public, de cela mesme, mais soubz des termes peu véritables, et ce seroit beaucoup s'ilz ne faisoient que diminuer leur perte, et qu'ilz n'eussent pas l'affront de se publier victorieux, ce qui pourroit estre autorisé de ce qu'ilz sont demeurez dans les postes : faisant que la seule force d'iceux les a préservez, et qu'ilz ont reffusé d'esprouver leur fortune, après avoir senty les coupz de la mauvaise en la perte d'un bon nombre de leurs vaisseaux, et de plus de sept cens hommes, selon les rapportz que nous avons eus. Cette mauvaise conduicte du duc de Guise et de la Répub. pouvant estre causée parce que l'on n'a pas assez d'expérience des choses du monde, ny les autres assez de lumière pour agir à leur avantage, nous presse de plus en plus de faire partir des gens capables de les conseiller et d'agir

avec eux pour les porter à ce qui leur convient; et cela mesme fait trouver à redire que vous ayez tant différé d'y faire aller M. l'abbé de St-Nicolas, lequel néantmoins n'est pas blasmé de s'en estre excusé lorsque vous luy en avez fait faire l'ouverture, ny d'avoir tesmoigné qu'il se tenoit blessé du mauvais traittement que vous luy aviez fait, et de la difficulté que vous apportiez de luy donner communication de la dépesche que vous avez receue sur le suject des affaires de Naples: et certes il ne scauroit estre en tort d'avoir prétendu le droit que la dépesche du Roy luy acquiert, et de scavoir ce qu'elle contient, et de dire son sentiment sur ce qui luy est proposé, car il n'est pas en vostre dépendance pour estre obligé d'exécuter ce que vous luy ordonnerez (1). J'évite de parler de ce qui le concerne par divers respectz qui ne vous sont pas incognus, et que votre lettre n'a pas fait changer la résolution prise de vous escrire ainsy qu'il avoit esté arresté.

Et, au lieu de m'amuser sur un sujet importun, j'entre en un plus agréable, et pour vous et pour moy, et à vous dire que Sa Majesté a loué le tempérament que vous avez embrassé, ayant à parler au Pape des affaires de la maison Barberine, d'avoir demandé ce qui est désiré par la veufve du P. de Palestrine (2) comme par celuy qui est chargé de celle de Mrs ses beaux-frères, mais bien plus la force avec laquelle vous avez dit au Pape que c'est une grâce consommée à l'esgard de Sa Majesté et non une à rechercher, que les choses qui les concernent; et de fait, le remerciement qu'il a reçu auroit esté sans fondement s'il pouvoit mettre en question si une chose peult estre reffusée ou octroyée, et Sa Majesté, qui a fait vanité d'avoir ce tesmoignage de sa bonne volonté, auroit sujet de se plaindre, si on luy voulloit encores une fois faire achepter ce qu'elle croit avoir très-bien payé, n'y ayant rien qui soit de la valeur des prières et des remerciemens que font les grands princes. Ce qu'on désire, c'est que vous continuyez jusques à remporter la dernière

(1) Il est facile de voir que, dans cette querelle entre l'ambassadeur et l'abbé de Saint-Nicolas, M. de Brienne, malgré toutes ses formules d'amitié et de politesse, ne donne point raison au marquis de Fontenay. Il revient trop souvent, d'ailleurs, sur cette affaire, pour ne l'avoir point vivement sur le cœur.

(2) Taddeo Barberini, mort récemment. — Voir la note 2 de la p. 189.

satisfaction, qui est justement deue à ces Mrs, le bref ou l'escrit qui les restablist en leurs dignités et en leurs biens, qui annulle les condemnations qu'ilz avoient encourues, donne secrettement tout ce qui luy est nécessaire, soit pour vendre ou disposer de leurs biens, en la manière qu'ilz voudront, et que les cardinaux, auxquelz ces Messieurs avoient délaissé l'exercice de leurs charges, en facent les fonctions, comme aussy en perçoivent les esmolumentz. L'excuse proposée allencontre n'est pas recevable; il ne peult avoir des cardinaux désagréables à Sa Sainteté, et vous le luy avez si adroitement dit et avec tant de vérité, ce qui avoit amené le cardinal François en ces quartiers, qu'il en doibt estre resté satisfait. Et je ne doute point qu'il ne se haste de se rendre à Rome, luy aiant envoyé l'extrait de deux de voz lettres, desquelles il pourra cognoistre, comme il est désiré, si ce n'est que la mesfiance qui est ordinaire à ceux de sa nation ne l'en retienne; mais ayant la protection de la France, il me semble qu'il ne doibt rien craindre.

Sur le suject des églizes de Catalongne, je vous envoye un mémoire que M. le Tellier m'a remis, et je m'asseure que vous en poursuivrez l'effect, qui avez ce me semble dit au Pape tout ce qui se pouvoit pour luy faire comprendre que les oppositions formées par le Roy catholique ne le doibvent point empescher d'y pourvoir; et si l'eslection de l'infant Ferdinand luy est et à ses successeurs un titre légitime sur ce principat, cette faute en la personne du feu Roy nous acquiert sans doute le mesme advantage, d'autant plus que le comté de Foix estoit l'un des prétendants de ce mesme principat, comme des couronnes d'Aragon et de Valance, dont les droictz sont dévolus à Sa Majesté; et ceux-là paroissent si solides aux députez, convenus par le pays pour se faire un Roy, et ne prononceront en faveur de l'infant que parce qu'il estoit de leur nation. Les peuples mesme de la Catalongne en sont en sorte mesme persuadez, qu'ilz nous ont fait prier de ne les point alléger, affin que soit leur volonté plus tost que nostre droit qui nous ayt appelé à leur domination, ce que avons consenti, affin qu'ilz demeurent persuadez que nous ne manquerons point aux conditions qui leur ont esté promises. C'est une double conqueste, quand l'on donne moyen au peuple de Naples de s'asseurer, contre les secours d'Allemagne et de seigneurie, ces provinces

du royaume les plus esloignées de leur ville, et une troisiesme quand on oste une place occupée par un partisan d'Espagne et prétendue par un serviteur de la couronne; et M. le duc Brachiano ne doibt point douter que si nous avons la fortune que nous espérons, qui sera ou d'establir un Roy ou de former une République de par delà, que nous n'ayons en grande considération ses justes prétentions; et certes ce seroit un avantage merveilleux que la France se peut restablir en ce qui luy est injustement retenu (1).

Sur ce qu'il vous a pleu de mander que le Pape vous avoit paru abatu, on ne s'est pourtant résolu d'adjouster à ceste despesche ce qui a esté retranché des précédentes; mais on tiendra les choses en tel estat que, si vous nous donnez advis qu'il fust empiré ou menacé de quelque accident, on puisse vous l'envoyer en peu de temps; et il est vray que l'on différera davantage à ce que vous escriviez sur cette matière, à présent que le cardinal d'Aix est de par deçà, qu'on ne faisoit lorsqu'il estoit de par delà.

Un des siens a amené Basqui (2) et quelques autres Napolitains. Je ne les ay point encores veus, mais cela ne tardera pas, et je ne manqueray de vous informer de ce qu'ilz m'auront dit; et croyez-moi que l'on espère tant de choses de l'armée dudit cardinal en Catalongne, qu'il aura regret d'avoir différé d'un moment de s'y rendre. Il se voit quelques lettres que

(1) Le duc de Bracciano (Voir plus haut, p. 22, 78, etc.) prétendait avoir des titres sur les principautés de Venafro et de Celano, que les révoltés de Naples venaient de prendre aux Espagnols. Il espérait profiter de l'influence des Français pour recouvrer ses domaines. L'abbé de Saint-Nicolas écrivait de Rome, le 22 janvier 1648, au cardinal d'Est : « Votre Éminence aura déjà sçu que M. le duc de Bracciano a commencé à se faire donner le titre d'Altesse par ses vassaux. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 371.)

(2) L'abbé Basqui avait été envoyé à Naples par le marquis de Fontenay, pour lui rendre compte de ce qui se passait et surveiller, en quelque sorte, le duc de Guise. Il partit en même temps que la flotte, qu'il rejoignit à Piombino, et s'en retourna avec elle à Toulon. L'abbé de Saint-Nicolas écrit à son sujet, le 25 janvier : « Nous verrons comment la négociation de l'abbé Basqui à Naples sera reçue à la cour. Il ne faut pas le condamner sans l'ouïr; mais elle a paru ici un peu imprudente. Il est allé en rendre compte à M. le cardinal d'Aix, qu'il trouvera en Provence. » (*Négociations*, t. V, p. 372.)

le duc de Guise eust eu peine de le voir à Naples; mais j'ay peine d'y adjouster foy, car bien qu'il se comporte mal et qu'il présume peut-estre plus de la fortune qu'il ne debvroit, je ne puis croire qu'il se soit emporté en la manière qu'on le dit (1).

J'adjouste que les dispositions présentes me font croire et craindre la continuation de la guerre, et que le mois ne s'escoulera pas que nous ne voyons clairement ce qui succèdera à Munster. Ce petit mot servira de confirmation à ce que je vous ay escrit au sujet des Napolitains et à réveiller vostre attention sur une affaire de la dernière conséquence, laquelle pourroit bien un jour désirer vostre présence; mais on ne désire pas que vous hazardiez vostre personne, que lorsqu'il y aura toute apparence d'en tirer le dernier profit.

La Reyne aiant voulu que le provincial des Augustins reformez de la province de St-Guillaume de France envoyast de ses religieux pour refformer le couvent de la ville d'Amyens, et un exempt de ses gardes les ayant accompagnez pour les y introduire, Sa Majesté désire que vous agissiez auprès du général desdits Augustins, pour obtenir l'union dudit couvent d'Amyens à ladite province de St-Guillaume, et affin que cela soit fait par son autorité, sans qu'il soit besoing d'employer ses instances vers Sa Sainteté. Je suis, etc.

MONSIEUR,

Je m'estois oublyé de vous dire qu'on a eu icy satisfaction de tout ce que vous avez faict à M. l'archevêque de Trèves et

(1) La chose devait être vraie pourtant, car le duc de Guise a écrit dans ses *Mémoires* : « .... Je dépêchai à la cour le sieur de Taillade, pour rendre compte de toutes les négociations que j'avois achevées, de la situation où j'avois mis toutes les affaires, de la demande que j'avois faite de tous les secours que me pouvoit fournir l'armée, dont j'avois été entièrement refusé; de la méchante conduite de l'abbé Basqui; des preuves évidentes que j'avois qu'au lieu de servir la France, il n'avoit fait qu'appuyer les intérêts de l'Espagne, travailler à ma ruine particulière, aussi bien qu'à celle de Naples et de tout le pays; des émeutes qu'il m'avoit suscitées pour me faire périr; de la proposition ridicule qu'il m'avoit faite touchant le cardinal de Sainte-Cécile.... » (*Mémoires du duc de Guise*, t. I, p. 358.) Déjà (p. 330) il avait dit presque dans les mêmes termes : « L'abbé Basqui me fit

pour M. le nonce. On vous envoyera bien tost le mémoire qu'on a retenu, auquel on travaille pour y adjouster beaucoup de choses. Ce 4e febvrier 1648, à Paris.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXIV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 14 février 1648 (1).

MONSIEUR,

Il n'y a eu que la Reyne et M. le cardinal à qui j'aye communiqué l'une de vos lettres en datte du 20e du passé, et il ne leur sembla pas à propos qu'elle le fust, de crainte que M. le duc d'Orléans ne se tienne offensé de ce que vous aviez respondu à Gennaro; car bien que M. de Guise, en s'oubliant de son debvoir, expose les affaires de Naples à de grands périlz, le consentement que vous donniez qu'on s'asseurast de luy (2), et le conseil de ne l'entreprendre que lorsqu'on seroit asseuré de

une proposition assez ridicule, qui fut de faire donner la protection du royaume de Naples à M. le cardinal de Sainte-Cécile, à quoi je répondis que j'étois trop serviteur de M. le cardinal Mazarin, son frère, pour consentir à une chose si fort contre sa réputation, qui le rendroit la risée et la fable de Rome.... »

(1) Reçue le 7 mars.

(2) Le marquis de Fontenay avait donc été jusqu'à autoriser ses agents à s'emparer de la personne du duc de Guise à Naples, et ce dernier ne fait qu'exagérer les justes soupçons qu'il peut avoir, quand il raconte en détail les diverses conspirations que l'abbé Basqui encouragea contre lui, et quand il prétend « qu'il tâcha de le faire tuer dans une émotion populaire, » ou qu'il s'entendit « avec les conjurés pour résoudre de le

réussir, pouvoient recevoir des interprétations auxquelles vous n'auriez eu garde de consentir, qui pourroient d'autant plus facilement estre embrassées par le Gennaro, qu'il est offensé dudit duc, lequel à la vérité a esté bien vite et a accepté des honneurs et à faire des actions d'aucthorité; et il se pourroit dire qu'en l'une et l'autre de ces choses il s'est abandonné à son ambition, sans avoir consulté sa prudence, laquelle sans doute luy auroit fait remarquer qu'il ne peut espérer davantage que celuy qu'il recevoit par la France, qui pour lors a fait difficulté de se laisser entendre de vouloir un royaume, et qui a esté conseillée, affin de le faire perdre aux Espagnolz, d'appuyer l'intention de ceux qui se sont mis en oppinion de pouvoir fonder une république; et quand bien ledit sieur duc seroit en celle de s'y pouvoir establir, il est préalable que les Espagnolz soient chassez du royaume, ce que les seules forces du peuple ne scauroient espérer de faire, et par conséquent il debvoit mesnager avec plus de prudence les affections de la France et celle du peuple. Quand celuy qu'on destine de dépescher vers luy, qui est le Plessis-Besançon, y sera arrivé, il y aura lieu d'espérer qu'il modèrera sa fougue; et sa présence fera cognoistre au peuple que c'est de la France qu'il peut attendre son bien, et sur ses lettres on pourra asseoir un jugement solide des instructions dudit duc, auquel cette justice est deue de ne pas croire légèrement ce qui luy peut estre imputé par Gennaro, lequel il a offencé et qui peut bien s'emporter, en l'espérance de donner de si sinistres interprétations à sa conduicte, que cela pourroit obliger Sa Majesté à prendre des résolutions conformes à sa passion; et comme il n'y en a point qui soit si sensible et si vive que la vengeance, pour en jouir il pourroit bien représenter les choses qui se passent de toute autre manière qu'il ne le fait. Pendant qu'on travaille aux instructions et pouvoirs dont on juge debvoir charger ledit Bezançon, on n'oublie pas à faire les derniers efforts pour mettre la flotte en estat de faire voile, et il y a lieu d'espérer qu'elle sera bien plus puissante qu'elle n'estoit lorsqu'elle a combattu.

poignarder. » (*Mémoires*, etc., p. 336 et 348.) Peut-être aussi que, par un zèle maladroit, l'abbé Basqui outrepassa les instructions qu'il avait reçues de l'ambassadeur.

Car non seulement on radoube nombre de vaisseaux qu'on juge affoiblis, et qui avoient besoing de diverses choses, qui l'eussent empesché de partir quand elle fist, mais on l'augmente de quelques-uns qui ont esté construitz, et d'autres aussy qu'on a acheptés en Hollande. Et, la saison s'avançant qui permet aux galères de naviguer, les nostres seront du voiage. Avant que l'armée se puisse faire voir, vous aurez eu des nouvelles dudit Plessis-Besançon, qui a ordre de recevoir vos conseils sur touttes les choses les plus importantes, et mesme sur les moindres, s'il peult sans péril les attendre; et comme c'est l'ouvrage de voz mains que la plus grande partie des choses qui se passent de par delà, le peu d'intelligence qu'on remarque entre vous et le duc de Guise ne peut pas faire qu'on se porte à vous priver de l'honneur que vous devez prétendre en la suitte de la chose. Désormais cette affaire sera soutenue avec plus de chaleur que l'on n'a fait du passé (1).

L'espérance de la paix est passée à mesure que les Espagnolz se sont affermis à prétendre des conditions exorbitantes pour le duc Charles, et que l'on a remarqué que les Hollandois estoient résolus de signer leur traitté particulier avec eux. Et, bien que les Espagnolz et Hollandois continuent de dire, les uns qu'ilz veullent conclure avec nous, et les autres continuer leurs offices pour les disposer aux choses que nous pouvons désirer, il est pourtant recognu que ceux-là sont en d'autres pensées, croyant avoir gaigné un advantage qui leur en doibt attirer un nombre d'autres, et nous qui avions esprouvé l'effect du traitté avant qu'il fust signé, sommes en opinion qu'il ne nous sera pas impossible de résister à nostre ennemy en donnant nostre jugement sur les apparences. Nous ozons nous promettre de remporter en la campagne prochaine divers avantages sur luy, lequel sur des chimères pert non seulement l'asseurance de recouvrer un royaume, mais voir clairement qu'il en perdra un autre; et cela lui semble peu, comme les progrez que peult faire le Turc qui expose la Sicile, pourveu qu'il puisse espérer de reprendre quelqu'une des villes que nous

(1) Nous verrons que la « chaleur » avec laquelle on agit ne fut pas très-grande, et que la mission politique et militaire dont fut chargé M. du Plessis-Besançon n'amena aucun résultat.

avons conquises pendant cette guerre, car de croire qu'il juge pouvoir parvenir à reprendre et les villes et les pays, ny que les Hollandois qui, contre leurs intéretz et le debvoir de l'alliance, fussent pour se joindre à luy, et, au cas qu'il eust réussy en une partie de ses desseins, observassent la paix qu'ilz ont conclue avec luy, il n'y a point d'apparence, et si noz prospérités leur ont esté suspectes, ceiles de leur antien ennemy leur seront redoutables ; car, pour les avoir recognus souverains, il ne les estime pas moins rebelles. Peu après la signature de leur traité particulier, M. le duc de Longueville s'est mis en chemin pour revenir en court ; et sa résolution n'a pas laissé de surprendre les uns et les autres, qui sont demeurez estonnez d'avoir veu que nous mesprisons ce qu'ilz ont exécuté, et que nous avons déclaré que ce que nous avions consenty, affin que les deux traittez se conclussent en mesme jour, demeuroit révoqué.

Je reviens à la seconde lettre de mesme datte, pour vous dire que Sa Majesté a eu plaisir de voir avec quelle adresse vous avez essayé d'empescher le Pape de s'entremettre des affaires de Naples ; et il luy a semblé que c'est beaucoup faire quand on le retient d'agir, y ayant tousjours lieu de craindre qu'il est plus Espagnol que François (1) ; et ceux-là sont en puissance de luy remettre les chasteaux et le mettre en possession de divers advantages que nous pouvons bien offrir, mais qui dépendent de l'événement des choses. Contre ses appréhensions son humeur irrésolue et lente nous asseure, et la cognoissance que nous avons que sa passion dominante c'est d'amasser de l'argent, qui ne peut estre mesnagé en de semblables rencontres ; et la signora Olimpia y a un double intéretz, l'un qu'il continue à en amasser, et l'autre qu'il vive. Il y a toutte apparence qu'elle contribuera ses offices pour le détourner de s'embarrasser d'une affaire aussy espineuse, et le déplaisir qu'il tesmoigne de n'y avoir pris part dans son commencement me semble un pur jeu ; car ses cognoissances et

(1) L'abbé de Saint-Nicolas écrivait de Rome, le 25 janvier 1648 : « L'ambassadeur d'Espagne lève ici des soldats pour envoyer à Naples, et cela publiquement. Toutes choses sont permises aux Espagnols, et à nous rien. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 373.)

ses lumières n'ont point esté offusquées, et il a résisté aux semonces qui luy ont esté faites, soit par la crainte de desplaire aux Espagnolz ou pour s'estre abandonné à son naturel, et c'est sur l'information qu'en ont les Espagnolz qu'ilz luy font les offres dont les vostres font mention. Il sera bien malaizé qu'ilz ne reçoivent de certaines assistances, car le prince Ludovisio (1) estant leur partial, il les leur mesnagera; et il me semble que le Pape juge bien que sa conduite sert d'empeschement à ce qu'il pouvoit espérer de nous, puisqu'en plusieurs de voz dépesches il n'en est point fait de mention.

Je cesse d'escrire pour lire vostre lettre du 27e de janvier, qui me fust rendue dez hier au soir, 11e du courant, et j'y feray response dez que j'en auray fait la lecture à Sa Majesté. A l'avance je puis vous dire que l'on travaille fort et ferme à œquiper sa flotte, et desjà je vous l'ay escrit, qu'on est bien persuadé qu'il sera difficile, voire impossible, d'establir une république dans un pays remply de nombre de seigneurs et de plusieurs bonnes villes accoustumées de vivre sans despendance de la capitale, et que dans celle-là la liberté n'est proposée que par le vil peuple et non pas désirée par les notables bourgeois; mais, comme vous l'avez sagement remonstré au Pape, il est préalable d'en chasser les Espagnolz devant que de délibérer d'y establir une forme de gouvernement; et peut-estre les peuples appréhendroient autant la subjection de l'Église que de rentrer soubz la domination des Espagnolz, contre laquelle ilz n'ont pris les armes que pour ne pouvoir souffrir l'excez des gabelles et impositions dont ilz estoient surchargez, qui ne diminueroient pas guères sy l'Église y seigneurisoit. Mais de leur laisser croire qu'on les y veust assujettir, ou leur donner un Roy, c'est ce me semble beaucoup hazarder, et peut-estre forcer la république de Venise de se joindre aux Espagnolz s'ilz entroient en appréhention que l'Église de son fief voulust faire son domaine; car sa puissance luy estant

(1) Grand personnage romain, dont le duc de Guise a dit, dans ses *Mémoires:* « Il n'y eut pas jusqu'au prince Ludovisio, tout zélé qu'il ait toujours paru pour l'Espagne, qui ne me recherchât, appréhendant autrement la perte de sa principauté de Venosa, ce qui me faisoit juger qu'il reconnoissoit mes affaires en bon état. » (*Mémoires du duc de Guise,* édit. Petitot, t. II, p. 84.)

suspecte au point que vous scavez, ilz seroient capables de diverses choses, s'il leur tomboit en la pensée qu'il fust en celle de s'accroistre. Ce qui me fait peine encore, c'est que le Pape parle si librement contre la liberté, estant à craindre que malicieusement il ne fasse scavoir au mesme peuple que vous la condamnez et que cela ne serve de moyen pour les réconcilier avec leur antien maistre. Il ne me scauroit rien estre imputé de le soubçonner; c'est sur l'information que vous m'avez donnée de ses inclinations et de sa duplicité que je m'y porte, et Dieu veuille qu'en ce rencontre il justifie le passé, en sorte qu'on soit obligé de luy faire des excuses des jugemens qu'on a portez contre luy.

Je ne doute point que Sa Majesté ne soit très-contente de ce que vous avez pressé pour la satisfaction de Mrs les Barberins; ilz méritent la protection de cette couronne par les asseurances qu'ilz ont données de la servir et par les moyens qu'ilz en ont, car leurs créatures sont nombreuses; et voyant le chef de la faction soutenu d'une puissante couronne, il y a lieu de croire qu'ilz ne s'en sépareront pas.

Je sousligneray dans vostre dépesche l'endroit qui fait mention de ce qui debvoit estre entrepris contre le duc de Guise, lequel, selon qu'il m'est rapporté, n'a pas plus de confiance au bailli qu'en vous. Celuy-là se plaint de n'avoir point eu de voz nouvelles, comme vous vous plaignez d'avoir esté privé des siennes. L'un et l'autre trouvez vostre excuse sur les vents qui ont régné pendant que l'armée a esté devant Naples, et il n'en est pas quitte à meilleur marché que vous, car il a esté blasmé de ne vous avoir pas dépesché; et, pendant le tempz qu'il a séjourné à Portolongone, et que l'ancre estoit mouillé soubz la forteresse, il luy estoit facile de dépescher à Rome. Il est vray qu'il est excusable parce qu'il n'avoit point reçeu noz ordres, et que, vous les ayant adressez avec un bien particulier de luy envoyer la copie du mémoire qui vous avoit esté adressé, et que c'est la seule chose qu'il avoit receue.

Peut-estre que par l'arrivée du gentilhomme de M. de Guise (1)

(1) Ce gentilhomme était M. de Taillade, que le duc de Guise envoyait à la cour, et qui passa par Rome le 21 janvier pour remettre des lettres de son maitre au marquis de Fontenay. Il n'arriva guère à Paris qu'au milieu ou même à la fin de février.

dont la vostre fait mention, et qui n'est pas encores en cette ville, entendez au jeudy bien tard, nous scaurons des choses qui nous tireront de diverses peines; et à l'avance il peut se dire que, puisque ledit duc dépesche deçà, qu'il n'est pas dans les pensées de travailler pour sa grandeur, mais plustost pour celle de cette monarchie.

J'aurois achevé, n'estoit que je suis obligé de vous dire que, vostre lettre ayant esté leue, il a semblé que vous preniez beaucoup de confiance au Pape, en luy déclarant bien nettement ce qui peut estre de nos intentions sur la forme du gouvernement qui sera à establir à Naples; et, bien que vous puissiez faire valoir ce que vous avez entrepris sur la raison que vous en avez alléguée, qu'il est utile de luy applaudir, affin que l'espérance et le plaisir qu'il prend des choses de l'avenir de ne rien faire le tienne en cette disposition, ce qui n'est pas un des moindres avantages que nous aïons à rechercher, si est-ce que ne pouvant en tirer pour les Espagnolz, ainsy que je l'ay desjà remarqué, cela a donné lieu de dire et de remarquer qu'il ne scauroit nuire d'estre très-retenu avec luy, ce que je ne vous escrirois pas avec la liberté que je fais, si je n'estois asseuré que vous l'aurez agréable, et que l'amitié qui est entre nous m'en a acquis le droit, ce que vous ne tesmoignerez à personne, et vous contenterez de faire vostre proffit de ce que je vous demande en confidence.

Il n'a pas desplu de voir que le Pape ait enfin consenty de pourvoir de l'abbaye de Ste-Croix de Verdun le filz de M. le premier président, et l'on eust seulement désiré qu'il eust octroyé celle de Chancelade à l'abbé de Paluau (1). Toutes fois, l'aiant conféré au cardinal d'Aix, on ne laisse de luy en estre obligé, soubz l'espérance que l'on a qu'il admettra volontiers la résignation qu'il en fera au profit de l'autre; et n'y aiant plus de suject de le presser ny de l'une ny de l'autre de ces grâces, parce qu'elles sont achevées, vous ne luy en parlerez point, si ce n'est que M. le cardinal vous en prie pour faire un remerciement de celle qu'il a conférée à son frère.

(1) C'est sans doute Gilbert Clérembault de Palluau, maître de Chambre d'Anne d'Autriche, mort évêque de Poitiers en 1680, et frère du maréchal de ce nom, mort en 1665.

Aiant esté prié par l'ambr de la Religion de St-Jean de vous escrire que Sa Majesté a en telle vénération leur ordre qu'elle ne peut désirer qu'on enfreigne les règles, affin que ce vous fust une excuse à l'endroit de ceux surtout de la langue d'Italie, qui vous prient de les favoriser en diverses prétentions qu'ilz conservent, soit pour obtenir des titres ou des commandes ; et voulant particulièrement réduire sa demande à parvenir qu'il n'en fust faicte aucune sur l'instance du cardinal d'Est, je luy dis que vous en aviez desjà esté recherché, et que les grandz services que cette couronne reçoit de sa maison, et les qualitez qui sont en sa personne vous avoient convié à passer desjà cet office, mesme que le Pape, sans y apporter beaucoup de difficulté, s'estoit disposé de luy complaire, que je ne lairrois pourtant d'escrire selon son désir, à l'effect qu'il en pouvoit désirer pour les choses futures, et certes, sans de grandes considérations, il n'y a pas lieu de demander des grâces qui sont de préjudice assurées à un tiers. Pour celles qui ne blessent personne, j'estime qu'on s'en peut dispenser et que les chevaliers n'y trouveront jamais rien à redire. Cette matière m'oblige à vous remercier du soing que vous voulez prendre d'une qui concerne l'un de mes enfants, qui est receu dans leur sainte compagnie.

Et pour revenir aux affaires, j'ay à vous dire que l'office que vous avez passé en faveur des Barberins a satisfait Sa Majesté, qui croit que le cardinal de ce nom est desjà arrivé à Rome ; et il semble que ce soit la fortune qui face le Pape malade, et l'espérance de plusieurs de luy succéder les obligent à le rechercher d'amitié et l'assurer de leurs services, pouvant de soy et de ses créatures leur estre utile, surtout s'ilz n'ont point la France opposée ; car il est pour constant qu'il ne se portera qu'aux sujects qui peuvent estre agréables, et ce n'est pas peu de fortune que dans ses créatures il s'en trouve de passables, et qui seront très-agréables à Leurs Majestez.

Il leur a esté mandé que les Espagnolz ont fait de grandes offres au duc de Guise, qu'ilz ont recherché le connble Colonne (1) de les servir, et à faire des levées et assister don

(1) Grand seigneur romain qui inclina un instant du côté du duc de Guise. « Le connétable Colonne, a écrit ce dernier, me fit offrir, si je vou-

Joan de ses conseilz, qu'il s'est excusé avec adresse, leur faisant reproche du peu de considération qu'ilz ont eu pour luy, et l'aiant voulu picquer de quelques apréhentions, que quelques terres qu'il possède ont esté investies à ceux de son nom et de sa maison par les roys d'Espagne, qui en ont spolié les Ursins, et que ceux-cy ne peuvent espérer moins de la France, pour le service de laquelle ilz les ont privez, que d'y estre restabliz; qu'il leur a dit qu'il ne se deffieroit point qu'elle fust capable de commettre de pareilles injustices, et qu'il avoit en sa maison des investitures concédées par le roy Charles VIIIe, qui estoit une marque de l'affection qu'il avoit eue à ceux de son nom. Ces responses si mesurées ont obligé Sa Majesté de consentir que par celle que receuvra la princesse de Palestrine (car c'est elle qui a donné cognoissance de ces choses), il soit dict que le connétable Colonne peut faire capital de l'amitié de Sa Majesté, pourveu qu'il la veuille mériter, et essayer par cette voye de l'attirer dans nostre service. Si lui ou sa fille ne vous recherchent d'escrire en leur faveur, vous ne leur ferez pas cognoistre que vous sachiez l'avance que cette dame a faicte, que je n'ai deu vous sceler, afin que, si l'occasion se présente de leur faire plaisir, vous vous y portiez, ce que vous n'auriez peut-estre pas faict, les jugeans Espagnolz comme ils l'ont paru du passé.

Je n'ay pas oublié de faire remarquer ce que vous avez escrit à l'avantage du cardinal Ursin, et je serois trompé si, aux occasions qui s'offriront, il ne ressentoit des effects de l'estime qu'on a de luy, et comme c'est un cardinal de grand nom et de grand talent, selon l'information que vous en donnez, il y aura plaisir et avantage de le servir. Si l'on poursuivoit à Rome des bulles de l'abbaïe de Ste-Glossine de Metz, sur une eslection des filles, vous vous y opposerez; elles ont eu la hardiesse d'y procéder sans en avoir faict demander la permission, et les

lois par quelque confiscation le dédommager du bien qu'il avoit en Sicile, de venir me trouver quand je monterois à cheval, et faire auprès de moi la charge de connétable du royaume. » (*Mémoires du duc de Guise*, t. II, p. 81.) — La princesse de Palestrine, veuve de l'ancien préfet de Rome, Taddeo Barberini, était de la famille des Colonna. Il n'est donc pas étonnant qu'on se servît de son influence pour engager plus avant le connétable Colonna dans les intérêts français.

trois dernières abbesses aiant esté pourvues sur la nomination des roys, Sa Majesté s'est acquis le droict d'y nommer. C'est ainsy que parlent les officiers de Sa Majesté de la ville de Metz, qui pourroient bien avoir donné force de nomination à un consentement ou à une prière faicte de la part du Roy en faveur de celles qui ont esté pourveues ; mais quand le droit du Pape seroit estably, et le concordat germanique reçeu en sorte que l'on peut pourveoir, ou les autres eslire, en une ville aussy jalouse que celle-là, on auroit peine de consentir d'y voir une personne en authorité, sans qu'elle fust confidente et agréable; et il semble que l'on soit en disposition d'y porter Mme de Villefranche, religieuse professe de Xainctes, de vie exemplaire et de la maison de Candale.

Il a mal réussy aux Espagnolz d'avoir vouleu entreprendre sur Courtray: ilz y ont perdu plus de six cens hommes, et entre iceux nombre de bons officiers, et comme c'est dès le commencement de l'année que la fortune se fait voir de nostre costé, nous devons espérer de grandes choses dans la durée. M. de Palluau (1) a acquis beaucoup d'honneur en la vigoureuse deffense qu'il a faicte, et il y a lieu de croire que les Espagnolz n'auront plus la pensée de le surprendre, aiant à leur dommage esprouvé qu'il a la vigilance, comme les autres parties d'un homme de guerre.

Il m'est mandé de la Haye que plusieurs des plus sages blasment la précipitation en laquelle se sont laissez emporter leurs députez, et, pour désirer la paix, ilz ne laissent de considérer que l'union, sans leur estre garantie par la France, ne leur est pas seure. Ainsy il pourroit bien arriver qu'ilz ne se hasteroient pas de donner la ratiffication de leur traicté que celuy d'entre les couronnes ne fust conclu, et qu'avant le jour qui auroit esté concerté pour faire l'eschange des leurs. Néantmoins comme la conduicte de ces Messieurs a esté irrégulière, il fault tout craindre et peu se promettre de leur part, d'autant plus que l'on se trouve exposé à deux inconvéniens, qui se-

(1) C'est Philippe de Clérembault, marquis de Palluau, plus tard maréchal. En 1648, lieutenant général dans l'armée du prince de Condé en Flandre, il laissa prendre Courtrai, qu'il avait si bien défendu une première fois, et il eut ensuite le gouvernement de la place d'Ypres.

roient se taire et dissimuler avec eux, ou bien s'emporter dans les paroles qu'un juste ressentiment peut demander de la mauvaise foy, dont ilz ont usé avec nous. Et l'un peut causer autant de mal que feroit l'autre, car ilz auront peine de croire que nous commandions si avant, sans conserver le désir de nous tenter ; et prenant l'autre party, les exemples du passé nous donnent une juste apréhention qu'ilz ne se détermineront à mettre le feu aux bastimens qu'ilz ont construits et à achever par une insigne infidélité toutes celles esquelles ilz sont tombez. L'ambassadeur a eu ordre de leur faire sentir que le procédé de leurs députez ne peut estre excusé, ny le leur, s'ilz ne le réparent. Dieu veuille que cela face un bon effect. Sans doute les Espagnolz, qui ne se sentent pas de la rage qu'ilz ont d'avoir porté les Hollandois à l'infidéiité qu'ilz ont commise, seront bien surpris lorsqu'ilz scauront que Bavières et Mayence ont dépesché vers l'Empereur, le premier pour le sommer de sa parole et luy faire reproche de ce qu'il ne l'a pas accomplie, ne s'estant porté à joindre ses forces aux siennes que sur celle qu'il luy avoit donné de faire la paix dans trois mois, et que s'il ne prescrit qu'on la signe sans faire difficulté ny aux choses consenties, ny pas mesmes aux demandées, qu'il est résolu de songer à ses affaires, et l'autre luy fait cognoistre qu'il ne peut se séparer des sentimens du premier. Si cela nous est mandé par l'un et par l'autre, soubz l'espérance de faire retarder nostre marche, ce que Bavières insinue adroitement, priant qu'on ne précipite rien, il se sera mescompté. L'ordre de la marche est arresté, celuy à Thurenne de joindre Wrangel donné, et il n'y a rien qui puisse empescher que Bavières ne soit exposé au dernier péril, qu'en le prévenant par la prompte conclusion de la paix ; et il faudroit qu'elle fust arrestée dans ce mois, ou il y aura toute aparence qu'on combattera. Sans rien enchérir, l'armée des confédérez sera plus de 30 mille hommes ; au moins ce sont les avis de M. de la Cour, qui a peu voir une bonne partie de ses forces. En peu de jours nous serons esclairciz de bien des choses, et nous ne scaurions tarder de scavoir la résolution qui aura esté prise en Angleterre contre leur Roy, et si l'Écosse aura assez d'honneur pour essayer de relever sa fortune abattue, dont ilz se vantent et le luy laissent espérer. Je tiens que le bruict qu'ilz en font n'est que pour se

faire paier de ce qui leur est deu; mais quelques-uns qui ont beaucoup de cognoissance de ce qui se négocie sur les affaires sont d'un autre sentiment. Je suis, etc.

Le sieur Taillade vient d'arriver. Je vous feray response par le prochain ordinaire.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 21 février 1648 (1).

MONSIEUR,

Je serois trompé si M. du Plessis-Besançon et le gentilhomme dépesché par M. de Guise tardoient plus d'un jour ou deux à partir (2); et, non seulement moy, mais les plus intelligents, si

(1) Reçue le 14 mars.

(2) Les pouvoirs et les instructions donnés à M. du Plessis-Besançon doivent être du 21 février 1648. Du moins, les diverses lettres qui lui furent confiées pour « les chefs du peuple napolitain, » pour le duc de Guise, pour le duc Carlo Brancaccio, pour le « sieur Annésé, » et que les *Mémoires de Modène* nous ont conservées (t. I, p. 103 à 166), sont toutes datées de ce jour. La lettre du Roi au duc de Guise est ainsi conçue :

« Paris, 21 février 1648.

« MON COUSIN,

« Comme j'étois sur le point de faire partir pour Naples le sieur Duplessis-Besançon pour l'objet qu'il vous dira, le sieur de Taillade est arrivé et m'a rendu la lettre par laquelle vous me donnez part de l'élection qui a été faite de votre personne pour duc de la République napolitaine. J'ai été bien aise d'apprendre cette nouvelle, qui est une marque particulière de la

l'affaire de Naples ne se rectifioit; car bien que M. de Guise soit persuadé que la république de ses seules forces, sans estre assistée ny d'armée de mer ny de terre, soit capable de chasser les Espagnolz du royaume, si est-ce qu'il fault asseurer qu'il suivra les conseilz qui luy seront donnez; et il y a bien de l'apparence que, s'il entre dans ce sentiment et qu'il change le premier en sorte aussy que les peuples y entrent, qu'ilz voudront dépendre de cette couronne, je ne dis pas en qualité de subjetz, c'est un pas où la raison les doit mener, dont ilz ne sont pas encores capables, mais pour ce qu'ilz recognoistront que, sous des forces estrangères, il seroit difficile de chasser les Espagnolz. Je vous ay cy-devant mandé les ordres qui avoient esté donnez aud. sieur du Plessis; ilz ne scauroient estre changez, et l'on veut que, selon les instructions dont il sera porteur, il agisse, qu'il face valoir le nom et la personne de Mons. de Guise, et qu'il l'empesche de s'esloigner de l'affection de cette couronne ceux qui premièrement sont confédérés, et qu'il ne prenne aucune résolution importante sans avoir communiqué et reçu vos advis. On désire aussy que vous les participiez à M. le cardinal Grimaldy, duquel la suffisance vous est cogneüe, et qui, par diverses intelligences qu'il s'est mesnagées depuis un longtempz dans le royaume, peut beaucoup

satisfaction que le peuple a de vous, et de l'estime qu'il en fait avec raison. Il ne manque à mon contentement que de voir les avantages qui vous arrivent plus solidement établis, ce qui, ne pouvant bien être que les Espagnols ne soient hors du royaume, ou au moins hors des postes qu'ils occupent dans la principale ville, vous devez être assuré que je ne laisserai rien en arrière de tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner moyen de les en chasser et de rehaussser votre gloire et votre mérite auprès des Napolitains. La générosité avec laquelle vous avez exposé votre personne à travers tant de périls, et l'affection que je vous porte, sont deux motifs si puissants pour m'y convier fortèment, que quand je n'aurois pas d'ailleurs l'intérêt que j'ai de voir un si bel État hors du pouvoir de mes ennemis, ils seroient seuls suffisants pour m'obliger à vous assister autant que vous me témoignerez en avoir besoin; sur quoi me remettant et sur toutes les autres choses au sieur Duplessis-Besançon, que j'ai très-particulièrement informé de mes intentions, et après vous avoir assuré de ma bonne volonté, je prie, etc. »

On ne peut s'empêcher de remarquer combien le ton de cette lettre contraste avec celui des dépêches. Pourquoi encourager ainsi le duc de Guise, si au fond on le poussait à sa ruine?

contribuer à y avancer le service du Roy. M'aiant esté commandé de vous escrire bien positivement cecy, il me pourroit rester quelque soubçon qu'il a paru entre vous et ledit cardinal quelque froideur; mais n'en aiant point eu d'avis, je puis me tromper, et c'est sans doute un effect de prudence de prévenir ce qui pourroit causer du mal (1).

Enfin nous avons eu la nouvelle de la signature du traité entre les Espagnolz et Mrs les Estatz. La publication n'en a pas esté agréable à toutes les provinces, ny mesme à touts les membres de celle de Hollande, et sans doute les Espagnolz ne rencontreront pas les avantages qu'ilz s'en estoient promis, et auront du regret de s'en estre trop flattez, et de l'avoir préféré à celuy qu'ilz pouvoient avoir en concluant avec nous. Ilz ont baillé un acte portant que toutes choses demeureront en estat pendant deux mois; mais nous ne le considérons pas pour beaucoup, et hors que les Espagnolz diminuent de leurs prétentions sur le fait de la Lorraine et qu'ilz apportent facilité sur les autres pointz indécis, nous continuerons la guerre, faisant voir que pour avoir désiré que Mrs les Estatz ne fissent rien qui leur peust estre reproché ny qui leur feust préjudiciable, ce n'a pas esté pour juger que nous ne la peussions continuer avec espérance de bon succez sans eux. Les médiateurs ont été surpris quand ledit acte leur a esté communiqué. De l'aveu mesme de nos parties, nous n'avons rien consenty sur la Lorraine; et il y a bien de l'apparence que, dez le moment qu'ilz seront bien résoluz à faire la paix, que la considération du duc Charles ne les arrestera pas. Que leur importe que Nancy soit fortiffié, s'ilz n'ont point de dessein de rentrer en guerre, au lieu qu'à nous, soit pendant la paix ou la durée de la guerre, il nous est de la dernière importance. Ce que je pourrois ajouster seroit superflu, et j'aurois suject de craindre

(1) Il y avait eu, en effet, une certaine froideur entre le cardinal Grimaldi et l'ambassadeur, et cela semblait se rattacher à la querelle concernant l'abbé de Saint-Nicolas, dont il a été déjà souvent parlé. Cette dépêche arriva à Rome le 14 mars, et le 30 ce même abbé de Saint-Nicolas écrivait à M. Bentivoglio : « M. le cardinal Grimaldi a maintenant grande part dans les affaires, et il a fallu que M. l'ambassadeur en soit enfin venu là. Toutes choses n'en iront que mieux; mais on a fait des fautes essentielles, qui ne sont pas aisées à réparer. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 424.)

que je perdrois l'occasion de faire partir ma dépesche. Trois heures sont sonnées que j'escris ; et il fault du tempz pour la chiffrer et mettre au net.

Je suis, etc.

MONSIEUR,

Outre la lettre du Roy et la particulière qui seront cy-joinctes, sur les sujects du sr Flotté, je vous recommande encores par celle-cy les intérestz des PP. de l'Oratoire, et vous adresse encores un mémoire touchant le sr Eudes, dont les prétentions et les desseins semblent peu raisonnables. Vous tiendrez, s'il vous plaist, la main à ce que les PP. de l'Oratoire d'Avignon soient admis dans la Maison de St-Louis, ensemble le P. Xphld (1) du Puy, qui est de cette congrégation, quoy qu'il soit de la suite, pourveu que luy et les autres en aient l'ordre de leur général. Vous aurez, s'il vous plaist, agréable de faire rendre au général des Augustins la lettre qui sera cy-joincte, et, en cas qu'il ne soit pas à Rome, la faire donner au procureur général de cet ordre, qui prendra le soing de la luy faire tenir.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXVI

Paris, 28 février 1648 (2).

MONSIEUR,

Je pouvois et devois, il y a aujourd'hui huit jours, accuser la réception de vostre lettre du 23e du passé, dont vous aviez

(1) Ce nom est ainsi écrit; nous ne savons qui il désigne.
(2) Reçue le 21 mars.

chargé le sr Taillade, l'aiant receüe dez le 14e du courant ; mais je jugeay qu'il seroit mieux d'attendre qu'il eust pris les commandementz de Sa Majesté pour partir. Je dois aussy vous faire scavoir que la vostre du IIIe du présent m'a esté rendüe dez le XXIIIe. Je feray response à l'une et à l'autre. De crainte de m'en oublier, je commenceray par vous dire qu'il n'y aura pas de mal, quand vous voudrez ou blasmer la conduicte du duc de Guise ou vous descouvrir de ce qui seroit de faire pour ruiner l'hauthorité qu'il croit s'estre acquise, que ce fust dans une lettre séparée de celle en laquelle vous rendez compte de toute chose, parce qu'aiant à les lire en plein conseil, on se trouveroit quelques fois en peine comment le faire, et ne point laisser de lieu à M. le duc d'Orléans de se plaindre (1), bien que vous soiez porté d'autre mouvement que de celuy du service ; cela, s'il vous plaist, ne vous passera point. Et pour revenir au sujet de ma lettre, vous aurez à scavoir que bien que Taillade ait faict cognoistre que les espérances de M. de Guise ne sont pas de petites, qu'il présume mesme se pouvoir passer de l'assistance de ceste couronne pour en faire perdre une au roy d'Espagne, on a en sorte mesnagé ce gentilhomme et son secrétaire qui s'en va le trouver, qu'on croit qu'il sera persuadé qu'il peut espérer toutes sortes de choses, demeurant dans le service de S. Mté, et que, sans l'assistance de la France, ny Naples ne peut estre enlevé aux Espagnolz, ny luy y prendre aucun avantage. Comme l'on juge que le solide ne se peut espérer que par la force, et de se rendre supérieurs à celles de mer de l'ennemy, on travaille pour remettre la flotte en estat de partir ; et le général des galaires seroit trompé, si nous n'en mettions au moins vingt à la mer. L'ordre qui sera donné à celuy qui commandera l'armée sera de faire le possible, et mesme l'impossible, pour ruiner la flotte d'Espagne ; mais tant qu'elle aura abry soubz les chasteaux, cela receuvra de grandes difficultés. Il est vray que les galaires donneront des facilitez, qui laisseront espérer d'y pouvoir réussir, puis qu'après qu'on auroit faict l'effect contre l'armée ennemie, à leur aide les vaisseaux pourront

(1) On se cachait, comme Brienne l'avoue déjà dans une dépêche précédente, des amis du duc de Guise, et particulièrement du duc d'Orléans : ce qui démontre bien le peu de franchise de toute cette politique.

estre tirez du golphe ou au moins esloignez des endroits où le canon des chasteaux les pourroit incommoder, ce qu'ilz ne pouvoient espérer, si le vent eust cessé ou continué à tirer de la mer, lorsqu'ilz y ont combattu, et ç'a esté une des raisons que ceux qui l'ont commandée nous ont dite pour s'excuser de s'estre si promptement retirez dudit golphe, aiant bien ordre de deffaire l'armée ennemie, mais de ne pas exposer celle de Sa Majesté à un péril asseuré. Les autres raisons de leur retraicte vous ont si souvent esté mandées qu'il seroit inutile d'en plus parler. Ce qui suit, qui vous sera de consolation, ne doit pas estre oublié; et, pour avoir esté escrit plusieurs fois, vous n'en aurez point de desgoust : que M. Duplessis-Besançon a ordre de conserver avec vous et avec le cardinal Grimaldi une estroite intelligence, et ne rien entreprendre sans vous l'avoir communiqué. Vous scavez ses instructions, et mesme avant luy, puisqu'elles ne sont autres que le double du mémoire qui vous a esté envoyé, et de ne rien faire qui lève au peuple l'espérance d'estre soustenuz, s'ilz veulent se mettre en liberté, ny qui donne aux grands du desgoust, comme si on les vouloit assujetir au peuple, mais essayer comme vous avez sagement commencé de laisser espérer à ceux-cy que l'Estat ne changera point sa forme de gouvernement sans faire exclusion au Roy de le garder, ny sans s'en exprimer, en sorte qu'il peust estre creu que c'est sa pensée, n'en ayant point qui ne cède à celle qu'il fault avoir d'en priver les Espagnolz.

Jusques à ce que les affaires soient au point où on les pourroit désirer, ne croyez pas qu'on se contente que le Pape demeure neustre. C'est bien tout ce que l'on peut promettre de luy, et, comme vous l'avez judicieusement remarqué, qui luy reprochez de n'avoir pas assez appliqué à ceste affaire, ne tend qu'à y maintenir les Espagnolz, lesquelz s'éjouissent du peu d'intelligence qui se passe entre le duc de Guise et Gennaro. Mais si, à l'arrivée dud. sieur Duplessis, l'un se modère et que l'autre y prenne confiance, celle dont ilz font parade diminuera, et vous verrez qu'on préjugera aussy mal du succez de leurs affaires que l'on faisoit du passé.

Il seroit difficile de rien ajouter à la prévoyance que vous avez eüe pour rasseurer l'esprit du Pape contre les apréhensions qu'on luy vouloit donner de l'esprit avec lequel le car-

dinal Barberin s'achemine à Rome; et il doit d'autant plus ajouster de foy que les intérests dudit cardinal et les nostres y concourent, car outre que sa présence rendra faciles diverses choses qui luy ont esté jusqu'à présent refusées, il nous est de la dernière importance qu'il soit à Rome, si S. S. venoit à mourir, et pendant la durée de sa vie, affin d'affermir ses créatures en sa dépendance

Sur les autres poincts contenuz en vos dépesches, vous trouverez bien que je n'y appuye pas; c'est un mal que favorisent les Espagnolz qu'ilz trouvent des gens qui veuillent achepter le bien d'autruy, et qui, pour tout droit, prennent l'usurpation des Espagnolz, et pour seureté l'assiette des places; mais ne vous estant pas facile d'y remédier, il fault quelques fois dissimuler nostre ressentiment. Néantmoins le prince Thomas, ayant fait cognoistre aux Génois que l'acquisition de Final offenseroit le Roy, et qu'on conoist bien qu'il leur seroit plustost remis pour asseurance des sommes qu'on désire d'eux que pour leur en avoir fait une rente, ilz pouront peut-estre ne plus songer à l'acquérir; et sur les plaintes réitérées qui leur auront esté faictes de ce que leurs mers ne sont plus nettes et asseurées, et qu'on y fera le cours, s'ils n'empeschent les Espagnolz d'y courir, il reste lieu d'espérer qu'ilz feront les diligences nécessaires pour empescher la continuation des désordres qui ont donné suject à la plaincte.

Il avoit cy-devant esté concerté que les lettres d'Espagne pour l'Italie pourroient passer par la France, mesme leurs courriers, pourveu que les nostres pour Rome et Venize eussent la liberté de traverser le Milanois, et à la charge que lesdites lettres ou courriers n'entreroient que par Bayonne, viendroient à Paris, et puis iroient à Lion; mais cela n'est pas en sorte estably qu'il ne soit aisé d'en rompre le traicté, à quoy je m'appliqueray, après en avoir conféré en particulier avec M. le cardinal, puisque vostre lettre nous fait voir qu'il y a raison de s'y porter.

J'aurois achevé, si un mémoire qui m'a esté baillé de la part de M. l'Électeur de Trèves ne m'obligeoit à continuer cette lettre. Il se plainct de ce que le nonce qui est en Allemagne, sans déclarer si c'est celuy qui réside en la cour de l'Empereur ou qui est à Munster, sur lequel le soubçon est tombé pour les

raisons que je vous diray cy-après, sur un faux-donné à entendre d'aucuns de ses chanoines, a excommunié son official et son fiscal, et permis aux troupes impériales et espagnoles de tenir la main à l'exécution de la sentence, que les mesmes chanoines ont ozé mettre soubz la protection d'Espagne sa ville, au préjudice de son autorité et de sa souveraineté, et qu'ilz songent de s'assembler pour procéder à l'élection d'un coadjuteur. Il ajouste qu'il est résolu de les contraindre par la voye des armes de résider, et par la mesme d'empescher que le roy d'Espagne ne prenne aucune autorité sur la ville ; vous jugez bien de quelle importance il est à cette couronne que les désordres cessent et que ce bon prince, qui a souffert pour y avoir de l'attachement, finisse ses jours en paix. C'est pourquoy Sa Majesté désire qu'aiant mandé son résident qui est à Rome et de ses mains pris l'instruction exacte de ce qui s'est passé en Allemagne, et de ce qu'il peut désirer pour sa consolation, que vous passiez toutz les offices que vous jugerez raisonnables, pour faire faire deffenses audit nunce de ne point soustenir les inférieurs contre leur supérieur, faire révocquer l'excommunication prononcée contre les siens, et quand il y faudroit ou persister ou retomber, ne point engager les Impériaux et les Espagnolz à l'exécution du jugement qui a esté ou seroit rendu, car ce seroit donner matière à une guerre, la France estant engagée à la protection et à la deffense de ce prince, et de s'opposer à ce que la ville capitale de son archevesché ne soit soubz autre protection que la sienne, ny que pendant la vie de l'archevesque, si ce n'est de son consentement, on procède à l'élection d'un coadjuteur, ny, luy vivant ou décédé, qu'il se face eslection au lieu accoustumé ; et la liberté qu'ont eüe ceux de Mayence de procéder à la leur faict voir qu'il n'y a rien à craindre de nostre part, de manière que si les chanoines poursuivoient un bref, ou pour eslire présentement un coadjuteur, ou pour se pouvoir assembler en une autre ville qu'en la métropole, soit du vivant ou après le décez de l'archevesque pour eslire, que vous vous y opposiez, faisant cognoistre qu'il en peut arriver divers accidents, car enfin nous avons garnison dans le fort qui assure le pont, et il nous sera toujours facile d'y en faire recevoir dans la vllle, de sorte qu'il nous sera aisé d'empescher la prise de possession à qui auroit esté esleu

hors le lieu destiné, et d'y maintenir celuy qui l'auroit esté en la forme prattiquée d'accoustumée par le nombre de chanoines qui seroient en la ville. Ce qui donne lieu de soubçonner Chisy plustost que le nonce qui est à la cour de l'Empereur, c'est que sur les informations qu'il a données à Rome de ce qui se passoit à Munster, il s'est faict envoyer un bref duquel nous avons eu la coppie, en vertu duquel il a escrit aux catholiques de demeurer uniz entre eux pour la deffense de la religion et de l'Empereur, ce qui est aussy esloigné du devoir du médiateur qu'offenceant la couronne de France, qui a pris avec tant de chaleur la deffense des ecclésiastiques, et de leurs biens que les Impériaux et Espagnolz ont essayé d'en proficter envers les protestans, leur déclarant qu'ilz estoient prests de leur accorder tout ce qu'ilz demandoient, mais que les François s'y opposoient. De cela, comme de nous accuser de n'avoir pas voulu la paix, parce que nous n'avons sceu consentir la restitution de la Lorraine, les places demeurant fortifflées, il est aisé de cognoistre sa partialité, que s'il luy avoit pleu de dire que les Espagnolz l'ont rejectée, ne voulant pas profficter de ce que la France s'estoit disposée en faveur du duc Charles, il auroit fait justice, et auroit donné le tort à qui l'a mérité. S'il luy avoit pleu d'ajouster que luy, aussy bien que ce Contarini, et les ministres de Holande, avoient tousjours assuré que ce point ne receuvroit aucune difficulté, et qu'il y en avoit cinq non terminez qui n'estoient pas de moindre conséquence, et sur lesquelz nous n'avions consenty des arbitres que pour faire voir la facilité que nous apportions à la paix, sur ce présupposé, d'autant mieux fondé que sur le sixième il nous seroit donné contentement que l'on n'avoit pas désiré de nous que ce que nous avions peu consentir, c'est-à-dire la restitution de l'ancienne Lorraine, seulement les places entièrement desmolies, et que tant de facilitez que nous avions apportées n'avoient servuy qu'à énorgueillir les Espagnolz, et à leur donner suject à prétendre davantage. Si pourtant c'estoit ce nunce qui est à Vienne qui eust prononcé l'excommunication, il vous plaira vous plaindre de luy, comme vous feriez de Chisi : cela pourtant avec tant d'adresse qu'ilz n'en deviennent pas intéressez contre nous, et avec tant de force, que vous obteniez ce qui est nécessaire pour la consolation de l'archevesque.

Je laisse à vos amis particuliers le soing de vous mander celuy que la Reyne apporte, affin qu'il ne se presche point aucune doctrine nouvelle en quoy sa piété se faict paroistre, que si quelques-uns ozoient la blasmer, comme si elle mettoit la main à l'encensoir, vous aurez à dire en sa justification qu'il fault craindre le renouvellement d'un schisme quand une hérésie tire à sa fin, et que la disposition des François à toute sorte de nouveauté donne juste sujet de craindre et d'aller au devant du mal qui en pourroit arriver.

Je suis, etc. (1).

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) C'est ici que devraient se placer, d'après l'ordre des dates, deux lettres bien connues, écrites de Naples par le duc de Guise, le 28 février 1648, à la Reine-mère et au cardinal Mazarin, pour se plaindre des sévérités que la cour avait exercées à l'égard de Mlle de Pons. Nous avons retrouvé une copie manuscrite du temps, fort exactement faite, de ces deux pièces, dans un volume de la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, t. 775, fol. 167 et 168. — Ces lettres se rencontrent d'ailleurs dans l'ouvrage du marquis de Pastoret, intitulé *Le duc de Guise à Naples,* Paris, 1825, in-8, p. 268; dans les *Mémoires du comte de Modène,* t. I, p. 167 et 169; dans l'introduction aux *Mémoires du duc de Guise*, édition Petitot, t. I, p. 44 et 45, etc.

LXVII

Le duc d'Orléans au duc de Guise (1).

Paris, 29 février 1648 (2).

MON FRÈRE (3),

Je vous ai faict cognoistre sy particulièrement par le Sr Duplessis-Besançon l'extrême contentement que j'ay receu des nouvelles que vous m'avez données par ce gentilhomme de l'estat où vostre valleur a mis les affaires de Naples, et je l'ay chargé sy expressément de vous faire entendre les résolutions qui ont été prises de favoriser puissamment vos généreux desseins, que je n'ay plus à présent qu'à vous confirmer que je me sens obligé par toutes sortes de considérations de m'intéresser inséparablement à tout ce qui pourra contribuer à vostre gloire, et que je n'ai rien plus à cœur que de vous donner des preuves de ma sincère affection.

(1) Cette lettre se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale coté FR. 20475, fol. 41.

(2) La mention suivante se lit à la suite de la pièce : « Datté de Paris, le 29 de febvrier 1648, fermé avec de la soye bleue et cacheté du cachet de Son Altesse Royalle, avec la suscription : *A mon frère, Monsr le duc de Guise.* »

(3) On se demandera peut-être comment le duc de Guise était frère, ou plutôt beau-frère, de Gaston d'Orléans. La réponse demande en effet quelques explications.

Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, père de Henri dont il est ici question, épousa en 1611 la fille du fameux Henri de Joyeuse, Mme la duchesse de Montpensier, veuve d'un prince du sang, et qui avait une fille accordée au propre frère du Roi. De ce mariage naquit, en 1614, Henri, cinquième duc de Guise. Mais, en 1608, Gaston d'Orléans avait épousé Mlle de Montpensier, sœur utérine du futur duc de Guise. Elle le laissa veuf en 1637, cinq jours après la naissance d'une fille qui fut la *grande Mademoiselle*, et qui était, par conséquent, la nièce d'Henri de Guise.

C'est la parfaicte asseurance que vous donne, mon frère, vostre affectionné frère.

Signé : GASTON.

LXVIII

Le Roi au duc de Guise (1).

Paris, 1er mars 1648.

MON COUSIN,

Bien que j'aye chargé de mes ordres le sr du Plessis-Besançon, marsl de nos camps et armées, et gouverneur d'Auxonne, et qu'il doive partir bientost, et mesme que le sr de Taillade que vous m'avez dépesché s'en retourne avec les responses aux lettres que vous m'avez escrites (2), néantmoins, aiant iugé que le sr Tilly, vre secrétaire, les pourroit devancer, i'ay esté bien aise de vous tesmoigner par celle-cy, que ie vous écris de l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, combien j'ay eu de satisfaction d'apprendre que vous aiez esté esleu duc de la République napolitaine, et que le peuple ait montré par là l'estime qu'il fait de votre personne ; j'aurois encore à souhaitter vos avantages plus solidement establis, ce qui ne pouvant arriver qu'en chassant les Espolz des postes qu'ilz tiennent

(1) Cette lettre est extraite d'un volume des manuscrits de Clairembault, *Mélanges*, t. 126, fol. 393.

(2) On remarquera la presque complète similitude de cette lettre avec celle que nous avons publiée en note, p. 286, d'après les *Mémoires de Modène*. Néanmoins, comme la date n'est pas la même et que le sujet est fort important, nous avons cru devoir la donner ici intégralement, selon l'original authentique que nous avons retrouvé.

dans la ville de Naples, et de tout le Royaume, j'ay bien voulu vous asseurer que ie contribueray tout ce qui est en mon pouvoir pour vous donner moyen de rehausser v^e gloire et v^e mérite auprès des Napolitains, auxquelz je veux donner mes assistances pour l'establissement de leur repos et de leur liberté. La générosité avec laquelle vous avez exposé v^e personne, à travers de tant de périls, et l'affection que je vous porte sont deux motifs si puissants pour m'y convier, que quand je n'aurois pas d'ailleurs l'intérest de priver mes ennemis d'un si puissant estat, et soulager des peuples opprimez qui ont eu recours à ma protection, je serois prest à vous assister comme i'ay résolu de faire tout autant que vous me tesmoignerez en avoir besoing; mais, comme vous serez plus particulièrement informé de toutes choses à l'arrivée dud^t s^r du Plessis, vous aurez par v^re secrét^re la cognoissance de la plus grande partie de ce que je désire faire en v^re faveur, et de ce peuple très-fidèle. Et me remettant à ce qu'il vous pourra dire, je ne m'estendray davantage. Priant Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa s^te et digne garde.

Escrit à Paris, le premier mars 1648.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : DE LOMÉNIE.

LXIX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 6 mars 1648 (1).

MONSIEUR,

Vous ayant mandé que le Plessis-Besançon devoit partir (2), ce gentilhomme et ce secrétaire de M. le duc de Guise, comme aussy le Carme (3) venu de Naples, je n'ay à adjouster qu'ilz sont tous en chemin pour leur retour, et qu'ayant fait voir à la Reyne vostre lettre du xe du passé, Elle est restée très-satisfaicte des soings continuelz que vous prenez pour soustenir le peuple de Naples en sa première résolution (4). Bien voudroit Sa Majesté, et ceux qui ont une parfaite cognoissance de la haine invétérée d'entre les Napolitains et les Gennois, que vous vous

(1) Reçue le 27 mars.

(2) Il y a probablement ici un mot passé, « avec » par exemple; mais le sens est fort clair.

(3) Ce Carme était sans doute Tomaso de Juliis.

(4) Le marquis de Fontenay n'avait en effet rien négligé pour entretenir et encourager la révolution napolitaine. Il avait des agents dans le pays qui avaient mission de l'éclairer sur la situation. L'un d'eux, l'abbé Laudati Carrafa, a laissé d'assez curieux mémoires sur la mission dont il s'était chargé. C'est un manuscrit italien qui est conservé sous le no 67, in-4o de la bibliothèque de l'Arsenal, et qui a pour titre : « Mémoires du sr abbé Laudati Carrafe, Napolitain, concernant ses négociations et advis sur les affaires du royaume de Naples depuis 1647. »

On y lit, p. 17, les détails suivants, qui sont intéressants à relever :

« Se Sua Emza dimanda a V. S. perche, in quella rivolta generale del regno di Napoli, la nobilità non elesse il duca di Guisa per loro Re, V. S. gli risponda che li ministri di Francia, ch' erano in Roma, haveano fomentati et portati li popoli a farsi republica, forsi a dissegno d' accender in questo regno una lunga guerra..... »

Ce n'est point tout à fait ce qui ressort des documents. Les représentants de la France ne voulaient point de la république. Ils désiraient la nomina-

fussiez plustost servi de quelque autre que du sr Gentille, à l'affection, fidélité et suffisance duquel on scait qu'il ne seroit pas possible de rien ajouster; mais, quelques fois, de moins capables, quand ilz sont plus agréables, oppèrent mieux et font réussir des actions qui périroient entre les mains des autres. Ce que je pourrois adjouster des ordres donnez aud. Plessis sans doute vous ennuyeroit, qui ne devez point douter que, sur l'avis qu'on eut que l'armée d'Espagne s'étoit retirée, on n'ayt fait effort pour remettre la nostre en estat de la prévenir, et pour proffiter de l'occasion qui se présente de munir la ville de ce qu'elle peut avoir besoing. On se résout mesme à l'advenir de faire partir une esquadre qui portera des hommes capables d'ayder au peuple de prendre les chasteaux, pourveu qu'ilz veulent les premiers y ayder, pour y prendre Castelamare, affin que le port serve de retraite à nostre flotte, et la chose est rendue si facile par ceux qui la doivent entreprendre, que ce seroit comme faire tort de la mettre en doute. Si ce que vous avez appris estre arrivé à Reggio se trouvoit confirmé, ce seroit une affaire qui pourroit avoir des suittes et du passé. Il y avoit eu des gens dans Messine qui, lassez de la domination d'Espagne, songeoient à se mettre en liberté, de manière que l'exem-

tion d'un roi; mais, avant tout, ils ne voulaient point que ce roi fût le duc de Guise.

On trouve encore dans ce recueil les pièces suivantes:

P. 29. « Le memorie instruttive per facilitare la conquista de regno di Napoli inviat al de abbate da alami sigri del de regno per proposte a Sua Maestà. »

P. 120. « Promessa facta in nome del Re dall' Eccmo sigr marchese di Fontenay, ambaciatore appresso Sua Santità, all' abbate Laudati Carrafa in presenzia delli Emmi cardli del partito francese. — Roma, li 28 genaro 1648. »

P. 122. « Certifficat de Mons. le marquis de Fontenay, ambassadeur auprès de Sa Sainteté, donné au sr abbé Laudati Carrafe, touchant les services qu'il a rendus à Sa Maté dans le royaume de Naples, et comme il a esté pour cette raison privé de tous ses biens, qui ont esté confisquez par le Roy catholique. Rome, 25 novembre 1648. — *Signé:* Fontenay. *Et plus bas:* Bouard. »

L'abbé Hiérosme-Laudati Carrafa était frère du duc de Massano. Il entraîna dans le parti français le duc de Castelnovo, son cousin germain, et une partie de l'Abruzzo, le baron de Juliano, le comte de la Saponara, le duc de Vairano, etc.

ple du voisinage pouvant renouveler leurs premiers désirs, il se pourroit voir un mouvement en Sicile, de mesme considération que celuy de Naples, qui aura pris vigueur des heureux succez qui accompagnent la République. Il est assuré qu'elle vous doit beaucoup, et c'est cela mesme qui vous peut convier à marcher, très-retenu à vous déclarer de voz sentimentz, quand il paroist sujet de division entre elle et son doge, lequel s'endormant comme il fait, ne gasteroit rien si les affaires estoient plus..... (1), mais sa paresse et sa nonchalance peuvent estre si utiles aux Espagnolz, que nous en sentirions le contrecoup. Il sera bientost assisté du Plessis, et assuré par le sien qu'on souhaite tout ce qui lui peut tourner à sa gloire et advantage (2), en sorte que, si il leur donne créance, nous pouvons avoir celle qu'il sera tousjours dépendant des conseilz et des volontez de Sa Majesté, qui a fait réflection sur le contenu en l'article de vostre lettre, qui fait mention de la santé du Pape, et ne paroissant pas bien affermie, ni son aage pouvant pas laisser croire qu'il la face longue, il luy semble que votre plus grande application devra estre à faire que les créatures des Barberins s'unissent et s'estreignent entre eux, et procurent à ceux-cy tant de faveurs et avantages, qu'ilz soient de plus en plus obligez au Roy, à la protection duquel ilz doivent la durée de leur fortune.

Vraysemblablement voz premières lettres nous feront scavoir l'arrivée à Rome du cardinal François, celles de Gennes nous ayant desjà averty qu'il en estoit party, d'où nous ayant esté mandé que trois de noz courriers avoient esté destroussez par des Bizantins de Mayorque, m'a donné suject de dire à l'ambassadeur de Venize que, si les Espagnolz ne faisoient réparer cette violence, que nous révocquerions la permission que nous avions donnée aux courriers d'Espagne pour Flandres et d'Espagne pour Rome de passer par la France, faisant valloir un passeport que j'ay signé à un party de Madry pour Rome. Après

(1) Il doit y avoir ici un mot omis dans la lecture des chiffres. Il est facile d'y suppléer.

(2) Ce passage est encore douteux; mais la version que nous avons adoptée est conçue presque dans les mêmes termes que la lettre du Roi publiée plus haut, p. 297, à laquelle il est fait ici une évidente allusion.

avoir eu cognoissance de leur mauvais procédé, sans doute ilz voudront faire réparer ces contraventions, ayant plus d'avantage que nous à ce qui a esté convenu; et voz lettres avoient fait tant d'impression sur moy, que j'aurois desjà esté en pensée de révocquer ce qui est estably, en ayant un moyen si plausible et si légitime; mais il fut pris une résolution contraire, et sur des considérations qui ne sont pas à mespriser, qu'il nous sera si facile et seur de vous faire scavoir de nos nouvelles à Venize et Lombardie, si de bonne foy de part et d'autre on demeure à ce qui a esté capitulé.

J'ajouste que, voyant les mauvais effetz que pouvoit produire l'opinion qui se glissoit dans les Estatz, que parce que leurs députez auroient signé un traicté particulier avec l'Espagne, la France avoit perdu l'entière confience qu'elle avoit avec leur estat, et leur vouloit oster le pouvoir de décider comme arbitres les cinq poinctz du traicté d'entre les couronnes, qui leur avoient esté remis, Sa Majesté a consenty que M. de la Thuillerye entrast en leur assemblée, et leur dist que, bien esloignée de cette pensée, elle les acceptoit volontiers pour juges de ces poinctz, bien entendu que ce seroit l'Estat qui en prendroit cognoissance ou le prince d'Orange, et quelques-uns qu'ilz commettroient, mais non leurs plénipotentiaires, laissant néantmoins concevoir qu'il y en a entr'eux dont on pourroit convenir. Le même ambassadeur a ordre de dire que Sa Majesté, en conformité de ce qu'elle a esté requise de consentir à quelque chose de réel en faveur du duc Charles, luy cèdera l'ancienne Lorraine, les places d'icelle desmolies, pourveu qu'il délaisse toutes les autres prétentions qu'il pourroit avoir sur aucunes terres, comme fiefz de l'Empire ou arrière-fiefs des éveschez, et qu'il ne reste aucun suject de nouvel embarras entre nous et luy, et que, se portant à quelque nouveauté, les Estatz armeroient pour deffendre ce qui nous seroit demeuré et contre les Espagnolz, si directement ni indirectement ilz assistoient ledit duc. C'est ce que vous aurez de moy, qui suis si accablé que je n'ay pas loisir de m'estendre davantage. Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

MONSIEUR,

J'ay esté prié par M. le premier président de la Cour des Aydes de vous recommander, comme je fais d'affection, de vouloir vous employer sur ce que vous dira M. Lambin pour M. l'abbé Amelot, son fils, pour un bénéfiee qui a vacqué dans le mois de la nomination du Pape, lequel est enclavé et proche de son abbaye.

LXX

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 13 mars 1648 (1).

MONSIEUR,

Il me suffira, pour vous tirer de peine, d'accuser la réception de vostre lettre du 17e du passé, et, me trouvant pressé de l'ordinaire d'Allemagne, d'ajouster que tout ce que vous faictes pour le service du Roy est agréé, parce qu'on cognoist que vous vous y portez que meu d'un zèle très-loüable, et qu'il reste mesme lieu d'espérer que vos peines et vos deffenses produiront de bons effectz. Il est vray que, comme je vous l'ay desjà mandé, on estimeroit que tout autre seroit plus agréable aux Napolitains qu'un Gennois (2), ce qui fait qu'on craint que celuy que vous y avez envoyé, et que vous avez tiré de l'armée

(1) Reçue le 3 avril.

(2) Quel est ce Génois envoyé à Naples par M. de Fontenay au milieu de février 1648?

de Lombardie, ne soit pas bien reçu et que les peuples y prennent moins de créance qui ne seroit à désirer qu'ilz puissent sans forces étrangères prendre les chasteaux; c'est ce qu'on a peine à se persuader, mais bien que si l'armée y pouvoit arriver aussy promptement qu'il seroit à désirer, qu'il y auroit des avantages à prendre; aussi fait-on les derniers effortz pour la mettre en estat de partir, et, à l'avance, on verra une esquadre courre la mer et chargée de diverses choses, mesme d'un corps considérable et très-capable d'exécuter ce qui sembloit réservé à de plus grandes forces. Ce sera le chevalier Garnier qui la commandera, et Paul sera de l'équipage, dont les noms sont cogneuz et des Napolitains et de touts ceux qui naviguent sur la Méditerranée.

Comme je vous l'ay mandé, le Plessis-Besançon est party, et il porte les ordres de ce qui sera à faire, et l'esprict de faire en sorte que les Napolitains tiennent leur liberté de la protection de la France ou un Roy, si, comme il est jugé de touts, c'est le seul moien d'assurer leur fortune.

Je n'entreray point en discours sur le suject de M. de Guise; il me semble qu'il a eu de la hardiesse pour se porter au péril, mais qu'il n'a pas assez de conduicte ni pour s'establir de delà ny nous empescher de nous y mettre. Seulement est-il à craindre qu'il ne cause de la division entre le peuple et qu'il ne précipite leurs affaires et les nostres; mais c'est un mal qui ne scauroit estre remédié que par la présence de ceux qu'on y a envoyez, ou qu'il suivist les conseilz que vous luy pouviez départir, desquelz il s'est esloigné, sans avoir considéré ce qui luy pouvoit arriver de mal.

Que celuy (1) du Pape continue, son aage le laisse craindre et espérer; et certes la cour de Rome veut qu'on se serve de ces deux termes, mais plus espèrent, parce que toute nouveauté est désirée et attendue avec impatience de la pluspart des prélatz qui en composent la cour.

La nostre (2) est en attente de ce que M. de la Thuillerie aura mesnagé à La Haye, qui a tout pouvoir de remettre à l'arbitrage de MM. les Estatz les cinq poincts dont il avoit esté con-

(1) C'est-à-dire « le mal. »
(2) Toujours la même construction vicieuse : « Nostre cour, etc. »

venu et de faire entendre que Sa Majesté se pourra disposer de rendre au duc Charles l'ancienne Lorraine, les places desmolies; et c'est, ce me semble, ce que je vous ay desjà escrit, et dont je n'aurois plus parlé, si les avis receuz de Munster et d'Osnabruck ne nous donnoient sujet de croire que nous avons faict un coup d'une extraordinaire prudence, rompant la mesure aux Espagnolz, qui croyoient y estre pour persuader les Hollandois que nous n'avions plus de confiance en eux, et les princes de l'Empire que nous ne voulions point la paix. En l'assemblée, on attendoit le docteur Krebz, que le duc de Bavières y a envoyé, et l'on croyoit que par sa présence il donneroit chaleur à plusieurs qui sont en résolution de dire à l'Empereur que les affaires d'entre les couronnes et les prétentions du duc de Lorraine n'ont nulle connexité à celle de l'Empire, et qu'il est tempz de faire cesser les maux de la guerre. Ce que je pourrois ajouster des bonnes dispositions des Suédois à demeurer fermes en l'alliance, et de la jalousie qu'ilz ont de ce que les princes de l'Empire nous recherchent, seroit superflu ; tant de fois je vous l'ay escrit, que j'aurois honte de m'y arrester, qui me contenteray de vous dire que la cour est en un estat si tranquile, qu'il n'y a point de mémoire d'homme qui l'ait veue en un estat si florissant, et que, contre l'attente des Espagnolz, nostre armée sera très-puissante et remplie de bons hommes, car plusieurs qui avoient quicté les enseignes pour prendre du repos, ennuyez de celuy qu'ilz ont eu, y reviennent de toutes parts.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

LXXI

Le bailli de Valançay au duc de Guise (1).

Toulon, 17 mars 1648.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu un contentement extresme d'aprendre par la venüe en cette ville de M. de Tilly, secrétaire de Vre Alt., en compagnie du frère Tomaso de Juliis, les soings particuliers que l'on prend à la cour pour haster les secours que l'on désire donner promptement à vostre personne et au peuple de Naples. Pour ce qui regarde la marine, j'ay désià receu des ordres très-pressents pour faire aler des navires de guerre et d'autres chargés de grains en diligence vous trouver. C'est à quoy ie travailleray sans perte de temps ; et quoiqu'il m'en réussisse, je ne me lasseray iamais de faire tous les efforts possibles pour rendre V. Alt. certaine que ie suis plus véritablement qu'homme du monde,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : LE BAILLY DE VALLANÇAY.

(1) Bibl. nat., ms. fr. 20556, fol. 37.

LXXII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 20 mars 1648 (1).

MONSIEUR,

Le courrier, que vous despeschastes le 3e du courant, fist telle dilligence qu'il se rendit le 15e, et l'ordinaire, despesché du 14e du passé, y arriva aussy le mesme jour. Les despesches dont vous les avez chargez et les choses qui se passent à Naples sont assez de conséquence pour nous obliger à vous despescher un exprez, et cela pourra bien arriver. Nous convenons bien avec vous que ce gain du royaume deppend d'y envoyer promptement, et qu'il est le prix de la diligence, et que le plus qui en fera, soit les François ou l'Espagnol, le recevront en récompense.

On n'oublie point à solliciter les officiers qui sont en Provence de travailler au radoub des vaisseaux; l'on y envoye ceux qui sont en cette ville, et on a commandé ceux des gallères de s'y rendre; mais comme le gentilhomme provençal qui est allé vers M. de Guize nous a déclaré qu'il se passeroit du tempz devant que nostre flotte fust à la mer, nous craignons bien qu'elle n'y sera pas aussi promptement qu'il seroit à désirer. Mais quelque soing qu'apportent les Espagnolz à équiper la leur, sans doutte elle se trouvera devancée de la nostre, dans laquelle on comptera vingt gallères et un sy bon nombre de vaisseaux, qu'elle sera en estat d'aller chercher celle de l'ennemy en quelque lieu et soubz quelque abry qu'elle se trouve. Et c'est en une occasion de cette nature où le service des gallères est absolument nécessaire, car à leur ayde les vaisseaux peu-

(1) Reçue le 9 avril.

vent estre retirez et remorquez, sy ilz se sont engagez en un lieu où ilz ne puissent subsister sans estre exposez à un extrême et extraordinaire péril. Sy quelque chose nous fasche, c'est de voir que les affaires empirent non seulement pour n'avancer pas, mais par la désunion qui se forme entre le peuple et M. de Guise, et que cettuicy n'a pas toute la prudence dont il auroit besoing et pour une affaire de cette importance, et pour cacher ses propres desseins, qui ne peuvent avoir de bonne issue; et il est évidemment prouvé que Naples ne peut estre régie que par un roy, ni la liberté du peuple establie que soubz la protection de la couronne de France, qui doit, comme vous le scavez mieux que moy, cacher ses desseins à tout le monde, de crainte qu'on n'eust telle apréhention de nostre puissance, que pour la traverser plusieurs s'unissent avec l'ennemi; et cela nous est arrivé tant de fois en Italie, que c'est avec suject que nous en avons pœur. Peut-estre que l'arrivée de Duplessis-Besançon soulagera nostre ennuy et donnera quelque forme raisonnable à ce gouvernement populaire et impétueux, auquel il a esté expressément commandé de suivre et de defférer à voz advis : souvent je vous l'ay mandé, et l'adjoustant plus estendu, je ne ferois que vous causer de la peine.

Le Pape vous a relevé d'une que vous deviez appréhender, ayant souvent à l'importuner des grâces de justice qui eussent esté à faire au cardinal Barberin, et le restablissement de luymesme en touttes les functions de ses charges et jouissance de ses biens. Cela pourra encores servir à establir entre eux la bonne intelligence qui y est nécessaire et peut ayder à establir celle d'entre ledit cardinal et la princesse sa belle-sœur (1), qui, n'ayant pas oublié qu'elle est des Colonnes, peut bien avoir quelque indiférance contre ses beaux-frères, croyant que d'avoir bien vescu avec son mari elle a satisfaict à tout ce qu'on pouvoit désirer d'elle; mais sy elle l'emportoit ou luy de son costé, et que leur division peust causer du dommage à la famille, qui a esté prise soubz la protection de cette couronne, vous qui en

(1) C'est la princesse de Palestrine, dona Anna Colonna, veuve de Taddeo Barberini, l'ancien préfet de Rome, et nièce ainsi par alliance du pape Urbain VIII.

estes un ministre principal, y apporterez le remède; que sy il fault qu'ils sortent à droicture de la main de la Reyne, elle s'y portera, sur les avis que vous luy en donnerez. Il n'y auroit point de mal, sy un jour vous trouviez le Pape en belle humeur, de luy faire entendre comme les Espagnolz ont renoncé à sa médiation, pour recevoir celle des Holandois. Le nonce Chigi ne s'en émeut point, qui a cognu la disposition et le désir des François, que l'honneur de la conclusion de la paix fust attribué à Sa Sainteté, qui ne scauroit estre excusable de sa conduite, persuadé que les Espagnolz ne veulent point conclurre qui auront esté surpris de la résolution qui a esté embrassée de defférer aux Hollandois l'arbitrage des cinq points, dont souvent vous avez ouy parler, et de s'estre expliquez sur le sixième qui est celuy de la Lorraine. Présentement ilz n'ont poinct d'autre occupation que de rendre des devoirs aux Hollandois, et ces gens s'ivrent de ce venin, sans s'apercevoir qu'il leur donnera la mort.

Il se verra en la suite des temps que nous sommes sages, et que nous aurons pris soing d'avoir le remède en main, pour empescher le malade de tomber en léthargie, qu'on esclaircit toujours de sy prez, qu'il ne perdra ny l'espérance d'estre secouru en son besoing de son ancien ami, ni tomber dans le dernier précipice où on essaye de le jetter.

La feste d'hyer ayant occupé la Reyne, le conseil fust reculé jusques aux huit heures du soir, et les ordinaires d'Italie et d'Allemagne devant estre expédiez dans ce iour, vous m'excuserez bien sy j'obmetz diverses choses qui vous auroient peu satisfaire.

Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne

LXXIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 21 mars 1648 (1).

MONSIEUR,

Par l'ordinaire qui partist hier, je fis responce aux vostres du 2e de ce mois, qui me furent rendues par un exre, lequel estant prest de s'en retourner, a esté chargé d'une lettre du Roy à M. le cardinal de Grimaldi (2) portant ordre de partir de Rome, et de se rendre à Piombino, pour y agir suivant les mémoires et instructions qui luy seront envoyées. Vous receuvrez aussy une lettre de Sa Sainteté portant mesme avis, et, en attendant une plus ample despesche, je me contente de vous asseurer que je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE (3).

(1) Reçue le 6 avril.

(2) Le cardinal Grimaldi reçut en effet, le 6 avril, une lettre du Roi par laquelle il lui était ordonné de partir de Rome immédiatement pour se rendre à Piombino, où il devait trouver des instructions sur ce qu'il aurait à traiter au sujet des affaires de Naples. Il devait attendre là le passage de la flotte, pour rejoindre M. du Plessis-Besançon et le chevalier Garnier, commandant de l'escadre; mais le retard de l'armée navale ne lui permit de s'embarquer que le 26 mai, et même le vaisseau amiral *le Brezé*, sur lequel il monta, ne leva l'ancre de la rade de Piombino que le 28. C'est le cardinal Grimaldi qui avait demandé pour l'accompagner le secrétaire d'ambassade Pennautier. — Il y a bien à la Bibliothèque nationale un recueil intitulé : « Négociations de M. le cardinal Grimaldi, » ms. fr. 18024, in-fol.; mais ces mémoires, composés par un anonyme sur les dépêches adressées par le cardinal à M. de Brienne, ne comprennent qu'une année, de mars 1645 à mars 1646. Il y est beaucoup question des affaires de Barberini. Nous n'avons pu retrouver aucun document relatif au rôle joué personnellement par Grimaldi en cette année 1648.

(3) Cette lettre et la suivante se trouvent en minute, écrites de la main

LXXIV

Le Roi au marquis de Fontenay.

Paris, 21 mars 1648 (1).

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

Le bien de mes affaires m'obligeant à employer ailleurs qu'à Rome la personne de mon cousin le cardinal Grimaldi, je luy envoye ordre de venir à Piombino, et luy mande qu'il trouvera entre les mains du gouverneur une despesche qui luy apprendra tout ce qu'il aura à faire et le chemin qu'il aura à tenir pour continuer son voiage. C'est de quoy j'ay crû vous devoir informer par cette lettre, que je vous escris de l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, et vous dire aussy que mon dit cousin vous fera scavoir de Piombino les ordres que je luy auray donnés, affin qu'il ne se passe rien dans les affaires d'Italie dont vous n'ayés cognoissance, puis qu'elles ont tant de connexcité avec celles que vous avez en main; et, n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Escrit à, etc.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : DE LOMÉNIE.

de M. de Brienne, dans le volume 126 des *Mélanges* manuscrits de Clairembault, à la Bibliothèque nationale, fol. 561 et 562.

(1) Reçue le 6 avril.

LXXV

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 27 mars 1648 (1).

MONSIEUR,

Vous ayant escrit par la dernière, en response de la vostre du 3e mars, que j'avois receue le 15, et le courrier extraordinaire, qui partit il y a deux jours, vous portant une lettre de moy et une autre pour M. le cardinal Grimaldi (2), je n'ay rien de nouveau qui m'oblige à vous escrire, parce que Leurs Majestez sont allées à un voyage de dévotion à Chartres, d'où elles retourneront ce soir.

Vous aurez sceu, par la voye de Marseille, comme des gens de la ville d'Aix masquez sont entrez dans la chambre du

(1) Reçue le 10 avril.

(2) Il n'est pas sans intérêt d'ajouter ici, à ce que nous avons déjà dit de la mission du cardinal Grimaldy, que le Roi avait écrit, le 29 mars, une lettre particulière au duc de Guise, pour lui annoncer l'arrivée à Naples du cardinal, dans laquelle il lui disait :

« .... Je n'ai pas eu seulement égard, dans le choix de mon cousin le cardinal Grimaldi, à l'estime que chacun en fait pour sa haute suffisance; mais j'ai considéré encore particulièrement la confiance que je sais que vous avez en lui, et la bonne intelligence que vous entretenez ensemble tous les jours par un mutuel commerce de lettres confidentielles et affectueuses. Le sieur Duplessis-Besançon l'accompagne, qui est une personne très-capable et que j'ai su être fort portée de longue main pour toute votre maison. Ils vous témoigneront l'un et l'autre en quelles dispositions je suis pour vos avantages, et avec quel plaisir je contribuerai de tout ce qui est en mon pouvoir pour les établir aussi solidement que les conjonctures donneront lieu de le faire.... »

Une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes est adressée au duc de Guise par le cardinal Mazarin, en date du 30 mars.

M. Mielle a également publié dans son édition des *Mémoires du comte*

sr Guédon, qui poursuivoit sa réception en l'un des offices du nouveau semestre et l'ont assassiné estant à table au milieu de dix de ses amis. On a de fortes conjonctures que ce sont quelques-uns des officiers de l'ancien corps qui ont fait le meurtre, mais il n'y a que quelques particuliers qui ont part à cet action; la punition exemplaire qui en sera faite tiendra les autres dans leur devoir. La noblesse ni le peuple n'ont aucune part à ce désordre; c'est pourquoy c'est une chose qui n'aura aucune suicte que celle du malheur qui tombera sur la teste des coupables.

Nous faisons partir les officiers des galères et vaisseaux pour se rendre à leurs charges, et on presse autant qu'il est possible l'armement de mer et de terre de tous costez. M. le maréchal de Ramsau (1) et M. le maréchal de Gramont (2) sont partis pour servir en Flandres, et Mgr le prince (3) avec M. le maréchal de la Melleray (4) sera dans huit jours au rendez-vous de l'armée.

de Modène (t. Ier, p. 176) le « pouvoir à M. le cardinal Grimaldi, pour traiter avec la noblesse. » Cette pièce, signée du Roi et rédigée à Paris, le 30 mars 1648, donnait plein pouvoir au négociateur pour traiter « la réunion entre la noblesse et le peuple, négocier, arrêter et conclure avec les chefs de ladite noblesse les conditions de cet accommodement, pour l'engager contre les Espagnols; » mais il n'y était plus question du duc de Guise. Enfin un manifeste, daté du même jour, était adressé par le Roi « au peuple de Naples. » Il y était dit que, dans le but de « chasser les Espagnolz, » et pour « le promt succès de l'entreprise.... la prudence et le conseil ne sont pas moins nécessaires que le courage et la valeur, » et que cette considération expliquait l'envoi simultané de M. du Plessis-Besançon et du cardinal Grimaldi, chargés tous deux de donner, « selon les circonstances, leurs bons conseils à notre cousin le duc de Guise. »

(1) Ce ne peut être que le maréchal de Rantzau qui, l'année précédente, commandait en Flandres avec le maréchal de Gassion. Ce fut lui qui prit la petite place de Dixmude, au mois de juillet 1647; et, trois mois plus tard, son collègue Gassion, qui était aussi un peu son rival, se faisait tuer au siége de Lens. Il mourut en 1650.

(2) Antoine, maréchal de Gramont, mort en 1678. Il commandait en Catalogne, à la place de M. le Prince, un peu avant le temps où l'archevêque d'Aix y fut envoyé comme vice-roi.

(3) A son retour de Catalogne, après son échec devant Lérida, le 17 juin 1647, Condé était resté à la cour; puis, au printemps de 1648, il prit le commandement de l'armée de Flandres. C'est dans cette campagne, au mois d'août, qu'il gagna la bataille de Lens.

(4) Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraie, plus tard duc, mort en 1664.

J'ay envoyé l'ordre du Roy à M. le comte d'Avaux de se retirer de l'assemblée et venir en cette cour, si bien que M. Servien demeure seul chargé de la négociation, avec tout pouvoir de conclure et signer le traicté. Il semble qu'il s'esmeuve quelque rumeur dans les Provinces-Unies contre leur paix particulière avec l'Espagne, qui pourroit peut-estre bien produire quelque effect avant l'eschange des ratifications, et il est clairement recognu à Munster et ailleurs que les Espagnolz veulent la guerre. On nous a mandé d'Osnabruck que le point de la justice estoit accordé d'entre les protestans et les catholiques, et que celuy de la religion estoit quasy résolu, si bien qu'il ne restera plus pour la paix de l'Empire que la satisfaction de Hesse et de la milice de Suède à ajuster; mais l'Empereur fuira toujours jusques à ce qu'il ayt eu le consentement de l'Espagne, sans lequel il ne veut point entendre à aucune conclusion.

J'ay reçu commandement de la Reyne de vous recommander de sa part le fils du sr Courtois, garde de son cabinet; et, parce qu'il se porte dans la desbauche, elle désireroit que vous preniez ce soing de luy faire réprimandes, pour l'en détourner, et l'occuper s'il se peut à quelque employ. Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

LXXVI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 3 avril 1648 (1)

Monsieur,

Vous ne doutez point que votre lettre du IXe n'ayt esté entendue avec plaisir, puisque vous scavez de quelle passion Leurs

(1) Reçue le 23.

Majestez ont souhaitté le restablissement de M. le cardinal Barberin en ses dignités, et en la fonction entière et libre de ses charges. Et par vostre dépesche la nouvelle nous ayant esté apportée, vous pourrez conclure de nostre sentiment; bien est vray que nostre joye est en quelque sorte diminuée par la difficulté que le Pape fait de départir ses grâces à M. le cardinal Antoine, aussy libéralement qu'il a fait à Monsieur son frère, lequel eust sans doute pris un conseil duquel il se seroit repenti, si, pour n'avoir pas satisfaction sur les intéretz de l'autre, il eust rejetté et mesprisé les grâces qu'il a receues; et celuy que vous luy avez donné de mespriser son ressentiment estoit digne de vostre prudence, comme de la sienne de s'en laisser persuader, gaignant sur soy une victoire qui n'est pas petite. Et l'opinion de tous ceux qui ont quelque cognoissance de l'humeur du Pape conviendront sans doute de ce qui suit, qu'ayant commencé à faire justice et à bien traiter leur maison, il ne voudra pas perdre le mérite des premières grâces pour en refuser qui fait partie de celles-là, et sans lesquelles les autres ne produiroient pas ce qu'il en espère, qui est la dévotion entière de la maison Barberine. Il met cependant en compte que S. M. ait pris part, et les offres qu'on luy a faittes du passé de chercher des biais pour procurer le contentement du prince Ludovisio, l'offre de gratifier d'une abbaye de valeur considérable le cardinal Maldaquini; et, sur un raisonnement suggéré par les Espagnolz, on peut estre imaginé de l'affection qu'il porte à ce prince. Il voudroit que, professant une partialité entière pour l'Espagne, la France le restablisse dans les Estatz dont les autres le tenoient spolié, et, soubz prétexte qu'il ne peut rompre ses premières chesnes avec réputation, faire que la France sacrifie ses intéretz à son avantage; mais c'est une affaire qui n'est plus de saison et à laquelle vous esviterez de prester l'oreille, non seulement de rendre les places de Piombino et Portolongone à qui ne les a jamais possédées, mais seulement la jouissance du bien; et ce sera au Pape à faire désormais des advances et des instances pour y porter Sa Majesté, qui, par une générosité sans exemple, s'estoit laissé entendre d'y incliner, qui n'est point en demeure envers la signora Olimpia, luy ayant offert des grâces qui les refuse, parce qu'elle ne veut point avoir d'engagement avec la France, ou pour croire que ce

seroit une tasche à sa gloire et une diminution de sa grandeur d'en avoir désiré d'autres que du seul Pape, qui ne peult pas estimer peu la facilité que l'on apporte à consentir le changement du nonce, pouvant bien avoir cognoissance que le roy Henry quatre se fist entendre au sujet d'un qu'il honoroit de sa bonne grâce, qu'on n'avoit pas accoustumé de les retirer sans avoir eu la récompense de leurs services. Ce qui vous a esté dit par le Pape, au sujet du choix de sa personne, est entièrement bien fondé, qu'il faut qu'il soit confident et agréable à Sa Majesté; et ces deux conditions sont si essentielles, qu'il n'est pas possible qu'on s'en puisse dispenser, sur quoy il sera de vostre adresse d'insinuer au Pape qu'il peut s'ouvrir de divers sujets et que vous ne manqueriez pas d'en informer Sa Majesté, et qu'ayant appris ses intentions, vous les luy déclarerez, ce qui sera mesnagé avec tant de secret qu'aucun de ceux sur lesquelz il peut avoir jetté les yeux n'auront suject d'en avoir du regret, et que ce qui se trouve auctorisé par une longue possession est maintenant absolument nécessaire; que les Roys sont en guerre ouverte, parce que nombre des prélats de la court romaine se trouvent sujetz du Roy catholique, et en sorte engagez dans les intéretz par ceux qu'ilz ont pour leurs familles, qu'il seroit impossible que Sa Majesté y eust confiance, laquelle est nécessaire au ministre pour rendre les services qu'on s'en promet; et tel, sans estre suject, y a pris de telz engagements qu'il est considéré comme s'il estoit Espagnol de naissance ou d'affection, estant également à craindre, mesme plus, parce que, ne portant pas un reproche visible, il peult faire du mal, donnant des informations peu véritables. Je n'ay point à m'expliquer présentement sur le Bonvisi ni Corsi. Il vous peut suffire qu'il a esté résolu que je vous escrirois en ce sens, après que l'on eust ouy ce que vous mandiez à leur suject; mais il ne m'a pas paru qu'ilz eussent absolument à craindre un refus, et estant du nombre de ceux dont on vous pouvoit parler, ilz pouvoient estre receus, si de plus confidens ne leur faisoient exclusion, comme sans doubte seroit Manchini, pour lequel je ne tiens pas la nomination de Pologne absolument résolue, et quoy qu'escrive le Fantoni, ce n'a pas esté à l'étourdi, mais avec beaucoup de suject, que Bregi a esté contraint de faire remarquer que la reine de Pologne

avoit desjà oublié les obligations dont elle estoit redevable à Leurs Majestez, et il le justifie par les redoublées instances qu'elle fait faire en faveur du Père Magni, qui est recogneu d'affection et de services Espagnol; que si ceste Mté estime avoir beaucoup fait en déclarant qu'elle se départ de la nomination en faveur de Torres, en la donnant à Magni, elle se mescompte à nostre esgard, car le refus que le Pape en fera sera un effect du peu de bonne volonté qu'il luy porte, et celle de cette Majesté à son endroit aura esté publique, et qu'elle luy a esté en plus de considération, que les offices que la France auroit pu faire allencontre, qui n'a jamais creu que le Pape, en retirant le chapeau qu'il avoit donné au prince Casimir, en deust honorer un particulier, et c'est si peu l'usage à Rome, qu'il n'y avoit pas suject de croire ny de craindre qu'il le changeast, si ce n'eust esté en faveur de l'autre frère du roi de Poulongne, lequel ayant bien veu que Casimir s'estoit fait des difficultez pour estre esleu, son frère venant à mourir, en le receuvant n'a pas tesmoigné en estre touché, et Casimir ne l'a jamais poursuivi que pour sortir avec quelque prétexte de la société en laquelle il estoit entré. Pourtant c'est avoir gaigné beaucoup en Poulogne que l'exclusion de Torres, car comme c'estoit un sujet agréable, il estoit à craindre que le Pape y consentist, lequel ayant de la répugnance à l'autre, il pourra ariver que nous mesnagerons ce Roy et que nous tirerons l'effect de noz premières diligences. Sans doute l'arrivée de M. d'Arpajon lèvera plusieurs mauvaises impressions qu'il avoit receues, et des mauvais offices faitz par plusieurs et peut-estre de la conduicte du Bregi, auquel il ne doit pas imputer d'avoir mesnagé le duc de Carlaud, car ce prince a tant de passion d'estre François, mesme d'achepter du bien en France, qu'il nous en faict parler bien souvent, et l'un des siens, dez l'année passée, nous fist l'ouverture de quelques levées que l'on n'a jamais prétendu faire qu'en ayant receu le consentement du roy de Poulongne; mais il estoit bien juste de présenter, devant que de luy en parler, l'inclination du duc et ce qui estoit entrepris avec prudence, et de ce seul conseil ayant esté autrement interpellé, a donné des déplaisirs à ce Roy, lequel doit croire que les Suédois le craignent si peu que c'est ce que nous pouvons faire que d'empescher qu'ilz ne l'attaquent; et la

République de Poulongne est en sorte désireuse de conserver son repos, qu'il luy sera assez difficile de la porter à la guerre. Ce que je vous dis des dispositions des Suédois vous sera un secret, et il vous plaira de vous souvenir de faire toute sorte de diligence pour pénétrer, soit par le moyen du cardinal Ursini ou de quelque autre qui soit confident du roy de Poulongne, les diligences qu'il fera en faveur du père Magni, comme les difficultez qu'il rencontrera à sa promotion, desquelz nous tenons avertys, il pourra arriver que nous mesnagerons ce Roy et que nous obtiendrons sa nomination pour quelque suject qui auroit dépendance de cette couronne, qui espère que les Espagnolz auront du repentir de n'avoir pas sceu proffiter de noz dispositions à la paix, surtout si les affaires de Naples prennent un meilleur train que celuy dans lequel on les voit, où l'on est tombé par le peu de conduicte de M. de Guise, qu'il fault néanmoins mesnager, de crainte que, s'emportant à quelque extravagance, le peuple, qui tesmoigne toujours de l'affection à la France, ne fust accablé par les Espagnolz, qui seront toujours pour proffiter de la division de ceux qui aspirent à leur liberté, ou en jouir d'une raisonnable soubz la domination de cette couronne.

Ce que nous avons résolu sur cette affaire vous aura esté participé devant que vous receviez cette lettre, et à quel employ le C^al^ Grimaldi est appelé, ce qui m'empeschera de vous en faire une redite. Sur le suject dudit cardinal et de la conduicte qu'il a eue avec la princesse de Rossano, j'ay à vous dire qu'elle n'a pas été désaprouvée, et en divers rencontres ayant fait cognoistre qu'il ne s'arrestoit pas aux fantaisies de la signora Olympia, à celles du Pape, lorsqu'il s'agissoit de tesmoigner gratitude aux neveux de son bienfaicteur, et fermeté aux engagements qu'il a pris, ainsy n'ayant fait que continuer sa première démarche, il ne se scauroit estre attiré aucune chose qu'il n'ayt prévue et mesprisée; et certes, comme vous l'avez bien jugé, il peut avoir satisfait ceste dame sur ce que vous avez tardé à l'aller visiter, et Parme de nostre conduicte, n'ignorant pas que quand Sa Majesté se résolust de vous escrire la lettre qui vous a esté rendue au suject de la femme et du mari, il feust fait scavoir audit duc que vous ne feriez aucune instance en leur faveur, ni ne presseriez le Pape

de les recevoir en sa bonne grâce que lorsque vous auriez pénétré qu'il y seroit disposé et qu'il voulloit, pour conserver la paix dans son domestique, faire valloir les instances qui luy auroient esté faictes en faveur de son neveu (1). Il est remis à vostre prudence d'agir en ce rencontre d'affaires selon les dispositions que vous verrez et dont vous pourrez tirer proffit, appuyer plus ou moins ce retour du neveu, ou satisfaire à la haine de la mère, en fin d'une chose qui de soy est indifférente et pour le présent et pour l'avenir; n'alliéner pas le Pape de nous, et néantmoins laisser croire à Parme que l'on a la chose à cœur, par l'engagement qu'il y a, affin qu'il demeure persuadé que l'on se porteroit tousjours avec chaleur et vigueur aux choses qui luy pourroient causer de l'advantage, puisqu'on en tesmoigne une qui luy pourroit estre indifférente.

Si je ne convenois avec vous que M. de Guise n'a pas toutte la solidité qui seroit à désirer, je blasmerois la légèreté avec laquelle il a fait arrester Modène, et la mesme avec laquelle il l'a eslargi. Pour peu qu'il reste au peuple de doute qu'il se fust entendu avec les Espagnolz, ilz soubçonneront le mesme duc d'y conserver des intelligences, et cela peut estre suivi de divers accidens qu'il seroit bon d'esviter. Pourtant de plusieurs on se pouroit consoler; mais il y en a qui seroient pour advancer le service des Espagnolz, qui auront bien de la peine de prévenir nostre armée, et je suis asseuré qu'outre l'esquadre

(1) Olympia Pamfili, belle-sœur d'Innocent X (v. la note de la p. 58), avait un fils unique, le prince Camille, marié à la princesse de Rossano. Elle était complètement brouillée avec ses enfants. Aussi ce fut tout un événement quand, malgré sa volonté formellement manifestée, sa belle-fille arriva à Rome au commencement de mars, pour y faire ses couches. Olympia voulait forcer le Pape à la renvoyer et refusait absolument de voir son fils. Rome ne fut occupée pendant quelque temps que de ces querelles de famille; il en est question dix fois dans les dépêches de l'abbé de Saint-Nicolas. Enfin, les ambassadeurs près du Saint-Siége aidant, la paix sembla renaître dans la maison du Pontife. L'abbé de Saint-Nicolas l'annonçait en ces termes au cardinal d'Aix, le 10 avril 1648 : « Le bruit est grand que l'affaire de dom Camillo est accommodée, et que demain lui et la princesse sa femme dineront au palais de Saint-Pierre avec dona Olimpia, et les princes et princesses Ludovisio et Giustiniani. » (*Négociations*, etc., t. V, p. 433.)

de vaisseaux qui doibt estre à la mer, on y en verra une de galères qui sera très-considérable.

Je ne scay pas qui a mandé à M. le cardinal de Ste-Cécile que le Pape estoit très-indisposé, ny qui luy a conseillé de s'en laisser en sorte persuader, et que sa présence estoit si nécessaire à Rome que, pour y aller servir, il se disposoit de s'y rendre; mais je puis asseurer que cela a esté très-mal receu, et je dis de la Reyne et de nos Princes, comme de M. le cardinal, lequel soufre impatiemment que M. son frère ait d'autres conseilz que les siens.

Il m'est mandé d'Osnabrug que les différends d'entre les catholiques et les protestans s'ajustent, et, en la manière qu'on s'y prend, cela est facile, car l'Empire et les catholiques relaschent aux autres tout ce qu'ilz demandent. Il ne reste qu'à régler la satisfaction de Madame de Hesse et de la milice de Suède, et de voir en quelle considération l'on aura nos demandes, je ne diray point sur trois poinctz, mais sur l'un, qui consiste à empescher l'Empereur d'assister le roy d'Espagne en la qualité d'archiduc. Pour les deux autres, ilz se destruisent d'eux-mesmes, et tous les Allemandz ont esté estonnez que le roy d'Espagne, ne voullant point avoir la paix avec nous, ayt prétendu que le cercle de Bourgogne et la Flandres en fussent exemptz; mais cette satisfaction de Madame de Hesse et de l'armée de Suède sont deux poinctz assez délicatz, au moins ce dernier, auquel les Suédois seront plus attachez que les Allemands ne s'imaginent. Sans doute M. Servien, qui seul demeure à Munster, ayant esté permis à M. de Longueville de revenir, comme vous avez sceu, et M. Daveaux ayant esté remandé, sera soigneux de continuer à vous informer de ce qui s'y passe; mais s'il s'en oblyoit, pour estre accablé d'affaires, j'y suppléeray, car estant obligé de vous escrire toutes les sepmaines, il m'est facile d'y satisfaire. Noz ennemis, ayant suject de craindre noz forces navalles, ont laschement pris le dessein de brusler nos vaisseaux et gallères dans le port de Marseille, et ceux qui ont ozé l'entreprendre avoient desjà attaché des feux d'artiffice à trois gallères, à un batteau qui estoit à l'autre bout du port et à un engin qui sert à curer ledit port; et un argousin de la Mazarine ayant veu grosse fumée à la galère St-Just, courut au secours. On esteignit ce feu, qui

avoit commencé à la brusler, et n'arriva autre accident. On est après pour descouvrir les coupables de ce crime.

Je suis, etc.

MONSIEUR,

J'ay expédié des lettres du Roy pour vous, en faveur des Minimes de la place Royale, pour la révocation de quelques brefs, et d'autres pour les PP. de la Doctrine Chrestienne de cette ville. Je vous recommande les intérestz des uns et des autres.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXXVII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 10 avril 1648 (1).

MONSIEUR,

J'ay esté informé par la coppie de la lettre que vous avez escritte à Monsieur le Cardinal, en date du XVIe du passé, de ce qui se passe à Rome et en vostre voisinage ; et par celle du mesme jour que vous m'avez adressée, j'ay remarqué que vous avez pris avec beaucoup de flegme ce qui vous a esté escrit au suject de la mauvaise intelligence qui avoit paru entre vous et M. l'abbé de St-Nicolas. J'avois tousjours creu que vous en useriez de la sorte, et j'avois trop de cognoissance de vostre

(1) Reçue le 30.

prudence pour en pouvoir douter. Ce sont choses passées qu'il faut oublier et s'appliquer présentement aux affaires qui se présentent, affin que, si elles sont descheues, vous puissiez apporter un tel remède qu'elles se relèvent. L'union et la bonne correspondance entre les ministres de Sa Majesté et ceux qu'elle honore de sa confiance pourra beaucoup à cela, et on ne met point en doute qu'ilz n'y soient tous disposez.

Il n'y a rien de si exprez ez ordres qu'a emportez le Plessis-Besançon, que de mesnager l'esprit de M. de Guise et se servir de luy tout autant que l'on pourra. En second lieu, d'avoir non seulement commerce de lettres avec vous, mais de ne rien entreprendre de considérable sans vostre participation et sans avoir receu voz avis; et je m'asseure que le cardinal Grimaldi, que vous scavez bien estre en part de cette affaire, et auquel la direction en est laissée, sera encores plus soigneux à vous donner une information exacte de tout ce qu'il négotiera, que seroit une autre, parce qu'outre qu'il est d'un esprit modéré, il veut donner cet exemple que les affaires peuvent estre communiquées sans qu'il en puisse arriver aucun inconvénient. Et de l'une de ses lettres, en datte aussi dudit seize, il m'a semblé avoir recueilly que vous vous estiez plus ouvert envers luy que vous n'aviez fait du passé, dont il se loue, et ne s'étoit jamais plaint du contraire, au moins à moy.

Il se recueille de sa dépesche que la santé du Pape est bonne, et comme la vostre ne donne point d'information différente, cela est receu en sorte que l'on ne jugera pas à propos de consentir que ledit cardinal de Ste-Cécile désempare la Catalongne; mais il est à craindre qu'il n'ayt exécuté la résolution qu'il en avoit prise, et qu'il n'ayt pas seulement attendu la permission qu'il en devoit rechercher, et que noz lettres le trouvant advancé, qu'il n'y différera pas en sorte de prendre une autre résolution, qui seroit d'y retourner.

Je n'ay point à vous demander aucune information de ce qui s'est passé entre vous et M. l'abbé de St-Nicolas; il me suffist d'avoir peu remarquer dans voz lettres qu'aucune des miennes ne vous a pas blessé, ce qui étoit assez difficile d'espérer à cause des ordres précis que j'avois eu de vous escrire.

De celles de M. de Guise à vous, on a pu remarquer que ceux qui estoient venus ont avancé diverses choses, et de

celles de quelques particuliers apportées par l'ordinaire, qu'il est en un pitoyable estat. Peut-estre il en tirera de l'advantage, car se destrompant de pouvoir rien espérer si la France ne l'espaule, il s'y attachera et suivra les conseilz qui luy seront donnez, qui conduiront les affaires au point où la gloire et l'advantage de cette couronne les peult faire désirer.

J'interromps de vous escrire pour voir voz lettres du XXIIe du passé, qui me viennent d'estre rendues avant le midy du VIIe du courant; elles m'obligent à changer de langage et non pas de conception, car bien que M. de Guise et ceux de son parti ayent ruiné celuy de Gennaro, il a esprouvé que sans la France il ne scauroit se maintenir, et il en a donné un tesmoignage qui est concluant, puisqu'il vous prie de haster l'envoy de la flotte et de quelque nombre d'hommes, sans lesquelz il ne peut pas espérer d'emporter les chasteaux; et tant que les Espagnolz en seront maistres, ni la liberté n'est pas establie, et difficilement changeroit-on le gouvernement présent. Je ne fais point de doute que, puisque vous vous contentez d'un secours médiocre, que vous ne le verrez au premier jour, car il seroit du tout extraordinaire qne l'esquadre commandée par Garnier (1), et une de dix galères par Chasteluz, ne fussent à la mer dans le XXe de ce mois; et il faut espérer que ceux qui peuvent estre soubçonnez de conserver quelque affection pour les Espagnolz, quoyqu'ilz facent semblant d'en avoir une passionnée pour M. de Guise, perdront celle-là pour prendre celle-cy, leur restant tout sujet de craindre que les Espagnolz seront ruinez et le party de la République eslevé, j'entendz celuy

(1) Le 4 avril, le cardinal Mazarin écrivait au chevalier Garnier:

« Je souhaite de tout mon cœur que ce billet ne vous trouve plus en Provence, et encore plus que vous fassiez bon voyage. Je ne prends la plume que pour vous dire qu'il a été résolu qu'une escadre de dix galères suivroit de bien près celle des vaisseaux que vous menez à Naples. Et quoique je ne voie pas qu'il puisse naître aucune contestation entre le chevalier de Châtelux et vous pour le commandement, en cas que les deux escadres se rencontrent avant l'arrivée de toute l'armée, puisque la chose est décidée depuis longtemps, outre que je sais que vous êtes fort bons amis, je l'ai jugée de telle importance que, pour prévenir de semblables différends, je n'ai pu m'empêcher de vous faire ces lignes pour vous prier de faciliter tout de votre part.... Je ne manquerai pas de parler aussi aux miens et au chevalier de Châtelux.... » (*Mémoires de Modène*, p. 184.)

qui veut la liberté, sans décider s'ilz ne le prétendent ayant formé une république, ou si soubz un autre Roy ilz espèrent d'en jouir : et c'est, ce me semble, avec quelque raison que je parle de cette sorte, ayant recognu que les sages du peuple recognoissent bien que c'est se proposer l'impossible que de songer à une république, et qu'après les choses qu'ilz ont ozées, il ne leur reste de party solide à embrasser que de se soubmestre aux volontez du Roy, la domination duquel sera espérée plus douce qu'un prince particulier, et les grands trouvent bien mieux leur satisfaction soubz une puissante couronne que soubz un prince particulier. Vous croirez aizément que j'auray de l'impatience de recevoir de voz lettres, puisqu'elles nous pourront apprendre l'intention des grands et les désirs du duc de Matalone, lequel peult espérer des grâces à proportion du service qu'il rendra : et se déclarer François de bonne heure pourra tenir lieu d'un signalé.

Je n'ay point esté surpris que M. l'abbé de St-Nicolas ayt fait difficulté d'aller à Naples, ny que Pennaultier s'y soit embarqué. L'un a ses raisons, et l'autre ne cherche que le moyen de se faire cognoistre, et j'espère que vous en serez satisfaict, car je l'ay cognu plein de cœur et d'une honeste ambition, et avoir de la prudence et de la suffisance au-delà de l'ordinaire de ceux de son aage (1). Pourtant, si Grimaldi s'embarque, à ce qui luy a esté proposé, il pourroit estre que led. Sr abbé auroit du regret de ne s'estre pas laissé conduire.

Il eust esté à désirer que la signora Olimpia eust esté capable de la modération que vous y espériez trouver et qu'elle eust pu gaigner sur elle autant que sa belle-fille ; mais l'aigreur que vous y avez trouvée a fait juger que vous aviez eu grande raison de ne la pas presser au-delà de ce qu'elle le vouloit estre ; et c'est une des parties de la médecine de proportionner les remèdes aux maux et aux dispositions des personnes. Peut-estre mieux conseillée, elle recherchera nostre extrémité, et c'est avoir obligé la belle-fille que de l'avoir offerte, et avoir esvité d'offenser la belle-mère en ne la pressant point outre mesure. Je n'ai rien à ajouster à ce que je vous ay escrit sur

(1) Voir plus haut les notes sur M. Pennautier, p. 16, et plus loin, p. 332, la lettre en date du 24 avril, que M. de Brienne lui écrit (nº LXXX).

son sujet, et j'aurois mesme achevé, s'il ne m'estoit souvenu que l'une de vos lettres insinue que le Pape est indisposé et avec des ressentimens de son premier mal; sans revenir à l'extrémité dont il fust attaqué, il n'est pas pour causer aucun accident; je parle après plusieurs, qui sont persuadez qu'il est bien aize qu'on le croie indisposé et que sa santé est au-delà de ce qu'on en debvoit attendre d'un homme de son âge. J'ozerois vous dire, mais c'est soubz le sceau de confession, que vous ne debvez point nous mander rien d'approchant que vous n'en ayez des lumières certaines, surtout tant que le cardinal de Ste-Cécile lairra croire que, sur de semblables advis, il juge sa présence absolument nécessaire à Rome, et il y a moins de mal qu'il se plaigne d'avoir esté adverty à tard que de luy donner lieu de précipiter son partement de Catalogne.

Je juge bien que le gentilhomme dépesché par M. de Guize ne sera pas si tost renvoyé, que l'ordinaire aura assez de tempz d'arriver devant luy, et c'est ce qui me fait résoudre de le charger de cette lettre, qui croirois bien, comme vous, qu'il eust esté utile au service du Roy que le Plessis-Bezançon eust passé par Rome; mais la difficulté des chemins et la seureté qu'il peult rencontrer par la mer luy en feroit préférer la commodité, et par voz lettres vous suppléerez à ce que vous eussiez comply envers luy. Il sera heureux s'il a moins de part à la négotiation qui luy a esté confiée qu'il ne l'a espéré; au moins il debvra estre de ce sentiment tant que les choses seront incertaines, et ce n'est pas peu de fortune de n'estre pas seul responsable des événemens.

Il a fallu s'accommoder au désir de la République de Gennes, qui n'a sceu souffrir que le Jenetin Justinian fist l'office de ministre du Roy, et le Doge a pressé le marquis Palavicin, venant en France, de certiffier que la loy qui le deffend aux gentilshommes, non seulement est en escrit, mais en usage et depuis sept ans renouvellée; il m'a accablé d'un long discours qu'il m'a tenu, qui désiste de vous escrire pour lui mes lettres d'Allemagne, avec intention d'ajouster un postcrit, si les nouvelles que j'aurai reçues m'y peuvent obliger. Je vous donne pour asseuré que nostre armée de Flandres sera belle, et je serois trompé si elle n'est la première en campagne, bien que les ennemis se soient vantez du contraire.

J'ay considéré le mémoire qui nous a esté remis par MM. du chapitre de Saint-Jean-de-Latran. Je ne fais point de doute que l'on ne se porte à ce qu'ilz désirent, surtout s'ilz obtiennent de vous un avis conforme à leur intention. Je vous envoye une lettre pour servir de response à celle que Monseigneur le cardinal Ursin m'a escritte, et luy mande que Sa Majesté consent volontiers qu'il entre dans le St-Office en l'absence de Monseigneur le cardinal d'Est, protecteur; mais comme il vous doibt souvenir que Monseig. le cardinal Grimaldi a eu cet advantage, on ne prétend pas luy nuire ny préjudicier. C'est pourquoy vous pourriez différer à rendre madite lettre jusques à ce que mond. seigneur le cardinal Grimaldi soit en chemin de son voyage. Vous prendrez garde encores que ledit cardinal d'Est n'ayt point de suject d'y trouver à redire; enfin vous agirez avec prudence, et suivrez ce qui vous a esté mandé par mes précédentes dépesches sur ce suject.

Je suis, etc.

MONSIEUR,

Les trouppes de Hesse, que tenoit assiégées Lamboy dans une assez méchante place, se sont desgagées par le moyen de l'attaque qu'a faicte le Landgrave Hernest de Hesse, qui a pourtant perdu quelques gens et luy demeuré prisonnier; mais Lamboy a esté repoussé par deux fois de l'assault et a levé le siége.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

LXXVIII

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 17 avril 1648 (1).

MONSIEUR,

Il y a aujourd'huy huict jours que je fis response à vos dernières lettres, qui m'avoient esté rendues par un gentilhomme de M. de Guise; ainsy vous ne pouvez pas espérer que celle-cy puisse estre bien longue: aussy ne contiendra-t-elle rien de considérable, que la résolution prise de presser nostre armée navale de partir, et qu'il y a tout suject de croire qu'elle ne tardera pas, puisque nous avons faict effort et prodigalité d'argent pour y pouvoir réussir. Elle sera considérable par le nombre de voiles et des vaisseaux de rames qui la composeront, puisque, contre nostre attente, il y en aura au moins deux de plus que nous n'avions espéré. Il est indubitable que le prix de la diligence (2) sera, sinon la conqueste d'un royaume, au moins de le faire perdre aux Espagnolz; et, pour peu que les grands prennent confiance en nous, et que le peuple se destrompe de l'imagination de former une république, et qu'il se contentast d'avoir diminué le poids des charges qui l'accabloient, il réussira quelque chose de grand à la gloire et à l'avantage de cette cou-

(1) Reçue le 7 mai.

(2) Mazarin écrivait le 5 avril 1648 au bailli de Valançay, qui devait rester à Toulon, pour hâter justement les préparatifs de l'expédition:

« M. du Plessis-Besançon vous dira la résolution qui a été prise de faire faire le voyage de Naples à M. le cardinal Grimaldi.... J'y ajouterai seulement à votre égard que l'on a fait savoir audit sieur Grimaldi que si dans les résolutions qu'il assenre devoir prendre pour le service du Roi, il y avoit des choses dont l'exécution dépendit de vous, il n'aura qu'à vous écrire directement sans recourir à la cour, pour éviter des longueurs, puis que Sa Majesté vous a donné l'ordre de faire, sur vos lettres ou sur celles

ronne de ce qui a esté entrepris de par delà; et les peuples auront sujet de bénir la résolution de ceux de la ville. Probablement la première de vos dépesches, ou au plus tard la seconde, nous esclaircira de ce qui aura esté délibéré et exécuté par le cardinal Grimaldi; et il est bien assuré que se passant entre vous et luy et Duplessis, à l'un et à l'autre beaucoup d'intelligence (1), que le service du Roy en sera merveilleusement avancé. Je prendray soin, leur escrivant, de les faire souvenir des intentions de Sa Majesté sur vostre sujet, bien que je doive estre persuadé qu'ilz en ont une entière cognoissance; mais comme souvent je vous avertis que vous devez avoir avec eux une parfaite confiance, je devray, ce me semble, en user de la sorte envers eux. Et, selon mon sens, il est absolument nécessaire de donner beaucoup de chaleur aux affaires de Naples, l'espérance de la paix estant entièrement perdue; pourtant, au dire de M. Davaux, elle se pourroit conclure en peu d'heures, mais n'aiant point de fondement que sur ce qu'il s'est imaginé que les Hollandois, qui sont acceptez pour juges des cinq poincts, qui sont les plus difficiles du traicté, y disposeront les parties ou par un jugement les décideront, j'oze avancer que sans doute il se mescompte, et qu'il a plus donné de créance aux lumières qu'il a prises qu'à ce qui luy a esté mandé par M. de la Thuilerie, qui ne nous laisse pas espérer que Mrs les Estatz facent rien de ce qui pourroit produire ce bon effect; et la Hollande souffre avec tant d'impatience que la Zélande et Utrecht aient des sentiments de gratitude envers la France, qu'il est aizé de juger qu'ilz ont perdu ceux qu'ilz devroient avoir; ainsy, il peut y avoir quelques sujects de dire que M. Servien avance ce discours pour laisser croire que, s'il fust

de M. du Plessis-Besançon, en son absence, tout ce qui sera en votre pouvoir....

« J'estime superflu de tenir extrêmement secret le sujet du voyage de M. du Plessis-Besançon à Piombino et les choses que contient la dépêche que je lui fais passer par ce courrier, et que je lui écris de vous communiquer. »

Cette dépêche, fort longue et fort intéressante, se rencontre également dans les *Mémoires de Modène*, p. 186. — Toutes ces pièces, émanées directement du cardinal, trouveront place sans doute dans le second volume de la grande publication de M. Chéruel.

(1) Il y a ici un mot passé ou mal déchiffré; mais le sens est très-clair.

demeuré à Munster, il eust espéré d'y achever le grand œuvre, ou qu'il n'aura tenu qu'à M. Servien d'y mettre la dernière main; et l'une et l'autre de ces pensées, surtout la première, ne peuvent pas estre bien reçues. J'ay jugé vous en devoir avertir, qui ay eu avis que la satisfaction de Mad^e la Langrave a esté arrestée et en argent, ainsy que nous l'avions tousjours désiré, qui n'avons jamais peu consentir qu'elle se prist en quelques bailliages de divers diocèzes qui enferment ses Estatz. J'ajousteray que M. le Ch^ier de Guise a déclaré qu'il alloit trouver M. son frère, et que M. de Lambert fera aussy le voiage, qui, comme vous le cognoissez mieux que personne, aiant longuement esté sous vostre charge, est très-capable de bien servir. Si de ce costé-là nos affaires succèdent bien, sans doute nous aurons fortune en Lombardie et en Flandres; les choses paroissent en sorte disposées que nous nous y devons attendre. Il est avéré que les ennemis ne seront pas si puissants qu'ilz s'en estoient vantez; et, de nostre costé, nous trouvons nos troupes plus complettes que nous ne l'avions espéré. Desjà M. le Prince se trouve avancé à Amiens, et la saison favorise tout ce que l'on voudra entreprendre, car la beauté des jours et leur chaleur faict espérer que bientost la campagne pourra fournir le fourrage pour la cavalerie.

Enfin, M. le président de Mesme s'est résolu de voir M. le cardinal de Grimaldi; il m'a mandé par Pépin qu'il en estoit party très-satisfait. La part que vous prenez à ses intérestz m'oblige de vous en donner avis; il s'estoit dict de part et d'autre des choses qui me faisoient peine; mais vous devez scavoir que je ne me suis jamais trompé en cette affaire, et l'événement la justiffie, dont je loue Dieu. Je suis, etc.

Signé : De Loménie Brienne.

LXXIX

Le Roi au marquis de Fontenay.

Paris, 20 avril 1648 (1).

MONSIEUR LE MARQUIS DE FONTENAY,

Je vous ordonnay il y a quelque tempz, sur la prière que m'en avoit fait mon cousin le duc de Parme, de vous employer à mon nom efficacement pour essayer de restablir dans les bonnes grâces de nostre St-Père le Pape Don Camille, son neveu, et la princesse de Rossano, sa femme. Depuis cela mondit cousin m'aiant fait de nouveau tesmoignage combien il a à cœur l'accomplissement de cette affaire, je vous fais cette recharge, de l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, pour vous dire encore plus expressément, s'il se peut, que je n'avois fait par ma première lettre, que désirant touttes les satisfactions de mond. cousin le duc de Parme à l'esgal des miennes propres, et ne voulant laisser eschapper aucune occasion de luy donner des preuves de mon affection et du vif ressentiment que j'ay du zèle qu'il fait paroistre en touttes rencontres pour l'advantage de cet Estat, mon intention est que vous luy faciez cognoistre en cette affaire le crédit qu'a sur moy sa recommandation, et que vous employez mon nom et mes prières près de Sa Sainteté, et ailleurs où il en sera besoing, en la manière et aussy souvent que vous le jugerez à propos, pour le bon et prompt succez de la chose, où que mon cousin et ses ministres par son ordre vous tesmoigneront le désirer. Il me fait asseurer que ledit don Camille et la princesse en auront une parfaicte recognoissance, dont je ne doute pas; mais le principal ou seul motif que j'ay à vous donner cet ordre, c'est la considération de mondit

(1) Reçue le 28 mai.

cousin qui a entrepris leur protection. Il est vray que je le fais d'autant plus volontiers, qu'il y a tout suject de croire que Sa Sainteté se tiendra obligée que je m'entremette pour renouer la bonne intelligence et union qu'il doit souhaitter de voir dans sa famille, et qu'il sera bien aize mesme d'estre pressé là-dessus de ma part, affin d'avoir plus de prétexte d'oublier les sujects de fascherie que son neveu peut lui avoir donnés. Pour ce qui est de la Sra dona Olimpia, je me rendray volontiers caution, avec mon cousin le duc de Parme, que son filz et sa belle-fille luy rendront sans y manquer jamais tous les respectz, déférences et services qui luy sont deubz pour la qualité qu'elle a de mère et pour tant d'autres qu'elle possède, qui obligeront tousjours un chacun à l'honorer beaucoup. N'espargnez donc aucun soing ny diligence en cette affaire, puisque c'est le plus agréable service qne vous puissiez me rendre présentement en l'employ où vous estes. Et m'asseurant que vous ne manquerez d'y satisfaire, je ne vous feray celle-cy plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : DE LOMÉNIE.

LXXX

Le comte de Brienne à M. Pennautier (1).

Paris, 24 avril 1648.

MONSIEUR,

J'ay reçeu, avec votre lettre du 30 mars, le bref du Pape pour mon fils le chevallier (2) en la forme la plus gracieuse que je pouvois désirer; je vous remercie des soings et de la diligence que vous y avez apportée.

La lettre de M. l'ambassadeur et la coppie de l'instruction qu'il vous a baillée m'ont appris les raisons qu'on a eues de vous envoyer à Naples; et, comme j'ay eu occasion de parler de vous au conseil, Son Éminence dit qu'elle étoit bien informée de vostre capacité et qu'on se devoit promettre que vous rendriez bon service. J'appuyay dans ce sentiment selon la cognoissance que j'ay de vous, qui ne manquerez de nous escrire exactement et selon la vérité tout se qui se passera, et vous serez toujours bien uni et dans la deppendance des ordres qui vous seront soumys par Mgr le cardinal Grimaldi et M. Duplessis-Besançon, pour le service de Leurs Majestez, satisfaisant au surplus au mémoire qui vous a esté baillé.

Je seray bien aise que vous me donniez occasion de vous faire valoir et de vous ménager quelque meilleur employ, après que vous vous serez bien acquitté d'iceluy.

Je suis, etc.

Signé: DE LOMÉNIE BRIENNE.

(1) Cette lettre est extraite du recueil des papiers de M. de Brienne conservé à la Bibliothèque nationale, ms. Clairembault, *Mélanges*, vol. 127, fol. 857.

(2) Voir plus haut, p. 181, la lettre de M. de Brienne où il est déjà question de son fils.

LXXXI

Le comte de Brienne au marquis de Fontenay.

Paris, 24 avril 1648 (1).

MONSIEUR,

Vostre lettre du xxxe du passé ayant esté leue en présence de Sa Majesté, elle eust envie d'entendre le mémoire que vous avez dressé des considérations qui vous ont convié, et M. le cardinal Grimaldi, d'emprunter de l'argent pour faire assister le peuple de Naples de bleds, dont il semble qu'ilz aient nécessité; et Sa Majesté resta très-satisfaicte de vostre grande application aux choses qui peuvent avancer son service. Il est certain que vous avez couru au plus pressé, et, pourveu que le pain ne manque pas, les soldats, aussy bien que le peuple, ne peuvent estre forcez de prendre quelque résolution précipitée, et il arrivera sans doute qu'ilz donneront tempz à nostre armée de paroistre en leurs mers et d'entreprendre de mettre dans leur ville ce dont ilz pourront avoir besoin. Si le mémoire susdit a esté loué, l'instruction dressée pour le s^r Pennaultier (2) a

(1) Reçue le 15 mai 1648.

(2) Cette instruction, écrite à Rome par M. de Fontenay, nous est conservée dans les *Mémoires de Modène* (t. I, p. 177). Elle n'a point de date. En voici quelques passages :

« Le sieur Penautier, étant arrivé à Naples, ira descendre chez M. le duc de Guise et lui représentera les lettres de Messeigneurs les cardinaux et ambassadeurs, l'assurance de la bonne volonté de Leurs Majestés, de la protection qu'ils lui veulent donner en toutes sortes de rencontres et du désir qu'ils ont de faire tout ce qui sera nécessaire pour son bien et son avantage.

« Il lui dira aussi le soin particulier que Monseigneur le cardinal Mazarin a pris de le servir auprès de Leurs Majestés....

« Ensuite il lui dira comme tout ce qu'il y a ici de ministres du Roi,

encore davantage satisfaict, car vous l'avez si bien informé de ce qu'il aura à faire que, sans nous exposer à aucune despense, nous assisterons ce peuple, qui enfin sera pour se résoudre à donner plus de créance à ce qui luy sera dit de nostre part et de se porter aux résolutions que nous avons à désirer, autant et plus pour leur liberté que pour nostre propre grandeur. Deux jours avant que l'ordinaire m'eust rendu vostre despesche, un baigneur de cette ville, despesché à M. de Guise par la damlle de Pont, y arriva chargé de lettres tant à la Reyne qu'à M. le cardinal, à l'advantage de ceste damoiselle (1). Il a continué, comme avoient fait ceux qui sont venus de Naples, d'annoncer tant de choses qu'on trouve enfin n'avoir pas esté exécutées, qu'on ne scauroit plus y prendre de créance, et on n'en donne

tant les cardinaux que les ambassadeurs, ne perdront jamais nulle occasion de le servir et de procurer ses avantages en tout ce qui leur sera possible. »

Suit une longue explication sur la façon dont M. Pennautier est autorisé à vendre au peuple de Naples le blé, pour l'achat duquel il est porteur de sommes assez importantes.

Et le marquis de Fontenay ajoute :

« Or, combien que le motif principal de l'envoi du sieur Pennautier soit l'achat des blés et la direction d'iceux, à quoi il s'appliquera entièrement, il ne laissera néanmoins de voir M. de Guise, afin de le confirmer dans les bonnes intentions qu'il témoigne d'avoir, et ne lui donner aucun soupçon ni jalousie, l'assurant toujours de la bonne volonté de Leurs Majestés, de Son Éminence et de tous ceux qui servent ici, observant adroitement tout ce qui se passera, pour en donner avis.

« Il se conduira de telle sorte avec Gennaro et autres, que M. de Guise ne puisse prendre soupçon, ni croire qu'il soit allé là pour faire aucune cabale contre lui, afin que M. de Besançon trouve à son arrivée toutes choses en bon état.

« Si toutefois il peut, sans donner d'ombrage audit sieur duc, tenir Gennaro et ses amis avertis de la bonne volonté de Leurs Majestés, il ne manquera pas de le faire, afin qu'ils continuent à servir comme ils ont fait jusqu'ici.

« Il essaiera de découvrir quelles gens ce sont qu'Augustin Molle, Peppe Palombo et autres dont M. de Guise se sert principalement, et quelle confiance on y pourra prendre, car plusieurs disent qu'ils ont de grands attachements avec les Espagnols..... »

Étrange aveuglement de l'ambassadeur français, qui soupçonnait le duc de Guise et ses amis, et faisait faire des avances à Gennaro Annèse, tandis que ce dernier trahissait le duc et la France au profit des Espagnols !

(1) Ce sont les deux lettres dont nous avons parlé p. 295, note.

qu'à vos lettres et à celles de M. le cardinal Grimaldi. Il arrivera du mal à M. de Guize de la continuation de l'amour qu'il porte à ceste demoiselle, puisque madame sa mère ne se disposera jamais à faire pour luy ce qu'elle pourroit bien, si elle l'en croioit débarrassé; et j'aurois cru que, s'embarquant en une affaire de la nature et de la conséquence de celle de Naples, qu'emporté par son ambition, il n'auroit plus d'autre passion (1); mais la suite de sa conduite fera bien voir le contraire; et, au peu d'application qu'il a aux choses, joignez-y encores qu'il est distrait par les idées qu'il se conserve de ce qu'il ayme; il reste tout suject de dire qu'il faut avoir les soingz qu'il debvroit prendre pour maintenir le peuple de Naples en la haine qu'ilz ont témoignée jusques icy aux Espagnolz, et en l'affection de ceux qui veulent contribuer à leur liberté. Si ce duc donne créance à ce que vous luy avez mandé par Penautier et par le capitaine de ses gardes, qu'il en prenne aussy à ce qui luy sera dit par le Plessis-Besançon et par l'un de ses gentilhommes à l'un de ses secrétaires qui luy ont esté envoyez; sans doute il demeurera persuadé que Leurs Majestez affectionnent ses advantages et que Monsieur le cardinal les luy veut procurer. Et présentement, c'est une des choses de la dernière importance de luy imprimer cela si fortement dans l'esprit, qu'il n'en puisse point douter, afin que, bâtissant sur ce fondement, il ne soit point capable de prester l'oreille à diverses propositions qui luy pouroient estre faites par les Espagnolz, auxquelz tout convient qui peult mettre en jalousie les deux factions dont se trouve composé le parti du peuple. De deux choses vous puis-je asseurer : l'une que l'on a toutte confiance en vous, l'autre qu'on fait le dernier effort pour faire partir l'armée. M. le général des gallères s'estant résolu de partir, il amènera avec luy son corpz entier, c'est-à-dire au moins vingt gallères, de sorte que l'armée se trouvera très-forte; et l'on embarquera tant d'hommes, que vous serez estonné lorsque vous en aurez le contrôle; et désormais l'affaire de Naples ne passera plus pour un accessoire, mais elle fera le capital de nostre guerre (2). Si

(1) C'était justement cette passion qui soutenait le duc de Guise, puisque certains prétendent qu'il n'entreprit son aventureuse expédition que pour offrir une couronne à Mlle de Pons.

(2) Ce sont là d'étranges illusions. A l'époque où écrit le secrétaire

c'est sur l'opinion que les Espagnolz nous en chasseront et que nostre armée ni doit plus retourner, que le Pape s'est disposé à les favoriser, il y a lieu d'espérer qu'il changeroit de conduicte ; mais il se laisse emporter à ses premières inclinations et ne peult oublier ce qui s'est passé de luy à nous, ni se persuader que les grâces qu'il nous a faictes ou celles qu'il nous pourroit faire nous puissent convier de mieux vivre avec luy, en quoy il juge mal des dispositions où en pouvoit estre Sa Majesté, qui s'est résolue, affin de l'engager de condescendre aux choses qu'il ne peult avec justice reffuser aux Barberins, de le remercier, par une lettre que je vous envoye, de ce qu'il a desjà fait en leur faveur, et luy laisser comprendre qu'on ne met point en doute qu'il ne veuille achever, et qu'on se dispose aussy à un plus grand remerciement. Si ce terme pouvoit avoir une double interprétation et qu'il s'applicast à celle qui pourroit estre de son désir qu'on seroit pour se porter aux choses qu'il désire, pourveu que nous ne nous y fussions point engagez,

(24 avril), le duc de Guise est depuis trois semaines prisonnier des Espagnols, et la fameuse armée navale, sur laquelle on fonde tant d'espérances, tardera encore à partir de Toulon. Tout sera fini depuis longtemps quand, le 11 mai, la flotte arrivera à Piombino.

Les négociateurs français n'essayèrent pas moins de remplir la mission qui leur avait été confiée ; et le jeune diplomate Pennautier, dans deux lettres adressées à l'abbé de Saint-Nicolas, qui à cette époque avait quitté Rome, rend compte brièvement de la suite de cette malheureuse entreprise.

Il écrit « au bord du *Brezé*, dans le golfe de Naples, » le 12 juin :

« .... Nous ne levâmes l'ancre de la rade de Piombino que le 28 (mai), à cause des vents contraires.... Depuis, nous n'avons parti de ce golfe, et quelque diligence que nous ayons faite pour scavoir des nouvelles de l'état de la ville, nous n'avons pu en apprendre de certaines, ce qui fait croire que les Espagnols y sont entièrement les maitres et empêchent la communication que nous croyions avoir avec les chefs du peuple. L'un d'entre eux a seulement dépêché une fois vers Son Éminence, pour l'assurer de la continuation de sa bonne volonté pour les intérêts de la France, mais qu'il ne pouvoit la faire paroitre que nous n'eussions un poste assuré à terre et des secours à leur donner plus considérables que ceux qui paroissoient par le petit nombre de nos vaisseaux. Vous jugerez bien, Monsieur, que sur une harangue de cette nature, on ne crut pas devoir exposer le peu de forces que nous avions en les débarquant.... »

Il raconte ensuite que la flotte prit deux vaisseaux espagnols chargés de blé, dans un petit combat où fut blessé « Filippo Prignani, Napolitain, que

nous ne serions pas faschez qu'il s'en persuadast; mais c'est ce qu'on ne peult pas espérer, et qui doibt estre suppléé par vostre adresse, néantmoins (1) nous engager à plus que nous ne le sommes. Pour remédier en quelque sorte à ce que debvroit faire le Pape en faveur de la mesme maison Barberine, à l'esgard de la République de Venise et de M. le Grand-Duc, qui ne se scauroient excuser de vivre mal avec eux, la France les ayant pris soubz sa protection, sans luy donner suject de s'en plaindre, il a esté avisé que Sa Majesté auroit la bonté de mander l'ambassadeur de la République et le Résident de ce prince, et de leur dire qu'elle demeure estonnée de la sorte dont leurs maistres traittent lesdits cardinaux, souffrants que leurs ministres qui sont à Rome manquent aux respectz ordinairement accoutumez d'estre rendus à ceux de cette qualité, et que, ce qui seroit par mesure ailleurs, ne peult estre trouvé que très-bizarre à Rome, où lesdits cardinaux sont en leur vérita-

vous aurez sans doute connu à Rome, et à qui M. l'ambassadeur avoit donné une patente de commissaire général de la cavalerie de Naples. C'était un des confidents de l'abbé Basqui. » Puis il ajoute : « Tous n'ont pu trouver moyen d'avoir des nouvelles de Naples ni d'y entrer. On en a mis pourtant deux ou trois à terre; mais ils ne sont pas revenus. »

Sa seconde lettre est écrite « à Rio, dans l'île d'Elbe, » le 1er juillet. On y lit : « Je me donnai l'honneur de vous écrire lorsque nous étions encore dans le golfe de Naples, et je vous faisois, ce me semble, remarquer qu'il y avoit peu d'espérances que nous fissions du progrès en ce pays-là. Le succès ne l'a que trop vérifié, et M. le cardinal Grimaldi résolut enfin de se retirer avec l'armée, puisque sa présence ne produisoit rien d'avantageux dans Naples; qu'ainsi nous consommions inutilement nos victuailles, et que les galères restoient en péril de se perdre. Ces considérations nous ont obligé à la retraite à Porto-Longone, où toute l'armée mouille, il y a quatre jours. Peu après, Son Éminence débarqua.... Nous avons vu ici M. l'abbé Basqui, qui étoit arrivé à Piombino plus tôt que nous à l'Elbe.... Le capitaine des gardes de M. le duc de Guise, Augustin del Lioto, son frère et un de ses camarades ont été arrêtés prisonniers par ordre de M. le cardinal Grimaldi.... » (*Négociations*, etc., t. V, p. 450 et 454.)

Nous avons déjà dit qu'on trouverait, sur l'issue fâcheuse de cette seconde expédition, les détails les plus circonstanciés dans les dépêches manuscrites de M. du Plessis-Besançon, conservées à la Bibliothèque nationale. Elles sont au nombre de dix-sept; la première porte la date du 13 avril 1647, la dernière celle du 28 septembre 1648.

(1) Il y a probablement le mot « sans » que le secrétaire aura omis de déchiffrer.

ble demeure et où ilz sont en possession d'estre les seulz qui ont droit d'eslire le souverain Pontife de l'Église; que si sa dignité le rend recommandable à tous les princes, il est mal aizé de concevoir qu'on n'en doibve de certains à ceux qui sont appelez à de si grandes auctorités et qui sont, selon l'usage receu, les seulz capables de receuvoir cette eslévation. Et cela ayant esté fortement soustenu, il y a sujet de croire qu'en ayant informé, l'un Sa Sérénité, et l'autre Son Altesse, qui sont les termes dont ilz ont uzé, le sénat de son costé comme M. le Grand-Duc du sien, ne voudront pas que Leurs Majestez ayent plus sujet de se douloir de leur conduicte. Ce que vous avez dit que le Pape ne songe pas à diviser les frères, mais bien à s'exempter de leur rendre la justice qu'il est convenu leur debvoir estre bien pensé qu'il fault y souscrire; car il luy seroit aussy aisé d'esluder les poursuites qu'ilz feroient, qu'il sera empesché de ne pas se conformer aux instances qui luy seront faictes de la part de Sa Majesté, qui désire qu'il ne soit plus mis en doute s'ilz doibvent estre restablys, et en leurs biens et en la fonction de leurs charges, avec les prééminences et facultés ordinaires, affin que le public cognoisse que ses prières ont esté considérées par Sa Sainteté, et qu'elle n'a point eu de pensée de s'en rétracter, et par une longueur affectée diminuer l'effect de la grâce.

Vous ne doutez point que le Sicilien assassiné par un Corse n'ait esté plaint, et qu'on n'ait senti la perte de ces places, dont la vostre fait mention; mais si la ville de l'Aquila pouvoit estre prise, la province de l'Abbruzze devenant françoise, les premières pertes se trouveroient récompensées avec usure; et plus les Espagnolz s'appliquent pour y dissiper ce qui s'y voit à l'avantage du peuple, plus ilz nous donnent à cognoistre combien nous debvons nous efforcer pour les en empescher; et il seroit à désirer que le marquis Palavicine peust réussir à y former un corps qui fust capable d'en chasser le prince Savelli, lequel ne s'y estant avancé qu'avec des forces peu considérables, nous fait remarquer qu'il y a plus de facilité qu'on ne l'avoit ozé espérer à chasser les Espagnolz de ce royaume-là.

Il m'a esté baillé par un religieux de l'ordre de Cisteaux un mémoire que je vous envoye, duquel vous serez informé des justes prétentions de l'abbé général de l'ordre et des entrepri-

ses qui se font en divers lieux par les nonces, soubz prétexte de quelques clauses opposées aux brefz dont ilz se trouvent pourveus. Son intérest se trouve appuyé de celuy du Roy pour empescher la continuation de semblables entreprises, desquelles il vous plaira de vous plaindre, ayant pourtant au préalable pris une ample et exacte information de ce qui a toujours esté observé : et certes ce sera réduire à peu l'auctorité du général d'un ordre aussy célèbre que celuy-là, et qui est soubz la protection de Sa Majesté, si les nonces pouvoient, à l'exclusion de ses commissaires et visiteurs, entreprendre les visites des monastères qui luy sont soubmis en Italie, Allemagne, Bohème, Poulongne et Flandres ; et c'est seulement trop endurer que, soubz prétexte qu'il s'est formé une congrégation en Castille, les religieux qui en sont se soient séparez de la supériorité, à quoy on essayera, mais en son tempz, d'apporter le remède convenable, et sans doute, le prétexte de la refforme cessant, qui est exactement observée en plusieurs maisons de France, et dont le général a esté novice et très-disposé de l'embrasser, force sera aux abbez dont la congrégation est composée de chercher d'autres prétextes, et n'en ayant point qui puisse estre auctorisé que celuy-là seul, ilz seront contrainctz de rentrer dans son obéissance.

J'attends avec impatience la response à une lettre que je vous ay escritte sur le sujet du passeport demandé par le général des Augustins, auquel on a fait difficulté de l'accorder sans avoir esté informé par vous de ses qualitez, et s'il n'est point en sorte engagé dans les intéretz de l'Espagne, qu'il y eust sujet de craindre qu'il fust pour donner des impressions dangereuses aux religieux qui luy obéissent. Je suis pressé du nommé Ripa, qu'on accuse d'avoir intelligence avec les Espagnolz, et de diverses provinces aussy, pour l'expédier, comme de quelques autres pour le refuser. Depuis trois ou quatre jours, le sr du Passage est revenu d'Allemagne, lequel nous a appris comme M. le mareschal de Thurenne avoit refusé aux Suédois de les suivre en Bohême, s'estant touttes fois voulu charger de ravictuailler Egra, pourveu que ce fust par le chemin qu'il indiqueroit, dont les Suédois offensez s'estoient voulus séparer, sans se déclarer de ce qu'ilz voudroient entreprendre, eschappant de fois à autres de dire qu'il estoit aisé de cognoistre que

nous n'avions pas rompu avec Bavières, nonobstant les démonstrations que nous en faisions, ce qui auroit obligé M. de Thurenne de leur faire dire que, s'il leur plaisoit d'entrer dans son pays et s'avancer du costé de Munik, qu'il se joindroit volontiers à eux et leur offroit des commodités dont ils avoient disette, ce qui, ne les ayant pas contentez, ilz se seroient séparez; mais s'estant aperceus que ledit de Turenne ne s'émouvoit pas beaucoup de leur manière de procédé, ayant eu quelque appréhension d'estre combattus et avec advantage s'ilz estoient séparez de l'armée françoize, ilz s'en sont rapprochez, et il se passe entre les généraux et les armées toutte la bonne intelligence qui est nécessaire pour le commun service des Roys. Plusieurs des reitres, qui se mutinèrent l'année dernière, reviennent soubz leurs cornettes, et l'on apprend que la reyne de Suède ny ses généraux n'y apportent aucune contradiction, entendez de la nation suédoise; et quant à Konigsmark, vers lequel ils se retirèrent, et qui les prist en service, il fait son possible pour les conserver; mais la disproportion du service et des advantages les rappellent les uns après les autres dans leur debvoir et dans le service de cette couronne.

Environ le même tempz de l'arrivée dud. du Passage, j'ay receu une lettre de M. le cardinal de Ste-Cécile, de laquelle j'apprendz qu'il debvroit partir de Barcelonne le lendemain des festes; elle est dattée du VIIe du courant, pour s'acheminer à Aix. Il semble en prendre le subject de ce que le général des armées debvoit estre indépendant de son auctorité, et qu'il estoit blessé, n'en ayant pas le commandement, sans se souvenir qu'il n'en avoit pas la permission et qu'il tomberoit en irrégularité, si sans un bref exprez il l'avoit entrepris. Peut-être que les lettres qu'il aura reçues, environ le jour du datte (*sic*) de la sienne, ou peu après, l'aura pu faire changer; et c'est une chose que je désirerois par divers respectz.

Les lettres de Munster et d'Osnabrug, ny celles de la Haye, ne me donnent aucun subject de vous escrire. Tout languit en l'une de ces villes, par l'absence des plénipotentiaires de Mrs les Estatz; en l'autre, les députez des princes de l'Empire s'assemblent souvent pour essayer de trouver les moyens de le pacifier, ce qu'ilz ont de beaucoup avancé; mais la Suède a encores des prétentions qui donneront subject de diverses con-

férences ; et à la Haye, les députez des provinces ayant esté congédiez jusques au quinzième, le XIVe, qui est le jour duquel les lettres sont dattées, il ne s'y pouvoit pas rien passer qui fust de considération.

Si je doibz prendre créance à ce qui m'est dit par le Résident du Grand-Duc, quelques offres que nous fassions envers son maistre au suject des Barberins, nous n'en pouvons pas espérer de grands effets. Il remonstre qu'on ne doibt pas presser son maistre ; mais il n'a pas esté escouté. Je crains qu'il ne nous en arrive autant à Florence, où il offre de faire cognoistre ce que nous pouvons désirer, affin de les y disposer ; et il voudroit fort nous persuader qu'il faudroit se donner cette patience, qui seroit asseuré qu'elle produisist ce qu'on demande. Il n'y auroit pas lieu de hésiter ; mais touttes choses estant incertaines, la prudence semble conseiller qu'on face cognoistre ce qui peult estre des intentions de Sa Majesté, qui seront sans doute considérées.

Je suis, etc.

Signé : DE LOMÉNIE BRIENNE.

APPENDICE

EXTRAITS DES DÉPÊCHES

ADRESSÉES

PAR LE COMTE DE BRIENNE AU MARQUIS DE FONTENAY

Du 1er mai 1648 au 30 juin 1649 (1).

Paris, 1er mai 1648.

MONSIEUR,

Avec vostre lettre du 7e du passé, nous en eusmes de Gennes en datte du 12e, qui nous apprirent ce qui se trouve confirmé ez vostres du 13e, qui furent reçues le 19e. Il fault avouer que, bien qu'on se fust attendu à quelque chose de semblable, que cette nouvelle n'a pas laissé de surprendre; et il fault convenir

(1) Ainsi qu'il est dit dans l'Avertissement, c'est à la bienveillance de M. A. Chéruel que les éditeurs doivent la communication de ces documents intéressants, qui forment tout une seconde série, faisant suite, sans aucun intervalle, à celle contenue dans le recueil de la Bibliothèque d'Orléans. Ces dépêches ne se terminent qu'avec l'ambassade du marquis de Fontenay; et de même que les premières commençaient dès son départ de Paris pour l'Italie, celles-ci vont jusqu'à l'arrivée de son successeur à Rome. Nous n'avons pas cru néanmoins devoir les publier *in extenso*, et nous nous sommes contentés d'en extraire ce qui avait directement rapport aux affaires de Naples.

de deux choses l'une : ou que la conduite des Espagnolz a esté merveilleusement secrette, ou celle de M. de Guise très-déréglée, et sans aucune application ny de sa part, ny d'aucun des siens, puisque, sans aucun pressentiment, l'on a vu une affaire escloze de la nature de celle-là; et à mieux dire, il y a eu austant d'imprudence de la part du duc que d'adresse et de secret de celle des autres.

Je suis du sentiment que vous avez esté, c'est-à-dire ne donnant point de foy aux bruictz apportez de Gennes, comme vous n'aviez pas voulu faire à ceux qui se publioient dans Rome (1); mais je m'establys un terme, qui estoit que si, dans le 26e au 29e au plus tard, nous n'avions de vos nouvelles, qu'il falloit se mocquer de ce qui se trouvoit écrit, et jusque à ce temps-là suspendre mon jugement, les circonstances avec lesquelles la nouvelle se trouvoit appuyée pouvant donner lieu d'y deffendre, et, bien plus, la mauvaise conduite de M. de Guise de le craindre. Ce qui fut dit et remarqué lorsque voz lettres (car, s'il vous en souvient, il y en avoit deux) furent leues, seroit inutilement rapporté : les affaires ont changé de face, et il ne reste que peu d'espérance de les restablir, qui mesme ne se peut fonder que sur ce que l'Abbruzze n'est pas encore rendu (2), et que dans le pays de Caux (3) il paroist quelques fumées qui donnent lieu de soubçonner qu'il y a du feu caché. Aussi les assistances données à ces peuples et la despense qu'on a faicte pour lui faciliter les moyens d'occuper quelques places ne peut qu'estre approuvée; et elle n'a jamais esté condamnée que lorsqu'on a creu que pour la faire on prenoit moins de soing de ce qui estoit à faire pour le soulagement du peuple de Naples, dont l'exemple de sa fermeté pouvoit contribuer au grand des-

(1) Ce sont, sans doute, les premières rumeurs répandues dans Rome dont il est ici question, car on ne tarda pas à être instruit fort exactement des événements. Il suffit de lire à ce sujet ce qu'écrivait de Rome l'abbé de Saint-Nicolas au cardinal d'Est, dans une dépêche en date des 11 et 18 avril. (*Négociations*, etc., t. V, p. 431.)

(2) Les agents de la France à Rome partageaient ces illusions; l'abbé de Saint-Nicolas écrit au cardinal d'Est, le 15 avril 1648 : « .... Cependant on n'abandonne pas les affaires de l'Abbruzze, et l'on travaille plus que jamais à y envoyer des troupes. Il sera bien difficile que les Espagnols puissent sitôt pacifier tout le royaume. »

(3) Ce mot doit être mal écrit; nous ne savons comment le restituer.

sein, et sans l'accomplissement duquel ce qu'on faisoit estoit assez inutile.

Il se peult dire que vous croyez que, si l'armée paroissoit devant Naples, il ne seroit pas difficile d'y restablir les affaires; je dirois bien et avec asseurance que, si elles ont peu attendre ce secours, et que paroissant le mesme peuple qui avoit de l'affection pour le duc de Guise ou pour sa liberté fust capable de reprendre les armes et en estat de réduire les Espagnolz à la défense des chasteaux, quand ilz auroient eu la fortune de proprendre prisonnier ce prince, que le Torrion des Carmes seroit en leur puissance, pour cela ilz ne seroient pas encore les maistres de la ville; et ilz pourroient, ceux qui se sont accommodez avec eux, deslivrez d'une crainte et touchez d'une autre qui leur donne suject d'appréhender, songer à s'unir aux autres, qui n'ont paru divisez d'avec eux que pour prendre trop de créance au duc de Guise et qui estoient unis à l'essentiel de leur cause, souhaittant en concurrence avec eux la liberté; et c'est en ce poinct que ledit duc est à blasmer d'avoir plus appliqué à fomenter deux partis, pour en estre le maistre d'un, qu'à les unir, surtout si celuy qui estoit l'object de son adversion tesmoignoit de solides inclinations ou pour leur liberté ou pour cette couronne (1), ce qui a toujours esté nostre pensée. Il paye l'effect de son peu de prudence, et d'avoir songé à un establissement sans au préalable avoir songé aux moyens de chasser ceux qui le pourroient empescher. Et sans doute vous trouverez le peuple plus à descouvert enclin pour les Espagnolz qu'il ne paroissoit du passé, croyant que le succez qu'ilz ont en luy donne lieu de ne plus se contrraindre et de faire esclatter l'affection qu'il a toujours eue pour leur nation (2).

Si la comparution de la flotte peult apporter un changement aux choses, nous sommes sur les termes de l'espérer, car

(1) M. de Brienne désigne ainsi le parti de la noblesse sur lequel il avait toujours prétendu s'appuyer, tandis que le duc de Guise était particulièrement soutenu par le peuple de Naples.

(2) Les sentiments d'Innocent X, en effet, n'étaient pas douteux. L'abbé de Saint-Nicolas disait, le 15 avril, au cardinal d'Est : « Le Pape a eu une extrême joie de ce qui est arrivé à Naples. Cela n'avancera pas nos affaires ici, particulièrement celles des Mrs Barberins. »

ayant surmonté les difficultez qu'il y avoit de la faire partir, elle doibt estre à la mer il y a desjà du tempz, au moins le nombre des vaisseaux et des gallères que je vous ai mandez estre en cet estat. Ce n'est pas que la faulte affectée du trésorier Boucher n'ayt bien reculé noz affaires ; mais on a fait et on continue à remédier à cet inconvénient, en sorte qu'il reste lieu d'espérer que le service n'en souffrira point. Et le Plessis ne pouvant tarder de comparoistre de par deçà aydera aussi à les maintenir en l'estat qu'on le désire. Il me reste une crainte qui n'est pas sans fondement, que le cardinal Grimaldi fera difficulté de se charger de cette affaire ; et il semble qu'il s'en puisse excuser par les changemens arrivez. Que si plus tost il eust eu les ordres que le courrier, que vous marquez estre arrivé, lui portoit, peut-estre que sa présence auroit empesché ce qui a succédé à l'avantage des Espagnolz, Arezzo et Vincenzo (1) ayants peu estre induictz à donner créance à ses paroles et tenir leurs fortunes asseurées, voyant que la France, sans déclarer de vouloir tirer de Naples le duc de Guise, ne laisse d'appliquer aux moiens de l'establir en république ou d'y avoir une auctorité modérée, ce qui eust tourné à la satisfacfaction des grandz et au soulagement des peuples, ce qui a paru le plus solide désir des sujects de ce royaume. On attend avec impatience la responce qu'il fera sur les despesches qui luy ont esté portées ; et je souhaitte bien fort qu'elle soit telle qu'on en puisse avoir contentement, car ce sera une preuve asseurée que le jugement confirme ce qu'il vous a pleu de nous mander : qu'il n'y a rien de perdu, pourveu qu'on soustienne la faction qui n'est pas morte. Je ne lairray encore d'estre de ce sentiment, quand bien il y auroit quelque résistance à s'y embarquer, pourveu qu'il n'y trouve de difficulté que jusques à ce que l'on voye l'effect de ce qu'on se promet, et qu'il soit en résolution de s'y porter dès que les affaires seront au premier estat ; mais s'il veut quelque chose de plus, et qui ne seroit pas sans fondement, je me le tiendray pour dit qu'il y juge d'extraordinaires difficultés, et qu'il voudra que les événemens des choses l'excusent à avoir un advantage de n'avoir pas refusé d'exécuter ce qui luy estoit commandé.

(1) Vincenzo d'Andréa, le chef des capes noires et du parti aristocratique républicain, l'un des ennemis les plus acharnés du duc de Guise.

On a peine à comprendre que le secrétaire du duc de Guise, duquel une de vos dépesches du 7e fait mention, eust esté capable de porter son maistre à précipiter son couronnement, car il nous avoit semblé bien persuadé que c'estoit sa perte ; et ce qu'il dit d'autrui ne se trouve appuyé d'aucun de la maison du duc, j'entens de sa mère, de ses frères, ny de sa sœur, qui avoit bien compris qu'il ne pouvoit se tirer de l'embarquement où il estoit que soutenu de cette couronne; et à la vérité le peu de moyens qu'ilz luy ont fourny font bien juger qu'ilz l'auroient condamné d'avoir une si haute prétention.

Peut-estre auriez-vous esté blasmé d'avoir différé le voyage de Pennautier sur l'arrivée dudit secrétaire, car bien qu'il fust chargé d'une somme de quarante mil livres, il n'y avoit rien à perdre d'en faire remettre une de trente-six, surtout debvant estre employée et mesnagée selon les instructions que vous luy en avez données, qui furent louées, ainsy que je vous l'ay mandé; et, quant à présent, l'argent seroit exposé à estre pris et ne pourroit pas mesme produire aucun effect; ainsy vous aurez deub le retenir, quand vous ne l'auriez pas résolu sur les accidens survenus qui sembloient esloignez, puisque la conjuration faite contre ce prince et qui se debvoit exécuter le vingt-cinq mars avoit esté découverte, y ayant lieu de croire que Dieu ne permet pas un miracle, sans voulloir qu'il soit suivy de tout ce qu'on s'en peult promettre ; et ayant autrement ordonné, c'est à nous à adorer les jugemens qu'il fait; et comme nous n'estions point portez d'aucune ambition aux choses que nous entreprenions, mais seulement du désir..... (1) nos ennemis à concevoir une juste paix, nous avons sujet de craindre qu'il n'a pas encore assez chastié noz péchez.....

Paris, 8 mai 1648.

Bien que l'ordinaire de Rome, dépesché le 13e du passé, se fust rendu en cette ville samedy dernier, deuxiesme du cou-

(1) Il y a là deux mots à suppléer, et il faut lire sans doute : « .... du désir *de forcer* nos ennemis à.... »

rant, j'avois fait résolution de laisser partir le nostre sans vous escrire, ayant desjà fait response à vostre lettre.... Maintenant je suis obligé de changer de dessein, que les vostres du 27e m'ont esté apportées par un gentilhomme despesché par M. le bailly de Valancey, peu de temps après les avoir eues, et qui a fait telle diligence, que bien qu'en moins de cinq jours il s'est rendu de Thoulon en cette ville. Je les ay communicquées au prince Thomas et pris suject de le presser de partir, à quoy il est très-disposé, et que, quelque diligence qu'il fasse pour se rendre en Provence, n'y scauroit arriver qu'il ne trouve dix galères en estat de partance, outre dix qui estoient desjà à la mer le susdit jour premier du courant, que l'esquadre commandée par Garnier estoit desjà sur la route. Il est vray que depuis un assez long temps le vent tire du levant, et de deçà celluy de l'ouest règne qui cause des pluies continuelles, dont les Espagnolz tirent advantage, n'estant pas possible que pendant qu'elles noyent tout, on puisse ouvrir la terre, ny se mettre en marche, ce qui retarde nos desseins.

Il y a lieu d'espérer que ceux qu'on a formez sur Naples s'accorderont, puisque le Pape persiste en son adversion pour les Espagnolz et qu'ilz jugent beaucoup de leurs forces, ayant demandez ceux qui se sont raccommodés avec les Ezpagnolz, dont la foiblesse est aisée à cognoistre, puisqu'ilz ne les refusent et n'ont d'excuse que de ce qu'ilz se sont absentez; ainsi il y a lieu de croire, du moins d'espérer, que si nostre flotte arrive la première, que sa diligence sera payée de l'acquisition d'un royaume.

Si vous avez eu du chagrin de ce qu'il.....(1), croyez que nous en avons eu nostre bonne part; et certes on a fait force d'argent pour surmonter plusieurs difficultés qui s'y sont rencontrées. Il se peult dire que ces retardemens seront payez du bon nombre d'hommes qu'elle porte, et que le peu de fortune qu'a eu M. de Guise aura peut-estre autant advancé la nostre que sa présence de par delà y pouvoit apporter de traverse; mais, pour ne pas s'estre conduict avec toute la prudence qui eust esté à désirer, il ne laisse pas d'estre plainct, et l'on faict touttes les choses qui peuvent asseurer

(1) Il y a là un mot mal écrit; mais le sens n'est pas douteux.

sa vie et contribuer à sa liberté, qu'il ne peult pourtant espérer que lorsque la paix se conclura, que je ne tiens pas en cet estat. Il a esté jugé qu'il valloit mieux qu'on nous reprochast de nous estre servy d'un homme peu capable de ce qui luy estoit confié que de mettre sa vie en hazard ; et il eût esté mal aizé de reffuser cette grâce ni à M. le duc d'Orléans, dont il a l'honneur d'être le beau-frère (1), ni aux sentimens que madame sa mère tesmoigne pour lui, qui ne manquera pas de faire sonner bien hault que le Roy l'avoit envoyé à Naples, luy avoit fait expédier un pouvoir de général et avoit loué la résolution qui avoit esté prise par ce peuple de l'eslever à la dignité de doge de leur république, et toutes ces choses pour la fin ci-dessus touchée.

Outre nombre de vaisseaux qui sont à la mer, les autres dont nostre armée doibt estre composée sont en estat d'y estre mis ; et M. le prince Thomas les trouvera radoubbez et les équipages arrivez, dont on a esté contrainct de lever une bonne partie en passant. Il se promet de bien réussir en cette entreprise, non seulement à cause du bel armement qu'il mènera et des intelligences qu'il croit avoir avec nombre des principaux du royaume de Naples, mais aussy pour avoir bonne cognoissance qu'il sera agi en Lombardie et ailleurs, au mesme temps qu'il pourra entreprendre de par delà, de sorte que les Espagnolz, obligez de se deffendre en divers lieux, ne feront partout qu'une deffense foible et au-dessoubz de ce qu'ilz avoient besoing pour résister aux attaques qui leur seront données.

Sans doute vostre première despesche nous fera scavoir que Grimaldi s'est acheminé à Piombino, ou les raisons qui l'en auront empesché ; et il me semble qu'il y trouvoit quelques difficultez, pesant certains motz qui se trouvent en sa dépesche du 13e. S'il ne s'en est ouvert avec vous, il vous plairra de ne lui point faire cognoistre que je vous en ay escrit. J'esviteray mesme de rien dire qui luy donne suject de croire que j'y aye arresté ....

---

(1) Voir plus haut la note de la page 296.

Paris, 15 mai 1648.

Bien que j'aye fait response à voz lettres en datte du 22e du passé, je ne doibz pourtant m'exempter de faire le semblable à celles du 20e, que je n'ai eues que le 10e du courant. Celles-cy nous ont fait scavoir que le peuple de Naples continue en son aversion contre les Espagnolz et qu'il a plus d'affection que du passé pour la France, bien persuadé que ses maux ne peuvent cesser que par un changement de maistre, ayant esprouvé mesme depuis peu que les Espagnolz, leur promettant la suppression des gabelles, ne se croyent pas obligez à n'en restablir d'autres, et ayant fait l'imposition de quarante-deux carlins par feu, ont prétendu exiger d'eux, sinon les mesmes sommes, au moins de très-approchantes des premières, dont ils n'ont pu porter le pois, comme si c'estoit au nom des impositions qu'ilz eussent eu adversion, plustost qu'à la foule et à l'exécution qu'ilz ne pouvoient supporter. De sorte qu'outre ce qu'ilz sont bien intentionnez vous me mandez, on voit que le peuple est forcé de rechercher sa liberté et son soulagement ; et l'on leur procurera l'autre bien, qu'ilz passent soubz la domination de cette couronne.

Ce qu'il désiroit est bien fondé ; ce que vous recommandez ne se peut desnier : et certes depuis plus de cinq mois nous ne faisons autre chose que presser le partement de l'armée et faire remettre de l'argent en Provence, affin qu'il y soit travaillé. Et sans ce que nous avons pris trop de créance au trésorier Bouchet, dez le commencement de mars, vous auriez vu une esquadre ez mers de Naples, capable de combattre une armée médiocre et bien plus forte que les Espagnolz n'en eussent sceu composer de celle qu'ilz avoient ez mesmes mers ; mais ce galand homme nous a toujours persuadez qu'il estoit soigneux de faire venir l'argent qu'il recevoit et nous justiffioit d'avoir tiré des lettres ; mais nous ne scavions pas qu'il avoit perdu entièrement son crédit : et cela ne nous a paru qu'ayant sceu que touttes ses lettres, et celles qu'on tiroit sur luy, avoient toutes esté protestées, ce qui nous a obligez à une nouvelle despense, ainsy que je vous ay desjà mandé, et a de beaucoup retardé le partement de la flotte.

Pourtant nous sommes en grande espérance que cela n'aura pas ruiné entièrement le dessein, et que le peu de diligence dont ont usé les Espagnolz à remettre leur flotte à la mer donnera le temps à la nostre, non seulement de paroistre devant Naples plustost que la leur, mais, après avoir pris des ports qui luy donneront moyen d'y subsister, tout autant de temps que le service le requiert. Et l'esquadre, qui estoit à la voile dez le jour que M. de Valancey nous dépescha le gentilhomme qui nous apporta vostre dépesche du 22e, pourra avec facilité, non seulement devancer les vaisseaux qu'on prépare à Gennes, qui doivent porter du blé à Naples, mais les prendre et les combattre, s'ils osent l'entreprendre.

De vostre lettre du 20e nous avons compris que vous pressiez M. le cardinal Grimaldi de s'embarquer sur la première esquadre, et des siennes de mesme datte qu'il y apportoit quelque difficulté, ne jugeant pas qu'il fust honneste ni advantageux qu'un homme de sa qualité entreprist une chose de cette nature sans faire voir des forces très-considérables et capables d'apporter un changement à la face des affaires, ce qui a esté en quelque sorte approuvé, mais non la résolution où il inclinoit de s'acheminer vers l'Abbruzze, pour y donner chaleur à ceux qui ont embrassé nostre parti, ayant jugé qu'il..... (1) à un trop grand péril et qu'il auroit de la peine à s'en retirer pour peu que les affaires allassent de travers. Au lieu qu'estant sur la flotte, il luy restoit tousjours la facilité de la retraite; et que c'est bien plus tost à Naples que sa présence peut estre requise qu'en quelque province du royaume, l'expérience du passé faisant espérer que ce qui domine la ville est obéy et suivy de touttes les provinces, où pourtant et avec beaucoup de prudence de commun concert vous avez jugé qu'il falloit maintenir les affaires, estant asseuré que, perdant la réputation ez dites provinces, il n'estoit pas facile de la conserver à Naples.

Désormais la conduite de toute cette entreprise sera laissée audit cardinal, au prince Thomas, à vous et au Plessis-Besançon. Ilz seront sur les lieux et suffisamment autorisez pour engager Sa Majesté à la protection de ceux qui la voudront

(1) Mot mal écrit. Il faut lire sans doute : « .... qu'il *alloit* ou qu'il *marchoit* à.... »

prendre, et Sa Majesté mesme à recevoir les advantages qui lui seront présentez avec ordre précis de ne rien conclure sans vous l'avoir participé, si la chose n'estoit si pressée que, sans s'exposer à la perdre, ilz ne peussent attendre de voz nouvelles. Ce sera à votre prudence d'examiner si, après la résolution où s'est porté Gennaro, on peut entrer en traité avec luy et s'y confier ; car, bien qu'il donne pour excuse de son manquement la vive appréhension dont il estoit saisy de perdre la vie, il reste pourtant sujet de bien examiner si on peut se déclarer à luy comme aux autres qui ont esté de son sentiment; et il semble qu'il y ait plus de sujet de se fier aux autres chefs du peuple dont la foy n'a jamais esté suspecte, et qui ont tesmoigné plus de fermeté pour ce qu'ilz ont embrassé que n'ont pas fait les autres, qui pourtant ne se doibvent rejetter s'il y a lieu de s'asseurer d'eux.

Nous sommes tous très-estonnez que le Plessis-Besançon ne vous ait point escrit, ny le bailly de Valancé : l'un et l'autre se sont oubliez de ce qu'ils debvoient, et en quelque sorte plus le bailly que l'autre, lequel estant près de jour en jour de s'embarquer, se pourroit flatter d'estre plus tost à Piombino que ses lettres n'eussent été à Rome, n'ignorant pas qu'il avoit esté mandé à Grimaldi de s'y rendre, et à vous de luy donner de vos nouvelles et une information exacte de l'estat des affaires, vos advis et vos conseilz sur ce qu'il auroit à faire; mais pour cela il ne laisse d'avoir failly, surtout s'il jugeoit que nous nous estions mescomptez du temps qu'il se pouvoit embarquer, ne pouvant pas ignorer qu'une de ses lettres eust esté tout autrement considérée que celles que nous pouvions escrire, puisqu'elles se sont trouvées dattées de Tholon, et qu'on y eust donné plus de créance, puisqu'estant sur les lieux, il pouvoit mieux juger que nous ce qui s'y faisoit: et les asseurances qu'il auroit données du prompt despart de l'armée auroient esté creues.....

..... Le Pape favorise ouvertement les intérêtz de l'Espagne ; mais lorsqu'il verra les affaires en la première disposition à leur esgard, il est vray de dire qu'il changera de conduicte, au moins deviendra-t-il neutre, s'il n'est capable de se rendre partial et de ne l'estre plus de l'autre costé ; ce n'est pas une chose à mespriser. Il s'est dit qu'il s'est servi du subtil de l'adresse des confesseurs, et généralement de tout ce qu'il s'est

peu imaginer qui pouvoit porter les Napolitains au repentir de leurs premières actions. Il en est réussy quelque chose à l'advantage des Espagnolz ; mais si ce premier bonheur ne se trouve suivi du dernier, il n'aura servy qu'à faire comprendre à ces peuples qu'ilz ne peuvent jamais se fier à leurs ennemis, qui font autant de vanité de manquer à leurs promesses que d'autres en auroient de la honte.

..... Je n'oublieray pas de vous faire scavoir ce qui aura esté donné par instruction au prince Thomas, qui, selon mon sens, ne sera de guère différente au Mémoire qui vous fust envoyé par le sieur de Grainville, et qui fut donné au Plessis, faisant seulement quelque addition de la sorte dont on aura à se conduire avec le peuple, qui se trouve sans doge et sans aucun engagement qui nous liast les mains. Ainsi se peut-il dire, comme vous l'avez souvent escrit, que pour peu qu'on réussisse en l'entreprise, ce qui la discrédite envers le vulgaire la rend facile à Sa Majesté...

M. Servien avoit jugé se debvoir rendre à Osnabrug, d'où il m'a escrit que le Pennaranda s'estoit emporté sur l'avis qu'il avoit eu de ce qui avoit succédé à Naples à l'avantage de son maistre, que les sages en avoient esté scandalysez..... Et sans doute il sera touché apprenant le vray estat des choses, et combien est grande la puissance qu'on envoye pour soutenir le peuple de Naples, qui est bien demeuré autant offensé qu'estonné de ce qui a succédé; et le procédé injuste et injurieux que l'ennemi tient à nostre esgard justifiera ce que nous pourrions prendre d'engagement contre eux, à l'advantage d'un peuple qui ne peut plus souffrir leur tirannie ; ce que M. Servien a en sorte déclaré à Contarini, qu'en en faisant le rapport à l'autre il pourroit bien lui donner lieu de songer qu'il estoit plus expédient d'avancer la conclusion du traitté en cette conjoncture d'affaires, que de l'esloigner sur une imagination peu fondée que Naples rentrera en sa première subjection et que, y ayant réussy, touttes choses leur seront faciles.

Paris, 22 mai 1648.

Le 17e du présent, vos dépesches du 27e du passé et 3e courant me furent rendues, les unes apportées par l'ordinaire et les autres par le courrier Mancini, que vous nous avez envoyé. Les unes comme les autres pressent l'envoy de l'armée ; et il est jugé que cela est absolument si nécessaire, que l'on a de la collère contre ceux qui en ont peu retarder le partement, et, comme je vous l'ay souvent escrit, on a fait force d'argent pour haster sa partance. Quand on n'auroit pas esté disposé à la faire naviguer du costé de Naples, et qu'on n'eust pas jugé l'importance de l'entreprise et la facilité de réussir, les lacunes de ceux qui vous ont convié à dépescher ledit courrier nous en auroient fait prendre la résolution ; mais il y a près de cinq mois qu'on ne s'y espargne pas ; et sur la cognoissance qu'on avoit prise des choses qui sont avancées par ceux-là sur un raisonnement solidement estably que les Espagnolz pour leur seureté estant obligez de faire des chastimens, le peuple en entreroit en un tel despit, qu'il seroit capable de tout ozer, présupposé qu'ilz gagnassent le dessus, ou que, n'y pouvant réussir, il y avoit tout sujet de croire que, les forces de Sa Majesté se faisant voir en leurs quartiers, il seroit facile d'en chasser les Espagnolz, et l'on se pourroit contenter de cet avantage : jugez-y ayant lieu d'en espérer un second, et qui est sans comparaison plus grand, si on ne se trouvoit pas pressé de ne rien oublier pour le mesnager et pour ne le perdre pas.

Je ne suis pas en doute que l'avant-garde qui aura paru devant Piombino, sous le nom d'une esquadre, n'ait convié le cardinal Grimaldi de s'embarquer, puisqu'elle luy aura laissé cognoistre quelle sera la puissance de toutte la flotte, lorsqu'elle sera joincte, et qu'il est aisé de voir qu'on peut aller à Naples sans aucun péril, les ennemis n'ayant point de quoy attaquer et combattre ce corps, lequel doit estre accompagné d'un bon nombre de navires chargez de bleds et qui fairont la navigation, pourra aussy espérer de faire rencontre de ceux que les Castillans ont chargez à Gennes, pour en pourvoir la ville de Naples, à laquelle il seroit doux de faire largesse aux dépens

du commun ennemy, qui doib avec suject beaucoup craindre, et là et ailleurs, voyant que le prince Thomas monte la flotte et apprenant qu'il mène avec soy des forces considérables.....

C'est ce que vous aurez de moy, qui aiant appris que le sieur Pennautier a la curiosité de monter en mer et de voir ce qui se passera sur l'armée navale, je vous prie de le luy permettre, affin qu'il se rende de plus en plus capable de servir. Il pourra faire ce voiage, au lieu de celuy que vous luy avez préparé et qui n'a pas réussy.....

Paris, 6 juin 1648.

Il y a toute apparence, puisque vos lettres du 11e du passé portent que le P. Thomas de Juillis, partant de Thoulon, avoit laissé l'armée en estat de faire partance, que les premières nous asseureront qu'elle aura esté veue ez mers d'Italie; et cela est d'autant mieux estably, que les avis que nous avons de Provence nous donnent lieu de l'asseurer. Ce que ce secours pourra produire, c'est ce qui restera encore incertain; et il faut demander à Dieu que la crainte qu'en pourront prendre les Espagnolz les dispose à la paix, ou que, pour leur punition, ilz voient séparé de leur monarchie ce noble et florissant royaume de Naples.

Il y a bien de l'apparence que desjà vous aurez esté informé de la résolution qu'aura prise M. le cardinal Grimaldi, et que le courrier qui arrivera samedy nous esclaircira de la mesme chose, puisque dez le 5e du passé il estoit à Piombino, où M. de Reffuge le vit, qui a eu un passage si heureux qu'il y a desjà bien du temps qu'il est avec nous. Il m'a dit qu'un certain particulier, qui estoit venu à Toulon soubz prétexte de voir l'estat de l'armée et de le faire avancer, mais qui n'y avoit passé que pour y prendre trois cents pistoles qu'il y avoit laissées lorsqu'il s'estoit rembarqué pour retourner de par delà, ce qui marque qu'il y avoit faict plus d'un voiage, l'a asseuré que tout ce qu'on vous mande du costé de Naples et qui sert de fondement à voz dépesches ne sont que de pures suppositions, et qu'il y a contribué de son costé en ces derniers

tempz, affin d'avoir un prétexte honneste de repasser en France, et qu'y ayant esté bien receu, il doit enfin déclarer la vérité, et que l'on consomme de l'argent inutilement et qu'on perd du temps, qui est d'un prix extraordinaire, sous l'espérance de faire perdre Naples aux Espagnolz, leur puissance estant en sorte establye, qu'il est impossible de les en tirer. Je ne vous mande pas cela pour y croire entièrement, mais affin que vous cognoissiez l'esprit de ce galand homme et que ce vous soit un sujet d'examiner avec un soing tout extraordinaire les avis que vous aurez de par delà, pour n'estre pas abusé par ceux qui n'ont point d'autre but ou par d'autres, pour estre trop crédules et donner trop de poidz à leurs passions et à leurs imaginations, qui sont, ce me semble, deux extrémitez où volontiers les Espagnolz tombent. Qui considérera ce que vous avez escrit, je dis mesme avec un esprit entièrement libre, aura peine de ne pas croire au raisonnement qui se trouve avancé par aucuns Napolitains, et que la prise de leur ville s'est rendue facile par la démolition de certaines traverses et fortifications qui y avoient esté faites; mais il reste trois chasteaux, et c'est à les prendre où sera la peine; pourtant les deux sont si faciles à aborder et le troisième si estroit, que la prise en paroist aisée. C'est ce qui devra estre examiné par ceux qui l'auseront entreprendre, surtout si les forces qu'ils auront soubz leur commandement peuvent exécuter une entreprise de cette nature; et il est bien vray qu'outre le profit que l'on en retireroit, la passion démesurée que le Pape paroist porter aux Espagnolz excite un chacun à l'entreprise; il se commande si peu, que sa partialité est pénétrée de ceux mesme qui se voudroient flatter. Sans doute si la signora Olimpia l'avoit consulté, elle se seroit un peu plus commandée; et je ne doute point que luy et elle n'ayent du desplaisir de s'estre en sorte descouverts, dez qu'ilz scauront que nostre armée a devancé celle d'Espagne, surtout si les premières choses qui seront entreprises réussissent.

On ne scauroit désavouer que la despense pour maintenir les affaires en la province de l'Abbruzze en l'estat qu'elles sont n'ait esté utilement employée; et je ne doute point que celle du passé ne soit acquittée et qu'on ne pourvoie à celle qui sera à faire pour l'avenir, et sans doute ce sera l'une des premières

résolutions qui sera formée par M. le cardinal Grimaldi, après s'estre abouché avec le Plessis, et dont ilz vous donneront part, affin qu'elle se trouve approuvée et autorisée de vostre avis, sur lequel on se résoudra de deçà, je dis à exécuter ce que vous avez concerté, sans entrer en un plus ample examen de la chose, aiant esté jugé que l'exécution doit deppendre de ceux sur lesquelz on se confie et que l'on perdroit les occasions de profiter, pendant le tempz qu'on attendroit les résolutions de la cour...

Paris, 12 juin 1648.

L'ordinaire dépesché de Rome le 26e du passé aiant de beaucoup pressé sa course, sur l'ordre que luy en a donné le sieur Gennetin Guistiniani, selon celuy qu'il avoit receu de M. le cardinal Grimaldi, s'estant rendu en cette ville dez le 9e de ce mois, j'accuseray en une mesme lettre les vostres susdattées comme voz précédentes du 19e ; et toutes nous ont donné beaucoup de desplaisir, voyant que les choses que nous avons commandées n'ont pas esté exécutées avec la promptitude et la ponctualité que nous en debvions attendre, veu les efforts extraordinaires que nous avons faictz de satisfaire aux despenses; et le retardement ne procède que du manquement des trésoriers, ainsy que je vous ay cy-devant escrit. J'apprendz mesme que les dernières lettres dudit cardinal ne sont point sur aucun autre suject que de représenter les occasions qui s'eschappent et la nécessité qu'il y a de pourvoir aux despenses, sans lesquelles les premières auront esté inutilement couronnées.

Ce qui vous est mandé par aucuns des chefs du peuple de Naples, ce qui s'excerce contre eux, esmurent la compassion de Leurs Majestez ; et la facilité qu'on remarque qui se fust rencontrée à exécuter le grand dessein augmente nostre desplaisir, qui seroit sans consolation, s'il ne nous restoit quelque espérance que les galères de la première esquadre de nos vaisseaux se seroit fait voir à Naples, et, y ayant porté des raffraîchissemens, auront donné courage au peuple d'oser et d'entreprendre ; et il y a grande apparence que ce aura esté suivi de

quelque grand effect, veu la disposition des choses ; et qu'en cinquante jours, je compte après vous depuis la prise du duc de Guise, les Espagnolz n'ayant sceu se rendre maistres d'une ville assujetie par trois chasteaux, d'où l'on remarque qu'ilz ne la commandent pas, et que la garnison est très-faible, n'osant entreprendre de désarmer le peuple, lequel, disposé à faire un nouveau soulèvement, justifie encore qu'ils ont et de la puissance et du courage. Que si tout luy venoit à manquer, il seroit excusable, et il seroit à plaindre de se trouver soumis aux Espagnolz, dont la rigueur peut causer de bons effectz, faisant conoistre qu'ilz ne savent point pardonner et qu'il n'y a de seureté pour la vie et les biens des Napolitains que celle qu'ilz trouveront en un changement de domination.

Ce qui vous a esté dit par aucuns de ceux qui sont à Rome, de ce qui les retient de se porter aux dernières extrémitez, ne m'a pas semblé sans grande raison, et elle a fait tant de force sur moy, que je suis demeuré persuadé de leur disposition à oser beaucoup, et qu'il ne manquera pas de prudence qui produit un second effect d'oser aussi entreprendre sur leur parole, que les Espagnols n'ayant pas observé avec beaucoup de fidélité la capitulation qu'ilz avoient accordée au marquis Palavicin, je n'en suis pas demeuré surpris : c'est ce que nous avons souvent veu ; mais que l'ambassadeur de Venize ayt faict rechercher les soldatz françois que vous aviez retirés, je l'ay deub estre, car il a agy contre les ordres précis du Sénat, qui s'est excusé d'y avoir songé, sur les plaintes qu'on leur a faictes qu'ilz facilitoient le desbandement de noz trouppes de Lombardie.

Aucunes de vos dépesches, j'entendz du 19e et 20e, ne me donnant point de suject de craindre pour la personne de M. de Guize, je mesprise l'avis qui court de sa condamnation ; et sans doute le ministre d'Espagne mettroit en consideration l'honneur qu'il a d'appartenir à Monsieur, et les déclarations qui auront esté rendues publiques qu'il n'a agi que selon vos ordres. Nous avons mieux aymé perdre quelque chose de sa réputation que de hazarder sa vie. Il se peult dire de luy qu'il a toujours embrassé tous les partis qu'il debvoit esviter, qu'il a beaucoup de courage, et d'ambition et peu de suffisance....

Je ne vous feray point de response à la lettre particulière

qu'il vous a pleu de m'escrire, receue le 10e ; je laisse aux plus habiles de considérer si le choix que l'on a faict de la personne du prince Thomas, pour commander en terre et en mer, ne peut estre blasmé, ni s'il est en disposition de partir le lendemain : il s'en excuse; et les irrésolutions de son esprit m'obligent de demeurer en suspens de ce qu'il fera présentement. Il semble qu'il veuille marcher; mais ce qui se divulgue par la ville du mauvais estat où est nostre armée, et celuy où sont réduites celles de Naples le pourroient bien retenir. Si, devant que je ferme ma lettre, j'apprendz qu'il se soit déterminé, je vous en feray part.

Paris, 12 juin 1648 (1).

Puisque nous avons des lettres de Gennes en datte du 6e qui assurent que M. le cardinal Grimaldi s'est embarqué sur les premiers vaisseaux qui ont paru, et que M. le cardinal m'a dit en avoir eu une de Plessis qui confirme cet avis, il y a lieu de croire et de dire que les affaires de Naples sont en meilleur estat que nous pouvons le désirer, et que la résolution qu'a tesmoignée le peuple de ne point quitter les armes a fait prendre à cette Éminence celle qu'elle a embrassée. Dieu veuille qu'elle en tire la gloire qu'elle s'en promet, et nous l'avantage que nous en pouvons attendre.

Le prince Thomas part donc dimanche pour aller commander. Sur son suject je n'ay rien à ajouster à ce qui se trouve au corps de ma lettre, dont l'apostil est déjà très-long....

Paris, 26 juin 1648.

Sans que le secrettaire Bouart s'advisa de m'escrire que vous estiez sorty de Rome pour vous aboucher avec le cardinal Gri-

(1) C'est une sorte de *post-scriptum* à la dépêche précédente. La suivante, celle du 19 juin, ne contient rien de relatif aux affaires de Naples. Elle traite tout entière de la révolte du Parlement de Paris.

maldi et le Plessis-Besançon, j'aurois esté en une extresme peyne, l'ordinaire estant arrivé sans qu'il nous eust apporté de voz lettres, et j'aurois soupçonné que vous fussiez tombé malade, dont j'aurois eu beaucoup de doulleur, et par l'amitié qui est establye de longue main entre nous, et par l'appréhention que j'aurois eue que le service du maistre en souffrist, qui requiert que vous agissiez avec la force et l'assiduité que vous avez continuée depuis que vous estes à Rome; et c'est en la conjoncture présente des affaires où Sa Majesté a besoing que ses serviteurs s'appliquent pour advancer l'œuvre, qui seule peut ruiner la monarchie d'Espagne, ou porter leur Roy à consentir à la paix généralle absolument nécessaire à la chrestienté.

Sy la veue de nostre armée, et l'espérance d'estre encore soutenue d'un second corps, peut donner aux Napolitains la hardiesse dont ilz veulent persuader d'estre capables, l'on restera avec beaucoup d'espérance de réussir en l'entreprise, comme leur timidité à l'entreprendre la fera esvanouir; et désormais vous et nous serons esclairés de ce qu'on s'en peut promettre. Il seroit à craindre que le bruit qui aura desjà esté porté à Naples que la flotte d'Espagne se trouve assemblée au port Maion (1) et en estat de serper ne retienne le peuple; mais si il considère que, la nostre estant jointe, est capable de la combattre et de la deffaire, et les mauvais traitements qu'il a soufferts en ces derniers jours au préjudice de ce qui leur avoit esté promis, et que c'est à présent le moment qui peut asseurer leurs fortunes, ou qu'il fault qu'ilz les abandonnent à la discrétion d'un ennemy cruel et irrité, peut-estre seront-ilz capables de quelque ferme résolution... Vous avez agi tout autant bien qu'on le pouvoit désirer; et les deffaults de M. de Guise, qui ont beaucoup nui, ne scauroient vous estre reprochez, ni de les avoir ignorés, ni en ayant cognoissance de l'avoir porté à la résolution qu'il embrassoit. Vous faites force de la nécessité; et vous pouviez espérer qu'il auroit une conduitte plus modérée que celle qu'il a observée, et plus de respect et de defférence envers cette couronne qu'il n'en a tesmoigné.

(1) Mahon ou Port-Mahon, ville forte, capitale de l'île de Minorque.

Il a esté mandé à Toulon, où le prince Thomas doit estre arrivé, de faire le dernier effort, de faire sortir les vaisseaux qu'on y prépare et de mettre toute l'armée ensemble, affin qu'elle donne quelque terreur aux Espagnolz.

Paris, 3 juillet 1648.

MONSIEUR,

Vous ne doutez pas que vostre lettre du 6e du passé ne nous ayt donné d'extresmes impatiences d'en recevoir une seconde; et comme il me semble qu'elle nous esclaircira de ce que nous pouvons espérer du voiage courageusement entrepris par M. le cardinal Grimaldi, c'est avec beaucoup de raison que nostre impatience s'augmente de moment en moment. Ce que vous avez conseillé au Plessis-Besançon est, ce nous semble, appuyé de si fortes considérations, que nous restons en quelque espérance que ledit sieur cardinal et luy de son costé se seront disposez à l'exécution. Il n'a point d'ordres si précis ny déterminés que le cardinal, vous et luy ne les puissiez changer, puisque la fin de l'entreprise est de soustraire au roy catholique un royaume, et que toutes sortes de voyes peuvent estre formées, pourveu qu'il y ait probabilité d'y réussir; et comme on s'y est disposé sur l'espérance que le peuple y concoureroit, on a bien désiré de l'y voir s'embarquer; et c'est ce qui avoit obligé Sa Majesté de prescrire audit Duplessis de suivre plustost son mouvement que de se porter à quelque autre voye; mais comme j'ai dit, c'est un conseil et mesme un ordre, mais qui peult estre changé.

A l'heure que j'écris, il est probable ou que le peuple aura donné lieu à mettre à terre les gens qu'on y a destinez, ou que les bien intentionnez pour leur liberté auront fait le tumulte qu'ilz ont toujours promis, ou que ledit sieur cardinal, voyant qu'il ne le peult plus espérer, aura pris conseil sur le possible et fait attaquer Castelmare ou quelque autre poste ou de se retirer. Et pour faire voir que nostre intention n'est pas d'abandonner cette entreprise, nous avons fait fournir les galères des

choses nécessaires pour leur subsistance jusques au quinziesme octobre, et on travaille à faire des biscuitz et à mettre ensemble ce dont ilz pourroient avoir besoing pour tenir la mer audelà dudict jour ; et quant aux vaisseaux, ils se trouveront si bien pourveus de touttes choses, qu'ilz pourront y subsister tout autant de temps qu'il sera jugé nécessaire pour ce dessein.

Il ne scauroit estre rien respondu au raisonnement que vous faictes sur le bruict espandu que la flotte d'Espagne est déjà assemblée au port Mahon ; et sur les premiers advis il fut despesché à Toulon pour presser le partement des corps de la nostre, et fut mandé de la joindre à la première escadre et aux galères qui estoient desjà en Italie, affin de se trouver en estat de combattre celle de l'ennemy, si elle doit s'avancer, ou de tout entreprendre, si la crainte qu'ilz en pourroient avoir les empeschoit de serper; et je m'estendrois davantage sur cette mattière avec vous, n'estoit que cela seroit inutile, les résolutions debvant desjà avoir esté prises, tant par M. le cardinal Grimaldi que le prince Thomas, de ce qui sera de faire pendant cette campagne.....

A l'esgard de l'offre que fait Sa Sainteté de continuer ses offices pour obliger les Espagnolz à bien traitter M. de Guise, cela a esté bien receu ; bien que la raison et la justice y doibvent porter les Espagnolz, et sans doute la crainte de ressentiment qu'on en pourroit avoir les fera valoir, et d'autant plus que, bien que les affaires semblent être en balance, la fortune et l'advantage sera toujours de nostre costé.

Paris, 10 juillet 1648.

Il eust esté à désirer que les Napolitains se fussent soulevez dez que nostre armée a paru ; mais pour ne l'avoir pas ozé, il ne fault pas mal juger de leurs intentions, car, comme vous le remarquez en vostre despesche du 16e, l'estonnement est grand parmi eux de tant de leurs principaux chefs prisonniers ou exécutés. S'il reste à espérer que la patience que nous aurions puisse produire quelque bon effect, je suis asseuré que nous

en aurons contentement, car c'est une vertu très-éminente en la personne de M. le cardinal Grimaldi, et M. du Plessis n'a pas le deffault de nostre nation. Ainsy, l'un ne se trouvant pas emporté, il y a lieu de croire que l'autre n'y tombera pas; mais tant Son Eminence que ledit Sieur prendront leurs résolutions sur le vray estat des choses et ne donneront point de créance aux bruitz du peuple, s'ilz ne voyent l'une et l'autre de ces choses appuyées de raisons solides, et qu'il paroisse telle facilité à l'exécution de ce qui leur sera proposé, que vraysemblablement ilz puissent espérer d'y réussir. Le mieux que nous aurions sceu espérer auroit esté un soulèvement dans la ville et le peuple appeler les François; mais en ce deffaut il ne faudroit pas mespriser d'occuper quelque poste dans le royaume, quand il ne nous en pourroit rien arriver de mieux que de voir pendant cette campagne les armes d'Espagne occupées à nous en chasser, puisque nous pourrions prendre quelques advantages sur eux en Lombardie, qui ne seroient pas de petite conséquence; et desjà l'on remarque que la crainte dont les Espagnolz sont saisis de ce que nous pouvons entreprendre et de ce qui nous pourroit réussir du costé de Naples les ayant obligez d'y tenir leurs forces, le duc de Modène a remporté un grand advantage sur le marquis de Caracène. De nostre costé, comme vous avez du vostre, nous exhortons nos gens à la patience, sans pourtant leur rien prescrire, laissant à leur prudence la conduite entière de la chose qu'ilz ont entreprise, bien asseurés qu'ilz defféreront beaucoup aux conseilz du cardinal Barberin et aux vostres, et qu'ilz ont tant de zèle pour la gloire et les advantages de cette couronne, et qu'ilz sont en sorte touchez de la leur, que pour nous en faire avoir et y prendre part, ilz sont capables de touttes choses.

On ne doute point que, suivant l'advis de M. le cardinal Grimaldi, vous n'ayez usé de diligence à faire vendre les bledz qui ont esté pris, pour profitter de la cherté et de la vente en laquelle ilz sont; et sans doute ceux prétendus et réclamez par le Pape n'en font point une partie, puisqu'il seroit à craindre qu'il les saisit; et sans doute il sera bien éclaircy qu'ils ont esté receuz à Naples, selon ce qui se recueille de vostre lettre.

---

17 juillet 1648.

En deux jours, scavoir le onze et le douzième, vos dépesches des 22e et 29e du passé m'ont esté rendues, et la dernière a eu cette fortune par la rencontre d'un courrier dépesché par M. le P. Thomas. De luy ou sans doute de M. le cardinal Grimaldi, vous serez informé de ce qui sera entrepris par l'armée, à la prudence desquelz sa conduite est remise, avec cet ordre, ainsy que souvent il vous a esté mandé, de vous participer leurs résolutions et de recevoir vos avis. En quelque lieu qu'elle soit emploiée, pourveu que ce soit avec le succez qu'on s'en peut promettre, elle aidera à avancer la paix, dont il ne reste aucune espérance qu'en celle d'y contraindre les Espagnolz.

Je n'entreray point à vous représenter les conséquences qui pourroient obliger nostre général de préférer l'entreprise de Naples à toute autre qu'il jugeroit plus facile à faire réussir, puisque j'emprunterois les pensées et les paroles de vos lettres ; et j'aurois mesme esvité d'en parler, n'estoit que les vostres font de grandes instances qu'on la préfère à toute autre, comme de toute autre considération ; mais je ne me puis oublier de vous dire que la détention de Crescentini offense, et que tout ce que le Pape allègue pour s'excuser de le relascher nous semble tout hors de propos.

Paris, 7 août 1648.

Vous aurez esté informé comme le 23e du passé nostre armée fit résolution de s'acheminer du costé de Naples, et nous en avons eu avis par un courrier dépesché par le duc de Richelieu le 24e. Dieu veuille que son voyage soit heureux et glorieux ! Si cela succède, vous trouverez plus de facilité à obtenir du Pape les choses que vous avez à luy demander ; et, comme il est porté en vostre lettre du 13e du précédent, ou nous profiterons du costé de Naples ou du Milanois, qui ne se scauroit

deffendre. s'il n'est assisté du royaume de Naples... Nostre armée a préféré Naples, comme vous le souhaitiez, aux autres desseins qu'elle pourra former.

Paris, 14 août 1648.

Lorsque l'ordinaire de Rome fust dépesché, que vous chargeâtes de vostre lettre du 20e du passé, vous estiez en attente de l'arrivée de deux galères à Civita-Vecchia et d'estre informé des résolutions prises par M. le prince Thomas et M. le cardinal Grimaldi. Maintenant nous sommes en impatience d'avoir de leurs nouvelles et des vostres; et nous espérons que le courrier qui arrivera demain nous en apportera, s'il n'est devancé d'un extraordinaire. Il y a bien de l'apparence que ces messieurs ne se sont point résolus d'aller à Naples que soubz espérance d'y réussir et sur des lumières si vives, qu'il ne leur en peut rester aucun doute, et ainsy l'espérance augmente nos impatiences; et nous avons d'autant plus de sujet d'en désirer un bon succez qu'il ne peut estre rien entrepris de plus glorieux ou au moins de plus utile, l'un si l'affaire prenait tel train que le roy d'Espagne peut estre privé de cette couronne, l'autre en le nécessitant de tenir ses forces et d'abandonner la deffence du Milanois et de la Catalogne...

Nonobstant les difficultés, M. le mareschal Du Plessis ne laisse de bien espérer de l'entreprise, pourveu que l'on surmonte la nécessité des bleds qui est grande à l'armée, à quoy l'on travaille sans aucune relasche. Ce qui se voit de la récolte et ce qui nous est mandé de divers lieux nous fait croire que nous en tirerons divers avantages, puisqu'à proportion de la bonté de la nostre, celle des autres pays se trouve misérable; et il sera difficile que le Pape excite le soulèvement de ses subjects, s'il continue à consentir qu'Olimpia ou Ludovisio fassent amas de grains et qu'ilz les fassent porter dans le royaume de Naples, ne debvant croire que nous ayons charité pour luy, puisqu'il veut bien incommoder son peuple pour favoriser ceux contre lesquelz nous sommes en guerre. La plainte que vous luy avez faicte de la partialité qu'il

tesmoigne est juste, et vous avez esté loué de luy avoir parlé en sorte qu'il ait cognu, ny que la conduite des siens ne nous est pas cachée, ny les injustices qu'il souffre qu'il exerce contre nous ; et l'excuse ne peut estre bonne de l'ignorer et de ne le croire pas, puisqu'il y a des choses qui ne le peuvent estre ; et l'on a droit de présumer contre luy qu'elles sont entreprises soubz son commandement, puisqu'il s'opiniastre à vous refuser Beaupuy et Crescentino. Si nos affaires prospéroient du costé de Naples, je ne dirois pas qu'il pourroit changer : j'avancerois en termes positifs ; et je m'asseure que vous faites le mesme jugement, d'autant que le Pape se laisse emporter à la crainte...

Il est mandé à M. le cardinal Grimaldi de faire rendre le bled qui a esté réclamé par le Pape ; et je serois trompé si à l'avance il n'en avoit eu un mot d'avis. Je n'oserois vous dire de le déclarer au Pape ; mais il me semble que vous ne devez point perdre de temps d'envoyer au cardinal la lettre du Roy que vous trouverez joincte à celle-cy, affin que si le premier ordre n'avoit esté receu, le second luy serve de descharge ; et nous avons besoing qu'on nous en laisse remonter le Pô, où nous en faisons aller : ce qui nous oblige d'estre civilz.

Paris, 21 août 1648.

Il se publie que la Sicile s'est mise en République, et l'avis en est venu de Malte, et que des peuples ont dit que ce seroit estre simples que de ne se faire pas sages de l'exemple du traictement ressenty par les Napolitains, lesquelz, se voiants en estat d'estre soutenuz des armes de France, pourroient bien suivre l'exemple de ceux-là. Si ce qui nous est mandé est fondé, vous l'avez deu scavoir plus tost que nous (1)...

(1) Une partie de cette dépêche et de la suivante, en date du 26 août, est consacrée aux vives querelles du marquis de Fontenay avec le Pape, relativement à l'appui de plus en plus marqué que ce pontife donnait aux Espagnols.

Paris, 4 septembre 1648.

Je ne doute point que vous n'ayez esté aussy surpris que nous l'avons esté de la résolution embrassée par ceux qui commandoient nostre armée, et qu'il ne vous ayt desplu que de si belles espérances ayent fini en une honteuse retraite; peut-estre ce mot se peut retrancher, n'y ayant jamais de honte d'obéir à la nécessité, mais la prise de Rosita debvoit laisser espérer d'autres succez. Dieu en ayant autrement disposé, sans que nous en pénétrions les desseins, c'est à nous à nous conformer à sa volonté et à nous soumettre aux lois de son éternelle providence. Si l'armée eût emporté Salerne qu'elle avoit attaquée, peut-estre que les affaires eussent pris un autre train. Quant à nous, nous persistons en noz premières résolutions de continuer la guerre pour avoir la paix; et comme les victoires que nous remportons ne nous enorgueillissent point, pour n'avoir pas en touttes nos entreprises la fortune que nous pourrions souhaiter, nous ne sommes pas pour nous relascher des conditions essentielles que nous avons toujours demandées, qui sont une paix seure, honorable et pour estre de durée, sans lesquelles il vaudroit bien mieux continuer la guerre que de poser les armes.

Ce qui ne nous a pas succédé du costé de Naples m'exempte de faire response à divers points de vostre lettre du xe du passé, que j'estois prêt à lire à Sa Majesté, lorsque Pennautier me donna cognoissance de ce qui avoit obligé M. le cardinal Grimaldi de le dépescher.

J'ay dict à M. le nonce, qui m'en a parlé depuis deux jours, que vous aymez la justice et hayssez l'injustice et le crime, et que, suivant vostre première inclination et les ordres de Sa Majesté, vous esviterez de donner suject de plaincte au Pape, mais que, s'il condamne ceux qui sont condamnés par les Espagnolz, sur les raisons qu'ils en prennent, qu'il seroit difficile que vous évitassiez de luy causer du desplaisir, et que Sa Majesté recevra à offense toutte entreprise qui pourroit estre faicte à leur instigation sur les Napolitains qu'une juste crainte de tomber soubz leur puissance force de prendre retraicte soit à Rome ou en autre ville de l'Estat ecclésiastique.

Paris, 11 septembre 1648.

Il y a de l'apparence que le gentilhomme qui estoit chargé de vostre dépesche, dont j'eus le dupplicata le 5e du courant, et qui estoit dattée du 16e du passé, n'a pas jugé debvoir continuer son voyage, ayant appris qu'il se trouvoit devancé de celuy qui portoit la nouvelle du retour de nostre armée en Provence, et que noz gens avoient esté contrainctz de se rembarquer et de se désister de l'entreprise de Salerne, puisqu'il ne s'est point laissé voir en cette court, où seulement la dépesche dont il estoit le porteur arriva mardy dernier, sans qu'il n'ayt escrit, ny que personne n'eust donné avis qu'il l'a remise à Lyon. C'est un coup de fortune auquel ceux qui commandoient l'armée ne s'attendoient point, et qui ne pouvoit estre réparé; aussi vous ay-je escrit sur ce sujet très-amplement depuis que le sieur Pennautier m'a rendu les lettres dont il estoit chargé.

Ruel, 18 septembre 1648.

Le peu de fortune que nous avons eu, en ne réussissant pas à l'entreprise de Naples, vous appelle à de nouveaux combats, y ayant lieu de soubçonner que le Pape ne voudra pas que les pauvres Napolitains prennent retraite en ses Estats et qu'il donnera à des innocents ce qu'il a si opiniatrément gardé en faveur des coupables. Il seroit inutile de vous exhorter à deffendre ces pauvres misérables : vostre charité et vostre zèle au service nous asseurent que vous ne vous y oublierez pas, et de faire cognoistre au Pape qu'ayant fait prendre par les sbirres un bandi demandé par le vice-roy de Naples et le luy ayant fait remettre, que leurs Majestez ne peuvent assez s'estonner avec quelle force il leur desnie Beaupuy, et ensuite que vous luy ferez cognoistre que c'est estre partial et s'en déclarer bien hautement, d'accorder à la première requeste des Espagnolz ce qu'il a desnié à tant d'instances portées au nom de Leurs Majestez et de ne pas accorder en ses Estatz la seureté qui ne fut jamais desniée à ceux qui ne sont accusez que de

crimes communs, ou à ceux qui fuyent la persécution qui leur est faicte pour avoir aymé la liberté de leur patrie.....

Depuis deux jours sont arrivez deux courriers dépeschez l'un par M. Plessis-Besançon, chargé des dépesches de M. le cardinal Grimaldi, et l'autre de M. le prince Thomas, qui conviennent en ce poinct qu'il seroit difficile de tirer aucun service considérable de nostre flotte, ce qui nous fait résoudre de désarmer, conservant néantmoins quelques vaisseaux pour pouvoir porter à Longone ou à Piombino ce dont ilz pourroient avoir besoing, si l'armée d'Espagne osoit essayer d'en entreprendre ces siéges, ce qu'ilz pourroient s'imaginer de pouvoir faire, apprenant la résolution qui aura esté embrassée; mais quand elle seroit d'une diligence toute extraordinaire, elle trouveroit les places bien munitionnées, puisqu'on y a laissé près de cinq mil charges de bled ou de farines; et ceux qui commandent n'ayant point demandé des munitions de guerre, il y a lieu de croire qu'elle en est bien garnie.

Paris, 7 janvier 1649.

Les plainctes du Pape n'ayant pas continué, il a lieu de croire que, destrompé des faulces impressions qu'on luy avoit voulu donner, que vous retiriez en vostre maison tous les prévenus de crime, il s'abstiendra de persécuter les pauvres Napolitains qui y ont leur retraicte; et j'ay parlé si fortement au nonce sur leur sujet qu'il ne peult ignorer que le Roy se tiendra offensé de la moindre chose qu'on pourroit faire contre eux. Il s'en voit dans cette ville qui ne manquent de rien, et cela donne quelque soubçon; mais on a pris résolution de pourvoir aux accidens sans tesmoignage ni foiblesse, ni crainte, les séparant les uns des autres, et pourvoyant à leur subsistance ez villes où on les envoyera (1).....

(1) Les dépêches suivantes sont remplies d'intéressants détails sur les premiers troubles de la Fronde, parmi lesquels nous détachons la nouvelle suivante, mentionnant un projet qui est resté, croyons-nous, assez ignoré. M. de Brienne écrit, le 15 janvier 1649, de Saint-Germain-en-Laye, où la cour s'était retirée : « On a résolu l'assemblée des États-Généraux du

Saint-Germain-en-Laye, 12 mars 1649.

Si les Espagnolz ne changent pas de démarche..... il pourra bien arriver que nous nous appliquions aux affaires de Naples; et les facilitez que vous nous faictes voir d'y réussir sera un moyen puissant pour nous y engager. Et vous ne tarderez pas de vous rendre auprez de nous, puisque le bailly de Valencé (1) partira dans le commencement de la sepmaine prochaine pour vous aller relever, et qu'il se presse tout autant que vous le pourrez désirer, lequel, dez qu'il sera en lieu d'où il pourra vous faire scavoir de ses nouvelles et assurer le lieu de vostre entrevue, vous escrira. Et puisque nous n'avons pas entière-

royaume; c'est une preuve que nous ne mettons point en doute que les Ordres ne soient en une parfaite obéissance, et que ce ne soit un bon remède pour empescher les mal intentionnez de faire aucun mal. »

(1) Le bailli de Valençay avait été depuis quelque temps désigné pour l'ambassade de Rome, en remplacement du marquis de Fontenay, qui avait vivement sollicité son rappel. Il était à Paris, attendant pour partir que ses instructions lui soient remises.

Ce personnage, dont il a été souvent question dans la suite de ces documents (voir la note 4 de la page 152, et les pages 167, 179, 183, 195, 222, etc.), a laissé de nombreux manuscrits, conservés à la Bibliothèque nationale et ne comprenant pas moins de onze volumes in-folio, qui faisaient partie de l'ancien fonds Saint-Germain fr. n° 739, et sont cotés aujourd'hui : FR. 18,025 à 18,035. Le titre général est : *Lettres du bailli de Valençay à M. de Brienne, depuis 1647 jusqu'en 1657.*

Le premier volume, n° 18.025, contient les dépêches du bailli à M. de Brienne, du 29 juillet 1647 au 29 novembre 1648. Elles sont en petit nombre. Les dix volumes suivants ne reproduisent plus le texte même des dépêches; mais ils renferment un long récit qui semble écrit par un secrétaire, sous la dictée même du diplomate. Ils portent en titre : *Mémoires contenants tout ce qui a esté négotié à Rome par Monsieur le Bailly de Valençay, ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la cour de Rome, extrait des dépêches originales par lui écrites pendant son ambassade à Monsieur le comte de Brienne, secrétaire d'Estat, 1649-1657.*

Tout le commencement du n° 18,026 est fort intéressant et contient un résumé des opérations maritimes accomplies dans les eaux de Naples en 1647 et 1648. On lit en note, au commencement du sommaire : « Depuis le mois de juillet 1647 jusqu'au mesme mois de l'année 1649 que le bailli de Valençay partit pour son ambassade de Rome, il fut employé aux divers armements de mer qui furent ordonnez pour Piombino, pour Porto-Longone et pour le secours des Napolitains révoltés. »

ment perdu la fantaisie de songer aux affaires de Naples, il ne nous doibt pas desplaire que le comte d'Ognate continue à y exercer les cruautés qu'il a commencées (1).. ..

Saint-Germain-en-Laye, 3 avril 1649.

L'estat où sont noz affaires nous pourrroit bien faire la pensée de proffiter de ce que les Espagnolz ont à craindre du costé de Naples ; et il est certain, ainsy que vous me l'avez diverses fois escrit, mesme par vostre lettre en datte du 9e du passé que j'ay receue le dernier, ilz ont sujet de craindre la mauvaise volonté de ces peuples, lesquelz par diverses personnes nous font rechercher de les assister.

Depuis quelques jours, nous avons en cette court un religieux Carme, lequel nous a esté adressé par le cardinal Barberin, qui sans doute vous aura communiqué ce qui luy a esté dit par ce bon religieux, qui nous presse par de si vives et probables raisons, qu'il sera difficile de s'en deffendre, et je le trouve très-sensé et très-intelligent, ce qu'il a fait cognoistre, jugeant qu'il falloit une fois voir cesser nos divisions devant que de nous presser d'en fomenter ailleurs ; mais pénétrant qu'elles ne dureroient pas, il n'a pas laissé de nous estaler sa marchandise. N'estoit que M. le bailly de Valencé part le lendemain des festes, j'envoyerois quérir ledict religieux, affin de me raffraichir ce qu'il m'a dict pour vous en informer ; mais vostre retour vous levant le moyen de rendre ce service à la France, je me descharge de cette peine, qui seroit d'ailleurs inutile.

---

(1) Croirait-on qu'en dépit de tous les échecs, cette malheureuse idée d'une intervention à Naples ne cessait de préoccuper les hommes d'État si éminents qui dirigeaient alors les affaires de France? Pendant les derniers mois de l'ambassade du marquis de Fontenay, Brienne revient plusieurs fois sur cette question ; et l'on est étonné de l'impression que font sur son esprit les moindres nouvelles qui arrivent des rives napolitaines.

Saint-Germain-en-Laye, 30 avril 1649.

Je pourrois me dispenser de vous escrire, bien que vostre lettre en datte du 5e du courant m'ait esté rendue et qu'elle contienne diverses choses très-considérables ; car, par diverses de mes précédentes, je vous ay assez marqué ce que nous pourrions faire sur les desseins qu'on continue de nous proposer d'entreprendre sur le royaume de Naples. Deux choses sont assurées : l'une qu'il est facile d'y faire des progrez, et l'autre que c'est la partie la plus sensible où l'on puisse attaquer l'ennemy ; je dis mesme par préférence à Milan, contre l'opinion establie, et qui a passé pour constante, non seulement à ce dernier temps, mais en celuy de nos pères ; et touttes fois ce seroit trop de témérité de s'y porter, vu le mauvais estat où sont nos affaires, non que nous ne soyons puissamment armez et que le repos de l'Estat ne soit asseuré, mais par le manque d'argent. Je pris occasion, lisant vostre lettre, de dire que j'en avois veu de plusieurs Napolitains, escrites en chiffres au Père Cruvelle, Carme, qui confirmoient ce qui estoit porté en la vostre ; et il me fust respondu qu'il falloit attendre que le Père eust eu response à celles qui avoient esté escrites au cardinal Barberin ; et moy je répliquay qu'il estoit inutile de s'arrester à luy déclarer ce que l'on pourroit faire, car sans que nostre armée donne cœur et hardiesse aux Napolitains sur l'espérance d'estre secouruz qu'ilz n'entreprendront chose du monde, et que traictant franchement avez eux, on pourroit conserver leur affection et se prévaloir en une autre conjoncture de temps ; et le père Cruvelle a trop de cognoissance de ce qui se passe pour se flatter que nostre flotte soit en estat d'aller à Naples, si on l'y appelloit, n'estant point encore armée. Il est vray que si une médiocre assistance pouvoit produire quelque effect avantageux, et c'est de quoy on se flatte il y a desjà du tempz, elle pourroit estre donnée des vaisseaux qui font le cours ; et les cappitaines n'en ont obtenu la permission et n'ont eu les vaisseaux du Roy qu'à cette condition de faire ce qui leur seroit commandé, et de tenir les hauteurs de l'Elbe et de se faire souvent voir dans le canal ; et cela à deux fins, l'une pour soutenir unie l'animosité de quelques seigneurs

napolitains, l'autre pour faire voir aux Espagnolz qu'il n'est pas aisé d'entreprendre sur Piombino et sur Portolongone.

Compiègne, 7 mai 1649.

Je vous ay aussi déclaré ce que nous pourrons faire en faveur des Napolitains, et c'est, ce me semble, les obliger que de ne leur pas promettre ce que nous aurions peine de tenir. Mais si la persécution qu'on leur faict les porte à ozer les dernières extrémitez, et qu'ilz se portassent en des lieux qu'ilz pussent conserver, et qu'avec un peu de secours ils pussent se deffendre, telle chose se verroit qui nous feroit changer d'avis ; et sur cette espérance nous avons pris nos mesures, n'ayant permis à nombre de nos cappitaines de faire le cours que soubz condition de se rendre aux costes de Naples au premier ordre qu'ilz en recevront ; et ilz sont si puissamment armez qu'ilz pourront toujours mettre à terre deux mil hommes qui seroient suffisantz de deffendre une place et attendre le secours.....

Compiègne, 21 mai 1649.

Cela, en suitte de l'accommodement de noz affaires de France, pourra bien desmouvoir les Espagnolz de la résolution qu'ilz publioient de vouloir entreprendre sur Longon, voyant d'ailleurs les dispositions des Napolitains à des nouveautez. Et je suis persuadé que, qui seroit en estat de leur donner la main, on y verroit quelque chose de plus grand que ce qui donnoit à plusieurs les années passées de belles espérances...

Amiens, 30 juin 1649 (1).

Je ne scays qui ouvrira ma lettre : sy c'est vous, Monsieur, vous y trouverez que la vostre du 8e du courant m'a esté rendue;..... et, sy de fortune M. le bailly de Valencey se trouve arrivé, comme il y a bien de l'apparence de cette mesme lettre, il scaura ce qui a esté résolu sur les affaires de Naples. Ayant pris de Pennautier les instructions qu'il vous doit sur les dites affaires, nous n'avons qu'à dire que nous souhaiterions bien de pouvoir donner chaleur aux mouvemens d'aucuns grands et nous en prévaloir; mais s'ilz ne fondent leurs espérances que sur l'envoy de notre flotte, il est bon de les en destromper, affin qu'ilz songent à leurs affaires. Et il faut traitter avec cette franchise avec eux, affin de ne perdre pas l'espérance de l'avenir soubz une qu'ilz couveroient qui les feroit perdre eux-mesmes. Et s'ilz se pouvoient contenter de peu d'hommes, avancez que cela leur pourroit estre baillé, c'est-à-dire le secours que pourroient porter quelques vaisseaux qui font le cours et qu'on a obligé de servir en corps.....

Trois lettres du marquis de Fontenay à MM. les plénipotentiaires, à Münster (2).

Rome, 11 avril 1648.

MESSIEURS,

Je ne vous puis encore rien mander d'assuré de l'affre de Naples; mais les Espagnolz publient, et il y a grande appa-

(1) C'est la dernière dépêche adressée par M. de Brienne au marquis de Fontenay.

(2) Nous empruntons au marquis de Fontenay lui-même le récit de la fin des aventures du duc de Guise à Naples. L'ambassadeur à Rome entre-

rence, que M. de Guise estant allé reprendre Nicita, dont les Espagnolz s'estoient saisis, pour servir d'abri à notre armée navalle quand elle seroit venue, et ayant esté 2 fois 24 heures loin de Naples avec toutte sa suitte et tous ses amis, les Espagnolz, par intelligence formée de longue main, se seroient emparez de la ville, de sorte que n'y ayant peu rentrer et estant contraint de chercher sa retraite vers l'Abbruzze, il auroit esté faict prisonnier par $\frac{c}{3}$ (300) chevaux sortis de Capoue. J'ay envoyé au recouvrement des nouvelles pour m'en esclaircir, et c'est mauvais signe qu'il ne m'en soit point venu despuis 6 jours que le bruit en court, lequel porte aussy que tout le menu peuple a esté extrêmement surpris et n'a pas moins de pente à la révolte qu'il a eu par le passé, de sorte que si la flotte venoit promptement, nous ne serions pas hors d'espérance de le faire souslever de nouveau et restablir nos affaires, principallement estant maistres d'une grande partye de l'Abbruzze, où elles vont fort bien ; et tout le reste du royaume incline au changement.

Rome, 18 avril 1648.

Bien que ce que l'on avoit publié la semaine passée se soit trouvé véritable, et que Gennaro Annèse, Vincenzo d'Andréa et quelques autres chefs du peuple l'ayent trahi, les affaires des Espagnolz ne vont pas pourtant comme ils avoient espéré, n'ayant peu les desarmer ny leur oster l'artillerye, de sorte qu'il y a toute apparence que si l'armée navalle de Sa Mté vient bientost, il s'y pourra faire quelque nouvelle émotion, qui sera

tenait une correspondance journalière, non seulement avec Mazarin et la cour, mais encore avec les principaux représentants du roi à l'étranger, et particulièrement les plénipotentiaires français à Münster, sur lesquels se portait en ce moment le grand intérêt de la politique européenne. Les lettres que nous publions ici, et qui terminent le curieux épisode dont nous avons minutieusement étudié l'histoire, sont extraites du volume des archives du ministère des affaires étrangères, coté *Rome*, 107. C'est dire qu'elles sont absolument inédites.

d'autant plus désavantageuse aux Espagnolz que nous serons en estat de pouvoir secourir le peuple et de luy donner touttes les assistances dont il aura besoin. Je me confie d'autant plus que cela pourra arriver, que la pluspart de ceux qui avoient traitté par le passé avec moi et qui avoient esté mis prisonniers par Mr de Guise pour divers soupçons qu'il avoit d'eux, ayant esté mis en liberté, me sont venus trouver pour me prier de faire haster l'armée et m'asseurer que le peuple est plus mal satisfait desd. Espagnolz et plus disposé à les chasser qu'il n'a jamais esté.

Rome, 25 avril 1648.

Pour continuer à vous informer des nouvelles de Naples, qui sont les principales et les seulles que nous ayons, je vous diray que nous avons tous les jours confirmation de l'animosité des peuples contre les Espagnolz, et de la mauvaise satisfaction que ces peuples ont que leurs chefs les ayent trahis, traittant sans eux, de sorte qu'ilz attendent nostre secours pour se vanger d'eux avec une extrême impatience (1). J'en suis de mesme, n'ayant aucune nouvelle du partement de l'armée, de laquelle il est à craindre que les Espagnolz, qui font tout ce qu'ilz peuvent, par cabale et par puissance, ne viennent à bout de restablir leur authorité dans la ville et dans le royaume, et de gaigner ou perdre les plus factieux.

S. Sté continue à se porter fort bien, et les esprits sont si attentifs à ce qui doit arriver de l'affre de Naples, qu'il me semble qu'il y ait une suspension de toutte autre sorte de nouvelles.

(1) Ce sont toujours les mêmes illusions que nous avons remarquées chez Brienne et chez Mazarin, et que, chose plus singulière, l'abbé de Saint-Nicolas partageait aussi bien que le marquis de Fontenay. (V. plus haut, p. 335, 343, etc.)

TABLE ANALYTIQUE DES PIÈCES INÉDITES

PUBLIÉES DANS CE VOLUME.

I. 19 avril 1647 (Paris). *Le Roi au marquis de Fontenay*.... 1

Le jeune Louis XIV indique à son nouvel ambassadeur à Rome les démarches qu'il devra faire près les cardinaux favorables à la France, au cas où le Saint-Siége deviendrait vacant par la mort du Pape.

II. 19 avril 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 3

Le secrétaire d'État informe M. de Fontenay qu'il lui sera bientôt envoyé un mémoire concernant son ambassade. L'un des buts principaux de sa mission est de faire avoir le chapeau de cardinal à Michel Mazarin, archevêque d'Aix, frère du cardinal. Les conférences de Münster continuent; mais, pour obtenir la paix, il faut que nos troupes fassent un énergique effort en Catalogne.

III. 10 mai 1647 (Livourne). *Le marquis de Fontenay à M****. 6

L'ambassadeur donne des nouvelles de son voyage. A son arrivée à Rome, il logera dans le palais du cardinal Antoine Barberini, actuellement occupé par le duc de Guise, qui devra lui céder la place. Il a passé par Gênes, et ne fera qu'un très-court séjour à Florence.

IV. *Mémoire de Son Éminence envoyé à M. Bentivoglio*, nonce à Florence..... 10

Le cardinal engage vivement le nonce Bentivoglio à plaider auprès du grand-duc de Toscane la cause de la France. Les princes italiens auront tout avantage à faire alliance avec le Roi. Les conquêtes qui seront faites à l'aide des troupes qu'ils fourniront leur sont uniquement destinées, le Roi n'entendant rien garder pour lui. Monsignor Bentivoglio est prié d'assister de tous ses efforts M. d'Estrades, gouverneur des places de Toscane, au nom de Sa Majesté.

V. 12 mai 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 15

La cour part pour Amiens. C'est de cette ville qu'on expédiera à

l'ambassadeur son instruction par le secrétaire Pennautier. Il faudra que le duc de Bracciano se désiste de la prétention « de la main. » M. de Brienne envoie à Rome beaucoup de lettres de recommandation pour des « moines et des religieuses. »

VI. 12 mai 1647 (Chantilly). *Le Roi au marquis de Fontenay.* 19

L'ambassadeur est accrédité auprès de tous les princes d'Italie. Il les assurera de « l'affection » du Roi. A sa première audience du Pape, il s'efforcera d'obtenir de lui la conclusion des affaires qui ont été négociées par le cardinal Grimaldi et l'abbé de Saint-Nicolas, et qui sont depuis si longtemps pendantes.

VII. 23 mai 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 21

Il espère que M. de Fontenay n'aura point de difficultés avec le duc de Guise, ni au sujet du « palais royal, » ni au sujet de la « main. » Il faut ménager la République de Gênes, dont on peut avoir besoin. Du congrès de Münster on a d'assez bonnes nouvelles, et la reine de Suède se montre très-favorable à la paix. La place d'Armentières, investie par l'ennemi, se défend vigoureusement; et le prince de Condé vient de mettre le siége devant Lérida. On s'efforce d'empêcher l'archevêque d'Aix d'aller à Rome. Le Roi a pris la résolution d'envoyer un ministre près l'électeur de Bavière pour entretenir son amitié.

VIII. 28 mai 1647 (Florence). *M. Bentivoglio au marquis de Fontenay* 30

Le grand-duc regrette que le cardinal Grimaldi n'ait pas passé par Florence. Bentivoglio a assuré le prince auprès duquel il est accrédité que la France ferait autant pour lui que pour le duc de Modène, et il a fait tous ses efforts pour réchauffer son zèle.

IX. *Mémoire pour le marquis de Fontenay*..... 32

Dans ce mémoire, envoyé à l'ambassadeur en même temps que la dépêche précédente, Bentivoglio espère que la France, à laquelle sa maison a toujours été dévouée, défendra en retour ses propres intérêts. Il a besoin d'être protégé vis-à-vis du Pape, qui lui reproche d'être « moins son ministre que celui de la couronne de France. » Si la nonciature de France devenait vacante, Bentivoglio désirerait vivement y être nommé par l'entremise de M. de Fontenay. Il supplie l'ambassadeur de plaider sa cause près la cour de Rome.

X. 30 mai 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 40

L'ambassadeur continuera à réclamer du Pape l'extradition de Beaupuy. Les Espagnols s'opposent toujours à la paix; mais on espère les y forcer par les succès de nos troupes. M. Servien a beaucoup de peine à obtenir l'alliance des Hollandais, malgré les bonnes dispositions du prince d'Orange.

XI. 6 juin 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 45

On espère que l'ambassadeur aura bien réussi dans sa mission

près le grand-duc de Toscane, qui ne doit plus rien espérer des Espagnols. L'archevêque d'Aix est parti pour Rome : l'affaire de sa promotion sera difficile. Les négociations de Münster ne font point de progrès, malgré toute la bonne volonté des plénipotentiaires français ; les choses n'avancent pas davantage à La Haye. On a de bonnes nouvelles des armées.

XII. 13 juin 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 51

Le secrétaire d'État loue l'ambassadeur des démarches qu'il a faites auprès du grand-duc de Toscane, des Farnèse et du duc de Modène. Le cardinal Grimaldi le secondera dans ces négociations. Le duc de Longueville demande à revenir de Münster. L'archiduc a pris Commines ; mais il faut tenir cette nouvelle secrète.

XIII. 20 juin 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 56

Sa Majesté a été fort satisfaite du récit de l'entrée solennelle de l'ambassadeur et de sa première audience du Pape. La signora Olympia. L'affaire du cardinal Mathei arrangée. La cour désire que l'abbé de Saint-Nicolas reste à Rome jusqu'à l'automne. Nouvelles de Münster. Prétention des Impériaux. M. de la Thuillerie est envoyé en Hollande. Le maréchal de Turenne marche vers la Somme avec une bonne armée.

XIV. 27 juin 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 65

La Reine n'a aucune confiance dans la sincérité du Pape et ne s'étonne point qu'il retarde la promotion de l'archevêque d'Aix. Instruction sur la manière dont l'ambassadeur doit se conduire à Rome à l'égard de diverses personnes. La cavalerie de Turenne s'est mutinée ; cela ne hâtera point la conclusion de la paix.

XV. 28 juin 1647 (Amiens). *La Reine au marquis de Fontenay.* 70

Sa Majesté a confiance dans la prudence de l'ambassadeur. Il finira par obtenir du Pape les justes satisfactions que la France réclame.

XVI. 3 juillet 1647 (Amiens). *La Reine au marquis de Fontenay*..... 71

Ce qu'il faut faire de la mine d'alun de l'île d'Elbe. Le prince de Condé a levé le siége de Lérida.

XVII. 4 juillet 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 72

La cour espère la victoire de notre flotte sur celle d'Espagne. Mais les nouvelles des armées ne sont point bonnes. Cependant on s'efforce de secourir Landrecies. On envoie à Rome les « brevets » pour les Ursins.

XVIII. 9 juillet 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 78

A Münster et à La Haye nos plénipotentiaires acceptent toutes les

concessions compatibles avec notre honneur pour obtenir la paix. Les maréchaux de Gassion et de Rantzau font avancer leurs troupes en Flandre.

XIX. 15 juillet 1647 (Florence). *M. Bentivoglio au marquis de Fontenay*..... 81

Le grand-duc est assez ébranlé; il désire de plus en plus se déclarer pour la France; cependant il a peur que le duc de Mantoue ne se lie avec les Espagnols.

XX. 17 juillet 1647 (Amiens). *M. Le Tellier au marquis de Fontenay*..... 83

L'ambassadeur devra faire donner « la chapelle de Sainte-Pétronille » au sieur Evandre et non au sieur Ponty.

XXI. 18 juillet 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 84

Les États de Hollande semblent disposés à la paix. La place de Dixmuide a été emportée. Les nouvelles d'Ecosse ne sont point favorables au roi d'Angleterre.

XXII. 26 juillet 1647 (Amiens). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 88

Le cardinal est fort mécontent des difficultés que soulève le Pape à l'occasion de la promotion de son frère, l'archevêque d'Aix. Il faut absolument terminer cette affaire. Le cardinal Grimaldi continue ses négociations avec les princes italiens.

XXIII. 9 août 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 91

La Reine se montre très-satisfaite de ce que l'ambassadeur a obtenu du Pape. Notre flotte agira sous la direction du cardinal Grimaldi, qui devra informer M. de Fontenay de tout ce qu'il fera.

XXIV. 10 août 1647 (Gênes). *Le cardinal Grimaldi au marquis de Fontenay*..... 93

On exécutera les instructions du cardinal Mazarin. Le cardinal d'Este a dû informer l'ambassadeur des bonnes intentions des cours de Modène et de Parme.

XXV. 16 août 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 95

Il faut surveiller de près ce qui se passe à Naples pour tâcher d'en tirer profit. On donne à cet effet un crédit spécial de dix mille livres à l'ambassadeur, crédit qui sera renouvelé s'il y a lieu. Le prince Thomas est nommé commandant de la flotte. Les nouvelles de Münster ne sont point à la paix. L'affaire de la révocation du nonce est fort délicate.

XXVI. 23 août 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 101

L'ambassadeur devra agir à l'égard de Naples avec précaution et

conjointement avec le cardinal Grimaldi. M. de Turenne a été obligé de charger ses soldats mutinés. M. de Monbas part pour Münster.

XXVII. 30 août 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 103

La Reine espère un grand succès de l'expédition navale. La flotte française pourra au besoin porter secours aux Napolitains. Attentat contre la reine de Suède. Mauvaises nouvelles d'Angleterre.

XXVIII. 6 septembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 107

La cour est peu satisfaite de toutes les lenteurs du Pape, d'autant que la promotion de l'archevêque d'Aix était chose bien naturelle. L'ambassadeur devra mettre tous ses soins à terminer cette affaire. Le cardinal Grimaldi s'occupe activement de l'organisation de la flotte. Il faudra ménager les prétentions du duc de Modène. M. de Longueville reste à Münster et y poursuit les négociations.

XXIX. 12 septembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 112

Les États seraient disposés à la paix : c'est l'Espagne qui la retarde seule. Conduite obscure de l'électeur de Cologne. Le roi de Pologne vient de perdre son fils unique.

XXX. 12 septembre 1647 (Paris). *Mémoire du Roi au marquis de Fontenay* 115

Le Roi tient beaucoup à « s'accommoder » avec le Pape au sujet de la promotion de l'archevêque au cardinalat, laquelle se fera en la manière qui conviendra le mieux au Pontife. L'ambassadeur doit faire valoir la bonne volonté du Roi.

XXXI. 21 septembre 1647 (Fontaibleau). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 117

Il faut toujours se défier du Pape ; cependant M. de Brienne veut avoir confiance dans l'habileté de l'ambassadeur. Le duc de Modène a dû commencer ses opérations devant Crémone. Nouvelles de Naples. Le cardinal Grimaldi enverra la flotte de ce côté s'il y a lieu. Alliance négociée avec la Bavière. Nouvelles de la cour.

XXXII. 28 septembre 1647 (Fontainebleau). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 122

Notre flotte a passé devant Gênes. Les affaires de Naples peuvent avoir de grandes conséquences pour les Espagnols. Nouvelles de Münster et de Pologne.

XXXIII. 5 octobre 1647 (Fontainebleau). *Le Roi au duc de Guise* 127

Le Roi autorise le duc de Guise à accepter les offres de la République de Naples et à se rendre aussitôt sur les lieux. La France le soutiendra, et il devra, avant son départ, s'entendre avec l'ambassadeur.

XXXIV. 5 octobre 1647 (Fontainebleau). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 128

M. de Brienne a peu de confiance dans les Napolitains ; il est à craindre que M. de Guise ne s'aveugle. Il faudra le soutenir avec beaucoup de prudence. Indécision de la Bavière. Affaire de la comtesse de Bossu ; titres qu'elle réclame. Capitulation de Lens. Mort du maréchal de Gassion.

XXXV. 12 octobre 1647 (Fontainebleau). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 136

La Bavière a rompu avec la Suède. Nouvelles de La Haye. L'armée de Flandre. La santé de Monsieur est meilleure.

XXXVI. 18 octobre 1647 (Fontainebleau). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 138

Il faut espérer que notre flotte rencontrera celle d'Espagne : la victoire est presque certaine. L'ambassadeur doit avoir souci, à Rome, de faire respecter sa dignité. Contentement que cause la nouvelle de la promotion de l'archevêque d'Aix.

XXXVII. 23 octobre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 144

La cour est fort satisfaite de ce que l'ambassadeur a obtenu du Pape. L'archevêque d'Aix nommé vice-roi de Catalogne ne se presse point de se rendre à son poste. Dixmuide s'est rendu, craignant de n'être pas secourue. M. de Bellièvre revient de son ambassade d'Angleterre.

XXXVIII. 30 octobre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 146

L'armée gardera une forte position dans le Milanais : c'est le moyen de préparer la paix. M. le Prince acceptera la bataille si les ennemis la lui offrent.

XXXIX. 8 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 148

Il faut accepter de traiter avec le cardinal Pancirol pour ne point contrarier le Pape. On ne peut pas non plus s'opposer à la révocation du nonce ; mais son successeur devra être agréé par la France avant sa nomination. La flotte a ordre de s'avancer vers Naples. Nouvelles des négociations. C'est le duc de Richelieu qui commande la flotte, assisté du bailli de Valençay.

XL. 10 novembre 1647 (Toulon). *Le duc de Richelieu au comte de Brienne*..... 155

La flotte est bientôt prête à partir. Le duc remercie la cour et le secrétaire d'Etat de la confiance qu'on a en lui.

XLI. 15 novembre 1647 (Paris). *Mémoire du Roi au marquis de Fontenay*..... 156

L'ambassadeur est chargé particulièrement de remercier le Pape de la promotion de l'archevêque d'Aix. Sa Sainteté trouvera en lui

un serviteur dévoué. Opinion qu'il faut avoir des autres cardinaux de la promotion : Savelli, Vilman. M. de Fontenay remerciera aussi spécialement la signora Olympia. Si le Pape ne consent pas à continuer Bagni dans ses fonctions de nonce en France, il faudra examiner les candidats que l'on propose pour lui succéder : Mansini, Bentivoglio, Baglioni, Corsi, Bonvisi. On ne saurait agréer Torreggiani. Il faut craindre que le peuple de Naples ne fasse sa soumission à l'Espagne, et on doit agir de ce côté avec une extrême prudence. On a pourtant ordonné au duc de Richelieu et au bailli de Valençay de partir avec la flotte en toute diligence. L'ambassadeur reprendra les négociations avec le Pape au sujet des affaires de la maison Barberini.

XLII. 16 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 169

M. de Grainville va partir sans retard, emportant les dépêches. Il faut espérer que les deux flottes se rencontreront bientôt, car nous avons de grandes chances d'être victorieux. On a de bonnes nouvelles de la paix, tant de Münster que de La Haye. M. de Turenne vient de remporter quelques succès sur le Rhin. Le Roi est malade de la petite vérole, mais il ne donne pas d'inquiétude. On parle d'une ligue entre le Pape, l'Espagne et Venise; mais Brienne n'y croit pas. En offrant au duc de Guise d'être son protecteur, la République de Naples semble avoir tout à fait rompu avec les Espagnols.

XLIII. 19 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne à M. Gueffier* 176

Si l'ambassadeur ou l'abbé de Saint-Nicolas vont à Naples, M. Gueffier restera seul chargé des affaires du Roi à Rome. Il recevra ses instructions du marquis de Fontenay. Astrologue italien qui avait annoncé la maladie du Roi.

XLIV. 20 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 178

Instructions de la cour relatives aux affaires de Naples. C'est M. de Fontenay qui doit diriger toute cette politique. On doit tendre à ce que les Napolitains se choisissent un roi et échappent à l'Espagne. Conflit entre l'ambassadeur et le cardinal Savelli. Bonnes nouvelles de la maladie du Roi. Affaires particulières.

XLV. 20 novembre 1647 (Paris). *Le Roi au duc de Modène.* 182

Le Roi demande au duc de lui donner des troupes pour envoyer à Naples. Il devra s'entendre sur tout cela avec le marquis de Fontenay, et se conduire en bon allié de la France.

XLVI. 24 novembre 1647 (Toulon). *Le bailli de Valençay au comte de Brienne* 183

La flotte est sur le point de quitter le port. Elle passera par Gênes, où les chefs pourront s'entendre avec le cardinal Grimaldi. Le bailli proteste de son dévoûment pour le cardinal Mazarin.

XLVII. 21 novembre 1647 (Paris). *Le Roi au marquis de Fontenay*..... 185

Il faut avant tout travailler à enlever Naples au roi catholique, et pour cela il est nécessaire qu'un agent français se rende auprès des Napolitains révoltés. Ce sera ou l'ambassadeur lui-même, ou l'abbé de Saint-Nicolas, ou le bailli de Valençay. Le Roi envoie les pouvoirs nécessaires à celui qui accomplira cette mission.

XLVIII. 26 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 187

Nouvelles de la maladie du Roi. Détails des soins qu'on lui donne. Les affaires de Naples ne doivent point faire perdre de vue le but principal de la politique française, qui est d'arriver à la paix. L'ambassadeur recevra de l'argent, des pouvoirs et des lettres. Mort de Taddeo Barberini, ancien préfet de Rome. Divisions dans la famille du Pape. Affaires d'Irlande.

XLIX. 28 novembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 192

Guérison du Roi. Incertitudes sur le succès des entreprises du duc de Guise. Les événements disposent le roi d'Espagne à la paix. Conduite du Pape par rapport à l'Espagne.

L. 28 novembre 1647 (Paris). *Mémoire du Roi au marquis de Fontenay*..... 195

La révolte de Naples étant maintenant complète, il faut faire en sorte d'en tirer parti en favorisant tout ce qui peut enlever ce royaume à l'Espagne. Mais il faut avoir égard à l'inconstance des mouvements populaires. Il est à espérer que la flotte sera bientôt en mesure de voguer dans les eaux de Naples. Les troupes n'opèreront leur descente que lorsque le peuple les demandera. La forme de gouvernement choisie par les révoltés est impraticable; la république ne convient qu'à certains pays très-rares. Il est d'ailleurs de notre intérêt que le peuple se choisisse un roi, que nous prendrons sous notre protectorat. Mais si les Napolitains voulaient se donner à Sa Majesté, il faudrait refuser, de peur de mécontenter les puissances. Quant aux candidats que l'ambassadeur devra appuyer, ce seraient en première ligne les princes de la famille royale, puis le duc Charles de Lorraine, le duc de Savoie. Il importe beaucoup que la conduite des soldats soit irréprochable, surtout à l'égard des femmes. On fera valoir aux Napolitains tous les avantages qu'ils auront à se séparer de l'Espagne pour se rapprocher de la France. La noblesse sera également à ménager. La flotte, après avoir secondé les révoltés, hivernera à Naples. Si le peuple persiste à appeler le duc de Guise, il faudra faire accompagner ce prince par l'abbé de Saint-Nicolas. L'ambassadeur a tout pouvoir pour mener cette affaire : on lui envoie l'argent nécessaire de France. Il devra attendre quelque temps avant de signer un traité avec les Napolitains, pour ne point compromettre les négociations pendantes.

LI. 15 décembre 1647 (Paris). *Le Roi au duc de Guise*..... 224

Le Roi est heureux de l'arrivée à Naples du duc. Il lui fait envoyer des secours.

LII. 15 décembre 1647 (Paris). *Le Roi au peuple de Naples.* 226

Le Roi déclare qu'il accepte le duc de Guise comme son représentant à Naples, qu'il approuve tout ce qui a été fait, qu'il donne tout pouvoir au duc et qu'il ordonne qu'on lui obéisse.

LIII. 16 décembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 228

L'affaire du duc de Guise est très-heureuse. Il faut le seconder. La flotte partira prochainement. On a tout lieu d'espérer qu'on pourra chasser les Espagnols du royaume de Naples. Palerme ne tardera pas non plus à se révolter. Le cardinal Grimaldi va arriver à Rome. A Münster, les Espagnols ne semblent pas plus disposés à la paix que par le passé. L'intention du Roi n'est pas que l'abbé Barclay obtienne l'évêché de Toul.

LIV. 16 décembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 234

Il faut tâcher qu'à Naples le peuple et la noblesse soient d'accord pour prendre un roi. L'indisposition du Pape n'aura point sans doute de gravité. Don Juan consentira sans doute à livrer bataille, et nous avons tout espoir que notre flotte sera victorieuse.

LV. 16 décembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 237

Un Sicilien est venu pour réclamer la protection de la France et demander si on avait oublié l'affaire des vêpres siciliennes; on lui a répondu que la cour était toute disposée à leur venir en aide et qu'ils pouvaient compter sur la France.

LVI. 21 décembre 1647 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 238

Il ne faut pas perdre de vue les affaires des Barberini, auxquelles la Reine tient beaucoup. On est très-mécontent à la cour que le cardinal archevêque d'Aix tarde tant à se rendre en Catalogne. En cas de mort du Pape, on donnera immédiatement aux cardinaux du parti français tous les moyens de se rendre à Rome. La France a toujours le plus sincère désir de la paix.

LVII. 10 janvier 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 241

Mésintelligence entre l'abbé de Saint-Nicolas et l'ambassadeur. Il est à craindre que la flotte d'Espagne se retire devant la nôtre sans combattre. Le duc d'Arcos ne pourra pas défendre les châteaux. Le général des Augustins demande à venir en France. L'Espagne se refusant à la paix, il faut partout lui faire la guerre.

LVIII. 10 janvier 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 248

Instructions relatives au prochain conclave, au cas où l'indispo-

sition du Pape aurait des suites. Il faut envoyer à Naples quelqu'un de capable pour diriger les affaires : la cour désire que ce soit l'abbé de Saint-Nicolas. Le bailli de Valençay a ordre de ne point trop prodiguer l'argent. M. de Longueville s'est résolu à quitter Münster.

LIX. 17 janvier 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 253

On engage le cardinal Barberini à hâter son arrivée à Rome. La paix présente quelques chances de se conclure en faisant des concessions au duc Charles de Lorraine. Les nouvelles annonçant des troubles intérieurs en France sont absolument dénuées de fondement.

LX. 24 janvier 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 256

Petit avantage remporté par la flotte française. Il faut espérer que nous aurons bientôt une victoire plus complète. Les affaires de Naples sont exploitées par nos représentants à Münster pour hâter la conclusion de la paix. Le Pape montre pour l'Espagne une extrême partialité. Mauvaises nouvelles du roi d'Angleterre. Le retour de la flotte à Toulon est d'un effet déplorable. Il est plus indispensable que jamais d'envoyer quelqu'un à Naples qui puisse diriger la conduite du duc de Guise.

LXI. 24 janvier 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 265

Affaires particulières concernant le fils de M. de Brienne, et la béatification de la Mère Madeleine, carmélite.

LXII. 1er février 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 266

Le Pape allant mieux, il n'y a pas lieu de se préoccuper du futur conclave. La paix n'est pas plus avancée que par le passé, à cause de la mauvaise volonté des Espagnols, qui pourront bien se repentir de leur conduite.

LXIII. 2 février 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 269

La conduite de l'ambassadeur vis-à-vis du Pape est approuvée. On se plaint comme lui de la conduite du duc de Guise à Naples et de son désir d'établir une république. Affaires des Barberini. Arrivée de l'abbé Basqui à la cour.

LXIV. 14 février 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 275

Il faut se défier du duc de Guise, qui gâte les affaires à Naples. On va envoyer près de lui M. du Plessis-Besançon avec une nouvelle flotte. L'espérance de la paix est passée. Mécontentement contre le Pape à cause de sa partialité pour les Espagnols. Envoi de M. de Taillade à la cour de la part du duc de Guise. Affaires particulières. Echec des Espagnols devant Courtrai. Nouvelles de la Haye.

LXV. 21 février 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 286

M. du Plessis va partir; il sera chargé de surveiller les intérêts de la France près le duc de Guise. Il faudra que l'ambassadeur s'entende avec lui, ainsi qu'avec le cardinal Grimaldi. Les Espagnols viennent de signer la paix avec les Etats de Hollande. Nous continuerons la guerre tant que nous n'aurons pas obtenu en Lorraine ce que nous demandons. Affaire des Pères de l'Oratoire.

LXVI. 28 février 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 289

On a ménagé Taillade à la cour; mais on se méfie toujours du duc de Guise. Il faut à tout prix ruiner la flotte espagnole : ce doit être le but principal des représentants de la France. Réclamation de l'électeur de Trèves contre le nonce d'Allemagne. On n'est pas plus satisfait du ministre du Pape à Münster. L'ambassadeur devra se plaindre au Pape de la conduite de ses agents.

LXVII. 29 février 1648 (Paris). *Le duc d'Orléans au duc de Guise* 296

Il félicite son « frère » de Guise de ses succès à Naples et lui promet de s'employer de tout son pouvoir pour favoriser ses « généreux desseins. »

LXVIII. 1er mars 1648 (Paris). *Le Roi au duc de Guise*..... 297

Le Roi est heureux de la fortune du duc de Guise. Le peuple de Naples a bien fait de le choisir pour chef. On ne manquera pas de soutenir son entreprise, et c'est dans ce but qu'on envoie M. du Plessis-Besançon.

LXIX. 6 mars 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 299

On presse le départ de notre flotte pour ne point laisser échapper celle d'Espagne. Le cardinal François Barberini doit bientôt arriver à Rome. Nouvelles de La Haye : la France accepte l'arbitrage des États de Hollande pour régler les affaires du duc de Lorraine.

LXX. 13 mars 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 303

La cour est satisfaite des services de M. de Fontenay. C'est le chevalier Garnier qui commande la flotte française. M. du Plessis-Besançon et lui devront surveiller la conduite du duc de Guise. On attend avec impatience le résultat des négociations de M. de la Thuillerie à La Haye.

LXXI. 17 mars 1648 (Toulon). *Le bailli de Valençay au duc de Guise*..... 306

Il assure le duc de Guise de tout le zèle qu'il met à préparer l'envoi des secours de France. Les navires de guerre et les bateaux chargés de blé vont partir incessamment pour les eaux de Naples.

LXXII. 20 mars 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 307

Il est à souhaiter que notre flotte soit prête le plus tôt possible. Les affaires du duc de Guise à Naples vont mal : on espère que l'arrivée de M. du Plessis-Besançon les remettra. Le rétablissement du cardinal Barberini dans ses charges peut nous être fort avantageux. Quant à la paix, nos prétentions sont si raisonnables, qu'il faudra bien qu'on finisse par les satisfaire.

LXXIII. 21 mars 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay* 310

Ordre est donné au cardinal Grimaldi de se rendre immédiatement de Rome à Piombino pour le service du Roi.

LXXIV. 21 mars 1648 (Paris). *Le Roi au marquis de Fontenay*..... 311

Le Roi avertit M. de Fontenay de l'ordre de départ qu'il envoie au cardinal Grimaldi. Ce dernier devra communiquer à l'ambassadeur les instructions qu'il recevra de la cour.

LXXV. 27 mars 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 312

Assassinat du sieur Guédon à Aix. Armement général de toutes les troupes de Sa Majesté. M. Servien reste seul à Münster par suite du rappel du comte d'Avaux.

LXXVI. 3 avril 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 314

Il faut espérer que le Pape traitera le cardinal Antoine comme il a fait du cardinal Barberini. La France n'est pas disposée à rendre sans compensation les places que réclame le prince Ludovisio. Le Roi n'acceptera pas qu'on change le nonce sans le remplacer par un sujet qui lui convienne. Quelques mots sur les candidats à ce poste. La paix avec les Espagnols serait plus facile si le duc de Guise s'était mieux conduit à Naples. Différend de la signora Olympia avec ses enfants : intervention des ambassadeurs. La cour est fort peu satisfaite du projet de départ du cardinal d'Aix pour Rome. Nouvelles de Münster. Tentative d'incendie de la flotte dans le port de Marseille.

LXXVII. 10 avril 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 321

Brouille de l'ambassadeur avec l'abbé de Saint-Nicolas. M. du Plessis-Besançon et le cardinal Grimaldi ne devront agir à Naples que d'accord avec M. de Fontenay. Le duc de Guise ne peut se passer de l'intervention française. Il faut l'empêcher d'établir une république à Naples. La santé du Pape.

LXXVIII. 17 avril 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 327

Notre armée navale est considérable : on presse beaucoup son départ. Les affaires de la paix vont mal : les Hollandais ne se prêtent

pas à leur rôle d'arbitre. Notre fortune sera meilleure en Flandre, où la campagne va commencer avec le printemps.

LXXIX. 28 avril 1648 (Paris). *Le Roi au marquis de Fontenay*..... 330

Sur la prière du duc de Parme, le Roi ordonne à l'ambassadeur de s'entremettre pour la réconciliation de don Camille avec le Pape et avec sa mère, la signora Olympia.

LXXX. 24 avril 1648 (Paris). *Le comte de Brienne à M. Pennautier*..... 332

Le secrétaire d'État remercie M. Pennautier de ce qu'il a fait pour son fils. Il le voit avec plaisir partir pour Naples; il le tient en grande estime et a eu occasion de parler de lui au conseil.

LXXXI. 24 avril 1648 (Paris). *Le comte de Brienne au marquis de Fontenay*..... 333

Situation des affaires de Naples. L'ambassadeur est loué de sa conduite. Le duc de Guise et Mlle de Pons. La flotte va partir incessamment. Le Roi remercie le Pape de ce qu'il a fait pour les Barberini, et il espère que complète justice leur sera enfin rendue. Prétention de l'abbé général de Cîteaux. Nouvelles de l'armée de M. de Turenne. Le cardinal d'Aix s'achemine vers Rome, malgré l'avis de la cour.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

ABBEVILLE. On veut y conduire le Roi, p. 56.

ACCIACAFERRO, courrier extraordinaire qui portait les dépêches d'Italie en France, p. 93, 100, 236 et *note* 3; — p. 260 et 266.

ALAIS (Le comte d'). Est chargé de défendre la tour de Bone, p. 61 et *note;* — sert les intérêts du Roi en Provence, p. 220.

AMELOT (L'abbé), recommandé par M. de Brienne pour l'obtention d'un bénéfice, p. 303.

AMIENS. Séjour que fait la cour dans cette ville à l'occasion de la guerre de Flandre, au printemps de 1647, p. 21, *note*; — départ du Roi au mois d'avril, p. 91.

ANDRÉA (Vincenzo d'), chef des capes noires à Naples, p. 346 et *note;* — trahit le duc de Guise, p. 375.

ANJOU (Le duc d'), frère de Louis XIV; son indisposition, p. 114, 135, 138.

ANNÈSE (Gennaro). Se met à la tête du peuple de Naples, p. 165, *note;* — sa lettre au duc de Guise, p. 176, *note;* — le Roi lui fait donner une gratification, p. 221; — ses rapports avec le marquis de Fontenay, p. 276; — trahit le duc de Guise, p. 375.

ARCOS (Duc d') aura de la peine à défendre les châteaux qui environnent Naples, p. 244.

ARMENTIÈRES. Siége de cette place en mai 1647, p. 27 et 43; — elle est prise par les Espagnols, p. 48, 75, 78, *note;* — on cherche à la reprendre, p. 138.

ARPAJON (M. d'). Envoyé par le Roi en Pologne, p. 317.

ANNE D'AUTRICHE, mère de Louis XIV, régente du royaume. Son opinion sur le pape Innocent X, p. 65; — sa lettre à M. de Fontenay sur la première audience qu'il a eue du Pape, p. 70; — son autre lettre au même, du 3 juillet 1647, p. 71.

ARNAULD (L'abbé Antoine), secrétaire de son oncle, l'abbé de Saint-Nicolas; a laissé des Mémoires, p. 16, *note*.

AUMONT (Duc d'). Voyez *Villequier*.

AUVERGNE (Le grand prieur d'), un des chefs de l'armée navale, p. 152 et *note*.

AVAUX (Claude de Mesmes, comte d'), plénipotentiaire du Roi à Munster, p. 54 et *note;* sa conversation avec un re-

présentant de la Suède, p. 69; — reste à Munster après le départ du duc de Longueville, p. 252; — reçoit l'ordre de revenir à la cour, p. 314; — prétend que la paix n'est pas difficile à conclure, p. 328.

BAGLIONI. A été nonce près de l'Empereur, p. 163.

BAGNI (Nicolas), nonce en France. Le Pape veut le rappeler, p. 149; — l'ambassadeur demande son maintien de la part du Roi, p. 162 et *note;* — Brienne le recommande à M. de Fontenay, p. 175.

BAILLEUL (Le président le). Est déchargé des finances, p. 80.

BARBERINI (Le cardinal Antoine), neveu d'Urbain VIII, se réfugia en France à la mort de ce Pape, p. 1; — l'ambassadeur de France à Rome doit loger dans son palais, p. 6; — il fera bien de ne pas passer par Gênes, p. 118; — le marquis de Fontenay est chargé particulièrement de soutenir les intérêts des deux frères près la cour de Rome, p. 167 et 169; — la Reine s'intéresse tout particulièrement au succès de leurs affaires, p. 239; — M. de Brienne lui écrit de se tenir prêt, en cas de mort du Pape, à assister au conclave, p. 240; — le Roi espère que le Pape le rétablira bientôt dans ses charges et biens, p. 315.

BARBERINI (Le cardinal François). Sa conduite à l'égard de la France, p. 2, *note;* — il ne devra point passer par Gênes, p. 118 et *note;* — ira prochainement à Rome, p. 168; — on presse son voyage, p. 253; — M. de Fontenay défend les intérêts de sa famille, p. 282; — se rend à Rome, p. 292; — a passé par Gênes, p. 301; — le Pape lui rend ses charges et ses biens, p. 308; — *id.*, p. 315; — envoie un Carme porter des nouvelles à la cour, p. 371.

BARBERINI (Taddéo), ancien préfet de Rome, neveu d'Urbain VIII, meurt au mois de novembre 1647, p. 189 et *note;* — affaires de sa veuve, p. 271.

BARCLAY (L'abbé). Le Roi ne désire pas qu'il soit nommé à l'évêché de Toul, p. 232.

BASQUI (L'abbé). Envoyé à Naples par M. de Fontenay, p. 177, *note;* — était un des agents de la France à Rome, p. 221; — revient de Naples avec la flotte, p. 244, *note;* — ce que pensait l'abbé de Saint-Nicolas de sa négociation, p. 273 et *note;* — arrive à Piombino, p. 337, *note.*

BASSÉE (La). Place assiégée par le maréchal de Gassion, p. 80, 86.

BAVIÈRE (Le duc de), Maximilien Ier. Traite avec la France, p. 4; — s'accommode avec le Palatin, p. 9; — ministre que le Roi entretient près de lui, p. 29; — nouveau projet d'alliance avec la France, p. 121; — il se déclare pour l'Empire, p. 131.

BEAUPUY (Le comte de). L'un des chefs de la cabale des *Importants,* retiré en Italie, où M. de Fontenay est chargé de le réclamer au nom du Roi, p. 4 et *note* 3; p. 57, *note* 1; — l'affaire est différée, p. 85, 89; — est toujours retenu par le Pape, p. 368.

BELLIÈVRE (M. de). Est sur le point de revenir de son ambassade d'Angleterre, p. 146.

BENTIVOGLIO, nonce du Pape à Florence. Mémoire du cardinal Mazarin que lui remet M. de Fontenay, en mai 1647, p. 10 et *note;* — sa lettre au marquis de Fontenay, écrite de Florence, p. 30; — son mémoire adressé au marquis de Fontenay, p. 32; — il se plaint du Pape, qui ne reconnaît pas ses services, p. 36; — désire la nonciature de France et demande la protection du marquis de Fontenay pour l'obtenir, p. 38; — sa lettre du 15 juillet 1647 au marquis de Fontenay, p. 81 et suiv.; — devra être appuyé par l'ambassadeur pour obtenir la nonciature, p. 163; — chargé de gagner à la France les Napolitains réfugiés à Florence, p. 216.

BESANÇON (M. du Plessis-). Voyez *Plessis.*

BESMANS (M. de). Envoyé par la cour à l'armée de Lombardie, p. 144.

BICHI (Le cardinal), ami de Mazarin et de Brienne, p. 5 et *note.*

BOARD (M.) faisait partie de la suite de M. de Fontenay; se rend à Rome pour préparer l'entrée de l'ambassadeur, p. 9; — est proposé par le Roi pour accompagner le duc de Guise à Naples, p. 218; — donne à la cour des nouvelles du marquis de Fontenay, p. 359.

BOSSU (Honorée de Glimes, comtesse de), femme du duc de Guise; son divorce est poursuivi à Rome, p. 22, *note;* — elle demande à la Reine copie de certaines pièces, p. 133 et *note.*

BOUCHER, trésorier de France, dilapide les fonds de l'Etat, p. 346; — empêche l'approvisionnement de l'armée, p. 350.

BRACCIANO (Ferdinand des Ursins, duc de), frère du cardinal Ursin, p. 17, *note;* 22, *note;* — sa prétention d'avoir « la main » de l'ambassadeur, p. 59; — on lui envoie de France une pension de vingt mille livres, p. 67; — *id.*, p. 77; 78, *note;* — son entêtement, p. 110; — semble favorable au duc de Guise, p. 273 et *note.*

BRANCACCIO (Le cardinal), p. 216 et *note.*

BRÉGY (M. de), représentant du Roi en Pologne, p. 125 et 317.

BRIENNE (Le comte de Loménie de), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, auteur de la plus grande partie de ces dépêches, dont la première est écrite de Paris, le 19 avril 1647, p. 3; — sa lettre à l'abbé de Saint-Nicolas, en date du 23 mai 1647, p. 29, *note;* — engage particulièrement le marquis de Fontenay à obtenir du Pape la promotion de l'archevêque d'Aix au cardinalat, p. 89; — fait des reproches à l'ambassadeur de Venise, p. 110; — il se méfie du Pape qui tient mal ses promesses, p. 117; — se montre fort satisfait de la promotion, p. 144; — remercie M. de Fontenay de ce qu'il a fait pour son fils, p. 265; — s'accorde avec l'ambassadeur pour blâmer la conduite du duc de Guise, p. 270; — recommande à M. de Fontenay de communiquer toutes les affaires au cardinal Grimaldi, p. 288; — sa lettre à M. Pennautier, p. 332; — ne veut pas abandonner les affaires

de Naples, malgré tous les échecs subis, p. 371, *note*.

CALCANINI (Le marquis), p. 53; — envoyé par le grand-duc de Toscane à Milan, p. 82.

CAPPONI (Le cardinal), p. 55 et *note;* 164 et *note*.

CARACÈNE (Le marquis de). Battu par le duc de Modène, p. 363.

CARAFFA (L'abbé Laudati). Ses mémoires sur la révolution napolitaine, p. 299, *note* 4.

CASAL. Place qui devra être restituée au duc de Mantoue, p. 146.

CASI (Le cardinal), p. 249.

CASIMIR (Le prince), plus tard roi de Pologne, p. 120 et *note;* p. 317.

CASTEL-A-MARE. Combat heureux pour notre flotte, livré près de ce port, p. 256 et *note*.

CATALOGNE. Était occupée par la France contre les Espagnols, p. 5.

CESI (Le chevalier). Il offre ses services à la France, p. 68.

CHARLES Ier, roi d'Angleterre, p. 63 et *note;* — sa malheureuse situation, p. 86; — sa défaite et sa mort, p. 106 et *note;* — peu de « génie » avec lequel il s'est conduit, p. 152; — livré par les Écossais, p. 260 et *note*.

CHATEAUNEUF (M. de). Accueil qu'il reçoit de la cour et du cardinal, p. 122.

CHATELADE (L'abbaye de), en Argonne, p. 181.

CHATELUX (Le chevalier de) commande l'escadre française avec Garnier, p. 323.

CHASTEAUNIÈRES, secrétaire du duc de Vendôme, p. 102.

CHASTEAUVILLAIN (Le comte de), p. 97.

CHIGY (Fabio), nonce du Pape à Münster, p. 40 et *note;* p. 63; — ses relations avec Contarini, ambassadeur de Venise au congrès, p. 124 et 132; — ne remplit pas bien son rôle de médiateur, p. 294.

CHRISTINE, reine de Suède, désire la paix, p. 48; — appuie la France à Münster, p. 55; — paraît disposée à la paix, p. 99; — attentat contre sa personne, p. 106.

CIACCAFERRO, courrier extraordinaire qui portait les dépêches de Rome en France. Voy. *Acciacaferro*.

CLANLEU (M. de) rend Dixmuide sans attendre de secours, p. 145.

COLOGNE (L'Electeur de), p. 113 et 121.

COLONNA (Le connétable), p. 221; — incline du côté du duc de Guise, p. 282 et *note*.

COLONNA (Le cardinal), p. 221.

COLONNA (Dona Anna), princesse de Palestrine, p. 308, *note*.

COMMINES, petite place du Nord, prise par l'archiduc au mois de juin 1647, p. 56; p. 75, 78, *note*.

CONDÉ (Le prince de) assiége Lérida, p. 27; — lève le siége de cette ville, p. 72, 74 et *note;* — prend le commandement de l'armée de Flandres, p. 313, *note* 3.

CONVERSANE (Le comte de), p. 97.

CONTARINI, ambassadeur de Venise au congrès de Münster, p. 124 et *note;* 132, 294.

COUR (M. de la) donne des nouvelles de l'armée qui opère en Allemagne, p. 285.

CORSI (Monsignor). On désire sa

nomination comme nonce si Bagni est révoqué, p. 150; — a été vice-légat d'Avignon, p. 163.

COSTA (Francesca Anna), comédienne que recommande Mazarin au marquis de Fontenay, p. 18, *note*.

CREBS (Le docteur), résident pour la Bavière en France, p. 113; — retourne près de son prince, p. 132.

CRÉQUY (M. de), p. 60.

CRESCENTINI, prisonnier du Pape que réclame la France, p. 364, 366.

CROMWELL fait prisonnier le duc d'Hamilton, p. 86, *note* 2; — s'empare de Charles Ier, p. 106, *note*.

CRUVELLE (Le Père). Nouvelles qu'il donne à la cour sur les affaires de Naples, p. 372.

DATAIRE (Le cardinal) attaqué par la signora Olympia, p. 190.

DIXMUIDE, place assiégée par le maréchal de Rantzau, p. 80; — prise au mois de juillet 1647, p. 86; — se rend de crainte de ne pas être secourue, p. 145.

DULIEU (Le sieur), p. 110.

ELBE (Ile d'). Mines d'alun qu'on y trouve, p. 71.

ERLACH (Le colonel d'), officier au service de la France, p. 131 et *note*.

ESPAGNE (Philippe IV, roi d'), p. 43; — ne désire pas conclure la paix avec la France, p. 62.

ESTE (Le cardinal Renault), frère du duc de Modène, protecteur des affaires de France à Rome, p. 2; — lettre que le Roi lui écrit en avril 1647, p. 3; — doit informer l'ambassadeur de France à Rome de l'état des affaires, p. 20; — prépare la réception du marquis de Fontenay, p. 57; — renseignera l'ambassadeur sur les dispositions de Modène et de Parme, p. 94.

ESTRADES (Le comte d'), nommé maréchal de camp en 1647 et gouverneur de Porto-Longone, p. 50 et *note*; — il doit surveiller le chevalier Cési, p. 68; — s'entend avec les chefs de la flotte, p. 101, *note*; — est à Piombino à la tête de quatre mille hommes, p. 204, *note*; — lettre que lui écrit le comte de Brienne, p. 183, *note*.

ÉTATS-GÉNÉRAUX. Projet de les convoquer en 1649, à l'occasion des premiers troubles de la Fronde, p. 369, *note*.

ÉVANDRE, protégé de la Reine, qui veut lui faire avoir la chapelle de Sainte-Pétronille, p. 83; — *id.*, p. 120.

FARNÈSE (Le cardinal), p. 53 et *note*.

FERTÉ-SENNETERRE (Le duc de la), maréchal de France. Ses succès, p. 101 et *note*.

FEUILLADE (Léon d'Aubusson, comte de la), blessé mortellement à Lens en 1647, p. 134.

FIESCHI (Crescentini), administrateur pour la France à Piombino. Mémoire que lui envoie le marquis de Fontenay, p. 103, *note*.

FONTAINEBLEAU. La cour se rend dans cette ville au mois de septembre 1647, p. 114; — elle y est très-nombreuse, p. 138.

FONTENAY-MAREUIL (Le marquis de), nommé ambassadeur extraordinaire à Rome en décembre 1646, p. 1, *note*; — les premières dépêches que le Roi et le comte de Brienne

lui adressent, p.1 et 3; — sa lettre écrite de Livourne, le 10 mai 1647, p. 6; — il est porteur de lettres pour le sieur Bentivoglio, à Florence, p. 10; pour les membres les plus influents du Sacré-Collége, p. 11, *note;* pour M. Mazarin, père du cardinal, *ibid.;* — il fait son entrée à Rome le 21 mai 1647, p. 15, *note;* — le secrétaire Pennautier lui apporte un Mémoire du Roi, p. 45; — la magnificence de sa réception à Rome, p. 50 et *note;* — il a sa première audience du Pape le 2 juin 1647, p. 57 et *note;* — on lui recommande de ne point se mêler de réconcilier la signora Olympia avec son fils, p. 67; — il est très-important pour lui qu'il obtienne du Pape la nomination de l'archevêque d'Aix au cardinalat, p. 89; — ses rapports avec le cardinal Grimaldi, p. 90 et 92; — lettre que ce dernier lui écrit de Gênes, le 10 août 1647, p. 93; — mémoire concernant la situation de Naples qui lui est envoyé en 1642, p. 96; — ses dépenses pour la révolution de Naples, p. 98, *note* 2; — mémoire sur la révolte napolitaine qu'il adresse à C. Fieschi, à Piombino, p. 103, *note;* — il reçoit du Roi l'ordre de s'accommoder avec le Pape, p. 115; — ce qu'écrit de lui le cardinal Grimaldi, p. 118; — il devra s'informer des agissements de la comtesse de Bossu, p. 134; — envoie un courrier spécial pour annoncer en France la promotion de l'archevêque d'Aix, p. 142, *note,* et 144, *note;* — est félicité de son succès et chargé de remercier le Pape, p. 144; — comment Mazarin reconnaît ses services, p. 159, *note;* — assure les Napolitains des bonnes dispositions du Roi à leur égard, p. 165, *note;* — la cour lui propose de se rendre à Naples, p. 177 et *note;* — sa querelle avec le cardinal Savelli, p. 180 et *note;* — long mémoire que le Roi lui adresse sur les affaires de Naples, p. 195 et suiv.; — sa mésintelligence avec l'abbé de Saint-Nicolas, p. 242 et *note;* — est réprimandé par la cour à ce sujet, p. 207 et *note;* — blâme la conduite du duc de Guise, p. 270; — va jusqu'à autoriser son arrestation, p. 275 et *note;* — encouragement qu'il donnait à la révolution napolitaine, p. 299, *note;* — le Roi le prévient de l'envoi à Piombino du cardinal Grimaldi, p. 311; — observations qui lui sont faites au sujet de sa querelle avec l'abbé de Saint-Nicolas, p. 321 et 322; — reçoit l'ordre du Roi de s'entremettre dans la querelle de la signora Olympia avec ses enfants, p. 330 et 331; — son instruction pour M. Pennautier allant à Naples, p. 333, *note* 2; — M. de Brienne approuve sa conduite, p. 361; — a dû faire vendre les blés pris par la flotte, p. 363; — sollicite son rappel et est remplacé en 1649 par le bailli de Valençay, p. 370 et *note;* — dernière dépêche que M. de Brienne lui envoie, p. 374; — ses lettres aux plénipotentiaires à Münster, p. 374 et suiv.

GARNIER (Le chevalier), commandant de l'escadre française, p. 310, *note* 2; — lettre que lui écrit le cardinal Mazarin, p. 323 et *note.*

GASSION (Jean de), maréchal de France, mort au siége de Lens,

p. 77 et *note;* — avait assiégé la place de La Bassée, p. 80; — ses succès, p. 101; — sa blessure et sa mort devant Lens, à l'automne 1647, p. 132, 134.

GASTINES (M. de), p. 155, *note.*

GIUSTINIANI (Janetin), p. 72 et *note;* — annonce le passage de la flotte à Gênes, p. 122 et 325.

GLIMES (Honorée de), comtesse de Bossu, femme du duc de Guise. Voyez *Bossu.*

GOFFREDI (Le marquis), ministre de Parme, p. 53 et *note.*

GRAMONT (Le maréchal), p. 313, *note* 2.

GRÉMONVILLE (M. de), ambassadeur de France à Rome, p. 23, *note;* — puis à Venise, p. 96, *note;* — reproches que lui adresse M. de Brienne, p. 110; — quitte Venise, y laissant un secrétaire, p. 222.

GRIGNON (le président de), représente la France en Angleterre, p. 173.

GRIMALDI (Le cardinal), p. 2; — lettre que le Roi lui écrit en avril 1647, p. 3; — il doit informer le marquis de Fontenay à son arrivée à Rome de l'état des affaires de France, p. 20; — son départ de Rome, p. 30; — il va à Gênes, p. 50 et *note;* — a tout pouvoir du Roi pour négocier avec les prince d'Italie, p. 53; — il rencontre à Sienne le prince Mathias de Médicis, p. 58; — il doit prévenir M. de Fontenay des résultats de sa mission, p. 90 et 92; — sa lettre au marquis de Fontenay en date du 10 août 1647, p. 93; — doit conférer avec le prince Thomas et M. du Plessis-Besançon, p. 109; — *id.*, p. 112; — ce qu'il pense sur M. de Fontenay, p. 118; — a la direction de l'armée navale, p. 123; — revient à Rome au mois de décembre 1647, p. 231; — confiance que lui témoigne la cour, p. 288; — reçoit l'ordre d'aller à Piombino, p. 310 et *note* 2; — objet de sa mission, p. 318 et 322; — peu de désir qu'il a de la remplir, p. 346, 349 et 359; — il est bien fait pour conduire les affaires de France avec prudence, p. 363; — est obligé de renoncer à l'expédition projetée, p. 367.

GRINVILLE (M. de), envoyé extraordinaire de l'ambassade de Rome pour annoncer à la cour la promotion de l'archevêque d'Aix au cardinalat, p. 142, *note;* — est renvoyé de Paris à Rome avec des dépêches, p. 169.

GUEDON (Le sieur), assassiné à Aix, p. 313.

GUEFFIER (M.), agent de la France à Rome, p. 84 et *note;* — lettre que lui écrit le comte de Brienne, p. 170; — sera seul chargé des affaires du Roi, si l'ambassadeur se rend à Naples, p. 186.

GUISE (Le chevalier) se dispose à aller rejoindre son frère à Naples, p. 329.

GUISE (Le duc de), logé à Rome dans le palais du cardinal Barberini, p. 8; — son conflit avec l'ambassadeur au sujet du palais des Quatre-Fontaines, p. 21 et 22; — il cède son appartement à M. de Fontenay, p. 49 et *note;* — sa prétention d'avoir « la main » de l'ambassadeur, p. 59; — la cour n'est point satisfaite de sa conduite, p. 67; — *id.*, p. 76; — son rôle dans la

promotion au cardinalat de l'archevêque d'Aix, p. 125, *note;* — lettre que le Roi lui écrit pour l'assurer de l'appui de la France dans son intervention à Naples, p. 127; — lettres qu'il envoie à ce sujet à la reine-mère, au duc d'Orléans, au cardinal Mazarin, p. 125, *note* 2; — lettre que lui adresse Mazarin, p. 129, *note;* — les Napolitains lui offrent de se mettre à leur tête, p. 175 et *note;* — on est fort inquiet à la cour de la façon dont tournera son aventure, p. 192; — lettre que le Roi lui écrit pour le féliciter de son « heureuse arrivée en la ville de Naples, » p. 224 et *note;* — le Roi le reconnaît, par son manifeste du 15 décembre 1647, comme général en chef de l'expédition de Naples, p. 220-227; — se plaint de l'inaction de la flotte envoyée pour le secourir, p. 257, *note;* — *id.*, p. 261, *note;* — la cour veut envoyer près de lui quelqu'un pour le diriger, p. 262; — se plaint de l'abbé Basqui, p. 274, *note;* — se méfie de l'ambassadeur et des agents français, p. 280; — lettre que le Roi lui adresse, p. 286 et *note;* — ne s'entend pas avec Gennaro Annèse, p. 291; — lettres qu'il écrit en faveur de Mlle de Pons, p. 295, *note;* — Brienne se plaint de sa conduite, p. 304; — *id.*, p. 308; — le Roi lui annonce l'envoi à Naples du cardinal Grimaldi, p. 312, *note* 2; — la cour le ménage à cause de sa popularité, p. 318; — fait arrêter et relacher Modène, p. 319; — ne saurait se maintenir sans le secours de la France, p. 323; — ses lettres relatives à Mlle de Pons, p. 334 et *note;* — sa chute définitive, p. 344, 345 et 375; — la France interviendra pour obtenir sa liberté, p. 348 et 349; — M. de Brienne ne croit pas que sa vie soit en danger, p. 358.

HAMILTON (Le duc de), favori de Charles Ier, p. 86.

HÉMERY (M. d'), nommé aux finances à la place du président le Bailleul, p. 80.

HESSE (Mme de). Ses prétentions aux conférences d'Osnabrug, p. 520.

HOLLANDE (États de). Leurs dispositions à l'égard de la France, p. 49, 79 et 89; — paix qu'ils signent avec l'Espagne, p. 288.

HOMBLIÈRES (L'abbé d'), Henri de Lorraine, p. 59 et *note.*

INFREUILLE (M. d'), agent du Roi en Provence, p. 220.

INNOCENT X, successeur d'Urbain VIII sur le trône pontifical, malade dès 1647, mais qui vécut jusqu'en 1655, p. 3; — ce qu'il dit au marquis de Fontenay à sa première audience, p. 57; — ses prétentions pour Pamphilio et Ludovisio, p. 68; — il finira par accorder le chapeau à l'archevêque d'Aix, p. 85; — le moyen d'obtenir quelque chose de lui, p. 87; — division dans sa maison, p. 190; — sa conduite dans les affaires de Naples, p. 194 et *note;* — sa maladie, p. 235 et 240; — on le croit près de sa fin, p. 260; — sa partialité envers l'Espagne, p. 278; — rétablit les Barberini dans leurs charges, p. 308; — joie qu'il ressent de la chute du duc de Guise, p. 345, *note* 2; — continue à favoriser les Espagnols, p. 352; — offre d'intervenir pour adoucir la captivité du duc de Guise,

p. 362; — fait des provisions de blé pour donner aux Espagnols, p. 365.

JUAN (Don) d'Autriche, commandant de la flotte espagnole, p. 165 et *note;* — a de grandes chances d'être battu par la flotte française, p. 231; — *id.*, p. 235; — évitera sans doute la bataille, p. 243.

KREBZ (Le docteur), représentant du duc de Bavière au congrès de Münster, p. 305.

LACOUR (M. de), diplomate français, p. 54.

LANDRECIES, place assiégée par les Espagnols, p. 73; — on lui envoie des secours, p. 76; — la ville capitule le 18 juillet 1747, p. 78 et *note.*

LA FERTÉ. V. *Ferté.*

LA HAYE. Nouvelles des négociations qui se poursuivent dans cette ville entre la France et les États de Hollande, p. 86; — *id.*, p. 137.

LAMBERT (M. de) se prépare à aller à Naples, p. 329.

LA ROCHELLE. V. *Rochelle.*

LENS, place prise par les Espagnols en 1647, p. 75; — reprise par les Français, p. 134 et 135.

LÉOPOLD (L'archiduc) commande les troupes espagnoles dans le Nord, p. 78, *note;* — ses entreprises en Flandre, p. 151.

LÉRIDA, ville espagnole assiégée par Condé, p. 27, 43, 69; — le siége est levé, p. 71, 73 et *note.*

LE TELLIER. V. *Tellier.*

LIONNE (Hugues de), célèbre ministre de Louis XIV, rédige les dépêches pour les représentants du Roi en Italie, p. 24; p. 108 et *note;* — ses lettres, p. 110.

LOMÉNIE (Alexandre-Bernard de), chevalier de Malte, p. 181 et *note.*

LONGUEVILLE (Le duc de), plénipotentiaire du Roi au congrès de Münster, p. 54 et *note;* p. 63; — on parle de son retour, p. 105; — il reste à Münster, p. 111; — demande son rappel, p. 251.

LORRAINE (Charles IV, duc de), p. 172 et *note;* — le Roi est prêt à favoriser sa candidature au trône de Naples, p. 209; — ce sont ses intérêts qui retardent la paix générale, p. 254 et 268; — la France est disposée à lui rendre l'ancienne Lorraine, p. 302 et 305.

LOUIS XIV. Son séjour à Amiens au moment de la guerre de Flandre, en 1647, p. 21, *note;* — sa lettre au duc de Guise sur les affaires de Naples, p. 127; — est atteint de la petite vérole, p. 173; — comment soigné par sa mère, p. 174; — sa guérison est assurée, p. 181; — nouveaux détails sur sa maladie, p. 187; — *id.*, p. 192; — lettre qu'il écrit au duc de Guise, p. 224; — son manifeste au peuple de Naples, p. 226; — sa lettre au duc de Guise, p. 286, *note;* — il félicite le duc de ses succès à Naples et lui promet assistance, p. 297; — écrit à M. de Fontenay pour le faire intervenir dans la querelle de la signora Olympia et de ses enfants, p. 330; — remercie le Pape de ce qu'il veut bien faire pour les Barberini, p. 336.

LUDOVISIO (Le prince), neveu du Pape; on ne lui restitue pas Piombino, p. 158, *note;* — semble se déclarer pour le duc de Guise, p. 245 et 279;

— le Roi cherche à le contenter, p. 315.

MACARANI (Paolo), p. 71.

MACHIAVELLI (Le cardinal), p. 2.

MADELEINE (La Mère), religieuse carmélite; sa béatification, p. 265.

MAGNI (Le Père), partisan de l'Espagne, p. 317 et 318.

MAILLEZAIS (Évêché de), qui fut transféré en 1648 à La Rochelle, p. 87 et *note*.

MALDACHINI (Le cardinal), neveu de la signora Olympia, p. 159, *note;* — p. 161 et 315.

MANSINI. Pourrait être choisi comme nonce en France, p. 163.

MANTOUE (Le duc de). On craint qu'il ne se lie avec l'Espagne, p. 82.

MARMARA (Nicolo-Maria), député par Naples pour offrir au duc de Guise de se mettre à la tête de la République, p. 175, *note*.

MARSEILLE. Tentative d'incendie de la flotte française dans ce port, p. 320.

MASANIELLO, premier chef de l'insurrection napolitaine, p. 98 et *note* 1.

MATHAREL, secrétaire d'ambassade, laissé par M. de Grémonville à Venise pendant son absence, p. 191.

MATHEI (Le cardinal). Sa querelle avec la France, représentée par l'abbé de Saint-Nicolas, p. 28 et *note;* — assiste à l'entrée de M. de Fontenay, p. 60.

MATHIAS (Le prince), de la maison de Médicis, frère du grand-duc de Toscane, p. 51 et *note*.

MAYENCE (L'archevêque électeur de). Sa mort en octobre 1647, p. 143; — élection de son successeur, p. 173.

MAZARIN (Le cardinal). C'est lui qui est l'inspirateur de toute la politique étrangère, p. 10, *note;* — sa lettre au marquis de Fontenay pour lui recommander la comédienne Costa, p. 18, *note;* — sa promotion au cardinalat en 1641, p. 66 et *note;* — désire que le Pape nomme son frère cardinal sur la présentation du roi de Pologne, p. 85; — sa mauvaise humeur à cette occasion, p. 88; — lettre qu'il écrit au duc de Guise sur les affaires de Naples, p. 129, *note;* — lettre qu'il adresse à son frère l'archevêque d'Aix sur le même sujet, p. 139, *note;* — sa conduite vis-à-vis du Pape et de M. de Fontenay après la promotion de son frère, p. 157, *note* 1; — sa lettre au duc de Guise pour encourager son entreprise à Naples, p. 225, *note;* — écrit au chevalier Garnier, commandant de l'escadre française, p. 323, *note;* — sa lettre au bailli de Valençay, p. 327, *note*.

MAZARIN (Michel), archevêque d'Aix, frère du cardinal, présenté par le roi de Pologne pour la promotion au cardinalat, p. 3; — était à Avignon en mai 1647, p. 8; — désire se rendre à Rome, p. 27; — son frère, le cardinal, n'approuve pas ce voyage, p. 47; — il arrive à Rome au commencement de juin, p. 64; — le Pape ne saurait refuser de le nommer au cardinalat sur la présentation de la Pologne, p. 66 et 67; — *id.*, p. 76, 85, 88, 107; — est enfin promu le 7 octobre 1647, p. 142 et 144; — est nommé vice-

roi de Catalogne, et tarde à se rendre à son poste, au grand mécontentement de la cour, p. 145 et *note;* — on est très-peu satisfait qu'il reste à Rome, p. 239; — *id.*, p. 240 et *note;* — la cour se plaint de ce qu'il veuille quitter la Catalogne pour revenir à Rome, p. 320, 322 et 325; — part pour Aix, p. 340.

MAZARIN (M.), père du célèbre cardinal; lettre du Roi que lui remet M. de Fontenay à Rome en mai 1647, p. 11, *note.*

MÉDINA (Le duc de), vice-roi de Naples, p. 97, *note;* p. 204, *note.*

MEILLERAIE (Le maréchal de la), p. 313.

MESME (Le président de). Voit le cardinal Grimaldi, p. 329.

MESNIL (M. du), secrétaire de légation à Gênes, p. 61.

MODÈNE (François I d'Este, duc de). La France lui fournit des troupes et de l'argent, p. 31; — *id.*, p. 53; — ses prétentions, p. 64; — désire le commandement en chef des troupes françaises, p. 109; — entre avec son armée dans le Milanais, p. 112; — doit assiéger Crémone, p. 118; — fait sa jonction avec le prince Thomas, p. 131; — lettre que le Roi lui écrit pour lui demander des troupes à envoyer dans le royaume de Naples, p. 182; — avantage qu'il remporte sur le marquis de Caracène, p. 363.

MONBAS (Le sieur de), envoyé à Munster, p. 102.

MONDEVERGNE (M. de), envoyé à l'armée de Turenne en 1647, p. 69.

MONSIEUR, frère de Louis XIV. V. *Anjou.*

MONTADE (M. de), commandant d'une escadre française, p. 204, *note* 1.

MONTREUIL (Jean de), ancien secrétaire du marquis de Fontenay, p. 86 et *note* 2.

MUNSTER (Congrès de), nouvelles de ce qui s'y passe, p. 5, 24, 42, 61, 62, 79, 86, 99, 105, 111, 120, 171, 193, 232, 258.

NAPLES. La révolte contre les Espagnols est prévue de longue date, p. 90; — ses commencements, p. 96; — nouvelles de la révolution, p. 105, 109, 119 et *note* 1; p. 123; — selon M. de Brienne, la révolte du peuple ne tardera pas à s'apaiser, p. 129; la flotte va se rendre sur les côtes, p. 151.

NOSET (M. du), p. 134.

OGNATE (Le comte d'). Cruautés qu'il exerce à Naples, p. 371.

OLYMPIA (La signora dona), belle-sœur d'Innocent X, p. 58 et *note;* — elle est brouillée avec son fils, p. 67; — annonce à la cour par un courrier spécial la nomination de l'archevêque d'Aix au cardinalat, p. 142; — l'ambassadeur devra la remercier et la féliciter de la promotion de son neveu, p. 161; — ses querelles avec le Pape, p. 190; — sa conduite douteuse dans les affaires de Naples, p. 278; — sa brouille avec ses enfants, p. 319 et *note;* — refuse de se réconcilier avec eux, p. 324.

ONDEDEI (Giuseppe-Zongo), confident et serviteur de Mazarin, p. 119 et *note.*

ORANGE (Guillaume II, prince d') succède à son père comme stathouder de Hollande, p. 44 et *note;* — s'occupe peu des affaires, p. 79.

ORLÉANS (Le duc d'), frère de Louis XIII; il commande l'armée en Flandre et prend Dunkerque, p. 21, *note;* — *id.*, p. 102; — s'efforce d'être agréable à Leurs Majestés, p. 121; — défend au Conseil les intérêts du duc de Guise, p. 290 et *note;* — il ne faut point lui donner d'occasion de se plaindre, *ibid.;* — sa lettre au duc de Guise pour le féliciter de son entrée à Naples, p. 296; — comment il était son beau-père, p. 296, *note* 3.

ORMONT (Le marquis d'), p. 191.

OSNABRUCK, ville de Hanovre où se tinrent, entre les protestants et les catholiques d'Allemagne, les conférences préparatoires à la paix de Westphalie, p. 314 et 320.

PALATIN (Charles-Louis, comte), p. 4 et *note*.

PALATINE (Maison). Ses deux branches, p. 4 et *note*.

PALERME (La ville de). Ses habitants songent à implorer la protection de la France contre les Espagnols, p. 230; — prêtre sicilien qui vient à Paris à cet effet, p. 237.

PALESTRINE (Le prince de). V. *Taddéo Barberini*.

PALLAVICINI (Le marquis), p. 325.

PALLUAU (L'abbé de), protégé d'Anne d'Autriche. La Cour demande à Rome sa nomination à l'abbaye de Chatelade, p. 182; — difficultés à ce sujet avec le Pape, p. 281 et *note*.

PALLUAU (Ph. de Clérembault, marquis de), maréchal de France, bat les Espagnols devant Courtrai, p. 284 et *note*.

PALOTTA, protecteur des ordres religieux à Rome, p. 245.

PAMPHILE (Le prince) traité durement par le Pape, p. 190.

PAMPHILE (Camille), cardinal, neveu du pape Innocent X, p. 17 et *note;* — ses rapports avec Monsignor Bentivoglio, nonce à Florence, p. 34.

PANCIROL (Le cardinal). Le Pape veut le mettre à la tête des affaires, p. 149 et *note*.

PARIS. Le roi revient dans cette ville au mois d'avril 1647, après avoir séjourné quelque temps à Amiens, p. 91.

PARME (Ranuce Farnèse, duc de), p. 53; — désire l'accommodement de la signora Olympia avec ses enfants, p. 330.

PASSAGE (Le sieur du). Donne des nouvelles de l'armée de Turenne, p. 339 et 340.

PENNARANDA (Le comte de), plénipotentiaire espagnol à Münster, p. 112, 113; — ses prétentions lorsqu'il apprend l'échec de Guise à Naples, p. 353.

PENNAUTIER (M. de), secrétaire attaché à l'ambassade de Rome. Est chargé de porter un mémoire du Roi au marquis de Fontenay, p. 3; — part de Paris beaucoup plus tard que son ambassadeur, p. 16; — le roi le dépêche en toute diligence, p. 19; — il était encore à Paris le 13 mai 1647, p. 24; — porte le mémoire du Roi à M. de Fontenay, p. 45; — arrive à Rome, p. 64; — est chargé de porter une lettre de M. de Brienne au cardinal Ursin, p. 122; — sollicite un bref du Pape pour le fils du comte de Brienne, chevalier de Malte, p. 181 et *note;* — est envoyé à Toulon pour hâter le départ de la flotte, p. 196, *note;* —

accompagne le cardinal Grimaldi à Piombino, p. 310, *note* 2; — va à Naples, p. 324; — lettre qu'il reçoit de M. de Brienne, p. 332; — instructions du marquis de Fontenay sur ce qu'il doit faire à Naples, p. 339, *note* 2; — lettres dans lesquelles il rend compte des événements, p. 336 et 337, *note;* — résultats de sa mission, p. 347; — obtient la permission de monter sur la flotte, p. 355; — dépêché en France par le cardinal Grimaldi, p. 367 et 368.

PERINELLI (Horacio), p. 126.

PHILOMARINI (Le cardinal), archevêque de Naples, p. 220.

PIOMBINO (Le prince de), p. 87.

PIOMBINO (Ville de), p. 50, *note* 1; 204 et *note;* — l'armée navale de France arrive devant cette place, p. 166.

PLESSIS-BELLIÈRE (Jacques de Rougé, sieur du), général français, soutient le siége d'Armentières en 1647, p. 27; — y acquiert une grande réputation, p. 44.

PLESSIS-BESANÇON (M. du), diplomate et homme de guerre français, p. 50; — est à Boulogne au mois de mai 1647, p. 52; — se trouve à Gênes avec le cardinal Grimaldi au mois d'août, p. 94; — ses dépêches au comte de Brienne, p. 109, *note* 2; — doit être envoyé à Naples pour diriger le duc de Guise, p. 263 et *note;* p. 276; — ses instructions, p. 286 et *note;* — a ordre de s'entendre avec M. de Fontenay et le cardinal Grimaldi, p. 291; — part pour Naples, p. 304; — *id.*, p. 312, *note* 2; — *id.*, p. 322; — ses dépêches manuscrites, p. 337, *note;* — est mis à la tête de la nouvelle expédition de Naples, p. 351; — espère beaucoup de l'entreprise, p. 365; — annonce à la Cour l'impossibilité de continuer les négociations, p. 369.

POLOGNE (Le roi de) perd son fils unique, p. 114.

PONS (Mlle de), fille d'honneur de la Reine, que le duc de Guise voulait épouser. Lettres écrites en sa faveur par le prince en février 1648, p. 295, *note;* — comment elles sont apportées en France, p. 334 et 335.

PONTY (Le sieur). Lettre que M. Le Tellier écrit à son occasion au marquis de Fontenay, p. 83.

PORT-MAHON, capitale de l'île de Minorque, p. 360; — la flotte d'Espagne se rassemble près de ce port, p. 362.

PORTUGAL (Jean IV de Bragance, roi de), p. 55 et *note.*

RAGGI (Le cardinal), p. 154 et *note.*

RANTZAU (Le comte de), maréchal de France, p. 76 et *note;* p. 78, *note;* — assiége Dixmuide, p. 80; — commande seul après la mort du maréchal de Gassion, p. 138; — *id.*, p. 313, *note* 1.

REFFUGE (M. de), gouverneur pour le roi de Piombino, p. 220; — revient en France au mois de juin 1648, p. 355.

RENEN. Prise de cette place, p. 133.

RICHELIEU (Le duc de), commandant en chef de la flotte française, p. 152 et *note;* — sa lettre à M. de Brienne, p. 155; — son rapport officiel sur les opérations de la flotte, p. 261 et *note:* — il annonce le dé-

part de l'armée navale pour Naples, p. 364.

RIPA (Le Père), religieux augustin, p. 245.

ROCHELLE (L'évêque de La), p. 87.

ROSEN (Le comte de), général weimarien au service de la France, p. 75 et *note*.

ROSITA, petite place prise par la flotte française, p. 366.

SAINT-CHAMOND (M. de), ambassadeur à Rome en 1644; ses dépêches, p. 23, *note*.

SAINTE-MARTHE (M. de), l'historien; ce que le Roi lui écrit, p. 69.

SAINT-NICOLAS (Henri Arnauld, abbé de), chargé des affaires de France à Rome depuis 1646, ses *Négociations*, ses mémoires inédits, p. 16 et *note*; — doit informer M. de Fontenay à son arrivée à Rome de l'état des affaires du roi, p. 20; — la dépêche que lui envoie M. de Brienne le 23 mai 1647, p. 22, *note*; — sa lettre au cardinal Mazarin, du 29 avril 1647, p. 38; — défend près du Pape le nonce Bentivoglio, p. 38; — son audience avec le Pape sur le projet de « ligue » avec la France, p. 40; — sa lettre au cardinal Mazarin, le 13 mai, sur le même sujet, p. 47, *note*; — la cour désire qu'il reste à Rome, p. 60 et *note*; — parle de la révolte de Naples, p. 96, *note* 1; — *id.*, p. 104, *note*; p. 119, *note*; — annonce à M. de Brienne la promotion de l'archevêque d'Aix au cardinalat, p. 142, *note*; — on parle de l'envoyer à Naples, mais il ne désire point y aller, p. 177 et *note*; — lettre qu'il écrit à M. de Brienne sur les affaires de Naples, p. 195 et 196, *note*; — sa mésintelligence avec le marquis de Fontenay, p. 242 et *note*; — la cour l'autorise à revenir en France, p. 264 et *note*; — lettre que le Roi lui écrit à ce sujet, p. 267, *note*; — refuse d'aller à Naples, p. 324.

SAINT-OMER. L'armée ne peut emporter cette ville, en juin 1647, p. 64.

SAINT-ROMAIN, moine Minime, chargé d'une dépêche pour M. de Fontenay, p. 75.

SAINT-WAST (L'abbé de), p. 100.

SAVELLI (Le cardinal). Sa disposition à l'égard de la France, p. 150 et *note*; — incline vers les Espagnols, p. 159; — se rapprochera de la France si la révolte de Naples continue, p. 171; — sa querelle avec le marquis de Fontenay, p. 180 et *note*.

SAVELLI (Le prince), p. 68.

SAVOIE (Le duc de), l'un des candidats appuyés par la France pour le trône de Naples, p. 209.

SÉRISANTES (Duncan de), gentilhomme écossais qui suivit le duc de Guise à Naples, et qui mourut au mois de février 1648, p. 250 et *note*.

SERVIEN (Abel), marquis de Sablé, plénipotentiaire français à Münster, p. 26; — ses rapports avec les Etats de Hollande, p. 44; — *id.*, p. 49, 63; — reste à Münster après le départ du duc de Longueville, p. 252; — et après le départ de d'Avaux, p. 314; — *id.*, p. 320 et 328; — sa situation lorsqu'on apprend l'échec de Guise à Naples, p. 353.

SFORCE (Le cardinal), p. 163.

SOLMS (Émilie de), mère du prince d'Orange, p. 172 et *note*.

SUÈDE. Concessions de cette puissance au congrès de Münster, p. 25; — ses dispositions, p. 54; — se retire du congrès, p. 99; — elle désire au fond la paix, p. 132, 148.

SUÈDE (La reine de). Voyez *Christine*.

TAILLADE (M. de), gentilhomme envoyé par le duc de Guise à la cour, au mois de janvier 1648, p. 244, *note;* — son voyage, p. 280; — il expose les prétentions du duc de Guise, p. 290.

TELLIER (M. Le). Sa lettre au marquis de Fontenay, p. 83; — affaire de la chapelle de Sainte-Pétronille, p. 120; — son mémoire sur les églises de Catalogne, p. 272.

THOMAS (Le Père). Jean-Thomas de Juliis, moine envoyé par les Napolitains au duc de Guise, p. 165, *note;* — se rend à Paris et en revient, p. 299, *note;* — *id.*, p. 306; — laisse à Toulon la flotte sur le point de partir, p. 355.

THOMAS (Le prince), de la maison de Savoie, p. 50 et *note;* — est nommé commandant de la flotte française, p. 99; — doit conférer avec le cardinal Grimaldi, p. 109; — *id.*, p. 112; — se dirige vers la place de Pavie, p. 118; — fait sa jonction avec le duc de Modène, p. 131; — revient vers le Piémont p. 191; — on le presse de quitter Toulon avec l'armée, p. 348 et 349; — il part au mois de juin 1648, p. 359; — incertitude sur ce qu'il doit faire, p. 365; — annonce à la cour qu'il arrête l'expédition, p. 369.

THUILLERIE (Gaspard de la), ambassadeur de France près des Provinces-Unies, p. 62 et *note;* — nouvelles qu'il donne, p. 152 et *note;* — ses déclarations aux Etats de Hollande, p. 302; — *id.*, p. 305; — a peu d'espoir dans le succès des négociations avec les Etats, p. 328.

TILLY (M. de), secrétaire du duc de Guise; lettre qu'il lui porte, p. 297; — *id.*, p. 306.

TORREGGIANI. Doit être repoussé comme candidat à la nonciature de France, p. 164.

TONTI (Laurenzo), l'un des chefs de la révolution napolitaine, p. 221.

TOSCANE (Ferdinand II, grand-duc de), p. 17; — le marquis de Fontenay va le voir de la part du Roi lors de son passage à Florence, en mai 1647, p. 10; — ses dispositions à l'égard de la France, p. 31; — il craint les Espagnols, p. 46; — ses irrésolutions, p. 52; — ce qu'il dit au nonce Bentivoglio, p. 82; — on désire vivement qu'il entre dans l'alliance française, p. 90; — difficultés avec la France au sujet des Barberini, p. 337 et 341.

TRACY (Marquis de), intendant de l'armée française, p. 4 et *note*.

TRAUTMANSDORFF (Le comte de), plénipotentiaire de l'Empereur au congrès de Münster, p. 5 et *note;* — sa conduite à l'égard des protestants, p. 55; — *id.*, p. 61; — est influencé par les Espagnols, p. 124.

TRÈVES (L'Électeur de). Se plaint du nonce du Pape, p. 292.

TURENNE (Le vicomte de), maréchal de France, p. 26; — armée qu'il amène sur la Somme, p. 64; — ses soldats refusent de passer en Flandre,

p. 69; — id., p. 75; — il chasse les maures, p. 102; — ses succès sur le Rhin, p. 173; — a ordre de rejoindre Wrangel, p. 235; — refuse de suivre les Suédois en Bohême, p. 339 et 340.

URSIN (Le cardinal), frère du duc, p. 17, *note*; p. 22, *note*; — le roi lui envoie une pension, p. 76, 78, *note*; — la France veut conserver ses bonnes grâces, p. 283.

URSIN (Le duc). V. *Bracciano*.

VALENÇAY (Le bailli de) se trouve à Cannes en août 1647, p. 93; — chargé de diriger les opérations que commande en titre le duc de Richelieu, p. 152 et *note*; — a reçu de la cour une longue instruction relative à Naples, p. 167; — doit s'entendre avec l'ambassadeur, p. 179; — écrit à M. de Brienne pour lui notifier le prochain départ de la flotte, p. 183; — mémoire que le roi lui adresse par l'intermédiaire de M. de Fontenay sur les affaires de Naples, p. 195; — doit communiquer au marquis de Fontenay les lettres que Mazarin lui a écrites, p. 222; — sa lettre au duc de Guise, p. 306; — reste à Toulon pour hâter les préparatifs de l'expédition, p. 325, *note*; — remplace à l'ambassade de Rome le marquis de Fontenay en 1649, p. 370; — manuscrits qu'il a laissés, p. 370, note 1; — part pour l'Italie, p. 371 et 374.

VENDÔME (César, duc de), fils naturel de Henri IV; son séjour à Florence en 1647, p. 46 et *note*; — quitte les États du grand-duc, p. 121.

VENDÔME (Louis, duc de), fils du précédent, p. 102 et *note*.

VENISE Projet de ligue entre la République, le Pape et l'Espagne, p. 174; — difficultés avec la France au sujet des cardinaux Barberini, p. 337.

VILLENEUVE (M. de), représentant de la France près le grand-duc de Toscane, p. 40 et *note*; — renseigne le marquis de Fontenay sur les dispositions du grand-duc, p. 45; — ce que pense de lui M. de Fontenay, p. 50; — écrit à M. de Brienne, p. 58.

VILLEQUIER (Le marquis de), plus tard duc d'Aumont, maréchal de France, p. 77 et *note*.

VILLEROY (Le maréchal de), p. 44; — envoie des nouvelles de ses opérations dans le Nord, p. 50.

VINCEGUERRE (M. de), p. 238.

VITMAN (Le cardinal), promu en même temps que Michel Mazarin, p. 160.

VRILLIÈRE (M. de la), p. 61.

WRANGEL, général suédois; sa victoire sur les Impériaux, p. 111 et *note*; p. 113, 124.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

AVERTISSEMENT I

INTRODUCTION IX

LETTRES ET INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES DE LA COUR DE FRANCE (1647-1648) 1

APPENDICE. — Extraits des dépêches adressées par le comte de Brienne au marquis de Fontenay, du 1er mai 1648 au 30 juin 1649 343

Trois lettres du marquis de Fontenay à MM. les plénipotentiaires, à Münster 374

TABLE ANALYTIQUE DES PIÈCES INÉDITES PUBLIÉES DANS CE VOLUME. 377

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES 391

FIN.

DG 848.13 .E97 1875 C.1
L'Expedition du Duc de Guise a
Stanford University Libraries
3 6105 039 055 103

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004